This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Peint par Rigaud *Tiré du Cabinet de Mme la Prem.re Présidente de Grosbois* *Dess. et Gravé par C. Mr Dien*

J. J. Blaise Libraire, Quai des Augustins.

ŒUVRES

DE

BOILEAU DESPRÉAUX,

40305

AVEC UN COMMENTAIRE

PAR M. DE SAINT-SURIN.

ORNÉES DE DOUZE FIGURES D'APRÈS DES DESSINS NOUVEAUX.

TOME PREMIER.

SATIRES.

A PARIS,

J. J. BLAISE, LIBRAIRE DE S. A. S. MADAME
LA DUCHESSE D'ORLÉANS DOUAIRIÈRE,

QUAI DES AUGUSTINS, N° 61, A LA BIBLE D'OR.

M D CCC XXI.

848
B68
S
Vol. I

AVIS.

EXPLICATION DES GRAVURES, AVEC L'INDICATION POUR LES PLACER DANS L'OUVRAGE.

TOME PREMIER.

I. Le portrait de Boileau Despréaux. En tête du vol.
(Peint par Rigaud, gravé par M. Dien.)

II. Le Portrait de Louis XIV. Vis-à-vis le *Discours au roi.*
(Peint par Rigaud, gravé par M. Dien.)

III. Despréaux chassant du Parnasse les mauvais auteurs. Avant les Satires.
(Dessiné par M. Hersent, gravé par M. Le Roux.)

TOME II.

IV. Le comte de Guiche à cheval, passant le premier le Rhin à la nage, sous les yeux de Louis XIV. Avant l'Épître IV.
(Des. par M. H. Vernet, gr. par M. Masquelier.)

V. Apollon présentant une couronne au chantre de l'*Art poétique.* Avant ce poëme.
(Des. par M. Bergeret, gr. par M. Dien.)

VI. Le marguillier Brontin bénit le sort qui l'a désigné le premier pour remettre un Lutrin sur le banc du chantre de la Sainte-Chapelle. *Lutrin.* Chant Ier.
(Des. par M. L. F. Garnier, gr. par M. F. Garnier.)

VII. Départ triomphant de Brontin, du porte-croix Boirude et du perruquier l'Amour pour cette expédition. Chant II.
(Des. par M. Hersent, gr. par M. Géraut.)

VIII. Effroi des trois champions en voyant un hibou sortir du lutrin, avec des cris affreux. *Lutrin.* Chant III.
(Des. par M. C. Vernet, gr. par M. Sisco.)

IX. Désespoir du chantre à l'aspect du lutrin placé sur son banc, par l'ordre du trésorier. Chant IV.
(Des. par M. Roehn, gr. par M. Bein.)

X. Les deux partis se battent à coups de livres. Brontin et Boirude sont accablés par le chanoine Évrard; mais le trésorier, près d'être vaincu, met en fuite ses ennemis avec des bénédictions. Chant V.
(Des. par M. Roehn, gr. par M. Chollet.)

XI. La Piété exhorte Ariste (*le premier président de Lamoignon*) à rétablir la paix entre les deux rivaux. Chant VI.
(Des. par M. Choquet, gr. par M. Lejeune.)

TOME III.

XII. Homère fait entendre sa lyre, et de toutes parts on lui présente des couronnes et des branches de lauriers. *Traité du Sublime*, Chapitre VII.
(Des. par M. Bergeret, gr. par M. Caron.)

TOME IV.

XIII. Le *fac simile* d'un billet de Despréaux à M. de Lamoignon, avocat-général. Page 111.
(Gr. par M. Dien.)

XIV. Le portrait de Jean Racine. Vis-à-vis la lettre IX.
(Peint par J. B. Santerre, gr. par C. G***.)
Nota. Il n'existe pas d'eau-forte de cette planche.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

DES PRINCIPALES ÉDITIONS DES OEUVRES

DE BOILEAU DESPRÉAUX.

Nous nous proposons de faire connoître d'abord les éditions avouées par l'auteur, ensuite les principales de celles qui ont été publiées après sa mort, enfin, le plan que nous avons suivi dans la nôtre.

ÉDITIONS ORIGINALES.

Despréaux souffrit « fort long-temps, dit-il, avec une « patience qui tient quelque chose de l'héroïque, » les mauvaises copies qui couroient de ses premiers ouvrages; mais, à la vue d'une *édition monstrueuse*, publiée en 1665, à Rouen [a], toute sa constance l'abandonna. Il se détermina donc aussitôt à subir volontairement le joug de l'impression, en livrant à la curiosité publique un petit volume in-16, sous le titre suivant : *Satires du sieur D***, à Paris, chez Claude Barbin*, 1666. Une estampe allégorique, fort mal gravée, que reproduisent la plupart des éditions postérieures, représente la muse de la satire arrachant le masque au vice qui se montre alors dans toute sa difformité.

Ce volume contient les sept premières satires et le *Discours au roi*, placé après la cinquième. Le secrétaire de l'académie des inscriptions et belles-lettres prétend que ces pièces furent imprimées de l'aveu du poëte, *d'abord séparé-*

[a] *Voy.* la préface de l'édition de 1666, page 2 de ce volume.

ment [*a*]. Ce dernier fait, avancé par de Boze, n'est pas vraisemblable, à moins qu'elles n'aient paru de cette manière, fort peu de temps avant d'être réunies. L'*avis au lecteur*, rédigé sous le nom du libraire, n'en parle point. Nous pencherions d'autant mieux pour la négative, que n'ayant pu, malgré toutes nos recherches, nous procurer aucune de ces pièces séparées, il nous a été facile de trouver des exemplaires de la plupart des pièces suivantes, qui sont à-peu-près de la même époque.

En 1667, le même recueil parut avec un titre semblable. Je crois que nul éditeur, nul bibliographe n'indique cette *seconde édition*. On y rencontre, dans l'ordre des pièces, un changement relatif au *discours au roi* [*b*], et, dans l'*avis au lecteur*, une addition relative à Scudéri [*c*]. Les corrections de style y sont en petit nombre. Elles sont assez rares dans les quatre ou cinq premières éditions.

La première pièce que Despréaux nous semble avoir donnée séparément est la VIIIe satire, qu'il composa pourtant, dit-on, après la IXe, quoiqu'il annonce le contraire dans un avertissement [*d*]. Brossette [*e*] et Louis Racine [*f*] attes-

[*a*] *Histoire de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres*, La Haye, in-12; *Éloge de M. Despréaux*, tome II, page 474. Claude Gros de Boze, né à Lyon en 1680, mort à Paris en 1753.

[*b*] *Voyez* la page 45 de ce volume, note *a*.

[*c*] *Voyez* la page 5 de ce volume, note *a*.

[*d*] *Voyez* le commencement de la page 225 de ce volume.

[*e*] *Voyez* la page 229, note 1. Claude Brossette, avocat, né à Lyon en 1671, exerça dans cette ville plusieurs places, qui prouvent la confiance dont il jouissoit auprès de ses concitoyens. Ils le nommèrent administrateur de l'Hôtel-Dieu, échevin, etc. Ils le chargèrent plusieurs fois de défendre leurs intérêts à Paris. L'académie, qui obtint en 1724 des lettres-patentes du roi, le choisit pour son secrétaire perpétuel. Le commentaire sur les œuvres de Despréaux est le

tent cette antériorité. Celui-ci nous apprend que l'on accueillit d'abord très-mal le chef-d'œuvre du satirique, lorsqu'il le lut « chez M. de Brancas, en présence de madame Scarron, « depuis madame de Maintenon [*a*], et de madame de La « Sablière [*b*]. La pièce fut si peu goûtée, qu'il n'eut pas le « courage d'en finir la lecture. Pour se consoler de cette « disgrace, il fit la satire sur l'homme, qui eut autant de « succès que l'autre en avoit eu peu [*c*]. »

Les VIIIe et IXe satires furent réunies aux précédentes, avec le *discours* en prose *sur la satire*, en 1668, sous le format in-8°, en 1669 sous le format in-12. Ces deux dernières éditions furent publiées à Paris chez Louis Billaine, Denys Thierry, Frédéric Léonard et Claude Barbin, toujours sous le titre de *Satires du sieur D****.

A partir de l'édition de 1668, différents libraires ont joui

fondement de sa réputation ; mais on a de lui d'autres travaux. Il a publié, 1° le *Procès-verbal des conférences pour l'examen des articles des ordonnances de* 1667 *et* 1670; 2° les *Titres des droits civil et canonique;* 3° l'*Histoire abrégée de la ville de Lyon*, ouvrage du père Ménestrier, reproduit sous une nouvelle forme, d'après la demande du corps consulaire ; 4° les *Œuvres de Regnier, avec des éclaircissements historiques*. Il mourut dans sa patrie en 1743.

[*f*] L'auteur du beau poëme de *la Religion* et d'ouvrages très estimables, le second fils de l'illustre tragique, naquit à Paris en 1692, et y mourut en 1763. Ses mémoires sur la vie de son père sont un monument de la piété filiale. Ils intéressent par une simplicité touchante ; mais les faits n'y sont pas toujours exacts. L'auteur ne s'est pas assez défié des ouï-dire et de ce qu'il n'a pu connoître par lui-même.

[*a*] *Voy.* la satire X, page 310 de ce volume, note *d*.

[*b*] *Voy.* la même satire, page 303, note *a*.

[*c*] *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, tome V des œuvres de Louis Racine, 1808, page 31.

ou successivement ou simultanément de la cession du privilége accordé à l'auteur pour la vente de ses ouvrages.

Je possède un exemplaire de l'édition de 1669, auquel est jointe l'épître Ire au roi, imprimée séparément, mais sans une date particulière. Ce dut être en 1672 que cette épître fut réunie aux neuf premières satires, sous des chiffres suivis à chaque page, et que le tout forma un volume intitulé *OEuvres du sieur D****.

En 1674 parurent les *OEuvres diverses du sieur D***, avec le Traité du Sublime ou du Merveilleux dans le discours, traduit du grec de Longin, in-4°, Paris, veuve de La Coste.* Ce volume a deux gravures; la première, la seule qui soit passable, est allégorique : Minerve y recommande la culture d'un oranger chargé de fruits, au bas duquel sont les mots UTILE DULCI. Cette épigraphe se retrouve dans les éditions postérieures, jusqu'en 1701 inclusivement. La traduction du Traité de Longin est précédée des neuf premières satires, des quatre premières épîtres, de l'Art poétique et des quatre premiers chants du Lutrin. Le privilége, délivré le 28 mars, porte ces expressions si honorables de la part d'un roi, protecteur des lettres : « Désirant favorablement traiter le« dit sieur D***, et donner au public, par la lecture de ses « ouvrages, la même satisfaction que nous en avons reçue, « nous lui avons permis.... » Quoiqu'il y soit fait mention de *plusieurs dialogues*, l'auteur n'en fit jamais imprimer [*a*]. Celui qu'il intitula *les Héros de Roman* fut inséré, pour la première fois, dans l'édition de 1713, long-temps après la mort de mademoiselle de Scudéri, qui y est tournée en ridicule [*b*].

[*a*] *Voy* la préface de l'édition de 1674, page 8 de ce volume, note *b*.

[*b*] *Voy*. le tome III, pages 51 et 101, notes *a*, ainsi que le tome IV, page 507, note *b*, page 510, note *a*.

Nous ne connoissons de format in-12 de cette édition que celui qui parut la même année, chez Louis Du Roc, rue de la Harpe, et qui est imprimé avec la dernière négligence.

L'édition in-12, publiée en 1675, à Paris, dont presque tous les éditeurs contestent l'existence [a], a le même titre que la précédente; mais non pas le même avertissement. Elle offre quatre gravures, et n'a qu'une épître de plus (celle à Guilleragues). C'est la seule édition où se trouve une recommandation en faveur de *la Rhétorique d'Aristote*, traduite par Cassandre [b].

*Œuvres diverses du sieur D***, avec le Traité du Sublime ou du Merveilleux dans le discours, traduit du grec de Longin. Nouvelle édition, revue et augmentée, in-12, Paris, Claude Barbin*, 1683.

Elle a six gravures; elle est augmentée des VIe, VIIe, VIIIe et IXe épîtres, des deux derniers chants du Lutrin, d'une lettre au duc de Vivonne [c], et des remarques de Dacier sur Longin. Les corrections y sont nombreuses : le poëte jusque-là n'en avoit pas fait beaucoup. C'est ce qu'exprime la première phrase de sa préface [d], à laquelle on ne donne pas toujours son véritable sens.

L'édition in-12 de 1685 est la première où l'auteur ait inséré quelques épigrammes et son discours de réception à l'académie françoise. Celle de 1692 ne comporte pas d'observations particulières.

*Œuvres diverses du sieur D***, avec le Traité du Sublime ou*

[a] *Voy.* la préface ou plutôt l'avertissement de l'édition de 1675, page 9 de ce volume, note *a*.

[b] Nous avons rapporté cette recommandation, tome III, page 367, note *b*.

[c] *Voyez* l'avertissement que nous avons mis à la tête du IVe vol., page VI, note *a*.

[d] Page 12 de ce volume.

du Merveilleux dans le discours, traduit du grec de Longin, et les Réflexions critiques sur ce rhéteur, où l'on répond aux objections faites contre quelques anciens. Nouvelle édition, revue et augmentée, Paris, Denys Thierry, 1694, 2 *volumes in*-12.

Elle offre les mêmes gravures que les deux éditions précédentes; mais les matières n'y sont pas régulièrement placées : la Xe satire se trouve seule à la suite du Lutrin [*a*]. Cette édition, dont nous ne connoissons pas le format in-4°, est augmentée de la satire contre les femmes, de l'ode sur la prise de Namur, de quelques épigrammes nouvelles, des neuf premières réflexions critiques sur Longin, de quelques poésies latines des professeurs Rollin et Lenglet, des jésuites La Landelle et Fraguier [*b*].

Nous ne dirons rien de l'édition de 1695, Paris, 2 volumes in-12.

OEuvres diverses du sieur Boileau-Despréaux, avec le Traité du Sublime ou du Merveilleux dans le discours, traduit du grec de Longin. Nouvelle édition revue et augmentée, Paris, Denys Thierry, 1701, *in*-4°, *et* 2 *volumes in*-12.

Après y avoir donné tous ses soins, en perfectionnant de plus en plus ses écrits, l'auteur y prend congé du public; il la regarde comme son *édition favorite*. « Aussi, dit-il, y « ai-je mis mon nom, que je m'étois abstenu de mettre à « toutes les autres [*c*]. » En effet, il s'étoit jusque-là désigné par un *D* initial, suivi de trois astérisques. Cette édition a trois gravures, c'est-à-dire une de plus que celle de 1674. Elle est augmentée de la onzième satire, de plusieurs pe-

[*a*] *Voyez* la page 261 de ce volume, note *a*.

[*b*] *Voyez* l'avertissement qui suit la préface de l'édition de 1694, page 20 de ce volume.

[*c*] Préface de l'édition de 1701, page 30 de ce volume-ci.

tites pièces de poésie, de l'Arrêt burlesque, de deux nouvelles lettres [a], de l'apologie de la Xe satire par le docteur Arnauld, d'une lettre latine, ainsi que de nouveaux vers latins de Fraguier, et des remarques de Boivin sur le Traité du Sublime.

Despréaux se proposoit, en 1710, d'insérer dans une nouvelle édition de ses œuvres la satire XIIe contre l'équivoque, afin de démontrer, par le style de cette pièce, combien étoit peu digne de lui, à l'âge même où il étoit, une épître qu'on lui attribuoit contre les jésuites [b]. N'en ayant pas obtenu la permission, l'édition fut interrompue. Deux ans après sa mort, Valincour et l'abbé Renaudot [c], qui ne se sont point nommés, la donnèrent au public sous ce titre : *Œuvres de Nicolas Boileau-Despréaux. Nouvelle édition, revue et augmentée, Paris, Esprit Billiot*, 1713, 1 volume in-4°, divisé en deux parties. Cette édition, moins correcte que celle de 1701, qui pourroit l'être davantage, est ornée d'un portrait de l'auteur, gravé par Drevet, d'après un tableau de Franç. de Troy. On y a joint pour le Lutrin six estampes presque aussi mauvaises que celles des éditions précédentes. Elle ne contient pas la XIIe satire; mais elle est augmentée d'un nouveau recueil de petites pièces [d], d'une scène d'un prologue d'opéra, d'un *Discours sur le style des inscriptions*, de quatre nouvelles lettres [e], du dialogue intitulé *les Héros de Roman*, des trois

[a] *Voyez* notre avertissement, tome IV, page VI.

[b] *Voyez* l'avertissement sur la satire XII, page 347 de ce vol., et la réponse aux jésuites, faussement attribuée à Despréaux, tome IV, page 653.

[c] Voir sur Valincour la satire XIe, page 329 de ce volume, note *b*, et sur Renaudot l'épître XII, tome II, page 152, note *b*.

[d] *Voyez* notre *avertissement*, tome II, page 485.

[e] *Voyez* notre *avertissement* tome IV, page VI.

dernières *Réflexions critiques* sur Longin et de trois fragments de ce rhéteur [*a*].

L'impression que Despréaux avoit fait suspendre fut continuée peu de temps après son décès, puisque le privilège est du 26 avril 1711. Les expressions employées par Louis XIV sont un nouveau témoignage de son estime pour le poëte dont la perte étoit récente. Les voici : « Comme cet auteur « nous a fait, à notre satisfaction, la lecture de la plus « grande partie de ses ouvrages, nous accorderons volontiers « le privilège nécessaire pour les donner au public. A ces « causes, etc. » Cette édition est entièrement imprimée en caractères *romains*, d'après le conseil de Brossette [*b*]. Dans les éditions de 1674, de 1675, de 1701, il n'y a que la prose qui le soit ainsi. On s'est servi pour les vers de caractères *italiques*.

Nous n'avons point fait l'énumération des pièces imprimées séparément, parceque nous craignons de n'avoir pu nous les procurer toutes; et nous n'avons pas dû suivre les catalogues que l'on a publiés, parceque nous avons démontré qu'ils étoient fautifs [*c*]. Nos remarques présentent les éclaircissements qu'il nous a été possible d'acquérir sur la date de la composition et de la publication de chaque pièce.

PRINCIPALES ÉDITIONS PUBLIÉES APRÈS LA MORT DE L'AUTEUR.

OEuvres de M. Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même. A Genève, chez Fabri et Barrillot, 1716, 2 vol. in-4°, et 4 vol. in-12.

[*a*] Voy. l'*avertissement de M. Boivin* sur ces fragments, tome III, page 623.

[*b*] *Voyez* le tome IV, page 597, note *b*.

[*c*] *Voyez* le tome II, page 121, note *a*.

Cette édition, dédiée au duc d'Orléans, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV, est augmentée de la XIIe satire, qui avoit paru furtivement dès 1711, de quelques épigrammes, de plusieurs lettres [a], et de la *Dissertation sur Joconde* [b]. Elle est ornée du portrait du régent et de celui de l'auteur, gravés, le premier, d'après Santerre, le second, d'après Rigaud. Ces deux portraits sont bien supérieurs aux six estampes qui accompagnent le Lutrin.

Le commentateur Brossette, qui ne s'est point nommé, s'exprime ainsi : « Je n'avance presque rien qui ne soit tiré « ou des conversations que j'ai eues avec lui (*Despréaux*), « ou des lettres qu'il m'a écrites. La haute idée que j'avois « de ses ouvrages m'ayant fait souhaiter de le connoître, je « ne trouvai en lui ni cette fausse modestie ni cette vaine « ostentation si ordinaires aux personnes qui ont acquis « une réputation éclatante; et, bien différent de ces auteurs « renommés qui perdent à être vus de près, il me parut « encore plus grand dans sa conversation que dans ses « écrits.

« Cette première entrevue [c] donna naissance à un com- « merce intime, qui a duré plus de douze années. La grande « inégalité de son âge et du mien ne l'empêcha point de « prendre confiance en moi : il m'ouvrit entièrement son

[a] *Voyez* l'avertissement du IVe volume, page VII.

[b] *Voyez* le tome III, page 3, notes *a* et *b*.

[c] Elle eut lieu à Auteuil, en 1698. Brossette rappelle cette entrevue à Despréaux, dans une lettre du 1er mai 1699. « En vérité, « monsieur, lui écrit-il, vous devez me pardonner, si je vous porte « quelque envie, et si je souhaite bien souvent de passer auprès de « vous le temps que vous êtes le moins occupé dans votre aimable « campagne, et dans ce charmant jardin où je vous vis pour la pre- « mière fois. »

« cœur; et quand je donne ce commentaire, je ne fais pro-
« prement que rendre au public le dépôt que cet illustre
« ami m'avoit confié.

« S'il eut la complaisance de m'apprendre toutes les par-
« ticularités de ses ouvrages, je puis dire que, de mon côté,
« je ne négligeai rien de ce qui pouvoit me donner d'ail-
« leurs une connoissance exacte de certains faits, qu'il
« touche légèrement, et dont il m'avouoit qu'il ne connois-
« soit pas trop bien le détail. Mes recherches ne lui déplai-
« soient pas; de sorte qu'un jour, comme je lui rendois
« compte de mes découvertes : *A l'air dont vous y allez*, me
« dit-il, *vous saurez mieux votre Boileau que moi-même* [*a*]. »

A l'égard des passages imités des anciens, Brossette dit :
« Bien loin qu'il eût honte d'avouer ces ingénieux larcins,
« il les proposoit, par forme de défi, à ses adversaires qui
« s'avisoient de les lui reprocher; et c'est lui qui m'a indi-
« qué, dans la lecture suivie de tous ses ouvrages, les
« sources les plus détournées où il avoit puisé..... »

Son *avertissement* se termine par ces mots, au sujet du commentaire qu'il publie : « On ne doit pas craindre d'y
« trouver de ces vérités offensantes, ni de ces faits purement
« injurieux qui ne servent qu'à flatter la malignité, etc., etc....
« Je n'ai pas dit toutes les vérités; mais tout ce que j'ai dit
« est véritable, ou du moins je l'ai reçu comme tel..... »

L'avantage de pouvoir interroger Despréaux étoit inappréciable pour un commentateur. Aussi le travail de Brossette offre-t-il de l'intérêt sous le rapport des anecdotes, quoiqu'il laisse encore bien à desirer en cette partie par des omissions importantes, et que même il y commette de graves méprises [*b*]. Il a de l'instruction, mais ses rappro-

[*a*] *Voyez* l'épître Ire, tome II, page 8, note 1.
[*b*] *Voyez* l'Art poétique, chant IV, page 292, note 2.

chements, lorsqu'il ne les doit pas à l'auteur, offrent peu de justesse. On lui sait gré de s'être affranchi des obligations que lui imposoit la critique, quand on lit le petit nombre de discussions littéraires dans lesquelles il est entré. Il paroît ne pas avoir toujours saisi les explications données par le satirique. Les observations qu'il lui addressoit étoient, en général, ou si minutieuses ou si dépourvues de solidité, qu'il en recevoit quelquefois des réponses bien propres à refroidir une admiration moins dévouée, à décourager un amour-propre moins docile [*a*].

On ne sauroit trop regretter néanmoins que la seconde édition, que Brossette se proposoit de publier, n'ait pas vu le jour. Sa correspondance avec Jean-Baptiste Rousseau en fait souvent mention. Elle auroit contenu des pièces *inédites*, que l'on n'a pas l'espoir de recouvrer. Le 1er mars 1741, il en écrivoit à Louis Racine dans les termes suivants : « Je « vous dirai, Monsieur, non sans chagrin, que la nouvelle « édition de mon nouveau travail sur Boileau est accrochée « par l'entreprise que mon libraire de Genève vient de faire « d'un ample commentaire sur Newton, en 3 vol. in-4°. Vous « jugez bien qu'un ouvrage de cette nature, tout farci d'al- « gèbre et rempli de figures, demande beaucoup de temps. « Ainsi voilà mon ouvrage suspendu, et j'ignore quand « l'impression s'en achèvera. Cette édition sera bien diffé- « rente de celles qui l'ont précédée. Elle comprendra quel- « ques ouvrages en prose de M. Despréaux qui n'ont point « encore paru, et une trentaine de lettres choisies que ses « amis lui avoient conseillé de publier, et qu'il avoit corri- « gées pour les mettre en état de paroître [*b*]. »

[*a*] *Voyez*, dans le tome IV, les lettres des 8 avril, 3 juillet, 2 août 1703, pages 461, 476, 478.

[*b*] *Lettres de Rousseau sur différents sujets*, tome III, page 316.

Brossette n'entre dans aucun détail sur la manière dont il a recueilli ces divers morceaux. On s'étonne qu'ils n'aient pas été compris dans l'envoi que l'abbé Boileau lui adressa des papiers de son frère, dont il étoit l'exécuteur-testamentaire [a]. Il est à présumer qu'ils n'en faisoient point partie, puisqu'ils n'ont pas été insérés dans la première édition du commentateur.

Cette édition de Brossette fut souvent réimprimée en Hollande, sous différents formats, depuis l'in-folio jusqu'à l'in-12, avec *diverses remarques* rédigées par Dumonteil, qui ne s'est point nommé [b], et de belles figures gravées par Bernard Picart, sur ses propres dessins [c].

La première des éditions données par Dumonteil, parut en 1718, Amsterdam, David Mortier, 2 vol. in-folio et in-4°. La plus recherchée est celle de 1722, La Haye, Isaac Vaillant, etc., 4 vol. in-12 : elle réunit à la commodité du format le mérite de l'exécution. Celle de 1729 est la dernière à laquelle l'éditeur ait fait des changements; mais le format in-12 n'a ni vignettes ni culs-de-lampes.

Dumonteil, au lieu d'écarter les morceaux dont Brossette a surchargé son édition, y en a joint beaucoup d'autres. Le

[a] *Voyez* la lettre de l'abbé Boileau à Brossette, tome IV, page 664.

[b] Les dictionnaires gardent le silence sur Dumonteil : on le connoît comme éditeur de Despréaux.

[c] Bernard Picart, né à Paris en 1663, se fit une brillante réputation comme graveur et comme dessinateur. En 1710, il fixa sa résidence en Hollande, avec son père Étienne Picart, surnommé *le Romain*, parcequ'il avoit séjourné long-temps en Italie. Les libraires d'Amsterdam s'empressèrent d'employer ses talents ; mais la multitude de ses ouvrages l'empêcha dans la suite d'apporter à leur exécution le soin qui donnoit du prix aux premiers. Il gagna beaucoup d'argent, et mourut en 1733.

passage ci-après fera connoître l'esprit qui l'a dirigé dans ses additions. « On peut mettre, dit-il, au rang des plus « importantes celles qui regardent la *satire sur l'équivoque.* « Le commentateur, oubliant qu'il étoit le dépositaire des « intentions de M. Despréaux, s'est accommodé au temps. « Il a non-seulement évité d'expliquer les endroits où cet « illustre poëte désigne certains dogmes de morale, que « M. Pascal a reprochés aux jésuites dans ses *Provinciales;* « mais lorsqu'il s'agit de ce que l'on appelle le *jansénisme*, il « n'y a point d'artifice dont il ne se soit servi pour déguiser « la pensée de M. Despréaux, et pour donner le change au « lecteur. On a découvert ses déguisements, et mis le lec- « teur au fait sur ces endroits-là; mais on n'épouse aucun « parti. On se contente de fixer le véritable sens de l'auteur, « ou de donner les passages cités par M. Pascal, qui étoient « l'objet de M. Despréaux [*a*]. »

Les œuvres de M. Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques, nouvelle édition revue et corrigée, Paris, Barthélemy Alix, 1735, 2 vol. in-12, n'ont que des notes fort courtes, qui sont l'ouvrage de l'éditeur [*b*], quoiqu'il les attribue à Valincour et à l'abbé Renaudot. Pour faire valoir son travail aux dépens de celui de Brossette, il met le récit qu'on va lire dans la bouche du libraire :

« On sait combien l'abbé Renaudot et M. de Valincour, « tous deux de l'académie françoise, étoient intimement liés

[*a*] Ce passage est extrait de l'*avertissement* de l'édition de 1729.

[*b*] Cet éditeur, qui ne s'est point nommé, est l'abbé Souchay, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, né en 1688, à Saint-Amand, près de Vendôme, mort à Paris en 1746. On lui doit plusieurs dissertations, insérées dans les Mémoires de l'académie dont il étoit membre, et plusieurs autres éditions, telles que celles d'Ausone, d'Honoré d'Urfé, de Pellisson.

« avec M. Despréaux. Quand les remarques sur ses œuvres « imprimées à Genève en 1716 parurent, ils s'enfermèrent « quelques matinées pour les lire. Le zèle dont ils étoient ani- « més pour la gloire de leur illustre ami, leur fit crayonner « impitoyablement tout ce qui parut la blesser dans ce vaste « commentaire. Ils corrigèrent tout ce qui n'étoit pas d'une « exacte vérité dans plusieurs remarques; ils en abrégèrent « un grand nombre, et supprimèrent entièrement toutes « celles qui n'étoient d'aucune utilité pour l'intelligence de « l'auteur.

« Une dame de leur connoissance emprunta d'eux l'exem- « plaire sur lequel ils avoient fait leurs corrections; et ce « même exemplaire m'étant tombé dans les mains, des con- « noisseurs, à qui je l'ai communiqué, m'ont assuré que je « ne pouvois mieux faire que de m'y conformer. »

Malgré cette annonce, sous laquelle se cache le véritable éditeur, il est certain que ce dernier se borne à présenter la substance de la plupart des notes de Brossette, sans presque jamais les rectifier.

L'*Abrégé de la vie de M. Despréaux*, qui se trouve au commencement du 1er vol., est de l'abbé Goujet [*a*], qui s'en déclare l'auteur dans ses *Mémoires historiques et littéraires*, page 156; cet abrégé n'a pas toute l'exactitude que promet l'érudition du biographe. Il y est dit, par exemple : « *L'Art* « *poétique* avoit déja porté la réputation de son auteur dans « les pays les plus éloignés, lorsque M. le président de La- « moignon engagea M. Despréaux dans un ouvrage d'une « autre espèce (*le Lutrin*). » D'abord il s'agit du premier pré-

[*a*] Claude-Pierre Goujet, né à Paris en 1697, y mourut en 1767. On lui doit un grand nombre d'ouvrages; il est connu principalement par celui qui est intitulé *Bibliothèque françoise*, ou *Histoire de la littérature françoise*.

sident de Lamoignon, et non du président son fils. Ensuite les deux poëmes dont il est question, composés à la même époque, parurent ensemble dans le même volume.

Goujet, dans le catalogue manuscrit de sa bibliothèque, s'exprime en ces termes : « Cette édition de Boileau a été « saisie, et le privilége en a été retiré à la fin d'avril 1736, « quoiqu'elle fût vendue librement depuis le mois d'octobre « 1735. Le prétexte fut une note sur la satire contre l'équi- « voque, page 150 du tome Ier, colonne 2e [a]. Un autre a « été l'épitaphe de M. Racine, qui étoit déja imprimée dans « le *Nécrologe de Port-Royal* [b]. L'abrégé de la vie de Boileau « en a été un troisième, quoique cet abrégé eût été approuvé « par M. de Fontenelle. » Cette vie fut dénoncée sans doute à l'autorité, parceque l'on y fait le plus grand éloge d'Arnauld et de Nicole, et que l'on y parle avec prédilection de l'épître sur l'amour de Dieu, de même que de la satire contre l'équivoque.

La prohibition prononcée contre l'édition de 1735 n'a point empêché de la réimprimer dans la suite, même en France. Parmi les éditions qui en sont des copies fidèles, nous citerons la plus répandue, celle de 1768 (imprimée d'abord en 1757), Paris, chez la veuve Savoye, etc., 3 vol. petit in-12. Celle de Glasgow, chez R. et A. Foulis, 1759, 2 vol. in-12, est très-jolie; mais elle ne contient que les poésies et fort peu d'ouvrages en prose. Beaucoup d'autres éditions offrent des notes courtes, plus ou moins nombreuses,

[a] A côté de ce vers,

Les cinq dognes fameux par ta main fabriqués,

on lit dans une note: « c'est-à-dire les cinq propositions attribuées à « Jansénius. »

Voyez, sur le vers cité, la satire XII, page 378, note c.

[b] *Voyez* cette épitaphe, tome III, page 149.

également puisées dans celles que l'abbé Souchay a extraites du commentaire de Brossette.

Les œuvres de M. Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques, Paris, veuve Alix, 1740, sont accompagnées d'un portrait de l'auteur et de vignettes, dont Cochin fils a gravé quelques unes. L'éditeur, qui est ce même abbé Souchay, ne s'est point nommé. Ses notes sont de nouveau tirées du commentaire de Brossette; mais il leur donne plus d'étendue que dans l'édition de 1735. Il a conservé l'épitaphe de Racine, que l'abbé Goujet, contre toute vraisemblance, regarde comme l'un des trois motifs qui firent condamner cette dernière édition. La note relative à un vers de la XIIe satire est changée de la manière qui suit : « C'est-« à-dire les cinq fameuses propositions [*a*]. » Quant à l'abrégé de la vie de l'auteur, son éloge par de Boze le remplace. Une épigramme fort leste, conservée par Brossette, recueillie par les autres éditeurs, est retranchée [*b*]; et, malgré le silence de Goujet, on doit croire que ce léger sacrifice fut imposé par l'autorité.

Le *Bolæana* fut publié, pour la première fois, dans l'édition de 1740. C'est le recueil des entretiens de Monchesnay [*c*] avec le satirique, rédigé par le premier peu de

[*a*] Comparez ces expressions avec celles qui sont rapportées ci-dessus, page xv, note *a*.

[*b*] *Voyez* le tome II, page 546, note *a*.

[*c*] Jacques de Losmes de Monchesnay, né à Paris en 1666, mort à Chartres en 1740, a composé plusieurs pièces imprimées dans le *Théâtre italien* de Gherardi. Il a laissé manuscrites des *épîtres*, des *satires*, des *épigrammes* traduites de Martial. Jean-Baptiste Rousseau, dont les jugements dépendent trop des affections particulières, fait un éloge exagéré de cet écrivain, dans ses Lettres, tome II, page 115. On voit pourtant, à la manière dont il finit par s'exprimer, que le satirique auroit volontiers dispensé Monchesnay de ses fréquentes

temps avant sa mort, à la prière de l'abbé Souchay. Ce livre, que l'on est fort aise de posséder, seroit vraiment précieux si l'auteur avoit été mieux servi par sa mémoire en l'écrivant plus tôt, s'il avoit saisi constamment la pensée d'un grand poëte, s'il s'étoit toujours clairement énoncé. Quelquefois il confond les faits, il se méprend sur le sens des bons mots et des explications qu'il rapporte, il ne dit même pas ce qu'il veut dire. Ce dernier défaut lui a fait reprocher des bévues qu'il n'a réellement pas commises, entre autres à l'égard d'une plaisanterie du premier président de Lamoignon [a].

Œuvres de Nicolas Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même, nouvelle édition, augmentée de la vie de l'auteur par M. Desmaizeaux [b], *Dresde*, 1746, *chez Georges Conrade Walther*, 4 vol. in-8°.

Nous n'aurions rien à dire de cette édition, accompagnée de gravures très médiocres, et faite sur celle que Dumonteil publia en 1729, si l'on n'y eût joint une vie de l'auteur, qui remplit 138 pages. Cette vie, écrite d'un style incorrect et diffus, est adressée au célèbre Addisson [c], et se compose de citations puisées en grande partie dans les ouvrages du poëte françois. Le biographe l'écrivit pour une traduction angloise des œuvres de Despréaux, imprimée à Londres,

visites. « Il étoit un des dévots de M. Despréaux, qui en étoit quel-« quefois fatigué, et qui me disoit en parlant de lui : *Il semble que « cet homme-là soit embarrassé de son mérite et du mien.* » (Lettre à Brossette, du 30 septembre 1716.).

[a] *Voyez* le tome IV, page 398, note *a*.

[b] Pierre Desmaizeaux, né en Auvergne en 1666, mort à Londres en 1745, fut éditeur d'un grand nombre d'ouvrages. Lié avec Bayle et Saint-Évremond, il fut leur biographe, et publia leurs œuvres.

[c] L'un des meilleurs poëtes, des meilleurs critiques anglois. Né en 1672, mort en 1719, il a rempli de grandes places.

1712, 2 vol. in-8°. Les particularités relatives aux obstacles qu'éprouva l'impression de la XIIe satire sont les seules qui méritent d'être rapportées. Les voici : « On avoit déja commencé de travailler à cette nouvelle édition [a], mais à « peine y en avoit-il cinq feuilles d'imprimées, lorsque les « jésuites, ne pouvant souffrir la publication de la *satire sur* « *l'équivoque*, chargèrent le père Le Tellier [b], confesseur du « roi, d'en parler à sa Majesté, et de l'engager à faire arrêter « l'impression de tout l'ouvrage, et révoquer le privilége « qu'elle avoit accordé. Des personnes très-considérables, « entre autres le cardinal de Noailles, archevêque de Paris [c], et M. le comte de Pontchartrain, chancelier de « France [d], s'employèrent pour M. Despréaux; mais les « insinuations du père Le Tellier prévalurent auprès de sa « Majesté, et rendirent toutes leurs représentations inutiles. « De sorte que le roi ne se contenta pas de défendre à M. Despréaux de publier cette satire; mais il lui ordonna même « d'en remettre l'original entre les mains de sa Majesté. Il « est vrai qu'il lui fit connoître en même temps qu'à l'égard « de ses autres écrits, le privilége subsisteroit dans son entier; mais M. Despréaux, qui se sentoit proche de sa fin, « ne crut pas qu'il lui convînt de temporiser, et il aima « mieux supprimer entièrement sa nouvelle édition, que de « la mutiler sur des vues basses et intéressées [e]. »

[a] Celle qui fut commencée en 1710, et que Valincour et Renaudot publièrent en 1713.

[b] *Voyez* la lettre de ce jésuite, tome IV, page 642.

[c] *Voyez*, à l'égard de ce prélat, l'*avertissement sur la satire XII*, page 353 de ce volume, note *a*.

[d] *Voyez*, sur Louis Phelipeaux, comte de Pontchartrain, le tome IV, pages 133, 139, 551, notes *a*.

[e] Extrait de la *Vie de M. Boileau-Despréaux*, par M. Desmaizeaux, page 124.

Œuvres de M. Boileau-Despréaux, nouvelle édition, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même et rédigés par M. Brossette; augmentée de plusieurs pièces, tant de l'auteur qu'ayant rapport à ses ouvrages; avec des remarques et des dissertations critiques, par M. de Saint-Marc [a], *Paris, chez David et Durand*, 1747, 5 vol. in-8°.

Il est vraisemblable que c'est du commentaire qui accompagne cette belle édition, ornée de gravures, que d'Alembert veut parler, lorsqu'il dit : « Un dernier commentateur « a eu la malheureuse patience de les recueillir tous, et « d'enterrer le petit volume de Despréaux sous un fatras de « notes en cinq gros volumes, qu'on pourroit appeler un « *Despréaux variorum*. On a ramassé, dans ce monceau de « décombres, jusqu'à de très médiocres vers latins que Des- « préaux avoit faits dans sa jeunesse [b]. » Ces observations ont besoin d'être rectifiées. Premièrement, le texte des œuvres de Despréaux forme deux volumes ordinaires; secondement, les vers latins, dont l'insertion blesse l'historien de l'académie françoise, sont insérés par l'auteur lui-même dans son édition de 1701 [c]; troisièmement, les éditeurs Dumonteil et Souchay n'ont point composé de commentaires par-

[a] Ch. Hug. Lefebvre de Saint-Marc, né à Paris en 1698, mourut d'un coup de sang, dans la rue du Mail, en 1769, après avoir mené une vie pauvre et laborieuse. Il fut chargé de plusieurs éducations, entre autres de celle du comte de Sennectère. Lié de bonne heure avec l'abbé Goujet, il en partagea les opinions, et publia d'abord le *Supplément au Nécrologe de Port-Royal*, ouvrage de parti. Ensuite il donna des éditions de Malherbe, de Chaulieu, de Chapelle et de Bachaumont, de Lainez, de La Fare, etc. Son *Abrégé chronologique de l'histoire d'Italie*, jusqu'à l'an 1250, suppose des recherches qui lui donnent quelque prix.

[b] 25e *note sur l'éloge de Despréaux.*

[c] *Voyez* le tome II, page 562, note *a*.

ticuliers : l'un s'est contenté d'ajouter quelquefois aux remarques de Brossette, et l'autre n'a fait que les extraire. Saint-Marc adopte seulement une partie des additions du premier, et un petit nombre de notes qui appartiennent au second : sous ce rapport il est donc irréprochable..

Ce qu'on ne sauroit lui pardonner, ce que d'Alembert ne relève point, c'est un travers bien étrange dans un commentateur. Au lieu d'ériger un monument à la gloire de l'écrivain qui est l'objet de ses veilles, il le poursuit avec la prévention la plus obstinée. A chaque instant il offense le goût dont il veut embrasser la cause. Comment dans les chefs-d'œuvre qu'il analise découvriroit-il des fautes presque toujours imperceptibles? Le plus souvent les beautés du premier ordre le trouvent insensible ou lui donnent de l'humeur. La langue dont le chantre du Lutrin fut parmi nous l'un des créateurs, cette langue à-la-fois sage et hardie, qui produit de nouvelles images et qui rajeunit les anciennes, cette langue enfin, que le génie seul avoit le droit de consacrer, n'est en général, aux yeux de Saint-Marc, que le vain attirail du *jargon poétique* (*a*).

Pour affoiblir le mérite des leçons où Despréaux, avec un égal bonheur, donne le précepte et l'exemple, il exhume de longs morceaux de l'*Art poétique françois*, par Vauquelin de La Fresnaye [*b*]. Cette affectation maladroite prouve

[*a*] Telle est l'expression favorite de Saint-Marc. *Voyez* l'épître IV, tome II, page 48, note 1, l'épître IX, page 116, note *c*, l'épître X, page 131, note *b*, le Lutrin, chant V, page 424, note *a*, les Réflexions critiques, tome III, page 337.

[*b*] Jean Vauquelin de La Fresnaye, né en 1536, d'une ancienne famille de Normandie, publia en 1555 ses *Forestières*. Pendant les intervalles de loisir que lui laissoient ses fonctions de magistrat à Caen, il composa l'*Art poétique françois*, en trois chants fort longs,

seulement que le vieux précurseur de notre Horace avoit consulté les mêmes sources que lui, mais que, tout en considérant la différence des époques, il étoit fort éloigné d'avoir les mêmes talents en partage.

Comme Saint-Marc renouvelle sans cesse les attaques de Desmarêts de Saint-Sorlin, de Pradon, etc., un critique très connu, Clément de Dijon [a], a pensé qu'il n'avoit « en « vue que de déprimer Boileau, d'après les instigations de « Perrault, de La Motte et de Fontenelle [b]. » Il est certain que son âge s'oppose à ce qu'il ait entretenu des relations avec le premier [c]. Quant au second, les rapports de politesse qui existèrent toujours entre le satirique et lui, la manière respectueuse dont il s'exprime après sa mort [d], en le combattant, font présumer que, malgré ses paradoxes, il n'influa point sur le langage vraiment intolérable du commentateur. A l'égard du troisième, dès sa jeunesse son ressentiment contre Despréaux fut si profond, que les années ne purent jamais en effacer les traces. Sa longue carrière [e]

et cinq livres de *Satires*. Il mourut en 1606. Vauquelin Desyveteaux, précepteur de Louis XIII, étoit son fils.

[a] Jean-Marie-Bernard Clément, né à Dijon en 1742, mort à Paris en 1812, a rédigé pour divers journaux de nombreux articles de littérature, où les principes du goût sont défendus avec une dureté, une amertume injurieuse qui ne préviennent pas en faveur de son caractère. Il a de l'instruction et du jugement; mais sa prose est commune, et ses vers n'ont pas d'élégance. Ses observations sur la traduction des Géorgiques, par Delille, sont en général d'une rigueur portée jusqu'à l'injustice. Dans ses lettres à Voltaire, la partialité l'empêche souvent d'atteindre le but qu'il se propose.

[b] *Neuvième lettre à M. de Voltaire*, 1776, page 116.

[c] *Voyez*, sur Charles Perrault, la page 17 de ce volume, note *a*.

[d] *Voyez* la XIe *réflexion critique*, tome III, page 333, note *b*.

[e] Fontenelle, mort en 1757, vécut un siècle. *Voyez*, sur les

lui permit de jeter les fondements d'une sorte d'empire, et de soumettre à ses lois jusqu'aux esprits les plus distingués. De là, suivant toute apparence, provint, encore plus que de l'esprit d'innovation, cette guerre plus ou moins ouverte, déclarée vers le milieu du dix-huitième siècle à la réputation la mieux établie, et prolongée jusqu'au commencement du dix-neuvième.

Dans un autre endroit de ses lettres à Voltaire [a], Clément prononce avec sens, mais toutefois à sa manière, sur les deux plus anciens commentateurs de Despréaux.

« Si Brossette n'a pas eu, dit-il, tout le goût et la sagacité « convenables pour faire un excellent commentaire, il a du « moins fait preuve de bonne foi. S'il n'étoit pas habile cri- « tique, il étoit fidèle à éclaircir ce qui en avoit besoin; et il « se montroit zélé pour la gloire de celui qu'il commentoit.

« Après Brossette est venu un certain Saint-Marc, qui, « sans aucune connoissance de la poésie, et rempli des pré- « jugés de notre siècle contre Boileau, a eu l'audace de join- « dre ses notes impertinentes à celles de Brossette, pour cri- « tiquer à chaque page Despréaux et Rousseau [b], et plaider « contre eux la cause décriée des Pradon, des Perrault et « des La Motte. Tout ce que l'ignorance, la mauvaise foi et « la présomption réunies peuvent avoir de plus impudent et « de plus téméraire se rencontre dans cette odieuse et plate « compilation, etc. »

Sans vouloir ni défendre, ni repousser les imputations ha-

causes de son inimitié contre Racine et Despréaux, le tome IV, page 123, note *a*.

[a] *Cinquième lettre à M. de Voltaire*, 1774, page 32.

[b] Saint-Marc est très injuste envers J.-B. Rousseau; mais il ne le critique point à chaque page. *Voyez*, sur ce qu'il en dit, notre tome IV, page 390, note *c*.

sardées par Clément, nous voyons en Saint-Marc un aveugle compilateur, subjugué par les opinions qui dominoient à l'époque où il vivoit. Il offre des observations quelquefois si judicieuses, qu'il est bien difficile de croire qu'elles lui appartiennent. Lorsque nous en avons rencontré de ce genre, nous nous sommes empressé de les faire connoître comme une juste compensation de nos critiques; mais ensuite nous les avons trouvées ailleurs. Citons-en un exemple : la remarque vraiment neuve, dont nous lui avons fait honneur, sur l'un des traits sublimes de Corneille [*a*], est empruntée à Rémond de Sainte-Albine [*b*].

Dans l'*avertissement* du troisième tome, page x, nous avons parlé avec assez d'étendue de son travail sur le *Traité du Sublime*, par Longin. Ce travail, dont la partie la plus saine appartient à des mains étrangères, n'est pas sans utilité.

N'ayant, de son aveu, mis aucun plan dans le commentaire sur les œuvres de Despréaux, il n'est pas étonnant que les matériaux y soient jetés au hasard, pour remplir le vide des volumes [*c*]. Son édition néanmoins est encore recherchée, à cause de l'exécution typographique et de l'estime dont cet avantage la fait jouir auprès de ceux qui l'achètent sur parole. Nous nous serions épargné la peine de l'étudier, si la faveur qu'elle a usurpée ne nous avoit fait un devoir de combattre les fausses théories dont elle est le dépôt.

Œuvres de Boileau-Despréaux avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même, et rédigés par M. Brossette; augmentées de plusieurs pièces, tant de l'auteur qu'ayant rapport à ses ouvrages, avec des remarques et des dissertations critiques

[*a*] *Voyez* la Xe *Réflexion critique*, tome III, page 302, note *a*.

[*b*] *Voy.* l'ouvrage intitulé *le Comédien*, 2e édit., page 258, 1749.

[*c*] *Voyez* le tome III, page 375, note *a*. Un seul exemple suffira pour prouver ce que nous disons.

par M. de Saint-Marc. Nouvelle édition, augmentée de plusieurs remarques et de pièces relatives aux ouvrages de l'auteur, enrichie de figures gravées d'après les dessins du fameux Picart-le-Romain. Amsterdam, D. J. Changuion, 1772, 5 vol. in-8° et in-12. Dans plusieurs exemplaires, le titre porte *Paris, les libraires associés.*

« D'Alembert, suivant M. Daunou, donne le nom de *Boi-* « *leau variorum* à cette édition, dans laquelle on a rassemblé « les notes de Boileau lui-même, celles de Renaudot, Bros- « sette, Dumonteil, Souchay, Saint-Marc, avec de nouvelles « remarques. »

Si l'intention de l'historien de l'académie françoise a été de désigner ainsi cette édition, il faut en conclure qu'il ne l'a pas même parcourue, et qu'il s'en est rapporté au titre seul. Elle est réellement beaucoup moins étendue que celle de 1747. Elle contient, il est vrai, un petit nombre de notes de Dumonteil relatives aux jésuites, et dont Saint-Marc ne pouvoit faire usage à Paris, ensuite des remarques littéraires du nouvel éditeur en plus petit nombre encore, enfin un pamphlet intitulé : *Boileau aux prises avec les jésuites* [*a*], et trois lettres que nous avons rapportées [*b*]; mais ces augmentations ne forment pas quatre-vingts pages, tandis que le *Bolœana* avec ses additions, les *Essais philologiques* ou *Supplément aux remarques critiques* remplissent tout le cinquième volume de l'édition publiée par Saint-Marc.

Le *Bolœana* est remplacé, dans l'édition de 1772, par l'*Abrégé de la vie de M. Despréaux* [*c*], dont l'abbé Goujet est l'auteur; les *Essais philologiques* y sont entièrement supprimés.

[*a*] Nous en avons parlé, tome IV, page 590, note *a*.

[*b*] Elles sont insérées dans le tome IV, pages 642-648.

[*c*] Nous en parlons, page xiv de cette notice.

Par les notes de Renaudot, il faut entendre celles de l'édition de 1713, lesquelles appartiennent évidemment à Despréaux, puisque le privilége de cette édition, dans lequel elles sont mentionnées, fut accordé immédiatement après sa mort. D'ailleurs elles sont à-peu-près les mêmes que celles des autres éditions originales. Nous avons fait connoître en quoi consistoient les notes de Dumonteil et de Souchay [a].

Si l'édition de 1772 est fort inférieure à celle de 1747 sous le rapport de l'exécution typographique, elle offre plus d'ordre dans l'arrangement des pièces. On peut consulter le *Manuel du libraire*, par M. Brunet, sur les différences que présente le premier volume, dans les exemplaires où l'on a réimprimé les sept premières feuilles.

L'édition in-12, publiée en 1775, Amsterdam, D. J. Changuion, est conforme à celle de 1772.

Œuvres de Boileau-Despréaux, imprimées par ordre du Roi (Louis XVI), *pour l'éducation de monseigneur le dauphin, Paris, imprimerie de Didot l'aîné*, 1788, 3 vol. in-18.

Cette charmante édition et celle qui a été donnée pour le même objet en 1789, 2 vol. in-4°, contiennent le texte et les notes de l'édition originale de 1713; mais on y a joint la XIIe satire, quelques épigrammes, la dissertation critique sur Joconde, et l'on a fait de légers changements dans l'ordre des pièces.

Œuvres de Boileau-Despréaux, avec neuf figures, etc., *Paris, de l'imprimerie de Crapelet*, 1798, in-4°.

Cette édition, qui n'est pas complète, mérite d'être distinguée pour la pureté du texte. Elle est accompagnée d'un *Discours préliminaire*, dans lequel Palissot [b] répond aux

[a] *Voyez* la page xix de cette notice, à l'article de l'édition de 1747.

[b] Charles Palissot de Montenoy, né à Nanci en 1730, mort à

détracteurs de Despréaux, et remonte à la cause des jugements opposés de Voltaire sur ce dernier. Nous transcrivons une partie de ce qu'il dit, à ce sujet, de l'auteur de la Henriade : « On sait que par une espèce de coquetterie, qu'on « seroit en droit de lui reprocher comme une foiblesse, il « montra souvent trop d'indulgence pour la médiocrité de « quelques auteurs vivants dont il vouloit captiver les suf- « frages ; mais on ne l'accusa jamais d'être prodigue de « louanges envers les morts : c'est lui cependant qui, après « avoir nommé, dans le *Temple du Goût*, Corneille, Racine « lui-même et notre inimitable La Fontaine, ne balance « pas à placer Boileau à la tête de ces grands hommes. Là, « dit-il,

Là régnoit Despréaux, leur maître en l'art d'écrire [*a*].

. . . . . .

« ..... Cependant nous ne devons pas dissimuler (et ce « détail ne déplaira pas à ceux qui aiment à observer, même « dans les grands hommes, les foiblesses de l'humanité) que « Voltaire parut se refroidir un peu pour Boileau, depuis le « parallèle que fit l'abbé Batteux de la Henriade et du Lu- « trin [*b*]. Ce parallèle, qui ne pouvoit être au fond qu'une « plaisanterie, car ces deux ouvrages n'étoient pas suscep- « tibles d'une comparaison sérieuse, prouvoit néanmoins « d'une manière assez piquante que Boileau, dans une fable « qui sembloit ne rien promettre à l'imagination, avoit mis « à-la-fois plus de génie dans son plan, et plus de richesse

Paris en 1814, écrit très purement, même avec élégance, en vers et en prose. Il a plus de goût que d'imagination, plus d'esprit que de connoissances; et, dans ses jugements sur les contemporains, il se laisse dominer par ses affections.

[*a*] *Discours préliminaire*, page 3.

[*b*] *Voyez*, sur cet opuscule, notre tome II, page 454, note *a*.

« de poésie dans ses détails, que Voltaire en traitant un « sujet beaucoup plus digne de l'épopée. Cette plaisante- « rie, exagérée comme elles le sont toutes, mais d'une ma- « lignité vraiment ingénieuse, déplut à l'auteur de la Hen- « riade. Fatigué de s'entendre opposer sans cesse la perfection « du style de Boileau, il prit insensiblement contre Boileau « même un peu d'humeur; et, ce que peut-être il n'eût « point osé du vivant du satirique, il osa lui adresser une « épître qui commence par ces vers :

Boileau, correct auteur de quelques bons écrits,
Zoïle de Quinault et flatteur de Louis [a].

« Assurément on ne pouvoit être ni plus sévère ni plus « injuste, etc. [b].

. . . . . .

« Mais ce qui achève de prouver combien la comparaison « de la Henriade au Lutrin déplut à Voltaire, c'est qu'il a « presque toujours évité de parler de ce poëme, ou qu'il « n'en a parlé que pour le dégrader. S'il en a dit un mot à « l'article *Bouffon*, dans ses *questions sur l'Encyclopédie* [c], « c'est pour le mettre au-dessous d'un poëme anglois du doc- « teur Garth, intitulé le *Dispensary* [d]. *On y trouve*, dit-il,

[a] Voltaire intitula cette pièce *Épître à Boileau*, ou *mon Testament*.

[b] *Discours préliminaire*, page 9.

[c] Dans les éditions les plus récentes des œuvres de Voltaire, les *Questions sur l'Encyclopédie* sont fondues dans le *Dictionnaire philosophique*.

[d] Sir Samuel Garth, poëte et médecin anglois, mort vers 1718, à l'âge d'environ quarante-six ans, fut en butte à l'animosité de plusieurs de ses confrères, ainsi que du corps des apothicaires de Londres, pour avoir encouragé l'établissement des *dispensaires*, ou salles de consultations gratuites et de pharmacie en faveur des indigents

« *beaucoup plus d'imagination, de variété, de naïveté, etc., que* « *dans le Lutrin de Boileau.* C'est apparemment pour en don- « ner une idée favorable qu'il en traduit le début. Voici sa « traduction :

« Muse, raconte-moi les débats salutaires
« Des médecins de Londre et des apothicaires.
« Contre le genre humain si long-temps réunis,
« Quel dieu, pour nous sauver, les rendit ennemis ?
« Comment laissèrent-ils respirer leurs malades,
« Pour frapper à grands coups sur leurs chers camarades ?
« Comment changèrent-ils leur coiffure en armet,
« La seringue en canon, la pilule en boulet?
« Ils connurent la gloire : acharnés l'un sur l'autre,
« Ils prodiguaient leur vie et nous laissaient la nôtre. »

« Nous ne sommes point à portée de vérifier si cette tra- « duction est fidèle [*a*]; mais nous doutons qu'un lecteur « soit tenté de comparer ce style à celui du Lutrin. Ces *chers* « *camarades*, ces *seringues changées en canons,* et ces *pilules* « *en boulets* nous paroissent d'un burlesque qui n'est pas « très supérieur à celui de Scarron, etc. »

A ces passages extraits du *discours préliminaire* de l'édition de 1798 [*b*], nous joindrons la citation ci-après, puisée dans ce même article de Voltaire, réfuté par Palissot : « On com- « mença par donner d'abord le nom de poëme burlesque « au *Lutrin* de Boileau; mais le sujet seul était burlesque. Le

malades. Il se vengea par le ridicule, et publia, en 1699, son poëme, composé de six chants, comme *le Lutrin*, mais que les Anglois eux-mêmes n'osent opposer à ce chef-d'œuvre.

[*a*] Elle ne l'est pas.

[*b*] Ce discours préliminaire parut d'abord à la tête d'une édition des œuvres choisies de Despréaux, imprimée sur mauvais papier. Paris, Déterville, 1793, in-8°.

« style fut agréable et fin, quelquefois même héroïque [*a*]. » Cela n'est pas exact : *le Lutrin* porta le titre de *poëme héroïque* jusqu'en 1701; à cette dernière époque, il fut intitulé *poëme héroï-comique* [*b*]. En parlant ainsi, Voltaire se propose le double objet de faire sentir que *la Henriade* ne sauroit être comparée au *Lutrin*, et d'inspirer de la confiance par la justice qu'il semble rendre au style de ce dernier ouvrage. Au surplus, la force de la vérité le ramène quelquefois ailleurs à des jugements plus dignes de son goût, même à l'égard du chef-d'œuvre dont ses ennemis affectoient de vanter la perfection, comme un mérite auquel il ne pouvoit pas atteindre.

Œuvres de Boileau-Despréaux, *Paris*, *Bastien*, 1805, 2 vol. in-8°.

Cette édition est précédée d'un éloge par d'Alembert [*c*], voilà ce qui la distingue. Cet éloge, non moins agréable qu'intéressant, écrit avec toute l'adresse dont l'auteur étoit capable, laisse percer néanmoins des préventions assez fortes contre un poëte dont l'historien de l'académie françoise étoit chargé d'honorer la mémoire. Quelquefois même l'envie de plaire, ainsi que l'esprit de parti l'empêchent d'être exact dans ses récits et dans ses citations [*d*]. Dans

[*a*] Article *Bouffon*, *burlesque*, tome II du *Dictionnaire philosophique*, page 262, édition des *Œuvres complètes de Voltaire*, chez Renouard, 1819,

[*b*] *Voyez* notre tome II, page 325, note *a*.

[*c*] Jean d'Alembert, de la plupart des académies de l'Europe, né à Paris en 1717, mort en 1784; géomètre célèbre et littérateur très distingué. Le *Discours préliminaire de l'Encyclopédie* est son chef-d'œuvre.

[*d*] *Voyez* le tome II, page 494, note 1, page 569, note *a*; et le tome IV, page 206, note 1, page 614, note *b*.

des notes instructives, longues et nombreuses, publiées long-temps après l'éloge [a], et quelques années après sa mort, il cherche plutôt à répandre ses opinions particulières, qu'à se renfermer dans les bornes naturelles de son sujet.

Œuvres poétiques de Boileau-Despréaux, avec des notes de Ponce-Denys-Écouchard Le Brun [b], *Paris*, *Buisson*, 1808, in-8°.

Ces notes courtes et peu nombreuses portent sur les alliances de mots, sur le mécanisme de la versification, très rarement sur le fond de la pensée, presque jamais sur l'ensemble d'un ouvrage. Dans les faits, dans les jugements, elles offrent des méprises qui supposent tout au moins un travail précipité. De grandes beautés y sont omises; des choses ordinaires y sont vantées. Comment Le Brun, chez qui l'audace de l'expression va souvent jusqu'à la témérité, quelquefois même jusqu'à la bizarrerie, peut-il envers le plus correct de nos poëtes classiques exercer une sévérité que n'auroit pas un prosateur qui connoîtroit les priviléges de la poésie? Comment ne pas s'étonner de l'entendre blâmer, comme impropres ou comme trop hardies, des locutions autorisées par l'usage? Il a pourtant des aperçus aussi justes qu'heureusement exprimés; mais, en général, l'in-

[a] En 1787, Condorcet publia 6 volumes des éloges des académiciens par d'Alembert. Celui-ci avoit donné les principaux en un seul volume, sans notes, 1779.

Marie-J.-Ant.-Nic. Caritat, marquis de Condorcet, né à Ribemont, en Picardie, en 1743, mort à Bourg-la-Reine, en 1794, victime de principes dont il n'avoit pas prévu les horribles conséquences. Membre de l'académie françoise, secrétaire de celle des sciences, il a composé beaucoup d'ouvrages.

[b] *Voyez*, sur Le Brun, le *Discours au roi*, page 49 de ce volume, note *a*.

stinct poétique le sert beaucoup mieux que la réflexion : il est plus fait pour sentir que pour discuter.

OEuvres complètes de Boileau-Despréaux, contenant ses poésies, ses écrits en prose, sa traduction de Longin, ses lettres à Racine, à Brossette et à diverses autres personnes, avec les variantes, les textes d'Horace, Juvénal, etc., imités par Boileau, et des notes historiques et critiques; précédées d'un discours sur le caractère et l'influence des œuvres de Boileau, et d'une vie abrégée de ce poëte, stéréotype d'Héran, Paris, 1809 et 1813, 3 vol. in-8° et in-12.

Cette édition jouit d'une estime méritée. Elle est la première où l'on ait inséré les differentes lettres de Despréaux. Le discours qui la précède est une dissertation très instructive, où l'auteur n'a rien négligé pour remplir son sujet, en perfectionnant un premier travail, couronné par l'académie de Nîmes [a], et que La Harpe cite avec éloge dans son *Lycée* (1821, tome VII, pages 69 et suiv.). Ce *discours préliminaire* est d'un écrivain qui professe, en littérature, les doctrines les plus saines, et qui sait les défendre avec les armes de la modération. Les notes qui forment le commentaire sont presque toujours solides et judicieuses; mais on regrette qu'elles ne soient ni plus fréquentes ni plus développées.

OEuvres de Boileau-Despréaux, Paris, de l'imprimerie et de la fonderie de P. Didot l'aîné, 1815, 3 vol. in-8°. Cette édition, dont le texte est à-peu-près conforme à celui donné par M. Daunou, fait partie de la *Collection des meilleurs ouvrages de la langue françoise, dédiée aux amateurs de l'art typographique ou d'éditions soignées et correctes.*

Elle est enrichie de l'éloge de l'auteur, par M. L. S. Auger.

[a] Ce premier travail a pour titre : *Influence de Boileau sur la littérature françoise, discours couronné par l'académie royale de Nîmes; par M. Daunou, de l'Oratoire. Paris, chez Fournier,* 1787.

En 1805, la classe de la langue et de la littérature françoises de l'Institut de France [a] décerna le prix d'éloquence à ce discours, où la précision d'un style piquant relève la justesse des idées. Si le choix d'un sujet qui ramène à l'attrait des bonnes études ne pouvoit être plus heureux, les effets n'en pouvoient être plus heureusement exprimés. « Dans « un temps, dit l'orateur, où notre littérature, presque au « sortir du berceau, alloit être étouffée sous les mêmes « efforts qui tentoient de la perfectionner, Boileau avoit « combattu et terrassé l'hydre du mauvais goût. Après un « siècle de maturité et d'éclat, cette même littérature, par- « venue tout-à-coup au terme de la plus affligeante dégra- « dation, se voit attaquée de nouveau par tous les fléaux « qui ont assailli son enfance. Où est celui qui doit l'en dé- « livrer encore?.... L'Institut national évoque l'ombre de « Boileau. A sa voix, ce grand homme reparoît au milieu « de nous. L'ART POÉTIQUE est dans sa main. Il va faire re- « vivre les lois que jadis il a dictées, ces lois qui ont fait « fleurir le Parnasse françois, et dont l'oubli a précipité sa « décadence [b]. »

On sait que Despréaux ne vouloit pas que, dans sa composition, le second vers parût destiné seulement à tenir compagnie au premier [c]; et que, pour lui donner du sens et de l'effet, il mettoit d'abord tous ses soins à le construire. Ce moyen, fondé sur l'expérience du maître de notre école poétique, n'est point assurément à dédaigner; mais est-il certain qu'il n'ait pas été connu avant lui? Il s'offre si naturellement à l'esprit du versificateur, qu'il n'est guère à présumer qu'on l'ait découvert aussi tard. Sur la foi des

[a] Cette classe a repris l'ancien nom d'*Académie françoise*.

[b] *Éloge de Boileau*, page 2.

[c] *Voyez* le tome IV, page 285, note *b*.

commentateurs, l'habile panégyriste n'y attache-t-il donc pas une trop haute importance? Je ne puis me persuader que la révélation de ce mystère soit le plus grand service que l'Horace françois ait su rendre à son illustre ami. Au surplus, il étoit impossible de présenter une telle assertion avec plus de vraisemblance. Écoutons M. Auger : « Dans le « système imparfait de versification suivi jusqu'à Boileau, « souvent tout l'éclat d'une image, toute la force d'une pensée « résidoit dans le premier vers, et le second n'étoit plus alors, « si j'ose m'exprimer ainsi, qu'une vaine et insipide super- « fétation. Pour rémédier à cet inconvénient, d'autant plus « grave que le vers qui n'ajoute point à l'idée du vers qui le « précède ne manque jamais de l'affoiblir, Boileau érigea « en précepte et consacra par son exemple la nécessité de « FAIRE LE SECOND VERS AVANT LE PREMIER. Ce procédé si « simple, et dont l'explication même semble déroger à la « dignité du discours le moins orné; ce procédé n'en fut « pas moins regardé comme un des secrets les plus impor- « tants de l'art de versifier. Le poëte qui le pratique, loin « de détruire l'effet d'un beau vers par un vers plus foible, « parvient à dissimuler plus heureusement les légers sacri- « fices qu'il est quelquefois obligé de faire à la rime; et en « donnant dans le second vers, par l'achèvement de la rime « et de la pensée, la solution du double problème que dans « le premier il sembloit avoir proposé à l'oreille et à l'esprit, « il les satisfait à-la-fois l'un et l'autre; et la réunion de « leurs suffrages, qui est le but de son art, en est aussi la « glorieuse récompense. Une tradition constante rapporte « que Boileau donna ce secret à Racine, et que c'étoit là ce « qu'il appeloit LUI AVOIR APPRIS A FAIRE DIFFICILEMENT DES « VERS [a]. »

[a] *Éloge de Boileau*, page 24.

Cette citation un peu longue, mais qui nous a paru nécessaire, ne nous permet pas de rapporter d'autres morceaux sur lesquels se réunissent tous les suffrages.

Œuvres de Boileau-Despréaux, édition dédiée au roi, Paris, imprimerie de P. Didot l'aîné, 1819, 2 vol. grand in-folio, papier vélin, avec neuf vignettes.

Dans une notice purement littéraire, nous ne nous étendrons point sur la magnificence d'un ouvrage qui devient un monument de la typographie françoise.

Qu'il nous soit permis de nous arrêter ici, et de passer sous silence les éditions postérieures.

Nous ne parlerons point non plus des traductions que l'on a faites des principaux ouvrages de Despréaux, soit dans les langues anciennes, soit dans les langues modernes.

PLAN QUE NOUS AVONS SUIVI DANS NOTRE ÉDITION.

Un commentaire, comme nous l'avons dit dans notre prospectus, est indispensable pour lire les poëtes satiriques, sur-tout lorsqu'il s'est écoulé plus d'un siècle depuis leur mort. Ils font de fréquentes allusions à des événements, à des usages, à des personnes qui n'ont laissé que des traces passagères. Pour saisir ces allusions fugitives, le lecteur, à chaque instant, a besoin d'être éclairé par le secours des notes. Nous avons, dans les mémoires du temps, cherché tous les moyens de remplir cet objet principal.

On jouira, pour la première fois, de tous les changements faits par l'auteur, soit dans ses vers, soit dans sa prose, ainsi que de toutes les notes qu'il a mises dans les diverses éditions de ses œuvres, depuis 1666 jusqu'en 1713 [a]. Pouvions-nous conserver avec trop de respect ce qui sort de la

[a] *Voyez*, sur la négligence apportée jusqu'à présent à cet égard, l'*avertissement* de notre tome III, page xiv, note *a*.

plume d'un homme tel que Despréaux? est-il une étude plus fructueuse que d'observer comment il se corrige, en découvrant, dans ses différentes leçons, le motif des arrêts qu'il prononce contre lui-même avec un goût aussi sévère qu'infaillible? Ses corrections sont d'une justesse si évidente, que le plus souvent il suffit de les transcrire : des notes explicatives offenseroient alors un lecteur attentif, qui desire qu'on lui épargne de la peine, mais qui ne veut pas que l'on se défie trop de son intelligence.

Brossette et Saint-Marc, que les autres éditeurs se bornent à suivre sous le rapport des changements, ont consulté seulement les éditions les plus connues : aussi commettent-ils des méprises dans les dates qu'ils assignent aux diverses leçons; et, parmi ces leçons, ils en omettent quelquefois d'importantes, souvent d'imperceptibles, qui tiennent néanmoins à la perfection de la langue poétique.

Au lieu de nous reposer sur les soins que ces deux commentateurs étoient censés avoir pris, ce que nous espérions d'abord pouvoir faire avec sécurité, nous avons été réduits à conférer tous les textes de l'auteur, non seulement dans les quatorze éditions originales que nous avons fait connoître, mais dans chaque pièce imprimée isolément.

N'ayant pu nous procurer cette *édition monstrueuse* de 1665 contre laquelle Despréaux se récrie dans sa préface de 1666, nous y avons suppléé par un recueil qui paroît devoir en tenir lieu : tout annonce qu'elle y a été copiée [*a*]. Nous avons fait usage de ce recueil, lorsque nous y avons reconnu distinctement ou le premier jet du poëte, ou des leçons qu'il ne vouloit pas rendre publiques.

Il existe un autre recueil, moins soigné, mais beaucoup

[*a*] *Voyez*, sur ce *Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes*, 1667, la page 51 de ce volume, note *a*.

plus volumineux [a], dans lequel se trouve également la première composition des derniers ouvrages de Despréaux, tels que sa X^e satire, ses X^e, XIe et XIIe épîtres. C'est peut-être dans ce recueil et dans le précédent que Brossette a puisé les premières leçons qu'il a données des pièces qui y sont contenues.

Saint-Marc avance, je ne sais d'après quelle autorité, « que l'édition de 1701 étoit la seule dont M. Despréaux eût « revu lui-même toutes les épreuves [b]. » Elle n'offre pourtant pas une plus grande correction que les éditions précédentes, sous le rapport de l'orthographe. A cet égard, l'auteur se confioit en général à la surveillance des imprimeurs; il n'exerçoit guère la sienne que sur les changements qu'il faisoit à chaque réimpression de ses œuvres. Ce qui le prouve, c'est que certains mots sont plus régulièrement écrits dans les premières éditions que dans celle de 1701. Nous pourrions en offrir plusieurs exemples. Nous nous bornerons à un seul.

Les manuscrits les plus authentiques, les livres imprimés avec l'attention la plus scrupuleuse annoncent qu'autrefois on ne distinguoit point, par la manière de les écrire, les mots *conter* (narrer) et *compter* (calculer). Nicot même leur donne une seule étymologie dans son *Thrésor de la langue françoise* [c]. L'usage, qui nécessairement devance les dic-

[a] *Recueil de pièces curieuses et nouvelles, tant en prose qu'en vers, La Haye, Adrian Moetjens*, 1694-1698, 5 vol. in-16, divisés chacun en six parties.

[b] *Avertissement* de l'édition de 1747, tome Ier, page ij.

[c] Jean Nicot, fils d'un notaire, naquit à Nîmes en 1530, et mourut à Paris en 1600. Son dictionnaire, que l'on consulte encore avec fruit, parut six ans après sa mort. Sa capacité pour les affaires le fit nommer ambassadeur à Lisbonne, par François II. Il passe pour

tionnaires, avoit toutefois, dès le temps des premiers essais de Despréaux, établi la distinction formelle que nous reconnoissons aujourd'hui. L'académie l'avoit sans doute adoptée dès-lors : bien des années avant d'être publié, son dictionnaire [a] l'a consacrée sans faire aucune mention de l'ancienne orthographe, parcequ'elle étoit tombée en désuétude. Nos deux poëtes les plus corrects méconnoissent néanmoins cette utile distinction, en écrivant au maréchal de Luxembourg [b], pour le féliciter sur la victoire de Fleurus. Étoit-ce de leur part une inadvertance, l'effet d'une ancienne habitude, ou le desir de braver les décisions de la compagnie à laquelle ils appartenoient, décisions pour lesquelles ils n'avoient pas une grande déférence [c]? Ce qu'il y a de sûr, c'est que le relevé suivant, fait sur les œuvres du satirique, ne sauroit être plus exact. Dans les éditions de 1666, 1667, 1668, 1674, on lit :

Parmi les Pelletiers on *compte* des Corneilles [d].

dans celles de 1669, 1675, 1683, 1685, 1694, 1701, il y a :

Parmi les Pelletiers on *conte* des Corneilles.

Les éditions de 1666, 1667, 1668 portent :

Moi, qui ne *compte* rien ni le vin, ni la chère [e].

celles de 1669, 1674, 1675, 1683, 1685, 1694, 1701 offrent :

Moi, qui ne *conte* rien ni le vin, ni la chère.

avoir introduit en France le tabac, connu d'abord sous le nom de *poudre nicotiane*.

[a] L'académie françoise avoit commencé dès 1639 son dictionnaire, qu'elle publia, pour la première fois, en 1694.

[b] *Voyez* le tome IV, page 113, note *a*.

[c] *Voyez* le tome IV, page 260, note *b*, page 407, note *c*.

[d] *Discours au roi*, page 50 de ce volume, note *b*.

[e] Satire III, page 111 de ce volume, note 2.

Ce défaut d'uniformité dans l'orthographe du même mot, cette manière défectueuse de l'écrire, à une époque où l'usage étoit converti en règle, nous semble démontrer que Despréaux, si difficile sur tout ce qui pouvoit, dans ses vers, intéresser ou le sens ou l'oreille, ne l'étoit pas autant, à beaucoup près, sur la régularité de l'impression. Ces détails affoiblissent l'assertion de Saint-Marc, trop favorable à l'édition de 1701; ils répondent également à une remarque fort récente, où le dernier éditeur de La Fontaine a cru nous prendre en faute [a].

Nous ajouterons que les tables analytiques qui se trouvent dans les éditions originales, depuis 1674 jusqu'en 1713 inclusivement, sont conçues et rédigées de manière à faire douter que l'auteur ait présidé à leur formation.

D'ailleurs une mauvaise plaisanterie du commis de Thierry, consignée dans l'édition de 1694, et supprimée dans celle de 1701, semble prouver que ces tables étoient l'ouvrage des libraires du poëte. Nous avons rapporté cette particularité, sous le vers auquel elle appartient, satire VIII, page 204 de ce volume, note 1.

Nos remarques pourront sembler trop longues et trop nombreuses à plus d'un lecteur, quoique nous les ayons réduites à ce qu'exigeoit notre plan. En les rédigeant, nous avions en vue ceux qui éprouvent le besoin d'étudier un auteur classique dans les moindres détails de sa composition, et d'avoir une idée juste de tous les personnages dont il parle. Nous avons cru ne pouvoir y apporter une attention trop scrupuleuse; l'expérience apprend à se défier des recherches que l'on ne fait pas soi-même, ainsi que des ju-

[a] *Voyez* les *Œuvres de La Fontaine, nouvelle édition, revue, mise en ordre, et accompagnée de notes, par C. A. Walckenaer, membre de l'Institut. Paris, Lefèvre*, 1823, tome VI, page 83, note 3.

gements portés sur les auteurs que l'on n'a pas lus. Notre première obligation a donc été de n'avancer sur la foi d'autrui que ce qu'il nous étoit impossible de vérifier. Nous avons été plus jaloux d'être exacts, que de relever ceux qui ne le sont pas.

Si nous nous sommes préservés d'un respect superstitieux envers le poëte, qu'un examen habituel auroit pu rendre à nos yeux l'objet d'un culte littéraire, nous l'avons aussi défendu sans hésiter, toutes les fois qu'il étoit en butte aux attaques de la malveillance ou de la prévention. Heureux si notre foiblesse n'a pas trahi nos intentions, et laissé voir un zèle indiscret! Plus les noms des critiques étoient imposants, plus nous avons senti l'obligation de résister au poids de leur autorité, en nous confiant à la bonté de notre cause. Voltaire [a], d'Alembert, Condillac, Marmontel [b], Delille [c], etc., etc., n'ont pas hasardé une objection ou spécieuse ou évidemment injuste, sans que nous ayons essayé

[a] François-Marie Arouet de Voltaire, né à Châtenay, près de Sceaux, en 1694, mort à Paris en 1778.

Voyez la satire Ire, page 95 de ce volume, note *b*, la satire VI, page 156, note *c*, la satire X, page 315, note *b*, la satire XI, pages 330, note 1, 333, note *b*, et 339, note *a*, l'*avertissement sur la satire XII*, page 350, note *b*, l'épître VII, tome II, page 94, note *a*, l'épître X, page 129, note *a*.

[b] *Voyez* la satire Ire, tome Ier, page 95, note *c*, la satire II, page 104, note *b*, la satire III, page 125, note *a*, la satire VI, page 167, note *a*, la satire IX, page 249, note 1, la Ire épître, tome II, pages 3 et 8, notes *d* et 1, l'épître III, page 32, note *b*, l'épître IV, page 42, note *b*, l'épître IX, pages 110 et 114, notes *a* et *b*, l'Art poétique, chant Ier, page 171, note *a*, chant III, page 272, note *a*, chant IV, page 297, note *b*, le Lutrin, chant II, page 358, note *a*, une chanson, page 509, note *a*.

[c] Jacques Delille, poëte le plus brillant et le plus fécond de ces

d'y répondre, en observant les égards qu'ils commandent.

Lorsque les admirateurs de Despréaux, tels que La Monnoye, etc., n'ont pas saisi sa pensée, ce qui est fort rare, nous nous sommes attachés à la montrer dans son véritable jour [a]. M. de Fontanes, dont le coup d'œil est si sûr, dont les vers et la prose ont tant de noblesse et de précision, nous a paru, dans une lettre que nous avons citée [b], rendre une demi-justice à l'une des expressions les plus remarquables du maître qu'il faisoit gloire de méditer et de savoir par cœur. La Harpe, qui obtint et mérita une si grande réputation dans la critique littéraire, et qui ne partagea jamais contre notre auteur des préventions trop long-temps accréditées, laisse échapper quelquefois à son égard des observations, sans les avoir pesées à loisir [c].

Produire plusieurs noms justement célèbres parmi ceux des hommes dont le devoir a fait discuter les opinions, c'est annoncer que les difficultés n'ont pas été éludées, et qu'il n'est point d'efforts auxquels le respect que l'on doit au public n'ait prescrit de se livrer.

Il devenoit inutile de s'arrêter sur les folles invectives,

derniers temps, né près de Clermont en Auvergne, le 22 juin 1738, mort à Paris, le 1er mai 1813.

Voyez l'épître VI, tome II, page 69, note *a*, l'Art poétique, ch. III, pages 219 et 257, notes *a*.

[a] Tome Ier, satire VIII, page 185, note 1, satire X, page 300, note *c*, tome II, le Lutrin, chant Ier, page 343, note *a*, chant III, page 379, note *d*.

[b] Tome Ier, satire X, page 297, note *b*.

Les lettres ont perdu M. de Fontanes le 17 mars 1821.

[c] Tome Ier, satire VIII, page 188, note *b*, tome II, le Lutrin, chant IV, page 411, note *a*.

J.-F. de La Harpe, né à Paris en 1739, y mourut en 1804.

sur les paradoxes absurdes que Mercier [a], Cubières [b] et d'autres écrivains, qui ne méritoient pas même de partager la courte et honteuse renommeé de ces derniers, ont osé prodiguer à l'égard du poëte de la raison. Ces factieux de l'empire des lettres, en prêchant la révolte contre les lois du goût, contre la vieille autorité du bon sens, espéroient-ils détrôner le génie et siéger à sa place? Pendant leur vie, ils excitèrent le mépris des gens instruits et sensés; après leur mort, ils tomberoient dans un profond oubli, s'il n'étoit bon de signaler, en passant, les excès d'une pareille démence. La Harpe auroit pu ne pas employer contre Cubières soixante pages de son *Cours*, dans lesquelles il déploie les ressources de sa dialectique. Quelques coups décisifs suffisoient; mais son caractère lui faisant un besoin de guerroyer, il se mesuroit facilement avec des adversaires qu'il auroit mis hors de combat sans un grand appareil de force.

Si nous devions faire parler les antagonistes de Despréaux, afin de jeter un nouvel intérêt sur ses traits satiriques, il falloit aussi ne pas fatiguer le lecteur par des citations insipides et multipliées. Nous avons donc choisi ce qu'il y avoit de plus saillant, c'est-à-dire de plus ridicule, dans les écrits de Coras, de Pradon, de Bonnecorse, de Carel de Sainte-Garde, etc. Où les écarts d'une aveugle présomption peuvent-ils mieux se manifester que chez les mauvais poëtes?

Chacun de nos volumes est terminé par une table, qui

[a] Louis Sébastien Mercier, né à Paris en 1740, y mourut en 1814. Député à *la Convention nationale*, il n'y vota point la mort de l'infortuné Louis XVI; ce qui prouve que son cœur valoit mieux que sa tête.

[b] Michel Cubières, né en 1750, mort à Paris en 1820. Il s'étoit surnommé *Dorat*, par admiration pour ce poëte. Peu d'hommes ont eu, pendant la révolution, une conduite aussi avilissante.

renferme les sommaires analytiques des ouvrages et des pièces qu'il contient. Nous avons jugé néanmoins qu'il étoit indispensable de donner, par ordre alphabétique, une table générale des matières qui appartiennent spécialement à notre édition, et que les tables particulières ne pouvoient énoncer. Nous aurions pu, comme beaucoup d'autres éditeurs, nous épargner cette tâche longue et fastidieuse; mais il n'étoit pas en nous de nous prévaloir d'un usage qui, pour être devenu trop commun, n'en est pas de meilleur exemple.

Depuis plusieurs années on réimprime nos auteurs classiques avec tous les ornements qu'ils comportent. S'il en est un qui mérite de les obtenir, sans contredit, c'est celui dont les ouvrages courts et peu nombreux sont presque autant de chefs-d'œuvre de raison, de finesse, et de poésie. Au lieu de douze gravures que l'on avoit annoncées, on en a donné quatorze, dont il seroit superflu de vanter l'exécution. Nous dirons seulement de celle qui représente l'auteur, qu'elle offre une ressemblance parfaite avec le portrait original peint par Rigaud, et confié par madame la première présidente de Groshois, qui le possède. On y reconnoît ce mélange de fermeté et d'enjouement, de raillerie et de bonté qui formoit le caractère du satirique.

M. de Monmerqué ayant bien voulu revoir notre travail, et nous faire jouir du fruit de ses lumières, nous ne saurions mieux terminer cette notice qu'en lui offrant l'expression de notre reconnoissance.

N. B. Nous indiquons par des chiffres arabes les notes des anciens éditeurs que nous avons conservées, lorsqu'elles nous ont paru nécessaires.

Les additions que nous y avons jointes sont précédées d'un astérisque.

Des lettres italiques font connoître les notes qui nous appartiennent.

Quoique tous les volumes de cette édition présentent une date uniforme sur leur titre, ils ont été publiés successivement, et non dans leur ordre numérique. On a donné le quatrième au mois de juillet 1821, le troisième au mois de mai 1822, le premier au mois de décembre suivant, et le second au mois d'août 1823.

NOTICE

SUR BOILEAU DESPRÉAUX

ET SUR SES OUVRAGES.

En donnant à cette notice une plus grande étendue, nous aurions craint de tomber dans des répétitions aussi fatigantes pour le lecteur que pour nous-mêmes. Il falloit éviter cet inconvénient : pour y parvenir, nous renvoyons aux notes du commentaire, toutes les fois qu'il s'agit de particularités intéressantes, de discussions littéraires qui devoient y trouver leur place.

Suivant la plupart des biographes, Nicolas Boileau-Despréaux naquit à Paris le 1er novembre 1636. Quelques-uns ajoutent, comme une circonstance étonnante, que ce fut dans la chambre même où avoit travaillé Jacques Gillot [a], l'un des auteurs de la *satire Ménippée*. L'abbé Boileau, dont le témoignage est ici du plus grand poids, écrit à Brossette que son frère « avoit été baptisé dans la sainte chapelle du « palais [b]. » Louis Racine, qui n'est pas toujours exact [c],

[a] La maison du conseiller Gillot étoit située sur le quai des Orfèvres. Elle appartint ensuite au lieutenant-criminel Tardieu, son neveu, qui y fut assassiné. *Voyez* la satire X, pages 288, 289, 293, notes 1, *a*, *c*.

[b] Tome IV, page 665. Jacques Boileau, chanoine de la Sainte-Chapelle, né le 16 mars 1635 à Paris, y mourut le 1er août 1716.

[c] *Voyez* à cet égard la *Notice bibliographique*, page iij, note *f*.

dit positivement que ce dernier étoit né à Crône, village près de Villeneuve-Saint-Georges, où son père passoit le temps des vacances, et qu'il tira le surnom de Despréaux d'un petit pré, situé au bout du jardin. Les détails qu'il transmet ne permettent point de concilier les deux récits, en disant que la cérémonie du baptême ne se fit pas dans le lieu de la naissance [a].

Privé des caresses d'une jeune mère qu'il perdit à onze mois [b], débile et souffrant, Despréaux fut, dans la maison paternelle, confié aux soins d'une vieille gouvernante impérieuse. A l'âge de sept à huit ans, on le plaça au collége d'Harcourt. Il y achevoit sa quatrième, lorsque les douleurs de la pierre le forcèrent de subir une opération, qui lui laissa pour toute la vie une très grande incommodité. Aussitôt qu'il put reprendre le travail des classes, il fit sa troisième au collége de Beauvais, sous un ancien professeur (M. Sevin), qui avoit su prédire à Le Maistre [c] et à Patru [d], la gloire qu'ils acquerroient au barreau, et qui ne tarda pas

[a] « Quelque temps après, une partie du village fut brûlée; et les « régistres de l'église ayant été consumés dans cet incendie, lorsque « Boileau, dans le temps qu'on recherchoit les usurpateurs de la no- « blesse, en vertu de la déclaration du 4 septembre 1696, fut injus- « tement attaqué, il ne put, faute d'extrait baptistaire, prouver sa « naissance que par le registre de son père. » (*Mémoires sur la vie de Jean Racine*, page 28.)

[b] Dès le berceau perdant une fort jeune mère, etc.

(*Épître X, tome II, page* 137, *note* 1.)

Voyez l'épitaphe que l'auteur lui a faite, page 499.

[c] Antoine Le Maistre, avocat au parlement de Paris, né dans cette ville en 1608, mort à Port-Royal-des-Champs en 1658. Ses plaidoyers sont éloquents, mais surchargés de citations des orateurs, des historiens et des pères de l'Église.

[d] *Voyez*, sur Patru, la satire Ire, page 90, note *b*.

d'annoncer toute celle qu'un jour son nouveau disciple obtiendroit sur le Parnasse.

Le versificateur novice lisoit les poëtes et les romanciers avec une telle ardeur qu'il oublioit quelquefois les heures des repas, quoique la cloche du collége destinée à les sonner fût attachée à la fenêtre de sa chambre. Des lectures faites au hasard n'auroient pas été sans danger pour un autre; mais un excellent esprit triomphe de tous les écueils. Dans son enthousiasme, il entreprit une pièce de théâtre, dans laquelle trois géants ouvroient la scène, prêts à se battre pour la conquête d'une commune maîtresse. Le roi Grifalar, autre géant, survenoit et les séparoit par ces mots:

Géants, arrêtez-vous,
Gardez pour l'ennemi la fureur de vos coups.

Le poëte dans l'âge mûr s'amusoit à répéter ce vers, et défioit Boyer [a] « de lui en montrer un seul de cette force dans « les cent mille qu'il a faits [b]. »

Après avoir terminé son cours de philosophie à dix-sept ans, Despréaux voulut s'appliquer à l'étude de la jurisprudence. Il suivit les écoles de droit, et se fit recevoir avocat le 4 décembre 1656. « Se trouvant chargé d'une première « cause, loin de s'en instruire, il ne songea qu'aux moyens « de s'en défaire honnêtement; et il y réussit de manière « que le procureur retirant ses sacs, le soupçonna d'y avoir « découvert une procédure peu régulière, et dit en sortant « que ce jeune avocat iroit loin [c]. » Louis Racine ne ra-

[a] *Voyez*, sur Boyer, l'*Art poétique*, chant IV, tome II, page 281, note 1.

[b] *Bolæana*, nomb. LIX.

[c] Éloge de Despréaux, page 473 du volume déja cité. *Voyez* la *Notice bibliographique*, page ij, note *a*.

conte pas de même cette particularité, que l'historien de l'académie des inscriptions et belles-lettres a cru peut-être devoir adoucir, en faveur de celui dont il prononçoit l'éloge dans une assemblée publique en 1711. Quoi qu'il en soit, d'après le second récit, Despréaux plaida fort mal cette première cause. « Comme il étoit près de la commencer, le « procureur s'approcha de lui pour lui dire : *N'oubliez pas « de demander que la partie soit interrogée sur faits et articles.* « — *Pourquoi*, lui répondit Boileau, *la chose n'est-elle pas « déja faite? si tout n'est pas prêt, il ne faut donc pas me faire « plaider.* Le procureur fit un éclat de rire, et dit à ses con- « frères : *Voilà un jeune avocat qui ira loin; il a de grandes « dispositions*,,, [a]. »

Par déférence pour le vœu de sa famille, qui desiroit qu'il prît un état, Despréaux alla s'asseoir sur les bancs de la Sorbonne, circonstance qu'il n'a point consignée dans ses vers. Suivant les expressions du grave de Boze, « il ne « put soutenir long-temps les leçons d'une scholastique épi- « neuse et subtile; il s'imagina que, pour le suivre plus « adroitement, la chicane n'avoit fait que changer d'ha- « bit [b]. »

Depuis quelques années, la mort de son père [c] le laissant maître absolu de son sort, il n'écouta plus que sa vocation poétique, et ferma l'oreille aux conseils de ses parents. Il lui fut plus facile de restreindre ses besoins, que d'apprendre à les satisfaire en suivant les voies qui mènent à la fortune [d].

[a] *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, page 28.

[b] Éloge de Despréaux, page 474.

[c] Après le vers que nous avons cité sur la mort de sa mère page xlvj, note *b*, le poëte ajoute le suivant :

Réduit seize ans après à pleurer mon vieux père, etc.

Indigné contre les vices de son siècle, il débuta par une satire dans le goût de Juvénal. Lorsqu'on lui représenta que ce genre de composition lui attireroit des ennemis toujours prêts à le décrier : « Eh bien, répondit-il, je serai honnête « homme, et je ne les craindrai point. » Fort de ses intentions, il voulut montrer ses premiers essais à ce fameux hôtel où Voiture [a] avoit dominé si long-temps, et qui étoit encore le tribunal suprême des auteurs. La marquise de Rambouillet, la duchesse de Montausier sa fille, si célèbres alors sous les noms d'ARTÉNICE et de JULIE, mêlèrent à leurs éloges des observations polies sur les dangers et les inconvénients de la satire. Chapelain, Cotin et Ménage [b], qui étoient présents, ne manquèrent pas de les appuyer avec l'aigreur d'hommes animés par un intérêt direct. Le jeune poëte fut si mécontent d'eux, qu'il se promit bien d'en tirer une vengeance éclatante.

Un grief non moins puissant l'excitoit encore contre Cotin : celui-ci étoit l'intime ami de Gilles Boileau [c]; et loin de se rendre médiateur dans les débats qui divisoient les deux frères, il se déclaroit hautement pour l'aîné, affectant même d'aggraver les chagrins domestiques du cadet. Aussi voit-on que de toutes les victimes sacrifiées au bon

[d] Dès-lors à la richesse il fallut renoncer :
Ne pouvant l'acquérir, j'appris à m'en passer.

(*Épître V, tome II, page* 61.)

[a] *Voyez*, sur Voiture, les pages 29 et 231 de ce volume, notes *c* et *b*.

[b] *Voyez*, sur ces trois auteurs, les pages 13, 18 et 98, notes *a* et *c*.

[c] Gilles Boileau, avocat au parlement, payeur des rentes de l'hôtel-de-ville, contrôleur de l'argenterie du roi, né à Paris en 1631, reçu à l'académie françoise en 1659, mort en 1669.

goût par le satirique, c'est celle qu'il immole avec le plus de plaisir, et sur laquelle il revient le plus souvent. Nous aimons mieux, pour ces faits, nous en rapporter à l'abbé d'Olivet [a] dont l'exactitude est reconnue, qu'au *Bolæana* [b] où l'on attribue à la nécessité de la rime tous les traits sous lesquels le malheureux Cotin reste à jamais accablé.

Gilles Boileau avoit trop de présomption pour se défier de son extrême facilité à rimer, et pour ne pas regarder d'abord en pitié la sage lenteur de son frère. Il ne vit pas sans un dépit amer la sensation que produisoit la lecture des nouvelles satires, qui n'étoient encore que manuscrites. « Ce « petit drôle, s'écrioit-il avec un mépris affecté, s'avise de « faire des vers! » D'ailleurs il devoit de la reconnoissance à Chapelain, qui, malgré la plus violente opposition de quelques membres de l'académie françoise [c], lui avoit donné sa voix pour y être admis, et qui l'avoit ensuite compris dans la liste des écrivains qui méritoient d'être gratifiés par le gouvernement. On ne sera pas fâché de lire l'article qui le concerne dans le *Mémoire de quelques gens de lettres, vivants en* 1662, *dressé par ordre de M. Colbert:* « Il a « de l'esprit et du style en prose et en vers, et sait les deux « langues anciennes aussi bien que la sienne. Il pourroit « faire quelque chose de fort bon, si la jeunesse et le feu « trop enjoué n'empêchoient point qu'il s'y assujétît [d]. »

[a] *Histoire de l'académie*, 1743, deuxième volume, page 184. *Voyez*, sur d'Olivet, le tome IV, page 644, note *a*.

[b] *Bolæana*, nomb. LXI.

[c] *Voyez* la satire VIII, page 198 de ce volume, note *c*.

[d] *Mélanges de littérature, tirés des lettres manuscrites de M. Chapelain, de l'académie françoise, Paris*, 1726, in-12, page 245. *Voyez*, sur Gilles Boileau, la satire Ire, page 87 de ce volume, note *c*, la satire IX, page 235, note *a*, une *épigramme contre Saint-Sorlin*,

Une lettre du marquis de Pomponne[a] à son père Arnauld d'Andilly, du 4 février 1665, nous apprend que Despréaux lisoit ses premières satires dans les sociétés les plus brillantes. « J'y trouvai, dit-il [b], madame et mademoiselle de « Sévigné, madame de Feuquières et madame de La Fayette, « monsieur de La Rochefoucauld, messieurs de Sens, de « Saintes et de Léon, messieurs d'Avaux, de Barillon, de « Chatillon, de Caumartin et quelques autres; et sur le tout « Boileau que vous connoissez, qui y étoit venu réciter de « ses satires, qui me parurent admirables[c]. » L'impression dont les vers soutiennent rarement l'épreuve confirma le succès de ceux de Despréaux. On y vit, pour la première fois, la langue françoise presque toujours soumise à un mécanisme parfait. Jamais livre n'obtint plus rapidement le suffrage des véritables connoisseurs, et ne causa plus d'effervescence parmi les auteurs médiocres. Les libelles de ces derniers étoient d'une invraisemblance si odieuse, que celui même qui en étoit l'objet se plaisoit à les répandre, et que l'on crut quelquefois qu'il y avoit mis la main. Loin de céder aux clameurs, Despréaux ne daigna pas en être ému. Dans un discours en prose, il se contenta de démontrer avec beaucoup de calme que tous ses prédécesseurs les satiriques étoient moins modérés que lui. Il pouvoit ajouter qu'ils étoient sur-tout beaucoup moins chastes. Versant ensuite à pleines mains le sel de l'ironie la plus fine, il prouva, dans

tome II, page 514, note 1, une *épigramme contre Gilles Boileau*, page 548.

[a] *Voyez*, sur Pomponne, le tome IV, page 259, note *b*.

[b] A l'hôtel d'Anne de Gonzague, princesse palatine; c'est aujourd'hui l'hôtel de la Monnoie.

[c] Cette lettre se trouve à la suite des *Mémoires de Coulanges*, page 384.

d.

sa IXe satire, qu'il n'est rien d'aussi permis que de ne pas déguiser l'ennui que causent les mauvais vers; et ce charmant badinage est généralement regardé comme le chef-d'œuvre du genre.

Non moins habile à préparer la louange qu'à manier le ridicule, il profita de ce double avantage. Dans son édition de 1666, au milieu des sept premières satires, il avoit inséré le *Discours au Roi*, lequel depuis les a toujours précédées[*a*]. A ce premier hommage, qui disposoit adroitement le monarque en faveur d'un homme qui s'étoit fait des ennemis, succédèrent plusieurs autres éloges d'autant plus flatteurs qu'ils sembloient être arrachés à un satirique de profession, par le besoin de faire entendre la vérité. Louis XIV, qui n'étoit pas accoutumé à respirer un encens offert avec cette délicatesse, voulut voir un panégyriste dont le désintéressement étoit si noble [*b*]. Ce dut être en 1669 que le duc de Vivonne introduisit le poëte à la cour; nous avons rapporté l'accueil honorable qu'il y reçut [*c*].

Quoique le talent de Despréaux, du moment où l'impression le mit au grand jour, n'ait pas eu d'enfance, ce talent néanmoins se montre avec une maturité plus consommée encore dans ses épîtres que dans ses premières satires. Le poëte y intéresse davantage en parlant plus souvent de lui-même et de ce qui le touche. En général, les tons y sont

[*a*] *Voyez* la page 45 de ce volume, note *a*.

[*b*] Non, pour louer un roi que tout l'univers loue,
Ma langue n'attend point que l'argent la dénoue;
Et, sans espérer rien de mes foibles écrits,
L'honneur de le louer m'est un trop digne prix, etc.

(*Satire IX, page* 260.)

[*c*] *Voyez* l'épître Ire, tome II, page 19, *le Lutrin*, chant II, page 367, note *d*.

plus variés, les couleurs plus vives, les pensées enchaînées plus fortement. On y remarque mieux cette précision heureuse et sévère qui n'enlève rien de nécessaire au style, et qui ne lui laisse rien de superflu. Enfin Despréaux s'y montre digne de proclamer l'axiome éternel :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable [a].

En 1674, il publia l'*Art poétique*, les quatre premiers chants du *Lutrin* et la traduction du *Traité du sublime*. Il n'avoit d'abord entrepris ce dernier travail que pour son instruction particulière ; et l'on doit lui savoir gré d'en avoir enrichi la république des lettres [b]. Il commença les deux autres ouvrages à-peu-près en même temps, et paroît les avoir menés de front, puisque madame de Sévigné nous apprend qu'en 1672 il devoit confier l'un et l'autre au cardinal de Retz. « Despréaux, dit-elle, lui donnera son *Lutrin* et sa « *Poétique* [c]. »

Il étoit juste qu'après avoir prononcé sur les bons et sur les mauvais auteurs, il fixât les règles d'après lesquelles on imite les premiers et l'on s'éloigne des seconds. Sans descendre, comme Aristote, dans les analises que la prose seule comporte dans un traité, sans user, comme Horace, de cette liberté qu'autorise la forme d'une épître, il établit, dans son *Art poétique*, des principes généraux dont il fait l'application à chacun de nos genres de poésie. Un plan sagement ordonné présente tous ces genres dans l'ordre le plus lumineux et le plus agréable. La sécheresse des leçons disparoît sous l'éclat des images. Le précepte et l'exemple sont

[a] *Voyez*, sur ce vers de l'épître IX, le tome II, page III, note *b*.

[b] *Voyez* ce que nous en disons dans l'*Avertissement* du troisième volume, pages VIII et suivantes.

[c] Lettre du 9 mars 1672.

tellement fondus l'un dans l'autre, que chaque précepte devient un exemple. Malgré les justes limites dans lesquelles le sujet est renfermé, Patru n'osoit espérer qu'on pût le remplir. L'auteur, qui avoit le sentiment de ses forces, triompha des obstacles en donnant un chef-d'œuvre, qui chez les étrangers le fit surnommer le *Poëte françois*, et qui est le modèle des poëmes didactiques modernes. Dans ce code admirable, l'habile législateur n'a point encouru le reproche de timidité que l'on n'a pas craint de lui faire. Ce qu'il prescrit à l'égard de l'ode et de l'épopée dépose en faveur d'une sage hardiesse, qui sait allier les droits de l'imagination et du bon sens.

On s'étonnera toujours du silence qu'il garde sur l'apologue et sur l'inimitable fabuliste, qu'il apprécie si judicieusement ailleurs [*a*]. Louis Racine rapporte qu'il le motivoit, en disant que La Fontaine « n'étoit créateur ni de « ses sujets, ni de son style qu'il avoit pris dans Marot et « dans Rabelais [*b*]. » Il est bien difficile de se persuader que ce motif soit le véritable. La Harpe en suppose un autre. « Il est très probable, dit-il, que la vraie cause de cette « étrange omission fut la crainte de déplaire à Louis XIV, « dont la piété très scrupuleuse avoit été fort scandalisée « des *Contes* de La Fontaine, et dont l'opinion sur ce point « étoit fortifiée par un rigorisme qu'on affichoit sur-tout à « la cour. C'est là probablement le motif qui fit taire Boileau; « mais ce motif n'est pas une excuse [*c*]. » On a soupçonné qu'il y avoit alors quelque mésintelligence entre l'auteur des Fables et celui de l'Art poétique, ce qui rendroit le si-

[*a*] *Voyez* le tome III, page 21, note *b*, page 240.

[*b*] *Réflexions sur la poésie*, chapitre XI; *Œuvres de Louis Racine*, 1808, tome II, page 466.

[*c*] *Cours de littérature*, 1821, in-8°, tome VII, page 29.

lence du dernier encore moins excusable. Quoi qu'il en soit, celui-ci vingt ans après plaça La Fontaine dans ses vers à côté de Molière, mais en blâmant l'usage qu'il avoit fait du talent le plus original [a]. Assurément rien de plus convenable que ce jugement-là. On ne pourroit qu'applaudir au censeur des Contes, s'il eût, avec la même équité, peint le charme naïf des Fables où le génie prête à l'instinct des animaux le langage d'une expérience consommée.

Parmi les écrivains du dix-huitième siècle qui se sont efforcés d'obscurcir la gloire de Despréaux, et qui méritent qu'on leur réponde sérieusement, Marmontel est celui qui étonne le plus par son obstination. Nous avons eu très souvent lieu, dans notre commentaire, de combattre les objections insidieuses qu'il a répandues dans ses *Éléments de littérature*. Nous nous sommes attachés principalement à démontrer combien sont déplacées les sorties véhémentes qu'il se permet contre le satirique, en l'accusant d'avoir désolé les mauvais poëtes, sans poursuivre jamais les abus ni les mauvaises mœurs [b]. Nous tâcherons de réfuter également ici les jugements qu'il hasarde dans celle de toutes ses épîtres où règne le plus de verve et d'abandon. Adressée *aux poëtes*, elle est intitulée *Les charmes de l'étude*. Elle remporta le prix de l'académie françoise en 1760, au grand scandale de l'abbé d'Olivet, qui jura de ne jamais pardonner *cet insolent ouvrage* à l'auteur, lorsque sa victoire fut annoncée publiquement [c]. Le passage suivant est celui contre lequel on s'est le plus récrié :

[a] Satire X, page 270, notes *a* et *b*.

[b] Satire I, page 96, note *a*, satire VI, page 167, note *a*, satire IX, page 249, note 1.

[c] Dans ses *Mémoires*, livre VII, Marmontel fait l'histoire de ce concours académique.

Que ne peut point une étude constante?
Sans feu, sans verve et sans fécondité,
Boileau copie; on diroit qu'il invente.
Comme un miroir, il a tout répété [a].

Pour réduire au simple mérite d'un travail opiniâtre l'auteur d'un poëme tel que *le Lutrin*, conçu d'après un défi de société fait en badinant par le premier président de Lamoignon [b], il faut être dominé par des préventions bien étranges, ou plutôt par un esprit d'innovation bien impérieux. Comment ne pas reconnoître dans cette création étonnante les ressources de l'imagination qui construit une machine poétique, et le feu qui l'anime, en lui donnant tout l'intérêt dont elle est susceptible? Quel heureux emploi du merveilleux! quelle vérité, quelle opposition dans les tableaux! que de riches couleurs sans profusion! que de scènes comiques, sans jamais s'abaisser au langage d'un burlesque trivial! Chaque personnage n'a-t-il pas une physionomie particulière et soutenue? étoit-il possible de répandre plus de vie, plus d'agrément et de variété sur un fonds plus stérile et plus frivole? Au jugement de tous les connoisseurs impartiaux, rien de plus parfait que les quatre premiers chants, pour la conduite de l'action, pour l'accord du style avec un grand nombre d'objets si fidèlement représentés.

Les deux derniers chants du Lutrin ne furent publiés qu'en 1683. Quoique l'auteur ne les ait pas jugés inférieurs aux précédents, ils n'ont pas généralement obtenu le même suffrage. Le cinquième a pourtant une foule de beautés du même ordre que les quatre autres, auxquels il se lie à mer-

[a] Nous avons cité d'autres vers de cette épître, page 104 de ce volume, note *b*.

[b] Tome II, page 314.

veille. Le sixième, il est vrai, par la gravité qui y règne, ne répond presque pas au ton plaisant du poëme; mais contentons-nous de renvoyer à tout ce que nous avons dit sur les motifs qui nous ont paru déterminer le choix du dénouement [*a*].

On devine aisément que plusieurs membres de l'académie françoise n'étoient pas disposés à se donner pour confrère un satirique, dont les traits étoient dirigés contre eux ou contre leurs amis. Il ne songeoit pas non plus à les solliciter, lorsqu'un jour, à son souper, le roi lui demanda s'il étoit de cette compagnie; et, sur une réponse modeste de sa part, lui dit: « Je veux que vous en soyez. » Quelque temps après, le président Rose [*b*] le proposa pour remplir une place vacante par la mort du ministre Colbert. La Fontaine ayant été préféré, Louis XIV n'accorda son agrément à cette élection que six mois après, lorsque Despréaux lui fut présenté pour une autre place [*c*]. Son discours de réception, prononcé le 1er juillet 1684, et non le 3, comme on l'écrit partout, attira un concours extraordinaire d'auditeurs, curieux de voir comment il se tireroit de ce pas difficile [*d*]. Il en sortit avec adresse, quoique la plupart des biographes disent le contraire. De Boze ignore les faits, ou plutôt il veut les pallier, lorsqu'il dit de l'académie françoise: « Elle « se hâta de lui ouvrir ses portes, et M. Despréaux y si« gnala son entrée par un discours plein de la reconnois« sance la plus éloquente [*e*]. »

[*a*] Tome II, page 454, note *a*.

[*b*] *Voyez* sur le président Rose le t. IV, pag. 123, 146, notes *a*, *b*.

[*c*] Nous avons donné les détails relatifs à l'élection de Despréaux, tome III, page 126, note *a*.

[*d*] *Voyez* le tome III, page 138, note *a*.

[*e*] Éloge de Despréaux, page 481.

Le nouveau récipiendaire trouva peu d'agrément dans ses relations avec le corps qui venoit de l'admettre dans son sein. Il étoit loin d'y avoir l'ascendant dont il méritoit de jouir [a]. Aussi en jugeoit-il avec humeur et les membres et les travaux [b]. Il « disoit en riant que si messieurs de l'aca-« démie françoise vouloient une devise qui leur convînt, il « n'y avoit qu'à mettre une troupe de singes qui se miroient « dans une fontaine, avec ces mots autour : *Sibi pulchri* [c]. » L'abbé d'Olivet nous a conservé l'opinion qu'il lui avoit entendu proférer sur les ouvrages dont cette académie auroit dû s'occuper : nous la donnons à part, avec d'autres morceaux trop étendus pour être insérés dans le cours de cette notice [d].

Des hommes choisis dans l'académie françoise composoient, depuis 1663, celle que l'on connoît aujourd'hui sous le nom des *inscriptions et belles-lettres* [e], où l'on avoit conçu le projet du livre intitulé *Médailles sur les principaux évènements du règne de Louis le Grand, avec des explications historiques* [f]. Despréaux fut associé bientôt à ce travail, auquel il contribua avec zèle. Une histoire suivie devoit suppléer à l'insuffisance de ce magnifique ouvrage; et pour la rédi-

[a] *Voyez* la satire VIII, page 203, note *b*.

[b] *Voyez* le tome II, pages 507, 508, et le tome IV, pages 358, 399, notes *c*, *a*.

[c] *Bolœana* placé à la fin des *Lettres familières de MM. Boileau-Despréaux et Brossette*, tome III, page 212.

[d] Cette opinion de Despréaux est insérée à la fin de la notice, sous le n° 1.

[e] *Voyez* les différents noms que cette académie a portés successivement, tome IV, page 118, note *a*.

[f] Paris, imprimerie royale, 1702, grand in-folio. Ceux qui contribuèrent le plus à cet ouvrage furent Charpentier, Paul Tallemant, Racine et Despréaux.

ger on avoit jeté les yeux sur Racine et son ami, nommés historiographes dès 1677.

Dans la campagne de 1678, qui fut celle de Gand, ces deux grands hommes suivirent le roi, et furent pour les courtisans l'objet de mauvaises plaisanteries, dont ils eurent le bon esprit de s'amuser les premiers [a]. Despréaux, apprenant que Louis XIV s'étoit si fort exposé qu'un boulet de canon avoit passé à sept pas de lui, s'approcha de ce prince, et lui dit : « Sire, en qualité de votre historien, je « supplie votre Majesté de ne pas me faire finir sitôt mon « histoire. »

Louis Racine prétend que la foible santé du satirique ne lui permit pas d'accompagner son père dans les autres campagnes. Il paroît cependant certain qu'il fit celle d'Alsace en 1681 [b]. Le volume de correspondance nous apprend avec quelle exactitude Racine instruisoit son collègue de tout ce que les guerres suivantes offroient d'intéressant. Nous y voyons aussi avec quelle attention il recueilloit les actes de valeur des simples soldats [c].

Ce même volume nous montre les deux historiographes constamment occupés à remplir leurs nouvelles fonctions [d]. Valincour, chargé seul, après la mort de Despréaux, de la continuation de cette histoire, est, suivant toute apparence, celui qu'il faut croire sur le résultat des veilles de ses illustres prédécesseurs. En effet, quel intérêt

[a] *Voyez* la lettre de Despréaux à Racine, du 25 mars 1691, tome IV, page 116, note *a*.

[b] *Voyez* le Lutrin, chant II, tome II, page 362, note *a*, ainsi que la lettre de Despréaux à Maucroix, du 29 avril 1695, tome IV, page 278, note *b*.

[c] Tome IV, page 144, note *a*.

[d] Tome IV, page 41, note 1, page 75, note 1, page 95, note 1, page 501, note *a*.

pouvoit-il avoir à déguiser la vérité, dans une pareille circonstance, à l'égard de deux grands hommes qui l'honoroient de leur amitié, et dont l'un (Racine) fut l'auteur de sa fortune?

L'abbé d'Olivet desirant des détails sur les travaux historiques de Racine, voici ce que lui écrit Valincour : « Touchant « l'histoire du feu roi, dont vous me demandez particuliè- « rement des nouvelles, je n'ai, monsieur, qu'un mot à vous « répondre. Despréaux et Racine, après avoir quelque temps « essayé ce travail, sentirent qu'il étoit tout-à-fait opposé à « leur génie; et d'ailleurs ils jugèrent avec raison que l'his- « toire d'un prince tel que le feu roi, et remplie d'événe- « ments si grands, si extraordinaires en tout genre, ne « pouvoit ni ne devoit être écrite que cent ans après sa « mort [a]. » D'où l'on peut conclure, avec beaucoup de vraisemblance, qu'ils s'étoient à peu près bornés à rassembler des matériaux, dont la réunion dut coûter bien des années à des hommes scrupuleux dans leurs recherches. Telle est l'idée dans laquelle nous confirme aussi Fontenelle, lorsqu'en parlant de Valincour il dit : « Il fut choisi, « après la mort de Racine, pour être associé à Despréaux « dans le travail *ou le dessein* de l'histoire du feu roi [b]. » D'un autre côté, Racine le fils, en s'élevant avec force contre le récit de Valincour, raconte que les deux historiographes, à mesure qu'ils composoient un morceau intéressant, alloient en faire lecture au roi, d'abord en présence de madame de Montespan, ensuite devant madame de Maintenon; et que tout ce qu'ils écrivirent disparut dans le fameux incendie qui consuma en 1726 la maison que Valincour possédoit à

[a] *Histoire de l'académie françoise*, 1743, tome II, page 354.

[b] *Œuvres de Fontenelle*, 1792, in-8°, tome VII, *éloge de Valincour*, page 357.

Saint-Cloud [a]. On ne peut douter qu'ils n'aient terminé différents morceaux; mais le nombre n'en étoit pas proportionné sans doute à l'espace de temps qu'ils vécurent, depuis leur nomination d'historiographes. Nous avons de Racine, qui paroît avoir tenu la plume, sinon seul, du moins le plus souvent, 1° un *Précis historique des campagnes de Louis XIV, depuis* 1672 *jusqu'en* 1678; 2° une *Relation de ce qui s'est passé au siège de Namur;* 3° des notes détachées, réunies sous le titre de *Fragments historiques.* Le *Précis* et la *Relation* sont d'un style clair, simple, élégant, animé; ils font regretter tout ce qui est devenu la proie des flammes. Ils annoncent que l'auteur de *Phèdre* et d'*Athalie* auroit obtenu des succès dans tous les genres, même dans celui pour lequel, suivant Valincour, il croyoit n'avoir aucune disposition.

A l'âge de trente-huit ans, Despréaux avoit produit ses véritables titres aux hommages de la postérité. Ses dernières satires, ses dernières épîtres, malgré de beaux détails, n'ajoutent rien à sa réputation; l'*Ode sur la prise de Namur,* malgré les éloges de l'amitié, prouve que l'enthousiasme n'étoit pas son partage; ses épigrammes sont en général ce qu'il y a de plus foible dans ses poésies, et nous croyons en avoir dit la véritable cause [b].

Dans l'*Avertissement* de notre troisième volume, nous l'avons considéré comme prosateur [c]. Nous nous y sommes étendus sur le mérite de chacun de ses ouvrages en prose, et particulièrement sur celui des *Réflexions critiques,* où l'on desireroit trouver plus de modération dans la défense si juste des anciens. Zélateur invariable du goût et de la raison, il vengea l'un et l'autre avec l'arme du ridicule, par le

[a] *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, pages 103—108.

[b] Dans notre *Avertissement*, tome II, page 485.

[c] Page IX.

dialogue intitulé *les Héros de roman* et par l'*Arrêt burlesque*, opuscules qu'il se contenta long-temps de réciter dans les sociétés, et qu'il ne fit imprimer que dans ses dernières éditions.

Fondateur de notre langue poétique, Malherbe l'épura, depuis sa jeunesse jusqu'à la fin de sa vie, avec une persévérance infatigable [*a*]. Il lui donna la cadence, le coloris, la noblesse, en un mot, toute la régularité que comportoit l'époque où il vivoit. Un demi-siècle après, par des formes soignées et correctes, par des tours à-la-fois harmonieux et précis, par des images aussi justes que neuves, Despréaux perfectionna cette même langue, et l'enrichit de plus d'expressions hardies que ne sembloit le promettre la sagesse de son talent. La poésie, quand il parut, retrouva le style des beaux jours de l'antiquité; ce style éminemment clair et franc qui est toujours celui du sujet, qui sacrifie les faux brillants à la véritable richesse, qui ne surprend point les applaudissements, mais qui les mérite, dont l'effet est durable, parceque la science des combinaisons s'y cache sous un naturel parfait. Ces qualités, si rares dans tous les temps,

[*a*] *Voyez*, sur Malherbe, la satire II, page 100 de ce volume, note *c*, l'*Art poétique*, chant Ier, tome II, page 183, note *a*, le tome IV, page 271, note *b*.

On vient de réimprimer avec beaucoup de soin ses poésies, ornées de deux gravures, représentant l'une le portrait du poëte, l'autre une médaille frappée en son honneur par la ville de Caen. Un deuxième tome de plus de cinq cents pages, ne contenant que des lettres inédites fort intéressantes, adressées au célèbre Peiresc, a deux gravures également bien exécutées, dont la première offre la vue de la ville de Caen, et la seconde celle de la maison de Malherbe. Ces deux volumes, accompagnés d'un *fac simile* de l'écriture de l'auteur, sont dédiés par M. J. J. Blaise, libraire-éditeur, A LA VILLE DE CAEN, sa patrie.

supposent dans l'esprit plus d'étendue qu'on ne le croit. Elles annoncent de la rectitude dans les idées, et même en général de l'honnêteté dans l'ame. Qu'il est rare de les rencontrer dans les siècles de décadence, où la culture des lettres cède à l'intrigue, et l'or pur au clinquant! Alors tout est faux; et le style n'a pas plus de vérité que le cœur.

Formé sur les anciens, Despréaux, à leur exemple, ne dédaignoit pas les moindres détails, lorsqu'ils se présentoient naturellement. Moins ils avoient d'importance, plus il sentoit la nécessité d'en relever la petitesse par le mérite de l'exécution. C'est donc bien à tort que, dans une séance de l'académie françoise, d'Alembert s'éleva contre une périphrase que notre auteur s'applaudissoit d'avoir trouvée pour dire quel étoit son âge [a]. Voici les termes du critique: « Un de nos grands versificateurs se félicitoit, dit-on, « d'avoir exprimé poétiquement sa *perruque*. Mais pourquoi « se donner la peine d'exprimer une perruque poétique- « ment? n'est-ce pas avilir la langue des dieux, que de la « prostituer à des choses si peu dignes d'elle [b]? » Cette remarque étoit si déplacée, que Voltaire ne put s'empêcher de le faire sentir à celui qui se l'étoit permise, en invoquant son autorité. Il lui écrivit le 18 octobre 1760: « A propos, « vous frondez la perruque de Boileau; vous avez la tête « bien près du bonnet. S'il avait fait une épître à sa per- « ruque, bon; mais il en parle en un demi-vers, pour ex- « primer en passant une chose difficile à dire dans une épître « morale et utile. »

[a] Tome IV, page 275, note 1.

[b] *Œuvres philosophiques, historiques et littéraires de d'Alembert*, 1805, tome IV; *réflexions sur la poésie, écrites à l'occasion des pièces que l'académie françoise a reçues en* 1760 *pour le concours*, page 104.

Ce fut dans cette même séance que l'on couronna l'épître de Marmontel, que nous avons citée [a], et sur laquelle nous avons à revenir. Le reproche le plus fréquent que l'on ait fait à Despréaux est de ne pas rencontrer dans ses ouvrages l'expression du sentiment; mais les genres qu'il a choisis la rendoient-ils nécessaire? n'y a-t-il pas mis le degré de verve et de chaleur qu'ils réclamoient? Après avoir dit que le sentiment étoit le seul don de l'ame que l'art et le travail ne pouvoient imiter, Marmontel continue ainsi :

J'entends Boileau monter sa voix flexible
A tous les tons, ingénieux flatteur,
Peintre correct, bon plaisant, fin moqueur,
Même léger dans sa gaieté pénible ;
Mais je ne vois jamais Boileau sensible :
Jamais un vers n'est parti de son cœur.

Si Marmontel parle d'un cœur enflammé par l'amour, je crois qu'il a raison [b]. S'il entend un cœur étranger aux affections généreuses, assurément il a tort. Quoiqu'un esprit de mesure et de réflexion fût le partage ordinaire de Despréaux, il n'en étoit pas moins sensible aux maux de ses semblables [c]. Dans ses écrits, combien de vers partent d'une ame élevée, qui s'indigne contre le vice, et qui chérit la vertu [d]!

[a] Page lvj de cette notice.

[b] Despréaux se peint ainsi :

Ni petit, ni trop grand, très peu voluptueux, etc.

(*Épître X, page* 136.)

[c] Ces deux vers ne sont pas d'un cœur insensible :

Didon a beau gémir et m'étaler ses charmes,
Je condamne sa faute en partageant ses larmes.

(*Art poétique, chant III, page* 291, *note c.*)

[d] C'est l'erreur que je fuis, c'est la vertu que j'aime.

(*Épître V, page* 53, *note c.*)

Marmontel exhale son indignation contre les jugements de Despréaux sur les auteurs de la *Jérusalem délivrée* et d'*Armide*, jugements contre lesquels on s'élève avec plus de persévérance encore que de justice. Après avoir vanté la majestueuse ordonnance du poëme italien, il dit :

J'entends Boileau qui s'écrie : O blasphème!
Louer le Tasse! — Oui, le Tasse, lui-même.
Laissons Boileau tâcher d'être amusant,
Et pour raison donner un mot plaisant.

Marmontel ignoroit-il, ou feignoit-il d'ignorer que le satirique plaçoit le Tasse au rang des génies sublimes [*a*]?

Voici dans quels termes il s'adresse à Quinault :

Que n'avoit-il, ton injuste censeur,
Que n'avoit-il un rayon de ta flamme ?
Son fiel amer valoit-il la douceur
D'un sentiment émané de ton ame ?

Despréaux n'a point sans doute le talent aimable et doux de Quinault; mais n'est-il pas lui-même assez bien partagé, pour que l'on soit dispensé de lui souhaiter quelque chose de plus? Nous avons fait voir que ses traits portoient seulement sur les tragédies langoureuses et non sur les opéra du célèbre lyrique. Il rendoit justice au mérite de ces dernières pièces, dont il désapprouvoit la morale, en reconnoissant que l'auteur étoit né pour ce genre de composition [*b*].

[*a*] *Voyez* l'*Art poétique*, chant III, page 247, note *a*.

[*b*] *Voyez* la préface de l'édition de 1683, page 14 de ce volume, note *a*, la satire II, page 99, note *a*, la satire III, page 125, note *a*, la satire X, page 278, notes 1, *a*, une lettre à Racine, du 19 août 1687, tome IV, page 91, note 1.

On blâme, avec plus de raison, quelques uns de ses éloges comme exagérés. Ceux, par exemple, dont il comble Voiture et Racan sont de ce nombre [a]. D'Alembert cependant n'est pas exact, quand il avance [b] que le satirique, d'après une de ses lettres, auroit donné ses trois meilleurs vers pour les trois suivants, où le disciple de Malherbe peint la gloire d'un héros chrétien dans le ciel :

Il voit comme fourmis marcher nos légions,
Sur ce petit amas de poussière et de boue,
Dont notre vanité fait tant de régions [c].

Cette particularité ne se trouve point dans les lettres de Despréaux, mais dans une note de Brossette, recueillie par Cizeron-Rival [d]; et certes ce témoignage n'a pas le même poids. Racan, qui excelloit à dire les petites choses [e], semble

[a] *Voyez* ce que nous avons dit à l'égard de Voiture, dans la satire IX, page 231 de ce volume, note *b*, dans la satire XII, page 358, note *a*, dans le tome IV, pages 18 et 21, notes *a*. A l'égard de Racan, *voyez* la satire IX, page 233, note *a*, l'*Art poétique*, chant Ier, tome II, page 169, note *a*, le tome IV, page 273, note *a*.

[b] *Note* 18e *sur l'éloge de Despréaux.*

[c] *Œuvres de M. Honorat de Beuil, chevalier, seigneur de Racan*, tome II, Paris, Coustelier, 1724; *Consolation à monseigneur de Bellegarde sur la mort de M. de Termes, son frère*, page 198. Dans cette édition estimée, ces vers sont rapportés d'une manière défectueuse. Les *Annales poétiques*, t. XVII, p. 84, donnent la véritable leçon :

Et voit comme fourmis marcher nos légions,
Dans ce petit amas de poussière et de boue,
Dont notre vanité fait tant de régions.

[d] Dans le *Bolœana* qui termine le troisième volume des *Lettres familières de MM. Boileau-Despréaux et Brossette*, page 201. *Voyez*, sur Cizeron-Rival, notre tome IV, *Avertissement*, page VIII, note *a*.

[e] Ce sont les propres termes de Despréaux, tome IV, page 273, note *a*.

ici se négliger à dessein, parcequ'il rend une grande idée qui se soutient d'elle-même.

L'amour ou plutôt l'idolâtrie de Despréaux pour les anciens, son aversion pour les farces, paroissent lui avoir fait mettre Térence au-dessus de Molière lui-même [a]. Et cependant il regardoit ce dernier comme un génie unique, comme le plus rare des écrivains qui honoroient le dix-septième siècle. Telle étoit son opinion sur notre grand comique, d'après la réponse qu'il fit à Louis XIV, qui l'interrogeoit à ce sujet, et qui lui répliqua : « Je ne le croyois pas ; mais « vous vous y connoissez mieux que moi. »

Enfin, pour ne dissimuler aucune attaque, nous dirons un mot des objections du marquis de Villette. Dans une lettre superficielle, écrite le 20 avril 1787, sous le nom de *Nigood*, envoyée d'abord au Journal de Paris, puis insérée dans ses œuvres [b], il fait des questions assez singulières à l'égard de Despréaux, sans toutefois le rabaisser ouvertement. Elles se réduisent à demander pourquoi *ce génie souple et fécond*, à qui l'on doit d'excellents préceptes, n'a pas fourni des exemples dans les différents genres qu'il a traités. Palissot, dans le discours préliminaire dont nous avons parlé [c], se borne à relever cette plaisante manière d'accuser d'impuissance un poëte célèbre, précisément sur ce qu'il n'a pas fait.

[a] *Voyez*, sur Molière, *l'Art poétique*, chant III, tome II, pages 267, 271, 272, 274, notes *b*, 1, *a*, et les *stances* à cet auteur, p. 524, note 2.

[b] *Œuvres du marquis de Villette*, Paris, 1788, pages 242—246. Charles de Villette, né à Paris en 1736, mort en 1793, député à la convention nationale. La frayeur que lui causèrent les comités de salut public et de sûreté générale, qui envoyoient à l'échafaud ceux qu'ils soupçonnoient de ne pas approuver leurs forfaits, passe pour l'avoir conduit au tombeau.

[c] *Notice bibliographique*, page xxv.

Fidèle à sa manière de discuter, c'est-à-dire à ses développements un peu longs, quelquefois même un peu minutieux, La Harpe oppose une réponse judicieuse et polie à M. Nigood, qu'il connoissoit fort bien [a].

Après avoir, autant qu'il est en nous, réfuté des critiques irréfléchies ou faites avec peu de bonne foi, nous devons, avec la même impartialité, restreindre des éloges qui ne nous semblent pas assez mesurés. La Harpe, en défendant Despréaux contre les attaques de Villette, dit: « Je vois, « par le magnifique morceau du passage du Rhin, qu'il « étoit capable de soutenir le ton de l'épopée [b]. » En conséquence, l'auteur de l'article *Boileau*, dans la *Biographie universelle* [c], regrette qu'il n'ait pas exercé son talent dans ce dernier genre, l'un des plus grands efforts de l'esprit humain. Je ne saurois, je l'avoue, partager un tel regret. Despréaux est peut-être l'homme qui a le mieux connu les dons qu'il avoit reçus en partage. Il en a presque toujours tiré le plus heureux parti. Je conviens de tout ce que lui doit la poésie pittoresque, dont le premier parmi nous il offrit des modèles achevés; mais plus on l'étudie, plus on se convainc qu'en lui la nature n'avoit pas moins formé le peintre de genre que le peintre d'histoire, et que pour qu'il fût tout ce qu'il pouvoit être, il falloit que dans ses compositions il réunît ce double caractère. Tout annonce qu'il se jugeoit ainsi lui-même. Dans cette admirable description du passage du Rhin, ne le voit-on pas, pour mieux obéir à son génie, se plaindre fort adroitement des *disgraces des grands vers* [d]? Ce tableau vraiment épique n'offroit rien d'amusant

[a] *Cours de littérature*, 1821, tome VII, pages 62—69.

[b] *Ibidem* page 63.

[c] M. Michaud l'aîné, membre de l'académie françoise.

[d] Vous savez des grands vers les disgraces tragiques;
Et souvent on ennuie en termes magnifiques.
(*Épître IV, tome II, page* 39.)

à l'imagination. Eh bien, ne le renferme-t-il pas dans un cadre de vers familiers et plaisants, qui le précèdent, qui le terminent, qui forment au moins un tiers de la pièce? Dans l'épopée héroï-comique, il a surpassé Pope du côté de l'intérêt et de l'invention, peut-être même l'Arioste pour la perfection continue d'un style qui se plie aux tons différents. Voilà sans contredit un assez beau titre de gloire. S'il s'est abstenu d'être le rival d'Homère et de Virgile, dans l'épopée sérieuse, il est à présumer qu'il n'a pas voulu franchir les bornes de son talent. C'est le propre d'un excellent esprit, supérieur à toutes les illusions.

Si l'on en croit Monchesnay, le père de Despréaux, quelques jours avant de mourir, le comparant à deux autres de ses fils, disoit: « *Gillot*[*a*] est un glorieux; *Jacquot*[*b*] est un « débauché; mais *Colin*[*c*] est un bon garçon, il n'a point « d'esprit, il ne dira mal de personne[*d*]. » Cette prédiction, que les mœurs de l'abbé Boileau, sur-tout les talents de son frère, ont rendue fort bizarre, et que l'on a souvent expliquée d'une manière plus ingénieuse qu'exacte, étoit si connue que Louis XIV demanda plusieurs fois si réellement elle avoit eu lieu. Elle ne doit point avoir été faite dans le temps dont parle Monchesnay, mais dans les premières années de Despréaux, lorsqu'une enfance maladive arrêtant l'essor de ses dispositions, le jetoit dans un état de taciturnité qui ne permettoit guère de les entrevoir. A l'époque où le père mourut, il n'étoit plus possible de se méprendre

[*a*] Gilles Boileau, dont nous avons parlé, page xlix de cette notice.

[*b*] Jacques Boileau, dont nous avons également parlé, page xlv, et dont nous parlerons encore. Le mot *débauché*, qui ne se trouve point dans le Dictionnaire de l'académie, édition de 1694, n'avoit peut-être pas alors la signification que nous lui donnons aujourd'hui.

[*c*] *Colin* pour *Nicolas*.

[*d*] *Bolœana*, n. III.

sur le penchant du fils, qui nous dit lui-même au sujet de la satire :

> C'est elle qui, m'ouvrant le chemin qu'il faut suivre,
> M'inspira, dès quinze ans, la haine d'un sot livre, etc. [a].

Sa bile ne s'exhaloit pas seulement contre les mauvais ouvrages; nous le voyons, au même âge, faire éclater une violente indignation contre un médecin, entre les mains duquel étoit morte une de ses jeunes parentes [b].

Nous avons de lui plusieurs reparties fort heureuses, qui sont rapportées dans le volume de Correspondance [c]. Lorsque le roi lui demanda l'époque de sa naissance, il répondit : « Je suis venu au monde un an avant Votre Majesté, « pour annoncer les merveilles de son régne. » Brossette prétend que ce fut à cause de cet à-propos qui fut très goûté, qu'il se rajeunissoit d'une année dans ses ouvrages [d]. Il n'étoit pourtant pas un diseur de bons mots. Ses réponses étoient en général plus judicieuses que saillantes. Le satirique même ne perçoit pas ordinairement dans ses entretiens. Esprit lent et solide, la bonne plaisanterie, la raillerie fine, à l'aide desquelles il renversa des réputations usurpées, naissoient chez lui de la réflexion, lorsqu'il en égayoit ses écrits. Aussi, disoit-il, que sa conversation n'avoit *ni ongles ni griffes*. D'ailleurs, dans les ouvrages même qui lui furent dictés quelquefois par le ressentiment, son ame honnête lui faisoit ménager l'homme, quand il accabloit l'écrivain. Il

[a] Satire IX, page 257 de ce volume.

[b] Tome II, page 506, note *b*.

[c] *Voyez* le tome IV, pages 586—588.

[d] *Voyez* la page 22 de ce volume, note *a*. Despréaux avoit vingt-deux mois de plus que Louis XIV, né le 5 septembre 1638.

avoit le droit de dire de tous ses adversaires, ce qu'il a dit de l'auteur de *la Pucelle :*

En blâmant ses écrits, ai-je d'un style affreux
Distillé sur sa vie un venin dangereux [*a*] ?

Quand il sut que cet auteur étoit dans un état de maladie désespéré, il en fut touché si vivement que madame de Sévigné écrivoit à sa fille : « Despréaux vous ravira par ses « vers [*b*]; il est attendri pour le pauvre Chapelain : je lui dis « qu'il est tendre en prose et cruel en vers [*c*]. » Ce mot charmant confirme le lecteur attentif dans l'idée que font naître les œuvres du satirique : son cœur étoit rarement complice des traits malins que son esprit aiguisoit à loisir pour le triomphe des saines doctrines.

Lorsqu'il confie à ses vers le soin de le défendre auprès de la postérité, il leur adresse particulièrement la recommandation suivante :

Et sur-tout prenez soin d'effacer bien les traits
Dont tant de peintres faux ont flétri mes portraits.
Déposez hardiment qu'au fond cet homme horrible,
Ce censeur qu'ils ont peint si noir et si terrible,
Fut un esprit *doux*, simple, ami de l'équité,
Qui, cherchant dans ses vers la seule vérité,
Fit, sans être malin, ses plus grandes malices,
Et qu'enfin sa candeur seule a fait tous ses vices [*d*].

[*a*] Satire IX, page 248 de ce volume.

[*b*] Il étoit sur le point de publier *l'Art poétique* et *le Lutrin*. Madame de Sévigné savoit apprécier ces deux chefs-d'œuvre. Nous avons démontré ailleurs qu'elle n'avoit jamais dit : *Racine passera comme le café*. Voyez notre notice sur cette femme célèbre, à la tête des éditions in-8° et in-12 de ses lettres publiées par M. Blaise.

[*c*] Lettre du 15 décembre 1673.

[*d*] Épître X, tome II, page 136.

On souscriroit volontiers à l'exactitude de ce portrait, si le mot *bon* étoit substitué au mot *doux*. Il n'est guère possible de croire à la douceur d'un homme, dont le caractère irascible et brusque se manifeste dans sa correspondance, dans des occasions importantes [*a*], et que Molière a choisi pour servir de modèle à son *Misanthrope* [*b*].

A l'appui de cette opinion, nous rapporterons des faits qui ne se trouvent point dans nos remarques, et qui nous donnent lieu de parler de deux frères de l'auteur.

Boileau de Puimorin, né d'un premier lit [*c*], étoit invité à un grand repas par deux riches marchands juifs, logés dans la rue des Cinq-Diamants. Il pria d'une manière si pressante Despréaux de l'accompagner, que celui-ci, perdant patience, lui dit: « Je ne veux point aller manger chez « des coquins qui ont crucifié notre Seigneur. » « Ah! mon « frère, s'écria Puimorin en frappant du pied, pourquoi « m'en faites-vous souvenir lorsque le dîner est prêt, et que « ces pauvres gens m'attendent? »

Puimorin, dont le satirique disoit qu'il avoit « une joie « continue avec des redoublements, » étoit aimable dans la société; mais l'amour du plaisir le détournoit de l'étude. Chapelain, ne pouvant souffrir ses railleries sur le poëme de *la Pucelle*, lui dit: « C'est bien à vous de me juger, vous « qui ne savez pas lire. » A quoi Puimorin répondit: « Je « ne sais que trop lire depuis que vous faites imprimer. » Cette repartie ayant été trouvée plaisante, il voulut la tourner en épigramme. N'ayant pu faire que les deux derniers vers, il eut recours à son frère et à Racine, qui lui donnèrent les deux premiers.

[*a*] *Voyez*, entre autres, l'épître XII, tome II, page 151, note *a*, et le tome IV, page 577, note *a*.

[*b*] *Voyez* le tome IV, page 575.

[*c*] Pierre Boileau de Puimorin, né en 1625, mort en 1683.

Froid, sec, dur, rude auteur, digne objet de satire,
De ne savoir pas lire oses-tu me blâmer?
Hélas! pour mes péchés, je n'ai su que trop lire
Depuis que tu fais imprimer.

Racine représenta que le premier hémistiche du second vers rimant avec le vers précédent et avec l'avant-dernier vers, il valoit mieux dire *de mon peu de lecture*. Molière préféroit la première leçon. « Elle est, dit-il, la plus naturelle; et il « faut sacrifier toute régularité à la justesse de l'expression : « c'est l'art même qui doit nous apprendre à nous affranchir « des règles de l'art. » Despréaux n'a point oublié ce précepte si important, dans son Art poétique [*a*].

Puimorin mourut d'une manière aussi triste que singulière. Quelques uns de ses amis étoient convenus avec lui que le premier qui mourroit viendroit donner de ses nouvelles aux autres. L'un d'eux étant mort quelque temps après, Puimorin crut qu'il lui étoit apparu pendant la nuit, et ne put surmonter une mélancolie qui le conduisit au tombeau [*b*].

Si Despréaux se livroit aisément à l'impatience, il se calmoit bientôt lorsque sa bonté naturelle reprenoit ses droits. Il eut une dispute fort vive avec son frère le chanoine, qui lui donna durement un démenti. Des amis communs l'exhortant à la paix et à l'oubli, « De tout mon cœur, répondit-il, « parceque je me suis possédé; je ne lui ai dit aucune sot- « tise. S'il m'en étoit échappé une, je ne lui pardonnerois « de ma vie. » C'étoit borner sa vengeance à une leçon, dont vraisemblablement il se seroit abstenu quelques instants après.

[*a*] Chant IV, tome II, page 288, note *c*.

[*b*] *Voyez*, sur Puimorin, l'épître V, tome II, page 61, note *c*, l'épître VII, page 96, note *a*, le tome IV, page 8, note *a*.

L'abbé Boileau est auteur d'un grand nombre d'ouvrages singuliers sur des matières ecclésiastiques. Ils sont écrits en latin, et la plupart anonymes ou pseudonymes. Dans une dissertation intitulée *Historica disquisitio de re vestiariâ hominis sacri, vitam communem more civili traducentis*, 1704, il prouve qu'il étoit indifférent que les prêtres séculiers portassent des habits longs ou courts. « Je me souviens, dit « Saint-Marc, de l'avoir vu, les dernières années de sa vie, « aller à pied dans les rues de Paris, vêtu d'un habit ecclé- « siastique qui n'étoit ni long ni court [a]. »

Il n'étoit pas moins partisan des solitaires de Port-Royal que son frère. Des jésuites les tournoient un jour en ridicule, disant qu'ils s'occupoient « à faire de mauvais souliers « par pénitence. » Il leur répondit: « Je ne sais pas s'ils fai- « soient de mauvais souliers, mais je sais qu'ils vous por- « toient de bonnes bottes. » Ce jeu de mots donne une idée de son genre de plaisanterie le plus habituel. Il fit preuve d'une rare présence d'esprit à Sens, lorsqu'en qualité de doyen de la cathédrale il harangua le grand Condé, passant dans cette ville, qui faisoit partie de son gouvernement de Bourgogne. S'apercevant que ce prince vouloit le déconcerter, ainsi que tous les autres orateurs, il lui dit avec une crainte simulée: « Monseigneur, votre altesse ne doit pas « être surprise de me voir trembler devant elle, à la tête « d'une compagnie d'ecclésiastiques. Si j'étois à la tête d'une « armée de trente mille hommes, je tremblerois bien da- « vantage. » Charmé de ce début, le prince l'embrassa, sans le laisser achever. Voici comment J. B. Rousseau s'exprime sur cet abbé, dont il venoit d'apprendre la mort: « Je l'ai « vu quelquefois chez M. Despréaux son frère. C'étoit un « homme d'un grand et solide savoir, et d'une doctrine ad-

[a] Tome II, page 395.

« mirable; mais son style, comme vous savez, étoit moins « grave que ses mœurs, et M. Despréaux, qui l'aimoit ten- « drement, disoit de lui que, s'il n'avoit pas été docteur de « Sorbonne, il l'auroit été de la comédie italienne [a]. »

Dans plusieurs occasions, Despréaux fit preuve d'une ame noble et désintéressée. Nous avons rapporté l'un des actes qui l'honore le plus, celui qu'il exerça envers Patru, réduit à vendre sa bibliothèque [b].

Après la mort de Colbert, la pension du grand Corneille, pauvre et mourant, ayant été supprimée, Despréaux se rendit à la cour pour la faire rétablir. Il offrit le sacrifice de la sienne, disant qu'il ne pouvoit la recevoir, tandis que le père du théâtre en étoit privé. Louis XIV aussitôt fit remettre à ce dernier deux cents louis. Les jésuites sont les seuls qui contestent au satirique le mérite de cette démarche, pour l'accorder au P. de La Chaise. Le témoignage de Boursault, qui, malgré son ancienne inimitié, n'hésite pas à lui en faire honneur, suffit pour les réfuter.

Sa bourse fut ouverte aux hommes de lettres malheureux. Parmi ceux qu'il obligea on cite Cassandre [c], et même Linière dont il avoit à se plaindre [d]. On l'accusa néanmoins d'avarice; accusation révoltante quand on la forme contre ceux qui savent ne pas perdre, afin de pouvoir donner davantage. L'économie de Despréaux étoit si louable dans son motif, qu'il est impossible de ne pas la respecter, même

[a] Lettre à Brossette, du 30 septembre 1716. *Voyez*, sur l'abbé Boileau, la satire VIII, page 180 de ce volume, note *a*, la satire X, page 288, note 1, le tome II, pages 499 et 500, notes 1, le tome IV, page 203, note *a*, et la lettre 66, page 296.

[b] Tome II, page 489, note 1.

[c] *Voyez* sur Cassandre la satire Ire, page 75 de ce vol., note 1.

[d] *Voyez* sur Linière la satire IX, page 253, note 1.

lorsqu'elle paroît excessive. Il regrettoit jusqu'à un port de lettre, s'il existoit un moyen de le lui épargner. Racine, charmé de ce que son fils aîné, qui étoit attaché à l'ambassade de France à La Haye, écrivoit à ce vieil ami, lui recommande d'employer pour sa correspondance la voie de l'ambassadeur [a]. « M. Despréaux, lui dit-il, recevra avec « joie vos lettres quand vous lui écrirez; mais je vous con- « seille de me les adresser, de peur que le prix qui lui en « coûteroit ne diminue beaucoup le prix même de tout ce « que vous lui pourriez mander [b]. »

Supérieur aux pratiques d'une dévotion minutieuse, Despréaux s'acquittoit des devoirs qu'impose la religion, avec la délicatesse d'une conscience timorée. Il rendit les revenus d'un bénéfice qu'il avoit possédé pendant huit ans, et dont il n'avoit pas rempli les obligations [c]. « Ce sacrifice, comme « le remarque d'Alembert, est autant un trait de scrupule « que de désintéressement; mais un avare n'auroit point de « pareils scrupules [d]. »

A la mort de Furetière [e], l'académie françoise délibéra si on lui feroit un service, suivant l'usage pratiqué depuis son établissement. Despréaux, qui n'avoit pris aucune part à l'exclusion de son ancien confrère, fit entendre, lorsqu'il n'existoit plus, le langage d'une piété courageuse. Quoiqu'il sentît l'inutilité de ses représentations, il ne craignit point de s'exprimer en ces mots : « Messieurs, il y a trois choses à « considérer ici, Dieu, le public et l'académie. A l'égard de

[a] M. de Bonrepaux.

[b] Lettre du 2 mai 1698.

[c] Nous avons donné les détails relatifs à cet acte de scrupule et de désintéressement, tome II, page 509, note 1.

[d] *Note* 38 *sur l'éloge de Despréaux*.

[e] *Voyez* sur Furetière la page 40 de ce volume, note c.

« Dieu, il vous saura sans doute très bon gré de lui sacrifier « votre ressentiment, et de lui offrir des prières pour un « mort qui en auroit besoin plus qu'un autre, quand il ne « seroit coupable que de l'animosité qu'il a montrée contre « vous. Devant le public il vous sera très glorieux de ne pas « poursuivre votre ennemi par-delà le tombeau. Et pour ce « qui regarde l'académie, sa modération sera très estimable « quand elle répondra à des injures par des prières, et « qu'elle n'enviera pas à un chrétien les ressources qu'offre « l'Église pour apaiser la colère de Dieu, d'autant mieux « qu'outre l'obligation indispensable de prier Dieu pour vos « ennemis, vous vous êtes fait une loi particulière de prier « pour vos confrères [*a*]. »

Un fait d'un autre genre trouve ici naturellement sa place. Despréaux, pendant la semaine de Pâques, étant dans la terre d'un ami, alla se confesser au curé, homme d'un esprit très simple, qui ne le connoissoit point, et qui lui demanda quelles étoient ses occupations ordinaires : « De faire « des vers. — Tant pis; et quels vers? — Des satires. — En« core pis; et contre qui? — Contre les mauvais poëtes, « contre les vices du temps, contre les ouvrages pernicieux, « contre les romans, contre les opéra. — Ah! il n'y a pas de « mal, et je n'ai plus rien à vous dire. »

L'admiration constante et publique de Despréaux pour le docteur Arnauld, poursuivi par de puissants adversaires [*b*]; son étroite liaison avec Racine, qu'il défendit hautement contre les clameurs de l'envie [*c*], prouvent que son cœur connoissoit le prix et les droits de l'amitié.

[*a*] *Bolœana*, n. XLVIII.

[*b*] *Voyez* l'épître III, tome II, page 26, l'épître X, page 138, l'épitaphe, page 552, le tome IV, page 250.

[*c*] *Voyez* l'épître VII, tome II, page 83, et l'Avertissement du tome IV, page x.

Nous avons fait connoître la manière dont il étoit logé [a] chez Jérôme Boileau, son frère, qui avoit succédé à son père dans la charge de greffier du conseil de la grand'chambre du parlement de Paris. Ce frère aîné, qui avoit la passion du jeu [b], mourut en 1679. Je crois que d'Alembert commet une méprise, en avançant que notre auteur alla demeurer avec la veuve [c], femme acariâtre, dont il a fait mention plusieurs fois dans la satire X [d]. Il est à présumer qu'il choisit alors la maison de son neveu Dongois [e], d'où il se proposoit de sortir en 1687, afin de prendre un logement pour lui seul [f]. Dès 1685, il avoit acquis à Auteuil une petite maison fort agréable, dans laquelle il passoit la plus grande partie de l'année. Ses amis et les personnages du plus haut rang alloient l'y visiter. Il s'amusoit souvent à y jouer aux quilles; et comme il excelloit à ce jeu, il disoit: « Il faut avouer que j'ai deux grands talents, aussi « utiles l'un que l'autre à la société et à un état, l'un de bien « jouer aux quilles, l'autre de bien faire des vers. »

Il avoit un autre talent auquel l'expérience le fit renoncer; c'étoit de contrefaire la démarche, les gestes, la voix de ceux qu'il voyoit, de manière à s'y méprendre [g]. Ayant un jour contrefait tous les comédiens devant Louis XIV, ce prince voulut qu'il contrefît aussi Molière, qui étoit présent; et celui-ci dit: « Nous ne pouvons juger de notre res-

[a] Satire VI, page 166 de ce volume, note 1.

[b] *Voyez* la satire IV, page 138, note 2, et la satire X, page 286, note 1.

[c] *Note* 5 *sur l'éloge de Despréaux.*

[d] Pages 265, 294, 295, 297, 320, notes 3, 2, 1, *a*, 1.

[e] *Voyez* l'épître VI, tome II, page 64, note 2.

[f] *Voyez* le tome IV, page 107, note 1.

[g] *Voyez* la lettre de Racine, du 21 mai 1692, tome IV, p. 138, note *a*.

« semblance; mais la mienne est parfaite, s'il m'a aussi bien « imité que tous les autres. »

L'éloignement qu'il paroît avoir eu pour le lien conjugal peut s'attribuer à sa mauvaise santé, altérée dès l'enfance par les suites d'une opération mal faite; et c'est probablement ce que Louis Racine a voulu faire entendre, lorsqu'il a dit: « Tous ceux qui le connoissent un peu particulièrement savent qu'il n'a jamais songé au mariage, et n'en « ignorent pas la raison [a]. » Cette opinion offre bien plus de vraisemblance qu'une anecdote rapportée dans l'*Année littéraire*, anecdote d'après laquelle un dindon l'auroit mutilé chez sa nourrice, et dont le systématique Helvétius, qui n'aimoit pas Despréaux, tire une foule de conséquences hasardées [b], qu'il est bien inutile de discuter, puisque le fait dont il s'autorise est fort loin d'être avéré. D'ailleurs un homme en qui tous les germes de la sensibilité seroient anéantis pourroit-il, en des vers pleins d'une délicatesse exquise, décrire les différents caractères de l'églogue [c], de l'élégie [d] et de l'ode [e]? pourroit-il, avec des accents passionnés, rendre le trouble et le délire de Sapho [f]?

Les infirmités qui assiégèrent l'enfance et l'âge mûr de Despréaux [g] l'éloignèrent de très bonne heure de la cour [h], où il étoit parfaitement accueilli, quoiqu'il y con-

[a] *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, 1808, in-8°, page 72. *Voyez* également notre tome II, page 510, note 1.

[b] Nous donnons à la fin de cette notice, n° 2, l'anecdote insérée dans l'*Année littéraire*, ainsi que les conséquences déduites par Helvétius.

[c] *L'Art poétique*, chant II, page 190.

[d] *Ibidem*, page 194.

[e] *Ibid.*, page 197.

[f] *Traité du sublime*, chapitre VIII, tome III, page 424.

[g] *Voyez* l'Avertissement du tome IV, page XI.

[h] *Voyez* la lettre de Racine, du 8 avril 1692, t. IV, p. 129, note 1.

servât la franchise de son caractère à l'égard du maître et des serviteurs. On lui confia, dans l'antichambre même de Louis XIV, que ce prince faisoit chercher Arnauld. « Le roi, « répondit-il à l'instant, est trop heureux pour le trou- » ver [a]. » Un dialogue, dont nous citons un fragment [b], offre quelques unes des bévues auxquelles il étoit exposé de la part des grands seigneurs, sur des matières de littérature.

La dernière fois que Despréaux parut devant Louis XIV, ce fut pour lui proposer Valincour comme successeur de Racine, dans la place d'historiographe. Pour me servir de ses expressions, le monarque *le combla de bonnes paroles.* « Sa majesté, écrit-il à Brossette, m'a parlé d'une manière « à donner envie aux courtisans de mourir, s'ils croyoient « qu'elle parlât d'eux de la sorte après leur mort. Cependant « cela m'a très peu consolé de la perte de cet illustre ami, « qui n'en est pas moins mort, quoique regretté du plus « grand roi de l'univers [c]. »

Après avoir langui pendant les quatre ou cinq dernières années de son existence, le satirique mourut d'une hydropisie de poitrine, le 13 mars 1711 [d], à dix heures du soir, âgé de soixante-quatorze ans, quatre mois et treize jours. Le cortége qui suivit son convoi étoit si nombreux, que Louis Racine entendit une femme du peuple dire : « Il avoit « bien des amis! on assure cependant qu'il disoit du mal de « tout le monde [e]. »

[a] *Voyez* une autre réponse, relative aux religieuses de Port-Royal, satire X, page 277 de ce volume, note *a*.

[b] A la fin de la notice, sous le n° 3.

[c] Lettre du 9 mai 1699, tome IV, page 327.

[d] Dans une lettre de l'abbé Boileau, on a mis par méprise le 11, date suivie par d'Alembert et beaucoup d'autres. *Voyez* le tome IV, page 665.

[e] *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, page 191.

Le même écrivain prétend qu'il « laissa presque tout son « bien aux pauvres. » Suivant l'abbé Boileau, il leur en donna « la plus grande partie; » ce qui suppose une succession considérable, puisque les legs faits à ses parents et à ses domestiques forment un capital de quatre-vingt-sept mille cinq cents livres [a]. On doit en conclure qu'indépendamment de ses pensions, il reçut, comme Racine, des gratifications de la part du roi.

Il eut pour successeur à l'académie françoise l'abbé d'Estrées [b], qui fut reçu par Valincour, dont nous donnons la harangue [c], c'est-à-dire la partie qui offre un véritable intérêt.

Les cendres de Despréaux furent, dans les premières années de la révolution, enlevées de la Sainte-Chapelle, pour être recueillies dans le *Musée des monuments françois*, rue des Petits-Augustins, n° 16. Le 14 juillet 1819, les deux académies dont ce poëte étoit membre [d] assistèrent à la translation qui en fut faite de ce dernier asyle à l'église de Saint-Germain-des-Prés, dans la chapelle de Saint-Paul. Sur une table de marbre noir, on a gravé l'épitaphe suivante:

[a] Nous donnons le testament de Despréaux à la fin de la notice, sous le n° 4.

[b] Jean d'Estrées, neveu du cardinal, né à Paris en 1666, fut désigné en 1716 pour succéder à Fénélon dans l'archevêché de Cambrai; mais il mourut le 3 mars 1718 avant d'avoir été sacré.

[c] Sous le n° 5.

[d] On trouvera, sous le n° 6, les discours prononcés par le président de l'académie françoise, et par celui de l'académie des inscriptions et belles-lettres; sous le n° 7, on lira plusieurs jugements portés sur Despréaux, tels que ceux de La Bruyère, de Bayle, de Vauvenargues et de Voltaire.

ÉPITAPHE.

HOC. SUB. TITULO
FATIS. DIU. JACTATI
IN. OMNE. ÆVUM. TANDEM. COMPOSITI
JACENT. CINERES
NICOLAI. BOILEAU. DESPREAUX
PARISIENSIS
QUI. VERSIBUS. CASTISSIMIS
HOMINUM. ET. SCRIPTORUM. VITIA
NOTAVIT
CARMINA. SCRIBENDI
LEGES. CONDIDIT
FLACCI. ÆMULUS. HAUD. IMPAR
IN. JOCIS. ETIAM. NULLI. SECUNDUS
OBIIT
XIII. MART. MDCCXI
EXEQUIARUM. SOLEMNIA. INSTAURATA
XIV. JVL. MDCCCXIX
CURANTE. URBIS. PRÆFECTO
PARENTANTIBUS. SUO. QUONDAM
REGIA. UTRAQUE
TUM. GALLICÆ. LINGUÆ
TUM. INSCRIPTIONUM
HUMANIORUMQ. LITTERARUM
ACADEMIA

MORCEAUX

JOINTS A LA NOTICE.

N° 1.

OPINION DE DESPRÉAUX,

MANIFESTÉE

EN PRÉSENCE DE L'ABBÉ D'OLIVET.

« Quoi, dit-il, l'académie ne voudra-t-elle jamais con-
« noître ses forces? Toujours bornée à son dictionnaire,
« quand donc prendra-t-elle l'essor? Je voudrois que la
« France pût avoir ses auteurs classiques aussi bien que l'I-
« talie. Pour cela, il nous faudroit un certain nombre de
« livres qui fussent déclarés exempts de fautes, quant au
« style. Quel est le tribunal qui aura droit de prononcer là-
« dessus, si ce n'est l'académie? Je voudrois qu'elle prît d'a-
« bord le peu que nous avons de bonnes traductions, qu'elle
« invitât ceux qui ont ce talent à en faire de nouvelles, et
« que, si elle ne jugeoit pas à propos de corriger tout ce
« qu'elle y trouveroit d'équivoque, de hasardé, de négligé,
« elle fût au moins exacte à le marquer au bas des pages,
« dans une espèce de commentaire qui ne fût que gramma-
« tical. Mais pourquoi veux-je que cela se fasse sur des tra-
« ductions? Parceque des traductions avouées par l'acadé-
« mie, en même temps qu'elles seroient lues comme des

f.

« modèles pour bien écrire, serviroient aussi de modèles « pour bien penser, et rendroient le goût de la bonne anti- « quité familier à ceux qui ne sont pas en état de lire les « originaux. Ce n'est pas l'esprit qui manque aux François, « ni même le travail, c'est le goût; et il n'y a que le goût « ancien qui puisse former parmi nous des auteurs et des « connoisseurs. » Histoire de l'acad. franç., 1743, tome II, page 122.

Voltaire desire que l'imprimerie royale soit employée à reproduire les bons livres françois, « épurés de toutes les « fautes de langage qui s'y sont glissées. » Il ajoute: « J'ai « ouï dire que M. Despréaux avoit fait autrefois cette pro- « position, etc. » (*Lettres sur les Anglois ou Lettres philosophiques;* Œuvres de Voltaire, édition de Renouard, 1819, tome XXIV, page 148.)

N° 2.

ANECDOTE

SUR DESPRÉAUX,

EXTRAITE DE L'*ANNÉE LITTÉRAIRE*.

L'enfance de ce fameux satirique fut confiée à une nourrice de campagne, qui l'emmena dans son village. On l'y laissa près de trois ans. Un jour il voulut battre un dindon qui étoit en colère. L'animal furieux s'élança sur lui, le jeta par terre, et à grands coups de bec le blessa à l'endroit où le malheureux Abailard fut puni avec tant d'injustice et de barbarie. Tous les secours de l'art ne purent rendre au jeune Boileau les dons de la nature. En sorte qu'il se vit, presqu'en naissant, hors d'état de pouvoir jamais goûter les plaisirs de l'amour ou de l'hymen. Comme il ressentoit de temps en temps des douleurs à la partie par laquelle il n'étoit pas un Achille, il découvrit son état à feu M. Gendron, célèbre docteur en médecine de la faculté de Montpellier, dont il connoissoit les lumières et la probité, qui d'ailleurs étoit son ami, et qui a occupé après lui la maison qu'il avoit à Auteuil [*a*]. Il fit promettre à ce médecin qu'il lui garderoit le secret sur un accident, qui, tout tragique qu'il est, prête toujours à la plaisanterie. Il craignoit avec raison les épi-

[*a*] Claude Deshais Gendron, médecin du duc d'Orléans, régent de France, passa sa vieillesse dans la maison de Despréaux, qu'il avoit acquise, et où il mourut en 1750, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Les hommes les plus illustres venoient le visiter et le consulter

grammes et les couplets de tant d'auteurs qu'il maltraitoit, et qui n'auroient pas manqué de l'attaquer par son endroit foible.

M. Gendron fut discret pendant toute la vie de son ami; et ce ne fut qu'après sa mort qu'il apprit cette circonstance à feu M. Le Nain, intendant de Languedoc, qui l'a contée à une personne vivant à Paris et très digne de foi, de qui je la tiens.

Cette découverte me fait, monsiéur, un plaisir que je ne puis vous exprimer, parceque j'y trouve la cause immédiate de l'humeur chagrine de Boileau. La sévérité de sa poésie et de ses mœurs, le fiel de sa plume, ses satires contre les femmes, son aversion pour l'opéra, son antipathie contre le tendre Quinault, qui ne faisoit que des vers dictés par l'amour, tout s'explique naturellement; et l'on se confirme de plus en plus dans l'axiome si juste de l'abbé de Chaulieu:

Bonne ou mauvaise santé
Fait notre philosophie [a].

dans sa retraite. Voltaire, fort jeune encore, lui présenta un de ses ouvrages, accompagné du quatrain suivant:

C'est ici le vrai Parnasse
Des vrais enfants d'Apollon:
Sous le nom de Boileau ces murs virent Horace;
Esculape y paroît sous celui de Gendron.

Montesquieu, se promenant dans le jardin de ce dernier, passe pour y avoir fait cet impromptu:

Apollon, dans ces lieux, prêt à nous secourir,
Quitte l'art de rimer pour celui de guérir.

Gendron laissa des manuscrits, dont aucun ne parut digne d'être publié. On a de lui des *Recherches sur la nature et la guérison des cancers*, Paris, 1700, in-12.

[a] Ces deux vers terminent une pièce de Chaulieu sur la pre-

Toutes les fois que vous verrez quelque homme de lettres afficher une austérité cynique, concluez presque toujours hardiment qu'il est affligé de quelque vice, de quelque dérangement dans l'économie animale. Le grand Rousseau a si bien dit :

Toujours ces sages hagards,
Maigres, hideux et blafards,
Sont souillés de quelque opprobre ;
Et du premier des Césars
L'assassin fut homme sobre [a].
(*Troisième volume de l'année* 1756.)

Dans son livre *de l'Esprit*, Helvétius [b] enchérit sur toutes les conséquences que l'auteur de cet article tire bien légèrement d'une anecdote fort douteuse. Voici les propres expressions du premier :

« On lit, dans l'Année littéraire, que Boileau, encore enfant, jouant dans une cour, tomba. Dans sa chute, sa jaquette se retrousse; un dindon lui donne plusieurs coups de bec sur une partie très délicate. Boileau en fut toute sa vie incommodé; et de là peut-être cette sévérité de mœurs, cette disette de sentiment, qu'on remarque dans tous ses ou-

mière attaque de goutte qu'il eut, en 1695. Dans l'édition de 1774, in-8°, tome Ier, page 29, on les lit de la manière suivante, qui, d'après l'éditeur, est conforme aux manuscrits du poëte :

La bonne ou mauvaise santé
Fait notre philosophie.

[a] Ces vers sont tirés de l'ode II, livre II, adressée *à M. l'abbé Courtin*. C'est une plaisanterie que La Harpe a jugée avec trop de rigueur, dans son *Cours de littérature*, 1821, tome VI, page 463.

[b] Adrien Helvétius, né à Paris en 1715, y mourut en 1771. Il dut puiser à l'école de Fontenelle bien des préventions contre la personne et les écrits de Despréaux. *Voyez* le tome IV, page 616, note *a*.

vrages; de là sa satire contre les femmes, contre Lulli, Quinault, et contre toutes les poésies galantes.

« Peut-être son antipathie contre les dindons occasiona-t-elle l'aversion secrète qu'il eut toujours pour les jésuites, qui les ont apportés en France. C'est à l'accident qui lui étoit arrivé qu'on doit peut-être sa satire sur l'équivoque, son admiration pour M. Arnauld, et son épître sur l'amour de Dieu. Tant il est vrai que ce sont souvent des causes imperceptibles qui déterminent toute la conduite de la vie et toute la suite de nos idées. » (*De l'Esprit*, discours III, chapitre Ier, note 1.)

N° 3.

FRAGMENT D'UN DIALOGUE.

M. Adry, ex-oratorien, a publié en 1807, à la suite de la Princesse de Clèves, et des lettres de Valincour sur ce roman....., Paris, 2 vol. in-12, un dialogue entre MM. Daguesseau [a], l'abbé Renaudot, Racine, Despréaux et de V.... (Valincour), extrait des *Œuvres posthumes* de ce dernier, en deux volumes in-folio, manuscrits. Despréaux fait dans ce dialogue le récit suivant :

« Je vous dirai donc que dans le temps que Perrault pu-
« blia ces étranges dialogues, où il blâme, comme disoit
« M. le prince de Conti, ce que tous les hommes ont tou-
« jours admiré, et où il admire ce que tous les hommes ont
« toujours méprisé, la cour et la ville parurent durant
« quelque temps partagées sur son sujet; car il n'y a point
« d'opinion si extravagante qui, dans sa nouveauté, ne s'at-
« tire des sectateurs; et comme je l'ai dit autrefois :

« Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

[a] M. Adry présume, contre l'opinion de tous les commentateurs, qu'il s'agit de Henri Daguesseau, conseiller d'état très distingué, mort en 1716, père du chancelier. Il élève le même doute, relativement à d'autres passages où l'on a toujours cru que Despréaux avoit voulu parler du grand homme, qui devint le chef de la magistrature. Il cite, par exemple, l'épître adressée à Antoine; mais une note du poëte dissipe toute incertitude. Quoique le dialogue soit antérieur de quelques années à cette épître, on peut croire que l'on y parle également du jeune Daguesseau, avocat-général en 1691. *Voyez* la

« Un jour que nous étions dans la galerie (de Versailles), « le maître de la maison que voilà (M. de Valincour), M. Ra- « cine et moi, nous fûmes assaillis par trois ou quatre « jeunes gens de la cour, grands admirateurs du fade style « de Quinault et des fausses pointes de Benserade; et l'un « d'eux commença par nous demander s'il étoit bien vrai « que nous missions ces deux poëtes si fort au-dessous d'Ho- « mère et de Virgile. — C'est, lui dis-je, comme si vous me « demandiez si je préfère les diamants de la couronne à « ceux que l'on fait au Temple. — Eh! qu'a donc de si mer- « veilleux cet Homère? me dit un autre; est-ce d'avoir fait « l'éloge des Myrmidons? — Quoi! interrompit un troi- « sième, est-ce qu'Homère a parlé des Myrmidons? Ah! par- « bleu! voilà qui est plaisant. — Et sur cela toute la troupe « fit un si grand éclat de rire que je me trouvai hors d'état « de répondre. Ce bruit attira à nous un grand seigneur, « également respectable par son âge, par son rang et par « mille autres qualités. Qu'y a-t-il donc entre vous, mes- « sieurs, nous dit-il, je vous trouve bien émus? quel est le « sujet de votre dispute? — C'est, lui dis-je, que ces mes- « sieurs veulent qu'Homère ait été un mauvais poëte, par- « cequ'il a parlé des Myrmidons. — Vous êtes de plaisantes « gens, leur dit-il, de contredire ces messieurs-là; vous êtes « bien heureux qu'ils veuillent vous instruire, et vous ne « devez songer qu'à profiter de leurs avis, sans vous mêler « de critiquer ce qu'ils entendent mieux que vous. »

« Ces paroles, prononcées d'un air et d'un ton d'autorité, « imposèrent à cette jeunesse; et alors le grand seigneur, « que je regardois déja comme un grand protecteur d'Ho- « mère, nous ayant menés tous trois dans l'embrasure d'une

satire XIe, page 337 de ce volume, note 1, et l'épître XIe, tome II, page 145, note 2.

« fenêtre, et prenant un air encore plus grave : Vous voyez, « dit-il, comme j'ai parlé à ces jeunes gens-là, et l'on ne « sauroit trop réprimer les airs décisifs qu'ils prennent en « toute occasion sur les choses qu'ils savent le moins ; mais, « dans le fond, vous autres, dites-moi, est-il vrai que cet « Homère ait parlé des Myrmidons dans son poëme? — Vrai- « ment, monsieur, lui dis-je, il falloit bien qu'il en parlât; « c'étoient les soldats d'Achille, et les plus vaillants de l'ar- « mée des Grecs. — Eh bien! me dit-il, voulez-vous que je « vous parle franchement? Il a fait une sottise. — Comment « donc, monsieur, est-ce qu'on en feroit une, si, dans une « histoire du roi, on parloit du régiment de Champagne ou « de celui de Picardie? — Oh! je sais bien, dit-il, que vous « ne manquerez jamais de réponse : vous avez tous beau- « coup d'esprit assurément, et personne ne vous le conteste, « mais vous êtes entêtés de vos opinions, et vous ne vous « rendez jamais à celles d'autrui ; et c'est aussi ce qui vous « fait des ennemis. Pour moi, je ne me pique pas d'être sa- « vant, mais il y a assez long-temps que je suis à la cour « pour connoître ce qui est de son goût. Le poëme d'Ho- « mère, n'est-ce pas un ouvrage sérieux? — Très sérieux, « lui dis-je, et même tragique, car il n'y est parlé que de « guerres et de batailles. — Et c'est en cela, me dit-il, que sa « sottise en est encore plus grande d'avoir été fourrer là des « Myrmidons : si Scarron, par exemple, en avoit parlé dans « ses vers ou dans le Roman comique, cela eût été à mer- « veille et fort à sa place ; mais dans un ouvrage sérieux, je « vous le répète encore, messieurs, malgré tout votre entê- « tement, cela est tout-à-fait ridicule, et l'on a raison de s'en « moquer. »

« J'avoue que la liberté satirique fut sur le point d'é- « clater contre un discours si contraire au bon sens; et « il me seroit peut-être échappé quelque sottise plus

« grande assurément que celle d'Homère, si, heureuse-
« ment pour moi, le roi ne fût sorti pour aller à la messe.
« Le grand seigneur nous quitta brusquement pour le
« suivre. »

N° 4.

TESTAMENT

DE BOILEAU DESPRÉAUX.

Par-devant les conseillers du roi, notaires, garde-notes et du scel de Sa Majesté, au châtelet de Paris, soussignés, fut présent Nicolas Boileau Despréaux, écuyer[a], demeurant cloître Notre-Dame [b], paroisse Saint-Jean-le-Rond [c], en une maison appartenante à M. l'abbé Lenoir [d], étant dans sa robe-de-chambre, couché sur son lit, dans l'alcove d'une chambre au premier étage de ladite maison, ayant vue par une croisée sur une terrasse donnant sur l'eau; infirme de corps, sain d'esprit, mémoire et jugement, comme il est apparu auxdits notaires, par ses paroles et entretien;

Lequel, dans la vue de la mort, dont le moment est connu à Dieu seul, ne desirant en être prévenu, sans avoir auparavant mis ordre à ses affaires et disposé de ses volontés, après avoir recommandé son ame à Dieu, et imploré l'aide de Jésus-Christ, glorieux rédempteur de tous les hommes, a fait, dicté et nommé auxdits notaires soussignés son tes-

[a] Nous avons parlé de l'origine de Despréaux, tome II, épître X, page 136, note 3, tome IV, pages 328 — 336.

[b] Ce cloître est en grande partie remplacé par la rue qui en porte le nom.

[c] L'église de cette paroisse fut démolie en 1748, et l'entrée de la *rue du Cloître Notre-Dame* en occupe aujourd'hui l'emplacement.

[d] L'abbé Le Noir, chanoine de Notre-Dame, étoit le confesseur de Despréaux; il l'assista pendant sa dernière maladie.

tament et ordonnance de dernière volonté, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, comme il en suit:

Ordonne son corps mort être enterré, sans pompe et sans aucun faste, dans la basse Sainte-Chapelle du Palais[a], à Paris, avec monsieur son père [b] et messieurs ses autres parents décédés, et qu'il soit chanté un service à messe haute, sondit corps présent, pour le repos de son ame; veut et ordonne que la donation mutuelle, faite entre lui, *messire Jacques Boileau*, chanoine de la Sainte-Chapelle[c], et *monsieur de Puimorin* [d], ses frères, par-devant *Leclerc* et *Arouet* [e], notaires, le premier février mil six cent quatre-vingt-trois, soit exécutée, et, suivant icelle, que ledit *messire Jacques Boileau*, survivant ledit sieur Despréaux, prenne sur ses biens *quinze mille livres*, compris les cinq mille livres que ledit sieur Despréaux a profité par le décès dudit sieur de Puimorin; en outre ledit sieur Despréaux *donne et lègue* audit sieur *Jacques Boileau dix mille livres* une fois payées, pour faire en tout vingt-cinq mille livres; *donne et lègue* à *madame de Boisinnot*[f], sa sœur du premier lit, la somme de *dix mille livres* une fois payées, dont elle n'aura que

[a] *Voyez* sur la Sainte-Chapelle, divisée en haute et en basse, le premier chant du Lutrin, tome II, page 335, note 2. Despréaux fut enterré au-dessous de la place que son poëme avoit rendue si fameuse.

[b] *Voyez* sur le père de Despréaux, le tome II, pages 136, 137, notes 2, page 500, note 1.

[c] *Voyez* sur l'abbé Boileau la *notice biographique*, page xlv, note *b*, et page lxxij.

[d] *Voyez* sur Puimorin la même notice, page lxxj, note *d*.

[e] François Arouet, père de Voltaire, exerça long-temps les fonctions de notaire à Paris; il fut ensuite receveur des vacations et amendes de la chambre des comptes.

[f] Nous n'avons pu rien découvrir sur madame de Boisinnot.

l'usufruit et jouissance, sa vie durant, et dont le fonds, après son décès, appartiendra à *mademoiselle de Sirmond*, sa petite nièce [*a*], laquelle ledit sieur Despréaux substitue audit fonds et propriété; *donne et lègue* à *madame Manchon*, sa sœur du second lit [*b*], et, à son défaut, à ses deux enfants, pareille somme de *dix mille livres* en propriété; *donne et lègue* à *mademoiselle Boileau Despréaux*, sa nièce [*c*], fille de M. Boileau, vivant greffier de la grand'chambre [*d*], semblable somme de *dix mille livres*, dont elle n'aura aussi que l'usufruit, sa vie durant, et dont, après son décès, le fonds appartiendra à *monsieur Manchon*, commissaire des guerres, neveu dudit sieur Boileau Despréaux, qui substitue ledit sieur Manchon à ladite demoiselle; *donne et lègue* à *monsieur Dongois*, greffier en chef, son neveu [*e*], ou, à son défaut, à ses descendants, *cinq mille livres*, une fois payées, en propriété; *donne et lègue* à *madame de La Chapelle*, sa nièce [*f*], pareille somme de *cinq mille livres*, et, à son défaut,

[*a*] Une sœur de Despréaux avoit épousé M. Sirmond, greffier du conseil de la grand'chambre du parlement de Paris. *Voyez* le tome II, épître V, page 60, note 4.

[*b*] Nous avons donné une lettre de l'auteur à madame Manchon, dont le mari étoit commissaire des guerres. *Voyez* le tome IV, pages 57, note *b*, 58, note *a*, ainsi que deux lettres de Racine, pages 67 et 304.

[*c*] Une plaisanterie de Racine, tome IV, page 85, note 1, nous apprend que l'humeur de cette nièce étoit à-peu-près la même que celle de sa mère, belle-sœur de Despréaux. On sait que la dernière n'est pas ménagée dans la Xe satire.

[*d*] *Voyez* sur ce greffier, mort en 1679, la *notice biographique*, page lxxviij.

[*e*] Il est parlé de M. Dongois, tome II, épître VI, page 64, note 2.

[*f*] Il est parlé de madame de La Chapelle, sœur de M. Dongois, tome IV, page 65, note *a*.

à ses enfants, en toute propriété; veut et entend que, si quelqu'un des légataires et substitués susnommés décèdent avant lui, leurs représentants et héritiers succèdent à leurs legs par souche; veut que tout ce qu'il a ci-dessus donné et légué à sa famille, montant à *soixante-cinq mille livres*, compris ce qui regarde ledit messire Jacques Boileau, son frère, soit fourni aux légataires en effets du nombre de ceux qu'il laissera lors de son décès; *donne et lègue* à *monsieur Boileau, son cousin*, payeur des rentes du clergé [*a*], *cinq cents livres de pension viagère et alimentaire*, non saisissable, attendu sa destination: le fonds de laquelle pension sera de *dix mille livres*, et appartiendra, savoir, moitié à *monsieur de La Chapelle*, son petit neveu [*b*], et l'autre à *madame de Saint-Dizant*, sa petite nièce [*c*], et, à leur défaut, à leurs représentants par souche, auxquels il donne et lègue ledit fonds en propriété, et laquelle sera aussi fournie en effets dudit sieur testateur, qu'il aura lors de son décès; *donne et lègue* à *Jean Benoist*, son valet-de-chambre, *six mille livres* une fois payées, outre les gages qui se trouveront lui être dus, avec les habits, linges et hardes servant à la personne dudit sieur testateur, en reconnoissance de ses bons et assidus services; *donne et lègue* les

[*a*] C'est celui que le testateur avoit, trente ans auparavant, désigné par ces vers de l'épître VI :

Un cousin, abusant d'un fâcheux parentage,
Veut qu'encor tout poudreux, et sans me débotter,
Chez vingt juges pour lui j'aille solliciter.

(*Tome II, page* 72, *note* 1.)

[*b*] Il est parlé de ce petit neveu, tome IV, page 304, note *c*. Nous avons donné plusieurs lettres qui lui sont adressées par Despréaux.

[*c*] Elle étoit sœur de M. de La Chapelle, dont il est fait mention dans la note précédente. Son mari, *Étienne Ferrant de Saint-Dizant*, étoit intendant des Menus-plaisirs.

sommes suivantes une fois payées, savoir : *quatre mille livres* à *Élisabeth-Marie Sernin*, sa servante domestique [a], à *La France*, son petit laquais, *quinze cents livres*, pour aider à lui faire apprendre métier et l'établir, et à *François*, son cocher, *cinq cents livres*, et à *Antoine*, ci-devant son jardinier [b], et à présent jardinier de M. Le Verrier [c], *cinq cents livres*, le tout, comme dit est, une fois payé, outre et sans diminution des gages qui se trouveront dus auxdits domestiques ; *donne et lègue* à *mondit sieur Le Verrier*, son ami, quatre de ses plus beaux tableaux que ledit sieur Le Verrier choisira lui-même, et gardera pour l'amour dudit sieur Despréaux. A l'égard de tout ce qui restera audit sieur Despréaux de biens, en meubles et immeubles, après le présent testament exécuté, sans réserve, et de quelque nature qu'ils soient, *il les donne et lègue et les destine pour les pauvres honteux des six petites paroisses de la Cité*, qui sont *Saint-Pierre-aux-Bœufs* [d], *Saint-Pierre-des-Arcis* [e], *Saint-*

[a] Dans une épître que nous avons donnée, Hamilton parle de cette fille à Despréaux :

Vous devez pour un temps et quitter le sublime,
Et vous arracher à *Babet*.

(*Tome IV, page* 519, note *a*.)

[b] C'est à lui qu'est adressée la XIe épître de son ancien maître, tome II, page 140.

[c] Le volume de correspondance contient une lettre de Despréaux à M. Le Verrier, page 501, et une lettre de ce dernier au duc de Noailles, page 563.

[d] L'ancienne église de *Saint-Pierre-aux-Bœufs*, située dans la rue qui en tire son nom, appartient à un tonnelier, qui en a fait son magasin.

[e] Sur l'emplacement de l'église de *Saint-Pierre-des-Arcis*, que l'on a démolie en 1800, on a ouvert une nouvelle rue qui communique à celle de *la Pelleterie*.

Martial[a], *La Madeleine* [b], *Sainte-Geneviève-des-Ardents*[c] et *Sainte-Croix*[d], lesquels pauvres honteux il fait ses légataires universels; et il ordonne que le montant dudit legs soit converti et perpétué en fonds dont le revenu sera distribué annuellement, par messieurs les curés desdites six paroisses, auxdits pauvres honteux, et il les prie et exhorte, et particulièrement monsieur le curé de Saint-Pierre-aux-Bœufs, son ami, de tenir la main à ce que cela s'exécute exactement, selon les régles et les formes des paroisses, et qu'à chaque distribution auxdits pauvres, on les charge et exhorte de prier Dieu pour l'ame de leur bienfaiteur [e]. Prie monsieur Dongois, greffier en chef, d'exécuter le présent testament, conjointement avec mondit sieur Jacques Boileau, chanoine, son frère, voulant qu'ils soient à cet effet saisis de tous ses biens, suivant la coutume de Paris; veut que toutes les nouvelles pièces et ouvrages que le sieur testateur a faits, même celui contre l'ÉQUIVOQUE, et qu'il vouloit comprendre dans une nouvelle édition, soient mis ès mains du sieur Billiot, libraire, demeurant rue de la Harpe, pour en faire son profit; lesdits nouveaux ouvrages se trouveront dans un portefeuille

[a] L'église de *Saint-Martial* fut abattue et supprimée en 1722.

[b] L'église de *la Madeleine en la Cité*, démolie il y a près de trente ans, a fait place au *Passage* qui en tire son nom.

[c] L'église de *Sainte-Geneviève-des-Ardents*, détruite en 1747 pour servir d'hospice aux Enfants-Trouvés, est aujourd'hui le *Bureau central d'admission* de ces mêmes enfants.

[d] Démolie vers 1797, l'église de *Sainte-Croix* est remplacée par une maison particulière.

[e] Ce legs devoit être considérable, d'après les expressions de l'abbé Boileau annonçant la mort de son frère à Brossette: « Il a « donné, dit-il, la plus grande partie de ses biens aux pauvres. » (*Tome IV, page* 665.) Louis Racine, qui n'étoit pas également

à part [a]. Révoque tous testaments, codiciles ou autres dispositions testamentaires faits avant le présent, qui contient sa dernière volonté. Ce fut fait, dit et nommé par ledit sieur Despréaux auxdits notaires, et à lui, par l'un d'eux, l'autre présent, lu et relu, et qu'il a bien entendu, et y a persévéré; en ladite chambre, l'an mil sept cent onze, le deuxième jour de mars, dix heures du matin, et a signé [b] la minute des présentes, demeurée à Dionis, l'aîné, l'un des notaires soussignés. Signé Dupuis et Dionis, avec paraphe; et en marge, scellé ledit jour avec paraphe; et au-dessous, l'an mil sept cent onze, le samedi onze avril, le présent contrat a été insinué au deuxième volume des insinuations du Châtelet de Paris, suivant l'ordonnance et réglement, etc.

instruit de ses dernières dispositions, dit qu'il « laissa, par son tes-« tament, tout son bien aux pauvres. » (*Mémoires sur la vie de Jean Racine*, 1808, page 191.)

[a] Ces pièces sont probablement celles dont l'édition de 1713 fut augmentée; mais la XIIe satire, contre l'Équivoque, ne put pas y être comprise.

[b] Signature du testateur, calquée sur la minute du testament.

Ses lettres étoient signées *Despréaux*. Voyez le *Fac-simile* du billet inséré dans le volume de correspondance.

N° 5.

EXTRAIT DU DISCOURS

Que VALINCOUR, secrétaire du cabinet du roi, chancelier de l'académie françoise, prononça, le 25 juin 1711, à la réception de l'abbé d'Estrées, successeur de Despréaux.

Eh! comment pourrions-nous oublier un homme que les hommes n'oublieront jamais, tant qu'il y aura parmi eux des vices dignes de censure, et des vertus dignes de louange?

Je ne crains point ici, messieurs, que l'amitié me rende suspect sur le sujet de M. Despréaux. Elle me fourniroit plutôt des larmes hors de saison, que des louanges exagérées. Ami dès mon enfance, et ami intime de deux des plus grands personnages qui jamais aient été parmi vous, je les ai perdus tous deux dans un petit nombre d'années [a]. Vos suffrages m'ont élevé à la place du premier, que j'aurois voulu ne voir jamais vacante. Par quelle fatalité faut-il que je sois encore destiné à recevoir aujourd'hui en votre nom l'homme illustre qui va remplir la place de l'autre, et que dans deux occasions, où ma douleur ne demandoit que le silence et la solitude pour pleurer des amis d'un si rare mérite, je me sois trouvé engagé à paroître devant vous pour faire leur éloge!

Mais quel éloge puis-je faire ici de M. Despréaux, que vous n'ayez déja prévenu? J'ose attester, messieurs, le jugement que tant de fois vous en avez porté vous-mêmes. J'atteste celui de tous les peuples de l'Europe, qui font de ses vers l'objet de leur admiration. Ils les savent par cœur; ils

[a] Racine, mort en 1699. Despréaux, mort en 1711.

les traduisent en leurs langues; ils apprennent la nôtre pour les mieux goûter, et pour en mieux sentir toutes les beautés. Approbation universelle, qui est le plus grand éloge que les hommes puissent donner à un écrivain, et en même temps la marque la plus certaine de la perfection d'un ouvrage.

Par quel heureux secret peut-on acquérir cette approbation si généralement recherchée et si rarement obtenue? M. Despréaux nous l'a appris lui-même; c'est par l'amour du vrai.

En effet, ce n'est que dans le vrai seulement que tous les hommes se réunissent. Différents d'ailleurs dans leurs mœurs, dans leurs préjugés, dans leur manière de penser, d'écrire, et de juger de ceux qui écrivent, dès que le vrai paroît clairement à leurs yeux, il enlève toujours leur consentement et leur admiration.

Comme il ne se trouve que dans la nature, ou, pour mieux dire, comme il n'est autre chose que la nature même, M. Despréaux en avoit fait sa principale étude. Il avoit puisé dans son sein ces graces qu'elle seule peut donner, que l'art emploie toujours avec succès, et que jamais il ne sauroit contrefaire. Il y avoit contemplé à loisir ces grands modèles de beauté et de perfection, qu'on ne peut voir qu'en elle, mais qu'elle ne laisse voir qu'à ses favoris. Il l'admiroit sur-tout dans les ouvrages d'Homère, où elle s'est conservée avec toute la simplicité, et, pour ainsi dire, avec toute l'innocence des premiers temps; et où elle est d'autant plus belle, qu'elle affecte moins de le paroître.

Il ne s'agit point ici de renouveler la fameuse guerre des anciens et des modernes, où M. Despréaux combattit avec tant de succès en faveur de ce grand poëte.

Il faut espérer que ceux qui se sont fait une fausse gloire de résister aux traits du défenseur d'Homère, se feront hon-

neur de céder aux graces d'une nouvelle traduction qui, le faisant connoître à ceux même à qui sa langue est inconnue, fait mieux son éloge que tout ce qu'on pourroit écrire pour sa défense. Chef-d'œuvre véritablement digne d'être loué dans le sanctuaire des muses, et honoré de l'approbation de ceux qui y sont assis [a].

Mais c'est en vain qu'un auteur choisit le vrai pour modèle. Il est toujours sujet à s'égarer, s'il ne prend aussi la raison pour guide.

M. Despréaux ne la perdit jamais de vue; et lorsque, pour la venger de tant de mauvais livres où elle étoit cruellement maltraitée, il entreprit de faire des satires, elle lui apprit à éviter les excès de ceux qui en avoient fait avant lui.

Juvénal, et quelquefois Horace même, avouons-le de bonne foi, avoient attaqué les vices de leur temps avec des armes qui faisoient rougir la vertu.

Regnier, peut-être en cela seul, fidèle disciple de ces dangereux maîtres [b], devoit à cette honteuse licence une partie

[a] *Voyez*, sur madame Dacier, auteur de la traduction d'Homère, le tome III, pages 370—372, notes *a*.

[b] Despréaux rend plus de justice à Regnier. *Voyez* le tome II, *Art poétique*, chant II, page 211, note *a*.

J. B. Rousseau, dont les jugements sont sains en général, lorsque la partialité ne les gâte pas, en parle de la manière suivante, dans une lettre à Brossette, du 29 avril 1719: « Aucun n'a mieux pris que « lui le véritable tour des anciens, et je suis persuadé que M. Des« préaux ne l'a pas moins étudié que Perse et Horace. La barbarie « qu'on remarque en quelques endroits dans son style est celle de son « siècle, et non pas la sienne; mais il a des vers si heureux et si ori« ginaux, des expressions si propres et si vives, que je crois que, « malgré ses défauts, il tiendra toujours un des premiers rangs parmi « le petit nombre d'excellents auteurs que nous connoissons. » (*Lettres de Rousseau sur différents sujets de littérature*, tome II, page 295.)

de sa réputation; et il sembloit alors que l'obscénité fût un sel absolument nécessaire à la satire, comme on s'est imaginé depuis que l'amour devoit être le fondement, et, pour ainsi dire, l'ame de toutes les pièces de théâtre.

M. Despréaux sut mépriser de si mauvais exemples dans les mêmes ouvrages qu'il admiroit d'ailleurs. Il osa le premier faire voir aux hommes une satire sage et modeste. Il ne l'orna que de ces graces austères qui sont celles de la vertu même; et, travaillant sans cesse à rendre sa vie encore plus pure que ses écrits, il fit voir que l'amour du vrai, conduit par la raison, ne fait pas moins l'homme de bien que l'excellent poëte.

Incapable de déguisement dans ses mœurs, comme d'affectation dans ses ouvrages, il s'est toujours montré tel qu'il étoit; aimant mieux, disoit-il, laisser voir de véritables défauts, que de les couvrir par de fausses vertus.

Tout ce qui choquoit la raison ou la vérité excitoit en lui un chagrin dont il n'étoit pas maître, et auquel peut-être sommes-nous redevables de ses plus ingénieuses compositions. Mais en attaquant les défauts des écrivains, il a toujours épargné leurs personnes.

Il croyoit qu'il est permis à tout homme qui sait parler ou écrire, de censurer publiquement un mauvais livre, que son auteur n'a pas craint de rendre public; mais il ne regardoit qu'avec horreur ces dangereux ennemis du genre humain, qui, sans respect ni pour l'amitié, ni pour la vérité même, déchirent indifféremment tout ce qui s'offre à l'imagination de ces sortes de gens, et qui, du fond des ténèbres qui les dérobent à la rigueur des lois, se font un jeu cruel de publier les fautes les plus cachées, et de noircir les actions les plus innocentes.

Ces sentiments de probité et d'humanité n'étoient pas dans M. Despréaux des vertus purement civiles: ils avoient

leur principe dans un amour sincère pour la religion, qui paroissoit dans toutes ses actions et dans toutes ses paroles; mais qui prenoit encore de nouvelles forces, comme il arrive à tous les hommes, dans les occasions où ils se trouvoient conformes à son humeur et à son génie.

C'est ce qui l'animoit si vivement contre un certain genre de poésie, où la religion lui paroissoit particulièrement offensée.

Quoi, disoit-il à ses amis, des maximes, qui feroient horreur dans le langage ordinaire, se produisent impunément dès qu'elles sont mises en vers! Elles montent sur le théâtre à la faveur de la musique, et y parlent plus haut que nos lois! C'est peu d'y étaler ces exemples qui instruisent à pécher, et qui ont été détestés par les païens mêmes: on en fait aujourd'hui des conseils, et même des préceptes; et loin de songer à rendre utiles les divertissements publics, on affecte de les rendre criminels. Voilà de quoi il étoit continuellement occupé, et dont il eût voulu pouvoir faire l'unique objet de toutes ses satires.

Heureux d'avoir pu d'une même main imprimer un opprobre éternel à des ouvrages si contraires aux bonnes mœurs, et donner à la vertu, en la personne de notre auguste monarque, des louanges qui ne périront jamais!

C'est une suite nécessaire de l'état des princes, que d'être loués durant leur vie. Mais ni la flatterie, ni la reconnoissance, ni la vérité même, ne suffisent pas pour rendre leurs louanges durables.

Il n'appartient qu'à des ouvrages marqués au coin de l'immortalité de passer jusqu'à la postérité la plus reculée, et d'intéresser les hommes d'un autre siècle à la gloire d'un prince, dont ils n'ont rien à espérer ni rien à craindre.

C'est là ce que les plus grands monarques peuvent justement compter entre les fortunes de leur règne; et, pour en

mieux juger, souvenons-nous que notre siècle sera regardé un jour du même point d'éloignement, d'où nous regardons maintenant celui d'Auguste.

Ce n'est ni à d'ennuyeux panégyriques, ni à des vers médiocres, que ce prince est redevable des grandes idées que son nom inspire à tout le monde.

Le temps, qui a fait justice de ces vulgaires ouvrages, n'a pas même fait grace à des monuments plus dignes d'être respectés. On cherche dans leurs ruines et les temples et les arcs de triomphe élevés à la gloire d'Auguste; et c'est en vain qu'un petit nombre de savants se flattent aujourd'hui de démêler quelques traits de son visage dans la précieuse rouille de ses médailles.

Mais quand on le contemple dans les vers de Virgile et d'Horace, soutenant lui seul tout le poids des affaires du monde, vainqueur de ses ennemis, et toujours père de ses sujets; bannissant le vice par ses lois, enseignant la vertu par ses exemples, plus puissants encore que les lois; quand on voit la tranquillité conservée dans ses états durant les guerres les plus cruelles, le bon ordre ou rétabli ou maintenu, la justice triomphante, la violence réprimée, le luxe refréné, les lettres florissantes, les services récompensés avec magnificence, les fautes punies avec douceur, le peuple honorant les grands sans les craindre, les grands au-dessus du peuple sans l'opprimer, nulle autorité que l'autorité légitime, en un mot, le prince très grand par sa dignité, plus grand encore par ses vertus; alors les cœurs et les esprits se réunissent pour former un nouveau concert de louanges. On bénit le ciel d'avoir donné aux hommes un si bon maître, et l'on souhaite que tous ceux qui viendront après lui puissent lui ressembler.

N'en doutons point, monsieur, tel et plus grand encore la postérité verra l'auguste Louis dans les ouvrages de

M. Despréaux, et dans ceux de cette illustre compagnie.

Puisse-t-il encore, durant un grand nombre d'années, préparer aux siècles à venir de nouveaux sujets d'admiration!

Puisse la cruelle affliction qui vient de mettre son courage à une si rude épreuve être la dernière de sa vie [a]!

Et puisse une longue et heureuse paix le mettre bientôt en état de procurer à ses peuples un bonheur qui fait le plus cher objet de ses desirs, et qui fera la consommation de sa gloire!

[a] Le dauphin, fils de Louis XIV, mourut de la petite-vérole, âgé de cinquante ans, au château de Meudon, le 14 avril 1711.

N° 6.

DISCOURS

Prononcés le 4 juillet 1819, à l'occasion de la translation des cendres de Boileau Despréaux, en l'église paroissiale de Saint-Germain-des-Prés, par MM. Daru et Petit-Radel, présidents des deux académies dont cet auteur fut membre.

M. le comte Daru, président de l'académie françoise, a dit :

Messieurs,

Depuis vingt-cinq années nous avons vu des ombres illustres errer d'asile en asile. Un Élysée leur avoit été ouvert, que les arts s'étoient empressés d'embellir; on auroit pu dire à l'homme de goût qui traça le plan de ce Musée :

Tu pias lætis animas reponis
Sedibus.

Les cendres d'un grand poëte y avoient été recueillies avec honneur, lorsqu'elles furent exilées de cette chapelle antique, que lui-même a rendue si célèbre par ses vers; il avoit pris place parmi les grands hommes qui peuploient cette enceinte.

Il étoit permis à l'imagination de se complaire à voir tous ces rois rangés sous ces portiques, et ces bosquets habités par les héros, les sages et la beauté; mais à l'aspect de ces tombeaux, de ces ossements, de ces restes de débris, la pensée se trouve involontairement ramenée vers des objets plus graves; nous ne devons point oublier que l'homme à qui appartenoit cette poussière, avoit voulu qu'elle fût déposée à l'ombre des autels; la religion le réclame, et sans doute

elle a ses droits sur les dépouilles mortelles de celui qui se montra toujours pénétré d'un respect si sincère pour elle.

L'honorable et nombreuse famille qui porta le nom de Boileau paroît éteinte. Personne, dit-on, n'a recueilli le noble héritage d'une si belle illustration; et, en ce moment, les restes inanimés d'un grand poëte seroient allés sans cortége à leur dernier asile, si les corps littéraires auxquels il avoit appartenu, aujourd'hui sa seule famille, n'eussent mis au nombre de leurs devoirs de lui rendre ce pieux hommage.

A défaut d'héritiers, ceux qui ne peuvent s'honorer que du titre de ses disciples, se présentent à cette pompe funèbre. C'est un noble et touchant usage de notre compagnie, d'exprimer nos regrets sur la tombe de ceux de nos confrères que nous avons perdus; mais ici le respect même nous interdit l'éloge de celui qui fut honoré de l'estime d'un grand roi, de l'amitié de tout ce qu'il y eut d'illustre parmi ses contemporains, et des conseils non moins glorieux des solitaires de Port-Royal; de celui dont les travaux ont été si dignement appréciés, et que la république des lettres reconnoît pour législateur et pour modèle. Il y auroit une sorte de présomption à célébrer une gloire qu'un siècle a déja consacrée, et qui doit ajouter à celle de l'académie et de la France dans la postérité.

En l'absence de M. le baron Silvestre de Sacy, président, M. Petit-Radel, vice-président de l'académie royale des inscriptions et belles-lèttres, a dit:

Messieurs,

La circonstance qui réunit en ce moment les députations des deux académies, n'ayant point encore pris le caractère

religieux qui interdit tout entretien profane, nous pouvons jusque-là parler encore le langage de la littérature, pour semer quelques fleurs sur le passage des dépouilles mortelles de Boileau.

Tout ce qui pouvoit être dit concernant la vie littéraire de l'Horace françois, n'est point encore épuisé, comme on pourroit le croire, quoique depuis un siècle bien révolu, on ait publié plus de cent éditions de ses œuvres, de ses lettres et des mémoires recueillis pour compléter sa biographie.

Considéré continuellement comme poëte, et dans les rapports de ses travaux avec ceux de l'académie françoise, Boileau n'est pas connu dans la carrière qu'il a fournie avec Racine, et cette réunion choisie d'hommes célèbres que Louis XIV appeloit sa petite académie.

La petite académie se détacha comme un essaim de l'académie françoise. Bientôt après, et sans jamais perdre le souvenir des droits et des devoirs de cette consanguinité, elle forma une branche de famille littéraire très distincte. En travaillant à la composition de l'histoire métallique de Louis XIV, on éprouva combien les moyens ordinaires de perfectionner la langue françoise devenoient insuffisants dans les questions où il s'agissoit de resserrer en un mot l'expression d'une idée historique très étendue, et de fixer avec précision la correspondance de nos usages et de ceux des temps anciens, dont on empruntoit à-la-fois le langage et les choses.

Cest alors que pour l'emploi d'un seul mot, pour une simple allusion, pour un costume, pour tirer un nom latin d'une position correspondante de géographie ancienne, il fallut écrire des dissertations à part, et sur-tout accorder tous ces points de vue avec le sentiment et le goût qui peuvent bien s'exercer, mais jamais s'apprendre.

On en trouve dans les registres de la petite académie beaucoup d'exemples, et sur-tout de la franchise avec laquelle Racine, Boileau, Dacier, l'abbé Bignon et d'autres qui seront bientôt nommés, s'attaquoient réciproquement sur la valeur d'une expression latine. C'est là qu'on voit comme ils provoquoient à chaque instant la citation des autorités classiques; comme toutes les notions de l'antiquité étoient rappelées pour éclairer la discussion; comme au siècle de la politesse la plus exquise, ces hommes, à-la-fois de génie et d'érudition positive, ne consentoient à rien sacrifier des droits de la critique aux formes toujours bien observées d'une déférence mutuelle. Racine et Boileau régnoient dans leurs autres ouvrages; mais dans celui de la petite académie, ils n'exerçoient que des droits communs à toute la république des lettres.

Ces discussions de tout genre de littérature ont commencé le monument des cinquante volumes de nos mémoires; et c'est Louis XIV, M. de Pont-Chartrain et l'abbé Bignon qui ont présagé et préparé ce grand résultat avec un si profond secret, que les membres de la petite académie ne connurent qu'au moment même où il leur fut signifié, ce réglement mémorable qui leur destinoit, et à leurs successeurs, la noble tâche de dévoiler et d'expliquer les difficultés de l'histoire et de l'antiquité universelle.

La lecture du registre de la petite académie fait éprouver assez souvent quelque surprise, en montrant que des hommes d'un tel génie et d'une érudition ordinairement si présente, n'ont frappé que rarement au but, du premier coup. Ce n'est ordinairement qu'après avoir modifié leurs idées l'une par l'autre, qu'ils ont cru être parvenus à des résultats satisfaisants; et ils ont voulu porter la modestie jusqu'au point de laisser subsister dans leurs registres les essais malheureux de leurs compositions, comme pour signaler à

leurs successeurs dans le même genre les écueils qu'ils doivent éviter.

C'étoit Boileau qui faisoit les recherches géographiques, l'abbé Renaudot et Charpentier dont la mémoire étoit la plus sûre pour les citations; mais aucun des collaborateurs n'a pu se flatter de n'avoir commis aucune erreur, toujours savante cependant.

On distingue deux sources principales des défauts qui peuvent être remarqués dans les compositions numismatiques de la petite académie. Coypel, qui en dessinoit les pensées, étoit peintre et non pas statuaire. Ensuite chacun des académiciens s'occupoit, en même temps que de l'histoire métallique, de toutes ces idées légères qui fournirent un si grand nombre de devises et de jetons. Ces deux causes ont produit dans cette histoire quelques types d'un genre mixte et tenant à-la-fois de la peinture et du bas-relief, ce qui est tout-à-fait contraire à la sévérité du genre.

Il s'est aussi mêlé quelques médailles parmi les jetons, comme quelques jetons parmi les médailles. La première idée de celle qui fut long-temps destinée à l'académie française en est un exemple. Ces défauts bien reconnus, on s'applique à les éviter aujourd'hui, dans un travail du même genre historique, mais beaucoup plus varié, à raison de ce que les faits à célébrer sont entièrement pacifiques et civils.

Ce seroit, messieurs, un nouveau point de vue assez piquant, de vous faire envisager le sévère Boileau proposant à la petite académie le jeton qu'il avoit composé pour les parties casuelles. Il plioit cependant chaque année son génie inexorable à des condescendances; mais, dans ces compositions mêmes, on retrouvoit toujours Boileau. C'est ainsi que dans son jeton pour l'extraordinaire des guerres, lorsque sous l'emblème de Pallas, tenant un rameau d'olivier et foulant aux pieds des lauriers, on lit ce vers d'Horace :

Cunctæ fraudi præponit olivam, on reconnoît à ces pensées celui qui disoit à Louis XIV : *Grand roi, cesse de vaincre*, etc.

Tels étoient alors, messieurs, les travaux et les jeux de la petite académie. Ce ne fut que cinq ans après son institution qu'elle commença à composer des inscriptions lapidaires. Elle débuta dans cette carrière par les quatre inscriptions que nous relirons bientôt sur le piédestal de la statue de Louis XIV.

La lettre écrite à ce sujet, au nom du roi, recommande à la petite académie, suivant les propres expressions de ce monarque, « de n'y rien mettre que de sage et de raisonnable; rien, en un mot, qui tienne de l'idée des bas-reliefs, « esclaves et inscriptions de la statue de la place des Victoires. »

Ce fut en conséquence de ces ordres que l'abbé Renaudot tourna les idées de la petite académie vers l'imitation du monument d'Ancyre, qui contient, comme on sait, la vie d'Auguste par les faits. L'abbé Tallemant se chargea de rédiger l'inscription de la dédicace faite par la ville; l'abbé Renaudot, l'inscription concernant la religion; Dacier, celle des faits guerriers; Tourreil, celle des actes de la paix; Despréaux et l'abbé Bignon se réservèrent pour la discussion critique, mais Racine étoit mort.

Louis XIV, après avoir entendu deux lectures consécutives des quatre inscriptions envoyées à Versailles, fit observer à sa petite académie, et dans les propres termes suivants, qui ont été conservés dans le registre : « Que le siége « de Candie et la bataille de Saint-Gothard n'étoient pas « bien placés dans l'inscription de la religion; que la guerre « contre les Turcs n'étoit qu'une guerre ordinaire d'état à « état, et point du tout une guerre de religion, puisque les « Turcs sont continuellement nos amis, et assez ordinairement très fidèles amis. » Le roi voulut aussi qu'on corri-

« geât cette expression *imperii æternitatem*, « parceque, di-« soit-il, tout autre mot qui signifiera la durée doit suffire « sans aller jusqu'à l'hyperbole de l'éternité. »

Tels furent, messieurs, les derniers travaux remarquables auxquels Boileau prit part dans la petite académie, et qui le firent nommer, par le roi, premier directeur de celle qui succéda aussitôt sous le titre d'académie royale des inscriptions et médailles, et maintenant des belles-lettres, depuis que sa carrière agrandie lui valut cette addition de titre sous la régence.

Entre les témoignages publics que la compagnie actuelle rend à ses membres après leur mort, et par le jugement absolu qu'en porte son organe, M. le secrétaire perpétuel, il en est un auquel nous attachons le plus grand prix, après toutefois l'utilité, le nombre et la variété des mémoires destinés aux recueils de l'académie, c'est le témoignage d'assiduité à ses séances.

Personne n'a mérité sans doute plus que Boileau ce témoignage public. Sur quatre cents séances tenues dans la petite académie depuis 1694 jusqu'en 1701, Boileau n'envoya s'excuser de son absence que quarante-huit fois, et il ne manqua guère à cette formule, alors d'usage, que pendant la dernière maladie de son ami Racine, à qui l'académie l'avoit cédé sans doute.

Pour satisfaire, messieurs, à l'honneur de vous entretenir en cette circonstance historique, j'ai cru ne devoir parler de rien qui ne fût historique, et me refuser à l'essor de tout autre sentiment.

Et en effet, ces cendres, après cent ans, ne sont plus un objet de regret, quoique toujours un même objet de respect. Lorsque le génie qui les animoit s'est réuni, comme il nous est permis de l'espérer, à la source éternelle de toute émanation mentale, quelque éloge que l'on fasse à

présent des conceptions écrites du génie de Boileau, dans l'autre période d'existence à laquelle son ame s'est élevée, elle ne doit plus considérer ces mêmes ouvrages que comme ceux d'une enfance terrestre dont elle s'est dépouillée.

N° 7.

JUGEMENTS

SUR DESPRÉAUX.

« Celui-ci passe Juvénal, atteint Horace, semble créer les « pensées d'autrui, et se rendre propre tout ce qu'il manie; « il a, dans ce qu'il emprunte des autres, toutes les graces « de la nouveauté, et tout le mérite de l'invention. Ses vers, « forts et harmonieux, faits de génie, quoique travaillés « avec art, pleins de traits et de poésie, seront lus encore « quand la langue aura vieilli, en seront les derniers débris: « on y remarque une critique sûre, judicieuse et innocente, « s'il est permis du moins de dire de ce qui est mauvais qu'il « est mauvais. » (La Bruyère, *Discours à l'académie françoise, en* 1693.)

« Je commence par l'endroit de votre lettre où vous m'ap- « prenez que mon Dictionnaire n'a point déplu à M. Des- « préaux. C'est un bien si grand, c'est une gloire si relevée, « que je n'avois garde de l'espérer. Il y a long-temps que « j'applique à ce grand homme un éloge plus étendu que « celui que Phèdre donne à Ésope: *naris emunctæ, natura « nunquàm verba cui potuit dare.* Il me semble aussi que l'in- « dustrie la plus artificieuse des auteurs ne peut le tromper. » (Bayle, *Lettre à Marais.*)

« Boileau prouve, autant par son exemple que par ses pré- « ceptes, que toutes les beautés des bons ouvrages naissent

« de la vive expression et de la peinture du vrai..... La « raison n'étoit pas distincte, dans Boileau, du sentiment; « c'étoit son instinct. Aussi a-t-elle animé ses écrits de cet « intérêt qu'il est si rare de rencontrer dans les ouvrages di- « dactiques. Boileau ne s'est pas contenté de mettre de la « vérité et de la poésie dans ses ouvrages; il a enseigné son « art aux autres. *Il a éclairé tout son siècle;* il en a banni le « faux goût, autant qu'il est permis de le bannir de chez les « hommes. Il falloit qu'il fût né avec un génie bien singu- « lier, pour échapper comme il a fait aux mauvais exemples « de ses contemporains, et pour leur imposer ses propres « lois. Ceux qui bornent le mérite de sa poésie à l'art et à « l'exactitude de la versification ne font pas peut-être atten- « tion que ses vers sont pleins de pensées, de saillies, et « même d'*invention de style.* Admirable dans la justesse, « dans la solidité et la netteté de ses idées, il a su conserver « ces caractères dans ses expressions, sans perdre de son feu « et de sa force; ce qui témoigne incontestablement un grand « talent. » (VAUVENARGUES, *Introd. à la connoiss. de l'Esprit humain.*)

VOLTAIRE, dont nous avons combattu l'injustice envers Despréaux, en a plusieurs fois fait l'éloge. Il a dit:

« Racine et Despréaux sont les premiers qui écrivirent « purement : après eux, la poésie est devenue plus difficile « et plus belle. » (*Note sur le Cid.*)

« Courir après l'esprit, affecter des pensées ingénieuses, « c'étoit le goût du temps de Corneille. Racine et Despréaux « en corrigèrent la France. » (*Note sur Héraclius.*)

« Je ne sais rien de si honorable pour les ouvrages de « M. Despréaux que d'avoir été commentés par vous, et lus « par Charles XII. Vous avez raison de dire que le sel de

« ses satires ne pouvait guère être senti par un héros van-
« dale, qui était beaucoup plus occupé de l'humiliation du
« Czar et du roi de Pologne, que de celle de Chapelain et de
« Cotin [a]. Pour moi, quand j'ai dit que les satires de Boi-
« leau n'étaient pas ses meilleures pièces, je n'ai pas pré-
« tendu pour cela qu'elles fussent mauvaises: c'est la première
« manière de ce grand peintre, fort inférieure à la vérité à
« la seconde, mais très supérieure à celle de tous les écri-
« vains de son temps, si vous en exceptez M. Racine. »

« Je regarde ces deux grands hommes comme les seuls qui
« aient eu un pinceau correct, qui aient toujours employé
« des couleurs vives, et copié fidèlement la nature. Ce qui
« m'a toujours charmé dans leur style, c'est qu'ils ont dit
« ce qu'ils voulaient dire, et que jamais leurs pensées n'ont
« rien coûté à l'harmonie, ni à la pureté du langage. » (*Lettre à Brossette, du* 14 *avril* 1732.)

« Je vous prêcherai donc éternellement cet art d'écrire
« que Despréaux a si bien connu et si bien enseigné, ce res-
« pect pour la langue, cette liaison, cette suite d'idées, cet
« air aisé avec lequel il conduit son lecteur, ce naturel qui
« est le fruit de l'art, et cette apparence de facilité qu'on ne
« doit qu'au travail. Un mot mis hors de sa place gâte la
« plus belle pensée. » (*Lettre à Helvétius, du* 20 *juin* 1741.)

« Si des auteurs anciens, qui bronchent à chaque pas, ont
« pourtant conservé leur grande réputation, c'est qu'il ne
« s'est point trouvé d'écrivain pur et châtié chez ces nations,
« qui leur ait dessillé les yeux, comme il s'est trouvé un Ho-
« race chez les Romains, un Boileau chez les Français. »
(*Dictionnaire philosophique, art.* Goût).

« Il n'y a peut-être en France que Racine et Boileau qui
« aient une élégance continue.... Je dois exhorter les artistes

[a] *Voyez* la satire VIII, page 189 de ce volume, note *b*.

« à se nourir du style de Racine et de Boileau, pour empê-
« cher le siècle de tomber dans la plus ignominieuse bar-
« barie [a]. » (*Dictionnaire philosophique, art.* Vers.)

[a] *Voyez* la *Notice bibliographique*, page xxvj de ce volume, et l'*Art Poétique*, tome II, page 308.

TABLE

DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Nota. Les chiffres romains indiquent les volumes, et les chiffres arabes indiquent les pages.

A.

ABEILLE (l'abbé) défend à l'académie françoise Saint-Aulaire contre Despréaux, IV, 577, note *a*.

ABÉLY, théologien, combattu dans l'épître XII, II, 159, note 1. Ses ouvrages sont familiers au chanoine Alain, Lutrin, ch. IV, 405, note *a*. Il cite Despréaux au tribunal de Dieu, 408, note 1.

ACADÉMIE *françoise*. Devise que Despréaux propose pour cette compagnie, I, lviij, note *c*. Il la consulte sur une locution employée dans sa IIe satire, 101, note *d*. Épigramme au sujet de Charles Perrault, II, 508. Liste des membres composant cette académie, lorsque Despréaux lui préféroit celle de Lyon, IV, 358, note *c*. L'académie françoise prend un arrêté, pour ne plus être exposée au désagrément des refus, 472, note *a*.

ACADÉMIE *des inscriptions et belles-lettres*. Son origine, I, lviij, note *e*. Noms qu'elle a portés successivement, IV, 118, note *a*. Ses membres divisés en quatre classes, 412, note *a*.

ACADÉMIE *de Lyon*. Liste des membres qui la composèrent dans son origine, IV, 358, note *b*.

ACCIUS, ancien poëte tragique latin, II, 228, note *a*.

ACCURSE, jurisconsulte, II, 433, note *a*.

AGÉSILAS. Belle maxime de ce roi, I, 336, note 2.

ALAIN (le chanoine) étoit l'abbé Aubery, II, 404, note 2.

ALCIAT, jurisconsulte, II, 433, note *a*.

ALEXANDRE-LE-GRAND. Ne vouloit être peint ni gravé par des artistes vulgaires, I, 50, note 1. Par amitié pour Racine, Despréaux loue sa tragédie sur ce conquérant, 124, note *b*. Vers contre ce dernier, 188, note *b*, 335, note 1. Charles Perrault récuse en poésie le goût de ce prince, IV, 383, note *b*.

AMATI (M.) attribue à Denys d'Halicarnasse le *Traité du Sublime*, par Longin, III, 351. Un des passages sur lesquels son opinion est établie, 514, note *a*. Réponse à l'une de ses objections, 527, note *a*.

AMPHICRATE, sophiste obscur, III, 387, note *b*.

AMPHION, II, 296, note *b*.

ANAXAGORE, III, 251, note *b*.

ANDRIEUX (M.), de l'académie françoise, critique avec trop de rigueur deux vers fameux du IIIe chant du Lutrin, II, 378, note 1.

ANGÉLI (l'). Note sur ce fou du roi, I, 88, note 3. Despréaux donne ce nom au grand Alexandre dans la VIIIe satire, 188, note 1.

ANTOINE RIQUIÉ, jardinier de Despréaux à Auteuil. L'épître XIe lui est adressée, II, 140, note *b*. Voltaire l'avoit connu, *ibidem*, note *c*.

APOLLONIUS, poëte grec, III, 496, note *b*.

ARATUS, poëte grec, III, 428, note *a*.

ARC (Jeanne d'), II, 520, note *b*.

ARCHILOQUE, poëte grec, III, 429, note *a*.

ARÉTIN, IV, 651, note *d*.

ARISTARQUE, III, 178, note 1.

ARISTÉE, poëte grec, III, 427, note 1.

ARISTIPPE. Désintéressement insensé de ce philosophe, II, 59, note 1.

ARISTOPHANE, II, 265, note 1.

ARISTOTE. Note biographique sur ce philosophe, I, 131, note *b*. Son opinion sur le plaisir que l'imitation cause, II, 218, note *a*; sur les commencements de la comédie, 263, note *a*.

ARIUS. Note biographique sur cet hérésiarque, I, 368, note *a*.

ARNAUD (l'abbé), de l'académie françoise. Ses observations critiques

sur la traduction de la fameuse ode de Sapho, par Despréaux, III, 424, note *a*.

Arnauld (Antoine). Réponse de Despréaux à celui qui lui annonça que Louis XIV faisoit chercher ce docteur, I, lxxx. Note biographique sur cet écrivain célèbre, 33. Despréaux ne peut résister à la tentation de montrer à toute la terre qu'un si excellent homme est l'apologiste de sa x^e satire, 35. Nommé comme l'adversaire des huguenots, 91. Fait changer deux vers de la i^re satire, 94, note 1, ainsi que de la viiie, 203, note 1. Réponse à quelques objections de Charles Perrault, 317, note *a*. Despréaux lui adresse l'épître iii, II, 26. Vers qui le frappe d'admiration dans cette pièce, 30, note 1. Hommage qui lui est rendu dans l'épître x, 139, note 1. L'abbé Souchay lui attribue deux vers de l'*Art Poétique* sur Regnier, 211, note *c*. Il reprochoit à Despréaux d'avoir autorisé l'amour dans les pièces de théâtre, 291, note *a*. Il avoit fait une étude particulière des écrits de saint Augustin, 406, note 2. Des illustres François, c'est celui que Despréaux admiroit le plus, 527. Détails sur sa sépulture, 553, note *c*. Il lui donne le surnom de *grand*, qu'il croyoit d'abord ne convenir qu'aux conquérants et aux saints, III, 32, note *a*. Motifs pour lesquels Arnauld préfère la tragédie d'*Esther* à celle d'*Athalie*, IV, 127, note *b*. Blâme Despréaux d'avoir avancé légèrement que Claude Perrault n'étoit pas l'auteur de la façade du Louvre, 255, note *a*. L'apologie de Despréaux n'est pas son dernier ouvrage, 278, note *a*.

Arnauld d'Andilly. Admiroit la précision de quatre vers de la iie satire, I, 101, note *b*. Fit changer deux vers de cette même satire, *ibidem*, note *c*.

Artigny (l'abbé d') se trompe sur l'époque de la publication de la satire xii, I, 355, note *a*. Remarques judicieuses sur quelques comparaisons de cette pièce, 370, note *a*. Ses autres observations sur cette même pièce sont ou fausses ou minutieuses, 380, note *a*. Critiques hasardées du portrait et du discours du docteur Alain, ive chant du Lutrin, II, 407, note 1.

Asconius Poedianus, rhéteur habile, IV, 442, note *b*.

Athénée, III, 522, note 1.

Auger (M.), de l'académie françoise. Observations sur son éloge de

Despréaux, I, xxxj; sur son opinion à l'égard du titre *Festin de Pierre*, que porte une pièce très connue, 119, note *a*. Sa réponse judicieuse à une critique irréfléchie du poëte Le Brun, II, 109, note 3. Il ne croit pas que Molière, dans *le Médecin malgré lui*, ait peint le caractère du perruquier *Didier l'Amour*, 346, note 1.

Augustin (saint), III, 316, note biographique *a*.

Augustins (les) soutiennent un siége contre la force publique, II, 330, note 1.

Aulu-Gelle, III, 238, note *b*.

Auvri (Claude), trésorier de la Sainte-Chapelle, II, 325, note 1. Despréaux a décrit fidèlement l'alcôve et le lit de ce prélat, sans les avoir vus, 333, note 1. Principal motif de la jalousie du trésorier contre le chantre, 335, note 3.

Auzanet. Note sur ce jurisconsulte, II, 22, note 1.

Avicenne, auteur arabe, II, 434, note 1.

Aymard (Jacques), surnommé *l'homme à la baguette*, IV, 583, note *a*, 619, note *a*.

B.

Bacchylide, poëte grec, III, 498, note *a*.

Bacon (François), III, 277, note *b*.

Balde, jurisconsulte, IV, 515, note *b*.

Balzac. Portoit le même jugement que Despréaux sur la fécondité de Scudéri, I, 103, note 1. A fait un volume de lettres adressées à Chapelain, 248, note *b*. Étoit d'un commerce doux et facile, IV, 21, note *a*.

Barberieux (le marquis de) succède à son père le marquis de Louvois, IV, 304, note *b*.

Barbier d'Aucour. Allusion à ce qu'il éprouva en plaidant sa première cause, II, 456, note 1.

Barbin, libraire, impatient de recevoir les vers de Despréaux, II, 139, note *a*. Avoit l'art de vendre de mauvais ouvrages, 421, note 1. Son perron se nommoit *la plaine de Barbin*, depuis le combat décrit dans le Lutrin, chant v, 425, note 3.

Bardin, de l'académie françoise, I, 215, note 3, 238, note *a*.

Bardou, I, 173, note 2. Racine veut le substituer à sa place, pour faire des cantiques que la cour desiroit, IV, 257, note *b*.

Barnès (Jean), bénédictin, auteur d'un traité contre les équivoques, IV, 607, note *b*.

Barnès (Josué), érudit anglois fort bizarre, III, 518, note 1.

Baro (Balthazar), de l'académie françoise, continuateur du roman de l'*Astrée*, III, 42, note *a*.

Baron, auteur et acteur, IV, 348, note *a*.

Barrin (l'abbé), chantre de la Sainte-Chapelle, II, 326, note *b*.

Barthélemy (l'abbé). Son jugement sur le style d'Euripide, II, 228, note 1; sur celui du rhéteur Gorgias, III, 384, note *a*; sur les mœurs de Sapho, 423, note *a*.

Barthole. Note sur ce jurisconsulte, I, 89, note *b*.

Basile (saint), III, 224, note biographique *b*.

Basoche (la), II, 329, note *b*.

Basselin. Regardé comme l'inventeur du vaudeville, II, 213, note *a*.

Batteux (l'abbé). Commet une erreur grave relativement à l'époque de la naissance de Vida, I, 10, note *b*. Fait remarquer la variété des expressions de Despréaux dans un passage du chant II de l'*Art Poétique*, relatif aux pointes, II, 205, note *b*. Son opinion sur le dénouement des tragédies, 224, note *b*. Rend justice au talent de Segrais, 303, note *c*. Ses observations sur les vers du Lutrin, 328, note *a*, 333, note 1, sur la conduite et le dénouement de ce poëme, 454, note *a*.

Bauny, jésuite, II, 405, note 1.

Bausset (M. le cardinal de). Ses observations sur la partialité de Pascal et de Nicole contre les jésuites, I, 352, note *a*. Son jugement sur le cardinal de Noailles, 353, note *a*; sur l'épître XII, II, 124, note 1.

Bayle. Son jugement sur Despréaux, I, cxv. Ne partage pas l'opinion de celui-ci sur la hardiesse de Perse, 66, note 1. Se méprend sur l'esprit de la poésie, 192, note *b*. Fait un trop grand éloge de la satire X. Donne le motif qui engagea le satirique à composer l'épître XII, II, 151, note *a*. Sent la nécessité d'un commentaire sur les œuvres de ce dernier, 408, note 1. Critique une comparaison de Longin, III, 392, note 1.

Beauchateau, poëte très précoce, IV, 592, note *b*.

Belin de Ballu, de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Son opinion sur le rhéteur Gorgias, III, 384, note *a*.

Bellocq, auteur de quelques petits poëmes, fut placé d'abord dans l'épitre x, II, 132, note 1.

Bembe (Le), cité par Brossette, I, 57.

Benserade. Pensée fausse et ridicule de ce poëte, I, 25. Note biographique, *ibidem*. Despréaux fait justice de ses quolibets, satire x, II, 357, note *a*. Il l'avoit auparavant loué dans l'*Art Poétique*, chant iv, II, 301, note *b*. Vers qu'il veut lui léguer en plaisantant, 515, note 1. Recherches sur le véritable auteur d'une petite pièce très connue, faite contre les *Métamorphoses d'Ovide en rondeaux*, IV, 553, note *a*.

Bergerac (Cyrano de), note biographique, II, 283, note 1.

Bergeret, de l'académie françoise, soupçonné d'emprunter la plume de Racine, IV, 64, note *a*.

Béringhen (le marquis de) se distingue au passage du Rhin, II, 45, note *e*.

Bernardin de Saint-Pierre. Rapporte une anecdote que Jean-Jacques Rousseau aimoit à raconter, IV, 146, note *b*.

Bernier, partisan de Gassendi, II, 54, note 2. Sa *Requête à nosseigneurs du mont Parnasse* est loin de valoir l'*Arrêt burlesque*, rédigé par Despréaux, III, 111, note 3. Il aide ce dernier dans la composition de cet opuscule, 123.

Bertaut. Note sur ce poëte, 181, note *a*.

Berwick (le maréchal de), IV, 564, note biographique *a*.

Bezons (Claude Bazin de). Fut remplacé par Despréaux à l'académie françoise, III, 128, note 1.

Bignon (Jérôme), enfant d'honneur de Louis XIII, IV, 391, note *b*.

Bignon (l'abbé), petit-fils du précédent. Nommé avec éloge, I, 337, note 1. Services qu'il a rendus aux lettres, IV, 411, note *a*.

Bilain, avocat, II, 513, note *b*. Son nom se trouvoit dans la première composition du dialogue intitulé *les Héros de roman*, III, 52, note 1.

Billaine. Le nom de ce libraire est substitué à celui de l'académicien

Conrart, I, 87, note c. Il étoit chargé de vendre le poëme de *la Pucelle*, 252, note 1.

Bitaubé. Sa remarque sur les larmes que verse Achille, II, 234, note c. Sa traduction de l'Iliade citée, 431, note 1; III, 405, note a.

Blair, célèbre critique anglois, se méprend sur le but que s'est proposé Longin, III, 427, note a.

Blandin, auteur d'*Histoires tragiques*, I, 274, note 1.

Blondel, médecin, attribuoit à un pacte fait avec le diable les bons effets du quinquina, III, 116, note 1.

Bocace (Jean). Note sur ce poëte, I, 272, note e.

Bochart, fameux orientaliste, IV, 431, note a.

Boileau (Hugues), confesseur de Charles V, II, 336, note a.

Boileau (Gilles), père de Despréaux, prédit que celui-ci ne dira jamais de mal de personne, I, lxix, note a. Laisse *un revenu léger* à ses enfants, II, 60, note 2. Date de sa naissance, 136, note 2. Brossette paroît se tromper sur l'époque de sa mort, 137, note 2. Épitaphe de sa seconde femme, mère de l'auteur, 499, note 1. Épitaphe de ce greffier, par Despréaux, 500. Vers latins mis sous son portrait, par l'abbé Boileau, *ibidem*, note 1.

Boileau (Jérôme), frère aîné, qui avoit la charge de son père, I, lxxviij. Étoit désigné d'abord dans la IVe satire comme un joueur emporté, 138, note 2. Despréaux loge chez lui jusqu'en 1679, 166, note 1. Frayeurs excessives de sa femme au moindre mal qu'il ressent, 265, note 3. Jette une poignée d'écus, afin d'avoir le droit de jurer en jouant, 286, note 1. Traits dirigés contre sa femme, 294, note 2, 295, note 1; 297, note a, 320, note 1.

Boileau (Gilles). Est jaloux des succès de son jeune frère Despréaux, I, xlix. Celui-ci lui reproche de le renier auprès de Chapelain, 87, note c. Il doit être l'auteur d'un quatrain pour le portrait de Pierre d'Hozier, 163, note 2. Despréaux finit par occuper sa chambre, chez leur frère aîné, 165, note 1. Il change deux vers qu'il avoit faits contre lui dans la satire IX, 235, note a. Épigramme dont il étoit d'abord l'objet dirigée ensuite contre Desmarets de Saint-Sorlin, II, 514, note 1. Ses principaux ouvrages, 548, note a. Éloge exagéré de sa traduction en vers du quatrième livre de l'É-

néide, III, 110, note *a*. Posséda quatre mois la charge de contrôleur de l'argenterie, 164, note *d*. Épigramme de lui sur le jeune Beauchâteau, IV, 592, note *a*.

Boileau (Jacques), chanoine, n'est pas d'accord avec Louis Racine sur le lieu où Despréaux, son frère, fut baptisé, I, xlv, note *b*. Particularités sur cet ecclésiastique, lxxiv. Obtient un canonicat à la Sainte-Chapelle de Paris, 310, note *d*. Fait des vers latins pour le portrait de son père, II, 500, note 1. Jugement sur son *Histoire des Flagellants*, 526, note 1. Ce que lui dit Louis XIV, en lui accordant un canonicat de la Sainte-Chapelle, IV, 203, note *a*. Il envoie à Brossette l'original d'une sentence relative au fameux procès du trésorier et du chantre de la Sainte-Chapelle, 450, note *a*. Il lui demande un livre fort rare, imprimé à Lyon, 458, note *a*.

Boileau-Despréaux (Nicolas). Motif qui le détermine à publier ses premières satires, I, j. Se nomme pour la première fois en 1701, à la tête de ses œuvres, vj. Fait suspendre l'édition commencée en 1710, vij. Quelques uns de ses ouvrages en prose sont perdus, xj. Les notes de l'édition de 1713 doivent être de lui, xxv. Abandonnoit aux imprimeurs la surveillance de l'orthographe, xxxvj, ainsi que la formation des tables analytiques, xxxviij. Sa naissance et sa jeunesse xlv-xlviij. Avoit du ressentiment contre Ménage, Chapelain et Cotin, xlix. Jugement sur ses divers ouvrages, lij-lvij. Ce qu'il faut penser de ses travaux comme historiographe, lix. Caractères de son style, lxij. Ses reparties, lxx. Il étoit bon, mais il n'étoit pas doux, lxxij. Ses procédés généreux, lxxv. Son économie, lxxvj. Sa piété, *ibidem*. Étoit un ami courageux, lxxvij. Avoit le talent de contrefaire, lxxviij. Son éloignement pour le mariage, lxxix. Sa mort, lxxx. Laisse une succession considérable, lxxxj. Son épitaphe, lxxxij. Vers qui révèle le secret de sa composition, 101, note *a*. Plaisanterie sur le logement qu'il finit par occuper chez son frère aîné, 166, note 1. Correction très facile qui lui coûte beaucoup, 192, note 2. Changeoit à son gré les noms de ceux qui se trouvent dans ses satires, 238, note *a*. Sa profession de satirique lui causa plus d'une frayeur, 254, note 1. Étoit surnommé *le Chaste*, 312, note 1. Étend trop loin l'empire du faux honneur, 344, note *a*. Se félicite d'avoir dit deux fois la même chose sans se

copier, 360, note *d*. Sa réponse à ceux qui le détournoient du genre satirique, II, 89, note *c*. Fait sentir combien les fonctions d'un historiographe sont pénibles, 102, note *c*. Épigramme contre les Normands, au sujet d'un vers de l'épître IX, 117, note *a*. Ses alliances et son origine, 136, note 1 et 3. Réponse à ceux qui lui reprochoient trop de lenteur à publier ses ouvrages, 184, note 1; à un homme de la cour, qui le chicanoit sur quelques expressions, 186, note *b*; à ceux qui le louoient avec excès, *ibidem*, note *d*. Sa rapidité dans le dialogue, 188, note *a*. Son opinion sur l'imitation dans les arts, 218, note *a*. Il a le premier banni de la scène une galanterie insipide, 233, note *a*. Aucun de ses ouvrages ne lui a été payé, 293, note 1. Exemple du succès avec lequel il joute contre Virgile, 410, note 1. Son éloignement pour l'étude des lois se joint presque toujours à son penchant pour la satire, dans les jugements qu'il porte sur les jurisconsultes, 433, note *a*. Attaque avec courage les abus de l'Église, 440, note *c*. Il se montre invariable à cet égard, 444, note *a*. Il s'étoit convaincu de la nécessité des voyages pour un poëte, 477, note *c*. Procédé noble envers mademoiselle de Bretouville, 509, note 1. Motif qui l'engage à employer des passages de Longin pour servir de texte à chacune de ses *Réflexions critiques*, III, 157. Ne cite pas toujours le texte de Charles Perrault avec une fidélité scrupuleuse, 249, note 1. Pense, d'après Tanneguy Lefèbvre, que Longin ne s'est pas proposé de traiter ce que l'on appelle le style sublime, 364, note 1. Critique le commencement de *la Mort de Pompée*, 374, note *a*. Vers foiblement rimés, 476, note 1. Corrections qu'il seroit facile de rendre plus heureuses, 477, note *a*. Préféroit sa lettre écrite sous le nom de Voiture à celle qu'il écrivit sous celui de Balzac, IV, 21, note *a*. Sa santé ne lui permet pas de suivre Louis XIV dans le voyage de Luxembourg, 35, note *a*. Franc jusqu'à la brusquerie, 131, note *a*. Contrefait la danse de M. Jannart, 138, note *a*. Va proposer Valineour à Louis XIV, pour être le successeur de Racine dans la place d'historiographe, 327, note *a*. En littérature, il n'accordoit au dix-septième siècle de supériorité sur celui d'Auguste que dans la poésie dramatique, 385, note *a*. Paroît avoir eu le scrupule de ne pas jouir des droits attachés à ses deux qualités de pensionnaire et de directeur de

l'académie des inscriptions et belles-lettres, 424, note *a*. Déplore les malheurs de la guerre, 517, note *a*. Vers qu'il fait pour son portrait, 537, note *b*. Son opposition à l'admission de Saint-Aulaire à l'académie françoise, 577, note *a*. Son opinion sur les spectacles, 599, note 1.

Boileau (Balthasar), cousin de Despréaux, qui lui fait un legs, I, xcvj, note *a*. Son importunité, II, 72, note 1.

Boileau (Charles), prédicateur du roi, n'étoit point parent de Despréaux, IV, 266, note *b*. Jugements de Bourdaloue et de Racine sur ses sermons, 266, note *b*, 309, note *a*. Il se montre peu favorable à Chaulieu, qui sollicitoit une place à l'académie françoise, 472, note *a*.

Boindin, III, 343, note *a*.

Boirude, porte-croix. Son véritable nom étoit Sirude, II, 347, note 1. Allusion au courage qu'il mettoit à soutenir dans les processions l'honneur de la Sainte-Chapelle, 431, note *b*.

Boissonnade (M.). Son opinion sur le véritable auteur du *Traité du Sublime*, III, 350, note *a*, 416, note *b*.

Boitet (Claude), auteur d'une traduction de l'Odyssée, III, 234, note *a*.

Boivin (Jean), III, 609, note biographique *a*. Est auteur d'une traduction en vers françois de la pièce de Rollin, intitulée *Santolius pœnitens*, IV, 290, note *a*. Imitation de vers grec d'un Père de l'Église, 486, note *a*.

Bonnecorse. Note sur ce poëte, l'un de ceux qui se trouvent sous la plume du satirique, I, 172, note 2. Son recueil intitulé *La montre d'Amour*, cité dans l'épître ix, II, 113, note *d*, et dans le ve chant du Lutrin, 424, note 1. Époque de la publication du *Lutrigot* et fragment de ce poëme, 498, note *b*. Nouvelle édition de cet ouvrage, IV, 319, note *b*.

Bonnet vert. Les banqueroutiers le portoient, I, 77, note 1.

Bossuet. Regarde comme dangereuses les plaisanteries de la viiie satire contre l'homme, I, 206, note *a*, ainsi que celles de la xe satire contre les femmes, 325, note *b*. Son jugement sur le ministre Claude, II, 26, note 1. Veut aller à Auteuil entendre la xiie épître, 124, note 1. Desire faire renoncer Despréaux aux charmes de la mythologie, sacrifice qu'il avoit obtenu de Santeuil, 248, note *a*. Peut,

dans son genre, être opposé aux plus grands orateurs, aux plus grands historiens de l'antiquité, IV, 386, notes *a* et *b*.

Boucingo, marchand de vin, I, 108, note *b*.

Bouhours (le père), jésuite. Fait une raillerie à Antoine, jardinier de Despréaux, II, 140, note *b*. Son avis sur deux locutions qui partagent l'académie françoise, IV, 399, note *a*.

Bouillon. Note sur ce poëte, III, 7, note *a*. Fragments de sa nouvelle de *Joconde*, 33, note *a*, 37, notes *a* et *b*.

Bourdaloue. Despréaux se déclare son *écolier* ou plutôt son *singe*, dans l'art de tracer des portraits, I, 294, note 1. Des illustres françois, c'est celui qu'il admire le plus après le docteur Arnauld, II, 527, note *d*. Jugement très fin de ce grand prédicateur sur les sermons de l'abbé Charles Boileau, IV, 266, note *b*. Il prend mal une plaisanterie des Despréaux, 441, note 1.

Bourdelin (François). Choisi par Despréaux comme son élève à l'académie des inscriptions et belles-lettres, IV, 412, note *b*.

Boursault. Critique plusieurs vers de Despréaux, I, 51, note 1, 52, note *a*, 112, note *a*, 115, note *c*. Se venge d'un trait satirique par une comédie, 173, note 2. Se plaint de ce que son adversaire s'est opposé à la représentation de cette pièce, 227, note 1. Son nom est remplacé dans la satire IX par celui de Haynaut (*Hesnault*), 238, note *a*; par celui de Pradon, 258, note *a*; et par celui de Pérost (*Charles Perrault*), dans le IIIe chant du Lutrin, II, 377, note *a*. Il va voir Despréaux à Bourbon, et lui offre sa bourse, IV, 90, note 1. Met les belles actions de ce dernier au-dessus de ses ouvrages, 353, note *a*.

Bourvalais. Note sur cet exacteur que Despréaux avoit d'abord placé dans la satire XIe, I, 346, note *b*.

Boutigni (François Levayer de), maître des requêtes. On présume que la *Dissertation critique sur Joconde* lui est adressée, III, 3, note *b*.

Boyer, de l'académie françoise. Raillerie de Despréaux sur ce poëte, I, xlvij, note *a*. Note biographique sur lui, II, 281, note 1. Épigramme dont il est l'objet, 555, note *b*. Prédiction sur sa tragédie de *Judith*, IV, 281, note *c*.

Boze (Gros de). Avance un fait peu vraisemblable, I, ij. N'est pas

d'accord avec Louis Racine sur la manière dont Despréaux renonça à la profession d'avocat, xlvij. Nous apprend que celui-ci suivit quelque temps les cours de la Sorbonne, xlviij. N'est pas exact dnas ce qu'il dit de l'admission de Despréaux à l'académie françoise, xlvij, note *c*. S'accorde à peu près avec Brossette sur l'emploi que le satirique fit des revenus d'un prieuré dont il se démit, II, 510, note 1. Son éloge de Tourreil cité, IV, 259, note *a*. Son opinion sur J.-B. Rousseau, 389, note *c*. Dissertation sur un ancien monument pour un *Taurobole*, 539, note *a*.

Brantôme, I, 311, note *c*.

Brébeuf. Despréaux avoue qu'il y a du génie dans ses écrits, I, 14. Note biographique sur ce poëte, *ibidem*. La Pharsale approuvée en tous lieux, II, 101, note 1. Vers emphatique cité, 178, note *a*. Ce poëme est chéri des provinces, v^e chant du Lutrin, 429, note *a*. *Étincelle* au milieu de son *fatras obscur*, 530.

Brécourt, auteur et comédien. Despréaux lui fait une réponse piquante, II, 291, note *d*. La vieille servante de Molière ne prend point le change sur une des pièces de Brécourt, III, 158, note 1,

Brienne (M. de), secrétaire d'état, veut frapper l'abbé Cassagne, I, 112, note *a*. Épigramme latine contre lui, II, 562, note *d*. Note biographique, IV, 1, note *a*.

Brioché, fameux joueur de marionnettes, II, 96, note *c*.

Brodeau. Note sur ce jurisconsulte, I, 89, 1.

Brossette. Note biographique sur ce commentateur, I, ij. Observations sur son commentaire, ix. S'est borné à consulter les éditions les plus connues des Œuvres de Despréaux, xxxv. Ne connoissoit pas celle de 1667, 4. Propose une mauvaise correction, 131, note 1. Substitue mal-à-propos un mot à un autre, *ibidem*, note *c*. A l'oreille prosaïque, 182, note 1. Ne saisit pas la pensée de son auteur, 184, note 2. Sa mémoire le trompe, 191, note *a*. Sa circonspection au sujet du jansénisme, 341, note *b*. Sa mémoire paroît le tromper, 359, note *a*, II, 46, note *b*. La plupart de ses rapprochements manquent de justesse, 114, note *a*. Propose une mauvaise correction, 258, note *a*. On desireroit qu'il eût développé l'opinion de Despréaux sur Molière, 271, note 1. Condamne mal-à-propos une ellipse hardie, 278, note *a*. Méprise au sujet de La

Fontaine, 292, note 2. Retient mal les explications de Despréaux, 369, note *d*. Citation inexacte, 379, note *c*. Préfère, dans un vers du ve chant du Lutrin, le texte de la première édition à celui des éditions corrigées, 424, note *b*. Se méprend sur le sens du mot *épais*, appliqué aux ouvrages de Le Vayer, 428, note 2. Observation sur le style prolixe de son commentaire, 430, note 2. Auroit pu résoudre plusieurs de ses doutes, en ouvrant le dictionnaire de l'académie, 436, note *c*. Singulière permission qu'il demande à Fontenelle, 469, note *b*. N'ose pas parler des circonstances de la mort du docteur Arnauld, 553, note *c*. Commet une méprise au sujet de Caligula, III, 5, note *a*; au sujet de Zoïle, 202, note 1. Rapprochement qui manque de justesse, 342, note 1. Exemples des corrections qu'il fait au texte de Despréaux, 436 et 437, notes *a*, 438, note *b*, 454, note *a*, 455, note 5. Insère la première leçon de quelques vers traduits d'Homère, sans égard pour les corrections faites par le traducteur, 477, note *a*. Rétablit des mots changés par ce dernier, 563, note *a*. Substitue une locution vicieuse à la véritable, IV, 16, note *c*. Observation grammaticale inexacte, 391, note 1. Remarque sur le dieu *Cneph*, 400, note *a*; sur une explication forcée d'un vers d'Homère, 425, note *a*. N'ose pas se permettre une critique incontestable, 475, note *a*. En propose qui sont déplacées, 479, note *a*. S'en excuse dans les termes les plus soumis, 487, note *a*. Ce qu'il raconte des miracles d'un jésuite nommé *Romeville*, 512, note *b*. Échappe au plus affreux danger, 525, note *a*. Ses changements dans les vers pour le portrait de Despréaux ne sont point adoptés par celui-ci, 537, note *a*. Description d'un ancien monument pour un *taurobole*, 539, note *a*. S'excuse auprès de Despréaux de s'être marié, 558, note *c*. Recueilloit les moindres particularités qui concernoient ce dernier, 586, note *a*. Conjectures sur un monument nommé *le tombeau des deux amants*, 594, note *a*. Inscription pour ce monument, *ibidem*, note *b*. Remarque sur les observations de Despréaux relatives à cette inscription, 597, note *a*. Conseille à ce dernier de faire imprimer ses ouvrages en caractères romains, *ibidem*, note *b*. Changement proposé mal-à-propos pour deux vers de la sat. XII, 598, note *a*. Remède indiqué à Despreaux pour l'hydropisie, 619,

note *a*. Objections qui supposent un homme étranger à l'harmonie poétique, 631, note *a*. Quelle est la perte la plus cruelle, celle de la vue ou celle de l'ouïe, 632, note *a*. La ville de Lyon paie une rente viagère à Despréaux, sans aucun retranchement, 639, note *a*.

Brotier (Gabriel). Son édition de Pline l'ancien citée, III, 194, note 1. Son recueil de *Paroles mémorables* cité, IV, 149, note *a*, 157, note *a*, 211, note *a*.

Broussin (le comte du). Despréaux lit chez lui sa deuxième satire I, 97, note *a*. Cet homme, si difficile en bonne chère, se reconnoît avec plaisir dans la IIIe satire, 114, note *c*. Il avoit voulu détourner l'auteur de traiter un pareil sujet, 115, note *a*. Importance qu'il attachoit à la bonne chère, II, 67, note *b*. Affecte de critiquer l'*École des Femmes*, 86, note *c*.

Brumoy (le père) répond aux critiques de Muralt sur la VIe satire, I, 158, note *b*, 161, note *c*. Donne l'origine de la tragédie chez les Grecs, II, 225, note *a*. En trace les commencements dans les pièces de Thespis, 226, note 1.

Bruno (saint), fondateur de La Grande Chartreuse, II, 439, note 1.

Burlugay, théologien, II, 161, note 1.

Bussi-Rabutin. Ce qu'il faut entendre par les saints qu'il a célébrés, I, 183, note 1. Cité comme auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, 311, note *b*. Écrit au père Rapin, jésuite, et au comte de Limoges une lettre contre Despréaux, IV, 4, note *a*. Portrait qu'il fait du comte de Grammont, 534, note *b*.

C.

Cadets (compagnies de), I, 282, note *b*.

Cailly (le chevalier de). Despréaux aimoit l'épigramme qu'il fit sur la suppression des rentes, I, 106, note 1.

Calepio (Ambroise de). Note sur ce religieux, I, 80, note *a*.

Callisthène. Note biographique, III, 385, note *a*.

Calvin, I, 199, note *d*.

Cambert, musicien, I, 223, note 3.

Capperonnier (Claude et Jean). Saint-Marc a profité des lumières de ces deux érudits, dans son travail sur le *Traité du Sublime*, par

Longin, III, xj. Le premier combat les opinions de Despréaux, de Huet et de Le Clerc sur le sublime; celle qu'il leur oppose n'est que tranchante, 325, note *a*.

Carel de Sainte-Garde, auteur du poëme de Childebrand, II, 101, note 2. Ce poëme cité dans l'épître IX, 113, note *c*. Se défend contre Despréaux, 251, note *c*. L'accuse de l'avoir pillé d'une manière maladroite, 362, note *b*.

Carmes (les), II, 330, note *c*.

Casaubon (Isaac et Méric), III, 349, note *a*.

Cassagne (l'abbé). Note sur ce prédicateur, I, 111, note *a*.

Cassandre. Despréaux le désigne sous le nom de *Damon*, I, 75, note 1. Il fait l'éloge de sa traduction de la Rhétorique d'Aristote, III, 367, note *b*. Parle de ses derniers sentiments, IV, 268, note *b*.

Cassini, célèbre astronome, I, 302, note 1.

Castel (le père). Ses *réflexions sur la nature et la source du sublime* sont d'un esprit bizarre, III, 376, note *a*.

Catulle. Despréaux applique au docteur Arnauld un vers que ce poëte adresse à Cornelius Nepos, I, 35. S'autorise des traits lancés dans ses épigrammes contre d'illustres Romains, 70. Cite un de ses vers, IV, 338, note *b*. Applique à Brossette celui qu'il avoit appliqué au docteur Arnauld, 356, note *a*. S'en applique un autre à lui-même, 365, note *a*. Autre vers cité au sujet de Charles Perrault, 474, note *a*.

Caumartin. Note biographique sur ce conseiller d'état, I, 337, note 1.

Cavoie (le marquis de), se distingue au passage du Rhin, II, 45, note *e*. Sa liaison avec Racine, IV, 115, note *b*. Ses plaisanteries sur ce dernier et sur Despréaux, 116, note *a*. Ne pouvant obtenir le cordon bleu, se retire de la cour, et Louis XIV l'y retient, 203, note *b*.

Caylus (madame de). Met Guilleragues au nombre des adorateurs de madame de Maintenon, II, 51, note *a*. Despréaux lui envoie des pêches, IV, 171, note *a*. Elle raconte ce que l'on disoit de l'indifférence du prince de Conti pour le trône de Pologne, 307, note *b*. Son jugement sur le style de l'abbé Testu, 567, note *b*.

CÉCILIUS, ancien poëte comique, IV, 388, note *b*.

CÉCILIUS, rhéteur sicilien, III, 535, note 2.

CÉLESTINS (les), II, 330, note *c*.

CÉSAR (Jules). Vers contre lui, I, satire XI, 335. Il passe le Rhin, II, 42, note 1.

CHAMFORT, de l'académie françoise. Fait un rapprochement ingénieux de Molière et de La Fontaine, I, 270, note *b*. Porte un jugement très sain sur les beautés du style du dernier, II, 217. Anecdote qu'il rapporte sur un membre de l'académie françoise (le président Roze), IV, 146, note *b*.

CHAMLAI, maréchal-des-logis de l'armée, fait preuve d'un rare désintéressement, IV, 85, note *b*.

CHAMPMELÉ, auteur et acteur, IV, 103, note 1.

CHAMPMELÉ (l'actrice), femme du précédent. Joue dans *Iphigénie* avec un grand succès, II, 84. Observations sur la manière dont elle déclamoit, *ibidem*, note 2. Épigramme que J.-B. Rousseau lui applique, 546, note *a*. Elle s'étonne de ce que la tragédie de Judith, par Boyer, est mal reçue après Pâques, ayant été accueillie pendant le carême, IV, 309, note *a*. Sa mort, 436, note *b*.

CHAPELAIN. Despréaux convient qu'il a fait une ode assez belle, I, 13. Note biographique sur ce poëte, *ibidem*. Un de ses sonnets critiqué, 48, note 1. Mot de la duchesse de Longueville sur le poëme de *la Pucelle*, employé dans la IIIe satire, 123, note 2. Sa folie est de rimer, 139, note 1. Ses vers sont forcés, 171, note 1. Jugement qu'il porte sur Racan, 233, note *a*. Nommé *Patelain* dans les premières éditions des satires, 248, note *a*. Éloge de ses qualités sociales, 249, note *a*. Jugement qu'il porte sur Cotin, 260, note *a*. Pesé avec Virgile par la précieuse (madame Deshoulières), 306, note *b*. Ses écrits ne soutinrent pas l'épreuve de l'impression, II, 284, note 1. Vers que Despréaux paroît lui avoir empruntés, en les retouchant, 348, note *a*, 376, note *a*, 419, note *e*, 436, note *b*. Vers faits dans son style, 522, notes 1 et 2. On en a de nobles de lui, 530, note *c*. Chanson dont les vers sont dans le goût des siens, 549, note *a*. Vers extraits de *la Pucelle*, III, 90, note 1, 184. Despréaux trouvoit ce poëme moins mauvais que le *Saint-Paulin* de Charles Perrault, IV, 380, note *b*.

CHAPELLE. Son épigramme contre Despréaux, II, 70, note *b*. Critique une épithète excellente, dans le premier vers du quatrième chant du lutrin, 390, note *a*. Despréaux imite une de ses plaisanteries, 508, note 2. Chapelle donnoit le ton aux beaux esprits, 550, note *b*. Véritable opinion de Despréaux sur son talent, IV, 355, note *a*.

CHARPENTIER. Note sur cet auteur, I, 47. Reproche que lui fait Pradon, 130, note *d*. Ne peut en vouloir à Despréaux, II, 426, note *a*. Ses inscriptions pour les tableaux de la galerie de Versailles ne sont pas goûtées, III, 141, note *b*. Désigné dans une note de Brossette, 209, note 1. D'Alembert prend sa défense contre Despréaux, IV, 180, note *a*.

CHARTRES (le duc de), depuis régent du royaume, a quatre gouverneurs dans l'espace de six ans, IV, 69, note *b*. Accorde son affection à l'abbé Dubois, 70, note 1. Despréaux conçoit de ce prince les plus grandes espérances, 81, note *a*. Le marquis d'Arcy veut lui donner une éducation toute militaire, 145, note *a*.

CHATEAUBRIAND (M. de) cite avec éloge des fragments du poëme de *David*, par Coras, I, 213, note 1. Se trompe sur l'acception dans laquelle Despréaux prend le mot *génie*, en parlant de Saint-Amant et de quelques autres, 214, note 2. Commet une méprise, lorsqu'il croit que le satirique a voulu parler du *David* de Coras, 237, note 1. Son système contre l'emploi du merveilleux mythologique, dans l'épopée, n'est pas neuf; il étoit combattu depuis long-temps, II, 244, note *a*.

CHATEAUNEUF (l'abbé de), IV, 538, note *c*.

CHATEAU-RENAUD (le comte de), maréchal de France, IV, 454, notes *a* et *b*.

CHAULIEU. Vers de ce poëte cités, I, lxxxvi, note *a*. Ne peut être admis à l'académie françoise, IV, 472, note *a*.

CHOISY (l'abbé de) prend les moyens de faire agréer par Louis XIV son élection à l'académie françoise, IV, 63, note *a*.

CHRYSOSTOME (saint Jean), III, 225, note biographique *a*.

CICÉRON, II, 455, note *a*. Excelloit dans la plaisanterie, III, 20, note *a*. Mot fameux de cet orateur, 133, note 1. Différence de son génie et de celui de Démosthène, 433. Cité par le docteur Arnault, au sujet des mots déshonnêtes, IV, 220, note *a*.

Cinéas. Ses conseils à Pyrrhus, traduits de Plutarque, II, 10, note 2.

Citeaux. Réponse ingénieuse de Despréaux aux religieux de cette abbaye, II, 362, note *a*.

Cizeron-Rival, IV, viij, note *a*. Ses méprises sur François Bourdelin, 412, note *b*; sur le comte de Revel, 436, note *a*. Écrit les vers comme s'ils étoient de la prose, 495, note *a*. Se trompe au sujet d'une pièce attribuée à Despréaux, 590, note *a*, 648, note *a*.

Claude. Note biographique sur ce ministre protestant, II, 26, note 1.

Clémengis, historien. On paroît croire que Despréaux lui a emprunté l'incident du hibou, dans *le Lutrin*, II, 387, note *b*.

Clément (saint), III, 268, note *a*.

Clément (de Dijon). Note sur ce critique, I, xxj. Croit que Despréaux aurait dû plutôt imiter Horace que Juvénal, dans sa v^e satire, 154, note *b*. S'élève contre la prétendue *esquisse en prose de la satire* ix, 208, note *a*. Ne rend pas justice à Quinault, 278, note *a*. Fait l'éloge de deux vers de la satire xii, 356, note *b*. Vante quatre vers de cette pièce avec une exagération ridicule, 371, note *c*. Affecte d'en louer deux autres de l'épître xi, critiqués par Voltaire, II, 140, note *c*. Éloge exagéré de deux vers de l'épître xii, 160, note *a*. Regarde la Henriade comme l'*apprentissage d'un écolier*, 261, note *e*. Sa réponse à une critique de Condillac, 286, note *c*. Défend Segrais contre Voltaire, 303, note *d*. Ses observations sur *le Lutrin*, 348, note *a*, 361, note *b*, 364, note 1, 373, note *a*, 375, note 1, 376, note *a*, 387, note *a*, 393, note *a*, 435, note *a*, 438, note *a*; sur *l'ode sur la prise de Namur*, 471, note *a*, 473, note *b*, 475, note *a*. Éloges qui sont d'une partialité ridicule, 481, note *e*, 484.

Clitarque, historien, III, 386, note a.

Cocagne (pays de). Note sur l'origine de cette expression, I, 164, note 2.

Code (le). Ce qu'on entend par cet ouvrage, II, 418, note *d*.

Coeffeteau. Note sur ce religieux, I, 191, note 1.

Coffin, célèbre professeur de l'université de Paris, IV, 432, note *c*.

Cohorn, ingénieur célèbre. Son entrevue avec Vauban, IV, 157, note a.

Coislin (le duc de) se distingue au passage du Rhin, II, 45, note *c*.

Colbert. Ce ministre ne pouvoit supporter Suétone, ce que n'approuvoit pas Despréaux, I, 73, note *a*. Éloge délicat de sa prudence, 197, note 1. Sa femme l'appeloit *mon bon*, 265, note 1. Despréaux ambitionne son suffrage pour Racine et pour lui, II, 95, note *c*. Plaisir qu'il trouvoit dans la conversation de ces deux poëtes, 138, note 1. Ne pouvoit souffrir le comédien Poisson, 276, note 1. Se fait lire, la veille de sa mort, par l'abbé Gallois, les deux derniers chants du Lutrin, 413, note 1. Demande à lire l'*Art Poëtique*, avant d'accorder un privilège pour le faire imprimer, IV, 8, note *a*. ce que Charles Perrault dit de son caractère, 27, note *a*. Fait donner à Racine une charge de trésorier de France, 80, note *a*.

Colletet (François). Note sur ce poëte famélique, I, 85, note 1. Il est un de ceux qui se trouvent en foule sous la plume du satirique, 172, note 2, 238, note *a*. Dans l'*Art poétique*, chant IV, il est encore fait mention de sa misère, II, 299, note *b*.

Comédiens (les). Leur embarras pour bâtir un théâtre, IV, 72, note *a*.

Comitolo. Note sur ce jésuite, I, 352, note *a*.

Condé (le grand). Despréaux défère à son conseil sur la 1re épître, II, 3, note *d*. Brossette applique à ce prince un portrait de l'épît. III, 28, note *b*. Deux vers imités de Corneille sont appliqués à ce guerrier, dans l'épître IV, 49, note *a*. Condamne le rôle de Pyrrhus, dans *Andromaque*, 88, note *b*. Despréaux ambitionne son suffrage pour Racine et pour lui, 95, note *a*. Ce prince donnoit les livres qui l'ennuyoient à Pacolet, son valet-de-pied, 120, note 2. Il lisoit tout ce qui paroissoit, III, 280. Il reconnoît le sublime à ses effets décrits par Longin, 399, note *a*.

Condé (Henri-Jules de Bourbon), fils du précédent, passe le Rhin, II, 48, note *c*. Son suffrage ambitionné par Despréaux, 95, note *b*. Se met à Namur à la tête des assiégeants, IV, 152

Condillac. Note sur cet écrivain, I, 49. Remarques dépourvues de justesse, *ibidem*, 98, note *b*, 132, note *a*, 136, note *a*, 201, note *b*, 202, note *a*, 339, note 1; II, 147, note *a*, 169, note *c*. Remarques rigoureuses, 175, note *a*. Remarques dépourvues de justesse, 190, note *a*, 207, note *a*, 262, note *a*, 285, note *c*.

Distinction grammaticale qu'il paroît avoir établie l'un des premiers, III, 456, note *c*. Blâme une peinture du corps humain faite par Platon, et citée avec éloge par Longin, 490, note 1.

CONDORCET. Note sur cet académicien, qui fut l'éditeur des cinq derniers volumes d'éloges composés par d'Alembert, I, XXX. Son jugement sur Roberval, 301, note 1; sur la traduction de Vitruve, par Claude Perrault, III, 203, note *a*.

CONGRÈS. Deux vers de Despréaux contribuent à faire abolir cet usage indécent et absurde, I, 194, note 1.

CONRART. Despréaux substitue au nom de cet académicien celui de Billaine, I, 87, note *c*. Écrivit fort peu, II, 9, note 1.

CONTI (le prince de) fait changer deux vers dans la satire X, I, 270, note 1. Suivant Brossette, il donnoit la préférence à une épigramme fort médiocre, II, 507. Ce qu'il fait dire à Despréaux par Racine, afin de l'engager à répondre à Charles Perrault, III, 156. Son jugement sur le *Parallèle des anciens et des modernes*, par ce dernier, 280, note *b*. Élu roi de Pologne, il est prévenu par l'électeur de Saxe, son concurrent, IV, 306, note *b*. Veut inutilement faire admettre Chaulieu à l'académie françoise, 472, note *a*, 483, note *b*.

CONTI (la princesse de), fille de Louis XIV, veuve dès 1685, IV, 94, note *b*. Son portrait inspire de l'amour au roi de Maroc, 306, note *b*.

CORAS. Note biographique sur cet auteur, I, 213, note 1. Fragments de son poëme de *David*, ibidem. Sa réponse à Despréaux, 237, note 1. Admis chez la précieuse (madame Deshoulières), 305, note *a*. Peu importe à Racine et à Despréaux qu'il lise leurs vers, 92. Son poëme de *Jonas* cité dans l'épître IX, II, 113, note *b*; dans l'épître X, 134, note *a*; dans le Ve chant du Lutrin, 425, note *a*.

CORBIN, avocat, conseiller du roi, etc., auteur d'un assez grand nombre de mauvais ouvrages, nommé dans l'*Art Poétique*, chant IV, II, 282, note 3.

CORBIN, avocat très précoce, fils du précédent, II, épître II, 23, note 4.

CORDELIERS (les), II, 329, note 1.

CORNEILLE (Pierre). Son éloge, I, 50, note *b*, 124. Parodie de deux de ses vers dans la VIIIe satire, 193, note *a*. Brossette avance qu'il reçut de l'argent pour dédier à Montauron la tragédie de Cinna, 197, note 2. Allusion peu digne de Despréaux, 246, notes *a* et *b*.

Vers charmants sur la tragédie du *Cid*, 253, note *a*. Passage imité de l'une de ses comédies, 327, note *a*. Mots empruntés du *Cid*, dans la satire XI, 343, note *b*. Allusion à quelques uns de ses vers, II, 6, note *a*. Despréaux lui en emprunte deux qu'il retouche, 49, note *a*. Il en imite deux autres, 62, note *a*. Traits dirigés contre la tragédie d'*Othon*, 221, note *a*; contre celle d'*Héraclius*, note *c*. Despréaux, malgré l'opinion de Corneille, exclut de la scène les actions vraies, mais invraisemblables, 223, note *d*. Traits dirigés en général contre quelques endroits des pièces de celui-ci, suivant Brossette, 238, note *a*. Vers traduits par Corneille d'une élégie latine de Santeuil sur les charmes des fables anciennes, 248, note *a*. Ne distinguoit pas Lucain de Virgile, 289, note 1. On a peine à croire qu'il soit désigné dans le IVe chant de l'*Art Poétique*, 294, note 1. Il prend en mauvaise part deux vers flatteurs, 300, note *b*. Le commencement de *la Mort de Pompée* critiqué par Despréaux et par Voltaire, III, 374, note *a*.

CORNEILLE (Thomas) adoucit un trait hardi de don Juan dans *le Festin de Pierre*, I, 94, note 1. N'est point l'auteur de l'opéra de Bellérophon, II, 566, note *b*. Son avis sur deux locutions qui partageoient l'académie françoise, IV, 399, note *a*.

CORNU (la), infame entremetteuse, I, 282, note 1.

COSTAR. Critique une comparaison de Longin, III, 392, note 1.

COTEAUX (ordre des). Ce qu'on doit entendre par cette expression, I, 117, note 1.

COTIN (l'abbé). Note biographique sur cet auteur, I, 18. Despréaux avoue qu'il y a du génie dans ses écrits, 37. Ressentiment du prédicateur contre le satirique, III, note *a*. Ce dernier supprime quatre vers de la VIIIe satire, qui étoient une répétition de ce qu'il avoit déja dit de Cotin, 201, note 1. Écrits de celui-ci contre Despréaux, 226, note 1. Raillerie excellente du satirique, 241, note *a*. Épigramme employée dans la IXe satire contre Cotin, et que Despréaux avoit faite contre Cassaigne dans la conversation, 247, note 1. Cotin accusoit Despréaux du crime de lèse-majesté divine et humaine, 259, note 1. Mis en balance avec Aristote par la précieuse (madame Deshoulières), 306, note *a*. Accusé par Despréaux d'être l'auteur d'une pièce dangereuse, qu'il attribuoit à ce der-

nier, II, 511, note 2. Épigramme contre lui, qui avoit d'abord été faite contre Quinault, 512, note 1.

Courtois, médecin, I, 300, note 1. Étoit partisan de la saignée, III, 116, note 1.

Coustard (M.), conseiller au parlement, ami de Despréaux, IV, 619, note *b*.

Cratès, ancien poëte comique, II, 264, note *b*.

Crenet. Note sur ce marchand de vin, I, 114, note 2.

Crissé (la comtesse de). Jouée dans *les Plaideurs* de Racine, I, 116, note 1. Est l'original du portrait de la plaideuse, satire x, 327, note *c*.

Critiques dont profite Despréaux, I, 136, note *d*, 154, note *a*, 176, note *a*, 320, note *a*; II, 5, note *c*, 74, note 1, 288, note *c*; III. 410, note *a*, 518, note *a*; IV, 213, notes *a* et *c*.

Cubières (le chevalier de). Ses opinions sur Despréaux ont été réfutées par La Harpe avec trop d'appareil, I, xlj.

Cujas, I, 216, note 7.

D.

Dacier. Sa réponse à Despréaux à l'égard de Massillon, I, 364, note *a*. Jugement du satirique sur ce savant, III, 370, note *a*. Le récit de ce dernier, au sujet de ses *Remarques sur Longin*, dément ce que Pradon avance contre Despréaux, 560, note *a*. Commet une méprise en parlant d'Isocrate, 565, note 2. Fait une remarque bien motivée, que Despréaux n'adopte pas, 567, note 15. Propose une version intolérable, 570, note 21. Une de ses observations est confirmée par Larcher, 582, note 44.

Dacier. (madame), femme du précédent, relève les bévues de Charles Perrault, et fait des observations sur les critiques de Despréaux lui-même, III, 231, note *a*, 233, note *b*. Jugement du satirique sur cette savante, 370, note *a*. Sa traduction d'Anacréon et de Sapho, 371, note *a*. Remarques sur la manière dont Despréaux a traduit des vers d'Homère, 405, note 2; sur l'intrépidité de Diomède, 476, note 1.

Daguesseau. Nommé avec éloge, I, 337, note 1. Justesse de son goût,

II, 145, note 2. Brossette lui attribue sur des vers de l'épître XI une observation trop sévère, 149, note 2.

DALANCÉ. I, 303, note 2.

D'ALEMBERT. Suivant toute apparence, par l'expression *Boileau variorum*, entend l'édition de 1747, et non celle de 1772, I, XXIV. Observations sur son éloge de Despréaux, XXIX, note *c*. Critique injustement une périphrase de Despréaux, dans une séance publique de l'académie françoise, LXIII, note *b*. Le blâme mal-à-propos ailleurs d'avoir demandé à Molière où il trouvoit la rime, 104, note *b*. Se méprend sur le sens d'un de ses vers, 175, note *a*. Infère d'une prétendue *Esquisse en prose de la satire* IX qu'il composoit d'abord ses ouvrages de cette manière, 207, note *a*. Se trompe sur le motif qui faisoit desirer à Racine la suppression de vingt vers dans la satire X, 294, note *b*. Sa réflexion sur l'éloge de Titus, que Louis XIV se fit redire, II, 13, note *c*. Sa remarque sur *l'Huître et les Plaideurs*, 25, note *b*. Ancienne locution qu'il regrette, 35, note 2. Remarque au moins rigoureuse, 76, note *b*. Ce qu'il dit des acclamations du peuple en faveur de MONSIEUR, après la bataille de Cassel, 76, note 2. Se trompe au sujet du père Bourdaloue, 152, note *a*. Juge beaucoup trop sévèrement les églogues de Segrais, 302, note *a*. Prête ses réflexions à Despréaux, 343, note *a*. Critique deux vers fameux du IIIe chant du Lutrin, 377, note 1. Blâme l'auteur de ce poëme d'y avoir nommé un opuscule de Regnier Desmarais, son ami, 424, note *b*. Réponse à ce reproche, 426, note *a*. Critique malignement l'*Ode sur la prise de Namur*, 480, note *b*. Censure avec affectation une fable de Despréaux, 488, note 1, ainsi que des vers d'Amour, 509, note *a*. Fait l'éloge d'un impromptu, 551, note *c*. Commet une méprise au sujet de l'académicien Lachapelle, 556, note *d*. S'épuise en conjectures invraisemblables sur celui qui est l'objet de l'épitaphe, 557, note 1. Ce qu'il dit de mesdames de Thiange et de Montespan, au sujet des opéra de Quinault, 565, note *d*. Tourne en ridicule les assertions de Despréaux sur l'expression musicale, *ibid.*, note *e*, et le plan d'un prologue d'opéra par le même, 568, note *a*, 569, note *a*. Prévention excessive contre Despréaux, III, 211, note *a*. Anecdote qui mérite peu de confiance, 343, note *a*. Défend Char-

pentier contre Despréaux, IV, 180, note *a*. Attribue à Despréaux un fait plaisant, qui concerne Puimorin, 206, note 1. Fait au sujet du docteur Arnauld une réflexion dépourvue de justesse, 225, note *a*. Vers traduit de Martial, 322, note *a*. Élève des doutes peu fondés sur la noblesse de Despréaux, 334, note *a*. Dans l'éloge de l'abbé de Dangeau, fait des réflexions malignes sur les bénéficiers ecclésiastiques, 356, note *b*. Cité sur J.-B. Rousseau, 388, note *c*. Reproche mal-à-propos à Despréaux d'avoir fait plusieurs omissions, dans sa lettre à Charles Perrault, 393, note *b*. Sa remarque sur un mot de Bourdaloue, 441, note 1. Question ironique à l'égard de Despréaux, 472, note 1. N'est pas exact au sujet de la réponse de Tourreil au discours de réception du prince de Rohan, 473, note *a*. Son opinion sur les vers que Despréaux lui-même fit pour son portrait, 537, note *b*. Il modifie les réflexions de ce dernier sur la langue dans laquelle doivent être écrites les inscriptions, 545, note *a*. Circonstance dans laquelle il juge trop sévèrement Brossette, 559, note *c*. Motif auquel il attribue l'opposition de Despréaux à l'admission de Saint-Aulaire à l'académie françoise, 576, note *c*. Méprise au sujet de l'académicien Delavau, 577, note *a*. Réflexion sur la complaisance de Despréaux pour Mimeure, 579, note *a*. Se permet d'ajouter une phrase dans une lettre du premier, 614, note *b*. Reproche injuste de pusillanimité, 647, note *a*. Méprise au sujet d'une pièce attribuée à Despréaux, 648, note *a*, 653, note *a*.

Dangeau (le marquis de). Note biographique sur ce seigneur, à qui la ve satire est adressée, I, 143, note *b*. Il conseille au poëte de terminer cette pièce par un éloge de Louis XIV, 153, note *b*. Son opinion sur deux autres éloges de ce prince, faits par Despréaux, II, 103, note *b*. Carel de Sainte-Garde le cite comme un admirateur de son poëme de *Childebrand*, 252, note *c*. S'attachoit dans l'histoire à des circonstanses peu importantes, IV, 151, note *a*.

Dangeau (l'abbé de). Racine le cite comme un homme qui s'attachoit dans l'histoire à des circonstances peu importantes, IV, 151, note *a*. Son éloge par d'Alembert cité, 356, note *b*.

Darès *de Phrygie*, IV, 460, note *a*.

Daru (M.). Sa traduction en vers d'Horace citée, I, 141, note *a*, 175,

note *a*, 176, note *b*, 232, note *b*, 243, note *a*, 276, note *a*, 333, note *a*; II, 55, note *a*, 56, note *a*, 57, note *b*, 58, note *c*, 59, note 1, 66, note *b*, 72, notes *b* et 2, 76, note *a*, 81, note *a*, 85, notes *b* et *c*, 92, note *b*, 107, note *c*, 111, note *a*, 128, note *b*, 133, notes *a* et *d*, 135, note *b*, 141, note *a*, 185, note *c*, 186, note *a*, 194, note *a*, 269, note *a*, 467, note *b*.

D'Assoucy. Ses plaintes contre Despréaux, II, 176, note 3.

Daugière (Albert), jésuite peu connu, IV, 419, note *c*, 432, note *b*.

Daunou (M.) de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Mérite de son commentaire sur Despréaux, I, xxxj. Observation sur le catalogue qu'il a donné des éditions de ce poëte, II, 97, note *b*. Méprises qui s'y trouvent, 121, note *a*. Commet une erreur à l'égard du père Cheminais, jésuite, 161, note *b*. Réponse à l'une de ses objections, 343, note *a*. Développement de l'une de ses remarques, relative à la manière dont Despréaux termine quelquefois sa phrase par la première rime, 388, note *a*. Adopte une critique de Desmarets au moins rigoureuse, 397, note *a*, et une de Saint-Marc, qui est déplacée, 414, note *c*. Confond Jean-Ambroise Marini avec J.-B Marini, 427, note 1. Remarque incomplète sur un vers du ve chant du Lutrin, 431, note *c*. Conséquence exagérée qu'il tire d'une épigramme de Despréaux, 489, note 1. Paroît se tromper sur l'époque où fut composée la *Dissertation critique sur Joconde*, III, 6, note *a*. Réponse à ses observations sur cette Dissertation, 16, note *a*, 18, note 1. Exemples des corrections qu'il fait au texte de Despréaux, 420, note *a*, 447, note *a*, 449, note *a*, 450, note *b*, 473, note 2, 480, note *a*, 497, note *b*, 513, note *a*. Foncemagne cité mal-à-propos, IV, 334, note *a*. Méprises au sujet de l'académicien de Lavau, 577, note *a*, et du marquis de Mimeure, 579, note *a*.

Delille (Jacques). Imite un vers de Despréaux, I, 89, note *c*. Manière dont il rend deux autres vers, que Pope a traduits de Despréaux, 150, note 1. Est moins heureux que ce dernier dans un hémistiche traduit des Géorgiques de Virgile, 162, note *a*. Vers de la traduction de ce poëme, rapportés, 341, note *a*; II, 31, note *a*. Vers de la traduction de l'Énéide comparés à un passage de l'épître IV, 40, note *a*. Observations qui font présumer qu'il n'avoit pas

assez réfléchi sur le plan de l'épître VI, 69, note *a*. Pense, contre l'opinion de La Harpe, que Despréaux est supérieur à Horace dans la satire, 81, note *c*. Veut suppléer au silence du premier sur l'apologue et sur La Fontaine 215. Conteste la propriété du mot *aimable*, 219, note *a*. Développe la nécessité du merveilleux dans la poésie épique, 239, note *a*. Morceau de sa traduction de l'Énéide rapporté, 243, note *a*. Réponse à la critique qu'il fait du jugement de Despréaux sur le début de l'Énéide, 257, note *a*. Observation qui lui est attribuée, 268, note *b*. Vers de sa traduction de l'Énéide cités, 327, notes *a* et *b*, 322, note 1; de celle des Géorgiques, 336, note *c*. Jugement sur les descriptions de la Renommée faites par divers auteurs, 350, note 1. Vers de sa traduction de l'Énéide, I, 352, note *b*, 353, note *a*, 354, note *b*, 355, notes *a* et *b*, 357, note *c*. Critique très bien motivée de deux vers fameux du IIIe chant du Lutrin, 377, note 1. Vers de sa traduction de l'Énéide, 380, note 1, 381, note *c*; de celle des Géorgiques, 416, note *b*; de celle de l'Énéide, 418, note *a*; de celle des Géorgiques, 421, note 2; de celle de l'Énéide, 435, note *b*. Le mot *décoloré*, employé dans un sens impropre, 455, note 1. Phrase citée pour exemple dans une remarque grammaticale, III, 76, note *a*. Réponse à des critiques de Voltaire, relatives aux comparaisons employées par Énée, 335, note *b*. Un vers de l'Énéide traduit par Racine, 336, note 1. Vers de sa traduction des Géorgiques cités, 405, note 2; de celle de l'Énéide, 414, note *a*. Sa traduction de la fameuse ode de Sapho, 425, note *a*. Un vers de sa traduction de l'Énéide opposé à celui de Perrin, IV, 372, note *b*.

Démétrius de Phalère, III, 313, note biographique *a*.

Démocrite. Note sur ce philosophe, I, 53.

Démosthène. Son plaidoyer contre Midias, III, 463, note *1*. Longin peint à grands traits cet orateur, 500, note *a*. Passage du discours pour Ctésiphon, 546, note 34.

Denyau, médecin, I, 300, note 1. Nioit la circulation du sang, III, 116, note 1.

Denys d'Halicarnasse, III, 201, note *a*. Cité par Racine, IV, 213, note *b*.

Desbarreaux. Désigné, I, 93, note 1. Nommé comme un impie, 323, note 2.

DESCARTES, III, 113, note *b*.

DESFONTAINES (l'abbé) fait sentir à d'Olivet la faiblesse de sa réponse aux sophismes de la Motte contre le récit de Théramène, III, 336, note 1.

DES FORGES-MAILLARD, I, 319, note *a*. Donne, sous le nom de Despréaux, une épigramme que Louis Racine affirme être supposée, II, 545, note *b*.

DESHOULIÈRES (madame). Note biographique sur cette femme célèbre, représentée sous le portrait de la précieuse, I, 305. Son sonnet contre la tragédie de *Phèdre*, II, 90, 91, notes *a*. A tracé un portrait flatteur de Linière, 214, note *a*. Une de ses chansons donne une idée des mœurs de l'abbé Testu, 566, note *a*.

DESMAIZEAUX. A fait une vie de Despréaux écrite d'un style incorrect et diffus, I, xvij; nous en avons rapporté le seul passage intéressant, xviij.

DESMARES (le père). Note biographique sur ce prédicateur, I, 276, note 1.

DESMARETS, contrôleur général des finances, IV, 531, note *a*.

DESMARETS de SAINT-SORLIN. Note biographique sur ce poëte, I, 76, note *a*. Accuse Despréaux d'injurier le règne de Louis XIV, 82, note 1. Nommé comme adversaire des Jansénistes, 91. Se récria contre l'impiété de deux vers de la 1re satire, 94, note 1, et contre le jugement porté sur Alexandre dans la VIIIe, 189, note *b*. Critique deux beaux vers du chant II de l'*Art Poétique*, II, 208, note 1. Despréaux défend le merveilleux de la Mythologie contre Desmarets, 243. Note sur les ouvrages de celui-ci à cet égard, *ibidem*, 1. Il propose un changement pour deux vers de l'Art Poétique, 260, note 1. Il est ouvertement désigné dans ce poème, 262, note *b*. Blâme une hardiesse poétique, 284, note *b*, et un vers plein d'effet, 296, note *c*. Fausses critiques, 356, note *c*, 366, note 1, 384, note *a*, 391, note *a*, 397, note *a*. Affirmoit lorsque les quatre premiers chants du Lutrin parurent, que l'auteur ne sauroit pas terminer son ouvrage, 411. Fait une critique des œuvres de Despréaux, 490, note 1. S'érige en prophète, *ibidem*, note 2. Sa violence dans la Polémique, 491, note *a*. Remarque sur le mot *Osse* employé pour *Ossa*, III, 405, note 2. Substitue de

mauvais vers à ceux du traducteur de Longin, 410, note *a*, 411, note *a*.

Desnaud, apothicaire, I, 133, note *a*.

Despériers (Bonaventure). I, 205, note *b*.

Desportes (Philippe). Note sur ce poëte, II, 181, *a*.

Desrochers. Réponse de Despréaux à ce graveur, dont il étoit mécontent, II, 540, note 1.

Desroches. Note sur cet abbé à qui Despréaux adresse son épître 11, II, 21, note *a*.

Destouches (Néricault). IV, 613, note *a*.

D'Hozier. Note sur ce généalogiste, I, 153, 2.

Dictys de Crète, IV, 460, note *b*.

Didérot. Jugement irréfléchi qu'il porte sur Despréaux, II, 309.

Didot (M. Firmin). Sa traduction des églogues de Virgile citée, II, 354, note *a*.

Digeste (le). Cité, I, 326, note *a*. Définition de cet ouvrage, II, 417, note *c*.

Dillon (Arthur comte de), IV, 622, note *a*.

Diogène. Note sur ce philosophe cynique, I, 330, 2. Conseil qu'il donne à Cratès, II, 59, note 1.

Dion Cassius, historien, IV, 381, note *a*.

Dodart, médecin. Ce qu'il avoit ouï dire à Bossuet au sujet de la satire en général, II, 125, note *a*. L'abbé Souchay prétend qu'il mit en latin l'épitaphe de Racine, faite par Despréaux, III, 149, note *a*. Confiance de Racine en lui, IV, 37, note *b*. Cité à l'égard de Gomberville, 234, note *a*.

Domat, IV, 514, note *a*. Brossette l'avoit connu particulièrement, 515, note *a*.

Dongois (greffier). Despréaux paroît avoir logé chez lui depuis 1679 jusqu'en 1687, I, lxxviij. Il dit en parlant de lui, mon *illustre* neveu, mot qu'il ne faut pas prendre dans le sens actuel, II, 64, note 2. Il le consulte sur les termes de pratique, dans la composition de l'*Arrêt burlesque*, III, 123.

Dorange. Vers cités de sa traduction des Églogues de Virgile, II, 31, note *a*.

Dorsanne (l'abbé), docteur de Sorbonne, IV, 650, note 3.

Drevet, graveur habile, IV, 543, note *a*.

Du Bartas, III, 236, note biographique *a*.

Du Bellay. Une de ses locutions citée par Lebrun, II, 196, note 1. Note biographique sur cet ancien poëte, III, 235, *a*.

Dubois (Philippe Goibaud), de l'académie françoise. Mauvais procédé que lui reproche Maucroix, IV, 276, note *b*.

Dubos, de l'académie françoise. Répond aux adversaires de Despréaux, sur un point d'astronomie, II, 54, note *a*. Ses observations sur les masques des acteurs, 231, note 2. Manifeste dont il est l'auteur, IV, 568, note *e*.

Dubuisson (Anne), femme du perruquier L'Amour, II, 346, note *b*.

Ducerceau (le Père), jésuite, critique l'*Histoire des Flagellants*, par l'abbé Boileau, II, 526, note 1. Épigramme qu'on lui attribue contre Despréaux, IV, 652, note *a*.

Duclos. Cet historiographe se trompe, lorsqu'il avance que le nom du traitant *Gorge* se trouve dans la première édition des satires de Despréaux, I, 79, note *c*. Rend hommage au désintéressement de Chamlai, IV, 85, note *b*.

Duel. Indignation de l'auteur contre le préjugé qui le consacre, I, 194, note *b*. Il lui assigne la première place dans le code du faux honneur, 343, note *b*.

Dugas (M.), prévôt des marchands à Lyon. Son distique pour le portrait de Despréaux, IV, 547, note *b*.

Dulot, poëte regardé comme l'inventeur des bouts-rimés, II, 318, note *c*.

Dumonteil. Quel esprit l'a dirigé dans ses additions au commentaire de Brossette, I, xij. Fait une remarque puérile sur un hémistiche de la satire XII, 359, note *a*; et une observation fausse sur un vers de la même pièce, 372, note 1.

Duperrier. Note sur cet imitateur des phrases de Malherbe, I, 255, 1. Poursuivoit les passants pour leur lire ses vers, II, 285, note 1. En récite à Despréaux dans une église, 287, note 1. Est un des interlocuteurs du *Dialogue contre les modernes qui font des vers latins*, III, 104, note *b*.

Dupin (Louis-Ellies), docteur de Sorbonne, IV, 650, note *c*.

D'URFÉ (Honoré), III, 40, note *a*. Auteur de l'*Astrée*, roman qu'on ne lit plus, 41, note *a*.

DU RUS (le père), jésuite. Auteur de la réponse des journalistes de Trévoux, II, 560, note *a*.

DU SOUHAIT, mauvais traducteur en prose de l'Iliade, II, 282, note 2.

DUSSAULT (M.) commet une méprise au sujet de Henriette d'Angleterre, II, 371, note *a*.

DUSSAULX. Ce traducteur de Juvénal élève des doutes sur un passage fort clair de Suétone, I, 74, note 1. Fait une observation judicieuse sur le héros de la Ire satire de Despréaux, 77, note *a*.

DU TERTE, voleur de grands chemins, I, 335, note 2.

DU TREUIL (le père), oratorien, traducteur latin de la VIe satire de Despréaux, IV, 621, note *a*.

DUVERNEY, médecin, I, 303, note 3.

E.

ÉGLOGUE. Différence que l'on semble mettre aujourd'hui, parmi nous, entre ce poëme et l'idylle, II, 192, note *a*. Opinion de Despréaux sur le genre de l'églogue chez les François, 194, note 1.

ÉLIEN, III, 170, note *b*.

EMPÉDOCLE, III, 251, note *c*.

ENJOUER. Despréaux emploie ce mot que l'académie n'a pas adopté, II, 523, note *c*; III, 22, note *a*.

ENNIUS, III, 237, note biographique *d*.

ÉPICHARME. L'un des plus anciens poëtes comiques, II, 264, note *a*.

ÉPICURE, II, 496, note 2.

ÉPIGRAMME. Sa définition par Despréaux est incomplète, suivant La Harpe et Le Brun, II, 204, note *c*.

ÉRASME, III, 277, note *a*.

ÉRATOSTHÈNE, poëte grec, III, 497, note *c*.

ÉRICEYRA (le comte d'), auteur d'une traduction en vers portugais de l'*Art poétique* de Despréaux. Éloge de cette traduction, I, 32. Véritable motif pour lequel Despréaux ne l'a pas insérée dans ses Œuvres, IV, 295, note *a*.

ERYSIMUM. Propriétés de cette plante, IV, 51, note *a*.

Eschyle, II, 227, note biographique *a*.

Escobar, jésuite espagnol, IV, 649, note *b*.

Ésope, I, 205, note *b*.

Estaing (D'). Note sur cette maison, et particulièrement sur celui de ses descendants que Despréaux désigne dans la ve satire, I, 144, note *b*.

Estienne (Henri II), imprimeur, III, 260, note *a*.

Estrées (l'abbé D'), successeur de Despréaux à l'académie françoise, I, lxxxj, note *b*.

Étienne (saint), III, 270, note *b*.

Eugène (le prince). S'introduit dans la ville de Crémone par surprise, et en est repoussé, IV, 434, note *a*. Remporte de grands avantages sur les François, 565, note *b*.

Eunape, historien et biographe, III, 352, note *b*.

Eupolis, poëte dramatique, III, 453, note *a*.

Euripide, II, 222, note biographique 1. Motif du silence de Despréaux sur ce grand poëte, dans l'histoire de la tragédie, 228, note 1.

Eustathe, commentateur d'Homère, III, 173, note *b*.

Évrard (le chanoine) étoit l'abbé Danse, II, 404, note 1. Doute proposé sur une expression qui lui est appliquée, 408, note *a*.

F.

Fabri est le chanoine Lefèvre, homme très robuste et très emporté, II, 430, note 2.

Fagon, médecin, I, 300, note 2. On n'a pas entendu le sens ironique dans lequel Despréaux parle de ses *maximes énormes*, *ibid.*, note *c*. Fagon soutint dans une thèse la circulation du sang, ce qui étoit alors un paradoxe, IV, 46, note *b*.

Falconnet (Camille), de l'acad. des Inscrip., IV, 606, note biographique, *a*.

Faret, nommé avec mépris, II, 170, note 2.

Faydit (l'abbé), auteur d'une traduction en vers françois de la pièce de Rollin intitulée *Santolius pœnitens*, mais non pas de celle qui fut attribuée à Racine, IV, 290, note *a*.

FÉLIX, premier chirurgien du roi, guérit ce prince de la fistule, IV, 36, note *c*.

FELLON (le père), jésuite. Ses poëmes sur l'*aimant* et sur le *café*, IV, 333, note *b*. Celui sur *la musique* n'a pas été publié, 366, note *a*.

FÉNÉLON. Son opinion sur le récit de Théramène, III, 337, note 1. Observations sur des critiques et des plaisanteries de Despréaux, relatives à *Télémaque* et au caractère de l'auteur, IV, 345, note *c*, 347 note *a*.

FERNEL, premier médecin de Henri II, IV, 419, note *a*.

FEUILLANTS (les), II, 369, note *b*.

FEUILLET. Note sur ce prédicateur, I, 254, note 2.

FIESQUE (le comte de). On lui applique un portrait de l'épître IX, II, 115, note *b*.

FLÉCHIER. Deux de ses vers françois cités, I, 210, note 1. Compliment adressé à Riche-Source, III, 250, note *b*.

FONTANES. Manière dont il exprime deux vers que Pope a traduits de Despréaux, I, 150, note 1. Rend une demi-justice à la fameuse expression *lit effronté*, 298, note *b*. Est auteur d'un morceau traduit de Juvénal, qu'il attribue à Thomas, 299, *ibidem*. Éloge qu'il fait de l'*Essai sur la critique*, par Pope, 349, note *a*. Trouve un but très moral à l'épître III de Despréaux, II, 30, note *a*. Il falloit tout son art pour reproduire dans notre langue le tableau des mœurs de Messaline, 210, note 2. Réfute le système de M. de Châteaubriand contre l'emploi du merveilleux mythologique dans l'épopée, 244, note *a*. Ses remarques sur la plus belle conception de Virgile, 258, note *b*.

FONTANGE. Origine de ce mot, I, 296, note 1.

FONTENELLE. A contribué puissamment aux préventions accréditées pendant le dix-huitième siècle contre le caractère et les talents de Despréaux, I, xxj. Ses réflexions désobligeantes sur l'appui que le satirique sut trouver auprès du marquis de Dangeau, 154, note *b*. Ce qu'il dit du médecin Fagon, 300, note *c*; ce qu'il dit au sujet de Cassini, 302, note 1; ce qu'il dit de l'anatomiste Du Verney, 303, note 3. Rend justice aux églogues de Segrais, II, 303, note *b*. Fait une bonne épigramme contre Despréaux, 468, note *b*.

Contredit Monchesnay au sujet de l'opéra de Bellérophon, 567, note *b*. Ce qu'il dit de Vauban, IV, 44, note *a*; de Fagon, 46, note *b*; de Morin, 52, notes 1 et *a*. Essuie quatre refus successifs de la part de l'académie françoise, 123, note *a*. Racine et Despréaux ne sont pas justes envers lui; et lui-même devient injuste à leur égard, *ibidem*. Raillerie excellente sur le président Roze, 146, note *b*. Fait trop d'honneur aux fameux couplets attribués à Jean-Baptiste Rousseau, 389, note *c*. Dut favoriser, contre l'avis de Despréaux, l'admission de Saint-Aulaire à l'académie françoise, 568, note *c*.

Forbonnais (Véron de), cité au sujet de la capitation, IV, 407, note *a*.

Fourboi. Donne un repas semblable à celui que Despréaux a décrit, I, 110, note *b*. Particularités sur cet avocat, *ibidem*. Vers contre lui, 173, note 2. Réponse de Despréaux à un neveu de cet avocat, qui le croyoit l'auteur d'une mauvaise satire attribuée à Santeuil, II, 75, note *a*.

Fournier (P.). Note sur ce procureur, I, 90, 1.

Fraguier (l'abbé). Despréaux insère quelques uns des vers latins de cet auteur, à la fin de ses ouvrages, I, 20; note biographique, *ibidem*.

Francœur. Note sur cet épicier, II, 8, 1.

François de Neufchateau (M.). Vers traduits de Claudien, cités, II, 446, note *a*.

Fredoc. Tenoit une académie de jeu, I, 138, note 1.

Frères-Chapeaux. Ce que Despréaux entendoit par les vers auxquels il donnoit ce nom, IV, 285, note *b*.

Furetière. Despréaux desire qu'on lui fasse un service après sa mort, comme à tous les académiciens, I, lxxvj. Est l'auteur de la parodie des vers du Cid, faite sur la perruque de Chapelain, 40; note biographique, *ibidem*. Trace le portrait du procureur Rolet, 81, note 1. Son opinion sur l'origine du mot *cocagne*, 164, note 2. Despréaux le désigne, dans la VIIe satire, 178, note *b*. Fragment de son second *factum* cité, III, 140, note *b*. Ne fut point remplacé à l'académie françoise tant qu'il vécut, IV, 260, note *b*.

G.

Gabriel de Pétra, traducteur de Longin, III, 359, note *b*.

Gacon, satirique diffamé. Ses vers sur Fénélon, IV, 324, note *c*. Son injustice envers J.-B. Rousseau, 390, note *c*.

Galet, joueur dont parle Regnier, I, 186, note 2.

Galien, médecin de l'antiquité, II, 279, note *a*.

Garnier (le chapelain) étoit Louis Lefournier, II, 406, note 1.

Garnier (M.), pair de France, n'a pas saisi le sens d'un vers de Despréaux, II, 83, note *b*.

Garth (sir Samuel). Note sur ce poëte anglois, auteur du *Dispensary*, que Voltaire a l'injustice de préférer au *Lutrin*, I, xxvij.

Gassendi, III, 113, note biographique *a*.

Gautier, avocat, I, 230, note 1.

Gendron, médecin, I, lxxxv, note *a*.

Genest (l'abbé) croit que Despréaux a contribué à décréditer parmi nous la poésie pastorale, I, 255, note b. Eut beaucoup de part aux *Divertissements de Sceaux*, IV, 569, note *c*.

Génie. Acception dans laquelle les écrivains du siècle de Louis XIV prenoient ce mot, I, 37, note *a*.

Genlis (madame de) porte un étrange jugement sur l'impromptu si connu de Saint-Aulaire à la duchesse du Maine, IV, 576, note *c*.

Geoffroi, journaliste. Réfute des critiques de Condillac; II, épître xi, 147, note *a*, chant iie de l'*Art poétique*, 191, note *a*. Voit dans un vers de l'*Art poétique* le germe d'un vers charmant d'*Esther*, 261, note *a*. Son opinion sur le récit de Théramène, III, 337, note 1. Blâme avec plus d'assurance que de goût des corrections faites par Despréaux, 477, note *a*. Attribue à l'abbé Faydit une traduction en vers françois du *Santolius pœnitens*, par Rollin, qui est de Boivin le jeune, IV, 290, note *a*. Ce qu'il pense des regrets des jésuites relativement à une harangue prononcée contre Racine, par un jeune régent de leur société, 291, note *a*.

Gibert, professeur, fait remarquer à Despréaux un solécisme dans l'*Art poétique*, chant ive, II, 290, note *a*. Il le combat sur le but que Longin s'est proposé dans le *Traité du sublime* III, 365,

note *a*. Témoigne peu de ménagement pour Rollin, IV, 474, note *b*.

GILLOT, conseiller-clerc, l'un des principaux auteurs de la *satire Ménippée*, I, XLV, note *a*. Ses collaborateurs, II, 428, note 1.

GILOTIN, aumônier du prélat, II, 337, note 1.

GINGUENÉ. Son opinion sur le fameux vers de Despréaux relatif au *clinquant* du Tasse, I, 244, note *b*. Donne l'histoire des règles du Sonnet, II, 200, note *d*. Dit *le Joconde* et non *la Joconde*, en parlant du conte de La Fontaine, III, 6, note *b*. Ses observations sur la *Dissertation critique*, par Despréaux, 9, note *a*, 12, note *a*, 20, note *b*.

GIRARDON, sculpteur, II, 493, note *a*. Fait le buste de Despréaux, 544, note 1.

GIROT, valet de chambre du chantre, se nommoit Brunot, II, 391, notes 1 et 2.

GOMBERVILLE, de l'académie françoise, III, 43, note biographique *a*.

GODEAU (évêque). Passage d'une de ses lettres à Louis XIV sur le jansénisme, I, 341, note *b*. Note biographique sur cet écrivain, IV, 284, *a*.

GOMBAULD. Note biographique sur ce poëte, II, 202, *a*. Le succès de ses écrits ne s'est pas soutenu, 285, note *a*. Quelques uns de ses vers cités, IV, 369.

GORGIAS, rhéteur, III, 384, note biographique *a*.

GOUJET (l'abbé). Sa vie de Despréaux pour l'édition de 1735 a des inexactitudes, I, XIV. Son autorité est citée, 48, note 1. Commet une méprise, lorsqu'il pense que le satirique a voulu parler du *David* de Coras, 237, note 1. Son abrégé du dictionnaire de Richelet, 295, note 2.

GOURVILLE (Hérauld de) est, suivant J.-B. Rousseau et L. Racine, l'objet de l'épitaphe, II, 556, note 1.

GRÉGOIRE de Nazianze (saint), III, 225, note biographique *b*.

GRIMAREST, auteur d'une *Vie de Molière*, IV, 554, note *a*.

GROTIUS, III, 286, note *a*.

GUARINI (Battista), II, 425, note *c*.

GUENAUD. Note sur ce médecin, I, 133, *a*. Alloit toujours à cheval, 162, note 1. Nommé dans l'épître XI, II, 149, note 1.

GUERET, avocat, III, 123.

Gueudeville, écrivain famélique, IV, 421, note *a*.

Guiche (le comte de) est le premier qui passe le Rhin, II, 44, note 1.

Guilleragues (le comte de). Note biographique sur ce secrétaire du cabinet, à qui l'épître v est adressée, II, 51, note *a*.

Guittone d'Arezzo. C'est à lui, et non aux *rimeurs françois*, qu'on doit les règles du sonnet, II, 201, note *a*.

H.

Hamilton (Antoine), IV, 518, note *a*. Agrément de ses *mémoires*, 522, note *b*. Jugement de Despréaux sur cet écrivain, 524, note *a*; sur l'*Épître au comte de Grammont*, 533, note *b*. Vers de cette épître sur Despréaux, 534, note *a*.

Hamon, médecin, II, 521, note biographique 1. Racine voulut être enterré au pied de sa fosse, dans le cimetière de Port-Royal-des-Champs, III, 148, note *a*.

Hardouin de la Hoguette refuse le cordon bleu, IV, 308, note *a*.

Harlai (le p. président de). Son portrait, I, satire xi, 332, note *c*.

Hécatée, historien grec, III, 479, note *b*.

Hédelin, abbé d'Aubignac, II, 496, note *a*; auteur d'une *Dissertation sur l'Iliade*, III, 171, note *a*.

Hégésias, historien rempli de froids ornements, III, 387, note *b*.

Hégésippe, orateur grec, III, 509, note 1.

Héliodore, évêque et romancier, IV, 346, note *a*.

Helvétius (Adrien), médecin hollandois, IV, 616, note *a*.

Helvétius, petit-fils du précédent, s'étoit à l'école de Fontenelle prévenu contre Despréaux, I, lxxix, note *b*. Tire des conséquences forcées d'une anecdote douteuse, lxxxvij, note *a*.

Hénault (le président) n'est pas d'accord avec Voltaire sur l'époque de l'établissement des compagnies des Indes, I, 56, note *b*. Cité relativement au siége de Mastricht, II, 305, note 2.

Henriette d'Angleterre, première femme de Monsieur, frère de Louis XIV, combloit Despréaux de prévenances, II, 137, note *d*. Comment elle lui témoigne son admiration pour le dernier vers du second chant du *Lutrin*, 371, note *a*. Accordoit son approba-

tion à la traduction en vers du quatrième livre de l'*Énéide*, par Gilles Boileau, III, 109, note *b*.

Henriquez, jésuite portugais, IV, 651, note *a*.

Héraclius (l'empereur), III, 223, note *b*.

Herbinot (l'avocat). Épigramme latine contre lui, II, 562, note *c*.

Hérodote, III, 45, note biographique *a*.

Hermogène, rhéteur grec, III, 348, note *b*.

Hésiode, II, 297, note biographique *a*. Jugement de Quintilien sur ce poëte, *ibid.*, note 1. On lui dispute un petit poëme, intitulé *le Bouclier d'Hercule*, III, 410, note 1.

Hesnault. Ce poëte est désigné dans la prétendue *Esquisse en prose de la satire* IX, I, 216, note 1. Il est un de ceux que le satirique a sacrifiés au besoin de la rime, 238, note *a*. Il remplace Boursault, dans le IIIe chant du Lutrin, II, 377, note *a*.

Hessein (M.), frère de madame de la Sablière, aimoit à contredire IV, 50, note 1.

Hippocrate, I, 300, note *a*.

Hollandois. Louis XIV leur déclare la guerre en 1672, II, 37, note *a*. Titres pompeux qu'ils prennent dans une médaille, 43, note 1.

Homère. Note sur ce poëte, I, 262, *a*. Remarque superficielle de Marmontel sur le jugement que l'auteur de l'*Art poétique* porte de celui de l'*Iliade*, II, 260, note 1. Despréaux applique au dernier l'éloge que Quintilien fait de Cicéron, 261, note *d*. Il le regarde comme étant l'auteur de la *Batrachomyomachie*, 395, note 1. Expression qu'il lui emprunte, 479, note 1. Répond à Charles Perrault qui prétendoit que d'excellents critiques s'élevoient contre l'existence d'Homère, III, 170, note *a*. Suivant les meilleurs critiques, il affoiblit ce grand poëte en le traduisant, 412, note *a*.

Horace. Note biographique sur ce poëte, I, 6. Despréaux s'autorise de son exemple dans la satire, 65. Il le caractérise, 177, note *a*; II, 105, note 2. Il est un studieux amateur de ses écrits, 137. Il le peint, ainsi que les autres satiriques, 208, note *b*. Il lui emprunte l'histoire de l'ancienne comédie, 265, note *a*; la description des âges de l'homme, 269, note *a*; et celle des bienfaits de la poésie, 294, note *a*. Il en fait un des interlocuteurs du *Dialogue*

contre les modernes qui font des vers latins, III, 106. Il prend la défense de sa versification contre Brossette, IV, 612, note *b*. Il le cite d'une manière inexacte, 625, note *b*.

HUDSON (Jean), III, 287. note *b*.

HUET. Son opinion sur l'origine du mot *Cocagne*, I, 164, note 2. Note biographique sur cet érudit, III, 281, note *b*. Nommé évêque en 1685, 288, note *a*. Prétend qu'il n'y a point de sublime dans ces paroles : *Dieu dit que la lumière se fasse, etc.*, 291, note *a*. Fragment de sa lettre au duc de Montausier, au sujet de sa discussion avec Despréaux, 293, note *c*. Ses poésies latines, IV, 660, note *b*.

HUOT. Note sur cet avocat, I, 90, note *b*.

HYPÉRIDE, orateur grec, III, 499, note *a*.

I.

INNOCENT XI (le pape). Propositions qu'il condamne, I, 376, note 1.

ION, poëte dramatique, III, 498, note *b*.

ISOCRATE, orateur grec, III, 510, note biographique *a*.

J.

JANSÉNIUS, I, 378, note *c*.

JASON, jurisconsulte, III, 213, note *a*.

JODELLE, auteur de *Cléopâtre captive*, II, 231, note 1.

JOLI (Claude). Note sur ce prédicateur, I, 142, 1. Son catéchisme, II, 127, note 1.

JOSÈPHE (Flavius), III, 226, note biographique *a*.

JOUEUSE (la). Brossette et Saint-Marc ne sont pas d'accord sur celle que Despréaux a voulu peindre, I, 286, note 1. Réponse naïve d'une joueuse, 288, note *a*.

JULIEN, surnommé *l'Apostat*, IV, 602, note *b*.

JUSTIN (saint), III, 224, note biographique *a*.

JUVÉNAL. Note biographique sur ce poëte, I, 67, *a*. Despréaux s'autorise de son exemple dans la satire, 68. Il le caractérise, 177,

note *a*. Le luxe est la cause des vices de Rome, 267, note 2. Despréaux entend le lecteur lui reprocher d'avoir plus d'audace que le satirique latin, II, 105. Il fait le portrait de ce dernier en vers admirables, 209.

L.

La Bruyère. Jugement qu'il porte sur Despréaux, I, cxv. On croit qu'il a désigné le fils du fournisseur Jaquin, dont parle la 1re satire, 79, note *a*. Réflexions de ce moraliste, citées, 104, note *a*, 284, note *a*. Despréaux mettoit des restrictions à l'éloge qu'il faisoit de cet écrivain, 321, note 1. Vers pour son portrait, II, 521, note *b*. Despréaux ne confirme pas l'idée que d'Olivet nous donne de ce philosophe, sous le rapport de l'agrément, IV, 37, note *a*. Première édition de son livre intitulé *les Caractères ou les Mœurs de ce siècle*, 73, note *b*.

La Calprenède, II, 236, note biographique 1. Critique de son roman de Pharamond, III, 93, note 1.

La Chaise (le Père), confesseur du roi, se fait redire trois fois huit vers, que Racine craignoit que Despréaux ne conservât dans l'épître xii, II, 157, note *c*. Entend avec joie la prosopopée qui termine cette pièce, 162, note *b*.

La Chambre (Marin Cureau de). Note sur ce médecin, I, 190, 1.

La Chambre (Pierre Cureau de). Note sur cet ecclésiastique, I, 190, 1.

La Chapelle, de l'académie française. Note biographique sur cet auteur, II, 555, *c*. Motif de l'épigramme que Despréaux fit contre lui, 556, note *d*.

La Chapelle (Henri de Bessé ou Besset de), mari d'une nièce de Despréaux, IV, 65, note *a*.

La Chapelle, fils du précédent, IV, 304, note *c*.

La Fayette (madame de). Despréaux entend parler de ses romans, lorsqu'il dit que nous avons des modèles en ce genre, IV, 390, note *a*.

Lafontaine. S'extasie sur un vers de Despréaux, dans la deuxième

satire, I, 100, note *c*. Celui-ci associe La Fontaine à Molière pour le naturel, 110, note 2. S'exprime sur *Joconde*, de manière à faire juger qu'il regrette d'avoir autrefois analysé ce conte, 270, note *a*. La Fontaine est placé à côté de Molière, dans la satire x, *ibid.*, note *b*. Vers qu'il admiroit dans l'épître 1ère, II, 15, note *c*. N'est point compris parmi les poëtes pensionnés, 17, note 1. Sa fable intitulée l'*Huître et les Plaideurs* est bien supérieure à celle de Despréaux, 24, note *a*. Ses vers à mademoiselle Champmêlé, 84, note 2. On a peine à croire que Despréaux l'ait désigné dans le IVe chant de l'*Art poétique*, 290, note 1. Fait une ballade sur le siège soutenu par les Augustins, 332. Fait conserver à Despréaux quatre vers plaisants, extraits de la relation d'un voyage, 515, note 1. Rapprochement d'un passage du fabuliste et d'un couplet du satirique, 516, note *a*. Éloge de la naïveté du premier, III, 21, note *b*. La Fontaine prie Despréaux de se désister en sa faveur de ses prétentions à l'académie françoise, 126. note *a*. A fait une épître contre l'opéra, IV, 45, note *b*. Les V et VIe lettres de son voyage à Limoges imprimées pour la première fois en 1820, 138, note *a*. Sa conversion et sa mort, 268, note *a*. Trouvoit trop d'ornements dans les poésies de Malherbe, 271, note *b*. Son nom ne s'associe plus à ceux de Voiture et de Sarasin, 378, note *c*. On lui doit la meilleure élégie françoise, 387, note *b*.

La Fresnaye (Vauquelin de). Son *Art poétique françois* est très inférieur à celui de Despréaux, même pour le temps où il vivoit, I, xx.

Lagrange-chancel. Affirme, contre toute vraisemblance, que Racine est auteur de la traduction en vers françois d'une pièce de Rollin, intitulée *Santolius pœnitens*, IV, 290, note *a*. Sa tragédie d'*Oreste et Pylade* ne se joue plus, 519, note *d*.

La Harpe. Observation sur le jugement qu'il porte à l'égard de la IIIe satire, I, 129, note *d*. Son opinion sur la Ve, 143, note *a*. Réponse à ses reproches à l'égard du jugement porté sur Alexandre, dans la VIIIe satire, 189, note *b*. Comment il prouve que Despréaux a la verve du genre satirique, 195, note *a*. Jugement sur la VIIIe satire, 206, note *a*. Son opinion sur le fameux vers de la satire IX, relatif au clinquant du Tasse, 244, note *b*. Blâme le sujet de la satire X, 268, note 3. A fait des vers sur l'éloignement de Des-

préaux pour le style de l'opéra, 278, note *a*. Combat l'expression *lit effronté*, 297, note *b*. Réfute l'opinion de Suard sur le jugement que Despréaux portoit des *Caractères* de la Bruyère, 322, note 1. Confond le jugement de Brossette sur la satire x avec celui de l'auteur, 328, note *a*. Sa critique de la satire xi doit être restreinte, 346, note *a*. Déprécie quatre vers de la satire xii, en haine de Clément, 371, note *c*. Son jugement sur cette pièce est trop sévère, mais en général bien motivé, 380, note *a*. Trouve du courage et de la vérité dans l'épître 1ere à Louis XIV, II, 12, note *b*, 14, note *b*, 20, note *b*. Justifie le rôle de Pyrrhus, dans *Andromaque*, 88, note *b*. Saisit très bien la pensée de l'auteur, dans l'épître ix, 115, note *a*. Juge avec plus d'impartialité que d'Alembert la prosopopée qui termine l'épître xii, 162, note *b*, 164, note *a*. Remarque judicieuse sur le sens dans lequel se prenoit autrefois le mot *bel esprit*, 167, note 1; et sur une objection contre un principe de l'*Art poétique*, 172, note 2. Atténue les difficultés du sonnet, 201, note *b*. Son jugement sur celui de Malleville, 203, note *c*. Réflexions sur la réserve de la langue françoise, 212, note *b*. Ce qu'il faut entendre, dans les préceptes sur la tragédie, par une *agréable* fureur, par une *douce* terreur, par une pitié *charmante*, 220, note *a*. L'amour est au théâtre le ressort le plus touchant, 232, note *a*. Réponse au reproche que Despréaux fait à Molière d'avoir allié Térence à Tabarin, 272, note 1, 275, note *a*. Précepte très important développé, 288, note *c*. Remarque sur les *Ruelles*, 301, note *c*. Jugement très sain sur les églogues de Segrais, 303, note *c*. Observations sur *le Lutrin*, 333, note 1, 340, note *b*, 347, note *b*, 367, note *a*, 369, note *c*, 373, note *a*, 378, note 1, 379, note *b*, 380, note *a*, 394, note *a*, 405, note *b*, 411, note *a*, 434, note *a*, 454, note *a*. *Ode sur la prise de Namur*, 471, note *a*, 472, note *a*, 477, note *c*. Jugement rigoureux sur cette pièce. Adopte celui de Despréaux dans la *Dissertation critique sur Joconde*, III, 39, note *a*. Ce qu'il dit des romans tournés en ridicule par le satirique, 100, note *a*. Réflexions très judicieuses sur un vers de Corneille, empruntées à Saint-Marc ou plutôt à Rémond de Sainte-Albine, 302, note *a*. Réponse à une objection de Voltaire contre un vers célèbre de *Médée*, 305, note *a*. Son opinion sur le récit

de Théramène, 338, note 1. Oppose une définition du sublime à celle de Despréaux, 341, note *a*. Pense, contre l'opinion de ce dernier, que Longin s'est proposé de traiter ce que l'on appelle le style sublime, 365, note 1. Développe le jugement de Despréaux sur la tragédie d'*Horace*, par Corneille, 373, note *a*. Observations sur le *Traité du Sublime* et passages qui en sont traduits, 377, note *b*, 378, note *b*, 388, notes *a* et *b*, 398, note *a*, 401, note *a*, 402, note *a*, 403, note *b*, 406, note *b*, 407, notes *b* et *c*, 408, note *b*, 409, note *a*, 410, note 1, 412, note *a*, 418, note 1, 420, note *b*, 434, note *a*, 444, note *a*, 445, note *a*, 458, note *a*, 495, note *a*, 496, note *a*, 515, note *a*, 516, note *a*, 520, note *c*. Juge trop sévèrement une épître de Voiture au grand Condé, IV, 12, note 1. Remarque sur des vers de Racine, 265, note *b*. Se trompe en disant que Racan se formoit sur les anciens, 273, note *a*. Analyse une comparaison de Sarasin, imitée par Voltaire, 378, note *c*. Anecdote sur M. de Pontchartrain le fils, 456, note *a*.

LAMBERT. Note sur ce musicien, I, 109, 1. Ce qu'en dit Voltaire, II, 84, note 2.

LAMBERT (la marquise de), fait nommer, par le moyen de ses amis, Saint-Aulaire à l'académie françoise, IV, 568, note *c*.

LAMOIGNON (le premier président de). Deux vers de la VIIIe satire l'engagent à combattre l'épreuve du congrès, I, 194, note 1. Il employoit, pour se divertir, les expressions de la belle-sœur de Despréaux, 295, note 1. Ce fut sur son défi que ce dernier conçut le plan du Lutrin, II, 321, notes *b* et *c*. Ce qu'il disoit en voyant à l'église l'huissier *Brunot*, qui est nommé *Girot* dans le *Lutrin*, 391, note 2. Quel étoit l'hôtel affecté à sa place, 447, note *c*. Désigné sous le nom d'Ariste, dans le VIe chant du Lutrin, 448, note 1. Sa manière de discuter, sa nomination à la charge de chef du parlement, *ibidem*, note *a*. Ses vertus 449, notes *a* et *b*. Ses enfants, *ibidem*, note *d*, 450, note 1. Accusoit en riant Despréaux d'être l'auteur d'un libelle que l'abbé Cotin avoit publié, 511, note 2. Lut avec plaisir l'*Arrêt burlesque* rédigé par Despréaux, et pour lequel le greffier Dongois essaya vainement de surprendre sa signature, III, 124. Trouvoit les réparations de Despréaux plus à

craindre que ses injures, IV, 398, note *a*. Méprise des commentateurs à ce sujet, *ibidem*.

LAMOIGNON (la première présidente de). Son éloge et son origine, II, 449, note *d*.

LAMOIGNON (mademoiselle de). Sa réponse sur l'abbé Feuillet, non pas à Despréaux, comme l'avance d'Alembert, mais à la première présidente, sa belle-sœur, I, 254, note 2. Son éloge et celui de sa famille, II, 449, note *c*. Ne vouloit pas que l'on fît des satires contre qui que ce fût, 492, note 1. Sa mort, IV, 57, note *a*.

LAMOIGNON, avocat-général, puis président. Note sur ce magistrat, à qui la VIe épître est adressée, II, 64, 1. Motifs qui l'engagèrent à refuser une place à l'académie françoise, IV, 472, note *a*, 483, note *b*. Ce que Despréaux lui écrit à ce sujet, 484, note *b*.

LAMOIGNON (la présidente de) envoie à Despréaux le portrait de Bourdaloue, II, 527, note *a*.

LA MONNOYE. Son opinion sur l'origine du mot *cocagne*, I, 164, note 2. N'a pas senti une heureuse expression du satirique, 185, note 1.

LA MORLIÈRE, poëte très obscur, II, 283, note 4.

LA MOTTE (HOUDART DE). Note biographique sur cet écrivain, que Despréaux combat d'une manière ménagée, dans sa XIe *Réflexion critique*, III, 327, *a*. Son opinion sur un vers du récit de Théramène, 331, note *a*. Passage de sa réponse à Despréaux, 333, note *b*. Véritable opinion de ce dernier sur ses odes, IV, 554, note *b*.

L'AMOUR (Didier), perruquier, II, 346, note 1. Ses exploits, 347, note *a*.

LAMY (François), bénédictin, IV, 582, note *a*.

LANCELOT (Charles), bénédictin, auteur d'une mauvaise traduction françoise du *Traité du sublime*, III, xv.

LANGBAINE, estimable éditeur de Longin, III, 360, note *a*.

LANGEAC (M. de). Sa traduction des Églogues de Virgile citée, II, 117, note *b*.

LA PLACE, professeur ridicule de Despréaux, III, 271, note *a*.

LA QUINTINIE, directeur des jardins du roi, II, 141, note 1. Charles Perrault lui adresse une idylle, IV, 380, note *a*.

LARCHER, de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Observa-

tion sur un précepte de Longin, III, 396, note *a*. Sa traduction d'Hérodote citée, 466, note 1. Embrasse l'opinion de Despréaux, contre Dacier, sur le sens d'un passage de Longin, 512, note 1. Dans un autre passage, il préfère l'explication de Dacier à celle de Despréaux, 543, note 21.

La Reynie, premier lieutenant-général de police, I, 163, note 1. Note sur ce magistrat, 336, *a*.

L'Arioste. Note sur ce poëte, I, 271, *c*. Despréaux lui reproche de mêler le profane et le chrétien, dans son poëme, II, 248, note 1. Remarque superflue de Marmontel sur le jugement que l'auteur de l'*Art poétique* porte de celui du *Roland furieux*, 259, note *b*. Mauvais jeu de mots employé dans l'histoire de Joconde, III, 21, note *a*. Critique motivée du langage du valet, 25, note *a*.

La Rivière (Louis Barbier de). Note sur ce prélat, I, 83, 1.

La Rochefoucauld (le cardinal de) rétablit la règle dans l'abbaye de Clairvaux, II, 369, notes 1 et 2.

La Rochefoucauld (le duc de). Despréaux lui adressoit d'abord sa v^e satire, I, 154, note *b*. Il ambitionne son suffrage pour Racine et pour lui, II, 95, note *e*.

La Rochefoucauld (le duc de), connu sous le nom de prince de Marsillac. Son suffrage flatte Despréaux, II, 95. Accepte avec peine la place du duc de Lauzun, *ibidem*, note *f*.

La Sablière (madame de). Note biographique, I, 303, 3.

La Salle (le marquis de) est blessé par les cuirassiers françois au passage du Rhin, II, 45, note *e*.

La Serre. Note sur cet auteur, I, 123, 1. A fait le *Sac de Carthage*, tragédie, 212, note 1. Ses vers vont chez l'épicier, 236, note 2. Nommé dans le *Lutrin*, chant v^e, II, 426, note *b*. Sa reconnoissance envers Riche-Source, III, 250, note *b*.

La Suze (la comtesse de). Ses élégies sont trop vantées, IV, 387, note *b*.

Lavau (l'abbé de). Nommé à l'académie françoise par le crédit de Colbert, II, 552, note *c*. Méprise que commettent à son sujet Voltaire, D'Alembert et M. Daunou, IV, 577, note *a*.

Le Bossu, III, 180, note *a*.

Le Brun (Écouchard). Défauts et mérite de ses notes sur les poésies

de Despréaux, I, xxx. Remarques hasardées, 46, note 1, 107, note *a*, 127, note 1, 160, note 1, 170, note *c*, 174, note 1, 176, note 1, 229, note 2, 288, note *b*, 312, note 2, 320, note *a*, 325, note 1. Commet une erreur de fait, 328, note *a*. Remarques hasardées, 331, note 1, 336, note *b*, 339, note 1, 340, note *b*. Commet une erreur de fait, 380, note *a*. Remarques hasardées, II, 24, note 1, 48, note 2. Avance un fait peu vraisemblable, 84, note 1. Admire une expression critiquée par Voltaire, 87, note *b*. Remarques hasardées, 99, notes 1, *b* et *c*, 108, note 2, 119, note 3, 150, note *b*, 167, note 1, 168, note *b*, 172, note 2, 185, note *d*, 197, note *b*, 211, note *c*, 237, note 1, 259, note *c*, 269, note 1, 284, note *b*, 296, note 1, 305, note 3, 344, note 2, 345, note *b*, 360, note 2, 361, note 1, 364, note 1, 374, note 4. Remarque très juste sur la manière de placer les épithètes, 380, note 2. Remarques hasardées, 381, note 1, 390, note 1, 401, note *e*, 402, note 1, 409, note 2, 416, note *g*, 429, note 4. Éloge mal appliqué, 434, note *a*. Critique du VIe chant du Lutrin, 451, note 1. Remarques hasardées, 470, note *b*, 471, note 1, 474, note *a*. Critique juste, 476, note *c*. Remarque hasardée, 481, note 2. Jugement sain à l'égard de l'*Ode* sur *la prise de Namur*, 484. Remarque hasardée, 541, note 1.

Leclerc, traducteur en vers des cinq premiers chants de la *Hiérusalem délivrée*, II, 425, note 2.

Leclerc (Jean), journaliste, III, 282, note *a*. Réponse à l'avertissement qui précède la Xe *Réflexion critique*, et remarques sur cette même Réflexion, 323, note *a*.

Lefebvre (Tannegui), père de madame Dacier, III, 361, note biographique *b*. Pense que Longin ne s'est pas proposé de traiter ce que l'on appelle le style sublime, 364, note 1.

Lefèvre-Laroche. Vers cités de sa traduction de l'Art Poétique d'Horace, II, 198, note *a*.

Le Laboureur, auteur du poëme de Charlemagne, II, 101, note 2. Cet ouvrage commence avec emphase, 120, note 1. Il produit le sommeil, 429, note *c*.

Le Maistre (Antoine), avocat, I, xlvj, note *c*.

Le Mazier. Cet avocat gagnoit plus que Patru dans sa profession, I,

90, note *b*. Despréaux en parle de nouveau, II, 23, note 4.

Le Mossier (l'abbé). Ne partage pas l'opinion de Despréaux sur la hardiesse de Perse, I, 66, note 1.

Lenglet, professeur de l'Université. Despréaux insère à la fin de ses ouvrages une traduction de l'*Ode sur la prise de Namur*, faite en vers latins par ce professeur, I, 20.

Lepays. Note sur cet écrivain, I, 123, 3. Ses œuvres citées dans l'épître IX, II, 113, note *f*.

Le Savoyard, chanteur du pont Neuf, I, 212, note 3. Voyez les différentes notes de Despréaux sur ce singulier poëte, 236, note 4. Couplets composés sur l'air d'une de ses chansons, II, 529, note *a*. Refrain d'une de ses chansons, III, 67, note 1.

Lesdiguières (le duc de) est blessé au passage du Rhin, II, 45, note 1.

Les Fargues, I, 214, note 1. C'est de son poëme de *David* que Despréaux a voulu parler, et non de celui de Coras, comme le pensent l'abbé Goujet et M. de Châteaubriand, 237, note 1.

Le Tasse. Ce qu'il faut penser du fameux vers de Despréaux sur le *clinquant* de ce poëte, I, satire IX, 244, note *b*. Véritable opinion du satirique à ce sujet, énoncée peu de temps avant sa mort, II, 247, note *a*. La traduction en vers des cinq premiers chants de la Jérusalem Délivrée, par Leclerc, citée avec mépris, 425, note 2.

Le Tellier (archevêque de Reims). Brossette applique à ce prélat un portrait de l'épître III, II, 33, note 2. Rend une ordonnance contre les jésuites, IV, 306, note *a*.

Le Tellier (confesseur de Louis XIV). Donne des désagréments au cardinal de Noailles, I, 354, note *b*. Note biographique sur ce jésuite, IV, 642, *b*. Il étoit peu disposé en faveur de Despréaux, 645, note *a*. Est auteur d'une apologie des missionnaires de la Chine, etc., 654, note *a*.

Le Vau, architecte du roi, III, 163, note 2.

Le Vayer (La Mothe), précepteur de Louis XIII. Méprise de Brossette à son sujet, II, 428, note 2.

Le Vayer (l'abbé), fils du précédent. La IVe satire lui est adressée. Note sur cet ami de Despréaux, I, 130, *b*. Cause de sa mort, suivant Guy-Patin, II, 428, note 2. Ce n'est point à lui qu'est

adressée la *Dissertation critique sur Joconde*, comme l'avance Brossette, III, 3, note *b*.

Le Verrier (M.). A sa prière, Despréaux amène un vers de l'anthologie par une petite narration, II, 332, note *a*. Note sur ce financier, IV, 501, *b*. Vers de sa façon que Despréaux a la complaisance de remanier, 504, note *a*. Sa maison désignée par celui-ci, 580, note *a*.

Lévesque de la Ravalière. Reproche à Despréaux d'avoir confondu l'histoire du premier âge de la poésie françoise avec celle du second âge, II, 179, note *c*.

Lingendes. Une de ses locutions citée par Le Brun, II, 196, note 1. Note biographique sur cet ancien poëte, III, 239, *a*.

Linière. Son épigramme contre le poëme de *la Pucelle*, I, 253, note 1. Despréaux plaçoit quelquefois son nom dans la xie satire, lorsqu'il la récitoit, 334, note 1. Son épigramme contre l'académicien Courart, II, 9, note 1. Trait lancé contre lui dans l'épître ii, 21, note *d*. Peu importe à Racine et à Despréaux que leurs vers le charment, 93, note 2. Nommé dans l'épître x, 132, note 1. Fait à Despréaux une menace spirituelle, 214, note *a*. Nommé dans une épigramme, 498, note *c*. Épigramme contre Gilles Boileau, 548, note *d*. Se justifie, par l'exemple de Bussi-Rabutin, des choses offensantes qu'il s'est permises contre Despréaux, IV, 6, note *a*.

Livius Andronicus, poëte dramatique, III, 237, note biographique *c*.

Longin, III, 347, note *b*. On lui dispute le *Traité du Sublime*, 350, note *a*. Objection sur un passage de la traduction de ce traité, IV, 630, note *a*.

Longueville (le dernier duc de). Note biographique sur ce jeune guerrier, tué au passage du Rhin, II, 36, *a*.

Lope de Véga. Connoissoit les règles de la tragédie, mais les violoit pour plaire à la multitude, II, 222, note *a*.

Louet. Note sur ce jurisconsulte, I, 89, 1.

Louis XII. Mot sublime de ce prince, I, 24.

Louis XIV. Accorde un privilége honorable pour l'impression des œuvres de Despréaux, édition de 1674, I, iv. La renouvelle pour celle de 1713, viij. En qualité d'historien, Despréaux le supplie de ne pas lui faire finir sitôt son histoire, en s'exposant trop

au danger, lix. Gouverne lui-même après la mort de Mazarin, 45, note *c*. Exige une réparation des insultes faites à ses ambassadeurs à Rome et à Londres, 55, note 1. Donne des pensions aux hommes de lettres, 86, note 2. Accueille Despréaux avec distinction, II, 19, note *b*. Ce qui l'empêche de combattre le prince d'Orange, près de Valenciennes, 98, note 1. Ne parloit qu'avec réflexion, 99, note *d*. Jugement porté par Despréaux lui-même sur deux éloges qu'il a faits de Louis XIV, 103, note *b*. Ce prince se fait réciter deux fois la peinture des âges de l'homme, *Art poétique*, chant III, 269, note *a*. Est surpris du tour ingénieux que Despréaux donne à la louange, en la plaçant dans la bouche de la Mollesse, 367, note *d*. Fait, sur le IVe chant du Lutrin, une remarque dont l'auteur profite, 394, note *b*. Portoit à l'armée une plume blanche, 478, note 1. Applaudit à l'élection de Despréaux, comme membre de l'académie françoise, III, 126, note *a*. S'étoit en 1672 déclaré protecteur de ce corps, 127, note *a*. Despréaux n'ose par respect se prévaloir de son témoignage sur un point d'histoire naturelle, 193, note *a*. Ce prince va visiter les fortifications de Luxembourg, IV, 35, note *a*. Mot aussi juste qu'ingénieux sur l'intimité de Racine et de Cavoie, 115, note *b*. Sa réflexion, après avoir entendu un cantique du premier, 266, note *a*. Condamne Charles Perrault sur un point d'histoire naturelle, 427, note *a*. Mot qui lui échappe au sujet du maréchal de Villeroi, 435, note *a*. Impression que la tragédie de *Britannicus* fait sur lui, 603, note *b*.

Louvois (le ministre) demande des vers à Racine et à Despréaux, pour le portrait de Louis XIV, II, 492, note 2. Prie le dernier de faire *un mot d'écrit* sur le style des inscriptions, III, 140. Donne à Racine des éclaircissements relatifs à l'histoire, IV, 95.

Louvois (l'abbé de), fils du précédent, étoit l'ami de Massillon, IV, 305, note *a*.

Lucain. Écrivoit avec une grande rapidité, I, 29. Note biographique sur ce poëte, *ibid.*

Lucien, III, 47. Note biographique sur ce philosophe, *a*.

Lucilius. Note biographique sur ce poëte, I, 63, *a*. Fit justice des Cotins d'Italie, 257, note 1. Despréaux le caractérise, II, 208, note *a*

LUCRÈCE, III, 252, note sur ce poëte.

LULLI, I, 280, note *a*. On lui applique un portrait de l'épître IX, II, 116, note *b*.

LUNEAU DE BOISJERMAIN, éditeur de Racine. Son opinion sur le récit de Théramène, III, 337, note 1.

LUTHER, I, 199, note *c*. Désigné dans l'épître XII, II, 153, note 1.

LUXEMBOURG (le maréchal de). Éloge modeste de ce grand général, II, 480, note *b*. Despréaux consulte Racine pour savoir s'il doit le conserver, IV, 195, note *c*.

LYCOPHRON, nommé, I, 211, note *b*. Poëte célèbre pour son obscurité, III, 213, note *b*.

LYSIAS, orateur grec, III, 493, note *c*. Cicéron le juge moins sévèrement que ne le fait Longin, 503, note *b*.

M.

MAGNON, poëte très ignoré, malgré sa fécondité, II, 282, note 1.

MAINE (LOUIS-AUGUSTE DE BOURBON, duc du). Recueil des ouvrages de ce prince, à l'âge de sept ans, II, 538, note *b*.

MAINTENON (madame de). Son éloge, I, 310, note *d*. Despréaux paroît avoir, par ménagement pour elle, fait disparoître le nom de Scarron du 1er chant de l'*Art poétique*, II, 176, note 1. Racine engage son ami à faire de cette femme célèbre une mention particulière dans la satire X, IV, 176, note *a*.

MAIRET, poëte tragique, II, 205, note 1.

MALEBRANCHE, III, 113, note *c*. Ce qu'il écrit à M. de Puget relativement aux *Observations sur la structure des yeux de divers insectes, etc.*, IV, 557, note *a*.

MALESHERBES. L'homme qui par ses vertus fait le plus d'honneur au dernier siècle, II, 64, note 1, 450, note *d*.

MALEZIEU, précepteur du duc du Maine, IV, 569, note *b*.

MALHERBE est le fondateur de notre langue poétique, perfectionnée ensuite par Despréaux, I, lxj, note *c*. Son style fut long-temps mis en pièces par ses imitateurs, 100, note *c*. Placé au-dessous de Théophile par un sot de qualité, 244, note 1. Les phrases de ses odes copiées par Duperrier, 255, note *a*. Ses plagiaires

signalés dans l'épître 1re, II, 7, note *a*. Ses vers sur l'artillerie cités, 47, note *b*. Est né pour chanter les héros, 168, note *b*. Son mérite caractérisé en douze vers parfaits, 183, note *a*. Est trop concerté dans son enthousiasme, 469, note *b*. Consultoit sur ses vers l'oreille de sa servante, III, 157. Jugement rigoureux sur son talent, IV, 271, note *b*. Ce qu'il disoit de Racan et de Maynard, ses élèves, 378, note *b*.

MALLEVILLE. Note biographique sur ce poëte, que Despréaux regardoit comme l'auteur du meilleur sonnet, II, 203, *c*.

MANSART (François), II, 277, note *b*.

MANUCE (Paul), imprimeur et éditeur de Longin, III, 359, note *a*.

MARGUERITE DE VALOIS, sœur de François Ier, I, 273, note 1.

MARIGNY (Jacques CARPENTIER DE), l'un des auteurs des *Mazarinades*, II, 317, note *c*.

MARINI (Jean-Ambroise), auteur du roman intitulé *il Caloandro fidele*, ne doit pas être confondu avec J.-B. Marini (le cavalier Marin), auteur de l'*Adone*, méprise dans laquelle est tombé M. Daunou, II, 427, note 1.

MARMONTEL. Réduit Despréaux au mérite d'une étude constante, I, lv, note *c*. Réponse à d'autres critiques, lxiv. On croiroit qu'il n'a pas lu la 1re satire de Despréaux, I, 96, note *c*. Blâme mal-à-propos ce dernier d'avoir demandé à Molière où il trouvoit la rime, 104, note *b*. Méprise qu'il commet à l'égard de Quinault, 125, note *a*. Sa remarque sur l'ancienne locution *à droit, à gauche*, 135, note *a*. Réponse à sa déclamation contre les satires de Despréaux, qu'il regarde comme étrangères aux mœurs, 167, note *a*. Réponse à d'autres reproches non moins injustes, relatifs à Cotin, Chapelain, etc., 249, note 1. Se méprend sur ce que Despréaux dit à l'égard du grand Condé, II, 3, note *d*. Blâme mal-à-propos ses plaisanteries au roi, 8, note 1, ainsi qu'une liaison de mots faite avec art, 32, note *b*. Ancienne locution qu'il regrette, 35, note 2. Critique avec peu de bonne foi une expression de l'épître IV, 42, note *b*, ainsi que deux passages de l'épître IX, 110, note *a*, 114, note *b*. Blâme dans l'épître XI deux vers admirés par Le Brun, 146, note 3. Jugement sur *les bergeries* de Racan, 169, note *a*. Mérite de la rime, 171, note *c*. Semble faire l'éloge du *Burlesque*,

en haine de Despréaux, 177, note *a*. Regrette les ballades et les rondeaux, 207, note *b*. Ne pense pas que l'amour soit le ressort le plus touchant de la tragédie, 232, note *a*; et qu'il doive en général, pour intéresser, être combattu de remords, 234, note *a*. Observations peu fondées relativement au jugement de Despréaux sur Molière, 272, note *a*. Parle de l'*Art poétique* avec plus de justice que des autres ouvrages de l'auteur, 309. Remarque judicieuse sur l'intervention de la Discorde, dans le poëme du *Lutrin*, 332, note 1. Critique l'épisode du perruquier et de sa femme, 358, note *a*. Condamne tout un couplet, dont le refrain seul a de l'affectation, 509, note *a*. Observation grammaticale très fine, III, 265, note *a*. Son opinion sur le récit de Théramène, 337, note 1. Explique pourquoi Voiture n'aimoit pas les ouvrages de Pline le jeune, IV, 18, note *a*.

MAROT (CLÉMENT). Note sur ce poëte, I, 272, *d*. Réponse à la critique que Voltaire et La Harpe ont faite du mot *Élégant*, appliqué à son badinage, II, 177, note *c*. Services qu'il a rendus à la poésie françoise, 180, note *a*.

MARTIAL. Note biographique sur ce poëte, I, 70, note *c*. Despréaux s'autorise de l'exemple qu'il a donné dans ses épigrammes, *ibid.* Il imite un de ses vers, II, 19, note *a*. Il lui doit l'idée de ses plaisanteries sur la dureté des noms allemands et hollandois, dans l'épître IV, 37, note *b*. Épigrammes latines rapportées, 535, note *a*.

MARTIN, traducteur en vers des Géorgiques de Virgile, ne doit pas être confondu avec Pinchesne, II, 52, note 3. Delille lui a fait des emprunts, 373, note *a*.

MARTINET, avocat qui avoit du mérite, I, 230, note 1. Fit une épigramme latine contre Corbin, son jeune confrère, II, 23, note 4.

MASSIEU (l'abbé), de l'académie des inscriptions et belles lettres, cité au sujet de Tourreil, IV, 259, note *a*. Son poëme latin sur *le café*, 333, note *b*.

MASSILLON. L'austérité de sa doctrine formoit un contraste avec la douceur de son caractère, IV, 125, note *c*. Succède à son ami l'abbé de Louvois, et comme évêque et comme académicien, 305, note *a*. Son oraison funèbre du prince de Conti tient du panégyrique, 307,

note *b*. Peut, dans son genre, être opposé aux plus grands orateurs de l'antiquité, 386, note *a*.

MATHIS, orateur obscur, III, 387, note *b*.

MAUCROIX. Refait les deux premiers vers de la satire x, I, 264, note 1. Despréaux lui mande qu'il s'est proposé d'être neuf dans l'épître x, II, 128, note *a*. Il le nomme *Berger en soutane*, à cause de ses églogues, IV, 2. Note biographique sur cet ami de La Fontaine, 267, note *b*. Sadéférence pour les jugements de Despréaux, 282, note *a*.

MAUGIS, chevalier, surnommé l'enchanteur, II, 142, note 1.

MAUREPAS (M. de PONTCHARTRAIN, fils, comte de), prie Despréaux de supprimer dans l'*Ode sur la prise de Namur* une strophe contre Fontenelle, IV, 174, note *a*. Saint-Simon en fait un portrait hideux, 317, note *a*. Avoit les académies dans son département, 326, note *a*. Remplace son père dans celui de la marine, 342, note *b*. Disgracié par le régent, 456, note *a*. Sa place est assurée à son fils, *ibid*.

MAXIMILIEN II, duc et électeur de Bavière, II, 478, note *a*.

MAZARIN (le cardinal). Despréaux, dans sa 1re satire, faisoit d'abord son éloge, I, 92, note *b*.

MAYNARD. Note biographique sur ce poëte, II, 202, *b*. En quoi il diffère de Racan, IV, 378, note *b*.

MÉNAGE. Despréaux substitue à ce nom celui de l'abbé de Pure, I, 98, note *c*. Affecte d'employer les expressions bannales de Ménage, 100. Réponse de celui-ci au reproche qui lui est fait de rassembler chez lui les *moindres grimauds*, 139, note 2. Allusion à un passage de l'églogue intitulée *Christine*, II, 118, note *a*. Impromptu de Despréaux rapporté dans le *Menagiana*, 551, note *a*. Ménage est un des interlocuteurs du *Dialogue contre les modernes qui font des vers latins*, III, 104, note *a*. Trait dirigé contre lui, 191, note 1. Son opinion sur le mot *lettres royaux*, IV, 455, note *a*.

MÉNANDRE, II, 266, note *a*.

MENDOZA, auteur espagnol, III, 11, note *a*.

MERCIER (Louis Sébastien), de l'institut national. Ses invectives contre Despréaux ne méritent pas de réponse, I, xlj.

MERCURE (le), ouvrage périodique. Jugements qu'en portent La

Bruyère et Racine, II, 537, note 2. Noms qu'il porta successivement, IV, 211, note *c*.

MERLIN COCAÏE. Note sur cet auteur, II, 164, 2. Rapport entre la fin de la satire IX, et le commencement de la septième macaronnée, 260, note *b*.

MERMET (M.). Fausses critiques, II, 48, note 1, 339, note 4.

MERVEZIN (l'abbé), IV, 485, *a*.

MESNARDIÈRE (LA) n'avoit pas le génie poétique, II, 167, note *b*. Note biographique sur lui, 281, note *b*.

MÉZERAI. Note sur cet historien, II, 200, *b*.

MEZZABARBA (l'abbé de), auteur d'une traduction italienne de l'*Ode sur la prise de Namur*, IV, 541, note *a*.

MICHAUD (M.), de l'académie françoise, regrette mal-à-propos que Despréaux n'ait pas entrepris un poëme épique, I, lxviij, note *c* Réponse à l'une de ses remarques, II, 40, note *a*.

MIGNOT. Ce traiteur dut sa fortune à Despréaux, I, 113, note *a*. Clément affecte de dire qu'il étoit le grand oncle de Voltaire, II, 65, note 2.

MILLIEU (le père), jésuite, auteur du *Moses viator*, II, 253, note 3.

MILTON. Si Despréaux l'eût connu, il auroit pu, suivant Voltaire, lui reprocher à plus juste titre qu'au Tasse de recourir sans cesse à l'intervention du diable, II, 246, note 1.

MIMEURE (le marquis de), enfant d'honneur du Dauphin, fils de Louis XIV, IV, 573, note *d*. Ses vers et sa modestie, 579, note *a*.

MINISMES (les), II, 329, note 1.

MOLIÈRE. Fournit un précepte important à l'auteur de l'*Art poétique*, I, lxxviij, note *a*. Despréaux le contrefait en présence de Louis XIV, lxxiij. Obstacles qu'éprouve la représentation du Tartufe, 54, note 1. Trait hardi de don Juan, dans *le Festin de Pierre*, 94, note 1. N'ose pas lire sa traduction de Lucrèce en vers françois, après avoir entendu la deuxième satire de Despréaux, 97, note *a*. Une vérité le frappe dans cette dernière pièce, 104, note *a*. Récitoit son Tartufe dans les plus brillantes sociétés, 108, note 2. Offre une pensée semblable à celle de Despréaux sur l'hypocrite, 132, note *c*. Erreur de Brossette à son égard, 173, note 2. Est

placé à côté de La Fontaine dans la satire x, 270, note *b*. Imitation d'un passage de Tartufe, 316, note *a*. Critique un vers de l'épître IV, II, 41, note 2. Ordre du roi pour sa sépulture, 86, note *b*. Manière dont il se venge d'un spectateur insolent, 87, note *a*. Fait justice des turlupinades, 206, note *a*. Despréaux le nommoit *le contemplateur*, 267, note *b*; et le mettoit au-dessus de tous les auteurs modernes, 271, note 1. A peint le caractère du perruquier *L'Amour*, dans *le Médecin malgré lui*, 346, note 1. Despréaux ne paroît pas reconnoître sa supériorité sur Térence pour la force comique, 524, note 2. Fait le portrait d'un M. de Saint-Gilles, III, 4, note *a*. Ne veut pas lui faire perdre sa gageure, 38, note *a*. Lisoit quelquefois ses pièces à une vieille servante, 158, note 1.

MOLINOS. Note biographique sur ce dangereux théologien, I, 317, *b*. Nommé dans la satire XI, 339, note *b*.

MONCHESNAY (DE LOSMES DE). Observations sur le recueil d'anecdotes qu'il a intitulé *Bolœana*, I, xvj. Se trompe sur l'époque où le père de Despréaux prédit que ce dernier ne diroit de mal de personne, lxix, note *d*. Paroît n'avoir pas compris Despréaux, II, 46, note *b*. Peu croyable dans ce qu'il dit sur le privilège de l'*Art poétique*, IV, 8, note *a*.

MONLÉRON. Faste de ce partisan, I, 84, note *a*.

MONNEROT. Condamnation de ce partisan, I, 84, note *a*.

MONTAIGNE. Comment Despréaux caractérisoit ses *Essais*, II, 66, note *c*.

MONTAUSIER (le duc de). Traits dirigés contre lui, I, 62, note *a*, 67, note 1. Vers qu'il trouve injurieux au règne de Louis XIV, 82, note 1. Mouvement de colère contre le satirique, 241, note 1. Ce qu'il ose dire en apprennant que le roi accorde une pension à Despréaux, II, 61, note *c*. Ses expressions violentes contre les satires de ce poëte font rire Louis XIV, 72, note 2. Son humeur contre le satirique n'est pas à l'épreuve de l'éloge, 96, note *a*. Vers que Brossette lui applique, 114, note *b*.

MONTÉCUCULLI s'honoroit d'avoir fait une manœuvre militaire, dont l'auteur de l'*Art poétique* lui reproche la honte, II, 306, note *c*. Remporte une victoire sur les Turcs, près de Saint-Gothard, IV, 40, note *a*.

MONTEREY, gouverneur des Pays-Bas espagnols, II, 108, note 2.

MONTESPAN (madame de) desire que Racine fasse un opéra, II, 565, note *b*. L'hôpital de la ville de Bourbon refuse de recevoir un paralytique recommandé par elle, IV, 60, note *a*.

MONTESQUIEU. Distique attribué à ce grand homme, I, lxxxvj. Son éloge de Berwick cité, IV, 564, note *a*.

MONT-FLEURY, auteur comique, II, 276, note 1.

MOREL. Note sur ce docteur de Sorbonne à qui la VIIIe satire est adressée, I, 180, *a*. Veut faire proscrire toute doctrine contraire à celle d'Aristote, III, 124.

MORIN, médecin, se livre dès l'enfance à l'étude des plantes, IV, 52, note 1. Annonce à mademoiselle de Guise une mort prochaine, *ibid.*, note *a*.

MOTIN, II, 284, note biographique sur ce poëte, *a*.

MONTMAUR. Note sur ce parasite, I, 86, 1.

MONTREUIL. Note biographique sur cet auteur, I, 178, 1.

MOUSQUETAIRES (compagnies de), I, 282, note *c*.

MURALT. Note sur sa critique de la VIe satire de Despréaux, I, 158, *b*. Passages critiqués, 161, note *a*, *ibidem*, note *e*.

MURET, III, 358, note biographique *a*.

N.

NOEVIUS (Cnéius), ancien poëte latin, III, 236, note biographique *b*.

NANTOUILLET (le chevalier de). Se distingue au passage du Rhin, II, 45, note *c*.

NÉGLIGENCES DE STYLE dans les vers. Le mot *d'ailleurs* mal employé, I, 132, note *d*. Le pronom *il* superflu, 133, note 2. La préposition *avec* écrite de la manière suivante *avecque*, selon l'ancien usage, page 91, note *a*, 149, note *c*. Omission d'une préposition nécessaire, 190, note *a*. Construction un peu embarrassée, 201, note *a*. *Tous* mis pour tout, 291, note *b*. Vers qui jette de l'embarras dans une phrase, 300, note *b*. Le pronom *il* superflu, 319, note *a*. Inversion forcée, 366, note *a*. Construction qui n'a pas toute la régularité desirable, II, 44, note *a*. Le mot *parallaxe* employé au

masculin, 54, note *b*. Les mots *génie* et *esprit* trop répétés, 169, note *b*. Le verbe *élever* impropre, 213, note *c*. La particule *de* supprimée par une licence poétique, 235, note *c*. Le pronom *il* superflu, 267, note *c*. *A bu son saoûl*, expression trop familière, *Art poétique*, chant IV, 299, note *a*. Phrase incorrecte, 315, note *b*. Le verbe *venir* employé au lieu du verbe *aller*, 444, note *b*. Le mot *printemps* mis au singulier au lieu du pluriel, 445, note *a*.

[*a*] III, 13, note *c*. Locution dont la dureté paroît affectée, 88, note 1, 140, note *a*, 200, note 2, 257, note *a*, 271, note *b*, 301, note *a*, 307, note *a*, 309, note *a*, 407, note *a*, 429, note *a*, 432, note 2, 440, note *d*, 452, note 1, 455, note *a*, 468, note *a*, 482½, note *e*, 485, note *a*, 491, note *a*, 493, note *a*, 518, note *b*, 523, note *a*, 536, note 4; IV, 345, note *b*, 347, note *b*, 658, note *c*.

Neuf-Germain. Note sur ce poëte ridicule, I, 71, *a*. Il est désigné, 212, note 2. Ses vers vont chez l'épicier, 236, note 1.

Nevers (le duc de). On attribue faussement à Despréaux un sonnet contre lui, II, 74, note *a*. Ce dernier supprime dans l'épître VII deux vers, pour ne pas irriter ce seigneur, ainsi que sa sœur la duchesse de Bouillon, 86, note *a*. Moyens qu'ils emploient l'un et l'autre pour faire tomber la *Phèdre* de Racine, 91, note *a*. Le duc de Nevers travaille à la critique des ouvrages de Despréaux, de concert avec Desmarets de Saint-Sorlin et l'abbé Testu de Mauroi, 490, note 1. On croit qu'il est désigné dans une épigramme, 552, note *b*.

Neveu (La), infame prostituée, I, 134, note 1.

Nicole, I, 378, note *b*. Regarde les pièces de théâtre, même celles de P. Corneille, comme contraires à la morale de l'Évangile, II, 291, note *a*. Combat les extravagances de Desmarets de Saint-Sorlin par huit lettres, intitulées *les Visionnaires*, 491, note 2.

Nicot. Note biographique sur cet auteur, I, xxxvj.

Nivernois (le duc de). Fait des critiques dénuées de fondement,

(*) On indique seulement, par les pages et les notes, une partie des négligences que présente la prose de l'auteur.

au sujet de l'élégie, II, 195, note *a*; et de l'ode anacréontique, 198, note 3.

NOAILLES (le cardinal de). Note sur ce prélat, I, 353, *a*. Son éloge par Despréaux, *ibidem*. Fait changer un vers de la satire XII, 363, note *f*.

NOAILLES (le duc de), neveu du précédent, IV, 560, note *a*. Son intrépidité louée par Despréaux, 562, note *a*.

NOGENT (ARMAND DE BEAUTRU, comte de). Est tué au passage du Rhin, II, 45, note *e*.

NONNUS, auteur d'un poëme grec, intitulé *les Dionysiaques*, III, 246, note *a*.

O.

ODE. Marmontel reconnoît la justesse du précepte de Despréaux sur l'*Ode pindarique*, et croit néanmoins qu'il a donné lieu à beaucoup d'extravagances. La Harpe en développe le sens avec son jugement ordinaire, II, 199, note *a*.

ODÉNAT, mari de Zénobie, III, 353, note *a*.

OLIVET (l'abbé d'). Son indignation contre le jugement porté sur Despréaux par Marmontel, I, lv, note *c*. Son opinion sur l'emploi du verbe *être* dans un vers de la ve satire, 150, note 1. Fait l'analyse des derniers vers de l'épisode de la Mollesse, dans le second chant du Lutrin, II, 370, note *d*, 371, note *a*. Sa réponse aux sophismes de La Motte contre le récit de Théramène, III, 336, note 1. A refait plusieurs traductions de Maucroix, IV, 269, note *a*. Publie une lettre de Despréaux, en y faisant des changements, 279, note *a*. Étoit préfet au collège de Louis-le-Grand, 642, note *c*. Note biographique sur cet écrivain, 644, *a*.

ORANGE (Guillaume de Nassau, prince d'). Tremble pour le sort de Namur, II, 473, note *d*. Note biographique sur ce prince, III, 136, *a*.

ORPHÉE, II, 296, note *a*.

OSSONE (le duc d'). Bon mot, I, 330, note 1.

OVIDE. Remarque sur l'épithète de *tendre* que lui donne Despréaux,

II, 197, note *a*. Jugement de Quintilien sur sa tragédie de *Médée*, 228, note 1. Il n'existe qu'un seul vers de cette pièce, et Despréaux, par inadvertance, en annonce deux, IV, 201, note *c*.

P.

Pacuvius, ancien poëte tragique latin, II, 228, note *a*.

Paganus, auteur d'une mauvaise traduction latine de Longin, III, 360, note 1.

Palissot. Répond aux attaques dirigées par Voltaire contre Despréaux, I, xxv.

Palmyre (les ruines de), III, 356, note *a*.

Participes. Despréaux négligeoit les règles établies de son temps, sur-tout celles qui concernent les participes. Voyez le tome I, pages 28, note *b*, 31, note *a*, 159, note *a*; le tome II, pag. 23, note *a*, 146, note 1, 230, note *b*, 322, note *a*, 496, note *d*.

Pascal. Une de ses pensées citée, I, 338, note *a*. Despréaux s'autorise de plusieurs passages des *Lettres provinciales*, satire xii, 373— 378; note sur Pascal, 378, note *a*.

Pasquier (Étienne), cité, I, 77, note 1. Note biographique sur cet auteur, III, 239, note *b*. A publié le recueil intitulé, *la Puce des grands jours de Poitiers*, IV, 492, note *a*.

Patru. Son professeur Sevin lui prédit la réputation qu'il obtint dans la suite, I, xlvj. Note sur cet auteur, 90, *b*. Éloge de son style, 258, note *b*. Passage de l'un de ses plaidoyers, 327, note *b*. Despréaux l'estime plus qu'un financier, II, 58, note 1. Son portrait comme critique, 288, note 1. On lui applique mal-à-propos une épigramme de Despréaux, 489, note 1. Réponse de ce dernier à l'une de ses observations, III, 426, note 1.

Pavillon, évêque d'Aleth. Son éloge, II, 344, note 1.

Pearce (Zacharie), célèbre critique anglois. Observations sur la traduction de l'ode de Sapho, par Despréaux, III, 424, note *a*, et sur l'altération du texte grec de Longin, 440, note *d*, 451, note 1, 501, note *b*. Note biographique sur Pearce, 536, *a*.

Pélage, hérésiarque, I, 368, note *c*.

Pelletier. Son nom est Du Pelletier. Note sur cet auteur, I. 50. Al-

lusion à ses sonnets, 80, note *c*. N'étoit point un parasite, comme l'a dit Despréaux, 85, note 1. Simplicité de son esprit, 102, note 1. Il est un de ceux qui se trouvent sous la plume du satirique, 172, note 2. Nommé dans la satire IX, 238, note *a*. Mis par ironie au-dessus de Perrot d'Ablancourt, et de Patru, 258, note *b*. Ses sonnets ne sont pas lus, II, 204, note *b*.

Pellisson. Étoit nommé d'abord dans la VIIIe satire, I, 198, note *c*. Il est au moins douteux que Despréaux soit l'auteur de l'épigramme rapportée, II, 561, note *a*. Mademoiselle de Scudéri le désigne sous le nom d'Herminius, III, 78, note *a*. Suivant Monchesnay, il s'opposoit à l'impression de l'*Art Poétique*, IV, 8, note *a*.

Perrault (Charles). Despréaux se plaint de la manière dont cet auteur le traite, I, 17. Note biographique sur ce dernier, *ibidem*. Sa maladresse en défendant Cotin, 19. Allusion à ses vers langoureux, 256, note *a*. Prétend mal-à-propos que le satirique n'a pas saisi le sens de Juvénal, dans un passage important, 266, note 2. Fait une objection spécieuse, 275, note *a*. Prend la défense de madame de La Sablière, 303, note *a*. Fait une critique juste, 323, note 1. Un de ses contes cité dans l'épître IX, II, 113, note *e*. Son nom remplace celui de Boursault, dans le IIIe chant du Lutrin, 377, note *a*. Ce nom paroît avoir été indiqué par un *P* initial, dans le Ve chant du Lutrin, 431, note *c*. Réponse à Despréaux, 462, note *b*, 464 note *c*. Strophe d'une de ses odes, 483, note 1. Épigrammes de Despréaux contre lui, 501, 502, 507. Est *le modèle du parfait ennuyeux*, 530, note 1. A pour lui le Mercure-Galant, 537; son frère, 552. Son poëme sur *le Siècle de Louis-le-Grand* fut le signal de la guerre que Despréaux et lui se firent, III, 155, note *a*. Réponse à Despréaux, 159, notes *a* et *b*, 162, note *c*, 165, note *b*, 186, note *b*, 190, note 1. *Le Parallèle des anciens et des modernes* cité, 197, note 1, 209, note *b*, 218, note *b*, 219, notes *a* et *b*, 220, note *a*, 241, note *a*, 245, note *a*, 248, note *c*, 249, note *a*. Réponse à Despréaux, 258, note *b*, 259, notes *a* et *b*. *Le parallèle* cité, 267, note *a*, 273, note *a*. Il abandonne sa place de contrôleur-général des bâtiments du roi, IV, 27, note *a*. Tourné en ridicule par Racine, 215, note *b*. Foiblesse de sa versification, prouvée par le commence-

ment de l'*apologie des femmes*, 217, note *b*. Racine le réconcilie avec Despréaux, 256, note *a*. Celui-ci lui fait par politesse un éloge exagéré de quelques uns de ses ouvrages, 380, note *a*.

PERRAULT (Claude), médecin. Veut transformer en crime d'état un vers de la satire IX, I, 252, note *a*. Vengeance de Despréaux, *Art poétique*, chant IV, II, 279, notes *a* et *b*. Épigrammes, 499, note *a*, 503, note *a*. Éloge de son travail sur Vitruve, III, 203, note *a*. Encourt la disgrace de Colbert, IV, 27, note *a*.

PERRAULT (Pierre). Allusion à ses vers langoureux, I, 256, note *a*. Traducteur de la *Secchia rapita*, III, 164, note *a*.

PERRIN. Note sur ce poëte, l'un de ceux qui se présentent en foule à l'esprit du satirique, I, 172, 2. Désigné dans la prétendue *Esquisse en prose de la satire* IX, 215, note 2. Nommé dans cette satire, 238, note *a*. Réticence ironique à son égard, 258, note 1. Admis chez la précieuse (madame Deshoulières), 305, note *a*. Peu importe à Racine et à Despréaux qu'il admire leurs vers, II, 92, note 1. Obtient le pardon de ses ouvrages, 102, note *a*. Trait lancé contre lui, 132, note 1. Nommé dans une épigramme, 498, note *d*. Comment il rend quelques uns des vers les plus connus de l'Énéide, IV, 269, 372, note *b*.

PERROT D'ABLANCOURT. Éloge de son goût, I, 258. Note sur ce traducteur, *ibid.*, *b*. Éloge de ses traductions, III, 131, note *a*.

PERSE. Note biographique sur ce poëte, I, 66, *b*. Se justifie par l'exemple de Lucilius et d'Horace, 257, note *a*. Despréaux imite une de ses ironies, 258, note *c*; et quelques uns de ses vers, II, 29, notes *a*, *c* et *d*. Il entend le lecteur lui reprocher d'avoir plus d'audace que ce satirique, 105. Il est un studieux amateur de ses écrits, 137. Expressions ingénieuses de Perse sur Horace, 208, note *b*. Portrait de Perse, par Despréaux, *ibid.*, note *c*.

PÉTAU (le père), jésuite, IV, 392, note *b*.

PETIT, auteur du *Paris ridicule*, conduit au supplice, II, 213, note *d*.

PÉTRONE, I, 335, note *b*.

PEYRARÈDE, poëte latin moderne, IV, 383, note *d*.

PHALARIS (la duchesse de), morte en 1789, belle-fille du traitant *Gorge*, I, 78, note *c*.

PHILON, surnommé le *Platon juif*, III, 227, note biographique *b*.

PHORMIS, l'un des plus anciens poëtes comiques, II, 264, note *a*.
PICART (Bernard). Note biographique sur ce célèbre graveur, I, xij, *c*.
PIERRE DE SAINT LOUIS (le père), carme, auteur d'un poëme ridicule, IV, 373, note *a*.
PINCHÊNE. Note sur cet auteur, II, 53, 3. Despréaux entend le lecteur lui reprocher d'être l'égal de ce poëte pour faire des éloges, 105, note *b*. Trait lancé contre lui, 132, note 1. Mis au dernier rang des écrivains, 281, note *a*. Nommé avec dérision, 429, note *b*.
PINDARE. Despréaux lui emprunte une pensée, I, 27, note *a*, II, 85, note *a*. Note sur ce poëte sublime, 461, *e*.
PINETTE. Trait plaisant lancé contre ses exactions, I, 243, note *b*.
PISTOLE, monnoie étrangère. Sa valeur, IV, 416, note *a*.
PIZIMENTIUS, auteur d'une mauvaise traduction latine de Longin, III, 360, note 1.
PLATON. Opinion de l'abbé Barthélemy sur la date de la mort de ce philosophe, II, 552, note *a*. Platon fait l'apologie des mœurs de son maître Socrate, IV, 33, note *a*.
PLINE le naturaliste, III, 193, note *b*. Cité sur les mets défendus par les lois romaines, 233, note *a*.
PLINE le jeune, III, 131, note *d*.
POINTES. Dominoient autrefois dans tous les genres de composition, II, 204, note *d*.
POISSON, auteur et comédien, II, 276, note 1.
POLYCRATE, rhéteur, III, 207, note *b*.
POMPONIUS SECUNDUS, poëte tragique latin, II, 229, note *a*.
POMPONNE (ARNAULD DE). Entend Despréaux réciter ses premières satires, I, lj. Ce dernier ambitionne son suffrage pour Racine et pour lui, II, 95, note *d*. Éloge de ce ministre, IV, 259, note *b*.
PONTCHARTRAIN (M. de), secrétaire d'état, aimoit les lettres, IV, 139, note *a*. Saint-Simon en fait un portrait honorable, 317, note *a*. Est nommé chancelier de France, 342, note *b*.
PORPHYRE, philosophe anti-chrétien, III, 352, note *a*.
PORT-ROYAL. Note sur cette abbaye, I, 277, *a*. Réponse courageuse de Despréaux sur les religieuses qui l'habitoient, *ibid*.
POURCHOT, professeur de philosophie, III, 113, note *d*.
POUSSIN (Nicolas), IV, 393, note *a*.

PRADON. Critiques absurdes de ce poëte, I, 45, note *b*, 46, note *c*. 76, note *a*, 82, note *c*, 86, note *a*, 97, note *c*, 107, note *a*, 108, note *a*, 109, note *a*, 110, note *a*, 114, note *b*, 120, note *a*. Il est un de ceux qui se trouvent sous la plume du satirique, 172, note 2. Vers et menaces de ce poëte contre Despréaux, 174, note *a*. Ses critiques absurdes, 179, note *b*, 187, note *b*, 188, note *b*, 193, note *b*, 203, note *b*, 237, note 1. Nommé dans la satire IX, en place de l'abbé Testu de Mauroi, 238, note *a*; et de Boursault, 258, note *a*. Ses critiques absurdes, II, 10, note 2, 27, note *b*, 28, note *a*, 49, note *d*, 53, note *b*, 60, note *a*, 63, note *a*. Parodie deux vers de Despréaux, 73, note *b*. Dit que ce dernier a reçu des coups de bâton, 74, note 2. Ses critiques absurdes, 83, note *b*, 89, note *a*. Son ignorance, 96, note *d*. Ses critiques absurdes, 98, note *a*, 102, note *b*, 167, note *c*, 179, note *a*, 182, note *b*, 184, note *a*, 190, note *a*, 208, note 1, 238, note *c*, 255, note 1, 268, note *a*, 278, note *b*, 284, note *b*, 289, note *b*, 323, note *a*, 335, note 1, 340, note *a*, 353, note *a*, 396, note 2, 403, note *c*, 409, note *b*. Prend la défense des romans de mademoiselle de Scudéri, 423, note *b*. Critique absurde, 436, note *c*. Finit ses remarques par une observation, que les admirateurs de Despréaux eux-mêmes ont adoptée, 439, note *a*. Époque de leur publication et fragment d'une épître qui les termine, 497, note *a*. Date de sa mort; avance contre Despréaux des faits controuvés, III, 560, note *a*.

PRÉVOST (M.), professeur à Genève. Manière dont il traduit un passage de Longin, III, 443, note *a*, 448, note *b*.

PRIOR. Apostrophe de ce poëte à Despréaux, traduite par Voltaire, II, 46, note *a*.

PUGET, académicien de Lyon. Observations sur les guêpes, II, 337, note *c*. *Lettres sur l'aimant*, IV, 438, note *a*. Vers sur les portraits de Pascal et de Despréaux, 544, note *a*. *Observations sur la structure des yeux de divers insectes et sur la trompe des papillons*, 556, note *a*. Imitation d'une ode d'Horace, 582, note *b*. Églogue à la louange de Puget, 663, note *a*.

PUIMORIN (BOILEAU DE). Particularités sur ce frère de Despréaux, I, lxxij, note *c*. Il rassure le duc de Montausier qui s'étoit livré à un

mouvement de colère, en apprenant que Louis XIV faisoit une pension au satirique, et qui savoit que ce prince en étoit irrité, II, 61, note *c*. Remplace son frère (Gilles Boileau) dans la charge de contrôleur de l'argenterie, III, 165, note *a*. Excuse Despréaux auprès de Colbert, IV, 9, note 1. Étoit un grand mangeur, IV, 45, note *b*. Anecdote qui le concerne, et que d'Alembert raconte sans exactitude, 206, note 1.

Pure (l'abbé de). Despréaux avoit à s'en plaindre, I, 98, note *c*. Le cite comme un ennuyeux, 157, note 1. Le désigne, 209, note 2. Le fait ramper dans la fange, 232, note *a*. Tourne en ridicule sa tragédie d'*Ostorius*, III, 87.

Pussort, conseiller d'état, II, 416, note 1.

Pythagore, III, 77, note *a*.

Q.

Quesnel, IV, 649, note *d*.

Quévedo, auteur espagnol, III, 11, note *a*.

Quinault. Despréaux convient que ses opéras lui ont acquis une juste réputation, I, 14. Note sur ce poëte, *ibid.* Saint-Marc n'est pas exact sur la manière dont son nom est écrit dans les diverses éditions du satirique, 99, note *a*. Pradon défend Quinault, 124, note *b*. Trait saillant de la IIIe satire, auquel La Harpe ne rend pas justice, 125, note *a*. Critique de la tragédie d'Astrate, 126, note *b*. Le nom de l'auteur est maintenu dans la satire IX, 238, note *a*. Comparé à Virgile par ironie, 257, note *b*. Les maximes de ses opéras blâmées, 278, 1. Despréaux, suivant toute apparence, goûtoit médiocrement le style même de ces chefs-d'œuvre lyriques, *ibid.*, note *a*. Plaisanterie déplacée sur une furie de l'opéra d'Isis, 297, note 1. Trait général qui paroît dirigé contre Quinault, II, 116, note *a*. Autre trait qui porte sur lui, 188, note *c*. Est nommé après sa mort d'une manière qui ne paroît plus devoir être prise en mauvaise part, chant Ve du Lutrin, 431, note *c*. Épigramme faite d'abord contre lui, et dirigée ensuite contre l'abbé Cotin, 512, note 1. Deux vers de la tragédie de Cyrus cités, III, 64, note 2. Éloge de son talent pour l'opéra et

de sa modestie, 181, 183. Sa comédie de *la Mère coquette*, 183, note *a*. Devient l'ami de Despréaux, IV, 91, note 1.

QUINTILIEN. Ce qu'il dit des poëtes tragiques latins, II, 228, note 1. Son nom mis mal-à-propos au lieu de celui de *Quintilius*, III, 36, note 1. On a peu de détails sur sa personne, 238, note *a*. Longin lui emprunte une comparaison, 388, note *a*.

R.

RABELAIS, I, 272, note *f*.

RACAN. Vers d'une de ses odes, I, lxvj, note *c*. Despréaux exagère l'éloge de ce poëte, 233, note *a*. Mis au-dessous de Théophile par un sot de qualité, 244, note 1. Étoit né pour la pastorale, connue sous le nom de *Bergeries*, dont La Harpe n'a point parlé, II, 169, note *a*. Vers imités de Virgile, que Despréaux aimoit à citer, 194, note 1, et que nous avons rétablis, 360, note 1. Une de ses locutions citée par le poëte Le Brun, 196, note 1. Despréaux a pour lui une prédilection trop marquée, IV, 273, note *a*. Écrivoit les vers comme de la prose, 286, notes *a* et *b*. En quoi il diffère de Maynard, 378, note *b*.

RACINE (Jean). Ce qu'il faut penser de ses travaux, comme historiographe, I, lix. Donne à Despréaux un conseil sur un vers de la 1ère satire, 92, note 1. A laissé en prose le premier acte d'*Iphigénie en Tauride*, 224, note *a*. Rassure son ami sur le sort de la satire x, 262, note *b*. N'étoit pas satisfait des deux premiers vers, 264, note 1. Insiste pour y supprimer vingt vers, 292, note *a*. Desire que l'on y fasse l'éloge de madame de Maintenon, 310, note *d*. Retranche une scène dans *Britannicus*, par le conseil de Despréaux, II, 88, note *c*. Celui-ci saisit toutes les occasions de le placer au même rang que Corneille, 134, note *b*. N'ose pas lire au père de La Chaise toute l'épître XII de son ami, 155, note *a*. Marmontel lui accorde le mérite des rimes les plus naturelles, 171, note *a*. Observations sur les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*, 231, note 3. Despréaux manifeste sa prédilection pour lui, comme auteur tragique, 301, note *a*. Il lui applique un vers fait par Charles Perrault en l'honneur de Pierre Corneille, 532, note *b*. Racine aide

son ami dans la composition de l'*Arrêt burlesque*, III, 123. Ils travaillent ensemble aux inscriptions pour les tableaux de la galerie de Versailles, 140. Despréaux, en faveur de son ami, s'écarte d'un principe établi dans ses *Réflexions critiques*, 245, note *a*. Résumé des divers jugements portés sur le récit de Théramène, 336, note 1. Rapprochement de vers d'Euripide traduits par Racine et par Despréaux, 442, note *c*. Ces derniers se proposoient d'écrire l'histoire dans le goût des anciens, IV, 144, note *a*. Racine emploie une vieille locution, 163, note *a*. Son extrême indulgence envers un jeune jésuite, 289, note *a*. Recommande au ministre de la guerre M. Manchon, beau-frère de Despréaux, 304, note *a*. Rédige un mémoire pour les religieuses de Port-Royal, 307, note *a*. S'étoit exagéré sa disgrace à la cour, 327, note *a*. Avoue à Monchesnay que la tragédie de *Bérénice* est dangereuse pour les mœurs, 604, note *a*.

Racine (Jean-Baptiste), fils aîné du précédent. Inculpation contre l'abbé d'Olivet, IV, 30, note *a*. Ce que dit Louis XIV, lorsqu'il lui est présenté par son père, 261, note *a*. Reçoit une mission de M. de Torcy, ministre des affaires étrangères, 311, note *b*.

Racine (Louis). Observations relatives à ses mémoires sur la vie de son père, I, ij, note *f*. Cet ouvrage cité, iij, xlvj, note *a*, xlviij, note *a*. Avance mal-à-propos que Despréaux suivit le roi dans la seule campagne de 1678, lix, note *b*. Contredit Valincour au sujet des travaux historiques de son père et de Despréaux, lx. Ses mémoires cités, lxxix, note *a*, lxxx, note *e*, 332, note *c*, 334, note 3. Fait adresser à son père par Louis XIV un mot flatteur, que Brossette assure avoir été dit à Despréaux, II, 19, note *a*. Contredit Brossette et Monchesnay, qui prétendent que Despréaux se vantoit d'avoir le premier parlé en vers de notre artillerie, 46, note *b*. Ce qu'il pensoit de la déclamation de mademoiselle Champmêlé, 84, note 2. Réflexion sur le rôle de Phèdre, 90, note *d*. Personne n'a mieux développé l'opinion de Despréaux sur l'emploi de la mythologie, 250, note *a*. Éloge qu'il fait de l'*Art poétique*, 279, note *a*. Blâme Despréaux d'avoir autorisé l'amour dans les pièces de théâtre, 291, note *a*. Vers de son poëme de *la Religion* cités, 442, notes *a* et *c*. Sa mémoire paroît l'avoir trompé au sujet

du jugement qu'il attribue à Despréaux sur une fable de La Fontaine, 488, note 1. Contredit Brossette sur le motif qui engagea le satirique à faire une chanson tendre, 510, note 1. Nous apprend que l'épitaphe, 556, fut faite pour Gourville. N'est pas d'accord avec Brossette sur l'origine de la liaison de son père et du satirique, 563, note *d*. Donne la véritable épitaphe du premier, faite par le second, III, 145, note *a*. Prend la défense du récit de Théramène, 337, note 1. Attribue à son père sur M. Dacier un mot qui passe pour être de Despréaux, 371, note *a*. Exemple des changements qu'il a faits dans la correspondance de Despréaux, IV, ix, note *b*. Affecte de n'avoir aucun égard à une lettre de son père publiée par d'Olivet, 30, note *a*. Demande à Fontenelle une singulière permission, 123, note *a*. Veut excuser le bon mot de son père sur le prédicateur Boileau, 309, note *a*. Commet une méprise au sujet des académiciens Tallemant, 405, note *a*. Nouvel exemple des changements qu'il a faits dans la correspondance de Despréaux, 601, note *a*.

Raconis, théologien, II, 405, note 2.

Raimond de Saint-Mard. Ses *Réflexions sur l'ode* sont superficielles, III, 375, note *a*.

Rainssant. Ce médecin découvre les artifices de la belle-sœur de Despréaux, qui faisoit la malade, I, 297, note *a*. Nommé dans l'épître xie, II, 149, note 1.

Rampale, poëte très obscur, II, 281, note *b*.

Ramus, III, 125, note *a*.

Rancé (l'abbé de), réformateur de la Trappe, II, 368, note 1. Un de ses ouvrages cité par Racine, IV, 151, note *c*.

Ravisius textor, II, 563, note *b*. Est un des interlocuteurs du *Dialogue contre les modernes qui font des vers latins*, III, 105, note *a*.

Regnard. Répond à la satire x, I, 269, note 3. Nommé d'abord dans l'épître x, II, 132, note 1.

Regnier (Mathurin). Se ménage l'appui de Henri IV, par un discours en vers, I, 45, note *a*. Despréaux s'autorise de son exemple dans la satire, 68. Imite quelques uns de ses vers, 81, note *a*, 82, note *a*, 92, note *a*, 127, note *a*, 199, note *b*, 240, note *a*. Sa profession de satirique lui causa plus d'une frayeur, 254, note 1. Despréaux imite

quelques uns de ses vers, 285, note *a*, 343, note *a*. Différence dans les principes de ces deux poëtes, 345, note *a*. Vers imités par Despréaux, II, 117, note *c*. Celui-ci n'ose prendre la place que le public lui donne au-dessus de Regnier, 137, note *a*. Portrait de ce dernier, 212, note *a*. Peinture des âges par Horace, traduite par Regnier, 270, note *a*. Vers de ce dernier cités, III, 214, note *a*.

Regnier-Desmarais. Note biographique sur cet auteur, I, 32. Fait à MM. de Port-Royal une imputation grave, 313, note *a*. Est nommé dans le ve chant du Lutrin, II, 424, note *b*; mais sans pouvoir s'en offenser, 426, note *a*. Despréaux le consulte sur le mérite de la traduction en vers portugais de l'*Art poétique*, par le comte d'Ériceyra, IV, 295, note *a*. Quelques vers donnent une idée de la mauvaise traduction du 1er livre de l'Iliade, par Regnier-Desmarais, 368, note *a*. Ce dernier se montre peu favorable à l'admission de Chaulieu à l'académie françoise, 472, note *a*. Il établit une règle grammaticale qui n'est pas adoptée, 662, note *a*.

Rémond de Sainte-Albine. Saint-Marc et La Harpe lui ont emprunté, sans le nommer, une remarque très judicieuse sur l'un des traits les plus connus de Corneille, I, xxiij, note *b*.

Renaudot (l'abbé). L'Épître xii lui est adressée, II, 151. Note sur cet abbé, 152, *b*. Il est l'auteur de l'*Avertissement touchant la dixième réflexion sur Longin*, III, note *a*. Son grand-père introduisit en France l'usage des gazettes, IV, 167, note *b*.

Retz (le cardinal de) donne sa bénédiction au grand Condé, particularité dont Despréaux a profité dans le ve chant du Lutrin, II, 437, note *a*.

Revel (le comte de). Passe le Rhin à la tête des cuirassiers, II, 45, note *b*. Particularités sur lui racontées par madame de Sévigné, IV, 433, note *a*, 437, note *a*. Il reprend la ville de Crémone, surprise par les Impériaux, 434, note *a*.

Ribou, libraire de Boursault, II, 376, note 1.

Richelet, I, 295, note 2. Épigramme contre l'abbé d'Aubignac, II, 497, note *d*.

Richelieu (le cardinal de). Reçoit, en 1635, le titre de *chef et protecteur* de l'académie françoise, III, 127, note *a*.

Riche-Source, rhéteur absurde, III, 250, note biographique *b*.

Rimes qui ne sont plus admises, II, 237, note *b*. Observations de Marmontèl à ce sujet, 365, note *a*.

Riupéroux, auteur d'une tragédie d'*Hypermnestre*, IV, 519, note *e*.

Roberval, célèbre mathématicien, I, 301, note 1.

Rochechouart (Marie-Madeleine-Gabrielle de), abbesse de Fontevrault, a traduit *le Banquet de Platon*, IV, 30. L'étude ne lui avoit rien fait perdre de son naturel, 32, note *a*. Étoit fort liée avec l'abbé Testu, 567, note *a*.

Rochefort, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, traducteur en vers d'Homère. Sa description de la ceinture de Vénus, rapportée, II, 260, note 1.

Rodriguez (Alfonse), jésuite espagnol, I, 313, note *a*.

Rohan (François de), prince de Soubise, oublié dans l'épître iv, II, 35, note *b*.

Rohan (le cardinal de), fils du précédent. Louis XIV l'engage à se présenter pour une place vacante à l'académie françoise, IV, 472, note *a*. Son discours de réception, 473, note *a*.

Rohaut, partisan de Descartes, II, 54, note 1.

Rolet. Note sur ce procureur, que Despréaux a rendu proverbe, I, 81, 1. Nouveau trait satirique contre lui, 193, note *c*.

Rollin. Despréaux insère, à la fin de ses ouvrages, la traduction en vers latins que cet habile professeur a faite de l'*ode sur la prise de Namur*, I, 20. Ce dernier se repent d'avoir, dans sa jeunesse, employé les noms des personnages de la mythologie, II, 248, note *a*. Strophe de l'*ode sur la prise de Namur*, écrite de sa main, avec quelques différences, 469, note *b*. Quatre vers *inédits* d'une autre strophe, également écrits de sa main, *ibidem*, note 1. Son opinion sur la sublimité de ces paroles : *Dieu dit que la lumière se fasse*, etc., III, 297, note *b*. Laisse entrevoir qu'il n'est pas du sentiment de Despréaux sur le but que Longin s'est proposé dans son *Traité du Sublime*, 366, note 1. Démontre l'inexactitude de la définition du *sublime*, donnée par La Motte, 375, note *a*. Critique un vers traduit d'Homère par Despréaux, 412, note *a*. En présente un autre comme un modèle d'harmonie imitative, 416, note *a*.

RONSARD. Note sur ce poëte, I, 122, *c*. Despréaux lui emprunte une expression, II, 8, note 1. Méconnoît le génie de notre langue, 180, note *b*. Noms qu'il donne aux bergers de ses églogues, 193, note *a*.

ROSEL BEAUMONT. Réponse à ses fausses remarques sur le début du *Lutrin*, II, 326, note *a*; sur une expression hardie, 381, note 1; sur un mot très juste, 384, note 1; sur une magnifique comparaison, 385, note 1; sur une épithète bien appliquée, 386, note *a*; sur le docteur Alain, 407, note 1.

ROSSET (François de), auteur d'*histoires tragiques*, I, 274, note 1.

ROUSSEAU (J.-B.). Ce qu'il écrit à Brossette sur la mort de l'abbé Boileau, I, lxxv, note *a*. Quelques uns de ses vers cités, lxxxvij, note *a*. Son jugement sur Regnier, cij, note *b*. Ses observations sur un vers de la IVe satire, 142, note *b*; sur le libraire Sommaville, 171, note *a*, 380, *nota bene*. Refait le premier vers de la satire X, 264, note 1. Propose un autre changement, 265, note 1. Remarque sur un nom indiqué par l'initiale Z, dans la satire X, 283, note *b*. Jugement injuste sur madame Deshoulières, 305, note *b*. Jugement trop favorable sur la satire XII, 350, note *b*. Conseils à Despréaux sur cette pièce, 361, note *a*. Rapporte la première leçon de deux vers, 372, note *a*. Rend les mêmes idées que Despréaux dans quelques unes de ses odes, II, 18, note *a*, 67, note *a*, 79, note 1, 90, note *c*, 112, note *b*, 241, note *a*, 267, note *a*. Paroît se tromper sur les motifs qui empêchèrent Despréaux de publier les deux derniers chants du Lutrin avec les quatre premiers, 316, note 1. Sa réponse à Brossette sur deux vers du récit de la Mollesse, 369, note *d*. Ce qu'il raconte de l'abbé Danse (*le chanoine Évrard*), 404, note 1. Indique deux vers du Ve chant du Lutrin, empruntés au poëme de la *Pucelle*, 419, note *e*. Observation sur la manière d'écrire le mot *opéra* au pluriel, 464, note *b*. S'est essayé dans le genre de l'apologue sans aucun succès, 488, note 1. Propose de changer la rime d'un vers de Despréaux, 531, note 2. Réponse et réplique à Brossette sur trois rimes féminines placées de suite, 536, note *c*. Manière dont il retourne une épigramme de Despréaux, 541, note *a*. Ce qu'il écrit au sujet d'une épigramme fort leste, que Louis Racine affirme ne pas être du sa-

tirique, 546, note *a*. Admire l'épitaphe du docteur Arnauld, 553, note *c*. Fait le portrait de Gourville, 557, note 1. Reproche à Brossette d'avoir inséré dans son commentaire des pièces injurieuses contre Despréaux, III, 324, note *a*. Il fait une ode sur la mort du prince de Conti, IV, 307, note *b*. Pénétré de respect pour la marquise de Villette, 311, note 1. Regarde Sarasin comme le seul qui ait connu le vrai ton de l'églogue, 379, note *c*. Observations sur ses talents et sur son procès, 388, note *c*. Épigramme injuste contre l'abbé Bignon, 411, note *a*. Hommage rendu à Despréaux, 510, note *a*. Éloges donnés par politesse à des vers de Brossette, 639, note *a*.

Rousseau (J.-J.). Les fautes dont il s'accuse naissent de la mauvaise honte, II, 30, note *a*. Son opinion sur les inscriptions écrites en françois, III, 144, note *a*; sur le père Castel, 376, note *a*. Anecdote qu'il aimoit à raconter, IV, 146, note *b*. Cité au sujet du respect du maréchal de Turenne pour son neveu, 384, note *b*.

Roze (le président). Propose Despréaux pour une place vacante à l'académie françoise, I, lvij. Plaisoit à Louis XIV, IV, 97, note *a*. Jouissoit parmi les académiciens d'une prépondérance marquée, 123, note *a*. Anecdote relative à son avarice, 146, note *b*.

Ruvigni (le marquis de). Député par les protestants à la cour de France, IV, 209, note *b*.

S.

Sabathier de Castres. Ses méprises au sujet du poëte Sarasin, II, 318, note *c*; de Charles Boileau, prédicateur du roi, IV, 266, note *b*; de l'abbé Mervezin, 485, note *a*.

Saint-Amant. Despréaux avoue qu'il y a du génie dans ses écrits (*), I, 14. Note biographique sur ce poëte, *ibidem*. Sort qu'il éprouve à la cour, 88. Ce qu'il étoit relativement à Regnier, 214, note 2. Nommé avec mépris, 1er chant de l'*Art poétique*, II, 170, note 1,

(*) Voyez, sur le véritable sens du mot *génie*, ce que nous avons dit dans une note relative à M. de Châteaubriand. Cherchez ce dernier nom dans la table.

IIIe chant du même poëme, 253, note 2. Morceau du *Moïse sauvé*, cité, *ibidem*, note 3. Vers d'une ode sur *la Solitude*, cités, III, 216, note *a*.

Saint-Ange, voleur de grands chemins, I, 335, note 2.

Saint-Ange. Sa traduction des *Métamorphoses d'Ovide*, citée, I, 251, note *a*, 344, note *b*; II, 31, note *a*, 33, note *a*.

Saint-Aulaire. Doit à madame de Lambert son admission à l'académie françoise, IV, 568, note *c*. A fait un panégyrique de Louis XIV, 571, note *a*. Son extrême vieillesse, 574, note *a*. Jugement sur ses vers et sur sa prose, 575, note *c*.

Saint-Cyr. Note sur cette maison, I, 295, 3.

Sainte-Beuve. Nommé comme adversaire des jésuites, I, 91, note 1.

Sainte-Chapelle (la), II, 327, note *c*. Étoit divisée en deux étages, 335, note 2. Exempte de la juridiction épiscopale, 336, note *a*. Ce qu'elle a coûté pour frais de construction, 445, note *d*.

Sainte-Croix (le baron de), de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Son opinion sur le style du philosophe Callisthène, III, 385, note *a*; sur le caractère de l'historien Timée, 390, note *b*.

Saint-Évremond. Despréaux parle avec mépris d'un de ses ouvrages, sans en connoître l'auteur, I, 2. Note biographique sur ce dernier, *ibidem*. Préféroit Pétrone à Sénèque, 334, note 3.

Saint-Foix. Ce qu'il dit du palais de justice, II, 447, note *b*.

Saint-Gelais (Mellin de). Note sur ce poëte, I, 271, *b*.

Saint-Geniez. On a cru que Despréaux l'avoit imité dans la *satire* IX, I, 255, note *b*, et dans l'*Art poétique*, chant IV, II, 297, note *b*.

Saint-Gilles, sous-brigadier des Mousquetaires, poëte facile. N'est point celui qui préféroit la nouvelle de *Joconde*, par Bouillon, à celle de La Fontaine, III, 4, note *a*.

Saint-Laurent (M. de), précepteur du duc de Chartres, étoit digne d'élever un roi, IV, 63, note 1.

Saint-Marc. Observations sur l'édition que ce commentateur a donnée en 1747, des œuvres de Despréaux, I, xix. A consulté seulement les éditions de ce dernier les plus connues, xxxv. Se trompe dans le jugement qu'il porte sur la IVe satire, 142, note *c*. Fausses critiques, 170, note 1, 181, note *b*, 182, note *a*, 206, note 1, 231, note *a*, 281, note *c*, 287, note 3, 288, note *c*, 294, note *a*,

342, note *a*, 355, note 1, 367, note 1, 369, note 1. Admire la satire XII par esprit de parti, 380, note *a*. Fausses critiques, II, 14, note *a*, 27, notes *a* et *b*, 41, note *b*, 43, note *b*, 56, note *b*, 90, note *b*, 105, note *c*, 116, note *c*, 131, note *b*, 149, note 2, 190, note *a*, 228, note 1, 239, note 1, 242, note *a*, 251, note *b*, 273, note 1, 278, note *b*, 279, note *e*, 296, note *c*, 332, note 1, 338, notes 2 et *c*, 341, note *b*, 344, note *b*, 356, note *c*, 366, note 1, 375, note *b*. Citation inexacte, 379, note *c*. Fausses critiques, 381, note *b*, 383, note *a*, 384, note *a*; sur l'intervention de *la Nuit* et de *la Mollesse* dans *le Lutrin*, chant II, 386, note *b*, 391, note *a*, *ibid.*, note *b*, 392, note *a*, *ibid.*, note *b*, 393, note *a*, *ibid.*, note *b*, 395, note 2, 396, note *b*; sur l'intervention du choriste Jean et du sonneur Girard, dans le chant IV, 398, note 2, *ibid.*, note *a*, 401, note *e*, 402, note *a*, 411, note *a*, *ibid.*, note *c*. Se méprend sur le motif qui engagea Despréaux à terminer *le Lutrin*, *ibid.* Fausses critiques, 414, note *e*, 422, note *b*, 424, note *a*. Remarque incomplète sur un vers du ve chant du Lutrin, 431, note *c*. Fausses critiques, 439, note *b*, 440, note *b*, 441, notes 1 et 2, 450, note 1, 452, note 1, 453, note 1, 455, note 1, 456, note *a*, 462, note *b*, 463, note *c*. Observations justes, 474, note 1, 475, note 2. Fausse critique, 476, note *b*. Observation juste, 482, note *a*. Fausses critiques, 489, note 1, 508, note 1, 518, note *b*, 519, notes *c* et *d*, 520, note *a*, 528, note *b*, 536, note *a*, 538, note *a*, 541, note 1. Gâte le mot de Guilleragues sur Pellisson, 561, note *a*. Fausses critiques, III, 181, note *a*, 202, note 1. Remarque juste, 264, note *a*. Critique absurde du récit de Théramène, 337, note 1. Ses additions à la préface de la traduction de Longin, 375, note *a*. Fausses critiques, 381, note *a*, 384, note 2, 389, note *a*, 404, note 1, 411, note *a*, 456, note *a*, 481, note *a*, 567, note 14. Exemples de son inexactitude, 572, note 1, 612, note *b*. Observations grammaticales inexactes, IV, 232, note *b*, 233, note *a*. N'entend pas la pensée de Despréaux, au sujet de Sarasin, 379, note *c*. Son injustice envers J.-B. Rousseau, 390, note *c*. Méprise au sujet des deux abbés *Testu*, 566, note *a*.

SAINT-MAURIS (le chevau-léger) communique à Louis XIV la satire IX manuscrite, I, 225, note *c*.

Saint-Pavin. Note sur ce poëte, I, 91, 1. Son sonnet contre Despréaux, 240, note 1. Épigramme par laquelle ce dernier lui répond, II, 512, note 2.

Saint-Réal, IV, 166, note *a*.

Saint-Remi (l'abbé de), connu d'abord sous le nom du père de la Landelle. Despréaux insère, à la fin de ses ouvrages, la traduction en vers latins que ce jésuite a faite de l'*ode sur la prise de Namur*.

Saint-Simon (le duc de), écrivain original, mais partial, sur-tout à l'égard de Louis XIV, IV, 197, note *a*. Son jugement sur MM. de Pontchartrain, père et fils, 317, note *a*.

Salart. Se distingue au passage du Rhin, II, 45, note *c*.

Salluste, III, 261, note *b*.

Sanchez, jésuite, IV, 651, note *c*.

Sanlecque. Note sur ce poëte, I, 40. Pièce qui lui est attribuée, II, 4, note *b*. Nommé d'abord dans l'épître x, 132, note 1.

Santeuil. Amour-propre de ce poëte, I, 104, note *a*. Par respect pour Bossuet, il s'avoue coupable pour avoir pris la défense de la mythologie, II, 248, note *a*. Détails sur sa mort, 533, note *b*. Brossette et l'abbé Dinouart ne sont pas d'accord sur le lieu où Despréaux fit une épigramme contre ce poëte, 535, note *a*. Est un des interlocuteurs du *Dialogue contre les modernes qui font des vers latins*, III, 104, note *c*. Il n'ose persévérer dans l'hommage qu'il avoit rendu au docteur Arnauld, IV, 290, note *a*.

Sapho, III, 423, note *a*. Traduction de sa fameuse Ode par Delille, 425, note *a*.

Sarasin, II, 319, note *c*. Jugements portés sur ce poëte par Despréaux, Jean-Baptiste Rousseau et La Harpe, IV, 378, note *c*.

Saumaise, I, 234, note 1.

Sauval. Note sur cet auteur, I, 172, 1. Éloge ironique de son talent, 258, note 1.

Savot (Louis), médecin du roi, IV, 25, note *b*.

Sauveur, célèbre mathématicien, I, 301, note 1.

Scaliger (Jules-César), I, 211, note *a*. Despréaux ne le cite pas exactement, III, 279, note *a*.

Scaliger (Joseph-Juste), I, *ibidem*.

Scarron. Étoit nommé d'abord dans l'*Art poétique*, II, 176, note *b*.

Son poëme de *la Gigantomachie* admiré dans la province, 177, note *b*. Ce poëte figuroit dans les premières éditions du dialogue intitulé *les Héros de roman*, III, 98, note *a*.

Schrevelius, auteur d'un dictionnaire grec-latin, IV, 383, note *c*.

Scot, fameux théologien, I, 200, note *a*.

Scudéri. Éloge ironique de ce poëte, I, 5. Despréaux avoue qu'il y a du génie dans ses écrits, 14. Note biographique, 15. Sa fécondité malheureuse, 103, note 1. Sa diffusion, II, 173, notes *c* et 1. Comment il excusoit la précipitation de son travail, 184, note 1. Début emphatique de son poëme d'*Alaric*, 255, note 1. A traduit en partie *le Calloandre fidelle*, 427, note 1.

Scudéri (mademoiselle de). Note sur cet auteur, I, 109, 2. Ses romans désignés dans la satire IX, 239, note *a*. Expressions du roman de Clélie, 281, note 1. Carte du pays de *Tendre*, ibidem, note *a*. Travestit en galants les héros de l'antiquité, II, 233, note *a*, 235, note *b*. Portrait de Junius Brutus, 235, note *e*. Nouveaux traits dirigés contre les énormes romans de l'auteur, 422, note *b*, 430, note *a*. Cause de son attachement pour Pellisson, 561, note *b*. Style de son roman de Cyrus imité, III, 62, note 1. On lui donnoit le nom de Sapho, 78, note 1. Son portrait, 82, note 1. Despréaux ménage son extrême vieillesse, IV, 390, note *a*.

Segoing, auteur du *Mercure armorial*, I, 151, note 1.

Segrais. Vers d'une de ses églogues, que Despréaux aimoit à citer, II, 194, note 1. Note biographique sur ce poëte, dans laquelle on passe en revue les divers jugements portés sur ses églogues, 302, note *a*. Ses mémoires cités relativement à une critique de Chapelle, 390, note *a*. Il n'embrasse pas les détails de la vie champêtre comme Sarasin, mais il lui est supérieur par le style et par le sentiment, IV, 380, note *c*.

Séguier (le chancelier). Reçoit, en 1642, le titre de *chef et protecteur* de l'académie françoise, III, 127, note *a*.

Seignelay (Jean-Baptiste Colbert, marquis de). L'épître IX lui est adressée, II, 107, note 1.

Sélis. Son opinion sur la hardiesse de Perse est raisonnable, I, 66, note 1. Regrette que le poëte françois n'ait pas imité un tableau du satirique latin, 186, note *b*. Justifie la platitude d'un vers de

ce dernier, en supposant qu'il s'est proposé de contrefaire les mauvais poëtes, 258, note *c*. N'est pas exempt de la prévention ordinaire aux traducteurs, II, 30, note 1. Regarde mal-à-propos comme un éloge le vers où Despréaux reproche à Perse son affectation d'être concis, 208, note *c*.

SENAUT. Note sur cet auteur, I, 190, 1.

SÉNÈQUE. Note sur ce philosophe, I, 335, *a*. Sénèque le tragique désigné par l'un de ses vers, II, 237, note 2. Les pièces de celui-ci passent pour être du premier, III, 246, note *c*.

SÉVIGNÉ (madame de). Mot charmant sur l'intérêt que Despréaux prenoit à la dernière maladie de Chapelain, I, lxxj. Ce qu'elle dit de l'étourderie de Montreuil, 178, note 1. Rapporte un bon mot de Guilleragues sur la laideur de Pellisson, II, 51, note *b*. Raconte une violente dispute que Despréaux soutint sur l'amour de Dieu, 151, note *a*. Ce qu'il faut penser de ce qu'elle dit au sujet de l'admiration du satirique pour Corneille, III, 344, note *a*. Particularités sur le comte de Revel, IV, 433, note *a*, 437, note *a*. Paroît se faire illusion en faveur de l'abbé Testu sur une pièce de ce dernier non connue, 566, note *a*.

SÉVIGNÉ (le marquis de), fils de la précédente. Despréaux le regarde comme le principal rédacteur du dialogue intitulé *les Héros de roman*, lequel fut publié d'abord sans l'aveu du satirique, IV, 508, note *a*.

SEVIN, professeur de Despréaux, lui prédit le rôle qu'il jouera sur le Parnasse, I, xlvj.

SIDRAC, vieux chapelain-clerc, II, 340, note *b*. La Discorde emprunte son visage, 382, note *b*.

SILIUS ITALICUS, III, 246, note *b*.

SILVAIN, avocat. Sa définition du sublime, III, 375, note *a*.

SIMONIDE, poëte grec, III, 447, note *b*.

SIRMOND (le père), jésuite, IV, 392, note *a*.

SMÉTIUS, auteur d'une prosodie latine, II, 563, note *a*.

SOCRATE. Les conquérants ont moins de grandeur que lui, I, 336, note 3. Un vers de la satire XII sur ce philosophe blesse M. et madame Dacier, 364, note *a*. Comment il est représenté dans *les*

Nuées, comédie d'Aristophane, II, 265, note 1. Ce qu'il dit à l'un de ses disciples, 443, note 1.

SOMAIZE, auteur du *grand Dictionnaire des Prétieuses*, donne la clef des noms des personnages des romans de mademoiselle de Scudéri, IV, 443, note *b*.

SOMMAVILLE. Vengeance exercée par Despréaux contre ce libraire, I, 171, note *a*, 380, *nota bene*.

SONNET. Voyez, sur ce petit poëme, le tome II, page 200, notes *c* et *d*, page 201, notes *a* et *b*.

SOPHOCLE. C'est avec intention que Despréaux le nomme, au lieu d'Euripide, comme le modèle de Racine, II, 87, note *c*. Note sur cet ancien tragique, 219, 1. Caractères de son génie, 228, note *a*.

SOUCHAY (l'abbé). Observations sur l'édition qu'il a donnée en 1735 des œuvres de Despréaux, I, xiij, et sur celle qui parut en 1740, pour laquelle fut composé le *Bolœana*, xvj. Adopte un changement qui doit être une faute d'impression, 336, note *a*. Est le seul qui rapporte une observation de Despréaux sur un vers du III° chant du Lutrin, II, 379, note *a*. Hasarde une critique, qui est adoptée par les autres éditeurs, *ibidem*, note *d*. Est le premier qui ait rapporté une seconde manière de l'inscription faite par Despréaux pour le portrait de Racine, 533, note *a*.

SOUVRÉ (le commandeur de). Fameux par la somptuosité de sa table, I, 108, note c. Critique *l'École des Femmes*, II, 86, note *c*.

STAAL (madame de) donne une idée du baron de Walef, IV, 28, note *a*.

STACE, II, 252, note 2. Ses vers cités, IV, 395, note *a*.

STÉSICHORE, poëte grec, III, 437, note *b*.

SUARD, de l'académie françoise. N'a pas bien saisi l'opinion de Despréaux sur les *Caractères* de La Bruyère, I, 322, note 1. Passage *sur l'Histoire de l'ancien Théâtre François*, extrait de ses *Mélanges de littérature*, II, 230, note *a*.

SUÉTONE. Note biographique sur cet écrivain, I, 73, *a*.

SUIDAS, auteur d'un lexique grec, III, 348, note *a*.

SY (le marquis de). Sa traduction en vers de l'*Art Poétique* d'Horace citée, I, 278, note 1; II, 289, note *a*, 294, note *a*.

T.

TABARIN, bouffon grossier, II, 176, note *b*.

TACITE, III, 130, note *d*.

TALLEMANT (l'abbé François). Fit courir le bruit que Despréaux avoit reçu des coups de bâton, II, 74, note 2. Peu importe à Racine et à Despréaux qu'il soit charmé de leurs vers, 93, note *a*. Sa mort, IV, 56, note *a*.

TALLEMANT (l'abbé Paul). Ses inscriptions pour les tableaux de la galerie de Versailles ne furent pas goûtées, III, 141, note *b*. Ses travaux académiques, IV, 56, note *a*. Cité sur deux locutions qui partageoient l'académie françoise, 399, note *a*. Épigramme qu'on lui attribue, 591.

TAMBOURIN, jésuite attaqué dans les *Lettres provinciales*, IV, 649, note *c*.

TARDIEU. Allusion à l'assassinat de ce magistrat et de sa femme, I, 187, note 1. Histoire de ce couple, 288-294. Son arrivée dans le Tartare, III, 54, note 1.

TARDIEU DE GAILLERBOIS, chanoine, frère du précédent, II, 428, note 1.

TASSONI (Alessandro). Sujet de son poëme intitulé *la Secchia rapita*, II, 395, note 2. Despréaux lui emprunte un trait plaisant, 430, note *b*.

TAVERNIER. Note sur ce voyageur, II, 517, 4.

TÉRENCE. Note biographique sur ce poëte, I, 63, *c*. Suivant Monchesnay, Despréaux le préféroit à Molière lui-même, II, 274, note *a*. Il est opposé à Guarini, dans le ve chant du Lutrin, 425, note *c*. Trop vanté pour la force comique, 524, note 2. Cité d'une manière inexacte, III, 195, note 2; IV, 183, note *d*.

TERENTIANUS. Longin lui adresse son *Traité du sublime*, III, 535, note 1.

TERMES (le marquis de). Justesse de son esprit, II, 145, note *a*. Explique à Louis XIV le sujet de la dispute entre Despréaux et Charles Perrault, IV, 427, note *a*.

TESTU DE MAUROI (l'abbé Jean), I, 173, note 2. Remplacé dans la

satire IX par Pradon, 238, note *a*. Travaille à la critique des ouvrages de Despréaux, de concert avec Desmarets de Saint-Sorlin et le duc de Nevers, II, 490, note 1.

TESTU (Jacques), abbé de Belval, IV, 566, note biographique *a*.

THALÈS, III, 251, note *a*.

THÉOCRITE. Proposé comme un modèle dans le genre de l'idylle, II, 193, note *b*.

THÉOPHILE. Pensée fausse et ridicule de ce poëte, I, 25. Note biographique, 122, *b*. On a cru trouver dans ses poésies le germe d'un des vers les plus heureux de Despréaux, II, 375, note 1.

THÉOPHRASTE, I, satire X, 321, note 1. Note biographique sur cet écrivain, III, 326, *a*.

THÉOPOMPE, historien grec, III, 487, note *a*.

THESPIS, II, 226, note 1.

THIANGE (madame de) demande à Despréaux une copie du discours de la Mollesse, pour la montrer à Louis XIV, II, 367, note *d*. Desire que Racine fasse un opéra, 565, note *c*.

THIERS (Jean-Baptiste). L'un des critiques de l'abbé Boileau, IV, 494, note *a*.

THOMAS, de l'académie françoise, n'est point l'auteur d'un fragment de traduction de la VIe satire de Juvénal, publié sous son nom, par M. De Fontanes, I, 297, note *b*; mais il l'est des vers traduits de la Xe satire du même poëte que nous donnons, II, 209, note *a*.

THOMAS-A-KEMPIS, II, 405, note *b*.

THOMAS D'AQUINO (saint), II, 200, note *a*.

THUCYDIDE, III, 130, note *b*. Despréaux se trompe en le citant, au lieu d'Hérodote, IV, 431, note *d*.

TIBULLE, II, 196, note 1.

TILLADET, de l'académie des inscriptions et belles-lettres, III, 283, note *a*.

TIMÉE, historien méchant et de mauvaise foi, III, 390, note *b*. Despréaux le nomme par inadvertance au lieu de Platon, 542, note 20.

TITE-LIVE, III, 261, note *a*.

TITREVILLE, I, satire VII, page 172, note 2. Nommé également dans la satire IX, 238, note *a*.

TOLLIUS, auteur d'une traduction latine de Longin, III, 287, note *a*.

Manière dont il rend quelques passages de ce dernier, 505, note *a*, 538, note 10.

TORCI (le marquis de), ministre des affaires étrangères, IV, 570, note *a*.

TOULOUSE (le comte de) a la rougeole, IV, 39, note *b*.

TOURREIL est recherché par M. de Pontchartrain, IV, 178, note *a*. N'a point d'analogie avec Démosthène qu'il a traduit, *ibid.* Présente à la cour le dictionnaire de l'académie françoise, 259, note *a*. S'oppose de tous ses moyens à l'admission de Chaulieu dans ce dernier corps, 472, note *a*, 483, note *b*. Sa réponse, en qualité de directeur, au discours du prince de Rohan, 473, note *a*.

TOUSSAINT (Jacques), professeur de langue grecque, IV, 215, note *c*.

TRÉVOUX (les journalistes de). Leur observation maligne sur une pensée de Despréaux, I, 25, note *a*. Trait dirigé contre eux dans la satire XII, 379, note *b*. Font la critique de l'*Histoire des Flagellants*, par l'abbé Boileau, II, 526, note 1. Motif de l'épigramme qui leur est adressée, 559, note 1. Manière dont se prononce et s'écrit le mot *Trévoux*, IV, 500, note *a*.

TRISTAN L'HERMITE. Note biographique sur ce poëte, I, 76, 1.

TROISVILLE (le comte de). Connu par une élocution extrêmement correcte, IV, 384, note *a*.

TRUBLET. Combat Despréaux d'une manière plus subtile que solide, I, 24, note *b*.

TURENNE (le maréchal de). Vainqueur à Turckheim, II, 109, note *a*. Cédoit toujours le pas à son neveu, IV, 384, note *b*.

TURENNE (le prince de), neveu du précédent, aimoit les anciens, IV, 384, note *b*.

TURLUPINS. Origine de ce mot, II, 206, note *a*.

TURPIN (l'archevêque), III, 314, note *b*.

U.

UNIVERSITÉS. Plaisanterie sur ces corps savants, I, 195, note 1.

V.

VALENTIN, I, 368, note *b* sur cet hérésiarque.

VALINCOUR. Ce qu'il dit des travaux historiques de Racine et de Despréaux, I, lix. Celui-ci le présente à Louis XIV, comme successeur du premier dans la place d'historiographe, lxxx. Note biographique sur cet écrivain, à qui la satire XI est adressée, 329, note *b*.

VARILLAS, I, 308, note *c*.

VARIUS, poëte tragique latin, dont Quintilien compare la pièce de Thyeste aux chefs-d'œuvre grecs, II, 228, note 1. Il étoit également supérieur dans l'épopée, IV, 388, note *a*.

VARRON, un des Romains les plus érudits, IV, 391, note *a*.

VAUBAN (le maréchal de) dirigeoit le siége de Mastricht, II, 305, note 2. Son éloge par Fontenelle, IV, 44, note *a*. Donne aux soldats un ordre paternel, 149, note *a*. Son entrevue avec Cohorn, 157, note *a*.

VAUGELAS cité, IV, 16, note *c*, 369, note *a*.

VAUVENARGUES (le marquis de). Son jugement sur Despréaux, I, cxv.

VENDÔME (le chevalier de) se distingue au passage du Rhin, II, 45, note *d*.

VERS, passages et morceaux recueillis pour la première fois : éloge ironique de Scudéri, I, 5. Première leçon de quatre vers du *Discours au roi*, 51, note *a*; de quelques phrases du *Discours sur la satire*, 71, note *b*; de deux vers de la 1re satire, 77, note *b*; de trois vers de cette satire, 78, note *c*; de douze vers de la même pièce, 92, note *b*; d'un hémistiche de la IIe satire, 98, note *a*; d'un vers de la Ve satire, 149, note 1; de deux vers de la VIe satire, 161, note *d*; de quatre vers de la VIIe satire, 170, note *a*; d'un hémistiche de la IXe satire, 259, note *a*; d'un hémistiche de la Xe satire, 283, note *d*; d'un hémistiche de l'épître V, II, 58, note *c*; d'un hémistiche de la même épître, 61, note *a*; d'un autre hémistiche, *ibid.*, note *b*; d'un hémistiche du IIIe chant de l'*Art poétique*, 224, note *c*; d'un vers du même chant, 251, note *a*; d'un hémistiche du même chant, 253, note *a*; d'un hémistiche du chant IVe, 288, note *a*; d'un vers du 1er chant du *Lutrin*, 339, note *b*; d'un hémistiche du chant IIe, 351, note *b*; de trois vers du même chant, 399, note *b*; d'un hémistiche du chant VIe, 453,

note *a*; de quatre vers de l'*ode sur la prise de Namur*, 469, note 1; de l'une des stances adressées à Molière, 523, note *c*; de deux vers de la même pièce, 525, note *a*; d'un vers dans une épigramme contre La Chapelle, 556, note *d*. Première édition de l'*Arrêt burlesque*, III, 120. Éloge de la traduction de la Rhétorique d'Aristote, par Cassandre, 367, note *a* (*a*).

VIDA. Note biographique sur ce poëte, que Despréaux dit n'avoir jamais lu, I, 10.

VIGNEUL-MARVILLE. Réponse à l'une de ses critiques, II, 376, note *b*.

VILLANDRI, fin gourmet, I, 108, note 1.

VILLARS (le maréchal de), IV, 621, note *c*.

VILLEROI (le maréchal de), est fait prisonnier, est chansonné, IV, 435, note *a*. Despréaux le juge trop favorablement, 558, note *a*.

VILLETTE (la marquise de), mariée depuis à milord Bolingbrocke. Particularités sur cette dame, IV, 311, note 1.

VILLETTE (le marquis de), mari de *Belle et Bonne*, élève des questions singulières sur le talent de Despréaux, I, lxvij, note *b*.

VILLIERS (le père de), jésuite. Saillie de Despréaux sur un vers de cet auteur, IV, 109, note *a*.

VILLON. Note biographique sur ce poëte, I, 271, *a*. A débrouillé nos vieux romanciers, II, 180, note 1.

VIMBERGUE, gouverneur de Namur, désigné dans l'ode sur la prise de cette ville, II, 481, note *b*.

VIRGILE. Travailloit beaucoup ses ouvrages, qui sont si naturels, I, 29. Note biographique sur ce poëte, *ibid*. Étoit digne de chanter Auguste, 50. Despréaux s'autorise du trait lancé contre Bavius et Mœvius, 70. Il imite quelques vers des églogues et des géorgiques, II, 31, note *a*. Virgile proposé comme un modèle dans le genre de l'églogue, 193, note *b*. L'auteur de l'*Art poétique* présente à l'admiration du lecteur la conception qui lui fait le plus d'honneur dans l'Énéide, 258, note *b*. Imitation d'un passage d'Homère, III, 414, note *a*.

VISÉ, auteur du Mercure galant, II, 537, note 2; IV, 211, note *c*.

VITRUVE, III, 203, note biographique *a*.

(*a*) Il seroit trop long d'indiquer les diverses leçons que présente la prose de l'auteur, et que l'on a recueillies pour la première fois.

VITTEMANT (l'abbé), sous-précepteur de Louis XV. Sa modestie et son désintéressement, IV, 416, note *b*.

VIVONNE (le duc de) présente Despréaux à Louis XIV, II, 19, note *b*. Passe le Rhin, 45, note *c*. Despréaux ambitionne son suffrage pour Racine et pour lui, 95, note *d*. Plusieurs de ses bons mots, IV, 17, note *b*. Ses victoires, 23, note *a*.

VOITURE. Travailloit beaucoup ses écrits, I, 29. Note sur cet écrivain, *ibid*. Despréaux s'autorise des traits lancés par lui contre Neuf-Germain, 71. Son éloge, 124. Il le place mal-à-propos sur la même ligne qu'Horace, 231, note *b*. Il modifie cet éloge excessif, 358, note *a*. Vers que Brossette applique à Voiture, II, 196, note *a*. Manière plaisante dont ce dernier dit toutes choses, III, 14, note 1. Son épître au grand Condé jugée sévèrement par La Harpe, IV, 12, note *b*. Avoit la prétention d'être un homme à bonnes fortunes, 17, note *a*. Par quelle raison il n'aimoit pas les écrits de Pline-le-Jeune, 18, note *a*. Il étoit d'une morgue insoutenable, 21, note *a*. Son sonnet pour *Uranie*, ses *Lanturelus*, 519, notes *b* et *c*. Despréaux lui préfère Hamilton, 524, note *a*.

VOLTAIRE. Cause de son refroidissement pour Despréaux, I, xxvj. Se trompe en disant que *le Lutrin* fut d'abord nommé poëme burlesque, xxviij. Défend une périphrase de l'épître x, contre une critique de d'Alembert, lxiij. Desire que l'on reproduise les bons livres françois, épurés des fautes de langage, lxxxiv. A fait plusieurs fois l'éloge de Despréaux, cxvj. N'est pas exact au sujet des traits lancés contre Saint-Pavin, 91, note 1. Ses observations injustes contre un passage de la Ire satire, 95, note *b*. Cite un vers de la IIe satire comme un modèle, 97, note *d*. Critique avec rigueur des vers de la VIe satire, 156, note *c*. Ce qu'il dit de la IIIe et de la VIe satires 167, note *a*. Ses vers sur le Tasse, 246. Son jugement sur l'Arioste, 271, note *c*. Loue Quinault avec excès, 278, note *a*. Remarque superficielle, 315, note *b*. Autre remarque généralement vraie, 333, note *b*. Autre remarque sur le genre du mot *Évangile*, 339, note *a*. Jugement trop rigoureux sur la satire XIIe, 350, note *b*. N'est pas exact dans ce qu'il avance à l'égard de Voiture, 358, note *a*. Ses vers sur la déclamation de mademoiselle Champmêlé, II, 84, note 2. Observation plus subtile que juste, 94, note *a*. Hommage

rendu à l'amour du vrai, qui règne dans les ouvrages de Despréaux, 3, note *b*. Distinction au sujet des vers devenus proverbes et de ceux qui sont des maximes, 129, note *a*. Éloge de deux vers de l'épître XII, 157, note *a*. N'ose faire paroître sur la scène Œdipe ensanglanté, 219, note 1. Son opinion sur l'influence de l'amour au théâtre varie, 232, note *a*. Sa réponse au reproche que Despréaux fait à Molière d'avoir allié Térence à Tabarin, 271, note *a*. Confond François Colletet avec Guillaume Colletet, son père, qui étoit mort avant que Despréaux écrivît, 299, note *b*. Juge légèrement les églogues de Segrais, 302, note *a*. Prend la défense de l'*Art poétique* contre Diderot, 308. Se trompe sur l'ancienne signification du mot *assurer*, 393, note *a*. Un de ses vers paroît imité de Despréaux, 440, *a*. Critique une expression impropre, 482, note *b*. Caractérise en deux vers l'*ode sur la prise de Namur*, 483. Son opinion sur les épigrammes contre les tragédies d'Agésilas et d'Attila, 504, note *a*. Préfère l'histoire de *Joconde*, par l'Arioste, au conte de La Fontaine, III, 39, note *a*. Partage l'opinion trop générale sur un vers que Corneille fait dire au vieil Horace, 302, note *a*. Objection spécieuse contre la fameuse réponse de *Médée* à sa confidente, 305, note *a*. Jugement sur le récit de Théramène, 339, note *a*. Développe avec rigueur la critique de Despréaux sur le commencement de *la Mort de Pompée*, 374, note *a*. Attribue au comte de *Salm* un mot du comte de *Solms*, IV. 211, note *a*. Se trompe en assurant que le marquis de Pomponne, après sa disgrace, ne rentra jamais au conseil du roi, 259, note *b*. Imite une comparaison de Sarasin, 378, note *c*. Reproche au Poussin d'avoir outré le coloris sombre de l'école romaine, 393, note *a*. Sa remarque sur un mot de Louis XIV, 435, note *a*. Méprise au sujet de l'académicien Delavau, 577, note *a*. Jugement sur les poésies de Mimeure, 599, note *a*.

VOPISCUS, historien, III, 354, note *a*.

W.

WALCKENAER (M.), de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Réponse à une de ses critiques, I, xxxviij. Son opinion sur l'époque

où fut imprimée la *Dissertation critique sur Joconde*, III, 4, note *b*.
WALEF (le baron de). Détails sur ce gentilhomme liégeois transmis par madame de Staal, IV, 28, note *a*.
WEISKE (M.). Attribue à Denys de Pergame le *Traité du Sublime*, par Longin, III, 351, note *a*.
WEISS (M.). Son opinion sur l'épithète que Despréaux donne au roman de Caloandre, par Jean-Ambroise Marini, II, 427, note 1.
WERENFELS (Samuel), professeur, IV, 626, note *a*.
WURTS, général des Hollandois, II, 49, note 1.

X.

XÉNOPHON, historien grec, opposé à La Serre, II, 426, note *b*. Ce qu'il faut penser de sa *Cyropédie*, III, 46, note *a*. Continuateur de l'histoire de Thucydide, 130, note *c*.

Z.

ZÉNOBIE, reine de Palmyre, III, 353, note *a*. Prisonnière de l'empereur Aurélien, 356, note *b*.
ZÉNODOTE, critique grec, III, 178, note 1.
ZOÏLE, III, 201, note *a*.
ZOSIME, historien, III, 357, note *a*.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE

DES

PIÉCES PRÉLIMINAIRES.

Pages

NOTICE bibliographique des principales éditions des œuvres de Boileau-Despréaux . . . . . j

NOTICE sur Boileau-Despréaux et sur ses ouvrages. xlv

MORCEAUX JOINTS A LA NOTICE.

OPINION de Despréaux, etc. . . . . lxxxiij

ANECDOTE sur Despréaux, etc. lxxxv

FRAGMENT d'un dialogue. lxxxix

TESTAMENT de Boileau-Despréaux. . . . . xciij

EXTRAIT du discours prononcé à l'açadémie françoise par Valincour, etc. c

DISCOURS prononcés par MM. Daru et Petit-Radel, lors de la translation des cendres de Boileau-Despréaux, etc. . . cvij

JUGEMENTS sur Despréaux. cxv

TABLE des matières par ordre alphabétique. cxix

FIN DE LA TABLE DES PIÉCES PRÉLIMINAIRES.

ERRATA.

TOME PREMIER.

Avis pour l'explication des gravures, Lutrin, chant v^e, au lieu d'*Évrard*, lisez *Fabri*.

Page xciv, note *c*, ligne 2, au lieu de *page lxxij*, lisez *page lxxiij*.

Ibidem, note *d*, au lieu de *page lxxj*, *note d*, lisez *page lxxij*, *note c*.

Page cxxviij, article Boivin, ligne 3, au lieu de *vers grec*, lisez *vers grecs*.

Page cxxx, article de Boze, ligne 4, au lieu de *dnas*, lisez *dans*.

Page cxliv, article Delille, ligne 13, au lieu de I, 352, *note b*, 353, *note a*, lisez 351, *note* 1, 352, *note b*, 353, *note c*.

Page cxlv, article Desmarets de Saint-Sorlin, ligne 3, au lieu de *se récria*, lisez *se récrie*.

Page 299, à la fin de la note, au lieu de *la* x^e *satire de Juvénal*, lisez *la* vi^e *satire*.

PRÉFACES

DE DESPRÉAUX

POUR LES DIVERSES ÉDITIONS DE SES OEUVRES.

PRÉFACE

Des Éditions de 1666, 1667, 1668, 1669.

LE LIBRAIRE AU LECTEUR [a].

Ces satires dont on fait part au public n'auroient jamais couru le hasard de l'impression si l'on eût laissé faire leur auteur. Quelques applaudissements qu'un assez grand nombre de personnes amoureuses de ces sortes d'ouvrages ait donnés aux siens, sa modestie lui persuadoit que de les faire imprimer, ce seroit augmenter le nombre des méchants livres, qu'il blâme en tant de rencontres, et se rendre par là digne lui-même en quelque façon

[a] En faisant parler son libraire, on lui fait dire ce que sans doute on ne diroit pas des autres et de soi-même.

d'avoir place dans ses satires. C'est ce qui lui a fait souffrir fort long-temps, avec une patience qui tient quelque chose de l'héroïque dans un auteur, les mauvaises copies qui ont couru de ses ouvrages, sans être tenté pour cela de les faire mettre sous la presse. Mais enfin toute sa constance l'a abandonné à la vue de cette monstrueuse édition qui en a paru depuis peu [a]. Sa tendresse de père s'est réveillée à l'aspect de ses enfants ainsi défigurés et mis en piéces, sur-tout lorsqu'il les a vus accompagnés de cette prose fade et insipide, que tout le sel de ses vers ne pourroit pas relever : je veux dire de ce *Jugement sur les Sciences* [b], qu'on a cousu

[a] A Rouen, en 1665.

[b] Despréaux ignoroit alors, suivant Brossette, que Saint-Évremont eût composé ce jugement. L'humeur que lui donnoit l'édition fautive de ses satires influe nécessairement sur ce qu'il dit d'un opuscule où l'on trouve les aperçus ingénieux mais aussi l'épicurisme de son auteur. Ce dernier, au rapport de son biographe Desmaizeaux, n'eut jamais connoissance des expressions méprisantes que le satirique met sous la plume de Barbin. Nous verrons ailleurs que sa morale peu sévère inspiroit à Despréaux de l'éloignement pour ses ouvrages. La collection des œuvres de Saint-Évremont est sans doute beaucoup trop volumineuse; mais elle offre des observations fines sur différents sujets, principalement sur l'histoire et sur l'art dramatique. Parmi ses lettres les plus agréables, on distingue celles qu'il adresse à la belle duchesse de Mazarin et à la fameuse Ni-

si peu judicieusement à la fin de son livre. Il a eu peur que ses satires n'achevassent de se gâter en une si méchante compagnie; et il a cru, enfin, que puisqu'un ouvrage, tôt ou tard, doit passer par les mains de l'imprimeur, il valoit mieux subir le joug de bonne grace, et faire de lui-même ce qu'on avoit déja fait malgré lui. Joint que ce galant homme qui a pris le soin de la première édition, y a mêlé les noms de quelques personnes que l'auteur honore, et devant qui il est bien aise de se justifier. Toutes ces considérations, dis-je, l'ont obligé à me confier les véritables originaux de ses pièces, augmentées encore de deux autres (1), pour lesquelles il appréhendoit le même sort. Mais en même temps il m'a laissé la charge de faire ses excuses aux auteurs qui pourront être choqués de la liberté qu'il s'est donnée de parler de leurs ouvrages en quelques endroits de ses écrits. Il les

non de Lenclos. Celle-ci lui inspira les seuls vers que l'on ait retenus de lui.

Né à Saint-Denis-le-Guast, près de Coutances, en 1613, Saint-Évremont mourut à Londres en 1703. Il étoit maréchal-de-camp. Une lettre ironique sur le cardinal Mazarin, découverte après la mort de ce ministre, et sur-tout son attachement pour Fouquet, l'éloignèrent de sa patrie, tant qu'il vécut, c'est-à-dire pendant plus de quarante ans.

(1) De la satire III sur un festin ridicule, et de la satire V sur la noblesse. (*Brossette.*)

prie donc de considérer que le Parnasse fut de tout temps un pays de liberté; que le plus habile y est tous les jours exposé à la censure du plus ignorant; que le sentiment d'un seul homme ne fait point de loi; et qu'au pis aller, s'ils se persuadent qu'il ait fait du tort à leurs ouvrages, ils s'en peuvent venger sur les siens, dont il leur abandonne jusqu'aux points et aux virgules. Que si cela ne les satisfait pas encore, il leur conseille d'avoir recours à cette bienheureuse tranquillité des grands hommes comme eux, qui ne manquent jamais de se consoler d'une semblable disgrace par quelque exemple fameux, pris des plus célèbres auteurs de l'antiquité, dont ils se font l'application tout seuls. En un mot, il les supplie de faire réflexion que si leurs ouvrages sont mauvais, ils méritent d'être censurés; et que s'ils sont bons, tout ce qu'on dira contre eux ne les fera pas trouver mauvais (1). Au reste, comme la malignité de ses ennemis s'efforce depuis peu de donner un sens coupable à ses pensées même les plus innocentes, il prie les honnêtes gens de ne se pas laisser surprendre aux subtilités raffinées de ces petits esprits qui ne savent se venger que par des voies lâches,

(1) Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de la préface, fut ajouté dans l'édition de 1668. (*Brossette.*) * Cette note a été copiée jusqu'à présent par les divers éditeurs; elle est pourtant inexacte : il falloit dire, dans l'édition de 1667.

et qui lui veulent souvent faire un crime affreux d'une élégance poétique. Il est bien aise aussi de faire savoir dans cette édition que le nom de Scutari[a], l'heureux Scutari, ne veut dire que Scutari; bien que quelques uns l'aient voulu attribuer à un des plus fameux poëtes de notre siècle, dont l'auteur estime le mérite et honore la vertu.

J'ai charge encore d'avertir ceux qui voudront faire des satires contre les satires, de ne se point cacher. Je leur réponds que l'auteur ne les citera point devant d'autre tribunal que celui des muses : parceque, si ce sont des injures grossières, les beurrières lui en feront raison; et si c'est une raillerie délicate, il n'est pas assez ignorant dans les lois pour ne pas savoir qu'il doit porter la peine du talion. Qu'ils écrivent donc librement : comme ils contribueront sans doute à rendre l'auteur plus illustre, ils feront le profit du libraire; et cela me regarde. Quelque intérêt pourtant que j'y trouve, je leur conseille d'attendre quelque temps, et de laisser mûrir leur mauvaise humeur. On ne fait rien qui vaille dans la colère. Vous avez beau vomir des injures sales et odieuses : cela marque la bassesse de votre ame, sans rabaisser la gloire de

[a] Cet éloge ironique de Scudéri, qui termine l'alinéa, n'existe que dans l'édition de 1667. On ne le retrouve plus dans celle de 1668, et nul éditeur jusqu'à ce jour ne paroît en avoir eu connoissance.

celui que vous attaquez; et le lecteur qui est de sang froid [a] n'épouse point les sottes passions d'un rimeur emporté. Il y auroit aussi plusieurs choses à dire touchant le reproche qu'on fait à l'auteur d'avoir pris ses pensées dans Juvénal [b] et dans Horace [c]; mais, tout bien considéré, il trouve l'objection si honorable pour lui, qu'il croiroit se faire tort d'y répondre.

[a] Dans les éditions données par Despréaux on trouve, « et le lecteur qui est de sens froid. »

[b] *Voyez* à l'égard de ce poëte le *Discours sur la satire.*

[c] Horace, né à Vénuse vers l'an 66 avant l'ère vulgaire, mort à l'âge de cinquante-sept ans. Badin, raisonnable, tendre, sublime, il chante tour-à-tour les plaisirs, la sagesse, les passions, la gloire; et, toujours judicieux, il conforme son ton aux lois du goût, qu'il étoit si digne de proclamer.

PRÉFACE

De l'édition de 1674, in-4°.

AU LECTEUR.

J'avois médité une assez longue préface, où, suivant la coutume reçue parmi les écrivains de ce temps, j'espérois rendre un compte fort exact de mes ouvrages, et justifier les libertés que j'y ai prises; mais depuis j'ai fait réflexion que ces sortes d'avant-propos ne servoient ordinairement qu'à mettre en jour la vanité de l'auteur, et, au lieu d'excuser ses fautes, fournissoient souvent de nouvelles armes contre lui. D'ailleurs je ne crois point mes ouvrages assez bons pour mériter des éloges, ni assez criminels pour avoir besoin d'apologie. Je ne me louerai donc ici, ni ne me justifierai de rien. Le lecteur saura seulement que je lui donne une édition de mes satires plus correcte que les précédentes, deux épîtres nouvelles [a], l'Art poétique

[a] Ces deux épîtres sont la seconde et la troisième: Despréaux avoit, dans ses œuvres, en 1672, publié la première et la quatrième. Il est à présumer que la première parut séparément en 1669; la quatrième fut d'abord imprimée ainsi en 1672.

en vers, et quatre chants du Lutrin [a]. J'y ai ajouté aussi la traduction du Traité que le rhéteur Longin a composé du sublime ou du merveilleux dans le discours. J'ai fait originairement cette traduction pour m'instruire, plutôt que dans le dessein de la donner au public; mais j'ai cru qu'on ne seroit pas fâché de la voir ici à la suite de la Poétique, avec laquelle ce traité a quelque rapport, et où j'ai même inséré plusieurs préceptes qui en sont tirés. J'avois dessein d'y joindre aussi quelques dialogues en prose que j'ai composés; mais des considérations particulières m'en ont empêché. J'espère en donner quelque jour un volume à part [b]. Voilà tout ce que j'ai à dire au lecteur. Encore ne sais-je si je ne lui en ai point déja trop dit, et si, en ce peu de paroles, je ne suis point tombé dans le défaut que je voulois éviter.

[a] Les deux derniers chants de ce poëme parurent dans l'édition de 1683.

[b] On a seulement les deux dialogues insérés dans le troisième volume de cette édition, pages 40 et 101.

PRÉFACE

De l'édition de 1675, in-12 [a].

AU LECTEUR.

Je m'imagine que le public me fait la justice de croire que je n'aurois pas beaucoup de peine à répondre aux livres qu'on a publiés contre moi; mais j'ai naturellement une espèce d'aversion pour ces longues apologies qui se font en faveur de bagatelles aussi bagatelles que sont mes ouvrages. Et d'ailleurs ayant attaqué, comme j'ai fait, de gaieté de cœur, plusieurs écrivains célèbres, je serois bien injuste, si je trouvois mauvais qu'on m'attaquât à mon tour. Ajoutez que si les objections qu'on me fait sont bonnes, il est raisonnable qu'elles passent pour telles; et si elles sont mauvaises, il se trouvera assez de lecteurs sensés pour redresser les pe-

[a] Presque tous les éditeurs prétendent, sur la foi de Saint-Marc, que Brossette a commis une méprise, en disant que cette préface appartenoit à une édition de 1675, qu'ils paroissent ne pas connoître. Ils se trompent eux-mêmes : cette dernière édition, dont nous avons parlé dans notre notice bibliographique, est effectivement précédée de la préface ci-dessus.

tits esprits qui s'en pourroient laisser surprendre. Je ne répondrai donc rien à tout ce qu'on a dit ni à tout ce qu'on a écrit contre moi; et si je n'ai [a] donné aux auteurs de bonnes règles de poésie, j'espère leur donner par là une leçon assez belle de modération. Bien loin de leur rendre injures pour injures, ils trouveront bon que je les remercie ici du soin qu'ils prennent de publier que ma Poétique est une traduction de la Poétique d'Horace : car puisque dans mon ouvrage qui est d'onze cents vers, il n'y en a pas plus de cinquante ou soixante tout au plus imités d'Horace, ils ne peuvent pas faire un plus bel éloge du reste qu'en le supposant traduit de ce grand poëte; et je m'étonne après cela qu'ils osent combattre les règles que j'y débite. Pour Vida, dont ils m'accusent d'avoir pris aussi quelque chose, mes amis savent bien que je ne l'ai jamais lu, et j'en puis faire tel serment qu'on voudra, sans craindre de blesser ma conscience [b].

[a] Les éditeurs les plus modernes mettent : « et si je n'ai « *pas* donné aux auteurs,.... » Cela n'est pas conforme au texte de Despréaux.

[b] Marc-Jérôme Vida, né à Crémone l'an 1470, et non l'an 1507, comme l'avance Batteux, fut d'abord chanoine régulier. Léon X l'accueillit à sa cour, et lui donna le prieuré de Saint-Sylvestre, à Tivoli, après l'avoir engagé à s'occuper d'une épopée sur la passion de Jésus-Christ. Pour récompense de ce travail, Clément VII le nomma évêque

d'Albe en 1532. L'ouvrage le plus connu de Vida est sa Poétique, divisée en trois livres. Il y déploie une imagination riante, une versification facile, mais un peu trop copiée sur celle de Virgile. Il a fait aussi des hymnes, un poëme sur les vers à soie, un autre sur le jeu des échecs. Ce poëte est l'un de ceux qui contribuèrent le plus à la restauration des lettres. Il mourut l'an 1566, à l'âge de quatre-vingt-seize ans, également vénéré de ses diocésains et de ses compatriotes.

PRÉFACE

Des éditions de 1683 et de 1694.

Voici une édition de mes ouvrages beaucoup plus exacte que les précédentes, qui ont toutes été assez peu correctes [a]. J'y ai joint cinq épîtres nouvelles [b], que j'avois composées long-temps avant que d'être engagé dans le glorieux emploi qui m'a tiré du métier de la poésie [c]. Elles sont du même style que mes autres écrits, et j'ose me flatter qu'elles ne leur feront point de tort; mais c'est au lecteur à en juger, et je n'emploierai point ici ma préface, non plus que dans mes autres éditions, à le gagner par des flatteries, ou à le prévenir par des raisons dont il doit s'aviser de lui-même. Je me contenterai de l'avertir d'une chose dont il est bon qu'on soit instruit : c'est qu'en attaquant dans mes satires les défauts de quantité d'écrivains de notre siècle, je

[a] Dans l'édition de 1683, on lit : « beaucoup plus exacte « et plus correcte que les précédentes, qui ont toutes été « assez fautives. »

[b] Despréaux oublie qu'il avoit déja publié sa cinquième épître dans l'édition de 1675 : il donnoit donc, en 1683 et en 1694, seulement quatre épîtres nouvelles.

[c] Despréaux et Racine furent nommés historiographes en 1677.

n'ai pas prétendu pour cela ôter à ces écrivains le mérite et les bonnes qualités qu'ils peuvent avoir d'ailleurs. Je n'ai pas prétendu, dis-je, que Chapelain [a], par exemple, quoique assez méchant poëte, n'ait pas fait autrefois, je ne sais comment, une assez belle ode [b]; et qu'il n'y eût point d'esprit ni d'agrément dans les ouvrages de M. Quinault, quoique si éloignés de la perfection de Virgile [c]. J'ajouterai même, sur ce dernier, que dans le temps

[a] Jean Chapelain, né à Paris en 1595, mort en 1674. Son père, notaire au Châtelet, ne lui ayant presque rien laissé, il dirigea plusieurs éducations, entre autres celle du marquis de La Trousse, cousin de madame de Sévigné. L'ode qu'il adressa au cardinal de Richelieu en 1637 est insérée dans divers recueils; on peut, sur les beautés qu'elle offre, s'en rapporter à l'éloge de Despréaux : assurément il n'est pas suspect. Cette pièce, d'environ trois cents vers, dont le style est assez noble, dont le plan sur-tout est bien conçu, fut la source de sa fortune et de son crédit. Elle lui valut une pension de mille écus; le ministre lui confia de plus une sorte d'inspection sur les poëtes dramatiques qu'il employoit, et le chargea de déterminer le genre des travaux de l'académie françoise. On attribue sa mort à un trait d'avarice : il aima mieux traverser à mi-jambes un ruisseau, que de payer en le passant sur une planche. Le froid le saisit, et il en eut une oppression de poitrine qui le conduisit au tombeau.

[b] Il y a dans l'édition de 1683 : « ne fût pas bon gram-« mairien. »

[c] « quoique fort éloignés.... » (*Édition de* 1683.)

où j'écrivis contre lui, nous étions tous deux fort jeunes, et qu'il n'avoit pas fait alors beaucoup d'ouvrages qui lui ont dans la suite acquis une juste réputation [a]. Je veux bien aussi avouer qu'il y a du génie dans les écrits de Saint-Amant [b], de Brébeuf [c], de Scudéri [d] et de plusieurs autres que

[a] Cette phrase ne se trouve pas dans l'édition de 1683; elle prouve, comme nous le verrons ailleurs, que le satirique ne confondoit point dans Quinault l'auteur des tragédies et l'auteur des opéra.

Philippe Quinault, de l'académie françoise, né à Paris en 1635, mort en 1688, étoit auditeur à la chambre des comptes. Despréaux et lui se réconcilièrent. Le premier le met au rang de ses meilleurs amis, dans une lettre du 19 août 1687, adressée à Racine; il disoit pourtant avec une humeur naïve : « Il ne s'est raccommodé avec moi que « pour venir me parler de ses vers, et il ne me parle jamais « des miens. »

[b] Marc-Antoine Gérard de Saint-Amant, né à Rouen en 1593, mort en 1660, étoit, suivant une épigramme de Maynard, gentilhomme verrier; mais il nous apprend que son père avoit été chef d'escadre sous le régne d'Élisabeth d'Angleterre. Admis à l'académie françoise, il offrit, au lieu de prononcer un remerciement, de recueillir tous les mots burlesques de la langue. Malgré sa détresse, sa conversation étoit enjouée. Voyant un homme qui avoit la barbe blanche et les cheveux noirs : « Il paroît, monsieur, « lui dit-il, que vous avez plus travaillé de la mâchoire que « du cerveau. »

[c] Guillaume ou Georges de Brébeuf, né en 1618 à Thorigny, en Basse-Normandie, d'une famille qui est la tige

j'ai critiqués, et qui sont en effet d'ailleurs, aussi bien que moi, très dignes de critique. En un mot, avec la même sincérité que j'ai raillé [a] de ce qu'ils

des Arundel d'Angleterre, mourut en 1661. Il y avoit une véritable analogie entre son talent et celui de Lucain, dont il a traduit *la Pharsale* en vers; cependant il a travesti le premier livre de ce poëme et le septième de l'Énéide. S'il a beaucoup d'enflure, il a quelquefois aussi de la force et de l'élévation. Dans tout ce qu'il a fait on rencontre des choses heureuses. Sa santé languissante ne lui permettoit de travailler que dans les intervalles d'une fièvre opiniâtre, qui le consuma pendant vingt ans. Ce poëte ne fut pas de l'académie françoise.

[d] Georges de Scudéri, né au Hâvre en 1601, mort à Paris en 1667, étoit un écrivain d'une fécondité malheureuse, qui joignit à l'humeur d'un capitan la vanité la plus ridicule. Osant être jaloux de Corneille, ce fut lui qui déféra *le Cid* au jugement de l'académie françoise, dont il étoit membre. On a de Scudéri *Alaric ou Rome vaincue*, poëme héroïque, *le Calloandre fidèle*, traduit de l'italien, seize pièces de théâtre, des poésies diverses, des discours, des dissertations. A la tête d'une de ses tragédies, *l'Amour tyrannique*, il se fit graver avec les attributs de Mars et d'Apollon. Sous son portrait on lisoit ces deux vers :

Et poëte et guerrier,
Il aura du laurier.

[a] Toutes les éditions, depuis 1683 jusqu'à 1713, portent : « j'ai raillé de ce qu'ils ont de blâmable, » ce qui se dit fort bien encore. Les différents éditeurs néanmoins ont cru devoir corriger le texte de l'auteur, en mettant : « j'ai « raillé ce qu'ils ont.... »

ont de blâmable, je suis prêt à convenir de ce qu'ils peuvent avoir d'excellent. Voilà, ce me semble, leur rendre justice, et faire bien voir que ce n'est point un esprit d'envie et de médisance qui m'a fait écrire contre eux. Pour revenir à mon édition, outre mon remerciement à l'académie et quelques épigrammes que j'y ai jointes [*a*], j'ai aussi ajouté au poëme du Lutrin deux chants nouveaux qui en font la conclusion. Ils ne sont pas, à mon avis, plus mauvais que les quatre autres chants, et je me persuade qu'ils consoleront aisément les lecteurs de quelques vers que j'ai retranchés à l'épisode de l'horlogère [*b*], qui m'avoit toujours paru un peu trop long. Il seroit inutile maintenant de nier que ce poëme a été composé à l'occasion d'un différent.... [*c*].

[*a*] Ces mots « outre mon remerciement à l'académie et « quelques épigrammes que j'y ai jointes, » furent ajoutés dans l'édition de 1694. Despréaux n'étoit pas encore de l'académie françoise, lorsque son édition de 1683 parut.

[*b*] Dans l'édition de 1701, il s'agit d'une perruquière.

[*c*] On supprime la fin de cette préface, que Despréaux, dans l'édition de 1701, fait servir d'*avis au lecteur* pour le poëme du Lutrin. Saint-Marc a su le premier éviter ce double emploi.

AVERTISSEMENT

Qui, dans l'édition de 1694, suit la préface que l'on vient de lire.

AU LECTEUR.

J'ai laissé ici la même préface qui étoit dans les deux éditions précédentes, à cause de la justice que j'y rends à beaucoup d'auteurs que j'ai attaqués. Je croyois avoir assez fait connoître, par cette démarche où personne ne m'obligeoit, que ce n'est point un esprit de malignité qui m'a fait écrire contre ces auteurs, et que j'ai été plutôt sincère à leur égard que médisant. M. Perrault [a] néanmoins n'en a pas jugé de la sorte. Ce galant homme,

[a] Charles Perrault, de l'académie françoise, né à Paris, y mourut en 1703. On n'est pas d'accord sur la date de sa naissance, que d'Alembert, comme secrétaire de l'académie, fixe au 12 janvier 1628. Les rapports que, dans sa place de contrôleur-général des bâtiments, il entretenoit avec le ministre Colbert, le mirent à portée de rendre les services les plus importants aux sciences, aux lettres et aux arts. Outre les ouvrages que Despréaux cite de lui avec dérision, lettre 58, tome IV, on a une *Histoire des hommes illustres du siècle de Louis XIV*, qui fait honneur à son impartialité. Sa prose et sa poésie sont foibles en général.

au bout de près de vint-cinq ans [a] qu'il y a que mes satires ont été imprimées la première fois, est venu tout-à-coup, et dans le temps qu'il se disoit de mes amis, réveiller des querelles entièrement oubliées, et me faire sur mes ouvrages un procès que mes ennemis ne me faisoient plus. Il a compté pour rien les bonnes raisons que j'ai mises en rimes pour montrer qu'il n'y a point de médisance à se moquer des méchants écrits, et, sans prendre la peine de réfuter ces raisons, a jugé à propos de me traiter dans un livre [b], en termes assez peu obscurs, de médisant, d'envieux, de calomniateur, d'homme qui n'a songé qu'à établir sa réputation sur la ruine de celle des autres. Et cela fondé principalement sur ce que j'ai dit dans mes satires que Chapelain avoit fait des vers durs, et qu'on étoit à l'aise aux sermons de l'abbé Cotin [c].

Ce sont en effet les deux grands crimes qu'il me

[a] La première édition des satires ayant paru en 1666, il étoit plus exact de dire près de trente ans.

[b] Le *Parallèle des anciens et des modernes.*

[c] Charles Cotin, né à Paris en 1604, mort en 1682, conseiller et aumônier du roi, vit tomber sa réputation sous les traits de Despréaux et de Molière, dont il eut la maladresse de s'attirer l'inimitié. Son nom étoit devenu si ridicule, que dans les harangues de l'académie françoise on ne trouve pas le discours de réception de l'abbé de Dangeau, son successeur, qui lui devoit un éloge commandé par l'usage.

reproche, jusqu'à vouloir me faire comprendre que je ne dois jamais espérer de rémission du mal que j'ai causé, en donnant par là occasion à la postérité de croire que sous le règne de Louis-le-Grand il y a eu en France un poëte ennuyeux et un prédicateur assez peu suivi. Le plaisant de l'affaire est que, dans le livre qu'il fait pour justifier notre siècle de cette étrange calomnie, il avoue lui-même que Chapelain est un poëte très peu divertissant, et si dur dans ses expressions qu'il n'est pas possible de le lire. Il ne convient pas ainsi du désert qui étoit aux prédications de l'abbé Cotin. Au contraire, il assure qu'il a été fort pressé à un des sermons de cet abbé; mais en même temps il nous apprend cette jolie particularité de la vie d'un si grand prédicateur, que sans ce sermon, où heureusement quelques uns de ses juges se trouvèrent, la justice, sur la requête de ses parents, lui alloit donner un curateur comme à un imbécile. C'est ainsi que M. Perrault sait défendre ses amis, et mettre en usage les leçons de cette belle rhétorique moderne inconnue aux anciens, où vraisemblablement il a appris à dire ce qu'il ne faut point dire. Mais je parle assez de la justesse d'esprit de M. Perrault dans mes réflexions critiques sur Longin, et il est bon d'y renvoyer les lecteurs.

Tout ce que j'ai ici à leur dire, c'est que je leur

donne dans cette nouvelle édition, outre mes anciens ouvrages exactement revus, ma satire contre les femmes, l'ode sur Namur, quelques épigrammes et mes réflexions critiques sur Longin. Ces réflexions, que j'ai composées à l'occasion des dialogues de M. Perrault, se sont multipliées sous ma main beaucoup plus que je ne croyois, et sont cause que j'ai divisé mon livre en deux volumes. J'ai mis à la fin du second volume les traductions latines qu'ont [a] fait de mon ode les deux plus célèbres professeurs en éloquence de l'université; je veux dire M. Lenglet [b] et M. Rollin [c]. Ces traductions ont été généralement admirées, et ils m'ont fait en cela tous deux d'autant plus d'honneur, qu'ils savent bien que c'est la seule lecture de mon ouvrage qui les a excités à entreprendre ce travail. J'ai aussi joint à ces traductions quatre épigrammes latines que le révérend père Fraguier [d],

[a] On diroit à présent: « les traductions latines qu'ont « faites.... »; quelques éditeurs ont cru pouvoir rectifier le texte.

[b] Pierre Lenglet, né en 1660, mort en 1707.

[c] Charles Rollin, né à Paris en 1661, mort en 1740. C'est le meilleur guide que la jeunesse puisse avoir.

[d] L'abbé Claude-François Fraguier, né en 1666, mort en 1728, de l'académie françoise et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres. On remarque, dans les mémoires de cette dernière académie, un grand nombre de dissertations de l'ex-jésuite qui réunissent le mérite du style à celui de l'érudition.

jésuite, a faites contre le Zoïle moderne. Il y en a deux qui sont imitées d'une des miennes. On ne peut rien voir de plus poli ni de plus élégant que ces quatre épigrammes, et il semble que Catulle y soit ressuscité pour venger Catulle: j'espère donc que le public me saura quelque gré du présent que je lui en fais.

Au reste, dans le temps que cette nouvelle édition de mes ouvrages alloit voir le jour, le révérend père de La Landelle [a], autre célèbre jésuite, m'a apporté une traduction latine qu'il a aussi faite de mon ode, et cette traduction m'a paru si belle, que je n'ai pu résister à la tentation d'en enrichir encore mon livre, où on la trouvera avec les deux autres à la fin du second tome.

[a] Dans l'édition de 1701, le père de La Landelle est nommé J. B. de Saint-Remi, en tête de sa traduction de l'ode de Despréaux. Cet abbé a traduit tout Virgile en françois; Desfontaines, qui couroit la même carrière, relève ses fautes avec une sévérité méritée sans doute, mais peu généreuse de la part d'un rival.

PRÉFACE

Des éditions de 1701 et de 1713.

Comme c'est ici vraisemblablement la dernière édition de mes ouvrages que je reverrai, et qu'il n'y a pas d'apparence qu'âgé comme je suis de plus de soixante et trois ans [a], et accablé de beaucoup d'infirmités, ma course puisse être encore fort longue, le public trouvera bon que je prenne congé de lui dans les formes, et que je le remercie de la bonté qu'il a eue d'acheter tant de fois des ouvrages si peu dignes de son admiration. Je ne saurois attribuer un si heureux succès qu'au soin que j'ai pris de me conformer toujours à ses sentiments, et d'attraper, autant qu'il m'a été possible, son goût en toutes choses. C'est effectivement à quoi il me semble que les écrivains ne sauroient trop s'étudier. Un ouvrage a beau être approuvé d'un petit nombre de connoisseurs : s'il n'est plein d'un certain agrément et d'un certain sel propre à piquer le goût général des hommes, il ne passera jamais

[a] Despréaux, né le 1er novembre 1736, avoit alors plus de soixante-quatre ans; mais on a vu, dans la notice qui le concerne, par quel motif il étoit dans l'usage de se rajeunir.

pour un bon ouvrage, et il faudra à la fin que les connoisseurs eux-mêmes avouent qu'ils se sont trompés en lui donnant leur approbation.

Que si on me demande ce que c'est que cet agrément et ce sel, je répondrai que c'est un je ne sais quoi, qu'on peut beaucoup mieux sentir que dire. A mon avis néanmoins, il consiste principalement à ne jamais présenter au lecteur que des pensées vraies et des expressions justes. L'esprit de l'homme est naturellement plein d'un nombre infini d'idées confuses du vrai, que souvent il n'entrevoit qu'à demi; et rien ne lui est plus agréable que lorsqu'on lui offre quelqu'une de ces idées bien éclaircie et mise dans un beau jour. Qu'est-ce qu'une pensée neuve, brillante, extraordinaire? Ce n'est point, comme se le persuadent les ignorants, une pensée que personne n'a jamais eue, ni dû avoir : c'est au contraire une pensée qui a dû venir à tout le monde, et que quelqu'un s'avise le premier d'exprimer. Un bon mot n'est bon mot qu'en ce qu'il dit une chose que chacun pensoit, et qu'il la dit d'une manière vive, fine et nouvelle. Considérons, par exemple, cette réplique si fameuse de Louis douzième [*a*] à ceux de ses ministres qui lui con-

[*a*] Il seroit plus régulier, comme le vouloit Vaugelas, remarque CXXVII, de dire *Louis douzième* que *Louis douze;* mais l'usage, qui sans cesse abrége les locutions, a décidé

seillèrent [a] de faire punir plusieurs personnes qui, sous le régne précédent, et lorsqu'il n'étoit encore que duc d'Orléans, avoient pris à tâche de le desservir. « Un roi de France, leur répondit-il, ne « venge point les injures d'un duc d'Orléans. » D'où vient que ce mot frappe d'abord? N'est-il pas aisé de voir que c'est parcequ'il présente aux yeux une vérité que tout le monde sent, et qu'il dit, mieux que tous les plus beaux discours de morale, « qu'un grand prince, lorsqu'il est une fois sur le « trône, ne doit plus agir par des mouvements par- « ticuliers, ni avoir d'autre vue que la gloire et le « bien général de son État [b]? »

Veut-on voir au contraire combien une pensée fausse est froide et puérile? Je ne saurois rapporter

le contraire. *Voyez* les *Observations de l'académie françoise*, in-4°, 1704, page 139.

[a] On lit dans l'édition de 1701 « qui lui conseil- « loient..... » Saint-Marc et presque tous les éditeurs qui sont venus après lui préfèrent cette leçon à celle de 1713.

[b] L'abbé Trublet emploie trente pages à combattre les raisonnements que l'on vient de lire. Dans cette longue réfutation, plus subtile que solide, on reconnoît aisément le disciple de Fontenelle et de La Motte : il professe leurs paradoxes à l'égard de la poésie, et il partage les préventions du premier contre Despréaux. *Voyez* le tome II des *Essais sur divers sujets de littérature et de morale*, page 89. Nicolas-Charles-Joseph Trublet, archidiacre et chanoine de Saint-Malo, naquit dans cette ville en 1697, et mourut en 1770.

un exemple qui le fasse mieux sentir que deux vers du poëte Théophile, dans sa tragédie intitulée *Pyrame et Thisbé*, lorsque cette malheureuse amante ayant ramassé le poignard encore tout sanglant dont Pyrame s'étoit tué, *elle* querelle ainsi ce poignard :

Ah! voici le poignard qui du sang de son maître
S'est souillé lâchement. Il en rougit, le traître!

Toutes les glaces du nord ensemble ne sont pas, à mon sens, plus froides que cette pensée [*a*]. Quelle extravagance, bon Dieu! de vouloir que la rougeur du sang dont est teint le poignard d'un homme qui vient de s'en tuer lui-même soit un effet de la honte qu'a ce poignard de l'avoir tué! Voici encore une pensée qui n'est pas moins fausse, ni par conséquent moins froide. Elle est de Benserade [*b*], dans ses métamorphoses en rondeaux, où, par-

[*a*] A ce sujet, les journalistes de Trévoux, qui étoient en état de guerre avec Despréaux, disoient : « Il a voulu faire « sentir, par *deux exemples*, combien est froide une pen- « sée fausse. » (Année 1703, tome III, page 1532.)

[*b*] Isaac de Benserade, né en 1612, mort en 1691, dut sa fortune aux vers qu'il composa pour les ballets de la cour. *Les métamorphoses d'Ovide mises en rondeaux* furent l'écueil de sa réputation. Sa petite maison de Gentilly, où il passa ses dernières années, étoit remplie d'inscriptions, dont Voltaire regrette que l'on n'ait pas fait un recueil.

lant du déluge envoyé par les dieux pour châtier l'insolence de l'homme, il s'exprime ainsi :

Dieu lava bien la tête à son image.

Peut-on, à propos d'une si grande chose que le déluge, dire rien de plus petit ni de plus ridicule que ce quolibet, dont la pensée est d'autant plus fausse en toutes manières, que le dieu dont il s'agit à [a] cet endroit, c'est Jupiter, qui n'a jamais passé chez les païens pour avoir fait l'homme à son image, l'homme dans la fable étant, comme tout le monde sait, l'ouvrage de Prométhée?

Puis [b] donc qu'une pensée n'est belle qu'en ce qu'elle est vraie, et que l'effet infaillible du vrai, quand il est bien énoncé, c'est de frapper les hommes, il s'ensuit que ce qui ne frappe point les hommes n'est ni beau ni vrai, ou qu'il est mal énoncé, et que par conséquent un ouvrage qui n'est point goûté du public est un très méchant ouvrage. Le gros des hommes peut bien, durant quelque temps, prendre le faux pour le vrai, et admirer de méchantes choses; mais il n'est pas possible qu'à la longue une bonne chose ne lui plaise; et je défie

[a] Quoique dans les éditions de 1701 et de 1713 il y ait, « *à* cet endroit, » tous les éditeurs ont remplacé cette ancienne locution par celle-ci, « *en* cet endroit. »

[b] Tous les éditeurs ont omis le mot *donc*, qui se trouve dans les éditions de 1701 et de 1713.

tous les auteurs les plus mécontents du public de me citer un bon livre que le public ait jamais rebuté, à moins qu'ils ne mettent en ce rang leurs écrits, de la bonté desquels eux seuls sont persuadés. J'avoue néanmoins, et on ne le sauroit nier, que quelquefois, lorsque d'excellents ouvrages viennent à paroître, la cabale et l'envie trouvent moyen de les rabaisser, et d'en rendre en apparence le succès douteux : mais cela ne dure guère (1); et il en arrive de ces ouvrages comme d'un morceau de bois qu'on enfonce dans l'eau avec la main : il demeure au fond tant qu'on l'y retient; mais bientôt la main venant à se lasser, il se relève et gagne le dessus [*a*]. Je pourrois dire un nombre infini de pareilles choses sur ce sujet, et ce seroit la matière d'un gros livre; mais en voilà assez, ce me semble, pour marquer au public ma reconnoissance et la bonne [*b*] idée que j'ai de son goût et de ses jugements.

(1) M. Despréaux citoit, pour exemples, *l'École des femmes* de Molière et la *Phèdre* de M. Racine. (*Brossette.*)

[*a*] « La même pensée se trouve dans la seconde ode des « pythiques de Pindare, où ce poëte se compare à l'écorce « du liége, qui demeure sur la surface de l'eau, au milieu « des agitations de la mer. » (*Remarques de J.-B. Rousseau sur le commentaire de Despréaux par Brossette*, tome II de ses lettres, page 102.)

[*b*] Il y a dans l'édition de 1701 « et la haute idée.... »

Parlons maintenant de mon édition nouvelle [a]. C'est la plus correcte qui ait encore paru; et non seulement je l'ai revue avec beaucoup de soin, mais j'y ai retouché de nouveau plusieurs endroits de mes ouvrages: car je ne suis point de ces auteurs *fuyans* [b] la peine, qui ne se croient plus obligés de rien raccommoder à leurs écrits, dès qu'ils les ont une fois donnés au public. Ils alléguent, pour excuser leur paresse, qu'ils auroient peur, en les trop remaniant, de les affoiblir, et de leur ôter cet air libre et facile qui fait, disent-ils, un des plus grands charmes du discours; mais leur excuse, à mon avis, est très mauvaise. Ce sont les ouvrages faits à la hâte, et, comme on dit, au courant de la plume, qui sont ordinairement secs, durs et forcés. Un ouvrage ne doit point paroître trop travaillé, mais il ne sauroit être trop travaillé; et c'est souvent le travail même qui, en le polissant, lui donne cette facilité tant vantée qui charme

[a] Celle de 1701.

[b] Dans les éditions de 1701 et de 1713, on lit le mot *fuyant* terminé par une *s*. Tous les éditeurs, depuis Brossette jusqu'à celui de 1772, l'écrivent ainsi. Il paroît que Despréaux ne renonçoit pas facilement aux anciens principes de la langue: car dès 1660, dans la *Grammaire générale*, Arnauld avoit enseigné l'indéclinabilité du participe présent, et l'académie françoise l'avoit confirmée dix-neuf ans après.

le lecteur. Il y a bien de la différence entre des vers faciles et des vers facilement faits. Les écrits de Virgile [*a*], quoique extraordinairement travaillés, sont bien plus naturels que ceux de Lucain [*b*], qui écrivoit, dit-on, avec une rapidité prodigieuse. C'est ordinairement la peine que s'est donnée un auteur à limer et à perfectionner ses écrits qui fait que le lecteur n'a point de peine en les lisant. Voiture, qui paroît si aisé, travailloit extrêmement ses ouvrages [*c*]. On ne voit que des gens qui font aisément des choses médiocres; mais des gens qui en fassent même difficilement de fort bonnes, on en trouve très peu.

Je n'ai donc point de regret d'avoir encore em-

[*a*] Virgile naquit à Andès près de Mantoue, vers l'an 70 avant l'ère vulgaire, et mourut à Brindes en Calabre à l'âge de cinquante-un ans. En lisant ses vers, on croit sentir que sous le règne de Louis XIV il auroit écrit comme Racine.

[*b*] Lucain, né à Cordoue vers l'an 38 de l'ère vulgaire, condamné à mort par Néron en 65, fut élevé à Rome sous les yeux de Sénèque, son oncle. On a perdu plusieurs de ses poëmes; il nous reste la Pharsale, qui n'est pas terminée.

[*c*] Vincent Voiture, né à Amiens en 1598, mort à Paris en 1648. On a d'abord quelque peine à concilier cet air d'aisance que Despréaux trouve dans ses écrits, avec le reproche qu'il lui fait si justement de courir sans cesse après les équivoques (*satire XII*, vers 41—51). Il veut dire sans doute que ses morceaux les plus faciles en apparence étoient le fruit d'un grand travail.

ployé quelques unes de mes veilles à rectifier mes écrits dans cette nouvelle édition, qui est, pour ainsi dire, mon édition favorite : aussi y ai-je mis mon nom, que je m'étois abstenu de mettre à toutes les autres. J'en avois ainsi usé par pure modestie; mais aujourd'hui que mes ouvrages sont entre les mains de tout le monde, il m'a paru que cette modestie pourroit avoir quelque chose d'affecté. D'ailleurs j'ai été bien aise, en le mettant à la tête de mon livre, de faire voir par là quels sont précisément les ouvrages que j'avoue, et d'arrêter, s'il est possible, le cours d'un nombre infini de méchantes pièces qu'on répand partout sous mon nom, et principalement dans les provinces et dans les pays étrangers. J'ai même, pour mieux prévenir cet inconvénient, fait mettre au commencement de ce volume une liste exacte et détaillée de tous mes écrits [a], et on la trouvera immédiatement après cette préface. Voilà de quoi il est bon que le lecteur soit instruit.

Il ne reste plus présentement qu'à lui dire quels sont les ouvrages dont j'ai augmenté ce volume. Le plus considérable est une onzième satire que

[a] Cette liste est une table de tous les ouvrages contenus dans l'édition de 1701, suivant l'ordre qu'ils y tiennent. Les notes dont nous accompagnons les pièces qui nous semblent en exiger, nous dispensent de la reproduire. Au surplus, aucun éditeur ne l'a donnée.

j'ai tout récemment composée, et qu'on trouvera à la suite des dix précédentes. Elle est adressée à M. de Valincour, mon illustre associé à l'histoire. J'y traite du vrai et du faux honneur; et je l'ai composée avec le même soin que tous mes autres écrits. Je ne saurois pourtant dire si elle est bonne ou mauvaise: car je ne l'ai encore communiquée qu'à deux ou trois de mes plus intimes amis, à qui même je n'ai fait que la réciter fort vite, dans la peur qu'il ne lui arrivât ce qui est arrivé à quelques autres de mes pièces, que j'ai vu [a] devenir publiques avant même que je les eusse mises sur le papier; plusieurs personnes, à qui je les avois dites plus d'une fois, les ayant retenues par cœur, et en ayant donné des copies. C'est donc au public à m'apprendre ce que je dois penser de cet ouvrage, ainsi que de plusieurs autres petites pièces de poésie qu'on trouvera dans cette nouvelle édition, et qu'on y a mêlées parmi les épigrammes qui y étoient déja. Ce sont toutes bagatelles, que j'ai la plupart composées dans ma plus tendre jeunesse [b], mais

[a] Dans les éditions les plus récentes, on lit: « que j'ai « *vues* devenir publiques. » Il n'est pas de règle sur laquelle les grammairiens aient été plus long-temps partagés que sur les participes déclinables. Duclos paroît avoir levé les doutes à cet égard, dans ses *Remarques sur la grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal.

[b] « dans ma première jeunesse; » (*édition de* 1701.)

que j'ai un peu rajustées, pour les rendre plus supportables au lecteur. J'y ai fait aussi ajouter deux nouvelles lettres; l'une que j'écris à M. Perrault, et où je badine avec lui sur notre démêlé poétique [a], presque aussitôt éteint qu'allumé; l'autre est un remerciement à M. le comte d'Ériceyra [b], au sujet de la traduction de mon Art poétique faite par lui en vers portugais, qu'il a eu la bonté de m'envoyer de Lisbonne, avec une lettre et des vers françois de sa composition, où il me donne des louages très délicates, et auxquelles il ne manque que d'être appliquées à un meilleur sujet. J'aurois bien voulu pouvoir m'acquitter de la parole que je lui donne à la fin de ce remerciement, de faire imprimer cette excellente traduction à la suite de mes poésies; mais malheureusement un de mes amis [c], à qui je l'avois prêtée, m'en a égaré le premier

[a] Lettre 95 (1700), tome IV, page 375.

[b] Lettre 65 (1697), tome IV, page 292.

[c] François-Séraphin Regnier Desmarais, né à Paris en 1632, mort en 1713. Secrétaire de l'académie françoise, il eut une grande part à la composition de son dictionnaire, et fut chargé par elle de rédiger une grammaire, dans laquelle il n'a traité que les *parties d'oraison*. Il a traduit de Cicéron le livre sur *la divination* et celui sur *la nature des vrais biens et des vrais maux*. On a de lui des poésies françoises, latines, italiennes, espagnoles, et les plus foibles passent pour être celles qu'il a composées dans sa langue. Le titre d'ami que lui donne Despréaux n'empêche

chant; et j'ai eu la mauvaise honte de n'oser récrire à Lisbonne pour en avoir une autre copie [a]. Ce sont là à peu près tous les ouvrages de ma façon, bons ou méchants, dont on trouvera ici mon livre augmenté. Mais une chose qui sera sûrement agréable au public, c'est le présent que je lui fais, dans ce même livre, de la lettre que le célèbre M. Arnauld [b] a écrite à M. Perrault à propos de ma

pas celui-ci de parler de ses vers avec une liberté peu flatteuse. *Voyez* sa lettre du 12 juillet 1700 à Brossette.

Les traits suivants, rapportés par Monchesnay, annoncent qu'il le maltraitoit sous plus d'un rapport. « M. Des« préaux me disoit à propos du siége de Lille, que cette « ville étoit située dans *un terrain acatique*. Je lui dis qu'il « me sembloit que M. de Vaugelas prononçoit ce mot d'une « autre façon, et comme dérivé du latin. — L'abbé Re« gnier, dit-il, dans sa nouvelle grammaire, le prononce « ainsi, et je crois que c'est ce qui m'a fait quitter le senti« ment de Vaugelas. » (*Bolœana*, *nombre IV* [a].)

« Le même M. Despréaux disoit de l'abbé Regnier qu'il se « croyoit un grand homme, parcequ'il avoit hérité de la « grimace de Chapelain. (*Bolœana*, *nombre V*.)

[a] Ce dernier motif n'étoit pas le véritable. *Voyez* la note *a*, tome IV, page 295.

[b] Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne, né en 1612, étoit le vingtième fils de l'avocat qui plaida contre les jé-

[a] Saint-Marc a cru que Despréaux prononçoit *acatique*, pour se conformer à l'opinion de Regnier. Celui-ci veut au contraire que l'on prononce ce mot comme s'il « étoit écrit *acouatique*. » (*Traité de la grammaire françoise*, in-4°, page 48.)

dixième satire, et où, comme je l'ai dit dans l'épître à mes vers, il fait en quelque sorte mon apologie [a]. Je ne doute point que beaucoup de gens ne m'ac-

suites, en faveur de l'université. Il voulut d'abord se livrer à la jurisprudence; mais les conseils de l'abbé de Saint-Cyran le décidèrent à préférer la théologie. Son génie ardent ne lui permit pas de connoître le repos; sa vie entière fut un long combat, soit contre les véritables ennemis de la religion, soit contre ceux que, dès l'enfance, il s'étoit habitué à regarder comme tels. Réduit plusieurs fois à se dérober aux coups d'adversaires puissants, il s'exila de sa patrie en 1679, et finit par se fixer à Bruxelles. Il y repoussa les attaques du ministre Jurieu contre les catholiques, eut des discussions très vives avec Malebranche, et mourut en 1694 dans les bras du père Quesnel.

Les immenses travaux de cet homme célèbre embrassent une grande diversité de matières, et supposent une force de tête, une facilité de composition bien extraordinaires, quoiqu'il ait souvent emprunté le secours de ses amis. *La perpétuité de la foi*, commencée avec Nicole, enleva de nombreux partisans à la religion prétendue réformée; *l'Art de penser*, composé avec le même écrivain, produisit une révolution dans l'enseignement de la logique; la *Grammaire générale*, faite en commun avec Lancelot, est la clef de toutes les langues.

[a] Dans l'édition de 1701, après cette phrase, on lit celle-ci: « J'ai mis cette lettre la dernière de tout le volume, « afin qu'on la trouvât plus aisément. » On a supprimé ces mots dans l'édition de 1713, parceque la lettre d'Arnauld n'y est pas placée de la même manière. Nous l'avons insérée dans notre tome IV, page 216.

cusent de témérité, d'avoir osé associer à mes écrits l'ouvrage (1) d'un si excellent homme; et j'avoue que leur accusation est bien fondée : mais le moyen de résister à la tentation de montrer à toute la terre, comme je le montre en effet par l'impression de cette lettre, que ce grand personnage me faisoit l'honneur de m'estimer, et avoit la bonté

Meas esse aliquid putare nugas [a]?

Au reste, comme, malgré une apologie si authentique, et malgré les bonnes raisons que j'ai vingt fois alléguées en vers et en prose, il y a encore des gens qui traitent de médisances les railleries que j'ai faites de quantité d'auteurs modernes, et qui publient qu'en attaquant les défauts de ces auteurs je n'ai pas rendu justice à leurs bonnes qualités, je veux bien, pour les convaincre du contraire, répéter encore ici les mêmes paroles que

(1) C'est ainsi qu'il y a dans l'édition de 1701, et c'est ce que le sens demande; et non pas *les ouvrages*, comme portent l'édition de 1713 et toutes celles que l'on a faites depuis. (*Saint-Marc.*) * Dans les éditions postérieures à celle de Saint-Marc, on a rétabli, à son exemple, la leçon de 1701.

[a] . . . . . namque tu solebas
Meas esse aliquid putare nugas.

Voilà ce que Catulle dit à l'historien Cornelius Nepos, en lui dédiant le volume de ses poésies.

j'ai dites sur cela dans la préface de mes deux éditions précédentes [a]. Les voici [b] :

« Il est bon que le lecteur soit averti d'une chose ; « c'est qu'en attaquant dans mes ouvrages les dé« fauts de plusieurs écrivains de notre siècle, je « n'ai pas prétendu pour cela ôter à ces écrivains « le mérite et les bonnes qualités qu'ils peuvent « avoir d'ailleurs. Je n'ai pas prétendu, dis-je, nier « que Chapelain, par exemple, quoique poëte fort « dur, n'ait fait autrefois, je ne sais comment, une « assez belle ode ; et qu'il n'y ait beaucoup d'esprit « dans les ouvrages de M. Quinault, quoique si « éloigné de la perfection de Virgile [c]. J'ajouterai « même sur ce dernier que, dans le temps où j'é« crivis contre lui, nous étions tous deux fort jeu« nes, et qu'il n'avoit pas fait alors beaucoup d'ou« vrages qui lui ont dans la suite acquis une juste « réputation. Je veux bien aussi avouer qu'il y a

[a] Il s'agit des éditions de 1683 et de 1694, celles qui parurent dans l'intervalle n'ayant dû être que des réimpressions de la première, auxquelles fut ajouté le discours de réception à l'académie françoise, prononcé en 1684.

[b] Dans les éditions les plus récentes, on a retranché ce morceau, d'après l'exemple donné par M. Daunou. Nous avons cru devoir le conserver, l'auteur ne l'ayant pas répété littéralement.

[c] Dans les éditions de 1683 et de 1694, le mot *éloignés* étant au pluriel se rapporte aux ouvrages de Quinault.

« du génie[a] dans les écrits de Saint-Amant, de « Brébeuf, de Scudéri, de Cotin même, et de plu- « sieurs autres que j'ai critiqués. En un mot, avec « la même sincérité que j'ai raillé de ce qu'ils ont « de blâmable, je suis prêt à convenir de ce qu'ils « peuvent avoir d'excellent. Voilà, ce me semble, « leur rendre justice, et faire bien voir que ce n'est « point un esprit d'envie et de médisance qui m'a « fait écrire contre eux. »

Après cela, si on m'accuse encore de médisance, je ne sais point de lecteur qui n'en doive aussi être accusé, puisqu'il n'y en a point qui ne dise librement son avis des écrits qu'on fait imprimer, et qui ne se croie en plein droit de le faire, du consentement même de ceux qui les mettent au jour. En effet, qu'est-ce que mettre un ouvrage au jour? N'est-ce pas en quelque sorte dire au public, Jugez-moi? Pourquoi donc trouver mauvais qu'on nous juge? Mais j'ai mis tout ce raisonnement en rimes dans ma neuvième satire, et il suffit d'y renvoyer mes censeurs.

[a] « .... Ce mot de *génie* qui, dans l'usage universel, dé- « signe aujourd'hui la plus grande supériorité en fait d'es- « prit et de talent, et qui est devenu le titre qu'on prend le « plus exclusivement pour soi, et qu'on dispute le plus aux « autres, ne vouloit dire, dans tous les écrivains du siècle « de Louis XIV, que la disposition à telle ou telle chose. » (*Introduction au Cours de littérature.*) D'autres exemples justifieront cette remarque de La Harpe.

Dans l'édition de 1713, la préface est suivie du catalogue qu'on va lire.

ŒUVRES DE M. DESPRÉAUX,

Selon l'ordre où elles sont ici imprimées, selon l'âge auquel il les a composées, et selon l'année où il les a publiées.

PIÈCES. Ordre de l'impression.	AGE auquel l'auteur les a faites.	ANNÉES où les pièces ont été composées.
*Discours au roi	27	1664
Satire I.	21	1658
II.		
* III.	26	1663
IV.		
* V.		
VI.	24	1661
VII.	25	1662
VIII.	30	1667
* IX.	29	1666
X.	55	1692
XI.	63	1700
*Épître I.	30	1667
* II.	29	1666
III.	33	1670
IV.	35	1672
V.	39	1676
VI.		
VII.	40	1677
VIII.		
IX.	36	1673
X.	56	1693
XI.	57	1694
XII.	58	1695
*Art poétique	34	1672

PIÈCES. Ordre de l'impression.	AGE auquel l'auteur les a faites.	ANNÉES où les pièces ont été composées.
*Le Lutrin	36	1673
Ode sur Namur	55	1692
Vers sur la Macarise	19	1656
Sonnet sur une parente	15	1652
Stances sur l'École des femmes	25	1662
*Arrêt burlesque	38	1675
*Discours sur la satire	29	1666
*Lettre à M. le duc de Vivonne	39	1676
Remerciement à l'académie	47	1684
Les Héros de roman	27	1664
Réflexions sur Longin	57	1694
Dissertation contre M. Le Clerc	73	1710
Traduction de Longin	37	1674
Lettre à M. le comte d'Ériceyra	68	1704
Épigrammes faites en divers temps.		

Voilà au vrai, *dit M. Despréaux dans un écrit* [*a*] *que l'on a trouvé après sa mort*, tous les ouvrages que j'ai faits: car pour tous les autres ouvrages qu'on m'attribue et qu'on s'opiniâtre de mettre dans les éditions étrangères, il n'y a que des ridicules [*b*] qui m'en puissent soupçonner l'auteur.

[*a*] Dans cet écrit, que Despréaux passe pour avoir rédigé peu de temps avant sa mort, il est certain que sa mémoire l'a trompé plusieurs fois sur les dates, si toutefois elles sont son ouvrage. Nous avons indiqué par un astérisque * les méprises évidentes, et nous présumons qu'elles doivent être attribuées aux éditeurs de 1713.

[*b*] On disoit alors *un ridicule*, *des ridicules*, pour dire *un homme ridicule*, *des hommes ridicules*.

Dans ce rang on doit mettre une satire très fade contre les frais des enterrements; une autre, encore plus plate, contre le mariage, qui commence par ce vers :

On veut me marier, et je n'en ferai rien [a];

celle contre les jésuites [b], et quantité d'autres aussi impertinentes. J'avoue pourtant que, dans la parodie des vers du Cid, faite sur la perruque de Chapelain, qu'on m'attribue encore, il y a quelques traits qui nous échappèrent, à M. Racine et à moi, dans un repas que nous fîmes chez Furetière [c], auteur du Dictionnaire; mais dont

[a] Ces deux satires sont de Louis Sanlecque, dont la muse triviale laisse échapper quelques traits plaisants. Des vers pour le duc de Nevers lui valurent, de la part de ce seigneur, sa nomination à l'évêché de Béthléem; mais Louis XIV, prévenu contre le poëte génovéfain à cause de sa pièce contre les faux directeurs, empêcha que ses bulles ne fussent expédiées. Sanlecque, né à Paris en 1652, mourut en 1714 dans son prieuré de Garnai, près de Dreux, emportant les regrets de ses paroissiens.

[b] *Voyez* l'épître adressée à Despréaux et la réponse qui lui est faussement attribuée, tome IV, page 648 et suiv.

[c] Antoine Furetière, né à Paris en 1620, fut d'abord avocat, puis ecclésiastique, et obtint des bénéfices. Son dictionnaire, que l'on estime encore, et pour lequel, en 1685, il fut exclu de l'académie françoise, parut en Hollande deux ans après sa mort, arrivée en 1688. Ses *factums*

nous n'écrivîmes jamais rien ni l'un ni l'autre : de sorte que c'est Furetière qui est proprement le vrai et l'unique auteur de cette parodie, comme il ne s'en cachoit pas lui-même [a].

contre ses confrères, écrits avec plus de malignité que de talent, sont oubliés. Son *Roman bourgeois*, où l'on trouve de la vérité, ne vaut pas *le Roman comique* de Scarron. Ses vers sont foibles ; malgré son esprit caustique, il a médiocrement réussi dans la satire et dans l'épigramme.

[a] *Voyez*, sur cette parodie, la lettre de Despréaux à Brossette, du 10 décembre 1701, tome IV, page 421.

ORDRE CHRONOLOGIQUE

D'une grande partie des ouvrages de DESPRÉAUX [a].

ANNÉES.	AGE de l'auteur.	PIÈCES.
1653—1656	17—20	Sonnet sur la mort d'une parente. — Chanson, *Philosophes rêveurs.* — Chanson, *Soupirez nuit et jour.* — Ode contre les Anglois.
1660.....	24....	Satire I. — Satire VI.
*1662.....	26....	Dissertation sur Joconde.
1663.....	27....	Satire VII. — Stances à Molière.
1664.....	28....	Satire II. — Satire IV. — Les Héros de roman.
1665.....	29....	Discours au roi. — Sat. III. — Sat. V.
1666.....	30....	Préface I.
1667.....	31....	Satire VIII. — Satire IX.
1668.....	32....	Discours en prose sur la satire.
1669.....	33....	Epître I. — Epître II.
1669—1674	33—38	Art poétique.
1672.....	36....	Epître IV.
*1672—1674	36—38	Les quatre premiers chants du Lutrin.
1673.....	37....	Epître III.
*1674.....	38....	Préface II. — Préface III. — Epître V. — Traduction de Longin.
1675.....	39....	Epître IX. — Epître VIII.
1677.....	41....	Epître VII. — Epître VI.
1681—1683	45—47	Les deux derniers chants du Lutrin.
*1683.....	47....	Préface IV. — Discours à l'académie françoise.

[a] Ce tableau, inséré dans l'édition de M. Daunou, nous a paru l'un des plus complets et des plus exacts que l'on ait. Nous y avons cependant remarqué un petit nombre d'erreurs; nous les indiquons par un astérisque, afin de ne pas répéter ce que disent nos notes.

ANNÉES.	AGE de l'auteur.	PIÈCES.
1685—1690	49—54	Plusieurs épigrammes.
1693.....	57....	Sat. X. — Ode sur Namur. — Les neuf premières Réflexions sur Longin.
1694.....	58....	Préface V. — Lettre à Arnauld. — Epitaphe d'Arnauld.
1695.....	59....	Epître X. — Epître XI. — Epître XII. — Lettre à Maucroix.
1698.....	62....	Satire XI.
1699.....	63....	Epigrammes XIV et XIX. — Epitaphe de Racine.
1700.....	64....	Lettre à Perrault.
*1701.....	65....	Préface VI. — Préface des trois dernières épîtres.
1703.....	67....	Lettre à Le Verrier.
1705.....	69....	Satire XII.
1710.....	74....	Discours sur le dialogue des Héros de roman. — Les trois dernières Réflexions sur Longin.
*1685—1698	49—62	Correspondance avec Racine.
1699—1710	63—74	Correspondance avec Brossette.

Peint par Rigaud *Dessiné et Gravé par C.H. Dien*

J. J. Blaise Libraire, Quai des Augustins.

OEUVRES
DE
BOILEAU DESPRÉAUX.

DISCOURS AU ROI [a].

Jeune et vaillant héros, dont la haute sagesse
N'est point le fruit tardif d'une lente vieillesse [b],
Et qui seul, sans ministre [c], à l'exemple des dieux,

[a] Dans l'édition de 1666, ce discours est inséré après la cinquième satire; il fut composé en 1665. L'année suivante, l'auteur le mit en tête de la seconde édition, et depuis il a toujours conservé la première place. Mathurin Regnier, son précurseur, fit également précéder ses satires d'un *Discours au roi* (Henri IV), pour se ménager un appui contre les ennemis qu'elles lui attiroient. Ce dernier poëte, né à Chartres en 1573, mourut en 1613 à Rouen.

[b] Pradon, connu sur-tout par les efforts d'une cabale qui l'opposoit à Racine, trouve dans ce début « autant de fautes que de « mots. Le roi, dit-il, étant jeune, sa sagesse n'est point le fruit de « la vieillesse. Ce n'est pas une grande merveille, et c'est une chose « incontestable que s'il est jeune, il n'est pas vieux, etc., etc. » (Le *Triomphe de Pradon sur les satires du sieur D****, 1686, page 7.) Ce poëte, sur lequel on a fort peu de détails, porte en général, dans les dictionnaires et dans les recueils de vers, pour nom de baptême celui de Nicolas; il passe pour être né en 1623 à Rouen, et pour être mort d'apoplexie à Paris en 1698.

[c] Après la mort du cardinal Mazarin, arrivée le 9 mars 1661,

Soutiens tout par toi-même, et vois tout par tes yeux [a],
GRAND ROI, si jusqu'ici, par un trait de prudence,
J'ai demeuré pour toi dans un humble silence [b],
Ce n'est pas que mon cœur, vainement suspendu (1),
Balance pour t'offrir un encens qui t'est dû;
Mais je sais peu louer; et ma muse tremblante
Fuit d'un si grand fardeau la charge trop pesante [c],

tous ceux qui jusqu'alors avoient travaillé avec lui demandèrent à Louis XIV: « A qui nous adresserons-nous? » Ce prince, voulant être son premier ministre, leur répondit: « A moi. » Quoiqu'il n'eût pas encore vingt-trois ans, il persévéra dans sa résolution.

[a] Quum tot sustineas et tanta negotia solus, etc.

Horace, liv. II, Épît. I, vers 1.

L'ami de Mécène adressoit cet éloge à Auguste, lorsque la justice et la clémence de l'empereur faisoient oublier la perfidie et les proscriptions du triumvir. Despréaux, dans ce discours, imite plusieurs passages de l'épître latine, ou plutôt, comme il le disoit lui-même, il *joute contre son original.*

[b] Ce vers indique suffisamment que cette pièce n'est pas la première du poëte.

(1) On ne dit point *un cœur suspendu*, comme on dit *un esprit suspendu.* (*Le Brun.*) * Pourquoi ne le diroit-on pas? Est-ce que le cœur ne peut pas être en suspens comme l'esprit?

[c] « La charge d'un fardeau, le fardeau d'une charge; de bonne « foi, demande Pradon, est-ce là parler françois? » (*Nouvelles remarques sur tous les ouvrages du sieur D****, 1685.) Le poëte Le Brun trouve aussi dans l'emploi de ces mots une espèce de pléonasme. Il est évident que Despréaux ne les considère pas ici comme synonymes, quoique dans l'usage on les prenne pour tels. Malherbe est plus exact, lorsqu'il dit:

Mais si la pesanteur d'une charge si grande
Résiste à mon audace. . . . . .

(*Sonnet à la princesse de Conti*, édit. in-8° de 1757, page 267.)

Et, dans ce haut éclat où tu te viens offrir,
Touchant à tes lauriers, craindroit de les flétrir [a].
Ainsi, sans m'aveugler [b] d'une vaine manie,
Je mesure mon vol à mon foible génie :
Plus sage en mon respect que ces hardis mortels
Qui d'un indigne encens profanent tes autels;
Qui, dans ce champ d'honneur où le gain les amène,
Osent chanter ton nom, sans force et sans haleine;
Et qui vont tous les jours, d'une importune voix,
T'ennuyer du récit de tes propres exploits.
L'un, en style pompeux habillant une églogue,
De ses rares vertus te fait un long prologue,
Et mêle, en se vantant soi-même [c] à tout propos,
Les louanges d'un fat à celles d'un héros (1).

[a] Dans les éditions de 1666, 1667, 1668, 1669, on lit ces deux vers :

Et ma plume, mal propre à peindre des guerriers,
Craindroit, en les touchant, de flétrir tes lauriers.

Dans l'édition de 1674, ces vers furent remplacés par ceux-ci :

Et, de si hauts exploits mal propre à discourir,
Touchant à tes lauriers, craindroit de les flétrir.

Dans l'édition de 1683, le premier vers fut changé de la manière suivante :

Et, dans ce haut éclat où tu te viens offrir, etc.

[b] Dans les premières éditions (1666—1669), cet hémistiche se trouve de cette manière :

Ainsi, sans me flatter. . . . .

[c] Les écrivains du siècle de Louis XIV, les poëtes sur-tout, emploient à l'égard des personnes le pronom *soi*, même quand le sujet de la phrase est déterminé.

(1) Charpentier avoit fait dans ce temps-là une églogue pour le roi

L'autre, en vain se lassant à polir une rime,
Et reprenant vingt fois le rabot et la lime,
Grand et nouvel effort d'un esprit sans pareil!
Dans [a] la fin d'un sonnet te compare au soleil (1).
Sur le haut Hélicon leur veine méprisée
Fut toujours des neuf sœurs la fable et la risée.
Calliope jamais ne daigna leur parler,
Et Pégase pour eux refuse de voler.
Cependant à les voir, enflés de tant d'audace,
Te promettre en leur nom les faveurs du Parnasse,
On diroit qu'ils ont seuls l'oreille d'Apollon,
Qu'ils disposent de tout dans le sacré vallon :

en vers magnifiques, intitulée *Églogue royale.* (*Desp.*) * Cette note fut ajoutée en 1713, lorsque François Charpentier n'existoit plus. Né à Paris en 1620, il mourut en 1702, doyen de l'académie françoise et de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Les notes qui accompagnent ses traductions en font aujourd'hui le principal mérite. Pour démontrer que les inscriptions devoient être écrites en françois, il composa deux ouvrages, intitulés, l'un *Défense de la langue françoise*, 1676; l'autre, *De l'excellence de la langue françoise*, 1683; mais il décria sa cause par son propre exemple : ses inscriptions étoient d'un si mauvais goût qu'il fallut les effacer. Les seuls vers que l'on ait retenus de lui sont l'imitation du distique d'Ausone sur Didon. *Voyez* sur Charpentier la note *a*, t. IV, p. 180.

[a] La préposition *dans*, placée au commencement de ce vers, semble un peu lourde à Le Brun. Il est vraisemblable que Despréaux l'a employée exprès, pour mieux exprimer la pesanteur du style de Chapelain.

(1) C'est Chapelain qui avoit fait un sonnet à la fin duquel il comparoit le roi au soleil. (*Brossette.*) * L'abbé Goujet avoit lu ce sonnet travaillé si péniblement, dans un recueil in-4° formé par Chapelain.

C'est à leurs doctes mains, si l'on veut les en croire,
Que Phébus a commis tout le soin de ta gloire;
Et ton nom, du midi jusqu'à l'ourse vanté,
Ne devra qu'à leurs vers son immortalité.
Mais plutôt, sans ce nom dont la vive lumière
Donne un lustre éclatant à leur veine grossière,
Ils verroient leurs écrits, honte de l'univers,
Pourrir dans la poussière à la merci des vers.
A l'ombre de ton nom ils trouvent leur asile [a],
Comme on voit dans les champs un arbrisseau débile,
Qui, sans l'heureux appui qui le tient attaché,
Languiroit tristement sur la terre couché [b].

[a] Deux écrivains d'un esprit absolument opposé, l'abbé de Condillac et Le Brun, s'accordent pour voir de la contradiction dans le sens qu'offrent les vers suivants :

Mais plutôt, sans ce nom dont la vive lumière
. . . . . .
A l'ombre de ton nom ils trouvent leur asile.

Ils ont peine à concilier *la lumière* et *l'ombre* de ce nom; cette remarque n'est pas dépourvue de justesse.

Ponce Denys Écouchard Le Brun, né en 1729 à Paris, mort en 1807, a plus de verve que de goût : aussi, quoique la poésie l'ait occupé toute sa vie, les petites notes qu'il a laissées sur les œuvres de Despréaux doivent-elles être lues avec circonspection.

Étienne Bonnot de Condillac, né en 1715 à Grenoble, mort en 1780, a porté dans la métaphysique l'évidence de l'analyse; mais il étoit privé du sentiment nécessaire pour goûter le charme des arts de l'imagination. La décomposition froide à laquelle il soumet tout ce passage du discours est d'un homme étranger aux mystères de la langue poétique. (*Art d'écrire*, in-8°, 1798, livre II, chapitre I, page 148.)

[b] Ce vers excellent, qui fait image, n'a pu trouver grace aux

Ce n'est pas que ma plume, injuste et téméraire,
Veuille blâmer en eux le dessein de te plaire;
Et, parmi tant d'auteurs, je veux bien l'avouer,
Apollon en connoît qui te peuvent louer;
Oui, je sais qu'entre ceux qui t'adressent leurs veilles,
Parmi les Pelletiers [a] on compte des Corneilles [b].
Mais je ne puis souffrir qu'un esprit de travers,
Qui, pour rimer des mots, pense faire des vers,
Se donne en te louant une gêne inutile;
Pour chanter un Auguste, il faut être un Virgile:
Et j'approuve les soins du monarque guerrier (1)
Qui ne pouvoit souffrir qu'un artisan grossier

yeux de quelques censeurs de Despréaux. *Voyez* le commentaire de Saint-Marc, *Essais philologiques*, tome V, page 301.

[a] Pierre Du Pelletier, né à Paris, y mourut en 1680 dans un âge peu avancé. Suivant Baillet, on a de lui quatre centuries de sonnets. (*Jug. des savants*, tome V, page 292.) Il en portoit un à quiconque faisoit imprimer un ouvrage. Ayant conçu de l'amour pour une jeune personne, il lui en adressa un si grand nombre qu'il parvint à lui plaire et à l'épouser.

[b] Pierre Corneille, né à Rouen en 1606, mort en 1684, composa en l'honneur de Louis XIV des poëmes qui, malgré leur mérite, se confondent dans la gloire du père du théâtre françois.

(1) Alexandre-le-Grand. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Les éditions de 1694 et de 1701 portent *Alexandre*. Brossette développe cette note par les citations suivantes: « Alexandre-le-Grand n'avoit permis qu'à Apelle de le peindre, à Lysippe de faire son image en « bronze, et à Pyrgotèle de la graver sur des pierres précieuses; il « étoit défendu à tout autre de faire le portrait ou l'effigie d'A- « lexandre. *Plin. nat. hist.* VII, 38. « L'empereur Auguste fit avertir « les magistrats de ne pas souffrir que son nom fût avili, en le fai- « sant servir de matière pour les prix de prose et de vers. » *Suet.*, c. 89.

Entreprît de tracer, d'une main criminelle,
Un portrait réservé pour le pinceau d'Apelle [a].
Moi donc, qui connois peu Phébus et ses douceurs,
Qui suis nouveau sevré sur le mont des neuf sœurs,
Attendant que pour toi l'âge ait mûri ma muse,
Sur de moindres sujets je l'exerce et l'amuse;
Et, tandis que ton bras, des peuples redouté,
Va, la foudre à la main, rétablir l'équité (1),

[a] Edicto vetuit ne quis se, præter Apellem,
Pingeret, aut alius Lysippo duceret æra
Fortis Alexandri vultum simulantia.
Horace, liv. II, épît. I, vers 239 — 241.

Malgré le peu de confiance que méritent les premières éditions des satires de Despréaux, imprimées en Hollande sur des manuscrits défectueux, on y remarque des vers qui n'existent pas dans les éditions avouées, et qui néanmoins portent l'empreinte de son talent. En voici que l'on pourroit considérer comme une première leçon :

Et j'approuve les soins de ce prince guerrier,
Qui, craignant le pinceau d'un artisan grossier,
Voulut qu'Apelle seul exprimât son visage,
Ou Lysippe en airain fit fondre son image.

(*Recueil de quelques pièces nouvelles et galantes*, tant en prose qu'en vers. Cologne, Pierre Du Marteau, petit in-12, deux. part., page 52.) On citera dorénavant cet ouvrage sous le titre de *Recueil de P. Du Marteau.*

(1) Le *bras* est employé ici pour la personne même, la partie pour le tout. Ainsi c'est mal à propos que l'on a condamné cette expression. « Mais il faut être poëte, disoit l'auteur, et sentir les « beautés de la poésie, pour justifier cette faute qui n'en est pas « une. » Il la justifioit par ce beau vers de M. Racine, dans la dernière scène de Mithridate :

Et mes derniers regards ont vu fuir les Romains.

« Mes regards ont vu » est la même chose que « le bras qui va la

Et retient les méchants par la peur des supplices,
Moi, la plume à la main, je gourmande les vices [a],
Et, gardant pour moi-même une juste rigueur,
Je confie au papier les secrets de mon cœur [b].

« foudre à la main. » (*Brossette.*) * Despréaux répondoit à la critique de Boursault, qui, dans sa petite comédie intitulée *La satire des satires*, imprimée en 1669, fait dire à Émilie, scène VI :

Et les vers dont on parle auroient moins d'embarras,
S'il eût mis la personne en la place du bras.

Le Brun fait une autre critique, mais elle ne semble pas mieux fondée. « C'est, dit-il, une figure incohérente qu'il ne faut point ranger « au nombre des beautés audacieuses, quoique la langue poétique « en puisse offrir des exemples. »

Edme Boursault, né à Mussi-l'Évêque en 1639, mort à Mont-Luçon en 1701, se forma lui-même. Louis XIV l'ayant nommé sous-précepteur du Dauphin, il craignit d'être au-dessous des fonctions de cette place; il refusa également d'être de l'académie françoise, parcequ'il ne savoit pas le latin. Plusieurs de ses pièces obtinrent un succès qui ne s'est point démenti, telles que *le Mercure galant*, *Ésope à la ville*, *Ésope à la cour*.

[a] Boursault blâme encore Despréaux de se comparer à Louis XIV. Le Chevalier dit à cet égard, scène VI :

. . Ces comparaisons ne se sont jamais faites
Qu'entre de petits rois et d'excellents poëtes,
Au lieu que dans l'exemple allégué tant de fois,
C'est un petit poëte et le plus grand des rois.

[b] Horace, parlant du poëte Lucilius :

Ille velut fidis arcana sodalibus olim
Credebat libris.

Liv. II, sat. I, vers 30.

Cette note est de Brossette : mais l'éditeur de 1740 ajoute : « Ce « n'est ni à Lucilius ni à Horace que M. Despréaux doit ce vers; « c'est à Montaigne. Il en convenoit lui-même. »

Ainsi, dès qu'une fois ma verve se réveille,
Comme on voit au printemps la diligente abeille
Qui du butin des fleurs va composer son miel [a],
Des sottises du temps je compose mon fiel:
Je vais de toutes parts où me guide ma veine,
Sans tenir en marchant une route certaine;
Et, sans gêner ma plume en ce libre métier,
Je la laisse au hasard courir sur le papier.
Le mal est qu'en rimant ma muse un peu légère
Nomme tout par son nom, et ne sauroit rien taire [b].
C'est là ce qui fait peur aux esprits de ce temps,
Qui, tout blancs au-dehors, sont tout noirs au-dedans:
Ils tremblent qu'un censeur, que sa verve encourage,
Ne vienne en ses écrits démasquer leur visage,
Et, fouillant dans leurs mœurs en toute liberté,
N'aille du fond du puits tirer la vérité (1).
Tous ces gens, éperdus au seul nom de satire,

[a] Dans les premières éditions (1666—1669), on lisoit ce vers incorrect :

Qui des fleurs qu'elle pille *en* compose son miel.

Il gâtoit une comparaison aussi élégante qu'ingénieuse.

[b] Allusion au vers 51 de la première satire :

Je ne puis rien nommer si ce n'est par son nom.

(1) Démocrite disoit que la vérité étoit dans le fond d'un puits, et que personne ne l'en avoit encore pu tirer. (*Desp.*, 1713.) Ce philosophe naquit à Abdère, ville de Thrace, l'an 470 avant l'ère vulgaire, suivant l'opinion la plus générale, et vécut 109 ans. Aucun de ses ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous; mais, dans l'antiquité, d'excellents juges ont vanté l'étendue de son génie et la beauté de son style.

Font d'abord le procès à quiconque ose rire:
Ce sont-eux que l'on voit, d'un discours insensé,
Publier dans Paris que tout est renversé,
Au moindre bruit qui court qu'un auteur les menace
De jouer des bigots la trompeuse grimace;
Pour eux un tel ouvrage est un monstre odieux,
C'est offenser les lois, c'est s'attaquer aux cieux.
Mais bien que d'un faux zèle ils masquent leur foiblesse,
Chacun voit qu'en effet la vérité les blesse:
En vain d'un lâche orgueil leur esprit revêtu [a]
Se couvre du manteau d'une austère vertu;
Leur cœur qui se connoît, et qui fuit la lumière,
S'il se moque de Dieu, craint Tartufe et Molière (1).
Mais pourquoi sur ce point sans raison m'écarter?
GRAND ROI, c'est mon défaut, je ne saurois flatter:
Je ne sais point au ciel placer un ridicule,
D'un nain faire un Atlas, ou d'un lâche un Hercule,
Et, sans cesse en esclave à la suite des grands,

[a] On croit sentir que la rime a commandé le choix de cette épithète: l'hypocrite cache intérieurement son orgueil, et se revêt d'une modestie simulée; toutes ses enveloppes sont fausses.

(1) Molière, environ vers ce temps-là, fit jouer son Tartufe. (*Desp.*, 1713.) * Les trois premiers actes de cette comédie furent joués le 12 mai 1664, pendant la fête que le roi donnoit, dans son nouveau palais de Versailles, sous le titre des *Plaisirs de l'île enchantée*. Lorsque cette pièce fut achevée, le grand Condé la fit représenter au Raincy, le 29 novembre 1664. Louis XIV, malgré l'intérêt qu'il prenoit à l'auteur, céda long-temps aux réclamations qui s'élevoient contre le Tartufe, et ne permit de le jouer que le 5 août 1667; mais dès le lendemain un ordre du parlement en fit suspendre la représentation, qui ne fut reprise que le 5 février 1669.

A des dieux sans vertu prodiguer mon encens.
On ne me verra point d'une veine forcée,
Même pour te louer, déguiser ma pensée;
Et, quelque grand que soit ton pouvoir souverain,
Si mon cœur en ces vers ne parloit par ma main [a],
Il n'est espoir de biens, ni raison, ni maxime,
Qui pût en ta faveur m'arracher une rime.
Mais lorsque je te vois, d'une si noble ardeur,
T'appliquer sans relâche aux soins de ta grandeur,
Faire honte à ces rois que le travail étonne,
Et qui sont accablés du faix de leur couronne:
Quand je vois ta sagesse, en ses justes projets,
D'une heureuse abondance enrichir tes sujets [b],
Fouler aux pieds l'orgueil et du Tage et du Tibre,
Nous faire de la mer une campagne libre [c];
Et tes braves guerriers, secondant ton grand cœur,
Rendre à l'Aigle éperdu sa première vigueur (1);

[a] Ce vers, composé d'expressions familières, est d'un tour à la fois simple et hardi.

[b] Pour prévenir la disette, le roi avoit fait venir de l'étranger des blés qui se distribuoient à un prix modéré; enfin, pour soulager le peuple, il avoit diminué les droits les plus onéreux, et remis tout ce qui étoit dû d'impôts depuis 1647 jusqu'en 1656.

[c] En 1665, les pirates d'Alger furent battus deux fois par le duc de Beaufort, qui, l'année précédente, n'avoit pu se maintenir à Gigeri, ville d'Afrique, qu'il leur avoit enlevée.

(1) Le roi se fit faire satisfaction dans ce temps-là des deux insultes faites à ses ambassadeurs à Rome et à Londres; et ses troupes, envoyées au secours de l'empereur, défirent les Turcs sur les bords du Raab. (*Desp.*, 1713.) * Le 10 octobre 1661, le baron de Batteville, ambassadeur d'Espagne à Londres, disputa la préséance au comte d'Estrades, lors de l'entrée du comte de Brahé, ambassadeur

La France sous tes lois maîtriser la fortune;
Et nos vaisseaux, domptant l'un et l'autre Neptune [a],
Nous aller chercher l'or, malgré l'onde et le vent,
Aux lieux où le soleil le forme en se levant [b]:

extraordinaire de Suède. Pour l'obtenir, il avoit gagné la populace, qui tua les chevaux des carrosses françois, et dispersa les gens de l'ambassadeur. La réparation fut solennelle : Philippe IV révoqua le baron de Batteville, et, le 24 mars 1662, déclara publiquement au roi son gendre à Fontainebleau, par l'organe du marquis de Las Fuentès, que ses ambassadeurs et ses ministres céderoient le rang à ceux de France en toute occasion.

Des laquais du duc de Créqui, ambassadeur à Rome, chargèrent l'épée à la main une escouade de Corses, soldatesque dont la fonction principale étoit d'accompagner les sbires aux exécutions de la justice. Au lieu de demander une réparation, le corps entier investit la maison de l'ambassadeur, le 20 août 1662; on tira sur le carrosse de l'ambassadrice qui rentroit alors dans son palais; un page fut tué, plusieurs domestiques furent blessés. Louis XIV ne jugeant pas suffisantes les punitions infligées par le pape Alexandre VII, se saisit d'Avignon, et voulut envoyer une armée en Italie. Le cardinal Chigi, neveu du pape, vint lui faire excuse en 1664. Tous les coupables furent punis : on prononça l'exil contre le frère même du souverain pontife, don Mario Chigi, soupçonné d'avoir favorisé l'attentat; on bannit à perpétuité les Corses, et l'on éleva vis-à-vis de leur ancien corps-de-garde une pyramide, qui ne fut abattue qu'en 1667, après la mort d'Alexandre. On a sur cet événement une élégie de P. Corneille, intitulée *Plainte de la France à Rome*.

En 1664, six mille François contribuèrent à la victoire remportée à Saint-Gothard sur les Turcs par le célèbre Montécuculli. *Voyez* la note *a*, tome IV, page 40.

[a] Cette expression, neuve alors, étoit digne de l'essor que prenoit la marine françoise.

[b] « On forma, dit Voltaire, une compagnie des Indes occidentales en 1664, et celle des grandes Indes fut établie la même an-

Alors, sans consulter si Phébus l'en avoue,
Ma muse tout en feu me prévient et te loue.
Mais bientôt la raison arrivant au secours
Vient d'un si beau projet interrompre le cours,
Et me fait concevoir, quelque ardeur qui m'emporte,
Que je n'ai ni le ton, ni la voix assez forte.
Aussitôt je m'effraie, et mon esprit troublé
Laisse là le fardeau dont il est accablé;
Et, sans passer plus loin, finissant mon ouvrage,
Comme un pilote en mer qu'épouvante l'orage [a],
Dès que le bord paroît, sans songer où je suis,
Je me sauve à la nage, et j'aborde où je puis [b].

« née. Avant ce temps, il falloit que le luxe de la France fût tribu-« taire de l'industrie hollandoise. » (*Siècle de Louis XIV.*) Le président Hénault place l'établissement de ces compagnies en l'année 1665.

[a] Le Bembe a dit dans une lettre à Hercule Strozzi : « Equidem « in his concludendis elegis, feci idem quod nautæ solent, qui « tempestate coacti, non eum portum capiunt quem petunt, sed ad « illum qui proximus est deferuntur. » P. Bembus, epist. l. 3. (*Brossette.*) * Pierre Bembo, cardinal, né à Venise en 1470, mourut à Rome en 1547. Il écrivoit, dans les langues latine et italienne, avec un soin dont l'excès lui fut reproché.

[b] Le poëte ne pouvoit guère terminer d'une manière plus adroite l'éloge qu'il adresse au monarque. Ce discours étoit un bel essai de ses forces; il ne les y déploie pas encore entièrement. Le retour des mêmes expressions, des mêmes tournures l'annonce; mais on voit qu'il lui reste peu de progrès à faire pour arriver aux limites de son art.

SATIRES.

DISCOURS

SUR LA SATIRE [a].

Quand je donnai la première fois mes satires au public, je m'étois bien préparé au tumulte que l'impression de mon livre a excité sur le Parnasse. Je savois que la nation des poëtes, et sur-tout des mauvais poëtes (1), est une nation farouche qui prend feu [b] aisément, et que ces esprits avides de louanges [c] ne digéreroient pas facilement une raillerie, quelque douce qu'elle pût être. Aussi oserai-je dire, à mon avantage, que j'ai regardé avec des yeux assez stoïques les libelles diffamatoires qu'on a publiés contre moi (2). Quelques calomnies dont on ait voulu me noircir,

[a] Ce discours fut publié séparément, en 1668, avec la neuvième satire. L'auteur veut, par l'exemple des poëtes les plus célèbres, justifier la liberté qu'il s'est donnée de nommer quelques écrivains dans ses satires.

(1) Ceci regarde particulièrement Cotin, qui avoit publié une satire contre l'auteur. (*Despréaux.*) * Cette note fut ajoutée dans l'édition de 1713.

[b] Dans les éditions antérieures à celles de 1701, il y a « qui « prend feu *très* aisément. »

[c] Au lieu des mots *avides de louanges*, qui se trouvent dans l'édition de 1668, on lit ceux-ci *gourmands de louanges*, dans ce discours imprimé séparément, la même année, en divers formats.

(2) Il couroit dès ce temps-là, contre notre auteur, un libelle en prose, intitulé *La critique désintéressée sur les satires du temps*. *Voyez* les remarques sur le vers 60 de la satire III, et sur le vers 306 de la satire IX. (*Brossette.*)

quelques faux bruits qu'on ait semés de ma personne, j'ai pardonné sans peine ces petites vengeances au déplaisir d'un auteur irrité, qui se voyoit attaqué par l'endroit le plus sensible d'un poëte, je veux dire par ses ouvrages.

Mais j'avoue que j'ai été un peu surpris du chagrin bizarre de certains lecteurs [*a*], qui, au lieu de se divertir d'une querelle du Parnasse dont ils pouvoient être spectateurs indifférents, ont mieux aimé prendre parti, et s'affliger avec les ridicules, que de se réjouir avec les honnêtes gens [*b*]. C'est pour les consoler que j'ai composé ma neuvième satire [*c*], où je pense avoir montré assez clairement que, sans blesser l'État ni [*d*] sa conscience, on peut trouver de méchants vers méchants, et s'ennuyer de plein droit à la lecture d'un sot livre. Mais puisque ces messieurs ont parlé de la liberté que je me suis donnée de nommer, comme d'un attentat inoui et sans exemples, et que des exemples ne se peuvent pas mettre en rimes, il est bon d'en dire ici un mot, pour les instruire d'une chose qu'eux seuls veulent ignorer, et leur faire voir qu'en com-

[*a*] Ce trait est dirigé contre le duc de Montausier, que Despréaux craignoit d'attaquer ouvertement : aussi emploie-t-il, dans les éditions antérieures à celle de 1683, les mots *certains auteurs*, au lieu de *certains lecteurs*.

[*b*] Despréaux avoit mis d'abord *les rieurs*, expression qu'il changea en 1669.

[*c*] Il y a « la satire précédente » dans toutes les éditions jusqu'à celle de 1683 inclusivement : jusqu'alors ce discours étoit placé après la neuvième satire. Despréaux le plaça, dans l'édition de 1694, après *l'Art poétique;* dans celles de 1701 et de 1713, après l'*Arrêt burlesque*. Saint-Marc est le premier qui l'ait inséré avant les satires.

[*d*] « ni la conscience, » (*Discours imprimé séparément en* 1668 ; format petit in-12, dans lequel se trouvent les premières leçons.)

paraison de tous mes confrères les satiriques j'ai été un poëte fort retenu.

Et pour commencer par Lucilius, inventeur de la satire [a], quelle liberté, ou plutôt quelle licence ne s'est-il point donnée dans ses ouvrages? Ce n'étoit [b] pas seulement des poëtes et des auteurs qu'il attaquoit, c'étoit des gens de la première qualité de Rome; c'étoit des personnes consulaires. Cependant Scipion et Lélius ne jugèrent pas ce poëte, tout déterminé rieur qu'il étoit, indigne de leur amitié; et vraisemblablement, dans les occasions ils ne lui refusèrent pas leurs conseils sur ses écrits, non plus qu'à Térence [c]. Ils ne s'avisèrent point de prendre le parti de

[a] « satirique premier du nom, » (*Édit. ant. à celle de* 1683.) C. Lucilius, grand-oncle maternel de Pompée, naquit vers l'an 149 avant l'ère vulgaire, à Sinuessa dans le Latium, et mourut à Naples à l'âge d'environ cinquante ans. Il porta les armes sous P. Scipion, et obtint son amitié par la pureté de ses mœurs et par l'agrément de son esprit. Il avoit composé des épodes, des hymnes, etc. Il ne reste qu'un petit nombre de fragments de ses trente satires, et non pas de trente livres de satires, comme l'avancent quelques biographes. Ennius et Pacuvius l'avoient précédé dans ce genre de composition; mais il lui donna la forme qu'ont adoptée après lui tous les poëtes satiriques.

[b] Aujourd'hui l'on diroit: « Ce n'étoient pas seulement des « poëtes...., c'étoient des gens de la première qualité.,.., etc. »

[c] Ce poëte naquit à Carthage, l'an de Rome 560, et l'on ignore comment il tomba dans l'esclavage. Lucanus Terentius découvrant en lui le germe des plus heureuses dispositions, le fit élever avec soin, lui donna son nom et la liberté. Le génie du jeune affranchi se développa de bonne heure pour le théâtre; nous avons de lui six comédies. Il étoit allé en Grèce perfectionner ses talents; en revenant à Rome, il mourut à Stymphale, ville d'Arcadie, de douleur, dit-on, d'avoir perdu ses nouvelles pièces dans un naufrage. Ce fut l'an de Rome 594; ainsi il n'a vécu que trente-quatre ans.

Lupus et de Metellus, qu'il avoit joués dans ses satires; et ils ne crurent pas lui donner rien du leur, en lui abandonnant tous les ridicules de la république:

Num Lælius, et qui
Duxit ab oppressâ meritum Carthagine nomen,
Ingenio offensi, aut læso doluere Metello,
Famosisque Lupo cooperto versibus (1)?

En effet Lucilius n'épargnoit ni petits ni grands; et souvent des nobles et des patriciens il descendoit jusqu'à la lie du peuple:

Primores populi arripuit, populumque tributum (2).

On me dira que Lucilius vivoit dans une république, où ces sortes de libertés peuvent être permises. Voyons donc Horace, qui vivoit sous un empereur, dans les commencements d'une monarchie, où il est bien plus dangereux de rire qu'en un autre temps. Qui ne nomme-t-il point dans ses satires? Et Fabius le grand causeur, et Tigellius le fantasque, et Nasidienus le ridicule, et Nomentanus le débauché[a], et tout ce qui vient au bout de sa plume. On me répondra que ce sont des noms supposés. Oh! la belle réponse! comme si ceux qu'il attaque n'étoient pas des gens connus d'ailleurs; comme si l'on ne savoit pas que Fabius étoit un chevalier romain qui avoit composé un livre de droit; que Tigellius fut en son temps un musicien chéri d'Auguste; que Nasidienus Rufus étoit un ridicule célèbre

(1) Horace, sat. I, lib. II. (*Despréaux.*) * Vers 65 — 68. Cette note ne se trouve que dans l'édition de 1668.

(2) Horace, *ibid.* (*Despréaux.*) * Vers 69. Cette note ne se trouve que dans l'édition de 1668.

[a] « et Tanaïs le châtré, » (*Édit. ant. à celle de* 1683.)

dans Rome; que Cassius Nomentanus [a] étoit un des plus fameux débauchés de l'Italie (1). Certainement il faut que ceux qui parlent de la sorte n'aient pas fort lu les anciens, et ne soient pas fort instruits des affaires de la cour d'Auguste. Horace ne se contente pas d'appeler les gens par leur nom; il a si peur qu'on ne les méconnoisse, qu'il a soin de rapporter jusqu'à leur surnom, jusqu'au métier qu'ils faisoient, jusqu'aux charges qu'ils avoient exercées. Voyez, par exemple, comme il parle d'Aufidius Luscus, préteur de Fondi :

Fundos, Aufidio Lusco prætore, libenter
Linquimus, insani ridentes præmia scribæ,
Prætextam, et latum clavum, etc. (2).

« Nous abandonnâmes, dit-il, avec joie le bourg de Fon-
« di, dont étoit préteur un certain Aufidius Luscus; mais
« ce ne fut pas sans avoir bien ri de la folie de ce préteur,
« auparavant commis, qui faisoit le sénateur et l'homme de
« qualité. »

Peut-on désigner un homme plus précisément? et les circonstances seules ne suffisoient-elles pas pour le faire reconnoître? On me dira peut-être qu'Aufidius étoit mort alors; mais Horace parle là d'un voyage fait depuis peu. Et puis, comment mes censeurs répondront-ils à cet autre passage?

Turgidus Alpinus jugulat dum Memnona, dumque
Diffingit Rheni luteum caput, hæc ego ludo (3).

[a] « que Tanaïs étoit un affranchi de Mécénas. » (*Édit. ant. à celle de* 1683.)

(1) *Voyez* Acr. Porph. Suet. Vie d'Aug. (*Despréaux.*) * Cette note ne se trouve également que dans l'édition de 1668.

(2) Horace, sat. V, lib. I. (*Despréaux.*) * Vers 34—36. Cette note se trouve seulement dans les éditions de 1668 et de 1713.

(3) Horace, sat. X, liv. I. (*Despréaux.*) * Vers 36—37. (*Édit. de* 1668 *et de* 1713.)

« Pendant, dit Horace, que ce poëte enflé d'Alpinus « égorge Memnon dans son poëme, et s'embourbe dans la « description du Rhin, je me joue en ces satires. »

Alpinus vivoit donc du temps qu'Horace se jouoit en ces satires; et si Alpinus en cet endroit est un nom supposé, l'auteur du poëme de Memnon pouvoit-il s'y méconnoître? Horace, dira-t-on, vivoit sous le règne du plus poli de tous les empereurs; mais vivons-nous sous un règne moins poli [a]? et veut-on qu'un prince qui a tant de qualités communes avec Auguste soit moins dégoûté que lui des méchants livres, et plus rigoureux envers ceux qui les blâment?

Examinons pourtant Perse [b], qui écrivoit sous le règne de Néron. Il ne raille pas simplement les ouvrages des poëtes de son temps, il attaque les vers de Néron même. Car enfin tout le monde sait, et toute la cour de Néron le savoit, que ces quatre vers, *Torva Mimalloneis*, etc., dont Perse fait une raillerie si amère dans sa première satire, étoient des vers de Néron (1). Cependant on ne remarque

[a] « du plus doux de tous les empereurs; mais vivons-nous vous « un règne moins doux? » (*Édit. ant. à celle de* 1683.)

[b] Aulus Persius Flaccus, né l'an 34 de l'ère chrétienne, mourut à l'âge de vingt-huit ans. L'opinion la plus générale le fait naître à Volterre, ville de Toscane. Comblé des dons de la fortune, allié à des personnes du premier rang, il fut le condisciple de Lucain et l'ami des hommes les plus respectables. Les graces de la figure, l'aménité du caractère, des mœurs chastes, et l'amour de l'étude, le distinguoient également. La lecture du poëte Lucilius et sur-tout son éloignement pour le vice lui inspirèrent le desir de se signaler par des satires; nous en avons six de lui. Le stoïcien Cornutus, son précepteur, ne jugea pas à propos de conserver ses autres productions.

(1) M. Bayle, *Dict. crit.*, au mot *Perse*, poëte satirique, rem. D.

point que Néron, tout Néron qu'il étoit, ait fait punir Perse(1); et ce tyran, ennemi de la raison, et amoureux, comme on sait, de ses ouvrages, fut assez galant homme pour entendre raillerie sur ses vers, et ne crut pas que l'empereur, en cette occasion, dût prendre les intérêts du poëte.

Pour Juvénal[a], qui florissoit sous Trajan, il est un peu

ne croyoit pas que ces vers, *Torva Mimalloneis*.... fussent de Néron. M. Despréaux appuyoit le sentiment contraire sur le témoignage du vieux scoliaste de Perse, qui a été suivi par la plupart des autres commentateurs. (*Brossette.*) * L'abbé Le Monnier partage l'opinion de Bayle. Un autre traducteur de Perse, Sélis, adopte en partie celle de Despréaux. Il pense que les vers critiqués sont de Néron; mais que le jeune satirique ne tarda pas à redouter le danger auquel il s'exposoit en publiant son ouvrage. Sa mort paisible ne semble-t-elle pas prouver, en effet, qu'il eut la sagesse de le garder dans son porte-feuille?

(1) Dans la première édition il y avoit ici: « ait envoyé Perse « aux galères; » cela faisoit allusion à une vivacité de M.... (*M. le duc de Montausier*), qui avoit répondu brusquement à une personne qui lui disoit que M. Despréaux étoit un excellent poëte: « Hé bien! il faut l'envoyer aux galères couronné de lauriers. » *Voy.* la remarque sur le vers 136 de la satire IX. (*Brossette.*) * Cette première leçon désignoit clairement un homme dont le crédit étoit à ménager. Elle ne se trouve que dans le discours imprimé séparément, et fut changée dans l'édition de 1668, qui parut presque aussitôt après.

[a] Decimus ou Decius Junius Juvenalis naquit à Aquinum, aujourd'hui Aquino, dans l'Abruzze, ou fut originaire de cette ville des anciens Volsques. La vie de ce poëte est si peu connue, que l'on ignore la date de sa naissance et celle de sa mort. La même obscurité se répand sur sa famille. On croit cependant qu'il termina sa longue carrière sous Adrien, et que ce prince fut le douzième empereur dont il vit le règne. L'éloquence du barreau paroît l'avoir

plus respectueux envers les grands seigneurs de son siècle. Il se contente de répandre l'amertume de ses satires sur ceux du règne précédent; mais, à l'égard des auteurs, il ne les va point chercher hors de son siècle. A peine est-il entré en matière, que le voilà en mauvaise humeur contre tous les écrivains de son temps. Demandez à Juvénal ce qui l'oblige de prendre la plume. C'est qu'il est las d'entendre et la *Théséide* de Codrus, et l'*Oreste* de celui-ci, et le *Télèphe* de cet autre[a], et tous les poëtes enfin, comme il dit ailleurs, qui récitoient leurs vers au mois d'août:

Et Augusto recitantes mense poetas (b).

Tant il est vrai que le droit de blâmer les auteurs est un droit ancien, passé en coutume parmi tous les satiriques, et souffert dans tous les siècles.

Que s'il faut venir des anciens aux modernes, Régnier, qui est presque notre seul poëte satirique, a été véritablement un peu plus discret que les autres. Cela n'empêche pas néanmoins qu'il ne parle hardiment de Gallet, ce célèbre joueur, *qui assignoit ses créanciers sur sept et qua-*

occupé bien des années avant la composition de ses satires: on prétend même que son enthousiasme pour la poésie se manifesta fort tard; ce qui est bien peu vraisemblable à l'égard d'un écrivain dont la véhémence est le caractère. Une épigramme de Martial, son ami, d'autant moins suspecte qu'elle lui est adressée, nous apprend qu'il avoit en vain assiégé les avenues de la faveur. Au déclin de sa vie, il fut envoyé en Égypte à la tête d'une cohorte; mais cette mission couvroit un véritable exil, que lui fit infliger le pantomime Pâris, qui, ayant à se plaindre de quelques uns de ses traits, avoit assez de crédit pour s'en venger.

[a] *Voyez* le début de la première satire de Juvénal.

[b] Juvénal, satire III, vers 9.

torze [a]; et du sieur de Provins, *qui avoit changé son balandran* (1) *en manteau court* [b]; et du Cousin, *qui abandonnoit sa maison de peur de la réparer* [c]; et de Pierre du Puis [d], et de plusieurs autres.

Que répondront à cela mes censeurs? Pour peu qu'on

[a] Comme sur un bon fonds de rente et de recettes,
Dessus sept ou quatorze il assigne ses dettes.
Satire XIV, vers 115—116.

(1) Casaque de campagne. (*Despréaux.*) * Note de l'édition de 1713.

[b] Pensez-vous, sans avoir ses raisons toutes prêtes,
Que le sieur de Provins persiste en ses requêtes,
Et qu'il ait, sans espoir d'être mieux à la cour,
A son long balandran changé son manteau court;
Bien que, depuis vingt ans, sa grimace importune
Ait à sa défaveur obstiné la fortune.
Satire XIV, vers 131—136.

Despréaux, comme on le voit, s'est mépris dans sa citation: l sieur de Provins, pour se donner l'air d'un homme d'épée, avoit changé son manteau court en un long balandran, tel que les gens de guerre en portoient.

[c] Il n'est pas le Cousin qui n'ait quelque raison :
De peur de réparer, il laisse sa maison, etc.
Satire XIV, vers 137—138.

On nommoit ainsi cette espèce de fou, parceque, parlant de Henri IV, il disoit : « Le roi, mon cousin. »

Régnier, dans sa quatorzième satire, se propose de faire voir que les hommes sont fous, et qu'il n'en est pas un qui n'ait une raison pour agir contre la raison.

[d] Voici le vers 72 qui le concerne dans la sixième satire :

Aussi perclus d'esprit comme Pierre du Puis, etc.

C'étoit un fou courant les rues, qui portoit un chapeau à un pied, en guise de soulier.

les presse, ils chasseront de la république des lettres tous les poëtes satiriques, comme autant de perturbateurs du repos public (1). Mais que diront-ils de Virgile, le sage, le discret Virgile, qui, dans une églogue, où il n'est pas question de satire, tourne d'un seul vers deux poëtes de son temps en ridicule?

Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi (2),

dit un berger satirique dans cette églogue. Et qu'on ne me dise point que Bavius et Mævius en cet endroit sont des noms supposés, puisque ce seroit donner un trop cruel démenti au docte Servius [a], qui assure positivement le contraire. En un mot, qu'ordonneront mes censeurs de Catulle [b], de Martial [c], et de tous les poëtes de l'antiquité,

(1) Ceci regarde toujours M... (de Montausier). (*Brossette.*)

(2) Églogue III. (*Despréaux.*) * Vers 90. Note de l'édit. de 1713.

[a] Servius, grammairien latin du quatrième siècle de l'ère vulgaire, commentateur de Virgile.

[b] Catulle, né à Vérone l'an 86 avant l'ère vulgaire, mourut, suivant l'opinion la plus commune, à l'âge de trente ans. Conduit fort jeune à Rome, il ne tarda pas à s'y faire connoître par l'agrément de son esprit. Le petit volume de ses poésies prouve qu'il pouvoit se plier avec beaucoup de succès à différents tons, et même aux plus élevés. Il se permit des épigrammes sanglantes contre Jules César, qui eut la générosité de ne s'en venger que par une invitation à souper.

[c] Marcus Valerius Martialis, né vers l'an 40 de l'ère vulgaire à Bilbilis, ville de Celtibérie, aujourd'hui le royaume d'Aragon, mourut à peu près sexagénaire. Il vint à l'âge d'environ vingt-trois ans à Rome, où il en passa trente-cinq, depuis le règne de Néron jusqu'à celui de Trajan, et retourna dans sa patrie pour y terminer ses jours. Parmi les quinze cent soixante épigrammes qu'il nous laissa, sans y comprendre celles que l'on regarde comme supposées,

qui n'en ont pas usé avec plus de discrétion que Virgile? Que penseront-ils de Voiture, qui n'a point fait conscience de rire aux dépens du célèbre Neuf-Germain [a], quoique également recommandable par l'antiquité de sa barbe et par la nouveauté de sa poésie? Le banniront-ils du Parnasse, lui et tous les poëtes de l'antiquité, pour établir la sûreté des sots et des ridicules? Si cela est, je me consolerai aisément de mon exil: il y aura du plaisir à être relégué en si bonne compagnie. Raillerie à part, ces messieurs veulent-ils être plus sages que Scipion et Lélius, plus délicats qu'Auguste, plus cruels que Néron? Mais eux qui sont si rigoureux envers les critiques, d'où vient cette clémence qu'ils affectent pour les méchants auteurs? Je vois bien ce qui les afflige; ils ne veulent pas être détrompés. Il leur fâche d'avoir admiré sérieusement des ouvrages [b] que mes

il y en a de bonnes, de médiocres, de mauvaises, et, même de son aveu, le nombre de celles-ci l'emporte.

[a] Louis de Neuf-Germain vivoit sous Louis XIII, et se qualifioit lui-même *de poëte hétéroclite de* MONSIEUR. On ne connoît ni sa famille, ni l'époque de sa naissance, ni celle de sa mort. Il étoit le jouet de la cour et des beaux-esprits; son habitude étoit de terminer ses vers avec les syllabes dont se composoit le nom de celui qu'il prétendoit louer. En s'imposant cette folle contrainte, il a rempli de ses rimes deux volumes in-4°; le premier est de 1630, et le second de 1637. Un quatrain, adressé à M. de Valençai, rendra plus sensible encore le ridicule de Neuf-Germain :

Un rêveur un jour se trou. . . . . *va*,
Rêvant des vers près de Conf. . *lan*;
Lequel fit, ayant rêvas. . . . . *sé*,
Merveilles pour de *Valancé*.

[b] « Il leur fâche d'avoir estimé des choses que mes satires font « mépriser; ils ont honte d'avoir appris par cœur et d'avoir récité « en bonne compagnie des vers que j'ai fait passer pour ridicules.

satires exposent à la risée de tout le monde, et de se voir condamnés à oublier dans leur vieillesse [a] ces mêmes vers qu'ils ont autrefois appris par cœur comme des chefs-d'œuvre [b] de l'art. Je les plains sans doute; mais quel remède? Faudra-t-il, pour s'accommoder à leur goût particulier, renoncer au sens commun? Faudra-t-il applaudir indifféremment à toutes les impertinences qu'un ridicule aura répandues sur le papier? Et au lieu qu'en certains pays (1) on condamnoit les méchants poëtes à effacer leurs

« Mais à la fin ils m'en sauront bon gré; il me seront obligés de « leur avoir ouvert les yeux, et d'avoir démasqué des singes, qui « n'étoient beaux que sous des visages empruntés. Doit-on trouver « mauvais que j'examine les auteurs avec rigueur? Un livre sera-t-il « un asile inviolable, où toutes les sottises auront droit de bour- « geoisie, où l'on n'osera toucher sans profanation? » Cette première leçon, extraite du discours imprimé séparément en 1668, n'avoit jamais été recueillie; elle se trouve dans le format in-16, le seul où nous l'ayons lue. Le format in-4° de ce même discours isolé est, dans cet endroit, conforme au texte que Despréaux a conservé dans toutes ses éditions.

[a] Horace disoit la même chose de ses contemporains:

Vel quia turpe putant parere minoribus, et quæ
Imberbi didicere, senes perdenda fateri.
Liv. II, épître I, vers 84—85.

[b] L'orthographe de ce mot n'étoit pas fixée: il est écrit *chefs-d'œuvres* depuis 1668 jusqu'en 1674 inclusivement; *chef-d'œuvres* dans les éditions de 1683, 1694; *chefs-d'œuvres* dans celles de 1701 et de 1713. Nous verrons encore que Despréaux l'écrivoit des deux manières. *Voy.* le *Remerciement à MM. de l'académie*, t. III, p. 130.

(1) Dans le temple qui est aujourd'hui l'abbaye d'Ainay [a] à Lyon. (*Despréaux.*) * Note ajoutée dans l'édition de 1713, et que

[a] On pense que cette abbaye tiroit son nom du mot *Athenæum*.

écrits avec la langue, les livres deviendront-ils désormais un asile inviolable où toutes les sottises auront droit de bourgeoisie, où l'on n'osera toucher sans profanation?

Brossette développe ainsi.... : « Temple célèbre que les soixante na-« tions des Gaules firent bâtir en l'honneur de l'empereur Auguste, « au confluent du Rhône et de la Saône.... L'empereur Caligula y « institua des jeux, et y fonda des prix pour les disputes d'élo-« quence et de poésie, qui s'y faisoient en langue grecque et latine; « mais il établit aussi des peines contre ceux qui ne réussiroient pas « en ces sortes de disputes. Les vaincus étoient obligés de donner « des prix aux vainqueurs et de composer des discours à leur « louange; mais ceux dont les discours avoient été trouvés les plus « mauvais étoient contraints de les effacer avec la langue ou avec « une éponge, pour éviter d'être battus de verges ou d'être plongés « dans le Rhône. » (*Suétone* (*a*), *vie de Caligula*, 20. *Voyez* l'*Histoire abrégée*, ou l'*Éloge historique de Lyon*, part. I, chap. XII.)

« C'est à ces sortes de peines que Juvénal a fait allusion dans sa « première satire, vers 43—44 :

Palleat, ut nudis pressit qui calcibus anguem,
Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram.

Dans une note de sa traduction de Suétone, Laharpe dit : « Les « férules et la rivière sont de trop; mais c'est une bonne idée de « faire couronner les bons écrivains par les mauvais : c'est la seule

[*a*] On ne sait presque rien de ce qui concerne Suétone : il fut secrétaire de l'empereur Adrien, et perdit cette place. Des écrivains très versés dans la connoissance de l'*histoire auguste* croient qu'il fut disgracié non pour avoir été trop bien avec l'impératrice Sabine, mais pour avoir manqué de respect à cette princesse, dont l'humeur étoit aigre et capricieuse. Il ne nous reste de lui que les Vies des Grammairiens et des douze premiers Césars. Despréaux disoit : « J'admire M. Colbert qui ne pouvoit souffrir Sué-« tone, parcequ'il avoit révélé la turpitude des empereurs; c'est par là « qu'il doit être recommandable aux gens qui aiment la vérité. » (*Bolœana*, n. XXV.)

J'aurois bien d'autres choses à dire sur ce sujet; mais, comme j'ai déja traité de cette matière dans ma neuvième [a] satire, il est bon d'y renvoyer le lecteur.

« manière de rendre l'honneur à ces derniers. » (1820, tome I, page 522.)

Dussaulx élève des doutes sur le sens du passage de Suétone, qui paroît pourtant assez clair; et il croit que Juvénal a voulu parler seulement de la crainte qu'inspiroit aux poëtes et aux orateurs l'assemblée imposante qui se réunissoit auprès de l'autel d'Auguste. (*Satires de Juvénal*, 1803, tome I, p. 23.) Cet estimable traducteur s'autorise du silence de l'historien Dion-Cassius [a], pour nier l'existence d'une institution qui caractérise un fou tel que Caligula.

[a] On lit le mot *neuvième* dans l'édition de 1701, et le mot *dernière* dans les éditions précédentes, même dans celle de 1694, où la dixième satire est insérée.

[a] *Voyez* sur Dion-Cassius la note *a*, tome IV, page 381.

Peint par Horsent — Gravé par Leroux

SATIRES.

J. J. Blaise Libraire, Quai des Augustins.

SATIRE I [a].

Damon, ce grand auteur (1) dont la muse fertile
Amusa si long-temps et la cour et la ville;

[a] Cette pièce, commencée vers 1660, est le premier ouvrage de l'auteur qui ait de l'étendue. C'est une imitation de la satire III de Juvénal. Le poëte latin exprime les plaintes d'Umbritius contre Rome, d'où ce philosophe s'exile à cause des vices auxquels elle est en proie, et des embarras qui en rendent le séjour insupportable. Le poëte françois, en décrivant la retraite forcée de Damon, le représentoit aussi exhalant sa colère et contre les vices et contre les embarras de Paris; mais il détacha la seconde description, dont il fit une satire séparée, qui est la sixième.

Le jeune satirique étoit en défiance sur le mérite de son premier essai, lorsque Furetière rendit une visite à Gilles Boileau. Ce dernier étant sorti, « Furetière, dit Brossette, s'arrêta avec M. Des-« préaux, et lut cette satire.... Il convint de bonne foi qu'elle valoit « beaucoup mieux que toutes celles qu'il avoit faites lui-même. » Elle devint bientôt publique, au moyen des copies qui s'en multiplièrent. De deux cent douze vers qu'elle avoit alors, l'auteur n'en conserva guère que soixante, lorsqu'il la fit imprimer; il en supprima douze et changea tous les autres.

(1) J'ai eu en vue Cassandre, celui qui a traduit la Rhétorique d'Aristote. (*Despréaux*, *édition de* 1713.) * François Cassandre est connu par cette traduction, la meilleure que l'on ait encore. Détestant les hommes, son humeur insociable les éloignoit de lui. Au lit de la mort, en 1695, il comprit avec peine qu'il devoit aimer Dieu. « Ah, oui! répondit-il au confesseur qui l'y exhortoit, je lui « ai de grandes obligations; il m'a fait jouer un joli personnage! « vous savez comme il m'a fait vivre; voyez, ajouta-t-il en montrant

Mais qui, n'étant vêtu que de simple bureau,
Passe l'été sans linge, et l'hiver sans manteau (1);
Et de qui le corps sec et la mine affamée
N'en sont pas mieux refaits pour tant de renommée;
Las de perdre en rimant et sa peine et son bien,
D'emprunter en tous lieux, et de ne gagner rien,
Sans habits, sans argent, ne sachant plus que faire,
Vient de s'enfuir [a], chargé de sa seule misère;

« son grabat, comme il me fait mourir! » Despréaux ne vouloit pas qu'il se reconnût dans le héros de cette satire, puisqu'il le désigne comme un grand poëte. *Voyez* sur Cassandre la note *b*, tome III, page 367, et la lettre 61e, tome IV, page 268.

(1) Quoique Cassandre, sous le nom de Damon, soit le héros de cette satire, l'auteur n'a pas laissé de charger ce caractère de plusieurs traits qu'il a empruntés d'autres originaux. Ainsi c'est Tristan-l'Hermite qu'il avoit en vue dans ce vers, et non pas Cassandre; car celui-ci portoit un manteau en tout temps, et l'autre n'en avoit point du tout. (*Brossette.*) * Tristan, né en 1601 dans la province de la Marche, au château de Souliers ou Soliers, dont son père étoit seigneur, mourut en 1655. Sa détresse fut sans doute l'effet de sa passion pour le jeu. On a de lui plusieurs pièces de théâtre et trois recueils de poésies. Sa tragédie de Mariamne eut un succès prodigieux; Jean-Baptiste Rousseau l'a retouchée.

[a] « S'en est enfui. » (*Éditions antérieures à celle de* 1683.) Suivant Desmarets et Pradon, il falloit « s'en est fui; » correction qui ne pouvoit satisfaire Despréaux.

Jean Desmarets de Saint-Sorlin, de l'académie françoise, né à Paris en 1595, mort en 1676, a laissé une foule d'ouvrages, entre autres *les Visionnaires*, comédie, et *Clovis*, poëme épique. C'étoit un violent ennemi des anciens et des jansénistes. En mourant il légua, par une épître en vers, son fanatisme contre les Grecs et les Romains à Charles Perrault, qui se montra si digne de recueillir un semblable héritage.

Et, bien loin des sergents, des clercs et du palais,
Va chercher un repos qu'il ne trouva jamais;
Sans attendre qu'ici la justice ennemie
L'enferme en un cachot le reste de sa vie[a],
Ou que d'un bonnet vert(1) le salutaire affront
Flétrisse les lauriers qui lui couvrent le front.
Mais le jour qu'il partit, plus défait et plus blême
Que n'est un pénitent sur la fin d'un carême[b],
La colère dans l'ame et le feu dans les yeux,
Il distilla sa rage en ces tristes adieux:
Puisqu'en ce lieu, jadis aux muses si commode,

[a] « Juvénal, dit son traducteur Dussaulx, s'est bien gardé de « choisir un homme diffamé pour faire la satire de Rome; au lieu « que Boileau met celle de Paris dans la bouche d'un gredin con- « traint de s'exiler. » (Tome Ier, page 105.) Il est certain que la fuite honteuse de Damon nuit à l'effet de son discours. La retraite volontaire d'Umbritius donne au sien plus de poids.

(1) Du temps que cette satire fut faite, un débiteur insolvable pouvoit sortir de prison en faisant cession, c'est-à-dire en souffrant qu'on lui mît en pleine rue un bonnet vert sur la tête. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Celui qui faisoit à ses créanciers la cession de tous ses biens ne pouvoit se dispenser de le porter, ce qui annonçoit qu'il étoit « devenu pauvre par sa folie, » dit Pasquier (*Recherches*, liv. IV, chap. 10). Cette peine, introduite en France vers 1580, étoit tombée en désuétude depuis près d'un siècle.

[b] Le recueil de P. Du Marteau offre les deux vers suivants :

Mais tandis qu'à loisir tout son pauvre ménage
S'assemble en un bateau qui l'attend au rivage, etc.

Ils sont imités de Juvénal, qui dit:

Sed dum tota domus rhedâ componitur unâ,

et ne se trouvent dans aucune des éditions avouées par Despréaux. Le modeste bagage d'Umbritius étoit trop magnifique pour Damon.

Le mérite et l'esprit ne sont plus à la mode;
Qu'un poëte, dit-il, s'y voit maudit de Dieu,
Et qu'ici la vertu n'a plus ni feu ni lieu [a];
Allons du moins chercher quelque antre ou quelque roche,
D'où jamais ni l'huissier ni le sergent n'approche;
Et, sans lasser le ciel par des vœux impuissants,
Mettons-nous à l'abri des injures du temps,
Tandis que, libre encor malgré les destinées,
Mon corps n'est point courbé sous le faix des années,
Qu'on ne voit point mes pas sous l'âge chanceler,
Et qu'il reste à la parque encor de quoi filer [b]:
C'est là dans mon malheur le seul conseil à suivre.
Que George vive ici, puisque George y sait vivre [c],

[a] . . . . . Quando artibus, inquit, honestis,
Nullus in urbe locus, nulla emolumenta laborum, etc.
(*Juvénal, sat. III, vers* 21—22.)

[b] Dum nova canities, dum prima et recta senectus,
Dum superest Lachesi quod torqueat, et pedibus me
Porto meis, nullo dextram subeunte bacillo.
(*Juvénal, sat. III, vers* 26—28.)

Parmi les observations critiques de l'abbé de Condillac sur l'imitation françoise de ces vers, il en est une qui paroît judicieuse. La voici : « *Sous l'âge* est une foible répétition de *sous le faix des an-* « *nées.* » (*Art d'écrire*, liv. II, chap. III, page 163.)

Le Brun pense qu'un poëte chrétien, après avoir quelques lignes plus haut employé le mot de *Dieu* auroit dû s'interdire celui de *parque*, afin d'éviter le mélange du profane et du sacré.

[c] . . . . . Vivant Arturius illic
Et Catulus.
(*Juvénal, sat. III, vers* 29—30.)

Il paroît certain que *George* est ici pour *Gorge*, fameux traitant

Qu'un million comptant, par ses fourbes acquis,
De clerc, jadis laquais, a fait comte et marquis :
Que Jaquin [a] vive ici, dont l'adresse funeste
A plus causé de maux que la guerre et la peste;
Qui [b] de ses revenus écrits par alphabet

qui fit l'acquisition du comté de Meillan et du marquisat d'Entragues. Le marquis de Valençai lui donna sa fille en mariage; ce qui a fait dire à La Bruyère : « Sylvain.... n'auroit pu autrefois « entrer page chez Cléobule, et il est son gendre. » (chap. VI.) Le fils de ce Gorge fut créé duc de Phalaris par le pape; sa seconde femme, connue par une liaison intime avec le régent, qui mourut à côté d'elle, parvint à une extrême vieillesse, puisqu'elle vit les premiers orages de la révolution. L'historiographe Duclos se trompe en affirmant que, dans la première édition des satires, il y avoit *Gorge*, et que l'on substitua *George* dans les éditions postérieures [a]; le premier nom n'existe dans aucune des éditions avouées par Despréaux; et dans le recueil de P. Du Marteau, que nous citons quelquefois, il est tout-à-fait déguisé. Voici la leçon qui s'y trouve :

Qu'Oronte vive ici, puisqu'Oronte y sait vivre,
Puisqu'ici sa fortune, égale à ses souhaits,
Sert d'un indigne prix à ses lâches forfaits.

[a] Le recueil de P. Du Marteau porte *Jacquier*, véritable nom d'un fournisseur des vivres, dont le fils acheta une charge de conseiller au parlement de Paris. On croit que La Bruyère désigne ce dernier dans le tableau d'un magistrat qui parle toujours de chasse, pour se donner l'air d'un grand seigneur. (Chap. VII.)

[b] Suivant l'usage, il faudroit dire : « *lui* qui de ses revenus....

[a] Œuvres complètes de Duclos, 1806, tome VI, page 179. Ce philosophe, d'un esprit solide et saillant, fut secrétaire perpétuel de l'académie françoise, et membre de celle des inscriptions et belles-lettres. Né en 1704 à Dinant, il mourut en 1772.

Peut fournir aisément un calepin complet [a];
Qu'il règne dans ces lieux, il a droit de s'y plaire.
Mais moi, vivre à Paris! Eh! qu'y voudrois-je faire?
Je ne sais ni tromper, ni feindre, ni mentir;
Et, quand je le pourrois, je n'y puis consentir [b].
Je ne sais point en lâche essuyer les outrages
D'un faquin orgueilleux qui vous tient à ses gages,
De mes sonnets flatteurs lasser tout l'univers [c],

« *lui* qu'un million comptant.... ; » mais la colère de Damon lui fait omettre ce pronom, en parlant de Jaquin et de George. L'esprit supplée aisément cette omission, faite à dessein, pour donner au discours plus de véhémence. On l'a pourtant critiquée comme une faute grave. *Voyez* les *Essais philologiques*, édit. de Saint-Marc, tome V, page 304, et les *Nouvelles observations sur Boileau*, par M. Mermet, in-12, 1809, page 21.

[a] À, comme on sait par-tout, un calepin complet, etc.
(*Recueil de P. Du Marteau.*)

Ambroise de Calepio, religieux augustin, d'une très ancienne famille, né à Bergame en 1435, mort en 1511, consacra sa vie entière à la composition d'un vocabulaire en plusieurs langues. Les continuateurs de cet ouvrage, qui n'étoit d'abord qu'un tome assez mince, l'ont tellement augmenté qu'il est en deux gros volumes in-folio, où l'on reconnoît à peine les traces des premières éditions. Le nom de *calepin* est devenu générique, non seulement pour les dictionnaires polyglotes, mais pour les recueils de notes, d'extraits que l'on forme à son usage, dans un ordre alphabétique. Despréaux donne à ce mot la dernière acception.

[b] Quid Romæ faciam? Mentiri nescio....
. . . . . .
Nec volo, nec possum. . . . . .
(*Juvénal, sat. III, vers* 41—44.)

[c] Allusion aux sonnets du louangeur Du Pelletier.

Et vendre au plus offrant mon encens et mes vers :
Pour un si bas emploi ma muse est trop altière.
Je suis rustique et fier, et j'ai l'ame grossière [*a*] :
Je ne puis rien nommer, si ce n'est par son nom ;
J'appelle un chat un chat [*b*], et Rolet un fripon (1).

[*a*] La consonnance du premier hémistiche avec la rime est, dans ce vers, une faute que Despréaux commet rarement.

Régnier qui, dans sa troisième satire, imite celle de Juvénal, rend cet endroit de la manière suivante :

Ce n'est pas mon humeur, je suis mélancolique,
Je ne suis point entrant, ma façon est rustique.
(*Vers* 93—94.)

[*b*] Vers devenu proverbe.

(1) Procureur très décrié, qui a été dans la suite condamné à faire amende-honorable, et banni à perpétuité. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Le poëte, sans doute sur les réclamations de Rolet, parut vouloir donner le change au lecteur. On seroit tenté de croire que ce fut par un conseil perfide de ce praticien qu'il mit en note, à côté de son nom, dans l'édition de 1667, « C'est un hôtelier du « pays blaisois » ; car il se trouvoit précisément dans cette contrée un homme de cette profession, nommé Rolet. Celui-ci se récria contre l'injure dont il étoit l'objet, et Despréaux supprima la note en 1669. Quant à Charles Rolet, procureur au parlement, on l'appeloit au palais *l'ame damnée*, et le premier président de Lamoignon, pour désigner un fripon insigne, disoit : « C'est un Rolet. » Furetière en trace le portrait, dans son roman bourgeois, sous le nom de Rollichon, pages 30 et 34. On l'avoit souvent noté en justice ; mais ayant enfin été convaincu d'avoir fait revivre une obligation de 500 livres, dont il avoit reçu le paiement, il fut condamné, par arrêt du 12 août 1681, au bannissement pour neuf ans, à 4,000 l. de réparation civile, etc. « Il fut ensuite, dit Brossette, déchargé « de la peine du bannissement, et obtint une place de garde au « château de Vincennes, où il mourut. »

De servir un amant, je n'en ai pas l'adresse [a];
J'ignore ce grand art qui gagne une maîtresse,
Et je suis, à Paris, triste, pauvre et reclus,
Ainsi qu'un corps sans ame, ou devenu perclus [b].
Mais pourquoi, dira-t-on, cette vertu sauvage
Qui court à l'hôpital, et n'est plus en usage?
La richesse permet une juste fierté;
Mais il faut être souple avec la pauvreté [c]:
C'est par là qu'un auteur que presse l'indigence
Peut des astres malins corriger l'influence,
Et que le sort burlesque [d], en ce siècle de fer (1),

[a] Vers d'un tour naïf et marotique. Régnier dit:

De porter un poulet je n'ai la suffisance, etc.

(*Satire III, vers* 126.)

Et Juvénal,

. . . Ferre ad nuptam, quæ mittit adulter,
Quæ mandat, nôrint alii: . . . . . etc.

(*Sat. III, vers* 45—46.)

[b] . . . . . Tanquam
Mancus et extinctâ corpus non utile dextrâ.

(*Sat. III, vers* 47—48.)

[c] « Cela est mal construit; il sembleroit qu'on dît avec les pau-« vres, et c'est tout le contraire qu'on veut dire: il faut être souple « quand on est pauvre. D'ailleurs le tour qu'on donne à cette pen-« sée est démenti par ce qu'on a dit de Damon, qui savoit bien « emprunter en tous lieux. » (*Le Triomphe de Pradon*, page 24.) La première remarque est une chicane; la seconde est l'une des moins mauvaises du critique.

[d] Si fortuna volet, fies de rhetore consul, etc.

(*Juvénal, sat. VII, vers* 197.)

(1) M. L. D. D. M..... (M. le duc de Montausier) condamnoit hautement les satires de notre auteur, et sur-tout ces deux vers,

D'un pédant, quand il veut, sait faire un duc et pair(1).
Ainsi de la vertu la fortune se joue[a]:

qu'il disoit être extrêmement injurieux à la personne du roi, à cause de ces mots : « en ce siècle de fer. » Mais cette accusation ne rendit point le poëte coupable aux yeux de Sa Majesté. (*Brossette.*) * « Se « peut-il rien ajouter à la hardiesse et à l'injustice de ce satirique? « s'écrie Desmarets dans ses Remarques, page 33. Sans respect du « grand et du sage roi sous lequel nous vivons, qui, portant la « guerre au-dehors, nous fait jouir d'une heureuse tranquillité au- « dedans, peut-on appeler injurieusement le siècle d'un tel prince « un *siècle de fer*, et condamner son choix dans les grandes dignités « qu'il donne, puisque cela ne se fait point par un *sort burlesque*, « mais par la volonté expresse du roi? » Pradon ne manque pas de s'autoriser de ce passage dans ses *Nouvelles remarques*, page 34.

(1) L'abbé de La Rivière (*Louis Barbier*), en ce temps-là (1655) fut fait évêque de Langres (*duc et pair, à ce titre*); il avoit été régent dans un collège. (*au Plessis.*) (*Desp.*, *édit. de* 1713.) * Il fut ensuite aumônier de M. Habert, évêque de Cahors, premier aumônier de Gaston, duc d'Orléans, qui le plaça auprès de ce prince. « L'abbé « de La Rivière entra si habilement, dit Brossette, dans toutes les « inclinations de son maître, qu'il devint lui-même le maître absolu « de son cœur et de son esprit; mais il ne se servit de la confiance « du prince que pour le trahir, en découvrant tous ses secrets au « cardinal Mazarin.... Il mourut à Paris en 1670. Il avoit été nommé « au cardinalat. » On connoît l'épitaphe plaisante que lui fit La Monnoye. Jean-Baptiste Rousseau écrit à Brossette au sujet du perfide La Rivière : « Vous pourriez ajouter le bon mot d'un courtisan, « qui, un jour que cet abbé louoit extrêmement le duc d'Orléans, « l'interrompit en lui disant : *Faites-le valoir encore davantage, afin « de le vendre plus cher.* » (*Lettre du* 13 *août* 1717.)

[a] Dans les premières éditions (1666—1669), on lit, avant ce vers, les vingt-quatre suivants :

Je sais bien que souvent un cœur lâche et servile
A trouvé chez les grands un esclavage utile,

Tel aujoud'hui triomphe au plus haut de sa roue,
Qu'on verroit, de couleurs bizarrement orné,
Conduire le carrosse où l'on le voit traîné,
Si dans les droits du roi sa funeste science

Et qu'un riche pourroit, dans la suite du temps,
D'un flatteur affamé payer les soins ardents:
Mais avant que pour vous il parle ou qu'il agisse,
Il faut de ses forfaits devenir le complice;
Et sachant de sa vie et l'horreur et le cours,
Le tenir en état de vous craindre toujours,
De trembler qu'à toute heure un remords légitime
Ne vous force à le perdre en découvrant son crime.
Car n'en attendez rien, si son esprit discret
Ne vous a confié qu'un honnête secret.
Pour de si hauts projets je me sens trop timide;
L'inceste me fait peur, et je hais l'homicide;
L'adultère et le vol alarment mes esprits.
Je ne veux point d'un bien qu'on achète à ce prix.
Non, non, c'est vainement qu'au mépris du Parnasse
J'irois de porte en porte étaler ma disgrace.
Il n'est plus d'honnête homme, et Diogène en vain
Iroit, pour en chercher, la lanterne à la main.
Le chemin aujourd'hui par où chacun s'élève,
Fut le chemin jadis qui menoit à la Grève:
Et Monléron [a] ne doit qu'à ses crimes divers
Ses superbes lambris, ses jardins toujours verts [b].

[a] Monléron étoit un partisan. « Il avoit, dit Brossette, fait bâtir dans « la rue Saint-Augustin, près de la porte Richelieu, une belle maison, qui « est à présent l'hôtel de Grammont. » Dans l'édition de Hollande de 1667, au lieu de *Monléron*, il y a *Monnerot*, autre partisan qui mourut prisonnier au Petit Châtelet, pour n'avoir pas payé la taxe de 6,000,000 livres à laquelle l'avoit condamné la chambre de justice en 1666.

[b] Cet effrayant tableau, tracé d'après Juvénal, rappele l'exagération reprochée à ce satirique. Despréaux sut le sacrifier aux conseils du goût et de la prudence: ses ennemis l'accusoient de reproduire jusqu'aux taches des anciens, et de calomnier les mœurs de son siècle.

Par deux ou trois avis n'eût ravagé la France.
Je sais qu'un juste effroi l'éloignant de ces lieux
L'a fait pour quelque mois disparoître à nos yeux:
Mais en vain pour un temps une taxe l'exile;
On le verra bientôt, pompeux en cette ville,
Marcher encor chargé des dépouilles d'autrui,
Et jouir du ciel même irrité contre lui [a];
Tandis que Colletet (1), crotté jusqu'à l'échine,
S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine,

[a] L'expression hardie de Despréaux enchérit sur celle de Juvénal :

. . . . . Damnatus inani
Judicio (quid enim salvis infamia nummis?)
Exsul ab octavâ Maïus bibit, et fruitur dis
Iratis. . . . . .

(*Sat. I, vers* 47—50.)

(1) Fameux poëte fort gueux, dont on a encore plusieurs ouvrages. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Le nom de Colletet n'est point dans l'édition de 1666, ainsi que l'affirment tous les éditeurs; c'est dans le manuscrit qu'il devoit être. On le trouve en effet dans le recueil de P. Du Marteau, 1667. A la prière d'un ami de l'auteur offensé, le satirique effaça son nom. Il y substitua celui de Du Pelletier; ce qui aggravoit son premier tort, puisqu'à l'insulte il ajoutoit l'injustice. « Le bonhomme avoit assez de sa cuisine pour « vivre, dit Guéret en parlant de Du Pelletier, et d'ailleurs il étoit « trop timide pour faire le métier de parasite [a]. » Le nom de ce dernier n'en existe pas moins dans les éditions avouées par Despréaux, depuis 1666 jusqu'en 1683.

Il ne faut pas confondre Guillaume Colletet, né à Paris en 1598, mort en 1659, l'un des premiers membres de l'académie françoise, l'un des poëtes protégés par le cardinal de Richelieu, avec Fran-

[a] *Promenade de Saint-Cloud*, dans les Mémoires de Bruys, tome II, page 193.

Savant en ce métier, si cher aux beaux esprits,
Dont Montmaur (1) autrefois fit leçon dans Paris.
Il est vrai que du roi la bonté secourable
Jette enfin sur la muse [a] un regard favorable;
Et, réparant du sort l'aveuglement fatal,
Va tirer désormais Phébus de l'hôpital (2).
On doit tout espérer d'un monarque si juste;

çois Colletet, son fils, né en 1628. Le premier eut de la réputation: il composa des sonnets, des odes, des stances, des traités sur divers genres de littérature, et traduisit le roman grec d'*Ismène et Isménias;* mais il ne sut pas conserver les ressources que ses protections et ses travaux lui avoient procurées. Le second hérita de l'insouciance et de la pauvreté de son père, ainsi que de son goût pour la poésie. On a de lui des cantiques spirituels et de petites pièces insipides, réunies la plupart sous le titre de *la Muse coquette.* Il vivoit probablement en 1683, puisqu'il n'est pas encore nommé dans l'édition de cette année-là. Le choix que Damon fait n'est pas heureux: l'infortune de deux poëtes ridicules ne sauroit accuser le siècle où ils vivent.

(1) Célèbre parasite dont Ménage a écrit la vie. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.) * Montmaur étoit un professeur de grec, qui passoit la plus grande partie de son temps à table, où il médisoit de tous les savants. Ceux-ci se réunirent contre lui; et Ménage fut l'ame de la conspiration. A la fin de sa vie prétendue, écrite en latin sous le nom de Gaggilius Mamurra, il fit un appel aux gens de lettres contre leur ennemi commun, et supposa qu'il donnoit des leçons sur le métier de parasite. Sallengre a recueilli, sous le titre d'*Histoire de Pierre de Montmaur*, les pièces composées pour le tourner en ridicule, La Haye, 1716, 2 volumes in-8°.

[a] « La muse au singulier en cette signification ne se peut souf-« frir; mais elle sert à manger un s, comme l'auteur en avoit be-« soin pour l'élision. » (*Le Triomphe de Pradon*, page 26.)

(2) Le roi, en ce temps-là, à la sollicitation de M. Colbert, donna plusieurs pensions aux hommes de lettres. (*Despréaux*

Mais, sans un Mécénas à quoi sert un Auguste?
Et fait comme je suis, au siècle d'aujourd'hui [a],
Qui voudra s'abaisser à me servir d'appui?
Et puis [b], comment percer cette foule effroyable
De rimeurs affamés dont le nombre l'accable;
Qui, dès que sa main s'ouvre, y courent les premiers,
Et ravissent un bien qu'on devoit aux derniers;
Comme on voit les frelons, troupe lâche et stérile,
Aller piller le miel que l'abeille distille [c]?

édit. de 1713.) * On connoît la lettre que ce ministre écrivit, au nom de Louis XIV, le 21 juin 1663, au célèbre Isaac Vossius.

[a] Expression du temps.

[b] *Puis* et *appui* sont trop près l'un de l'autre.

[c] Après ce vers, on lit ceux-ci dans l'édition de 1666 :

Enfin je ne saurois, pour faire un juste gain,
Aller bas et rampant fléchir sous C * * * [a].
Cependant, pour flatter ce rimeur tutélaire,
Le frère [b] en un besoin va renier son frère;
Et Phébus en personne, y faisant la leçon,
Gagneroit moins ici qu'au métier de maçon;
Ou, pour être couché sur la liste nouvelle,
S'en iroit chez Billaine [c] admirer la Pucelle [d].

[a] Dans l'édition de 1667, et dans les suivantes, il y a Pucelain, au lieu du *C* initial du nom de Chapelain. Colbert avoit chargé ce dernier de former, en 1662, la liste des hommes dignes des bienfaits du roi.

[b] Despréaux se réconcilia quelque temps après avec Gilles Boileau, son frère aîné, puisqu'en 1667 il refit ainsi ce vers :

Le fils en un besoin va renier son père;

mais ce rapprochement ne fut pas durable, car il maintint sa première leçon en 1668 et 1669.

[c] Dans la seule édition de 1668, on trouve le nom de l'académicien Conrart, au lieu de celui du libraire Billaine.

[d] Après la mort de son frère, Despréaux supprima ces huit vers; ils ne sont pas dans l'édition de 1674.

Cessons donc d'aspirer à ce prix tant vanté
Que donne la faveur à l'importunité.
Saint-Amant (1) n'eut du ciel que sa veine en partage:
L'habit qu'il eut sur lui fut son seul héritage;
Un lit et deux placets composoient tout son bien;
Ou, pour en mieux parler, Saint-Amant n'avoit rien.
Mais quoi! las de traîner une vie importune,
Il engagea ce rien pour chercher la fortune,
Et, tout chargé de vers qu'il devoit mettre au jour,
Conduit d'un vain espoir [*a*], il parut à la cour (2).
Qu'arriva-t-il enfin de sa muse abusée?
Il en revint couvert de honte et de risée;
Et la fièvre, au retour, terminant son destin,
Fit par avance en lui ce qu'auroit fait la faim [*b*].
Un poëte à la cour fut jadis à la mode;
Mais des fous aujourd'hui c'est le plus incommode:
Et l'esprit le plus beau, l'auteur le plus poli,
N'y parviendra jamais au sort de l'Angéli (3).

(1) On a plusieurs ouvrages de lui où il y a beaucoup de génie; il ne savoit pas le latin et étoit fort pauvre. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * *Voy.* les pages 14 et 37, notes *b* et *a*.

[*a*] Construction elliptique, commandée par l'harmonie.

(2) Le poëme qu'il y porta étoit intitulé le *Poëme de la Lune*, et il y louoit le roi, sur-tout de savoir bien nager. (*Despréaux, édit. de* 1713.)

[*b*] « Tout cela, dit l'exact d'Olivet, pourroit bien n'avoir pour « fondement que l'imagination de M. Despréaux, qui sans doute a « cru qu'en plaçant ici un nom connu, cela rendroit sa narration « plus vive et plus gaie. » (*Histoire de l'académie françoise*, 1743, tome Ier, page 324.)

(3) Célèbre fou que M. le prince avoit amené avec lui des Pays-

Faut-il donc désormais jouer un nouveau rôle [*a*]?
Dois-je, las d'Apollon, recourir à Barthole [*b*]?
Et, feuilletant Louet allongé par Brodeau (1),
D'une robe à longs plis balayer le barreau [*c*]?

Bas, et qu'il donna au roi. (*Despréaux, édit. de* 1713.) *L'Angéli suivit le prince de Condé à la guerre, et lui plut par ses reparties; dès qu'on le vit en faveur, sa famille, qui étoit noble mais pauvre, le reconnut sans peine. A son retour de l'armée, il devint le fou *en titre d'office* à la cour de Louis XIII, où il fit bientôt sa fortune.

[*a*] Dans une édition actuellement sous presse (Th. Desoer, 1821), on donne en cet endroit-ci, comme une première leçon, douze vers dans lesquels on a bien de la peine à distinguer le premier jet du jeune poëte, et qui d'ailleurs n'existent dans aucune de ses éditions. Ils se trouvent dans le recueil de P. Du Marteau.

[*b*] Barthole, né à Sasso-Ferrato, ville de l'Ombrie, vers l'an 1313, mort à Pérouse en 1356, acquit sa grande réputation par des leçons publiques et par des commentaires sur les lois romaines. Quoique ses écrits laissent apercevoir les traces de la barbarie de son siècle, il avoit appris tout ce que l'on pouvoit savoir de son temps; et ce fut un des hommes extraordinaires qui jetèrent les fondements de la civilisation en Europe.

(1) Brodeau a commenté Louet. (*Despréaux, édit. de* 1713.) *Georges Louet, avocat à Paris, fut en 1584 reçu conseiller au parlement de cette ville, et devint ensuite agent du clergé, puis évêque de Tréguier; mais il ne prit pas possession de cet évêché. En 1602, il publia un recueil des principaux arrêts sur différentes matières, auxquels il joignit ses remarques. Des ouvrages de ce genre, c'est celui qui a obtenu le plus de succès. Il mourut en 1608.

Julien Brodeau, issu d'une ancienne famille originaire de Tours, et dans laquelle l'amour de l'étude étoit héréditaire, préféra les fonctions d'avocat à Paris aux charges importantes auxquelles il pouvoit prétendre. On estime les notes qu'il donna sur les remarques de Louet en 1636. Il est mort en 1653.

[*c*] Delille s'est rappelé ce vers pittoresque, lorsque, dans la

Mais à ce seul penser je sens que je m'égare.
Moi! que j'aille crier dans ce pays barbare,
Où l'on voit tous les jours l'innocence aux abois
Errer dans les détours d'un dédale de lois,
Et, dans l'amas confus des chicanes énormes,
Ce qui fut blanc au fond rendu noir par les formes [a];
Où Patru gagne moins qu'Huot et Le Mazier [b],
Et dont les Cicérons se font chez Pé-Fournier (1)!

description de la génisse, il a rendu

Et gradiens imâ verrit vestigia caudâ.
(*Géorg. III, vers* 59.)

par l'image suivante:

D'une queue à longs crins balayer la poussière.

[a] . . . Maneant qui nigrum in candida vertunt.
(*Juvénal, sat. III, vers* 30.)

[b] Olivier Patru, né à Paris en 1604, mort en 1681, fit le premier un remercîement à l'académie Françoise, lorsqu'il y fut admis en 1640. La saine raison et le bon goût n'entrèrent au barreau qu'avec lui. Ses *Observations sur les remarques de Vaugelas* attestent l'étude assidue qu'il avoit faite de sa langue. Ses *Plaidoyers* sont d'un honnête homme, d'un esprit juste, d'un écrivain pur, mais étranger aux effets de l'éloquence. Quelque estimables que soient ses productions, elles le font moins connoître aujourd'hui que les vers de Despréaux, son ami, qui le consultoit sur tous ses ouvrages comme un critique judicieux et très sévère. *Voyez* la lettre du 2 août 1703, tome IV, page 478.

Partagé entre les lettres et sa profession, difficile sur le choix des causes et sur la rédaction de ses mémoires, Patru vécut dans la détresse, tandis que ses confrères Huot et Le Mazier trouvoient une source de fortune dans le bruyant bavardage avec lequel ils défendoient également le juste et l'injuste.

(1) Célèbre procureur: il s'appeloit Pierre Fournier; mais les gens de palais, pour abréger, l'appeloient Pé-Fournier. (*Desp., édit.*

Avant qu'un tel dessein m'entre dans la pensée,
On pourra voir la Seine à la Saint-Jean glacée;
Arnauld à Charenton devenir huguenot (1),
Saint-Sorlin janséniste, et Saint-Pavin bigot.
Quittons donc pour jamais une ville importune,
Où l'honneur a toujours guerre avec la fortune [a];
Où le vice orgueilleux s'érige en souverain,
Et va la mitre en tête et la crosse à la main [b];

de 1713.) * Ce procureur signoit *P. Fournier*, pour se distinguer de ceux de ses confrères qui portoient son nom. « Dans la comédie « italienne d'*Arlequin procureur*, Arlequin, dit Brossette, pour imiter « ce vers, se nommoit *Pé-Arlequin*. »

(1) Au lieu de ce vers et de celui qui suit, il y avoit dans la première composition, avant l'impression :

Le pape devenir un zélé huguenot,
Sainte-Beuve jésuite et Saint-Pavin dévot.

M. de Sainte-Beuve étoit un célèbre docteur de Sorbonne. (*Brossette.*) * Cette leçon est dans le recueil de Pierre Du Marteau. Denis Sanguin de Saint-Pavin, abbé de Livry, né à Paris en 1592, mort en 1670, étoit fils d'une demoiselle Séguier et d'un président aux enquêtes, qui fut prévôt des marchands. Ses poésies, d'un ton aisé et spirituel, ont l'empreinte d'un caractère libre jusqu'à la licence; on y apprend qu'il étoit petit et bossu, et que sa difformité étoit pour lui un sujet de plaisanteries. « Il étoit, dit Voltaire, au nom- « bre des hommes de mérite que Despréaux confondit dans ses sa- « tires avec les mauvais écrivains. » (*Siècle de Louis XIV.*) Cela n'est pas exact; il est attaqué seulement comme irréligieux.

[a] Dans les éditions antérieures à celle de 1713, ce vers est ainsi :

Où l'honneur est en guerre avecque la fortune.

[b] Après ce vers, on lit dans les éditions de 1666, 1667, 1668, 1669, les quatre vers suivants qui ne se trouvent plus dans celle

Où la science triste, affreuse, délaissée [*a*],
Est par-tout des bons lieux comme infame chassée;
Où le seul art en vogue est l'art de bien voler;
Où tout me choque; enfin, où.... Je n'ose parler (1).
Et quel homme si froid ne seroit plein de bile [*b*],

de 1674 :

Où l'argent seul tient lieu d'esprit et de noblesse;
Où la vertu se pèse au poids de la richesse;
Où l'on emporte à peine, à suivre les neuf sœurs,
Un laurier chimérique et de maigres honneurs; etc.

[*a*] Toutes les éditions antérieures à celle de 1713 portent :

Où la science triste, affreuse et délaissée, etc.

Régnier avoit dit, sat. III, vers 53—54 :

Si la science pauvre, affreuse et méprisée,
Sert au peuple de fable, aux plus grands de risée, etc.

(1) Dans les premières éditions, la ponctuation du dernier hémistiche étoit ainsi : « Enfin, où je n'ose parler. » M. Racine conseilla à l'auteur de marquer une suspension après la particule où..., ce qui rend le sens bien plus fort et l'expression plus vive. (*Brossette.*) * Cette suspension n'est pas marquée dans les éditions antérieures à celle de 1694.

[*b*] Juvénal, dans sa troisième satire, s'élève contre les Grecs qui usurpoient à Rome les bienfaits du gouvernement. Despréaux, à son exemple, s'élevoit aussi contre les Italiens qui jouoient le même rôle à Paris. Il ne livra point à l'impression les vers où il les attaquoit, en faisant un éloge adroit du cardinal Mazarin. Quelques uns méritent d'échapper à l'oubli, malgré leurs défauts; nous les avons extraits du recueil de P. Du Marteau :

Eh! quelle ame de fer ici pourroit se plaire?
Et pour dernière horreur, pour comble de misère,
Qui pourroit aujourd'hui, sans un juste mépris,
Voir l'Italie en France, et Rome dans Paris?
Je sais bien mon devoir, et ce qu'on doit à Rome,

A l'aspect odieux des mœurs de cette ville?
Qui pourroit les souffrir? et qui, pour les blâmer,
Malgré muse et Phébus n'apprendroit à rimer?
Non, non, sur ce sujet pour écrire avec grace,
Il ne faut point monter au sommet du Parnasse;
Et, sans aller rêver dans le double vallon,
La colère suffit, et vaut un Apollon[a].
Tout beau[b], dira quelqu'un, vous entrez en furie.
A quoi bon ces grands mots? doucement, je vous prie:
Ou bien montez en chaire; et là, comme un docteur,
Allez de vos sermons endormir l'auditeur:
C'est là que bien ou mal on a droit de tout dire.
Ainsi parle un esprit qu'irrite la satire,
Qui contre ses défauts croit être en sûreté
En raillant d'un censeur la triste austérité;
Qui fait l'homme intrépide, et, tremblant de foiblesse,
Attend pour croire en Dieu que la fièvre le presse (1);

Pour avoir dans ses murs élevé ce grand homme
Dont le génie heureux, par un secret ressort,
Fait mouvoir tout l'État encore après sa mort;
Mais enfin je ne puis, sans horreur et sans peine,
Voir le Tibre à grands flots se mêler à la Seine,
Et traîner dans Paris ses momes, ses farceurs,
Sa langue, ses poisons, ses crimes et ses mœurs, etc.

[a] Ce vers paroît dicté par l'inspiration, même en lisant ces deux-ci, dont il est imité :

Si natura negat, facit indignatio versum, etc.
(*Juvénal, Sat. I, vers* 79.)

Puis souvent la colère engendre de bons vers.
(*Régnier, Sat. II, vers* 98.)

[b] Mais quoi, dira quelqu'un, etc.
(*Édit. ant. à celle de* 1683.)

(1) Ce vers désigne particulièrement le fameux Desbarreaux qui,

Et, toujours dans l'orage au ciel levant les mains(1),
Dès que l'air est calmé, rit des foibles humains.

selon le langage de Boursault dans ses lettres, « ne croyoit en « Dieu que quand il étoit malade. » (*Brossette.*) * Jacques Vallée, seigneur des Barreaux, conseiller au parlement de Paris, né en 1602, mort en 1673, composa pendant une maladie le sonnet si connu :

Grand Dieu! tes jugements sont remplis d'équité, etc.

On dit qu'il le désavoua lorsqu'il fut en santé. C'est la seule pièce que l'on ait de lui. Voltaire affirme qu'elle est de l'abbé Lavau, et qu'il en a vu la preuve dans une lettre de ce dernier à l'abbé Servien. (*Siècle de Louis XIV.*) Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est une imitation d'un sonnet de Philippe Desportes. Nous parlerons de ce dernier dans les notes sur *l'Art poétique.*

(1) Au lieu de ce vers et du suivant, il y avoit ceux-ci dans les premières éditions :

Et riant, hors de là, du sentiment commun,
Prêche que trois sont trois, et ne font jamais un.

Mais ces vers parurent trop hardis, et même un peu libertins, aussi bien que ceux-ci qui venoient un peu après :

C'est-là ce qu'il faut croire, et ce qu'il ne croit pas.
Pour moi qui suis plus simple, et que l'enfer étonne, etc.

M. Arnauld les fit changer. « Otez tout cela, lui dit-il, vous aurez « trois ou quatre libertins à qui cela plaira, et vous perdrez je ne « sais combien d'honnêtes gens qui liroient vos ouvrages. » (*Brossette.*) * Ces vers furent changés dans l'édition de 1683. Despréaux ne dut pas cette correction aux seuls conseils de l'amitié. « M. Des- « marets l'avoit bien relevé sur cet article de la sainte Trinité », dit Pradon. (*Nouvelles remarques*, page 35.)

Dans *le Festin de Pierre*, joué en 1665, Molière fait dire à l'impie Don Juan : « Je crois que deux et deux sont quatre, et que quatre « et quatre sont huit. » (Acte III, scène Ire.) Thomas Corneille qui, douze ans après, mit en vers cette comédie, à la hardiesse de ce trait substitua les mots suivants : « Je crois ce qu'il faut que je

Car de penser alors [a] qu'un Dieu tourne le monde,
Et règle les ressorts de la machine ronde,
Ou qu'il est une vie au-delà du trépas,
C'est-là, tout haut du moins, ce qu'il n'avouera pas.
Pour moi, qu'en santé même un autre monde étonne [b],
Qui crois l'ame immortelle, et que c'est Dieu qui tonne,
Il vaut mieux pour jamais me bannir de ce lieu.
Je me retire donc. Adieu, Paris, adieu [c].

« croie. » *Voyez* les *Œuvres de Molière, avec un commentaire*, par M. Auger, tome IV, page 232, édition où l'on a recueilli les passages que l'autorité avoit fait disparoître comme répréhensibles.

[a] Car enfin de penser. . . . . .
(*Édit. ant. à celle de* 1683.)

[b] « Je ne sais pourquoi, dit Voltaire, il est si étonné de l'autre « monde, puisque toute l'antiquité paroît y avoir cru. *Étonne* n'étoit « pas le mot propre, c'étoit *alarme*. Il croit que c'est Dieu qui « tonne; mais il tonne comme il grêle, comme il envoie la pluie et « le beau temps....; ce n'est point parcequ'il est fâché.... » (*Dictionnaire philosophique*, article *tonnerre*.) Ces observations sont de véritables chicanes: la raison, la morale, la poésie se sont accordées dans tous les temps pour armer, contre les pervers, la Providence des traits de la foudre. L'illustre critique en fournit lui-même des exemples. Quant au verbe *étonner*, on pouvoit peut-être en employer un autre; mais il emporte quelquefois l'idée de l'effroi: on dit encore « ne s'étonner de rien » pour « ne rien craindre. » L'abbé Girard, dans ses *Synonymes françois*, associe même les mots *étonnement*, *surprise*, *consternation*.

[c] Quelques unes de nos remarques ont fait voir que le plan de ce premier essai de l'auteur, dans le genre satirique, n'étoit pas irréprochable. Le talent n'y paroît pas encore assuré dans sa marche; mais il ne s'élève nulle part contre les vices avec plus d'indignation: c'est la franchise d'un jeune homme qui n'écoute aucun ménage-

ment. On croiroit que Marmontel [a] n'avoit pas lu cette pièce, lorsqu'il hasarde contre Despréaux le reproche suivant : « N'y avoit-« il donc rien dans les mœurs du siècle de Louis XIV, qui pût lui « allumer la bile? Il n'avoit pas encore vu le monde, il ne con-« noissoit que les livres et que le ridicule des mauvais écrivains. » (*Éléments de littérature*, article *Satire*.)

[a] Jean-François Marmontel, secrétaire de l'académie françoise, né à Bort en Limousin, en 1723, mort à Ableville en Normandie, en 1799. Cet écrivain laborieux et fécond, s'est essayé dans presque tous les genres de littérature; il a réussi particulièrement dans le conte moral, dans l'opéra, dans la critique.

SATIRE II[a].

A M. DE MOLIÈRE [b].

Rare et fameux esprit, dont la fertile veine
Ignore en écrivant le travail et la peine [c];
Pour qui tient Apollon tous ses trésors ouverts,
Et qui sais à quel coin se marquent les bons vers;
Dans les combats d'esprit savant maître d'escrime [d],

[a] Cette satire, composée en 1664, est la quatrième dans l'ordre chronologique. En y faisant sentir combien est difficile l'accord de la rime et de la raison, l'auteur sait les concilier de la manière la plus heureuse. Lorsqu'il l'eut terminée, il en donna lecture chez le comte du Broussin, en présence du duc de Vitri et de Molière. Ce dernier, après l'avoir entendue, n'osa pas communiquer une traduction de Lucrèce en vers françois, ouvrage de sa jeunesse. « Il se « contenta, suivant Brossette, de lire le premier acte du Misan- « thrope, auquel il travailloit [a]; .... disant qu'on ne devoit pas s'at- « tendre à des vers aussi parfaits et aussi achevés que ceux de « M. Despréaux, parcequ'il lui faudroit un temps infini s'il vou- « loit travailler ses ouvrages comme lui. »

[b] Dans les premières éditions, depuis 1666 jusqu'en 1674, on lit M. Molière; dans les suivantes, depuis 1675 jusqu'en 1713, il y a M. de Molière. J. B. Poquelin de Molière, né à Paris en 1622, mort en 1673, le premier des poëtes comiques anciens et modernes.

[c] « Une veine qui écrit, terme impropre, etc. » (*Le Triomphe de Pradon*, page 34.) Le Brun adopte cette critique rigoureuse.

[d] Voltaire cite ce vers comme le modèle d'une figure juste et soutenue. (*Dictionnaire philosophique*, article *Figure*.)

[a] Le Misanthrope fut joué le 4 juin 1666.

Enseigne-moi, Molière, où tu trouves la rime [a].
On diroit, quand tu veux, qu'elle te vient chercher :
Jamais au bout du vers on ne te voit broncher ;
Et, sans qu'un long détour t'arrête [b] ou t'embarrasse,
A peine as-tu parlé, qu'elle-même s'y place.
Mais moi, qu'un vain caprice, une bizarre humeur,
Pour mes péchés, je crois, fit devenir rimeur,
Dans ce rude métier où mon esprit se tue,
En vain, pour la trouver, je travaille et je sue.
Souvent j'ai beau rêver du matin jusqu'au soir ;
Quand je veux dire blanc, la quinteuse dit noir :
Si je veux d'un galant dépeindre la figure,
Ma plume pour rimer trouve l'abbé de Pure [c] ;
Si je pense exprimer un auteur sans défaut,

[a] Dans le recueil de P. du Marteau on lit :

. . . . . Où se trouve la rime.

[b] « *Arrête* n'est pas le mot propre, dit Condillac : car un long « détour n'arrête pas, il retarde seulement. » (*Art d'écrire*, p. 143.)

[c] Au lieu de ces deux vers, il y avoit avant l'impression :

Si je pense parler d'un galant de notre âge,
Ma plume pour rimer rencontrera Ménage.

Le recueil de P. du Marteau met Le Page à la place de Ménage. Heureusement pour le dernier, l'abbé de Pure fit alors ou distribua contre le satirique une parodie de la scène de Cinna dans laquelle Auguste confond ce conjuré : Despréaux étoit, dans cette parodie, convaincu par le ministre Colbert d'avoir composé des libelles. Pour se venger d'un homme qui avoit au moins eu le tort de faire circuler une calomnie aussi noire, il lui décocha un trait d'autant plus piquant que « cet abbé, suivant Brossette, affectoit un air de propreté et de galanterie, quoiqu'il ne fût ni propre ni galant. » Le nom de l'abbé de Pure est imprimé pour la première fois en toutes lettres

La raison dit Virgile, et la rime Quinault [a];
Enfin, quoi que je fasse ou que je veuille faire,
La bizarre toujours vient m'offrir le contraire.
De rage quelquefois, ne pouvant la trouver,
Triste, las et confus, je cesse d'y rêver;
Et, maudissant vingt fois le démon qui m'inspire,
Je fais mille serments de ne jamais écrire.
Mais, quand j'ai bien maudit et Muses et Phébus,
Je la vois qui paroît quand je n'y pense plus:
Aussitôt, malgré moi, tout mon feu se rallume;
Je reprends sur-le-champ le papier et la plume,
Et, de mes vains serments perdant le souvenir,
J'attends de vers en vers qu'elle daigne venir.
Encor si pour rimer, dans sa verve indiscrète,
Ma muse au moins souffroit une froide épithète,

dans l'édition de 1783; auparavant il étoit désigné par un P*** initial.

Michel de Pure étoit de Lyon, où son père avoit été prevôt des marchands en 1634. Sa mauvaise traduction de Quintilien parut en 1663. Il a traduit du latin, avec aussi peu de succès, l'*Histoire générale des Indes*, par le père Maffei, jésuite, la *Vie de Léon X*, par Paul Jove, et de l'italien l'*Histoire africaine*, par J. B. Birago. Ses autres ouvrages en prose sont un roman intitulé *Les Précieuses*, l'*Histoire du maréchal de Gassion*, etc.

[a] En 1664, Quinault n'avoit donné que des tragédies foibles et romanesques; son agréable comédie de *la Mère coquette* parut l'année suivante; ses opéra, genre dans lequel on ne l'a pas encore égalé, se jouèrent long-temps après. Saint-Marc n'est pas exact lorsqu'il dit: « Du vivant de *Quinaut*, son nom étoit écrit ici *Kainaut*. » Les éditions portent *Kynaut* depuis 1666 jusqu'en 1668; *Quinaut* depuis 1669 jusqu'en 1674; *Kainaut* depuis 1675 jusqu'en 1694; enfin *Quinaut* reparoît en 1701 et 1713, c'est-à-dire treize ans après sa mort.

Je ferois comme un autre; et, sans chercher si loin,
J'aurois toujours des mots pour les coudre au besoin [a]:
Si je louois Philis EN MIRACLES FÉCONDE,
Je trouverois bientôt, A NULLE AUTRE SECONDE;
Si je voulois vanter un objet NOMPAREIL,
Je mettrois à l'instant, PLUS BEAU QUE LE SOLEIL;
Enfin, parlant toujours [b] d'ASTRES et de MERVEILLES,
De CHEFS-D'OEUVRE DES CIEUX, de BEAUTÉS SANS PAREILLES,
Avec tous ces beaux mots, souvent mis au hasard,
Je pourrois aisément, sans génie et sans art,
Et transposant cent fois et le nom et le verbe,
Dans mes vers recousus mettre en pièces Malherbe [c].
Mais mon esprit, tremblant sur le choix de ses mots,
N'en dira jamais un, s'il ne tombe à propos,
Et ne sauroit souffrir qu'une phrase insipide

[a] L'auteur avoit en vue Gilles Ménage, né en 1613 à Angers, mort en 1692, dont les vers, quelquefois soignés, offrent beaucoup de ces locutions parasites, tournées ici en ridicule. Pour s'en convaincre, il suffit de lire son églogue intitulée *Christine*, sur laquelle Gilles Boileau avoit fait auparavant des remarques critiques.

[b] Dans les éditions de 1666 et de 1667 cet hémistiche est ainsi:

. . . . . ET D'ASTRE ET DE MERVEILLES, etc.

[c] La Fontaine, Molière et tous les amis de Despréaux regardoient comme impossible de faire un vers qui rimât convenablement avec celui-ci. Lorsqu'il en eut rencontré un tel qu'il le cherchoit, La Fontaine s'écria, dans sa modeste ingénuité: « Ah! le « voilà; vous êtes bien heureux. Je donnerois le plus beau de mes « contes pour avoir trouvé cela. »

François Malherbe, qui fixa les lois de la poésie françoise, et dont le style fut si long-temps mis en pièces par ses imitateurs, naquit à Caen en 1556, et mourut à Paris en 1628.

Vienne à la fin d'un vers remplir la place vide:
Ainsi, recommençant un ouvrage vingt fois,
Si j'écris quatre mots, j'en effacerai trois [a].
Maudit soit le premier dont la verve insensée
Dans les bornes d'un vers renferma sa pensée,
Et, donnant à ses mots une étroite prison,
Voulut avec la rime enchaîner la raison [b]!
Sans ce métier fatal au repos de ma vie,
Mes jours, pleins de loisir, couleroient sans envie [c]:
Je n'aurois qu'à chanter, rire, boire d'autant,
Et, comme un gras chanoine, à mon aise et content,
Passer tranquillement, sans souci, sans affaire,
La nuit à bien dormir, et le jour à rien faire [d].

[a] Le poëte révèle le secret de sa composition.

[b] Pouvoit-on faire mieux sentir la gêne extrême de la rime, et plus heureusement en triompher? Le respectable et vieil Arnauld d'Andilly, frère du docteur de Sorbonne et père du marquis de Pomponne, comparoit ces quatre vers, pour la précision, à ceux que Brébeuf a traduits de la Pharsale sur l'invention de l'écriture :

C'est de lui que nous vient cet art ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux, etc.

Il pria l'auteur de lui réciter cette satire trois fois de suite.

[c] Au lieu de ces vers, on lit dans le recueil de P. du Marteau les deux suivants :

Sans ce métier, hélas! si contraire à ma joie,
Mes jours auroient été filés d'or et de soie.

Arnauld d'Andilly les fit changer à l'auteur avant l'impression. « Vous blâmez, lui dit-il, ceux qui dans leurs vers mettent en pièces « Malherbe; et voilà une expression qui est de ce poëte. » Elle se trouve en effet plusieurs fois dans ses œuvres.

[d] Il étoit facile d'employer la négation, à l'exemple de La Fon-

Mon cœur, exempt de soins, libre de passion,
Sait donner une borne à son ambition;
Et, fuyant des grandeurs la présence importune,
Je ne vais point au Louvre adorer la fortune [a]:
Et [b] je serois heureux si, pour me consumer,
Un destin envieux ne m'avoit fait rimer.
Mais depuis le moment que cette frénésie
De ses noires vapeurs troubla ma fantaisie,
Et qu'un démon jaloux de mon contentement
M'inspira le dessein d'écrire poliment,
Tous les jours, malgré moi, cloué sur un ouvrage,
Retouchant un endroit, effaçant une page,
Enfin passant ma vie en ce triste métier,
J'envie, en écrivant, le sort de Pelletier (1).

taine dans le dernier vers de son épitaphe, et de mettre

La nuit à bien dormir, le jour à ne rien faire.

En adoptant l'autre leçon, Despréaux a cru sans doute ajouter heureusement à la négligence des deux rimes *affaire* et *faire*, qu'il semble avoir affectée pour mieux peindre la paresse. Il consulta l'académie, qui l'approuva « tout d'une voix, dit Brossette, parcequ'en « ôtant la négative, *rien faire* devenoit une espèce d'occupation. » L'usage n'a pas confirmé cette décision, et les grammairiens la condamnent.

[a] La pompe de ces deux vers contraste habilement avec le naturel et la simplicité de ceux qui les précèdent.

[b] La répétition de cet *et* est au moins inutile.

(1) Poëte du dernier ordre qui faisoit tous les jours un sonnet. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.) * Le bonhomme du Pelletier prit ce souhait pour un éloge, et fit insérer cette satire dans un recueil de poésies où il y avoit quelques unes de ses pièces. Lorsque Despréaux se plaignit au libraire de ce qu'elle étoit imprimée sans son

Bienheureux Scudéri (1), dont la fertile plume
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume!
Tes écrits, il est vrai, sans art et languissants [a],
Semblent être formés en dépit du bon sens;
Mais ils trouvent pourtant, quoi qu'on en puisse dire,
Un marchand pour les vendre, et des sots pour les lire;
Et quand la rime enfin se trouve au bout des vers,
Qu'importe que le reste y soit mis de travers?
Malheureux mille fois celui dont la manie
Veut aux règles de l'art asservir son génie!
Un sot, en écrivant, fait tout avec plaisir [b]:

aveu, celui-ci lui répondit que du Pelletier l'avoit remise lui-même à l'imprimerie, « parcequ'elle étoit à sa louange. »

(1) C'est le fameux Scudéri, auteur de beaucoup de romans, et frère de la fameuse mademoiselle de Scudéri. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.) * Toutes les éditions antérieures à celle de 1683 portent *bienheureux Scutari*. Les romans de *Cyrus* et de *Clélie* ont été imprimés sous son nom, mais ils sont de sa sœur, comme tout le monde le sait. Balzac portoit le même jugement sur la fécondité de cet auteur, quoiqu'il lui écrivît des lettres fort polies. « O bienheu-« reux écrivains, s'écrie-t-il, M. de Saumaise en latin, et M. de « Scudéri en françois!.... vous pouvez écrire plus de calepins que « moi d'almanachs!.... » Il dit encore: « Bienheureux sont ces « écrivains qui se contentent si facilement, qui ne travaillent que « de la mémoire et des doigts! etc. » (*Liv. XXIII*, *lettre* 12.)

[a] . . . . . Sans force et languissants, etc.
(*Édit. ant. à celle de* 1683.)

[b] Ridentur mala qui componunt carmina; verùm
Gaudent scribentes, et se venerantur; et ultrò,
Si taceas, laudant quidquid scripsere, beati.
At qui legitimum cupiet fecisse poema,
Cum tabulis animum censoris sumet honesti, etc.
(*Horace*, *liv. II*, *ép. II*, *vers* 106—110.)

Il n'a point en ses vers l'embarras de choisir;
Et, toujours amoureux de ce qu'il vient d'écrire,
Ravi d'étonnement, en soi-même il s'admire.
Mais un esprit sublime en vain veut s'élever
A ce degré parfait qu'il tâche de trouver;
Et, toujours mécontent de ce qu'il vient de faire,
Il plaît à tout le monde, et ne sauroit se plaire [a];
Et tel dont en tous lieux chacun vante l'esprit
Voudroit pour son repos n'avoir jamais écrit.
Toi donc qui vois les maux où ma muse s'abyme,
De grace, enseigne-moi l'art de trouver la rime [b].

[a] En cet endroit, Molière, serrant la main du poëte, l'interrompit par ces mots : « Voilà la plus belle vérité que vous ayez jamais dite. « Je ne suis pas du nombre de ces esprits sublimes dont vous parlez ; « mais, tel que je suis, je n'ai rien fait en ma vie dont je sois vérita- « blement content. »

Santeuil au contraire, dominé par un enthousiasme habituel, avoit la plus haute opinion de tout ce qu'il composoit. Un jour même il en faisoit l'aveu chez le libraire Thierry, et Despréaux lui répondit : « Vous êtes donc le seul homme extraordinaire qui ait « jamais été parfaitement content de ses ouvrages. » A ce titre glorieux, le poëte latin renonce aussitôt à son sentiment pour adopter celui du satirique, qu'il appuie de son propre exemple. J. B. Santeuil, chanoine régulier de Saint-Victor, né à Paris en 1630, mourut à Dijon en 1697.

Brossette ajoute que Despréaux citoit à ce sujet *les Caractères* de La Bruyère. Voici la réflexion dont il s'autorisoit : « La même jus- « tesse d'esprit qui nous fait écrire de bonnes choses nous fait ap- « préhender qu'elles ne le soient pas assez pour mériter d'être « lues, etc. » (Chap. I, *Des ouvrages de l'esprit.*)

[b] Est-ce donc là ce que ton art sublime,
Divin Molière, a de plus étonnant ?

Ou, puisque enfin tes soins y seroient superflus,
Molière, enseigne-moi l'art de ne rimer plus.

Enseigne-nous plutôt quel microscope,
Depuis Agnès jusqu'au fier Misanthrope,
Te dévoila les plis du cœur humain.
Quel dieu remit ses crayons dans ta main? etc., etc.

Voilà ce que dit Marmontel dans son *Épître aux poëtes*, couronnée par l'académie françoise en 1760. En rendant justice aux leçons contenues dans la seconde satire, d'Alembert s'étonne également de ce que Despréaux se borne à demander à Molière *où il trouve la rime*. On pouvoit sans doute, avec plus de raison, interroger ce grand homme sur les difficultés de l'art qu'il connoissoit si bien, et lui demander où il avoit trouvé *l'École des maris* et *l'École des femmes*, chefs-d'œuvre dont la scène étoit enrichie depuis peu de temps. Un pareil sujet auroit été susceptible d'un grand intérêt; mais puisqu'il n'entroit pas dans le dessein du jeune satirique de le traiter, pourquoi lui reprocher de s'être borné à celui qu'il avoit en vue? Il n'a point voulu, dans cette pièce, parler de la comédie, dont il ne dit pas un seul mot; il s'est proposé uniquement d'épurer notre langue poétique, en proscrivant les hémistiches oiseux, les expressions insignifiantes, sur-tout les rimes banales, qui en faisoient un misérable jargon. Cette réforme, alors si nécessaire, étoit un service éminent qu'il rendoit aux lettres. Assurément il n'étoit guère possible de l'opérer en vers plus agréables et mieux finis.

SATIRE III [a].

A. Quel sujet inconnu vous trouble et vous altère [b]?
D'où vous vient aujourd'hui cet air sombre et sévère [c],
Et ce visage enfin plus pâle qu'un rentier
A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier (1)?
Qu'est devenu ce teint dont la couleur fleurie

[a] Cette satire fut composée en 1665. Le sujet en est le même que celui de la VIIIe satire d'Horace, liv. II. C'est la description d'un très mauvais repas, donné par un homme qui se piquoit pourtant de raffiner sur la bonne chère. Regnier, satire X, parle aussi d'un souper ridicule auquel il avoit été retenu malgré lui.

[b] La lettre A signifie l'auditeur ou celui qui interroge.

[c] Scire velim quare toties mihi, Nævole, tristis
Occurras, fronte obductâ, ceu Marsia victus.
(*Juvénal, sat. IX, vers* 1—2.)

(1) Le roi, en ce temps-là, avoit supprimé un quartier des rentes. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Cette suppression, relative aux rentes constituées sur l'Hôtel-de-Ville, eut lieu en 1664. Tous les rentiers ne prirent pas leur parti aussi gaiement que l'auteur de l'épigramme suivante:

De nos rentes, pour nos péchés,
Si les quartiers sont retranchés,
Pourquoi s'en émouvoir la bile?
Nous n'aurons qu'à changer de lieu:
Nous allions à l'Hôtel-de-Ville,
Et nous irons à l'Hôtel-Dieu.

Cette épigramme plaisoit à Despréaux; elle est du chevalier de Cailly, qui publia ses poésies sous le nom de D'Aceilly, et qui est mort en 1674.

Sembloit d'ortolans seuls et de bisques nourrie,
Où la joie en son lustre attiroit les regards,
Et le vin en rubis brilloit de toutes parts?
Qui vous a pu plonger dans cette humeur chagrine?
A-t-on par quelque édit réformé la cuisine (1)?
Ou quelque longue pluie, inondant vos vallons,
A-t-elle fait couler vos vins [a] et vos melons?
Répondez donc [b] enfin, ou bien je me retire.
P. Ah! de grace, un moment, souffrez que je respire [c].
Je sors de chez un fat qui, pour m'empoisonner,
Je pense, exprès chez lui m'a forcé de dîner (2).
Je l'avois bien prévu. Depuis près d'une année

(1) On publia alors divers édits de réformation. (*Brossette.*)

[a] . . . . . vos vins ou vos melons.
(*Éditions de* 1666 *et de* 1667.)

« Depuis quand est-ce qu'on plante les vignes, et qu'on sème les « melons dans les vallons? » (*Le Triomphe de Pradon*, page 43.)

Cette remarque, l'une des moins absurdes du critique, peut donner une idée de sa sagacité ou de sa bonne foi. Suivant Le Brun, « on ne dit pas trop bien que la pluie *fait couler des melons.* » C'est une erreur : cette locution est très usitée, et le dictionnaire de l'Académie la consacre.

[b] Répondez donc du moins, ...
(*Édit. antérieures à celle de* 1701.)

[c] La lettre P signifie le poëte; ce qui a fait croire aux éditeurs de 1735 et de 1740 que l'auteur s'étoit dépeint sous ce personnage. Cette opinion a pour elle l'exemple d'Horace et de Regnier. Cependant Brossette l'a combattue : d'après ce qu'il dit, celui qui est en scène est le comte du Broussin; Despréaux en parloit comme d'un homme « qui traitoit sérieusement les repas; » il avoit même eu d'abord l'intention de le désigner par un B.

(2) C'est celui qui avoit donné le dîner; mais c'est un personnage feint. (*Brossette.*)

J'éludois tous les jours sa poursuite obstinée.
Mais [a] hier il m'aborde, et, me serrant la main,
Ah! monsieur, m'a-t-il dit, je vous attends demain.
N'y manquez pas au moins. J'ai quatorze bouteilles
D'un vin vieux..... Boucingo n'en a point de pareilles [b] :
Et je gagerois bien que, chez le commandeur [c],
Villandri (1) priseroit sa séve et sa verdeur.
Molière avec Tartufe y doit jouer son rôle (2);

[a] Quand hier il m'aborde. . . . . .
(*Édit. de* 1666, 1667, 1668, 1669.)
« Aborde-t-on ce qui n'a point de bord, ou en qui l'on n'en con-« sidère point? On dit accoster quelqu'un, et non pas aborder quel-« qu'un. » (*Le Satirique françois expirant*, etc., Cologne, 1689, page 7.) Ce petit volume anonyme roule uniquement sur la IIIe satire; on y reconnoît l'absurde animosité de Pradon.

[b] Illustre marchand de vin. (*Despréaux, édit. de* 1713.)

[c] Jacques de Souvré, commandeur de Saint-Jean-de-Latran, ensuite grand-prieur de France, étoit fils du maréchal de Souvré, gouverneur de Louis XIII, et oncle de la marquise de Louvois. Sa table étoit somptueuse; messieurs du Broussin et de Villandri étoient ses convives les plus assidus.

(1) Homme de qualité qui alloit fréquemment chez le commandeur de Souvré. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Le goût de l'hôte s'annonce dès ce vers, où il fait l'éloge de la verdeur de son vin. C'est probablement du même Villandri qu'il est parlé dans le *Ménagiana*, 1715, tome III, page 299. Ce gentilhomme de la chambre du roi n'étoit pas aussi courageux que fin gourmet. Ayant reçu un soufflet de M. de Montbrun, dans l'église des Augustins pendant la messe, il l'appela en duel, pour réparer son honneur, qui n'y gagna rien; car il fut désarmé par son adversaire, et réduit à lui demander la vie.

(2) Le Tartufe en ce temps-là avoit été défendu, et tout le monde vouloit avoir Molière pour le lui entendre réciter. (*Despréaux, édit. de* 1701.) * *Voyez* la page 54, note 1.

Et Lambert, qui plus est, m'a donné sa parole (1).
C'est tout dire en un mot, et vous le connoissez. —
Quoi! Lambert?—Oui, Lambert. A demain.—C'est assez.
Ce matin donc, séduit par sa vaine promesse,
J'y cours midi sonnant, au sortir de la messe.
A peine étois-je entré, que, ravi de me voir,
Mon homme, en m'embrassant, m'est venu recevoir;
Et, montrant à mes yeux une allégresse entière,
Nous n'avons, m'a-t-il dit, ni Lambert ni Molière;
Mais, puisque je vous vois, je me tiens trop content.
Vous êtes un brave homme; entrez, on vous attend.
A ces mots, mais trop tard, reconnoissant ma faute,
Je le suis en tremblant dans une chambre haute,
Où, malgré les volets, le soleil irrité [a]
Formoit un poêle ardent au milieu de l'été.
Le couvert étoit mis dans ce lieu de plaisance,
Où j'ai trouvé d'abord, pour toute connoissance,
Deux nobles campagnards, grands lecteurs de romans,
Qui m'ont dit tout Cyrus (2) dans leurs longs compliments.

(1) Lambert, le fameux musicien, étoit un fort bon homme, qui promettoit à tout le monde de venir, mais qui ne venoit jamais. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Dans l'édition de 1701 il y a : « qui « promettoit à tout le monde, mais qui ne venoit jamais. » Michel Lambert, né en 1610, à Vivonne, près de Poitiers, mourut à Paris en 1696. Il passoit pour être l'inventeur du beau chant; mais Lulli, son gendre, le surpassa.

[a] La censure de Pradon ne devoit pas épargner une épithète d'une hardiesse aussi poétique. « Otez *irrité*, dit-il, qui est inutile; « et la seconde faute est que *le soleil irrité*, ou *le soleil en colère*, « est très ridicule. » (*Le Satirique françois expirant*, etc., page 10.)

(2) Roman de dix tomes de mademoiselle de Scudéri. (*Despréaux,*

J'enrageois. Cependant on apporte un potage.
Un coq y paroissoit en pompeux équipage,
Qui, changeant sur ce plat et d'état et de nom,
Par tous les conviés s'est appelé chapon[a].
Deux assiettes suivoient, dont l'une étoit ornée
D'une langue en ragoût, de persil couronnée;
L'autre, d'un godiveau tout brûlé par dehors,
Dont un beurre gluant inondoit tous les bords[b].

édit. de 1713.) * Madeleine de Scudéri, née au Havre en 1607, morte à Paris en 1701, a composé d'autres romans, dont voici les principaux : *Clélie*, 10 volumes; *Almahide*, 8 volumes; *Ibrahim*, 4 volumes, etc. En 1671, elle remporta le premier prix d'éloquence décerné par l'académie françoise. *Voyez* ce que nous avons dit de ses vers, tome IV, note *a*, page 390. Despréaux appeloit ses romans une *boutique de verbiage*, et n'y voyoit que des *portraits de fantaisie*. « C'est un auteur, disoit-il, qui ne sait ce que « c'est de finir. Ses héros et ceux de son frère n'entrent jamais dans « un appartement que tous les meubles n'en soient inventoriés. « Vous diriez d'un procès-verbal dressé par un sergent. Leur nar- « ration ne marche point; c'est la puérilité même que toutes leurs « descriptions.... Cependant, ajoutoit-il, combien n'a-t-on point « crié contre mes critiques? Le temps a fait voir que la Scudéri « étoit un esprit faux. C'est à elle qu'on doit l'institution des *pré-* « *cieuses*. Le fameux hôtel de Rambouillet n'étoit pas tout-à-fait « exempt de ce jargon, qui a, Dieu merci, trouvé sa fin, aussi bien « que le burlesque, qui nous avoit si long-temps tyrannisés. La belle « nature et tous ses agréments ne se sont fait sentir que depuis que « Molière et La Fontaine ont écrit. » (*Bolæana*, n. XCI.) *Voyez* la lettre 127, écrite par Despréaux à Brossette, du (*date inconnue*) 1704, tome IV, page 507.

[*a*] Ce trait même ne peut désarmer l'inexorable censeur de Despréaux. « Ce coq, dit-il, qui fut appelé chapon est une plaisanterie « bien maigre et bien plate. » (*Le Triomphe de Pradon*, page 47.)

[*b*] L'avocat Fourcroi crut faire une agréable plaisanterie en don-

On s'assied : mais d'abord notre troupe serrée
Tenoit à peine autour d'une table carrée,
Où chacun, malgré soi, l'un sur l'autre porté,
Faisoit un tour à gauche, et mangeoit de côté (1).
Jugez en cet état si je pouvois me plaire,
Moi qui ne compte rien ni le vin ni la chère (2),
Si l'on n'est plus au large assis en un festin
Qu'aux sermons de Cassagne ou de l'abbé Cotin [a].
Notre hôte cependant, s'adressant à la troupe,

nant un repas semblable en tout à celui dont la description est un chef-d'œuvre. Plus l'imitation étoit parfaite, moins elle eut de succès. Les convives, parmi lesquels étoient l'avocat-général de Lamoignon, le président de Ménars, et Despréaux lui-même, trouvèrent qu'un pareil festin étoit fort bon à décrire en vers, mais non pas à servir.

Bonaventure Fourcroi, né à Noyon, mort en 1692, connu par des ouvrages de jurisprudence estimés, a concouru pour les prix d'éloquence de l'académie françoise, et composé un grand nombre de sonnets. On a retenu son petit dialogue d'un passant et d'une tourterelle, imprimé sous d'autres noms. Cet avocat étoit si redoutable dans la dispute par la force de ses poumons, que son ami Molière, las de discuter un jour avec lui en présence de Despréaux, se tourna du côté de celui-ci, en disant : « Qu'est-ce que la raison avec « un filet de voix contre une gueule comme cela ? » Dans plusieurs recueils on attribue ce bon mot à Despréaux lui-même. Monchesnai, qui devoit le tenir de ce dernier, en fait honneur à Molière.

(1) Peinture aussi vraie que plaisante : le pinceau de Téniers n'eût pas mieux réussi. (*Le Brun.*)

(2) On diroit en prose, « moi qui ne compte pour rien ; » mais la marche de la poésie est plus vive et plus légère. (*Le Brun.*)

[a] On lit dans l'édition de 1666 :

Qu'aux sermons de Chassaigne ou de l'abbé Kautin.

Le véritable nom du dernier fut inséré, dès l'année suivante, dans

Que vous semble, a-t-il dit, du goût de cette soupe?
Sentez-vous le citron dont on a mis le jus

la seconde édition; celui du premier ne le fut qu'après sa mort en 1683. Cette différence s'explique par les ménagements que l'auteur crut devoir à l'un plutôt qu'à l'autre.

Si l'on en croit Brossette, l'abbé Furetière indiqua ces deux prédicateurs au satirique. D'Olivet nous dit avec bien plus de vraisemblance que Despréaux avoit personnellement à se plaindre de Cotin, qui étoit intime ami de Gilles Boileau, et qui, dans les brouilleries entre les deux frères, prenant « toujours le parti de l'aîné, « n'oublioit rien pour susciter des chagrins domestiques au cadet. » (*Hist. de l'Acad. franç.*, 1743, tome II, page 184.) L'irascible et présomptueux Cotin combattit son adversaire en vers et en prose; il se permit des injures grossières, des imputations calomnieuses, dans un libelle intitulé, *La Critique désintéressée sur les satires du temps.*

L'abbé Cassagne ne chercha point à se venger, quoiqu'il fût profondément blessé d'une raillerie devenue proverbe en naissant. Né à Nîmes en 1636, il avoit alors trente ans; ses poésies et ses sermons lui avoient valu tous les honneurs littéraires; nommé pour prêcher à la cour, la crainte du ridicule l'empêcha de s'y produire. Pour acquérir des droits à l'estime, il traduisit Salluste, Cicéron, et projetoit d'autres entreprises, lorsque sa raison succomba sous le poids de l'étude et de la mélancolie. Il fallut le renfermer à Saint-Lazare, où il rencontra le comte de Brienne, dont la tête valoit bien moins encore que la sienne, et qui, dans le feu d'une dispute, leva sur lui des pincettes. Cassagne, issu d'une famille opulente et distinguée, fut tellement affecté d'un pareil outrage, qu'il en mourut peu de temps après, en 1679. Cette anecdote est consignée dans l'*Histoire critique des journaux*, par Camusat, 1734, tome Ier, page 174.

Boursault prétend que Despréaux a dit le contraire de ce qu'il vouloit dire, en parlant des sermons de Cassagne et de Cotin. Voici l'observation du chevalier, l'un des acteurs de *la Satire des satires*,

Avec des jaunes d'œufs mêlés dans du verjus (1)?
Ma foi, vive Mignot et tout ce qu'il apprête!
Les cheveux cependant me dressoient à la tête:
Car Mignot, c'est tout dire; et dans le monde entier
Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier [a].
J'approuvois tout pourtant de la mine et du geste,
Pensant qu'au moins le vin dût réparer le reste.
Pour m'en éclaircir donc, j'en demande; et d'abord
Un laquais effronté m'apporte un rouge-bord

scène VI:

. . . A l'entendre, on diroit qu'on s'y tue,
Que la foule y fatigue, et que chacun y sue.

Les vers du satirique offroient un sens trop clair pour les deux prédicateurs.

(1) Ces sortes de soupes étoient alors à la mode, et on les appeloit des *soupes de l'Écu d'argent*: c'étoit l'enseigne d'un traiteur qui demeuroit dans le quartier de l'Université, et qui avoit inventé la manière de les faire. (*Brossette.*)

[a] Jacques Mignot, pâtissier-traiteur, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Percée, avoit la charge de maître-queux de la maison du roi, et celle d'écuyer de la bouche de la reine. Il crut qu'il étoit de l'honneur d'un officier tel que lui de présenter une plainte en diffamation à M. Deffita, lieutenant-criminel, ainsi qu'à M. de Riants, procureur du roi. Ces deux magistrats l'ayant renvoyé, en disant que l'injure dont il se plaignoit étoit une plaisanterie, il résolut de se faire justice, mais en galant homme: il fit donc imprimer à ses frais une satire de Cotin contre leur ennemi commun, et il en enveloppa tous ses biscuits, qui eurent alors une vogue extraordinaire. Despréaux lui-même en envoyoit chercher, pour se divertir avec ses amis; tandis que Mignot étoit tout fier du succès de sa vengeance. Dans la suite il se glorifioit de devoir sa fortune au trait qu'il avoit regardé d'abord comme le signal de sa ruine.

D'un Auvernat fumeux, qui, mêlé de Lignage (1),
Se vendoit chez Crenet (2) pour vin de l'Ermitage,
Et qui, rouge et vermeil [a], mais fade et doucereux,
N'avoit rien qu'un goût plat, et qu'un déboire affreux.
A peine ai-je senti cette liqueur traîtresse,
Que de ces vins mêlés j'ai reconnu l'adresse [b].
Toutefois avec l'eau que j'y mets à foison
J'espérois adoucir la force du poison.
Mais, qui l'auroit pensé? pour comble de disgrace,
Par le chaud qu'il faisoit nous n'avions point de glace.
Point de glace, bon Dieu! dans le fort de l'été [c]!

(1) Deux fameux vins du terroir d'Orléans. (*Despréaux, édition de* 1713.) * L'*Auvernat* ou *Auvernas* tire son nom d'un raisin noir, dont le plant est venu d'Auvergne. Le *Lignage* est moins fort en couleur, parcequ'il se fait avec toutes sortes de raisins.

(2) Fameux marchand de vin, logé à la Pomme de pin. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Vis-à-vis l'église de la Madeleine, près du pont Notre-Dame. Ce cabaret étoit déja renommé du temps de Régnier et même de Rabelais; ils en parlent, l'un dans sa X^e^ satire, l'autre dans son Pantagruel, liv. II, chap. VI. Crenet ne prit point la chose sérieusement: il avoit en effet vendu au comte du Broussin, qui en étoit furieux, un muid de vin de l'*Ermitage*, que l'on reconnut ensuite être un mélange de *Lignage* et d'*Auvernat*. Un ermitage a donné son nom à un coteau du Dauphiné, ainsi qu'à l'excellent vin qu'on y recueille.

[a] Et qui, rouge en couleur. . . . . .
(*Édit. ant. à celle de* 1694.)

[b] *L'adresse de ces vins mêlés* pour *le mélange adroit de ces vins*, est une heureuse expression: c'est un exemple de toute la hardiesse que comporte le style figuré sous une plume habile. Aussi Pradon ne manque-t-il pas de dire: « Il y a ici bien de l'impropriété et du « galimatias. » (*Le Triomphe de Pradon*, page 49.)

[c] Lorsque cette satire fut composée, il n'y avoit que ceux qui

Au mois de juin! Pour moi, j'étois si transporté,
Que, donnant de fureur tout le festin au diable,
Je me suis vu vingt fois prêt à quitter la table;
Et, dût-on m'appeler et fantasque et bourru,
J'allois sortir enfin quand le rôt[a] a paru.
Sur un lièvre flanqué de six poulets étiques
S'élevoient trois lapins, animaux domestiques,
Qui, dès leur tendre enfance élevés dans Paris,
Sentoient encor le chou dont ils furent nourris[b].
Autour de cet amas de viandes entassées
Régnoit un long cordon d'alouettes pressées[c],

se piquoient de raffinement qui bussent à la glace; circonstance propre à caractériser l'interlocuteur. Le comte du Broussin se reconnut dans cette pièce, et crut que l'on rendoit hommage à la délicatesse de son goût.

[a] L'auteur ayant demandé au comte du Broussin s'il falloit dire le *rôt* ou le *rôti*, cet homme qui se vantoit d'avoir, en fait de repas, acquis la plénitude de la science, lui répondit : « Le rôt est plus « noble. » Quand il eut connoissance de la matière sur laquelle Despréaux s'exerçoit, il lui dit d'un ton solennel : « Ce n'est pas là un « sujet sur lequel il faille plaisanter. Choisissez plutôt les hypo- « crites, vous aurez pour vous tous les honnêtes gens; mais pour « la bonne chère, croyez-moi, ne badinez point là-dessus. »

[b] Ces vers paroissent à La Harpe être aussi bons que le rôt est mauvais. Le Brun pourtant y remarque une légère imperfection : « *s'élevoient* et *élevés*, dit-il, sont un peu près; mais ils n'expriment « pas la même idée. » Les viandes se servoient alors en pyramide dans une espèce de bassin.

[c] Les ennemis de Despréaux triomphèrent de ce qu'il plaçoit des alouettes dans un dîner donné au mois de juin. Boursault emploie la troisième scène de *la Satire des satires* à le railler sur cette méprise, et ne veut pas même qu'il ait une excuse dans la bizar-

Et sur les bords du plat six pigeons étalés
Présentoient pour renfort leurs squelettes brûlés [a].
A côté de ce plat paroissoient deux salades,
L'une de pourpier jaune, et l'autre d'herbes fades,
Dont l'huile de fort loin saisissoit l'odorat,
Et nageoit dans des flots de vinaigre rosat.
Tous mes sots, à l'instant changeant de contenance,
Ont loué du festin la superbe ordonnance;
Tandis que mon faquin, qui se voyoit priser,
Avec un ris moqueur les prioit d'excuser.
Sur-tout certain hableur, à la gueule affamée (1),

rerie de l'hôte. Voici ce qu'il fait dire au marquis par le chevalier :

Tant pis pour Despréaux, s'il met une sottise.
Comme ami de l'auteur, tu pourrois répliquer,
Quand il fait ce repas, qu'il prétend s'en moquer;
Que c'est un fat qui traite, et qu'on peut sans scrupule
Orner d'un méchant plat un festin ridicule.
A cela je réponds, pour te pousser à bout,
Qu'en mai, juin et juillet on n'en voit point du tout;
Que chez les rôtisseurs pas une ame n'en trouve;
Que c'est en ce temps-là que l'allouette couve;
Et que tout fat qu'il fût, le maître du logis
N'avoit pas envoyé dénicher les petits.

[a] . . . . . Tum pectore adusto
Vidimus et merulas poni, et sine clune palumbes, etc.
(*Horace, liv. II, sat. VIII, vers* 90—91.)

On cite le *sine clune palumbes* comme l'un des traits saillants de la satire d'Horace, qui est bien inférieure à celle de Despréaux, surtout pour la perfection des détails.

(1) Celui dont le caractère est si vivement exprimé dans ces dix vers, s'appeloit B. D. L., cousin issu de germain de notre auteur. Il étoit neveu de M. de L...., grand audiencier de France, qui lui avoit acheté une charge de président à la cour des monnoies; mais

Qui vint à ce festin conduit par la fumée,
Et qui s'est dit profès dans l'ordre des coteaux(1),

il dissipa tout son bien;.... il fut réduit à vivre chez ses amis. Il alloit souvent chez M. Boileau le greffier, frère aîné de M. Despréaux. Ce fut là que se passa, entre ce même M. de L..... et la comtesse de Crissé, cette scène plaisante et vive qui a été décrite par M. Racine dans ses *Plaideurs*, sous les noms de Chicaneau et de la comtesse de Pimbêche, etc.... (*Brossette.*)

(1) Ce nom fut donné à trois grands seigneurs tenant table, qui étoient partagés sur l'estime qu'on devoit faire des vins des coteaux des environs de Reims. Ils avoient chacun leurs partisans. (*Despréaux, édit. de* 1694.) * Suivant Brossette, Despréaux disoit que ces trois seigneurs étoient le commandeur de Souvré, le duc de Mortemar et le marquis de Sillery. Suivant le *Dictionnaire étymologique* de Ménage, au mot *costeaux*, « ces messieurs étoient le mar« quis de Bois-Dauphin, du nom de Laval, le comte d'Olonne, du « nom de La Trimouille, l'abbé de Villarceaux, du nom de Mornai, « et le comte du Broussin, du nom de Brulart. » Le père Bouhours, Ménage et Despréaux ne sont pas non plus entièrement d'accord sur l'origine de ce nom. Desmaizeaux paroît donner la véritable, qu'il tenoit de Saint-Évremond. Ce dernier dînant chez M. de Lavardin, évêque du Mans, le prélat le railla sur sa friandise, ainsi que sur celle du comte d'Olonne et du marquis de Bois-Dauphin. « Ces mes« sieurs, dit-il, outrent tout à force de vouloir raffiner sur tout. Ils « ne sauroient manger que du veau de rivière; il faut que leurs « perdrix viennent d'Auvergne; que leurs lapins soient de la Roche« Guyon ou de Versine: ils ne sont pas moins difficiles sur le « fruit; et pour le vin, ils n'en sauroient boire que des trois co« teaux d'Aï, d'Haut-Villiers et d'Avenay. » Saint-Évremond répéta cette raillerie à ses deux amis. Ils s'en amusèrent tous les trois, et ils en parlèrent si souvent, sur-tout des *coteaux*, qu'on les nomma *les trois coteaux*. (*Voyez* la *Vie de M. de Saint-Évremond*, 1740, tome I, page 31.) Voilà pourquoi Voltaire dit que l'évêque du Mans « avoit établi l'ordre des coteaux. (*Dict. phil.*, au mot

A fait en bien mangeant l'éloge des morceaux [a].
Je riois de le voir avec sa mine étique,
Son rabat jadis blanc, et sa perruque antique,
En lapins de garenne ériger nos clapiers [b],
Et nos pigeons cauchois [c] en superbes ramiers [d];
Et, pour flatter notre hôte, observant son visage,
Composer sur ses yeux son geste et son langage [e];
Quand notre hôte charmé, m'avisant sur ce point:
Qu'avez-vous donc, dit-il, que [f] vous ne mangez point?
Je vous trouve aujourd'hui l'ame tout inquiète,
Et les morceaux entiers restent sur votre assiette.
Aimez-vous la muscade? on en a mis par-tout [g].
Ah! monsieur, ces poulets sont d'un merveilleux goût!
Ces pigeons sont dodus, mangez, sur ma parole.
J'aime à voir aux lapins cette chair blanche et molle [h].

Ordination.) De Villiers, comédien, mort vers 1680, donna en 1665 *les Coteaux ou les Marquis friands*, comédie en un acte et en vers.

[a] Vers devenu proverbe.

[b] Lapins domestiques.

[c] Du pays de Caux en Normandie. Il y a dans l'édition de 1666 *pigeons cochets*, et dans celle de 1667, *pigeons cauchais*.

[d] Pigeons sauvages.

[e] Ce vers élégant semble avoir servi de modèle à celui de Racine:

Sur les yeux de César composent leur visage.
(*Britannicus, acte V, scène V.*)

En imitant une heureuse expression, le poëte tragique sait lui donner plus d'énergie.

[f] Locution un peu négligée, mais bien convenable au dialogue.

[g] La muscade, long-temps recherchée, n'étoit plus à la mode.

[h] Nouvelle preuve du bon goût de l'hôte.

Ma foi, tout est passable, il le faut confesser,
Et Mignot aujourd'hui s'est voulu surpasser.
Quand on parle de sauce, il faut qu'on y raffine;
Pour moi, j'aime sur-tout que le poivre y domine:
J'en suis fourni, Dieu sait! et j'ai tout Pelletier
Roulé dans mon office en cornets de papier.
A tous ces beaux discours j'étois comme une pierre,
Ou comme la statue est au Festin de Pierre [a];

[a] L'espagnol Tirso de Molina, le premier qui ait mis ce sujet sur le théâtre, l'intitula *el Burlador de Sevilla y combidado de piedra* (le Trompeur de Séville et le convié de pierre), c'est-à-dire, la statue de marbre ou de pierre conviée à un repas. Tous ceux qui parmi nous, avant et depuis Molière, ont traité le même sujet, l'ont intitulé *le Festin de Pierre*. Sans vouloir justifier ce titre, Brossette cherche à l'expliquer. Suivant lui, « ce qui peut y avoir donné « lieu, c'est que la statue qui se rend au souper auquel elle a été « invitée, est la statue d'un commandeur nommé dom Pedro (*don « Pierre.*) » Le nouveau commentateur des *œuvres de Molière* rejette cette explication. « L'excuse, dit M. Auger, porte à faux: « *festin de Pierre* est une traduction inexacte de *combidado de pie- « dra*, qui signifie *le convié* (et non *le festin*) *de pierre*. Ce dernier « mot, au moins, ne devroit pas commencer par une majuscule, « comme un nom propre; mais le mauvais usage a prévalu. » (Tome IV, page 305.) J'avoue que le titre françois de la pièce me semble moins être une traduction défectueuse du titre espagnol, qu'un changement fait à dessein. Quel que soit l'empire de l'usage, comment se persuader qu'il ait entraîné tous ceux qui se sont exercés sur ce sujet, jusqu'à Molière lui-même? Tous écrivent le mot *Pierre* comme un nom propre. Despréaux le considère comme tel dans toutes les éditions faites sous ses yeux. Autrement il auroit fait rimer un mot avec lui-même, faute que ne se pardonneroit pas le dernier des versificateurs. La pièce de Molière fut jouée le 15 février 1665.

Et, sans dire un seul mot, j'avalois au hasard
Quelque aile de poulet dont j'arrachois le lard.
Cependant mon hableur, avec une voix haute,
Porte à mes campagnards la santé de notre hôte,
Qui tous deux pleins de joie, en jetant un grand cri,
Avec un rouge-bord acceptent son défi.
Un si galant exploit réveillant tout le monde,
On a porté par-tout des verres à la ronde,
Où les doigts des laquais, dans la crasse tracés,
Témoignoient par écrit qu'on les avoit rincés [a].
Quand un des conviés, d'un ton mélancolique (1),
Lamentant tristement une chanson bachique,
Tous mes sots à-la-fois ravis de l'écouter,
Détonnant de concert, se mettent à chanter.
La musique sans doute étoit rare et charmante!
L'un traîne en longs fredons une voix glapissante;
Et l'autre, l'appuyant de son aigre fausset,
Semble un violon faux qui jure sous l'archet [b].
Sur ce point, un jambon d'assez maigre apparence,

[a] Donner du prix aux images les moins nobles, voilà, sans contredit, le comble de l'art. Pradon seul pouvoit dire : « ... on entendroit aussitôt qu'on a rincé les doigts des laquais que les verres. » (*Le triomphe de Pradon*, page 52.)

(1) M. de La C...., neveu de notre auteur, avoit la voix assez belle; mais il chantoit toutes sortes d'airs, même les plus gais, d'un ton si triste et si mélancolique, qu'on eût dit qu'il lamentoit au lieu de chanter. (*Brossette.*) * Ce neveu doit être M. de La Chapelle, dont il est souvent fait mention dans la correspondance de Racine et de Despréaux. *Voyez* la note *a*, tome IV, page 65.

[b] Ce concert, décrit avec une fidélité si plaisante, ne pouvoit être mieux terminé que par un vers qui déchire l'oreille.

Arrive sous le nom de jambon de Mayence.
Un valet le portoit, marchant à pas comptés,
Comme un recteur suivi des quatre facultés [a].
Deux marmitons crasseux, revêtus de serviettes,
Lui servoient de massiers (1), et portoient deux assiettes,
L'une de champignons avec des ris de veau,
Et l'autre de pois verts qui se noyoient dans l'eau.
Un spectacle si beau surprenant l'assemblée,
Chez tous les conviés la joie est redoublée;
Et la troupe à l'instant, cessant de fredonner,
D'un ton gravement fou s'est mise à raisonner.
Le vin au plus muet fournissant des paroles [b],
Chacun a débité ses maximes frivoles,
Réglé les intérêts de chaque potentat,
Corrigé la police, et réformé l'état;
Puis, de là s'embarquant dans la nouvelle guerre,
A vaincu la Hollande ou battu l'Angleterre (2).

[a] . . . . . Ut Attica virgo
Cum sacris Cereris, procedit fuscus Hydaspes
Cæcuba vina ferens. . . . . .
(*Horace, liv. II, sat. VIII, vers* 13—15.)

Le recteur étoit alors électif; les quatre facultés étoient les arts, le droit, la médecine et la théologie. Dans l'université actuelle, les *arts* sont remplacés par les *lettres* et les *sciences*.

(1) Le recteur, quand il va en procession, est toujours accompagné de deux massiers. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * C'est-à-dire deux bedeaux portant des masses ou bâtons à grosse tête, garnis d'argent. Ces masses sont aujourd'hui des sphères artistement travaillées.

[b] Fœcundi calices quem non fecere disertum?
(*Horace, liv. I, ep. V, vers* 19.)

(2) L'Angleterre et la Hollande étoient alors en guerre, et le roi

Enfin, laissant en paix tous ces peuples divers,
De propos en propos on a parlé de vers.
Là, tous mes sots, enflés d'une nouvelle audace,
Ont jugé des auteurs en maîtres du Parnasse [a].
Mais notre hôte sur-tout, pour la justesse et l'art,
Élevoit jusqu'au ciel Théophile [b] et Ronsard [c],
Quand un des campagnards relevant sa moustache (1),

avoit envoyé du secours aux Hollandois. (*Despréaux, édit. de* 1713.)
* La paix fut signée à Bréda le 31 juillet 1667.

[a] . . . . . Ecce inter pocula quærunt
Romulidæ saturi quid dia poëmata narrent.
(*Perse, sat. I, vers* 30 — 31.)

[b] Théophile Viaud, né en 1590 à Clérac dans l'Agénois, mort en 1626, avoit un esprit agréable et facile dans la société. Son imagination étoit fort peu réglée; ses pièces fugitives, où l'on trouve de la poésie, sont gâtées le plus souvent par l'exagération et par le faux goût de son siècle. Despréaux, dans une préface, cite deux vers ridicules de sa tragédie de *Pyrame et Thisbé*. *Voyez* la page 24 de ce volume. La licence des opinions de Théophile le fit soupçonner d'être l'auteur du *Parnasse satirique*, ce qui lui attira un séjour de deux ans à la Conciergerie de Paris. Cette peine fut suivie du bannissement.

[c] Pierre Ronsard, prieur et abbé, né en 1525 dans le Vendomois, mort en 1585, a joui de la plus grande réputation. Il passe pour s'être essayé le premier parmi nous dans le genre de l'épopée et dans celui de l'ode. Son esprit naturellement élevé donna du nombre et de la pompe à notre langue; mais comme il avoit plus de verve que de jugement, il en méconnut le génie. En s'efforçant de la plier à des formes grecques et latines qu'elle repousse, il l'auroit dénaturée, si les poëtes formés à son école avoient pu conserver de l'autorité.

(1) M. de B***, gentilhomme de Châlons, cousin de notre poëte.... Il vint à Paris quelque temps après la réception de Gilles Boileau à l'académie: « Ha, ha! cousin, lui dit-il, vous êtes donc parmi ces

Et son feutre [a] à grands poils ombragé d'un panache,
Impose à tous silence, et, d'un ton de docteur:
Morbleu! dit-il, La Serre est un charmant auteur (1)!
Ses vers sont d'un beau style, et sa prose est coulante.
La Pucelle est encore une œuvre bien galante,
Et je ne sais pourquoi je bâille en la lisant (2).
Le Pays, sans mentir, est un bouffon plaisant (3):

« messieurs de l'académie françoise? Combien cela vaut-il de re-« venu par année? » (*Brossette.*)

[a] On dit par dérision *feutre* pour mauvais chapeau; c'est le nom du tissu de laine dont les premiers chapeaux furent formés.

(1) Écrivain célèbre pour son galimatias. (*Despréaux, édition de* 1713.) * Jean Puget de La Serre, né à Toulouse vers 1600, mort en 1665, fut long-temps abbé, et finit par se marier. Il étoit garde de la bibliothèque de Monsieur, frère de Louis XIII, historiographe de France et conseiller d'état. Les pièces de théâtre qu'il a composées sont *Pyrame*, *Scipion* ou le *Sac de Carthage*, *Thomas Morus*, *etc.*, *etc.* L'affluence des spectateurs fut si grande à la première représentation de la dernière tragédie, que l'on étouffa quatre portiers. « Je ne le céderai à M. Corneille, disoit l'auteur en plaisan-« tant, que lorsqu'il aura fait tuer cinq portiers en un jour. » Ses livres se vendoient si bien qu'il se vantoit de l'emporter à cet égard sur les écrivains les plus sublimes. Son *Secrétaire de la cour*, ou *la manière d'écrire des lettres*, ouvrage dédié, en 1625, à Malherbe, eut trente éditions en moins de vingt ans. *Voyez* sur La Serre la note *b*, tome III, page 250.

(2) .... Chapelain lisoit son poëme chez M. Le Prince, ... et chacun s'efforçoit de le trouver beau.... Madame de Longueville, à qui un des admirateurs demanda si elle n'étoit pas touchée...., répondit: « Oui, cela est parfaitement beau, mais bien ennuyeux. » Cette pensée est l'original de celle de M. Despréaux. (*Brossette.*) * La Harpe rapporte ce mot d'une manière un peu différente. (*Lycée*, 1821, tome VII, page 36.)

(3) Écrivain estimé chez les provinciaux à cause d'un livre qu'il a

Mais je ne trouve rien de beau dans ce Voiture.
Ma foi, le jugement sert bien dans la lecture [a].
A mon gré, le Corneille est joli quelquefois.
En vérité, pour moi j'aime le beau françois,
Je ne sais pas pourquoi l'on vante l'Alexandre;
Ce n'est qu'un glorieux qui ne dit rien de tendre [b].
Les héros chez Quinault [c] parlent bien autrement,

fait, intitulé *Amitiés, Amours et Amourettes.* (*Despréaux, édit. de* 1713.) * René Le Pays, né en Bretagne en 1636, mort en 1690, entendit raillerie. Il étoit alors directeur des gabelles à Grenoble. Ayant fait un voyage à Paris, il alla voir Despréaux, qui lui dit l'avoir nommé dans cette satire, parceque bien des lecteurs le préféroient à Voiture. Le Pays passa condamnation sur cette préférence, et ils se quittèrent bons amis.

[a] La Fontaine ayant mené Racine et Despréaux à Château-Thierry, un magistrat de cette ville dit au dernier qu'il n'aimoit point *ce Voiture;* que *le Corneille* lui plaisoit quelquefois; que surtout il étoit passionné pour le beau langage; et chacune de ses décisions se terminoit ainsi : « Avouez, monsieur, que le jugement « sert bien dans la lecture. » En rimant ce qu'il avoit entendu, le poëte semble offrir l'imitation d'un passage de la dixième satire de Régnier : la sottise est toujours la même. *Voyez* ce passage cité dans la cinquième *Réflexion critique*, tome III, page 214.

[b] L'amitié dicte à Despréaux un éloge caché sous un reproche ironique : Alexandre tient précisément le langage qu'il veut tourner en ridicule. Racine, alors fort jeune, suivoit l'exemple général; mais l'amour dans Andromaque ne fit pas entendre les mêmes accents. La première de ces tragédies fut jouée en 1665, et la seconde en 1667. « Jamais, dit Pradon, Quinault n'a tant répandu de sucre « et de miel dans ses opéras, que le grand Racine en a mis dans « son Alexandre, nous faisant du plus grand héros de l'antiquité « un freluquet amoureux. Je m'étonne que Despréaux ait touché « cette matière, etc. » (*Le Triomphe de Pradon*, page 53.)

[c] *Voyez* la satire II, note *a*, page 99, sur les différentes ma-

Et jusqu'à *Je vous hais*, tout s'y dit tendrement[a].
On dit qu'on l'a drapé dans certaine satire;

nières dont le nom de Quinault est écrit dans les éditions de Despréaux.

[a] On ne pouvoit blâmer avec plus de sel et de gaieté la tendresse langoureuse que ce poëte donne à ses personnages dans toutes les situations; ce qui l'a fait surnommer *le doucereux Quinault*. Despréaux vouloit ici, suivant Brossette, parler de la tragicomédie de Stratonice. Dans cette pièce, fondée sur une histoire connue, l'héroïne aime en secret Antiochus, fils du roi Séleucus, à qui elle est promise. Elle se croit haïe du jeune prince qui se meurt d'amour pour elle, et qui croit à son tour ne lui inspirer que de la haine. Les deux amants, pour éteindre leurs feux, pensent devoir se persuader l'un à l'autre qu'ils se détestent. Stratonice est sur le point de se trahir par l'accent qu'elle met à ces vers, que le satirique avoit particulièrement en vue, si l'on en croit son commentateur :

Adieu; croyez toujours que ma haine est extrême,
Prince; et si *je vous hais*, haïssez-moi de même.
(*Acte II, scène VI.*)

La Harpe garde sur cette pièce un silence absolu; mais il condamne sans restriction la censure de Despréaux : il la trouve maladroite, et ne l'excuse qu'à cause de sa jeunesse. Voici ses expressions : « Oui, sans doute, on peut dire très *tendrement je vous hais, etc....* « Cette sorte de contre-vérité est une figure de sentiment...., et « vous la trouvez dans Térence et dans Molière, comme dans Ra- « cine et Quinault.... » (*Œuvres de J. Racine, avec le commentaire de M. de La Harpe*, tome Ier, page 287.) A l'âge de trente ans, Despréaux savoit fort bien tout cela; mais il n'a pas voulu perdre un de ses traits les plus saillants, dont la justesse ne sauroit être contestée, si on l'applique au ton général des tragédies de Quinault, et non précisément au passage cité par Brossette.

Marmontel commet une méprise, lorsqu'il dit que Despréaux a voulu par ce trait se moquer des opéras de Quinault. Il est cer-

Qu'un jeune homme.... Ah! je sais ce que vous voulez dire,
A répondu notre hôte : « Un auteur sans défaut,
« La raison dit Virgile, et la rime Quinault [a]. »
— Justement. A mon gré, la pièce est assez plate.
Et puis, blâmer Quinault!.... Avez-vous vu l'Astrate?
C'est-là ce qu'on appelle un ouvrage achevé.
Sur-tout l'anneau royal me semble bien trouvé.
Son sujet est conduit d'une belle manière;
Et chaque acte, en sa pièce, est une pièce entière [b].
Je ne puis plus souffrir ce que les autres font.

tain que ce dernier a commencé à travailler pour le théâtre lyrique long-temps après que la troisième satire fut composée. D'ailleurs il est évident que dans cette pièce il s'agit de héros de tragédies, que l'on oppose à ceux de Racine. *Voyez* les *Éléments de littérature*, au mot *Opéra*, tome III, page 438, in-8°, 1818.

[a] Vers 19 et 20 de la satire précédente.

[b] La tragédie d'Astrate, jouée d'abord avec un succès prodigieux en 1663, s'est maintenue au théâtre à peu près un siècle. C'est ce que l'auteur a composé de moins médiocre en ce genre; elle offre des ressorts dramatiques qu'un génie mâle auroit su mettre en œuvre. Le vice capital consiste dans une diction molle et plaintive, quand il s'agit de vengeance et d'attentats. L'*anneau royal* qu'Élise, reine de Tyr, confie à son parent Agénor, rival d'Astrate, est en effet un incident puéril. Il ne paroît pas que Despréaux, à la fin de sa carrière, eut envie de se rétracter. Voici ce que Brossette raconte : « J'ai relu l'Astrate, m'a dit M. Despréaux. « J'ai été étonné que je n'en aïe pas dit davantage dans ma satire; « car il n'y a rien de plus ridicule, et il semble que tout y ait « été fait exprès en dépit du bon sens. A la fin, on dit à Astrate « que sa maîtresse *est empoisonnée*; cela se dit devant elle, et il ré- « pond pour toute chose : *Madame!* Cela n'est-il pas bien touchant? « Nous disions autrefois qu'il valoit bien mieux mettre : *tredame!* »

Il est vrai que Quinault est un esprit profond (1),
A repris certain fat qu'à sa mine discrète
Et son maintien jaloux j'ai reconnu poëte (2);
Mais il en est pourtant qui le pourroient valoir.
Ma foi, ce n'est pas vous qui nous le ferez voir,
A dit mon campagnard avec une voix claire,
Et déjà tout bouillant de vin et de colère [a].
Peut-être, a dit l'auteur pâlissant de courroux:
Mais vous, pour en parler, vous y connoissez-vous?
Mieux que vous mille fois, dit le noble en furie.
Vous? mon Dieu! mêlez-vous de boire, je vous prie,
A l'auteur sur-le-champ aigrement reparti.
Je suis donc un sot, moi? vous en avez menti,

(1) Un faiseur d'opéras, *un esprit profond!* (*Le Brun.*) * Quinault ne composa des opéras que plusieurs années après la publication de cette satire.

(2) Cet endroit ne désigne personne en particulier. (*Brossette.*)

[a] Régnier, que Despréaux imite ici, fait disputer les convives qu'il introduit dans sa X^e satire :

Le pédant, tout fumeux de vin et de doctrine,
Répond, Dieu sait comment. Le bon Jean se mutine;
Et sembloit que la gloire, en ce gentil assaut,
Fût à qui parleroit, non pas mieux, mais plus haut.
Ne croyez, en parlant, que l'un ou l'autre dorme.
Comment! votre argument, dit l'un, n'est pas en forme.
L'autre, tout hors de sens, Mais c'est vous, malotru,
Qui faites le savant, et n'êtes pas congru;
L'autre, Monsieur le sot, je vous ferai bien taire.
Quoi! comment, est-ce ainsi qu'on frappe Despautère? etc.
(*Vers* 367 — 376.)

La dispute se termine par un combat chez les deux poëtes. En cet endroit l'imitateur obtient un si grand avantage sur son modèle, qu'il est inutile de les comparer.

Reprend le campagnard [a]; et, sans plus de langage,
Lui jette pour défi son assiette au visage.
L'autre esquive le coup; et l'assiette volant
S'en va frapper le mur, et revient en roulant [b].
A cet affront l'auteur, se levant de la table,
Lance à mon campagnard un regard effroyable:
Et, chacun vainement se ruant entre deux,
Nos braves s'accrochant se prennent aux cheveux.
Aussitôt sous leurs pieds les tables renversées
Font voir un long débris de bouteilles cassées:
En vain à lever tout les valets sont fort prompts,
Et les ruisseaux de vin coulent aux environs.
Enfin, pour arrêter cette lutte barbare,
De nouveau l'on s'efforce, on crie, on les sépare;
Et, leur première ardeur passant en un moment,
On a parlé de paix et d'accommodement.
Mais, tandis qu'à l'envi tout le monde y conspire,
J'ai gagné doucement la porte sans rien dire,
Avec un bon serment que, si pour l'avenir
En pareille cohue on me peut retenir,
Je consens de bon cœur [c], pour punir ma folie,
Que tous les vins pour moi deviennent vin de Brie,
Qu'à Paris le gibier manque tous les hivers,
Et qu'à peine au mois d'août l'on mange des pois verts [d].

[a] L'auteur ne supprimoit point encore ces mots *a répondu, a repris, a dit,* qui nuisent à la rapidité du dialogue.

[b] L'œil suit les mouvements de l'assiette, et l'oreille l'entend rouler.

[c] Je consens d'un bon cœur. . . . . .
(*Edit. de* 1674, 1675.)

[d] Dans cette satire, tout est plaisant, tout devient tableau.

C'est une action où le caractère de chaque personnage est vrai, bien soutenu, et qui se termine à merveille. Comme l'un des mérites de la poésie consiste à relever, par le choix de l'expression, les plus petites choses et les objets les plus communs, La Harpe félicite Despréaux « d'avoir été en cette partie bien plus poëte qu'Horace dans « le récit du festin, » et de l'avoir égayé par la conversation des campagnards, etc. (*Cours de littérature*, 1821, tome VII, page 15.) Mais il oublie que Régnier lui avoit donné l'exemple sous ce dernier rapport.

SATIRE IV [a].

A M. L'ABBÉ LE VAYER [b].

D'où vient, cher Le Vayer, que l'homme le moins sage
Croit toujours seul avoir la sagesse en partage,
Et qu'il n'est point de fou qui, par belles raisons,
Ne loge son voisin aux petites-maisons [c]?
Un pédant, enivré de sa vaine science,
Tout hérissé de grec, tout bouffi d'arrogance [d],

[a] Cette satire fut composée en 1664, après la seconde et avant le discours au roi; elle le fut plus tard, suivant L. Racine. L'auteur en conçut l'idée dans une conversation qu'il eut avec l'abbé Le Vayer et Molière, où, par divers exemples, on voulut prouver que tous les hommes étoient fous, et que chacun croyoit être le seul sage.

[b] L'abbé La Mothe Le Vayer, né en 1629, mort en 1664, étoit fils unique du savant mais sceptique La Mothe Le Vayer, de l'académie françoise, conseiller d'état, précepteur de MONSIEUR frère de Louis XIV, auteur d'ouvrages qui roulent sur la morale, la politique, la littérature, et l'histoire. En 1656, cet abbé publia, sous le nom du jeune prince élève de son père, une traduction françoise de Florus, qu'il accompagna d'un commentaire.

[c] Hôpital de Paris où l'on enfermoit les fous dans de petites chambres; aujourd'hui l'*hospice des ménages*, rue de la Chaise, n° 28.

[d] Pradon fait entendre que ce portrait est celui de l'académicien Charpentier. Il ajoute que cet esprit hautain a feint de ne pas s'y reconnoître; que, non content de garder « un humble si« lence, » il s'est, « par une politique basse et rampante, » opposé à l'impression de l'ouvrage qui devoit le venger, c'est-à-dire des

Et qui, de mille auteurs retenus mot pour mot,
Dans sa tête entassés, n'a souvent fait qu'un sot [a],
Croit qu'un livre fait tout, et que, sans Aristote [b],
La raison ne voit goutte (1), et le bon sens radote.
D'autre part un galant, de qui tout le métier
Est de courir le jour de quartier en quartier,
Et d'aller, à l'abri d'une perruque blonde,
De ses froides douceurs fatiguer [c] le beau monde,

Nouvelles Remarques..... (*Préface*, page 17.) Brossette, à ce sujet, dit que les caractères peints dans cette satire sont généraux.

[a] On a reproché de l'embarras à cette construction. Le Brun y reconnoît au contraire les combinaisons de l'art : elle exprime en effet les efforts laborieux d'un homme qui n'a que de la mémoire, et qui n'aperçoit rien hors de ses livres.

[b] Aristote, philosophe grec, né à Stagyre l'an 384, mort l'an 322 avant l'ère vulgaire, à l'âge de soixante-trois ans, fut le précepteur d'Alexandre, et l'une des plus fortes têtes qui aient existé. Parmi ses ouvrages on distingue sa *Rhétorique*, sa *Logique*, sa *Poétique*, sa *Politique*, son *Histoire des animaux*. Il fut le fondateur d'une secte de philosophie, qui se nomme *péripatétiènne*, parcequ'il donnoit ses leçons en se promenant. Despréaux s'élève ici contre le culte superstitieux que l'on rendoit à ce grand homme dans nos écoles. On le verra signaler, dans la suite, avec un zèle tout particulier, l'abus funeste que l'on faisoit d'un nom aussi respectable. *Lisez* l'*Arrêt burlesque*, tome III, page 111.

(1) L'auteur auroit pu mettre : « la raison est aveugle; » et ce changement ne lui déplaisoit pas. (*Brossette.*) * Il a pu l'approuver par politesse; mais il ne l'auroit pas admis.

[c] Les éditions avouées par Despréaux, depuis 1666 jusqu'en 1713, portent :

. . . . . Fatiguer le beau monde.

Brossette y a substitué « *tout* le monde, » sans doute parceque le mot *beau* reparoît trois vers plus bas ; tous les éditeurs l'ont copié,

Condamne la science [a], et, blâmant tout écrit,
Croit qu'en lui l'ignorance est un titre d'esprit;
Que c'est des gens de cour le plus beau privilége,
Et renvoie un savant dans le fond d'un collége.
Un bigot orgueilleux, qui, dans sa vanité,
Croit duper jusqu'à Dieu [b] par son zèle affecté,
Couvrant tous ses défauts d'une sainte apparence,
Damne tous les humains, de sa pleine puissance [c].
Un libertin d'ailleurs [d], qui, sans ame et sans foi,

à l'exception de celui de 1740. Nous avons rétabli l'expression véritable, qui d'ailleurs est la plus juste.

[a] « Vous voyez, dit l'abbé de Condillac au duc de Parme, son « élève, qu'une partie de ces accessoires ne convient pas plus à « un galant qu'à un homme désœuvré, et que tous ensemble ils « n'ont que fort peu ou point de rapport à l'attribut de la propo- « sition. Aussi ces vers sont-ils bien froids. » (*Art d'écrire*, liv. II, chap. I, p. 148.) Cette critique n'est pas fondée : le désœuvré peut passer le temps sans courir, sans dire de douceurs, sans condamner la science, parceque l'inaction lui suffit. L'homme à prétentions, tel que le galant, mène au contraire une vie très occupée dans son genre; il a besoin de se produire par-tout, de débiter ses fadeurs, de tourner en ridicule les avantages qui lui manquent.

[b] La confiance de l'hypocrite ne pouvoit être signalée avec plus d'énergie.

[c] Don Juan, dans *le Festin de Pierre*, dit : « Je ferai le ven- « geur des intérêts du ciel; et, sous ce prétexte commode, je pous- « serai mes ennemis, je les accuserai d'impiété, et saurai déchaîner « contre eux des zélés indiscrets, qui, sans connoissance de cause, « crieront en public après eux, et qui les accableront d'injures, et « qui les *damneront hautement de leur autorité privée.* » (*Act. V, scène II, édit. de M. Auger.*)

[d] *D'ailleurs* ne s'emploieroit pas aujourd'hui pour *au contraire*, *d'un autre côté.*

Se fait de son plaisir une suprême loi,
Tient que ces vieux propos de démons et de flammes
Sont bons pour étonner des enfants et des femmes,
Que c'est s'embarrasser de soucis superflus,
Et qu'enfin tout dévot a le cerveau perclus.
En un mot, qui voudroit épuiser ces matières,
Peignant (1) de tant d'esprits les diverses manières,
Il (2) compteroit plutôt combien, dans un printemps,
Guenaud [a] et l'antimoine ont fait mourir de gens,

(1) Le participe *peignant* fait traîner le premier membre de cette période. Il seroit plus soutenu si l'auteur avoit mis :

En un mot, qui voudroit, épuisant ces matières,
Peindre de tant d'esprits les diverses manières, etc.

Il auroit de plus évité cette consonnance désagréable : *peignant de tant.* (*Essais philologiques, édit. de Saint-Marc*, 1747, tome V, page 316.) * Remarque très juste.

(2) L'*il* est-il bien nécessaire, et la phrase ne seroit-elle pas plus vive s'il ne s'y trouvoit pas ?.... L'auteur pouvoit fort bien dire :

Auroit plutôt compté combien, dans un printemps, etc.
(*Ibidem.*)

* Cette faute, ou plutôt cette inadvertance, échappe à Despréaux, quelquefois dans ses vers, et souvent dans sa prose.

[a] La dispute des médecins, au sujet de l'antimoine, étoit dans sa plus grande chaleur. Guenaud, médecin de la reine, étoit à la tête de ceux qui en approuvoient l'usage, et Gui-Patin de ceux qui le condamnoient. Celui-ci parle de son confrère comme de l'homme le plus cupide; il l'accuse d'avoir tué avec son remède un très grand nombre de personnes, entre autres sa femme, une de ses filles, son neveu, et deux gendres. Molière désigne Guenaud, dans l'*Amour médecin*, sous le nom de Macroton, parcequ'il parloit lentement. Il mourut en 1667. Despréaux ne le nomma dans sa satire qu'en 1683. On lit dans les éditions antérieures le nom de l'apothicaire *Desnaud*.

Et combien la Neveu(1), devant son mariage[a],
A de fois au public vendu son p***[b].
Mais, sans errer en vain dans ces vagues propos,
Et pour rimer ici ma pensée en deux mots,
N'en déplaise à ces fous nommés sages de Grèce,
En ce monde il n'est point de parfaite sagesse:
Tous les hommes sont fous, et, malgré tous leurs soins,
Ne diffèrent entre eux que du plus[c] ou du moins.
Comme on voit qu'en un bois que cent routes séparent
Les voyageurs sans guide assez souvent s'égarent[d],

(1) Infame débordée connue de tout le monde. (*Despréaux, édit. de* 1713.)* Elle étoit morte avant la composition de cette satire.

[a] Aujourd'hui l'on diroit : « avant son mariage ; » mais autrefois la préposition *devant* marquoit le temps et le lieu.

[b] Ce mot est en toutes lettres dans les éditions antérieures à 1683. Depuis cette époque, il est indiqué par un P initial. C'est la seule fois que Despréaux ait hasardé une expression de ce genre: il auroit dû se l'interdire; il n'avoit pas besoin d'une aussi foible ressource, pour égayer un sujet sérieux. Les vers où figurent Guenaud et la Neveu sont imités de ceux-ci de Juvénal:

Promptiùs expediam quot amaverit Hippia mœchos,
Quot Themison ægros autumno occiderit uno, etc.
(*Sat. X, vers* 220—221.)

[c] Dans les éditions antérieures à celle de 1694, on lit:

. . . . . Que du plus *et* du moins.

[d] Brossette donne les deux vers suivants, comme une première manière avant l'impression :

Comme lorsqu'en un bois tout rempli de traverses,
Souvent chacun s'égare en ses routes diverses, etc.

Dans le recueil de P. Du Marteau, le premier vers est meilleur:

Comme on voit qu'en un bois tout coupé de traverses, etc.

L'un à droit [a], l'autre à gauche, et, courant vainement,
La même erreur les fait errer diversement :
Chacun suit dans le monde une route incertaine,
Selon que son erreur le joue et le promène;
Et tel y fait l'habile et nous traite de fous,
Qui sous le nom de sage est le plus fou de tous [b].
Mais, quoi que sur ce point la satire publie,
Chacun veut en sagesse ériger sa folie,
Et, se laissant régler [c] à son esprit tortu,
De ses propres défauts se fait une vertu.
Ainsi, cela soit dit pour qui veut se connoître,
Le plus sage est celui qui ne pense point l'être;
Qui, toujours pour un autre enclin vers la douceur,
Se regarde soi-même en sévère censeur,

[a] Cette locution, ellipse d'*au côté droit*, a toujours été peu usitée; on la rencontre dans madame Dacier et dans quelques écrivains. Parmi des remarques académiques, Marmontel ayant trouvé celle-ci : « on dit *à droit, à gauche*, » fait l'observation suivante : « Il « me semble que c'est une erreur de l'oreille, et qu'on doit dire, *à* « *droite*, ellipse d'*à main droite*. Boileau pourtant a dit :

L'un à droit, l'autre à gauche, ...

« mais je tiens pour *à droite*. » (*Œuvres complètes de Marmontel*, tome XVI, 1819, *grammaire*, page 68.)

[b] . . . . . Velut sylvis, ubi passim
Palantes error certo de tramite pellit,
Ille sinistrorsum, hic dextrorsum abit; unus utrique
Error, sed variis illudit partibus. Hoc te
Crede modo insanum, nihilo ut sapientior ille
Qui te deridet caudam trahat, etc., etc.
(*Hor.*, *liv. II*, *sat. III*, *vers* 48—53.)

[c] On diroit en prose : « par son esprit tortu; » mais en vers l'oreille exige bien des sacrifices.

Rend à tous ses défauts une exacte justice [a],
Et fait sans se flatter le procès à son vice.
Mais chacun pour soi-même est toujours indulgent.
Un avare, idolâtre et fou de son argent [b],
Rencontrant la disette au sein de l'abondance [c],
Appelle sa folie une rare prudence,
Et met toute sa gloire et son souverain bien
A grossir un trésor qui ne lui sert de rien [d].

[a] Condillac voudroit que l'on retranchât ce vers. Voici comment il motive sa critique. « Quand on dit qu'un homme se regarde en sé-« vère censeur, qu'il fait sans se flatter le procès à ses vices, est-ce « ajouter quelque nouvelle idée que de dire qu'il rend une exacte « justice à ses défauts? » Oui, sans doute; car il est bien plus rare de se reprocher ses défauts que ses vices. Le comble de la perfection n'est-il pas de s'interdire jusqu'aux moindres défauts? Pour mettre plus de gradation dans sa phrase, le poëte auroit dû la terminer précisément par le vers que proscrit le censeur. La remarque suivante du même écrivain est plus juste: « D'ailleurs, dit-on « rendre justice aux défauts, comme on dit rendre justice aux bon-« nes qualités de quelqu'un? » On devroit le dire; mais l'usage n'est pas toujours d'accord avec la raison. (*Voyez* l'*Art d'écrire*, p. 142.)

[b] Dans le recueil de P. Du Marteau, ce vers est ainsi:

Un avare qui n'a pour dieu que son argent, etc.
. . . . . Qui discrepat istis,
Qui nummos aurumque recondit, nescius uti
Compositis, metuensque velut contingere sacrum?
(*Horace, liv. II, sat. III, vers* 108—110.)

[c] Dans les éditions antérieures à celle de 1683, on lit:

Au milieu de ses biens rencontrant l'indigence.

[d] Après ce vers Despréaux mettoit les treize suivants, qu'il a retranchés dans l'édition de 1683:

Dites-moi, pauvre esprit, ame basse et vénale,
Ne vous souvient-il plus du tourment de Tantale,

Plus il le voit accru, moins il en sait l'usage.
Sans mentir, l'avarice est une étrange rage,

Qui, dans le triste état où le ciel l'a réduit,
Meurt de soif au milieu d'un fleuve qui le fuit?
Vous riez? savez-vous que c'est votre peinture,
Et que c'est vous par là que la fable figure?
Chargé d'or et d'argent, loin de vous en servir,
Vous brûlez d'une soif qu'on ne peut assouvir.
Vous nagez dans les biens, mais votre ame altérée
Se fait de la richesse une chose sacrée;
Et tous ces vains trésors que vous allez cacher
Sont pour vous un dépôt que vous n'osez toucher.
Quoi donc! de votre argent ignorez-vous l'usage?

Dans le recueil de P. Du Marteau, le premier et le dernier vers sont ainsi :

Dites-moi, pauvre esprit, et qu'aucun fou n'égale, etc.
. . . . . .
Quoi donc! de tous ces biens ignorez-vous l'usage?

Les treize vers supprimés sont une traduction alongée de ceux-ci d'Horace :

Tantalus à labris sitiens fugientia captat
Flumina..... Quid rides? Mutato nomine, de te
Fabula narratur. Congestis undique saccis
Indormis inhians, et tanquam parcere sacris
Cogeris, aut pictis tanquam gaudere tabellis.
Nescis quò valeat nummus, quem præbeat usum?
(*Liv. I, sat. I, vers* 68—73.

Pradon n'a garde de passer sous silence cette traduction supprimée par l'auteur. « C'est encore ici où M. D*** (Despréaux), dit-il, a bien « profité des leçons de M. Desmarets, puisqu'il a ôté entièrement « le galimatias qu'il avoit fait de Tantale, dans les deux vers qu'il « avoit si mal traduits d'Horace, etc., etc.... Il devoit les mettre « comme M. Desmarets les avoit rendus :

Tantale dans un fleuve a soif et ne peut boire.
Tu ris? change le nom, la fable est ton histoire.

« Ces deux vers sont admirables et aussi serrés que les vers d'Ho-

Dira cet autre fou [a] non moins privé de sens,
Qui jette, furieux, son bien à tous venants,
Et dont l'ame inquiète, à soi-même importune,
Se fait un embarras de sa bonne fortune.
Qui des deux en effet est le plus aveuglé?
L'un et l'autre, à mon sens, ont le cerveau troublé,
Répondra chez Fredoc (1) ce marquis sage et prude (2),
Et qui sans cesse au jeu, dont il fait son étude,
Attendant son destin d'un quatorze ou d'un sept,
Voit sa vie ou sa mort sortir de son cornet [b].
Que si d'un sort fâcheux la maligne inconstance
Vient par un coup fatal faire tourner la chance,

« racę, etc., etc. » (*Nouvelles Remarques*, page 37.) Il n'y a que le second de ces vers qui soit bon; le premier ne le vaut pas à beaucoup près.

[a] Les éditions antérieures à celle de 1683 portent :

. . . . . Qui, prodigue du sien,
A trois fois en dix ans dévoré tout son bien.

Celui dont il est ici question étoit, suivant Brossette, l'abbé de B..... H....., conseiller-clerc au parlement.

(1) Fredoc tenoit une académie de jeu très fréquentée.... Il logeoit dans la place du Palais-Royal. Il en est fait mention dans *la Fille capitaine* de Montfleuri, acte I. (*Brossette.*) * Une maison de jeu se nommoit alors une académie.

(2) Il y avoit « ce greffier sage et prude; » et c'étoit Jérôme Boileau, greffier au parlement, frère aîné de notre auteur. Il étoit fort emporté dans le jeu; mais par-tout ailleurs c'étoit un homme très affable. (*Brossette.*) * Cette leçon ne se trouve point dans les éditions avouées par l'auteur, ni dans le recueil de P. Du Marteau. Elle étoit sans doute antérieure à l'impression.

[b] Condillac lui-même cite ce vers comme un modèle de concision et d'énergie.

Vous le verrez bientôt, les cheveux hérissés,
Et les yeux vers le ciel de fureur élancés,
Ainsi qu'un possédé que le prêtre exorcise,
Fêter dans ses serments tous les saints de l'église [a].
Qu'on le lie ; ou je crains, à son air furieux,
Que ce nouveau Titan n'escalade les cieux.
Mais laissons-le plutôt en proie à son caprice.
Sa folie, aussi bien, lui tient lieu de supplice.
Il est d'autres erreurs dont l'aimable poison
D'un charme bien plus doux enivre la raison :
L'esprit dans ce nectar heureusement s'oublie.
Chapelain (1) veut rimer, et c'est là sa folie.
Mais bien que ses durs vers [b], d'épithètes enflés,
Soient des moindres grimauds chez Ménage sifflés (2),

[a] Ce vers plaisant ne nuit-il pas à l'effet d'un tableau terminé d'une manière si vigoureuse?

(1) Cet auteur, avant que sa *Pucelle* fût imprimée, passoit pour le premier poëte du siècle : l'impression gâta tout. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.) * Son nom parut dans l'édition de 1683, sept ans après sa mort; auparavant on lisoit *Ariste*.

[b] La dureté affectée de cet hémistiche imite celle des vers de Chapelain.

(2) On tenoit chez Ménage, toutes les semaines, une assemblée où alloient beaucoup de petits esprits. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.) * Ces assemblées ayant lieu les mercredis, Ménage les nommoit *Mercuriales*. « Il est très faux, dit-il, que les assemblées qui se « tiennent chez moi soient remplies de grimauds; elles sont rem- « plies de gens d'un grand mérite dans les lettres, de personnes « de naissance, de personnes constituées en dignités. » (*Dictionnaire étymologique*, au mot *grimaud*.) Une chute ayant condamné pour la vie cet écrivain à garder la chambre, ses assemblées furent journalières. « Comme on sait, dit-il, que je ne sors plus, il vient

Lui-même il s'applaudit, et, d'un esprit tranquille,
Prend le pas au Parnasse au-dessus de Virgile.
Que feroit-il, hélas ! si quelque audacieux
Alloit pour son malheur lui dessiller les yeux,
Lui faisant voir ses vers et sans force et sans graces,
Montés sur deux grands mots, comme sur deux échasses(1);
Ses termes sans raison l'un de l'autre écartés,
Et ses froids ornements à la ligne plantés?
Qu'il maudiroit le jour où son ame insensée
Perdit l'heureuse erreur qui charmoit sa pensée!
Jadis certain bigot, d'ailleurs homme sensé(2),
D'un mal assez bizarre eut le cerveau blessé,
S'imaginant sans cesse, en sa douce manie,
Des esprits bienheureux entendre l'harmonie.
Enfin un médecin fort expert en son art
Le guérit par adresse, ou plutôt par hasard;
Mais voulant de ses soins exiger le salaire,
Moi! vous payer! lui dit le bigot en colère,
Vous dont l'art infernal, par des secrets maudits,

« ici du monde à toute heure; et ma *Mercuriale* est devenue *Cathé-* « *mérine*, c'est-à-dire *quotidienne.* » (*Ménagiana*, 1715, t. II, p. 287.)

(1) ..... Notre auteur, pour se moquer de ces mots gigantesques, citoit ordinairement ce vers de Chapelain :

De ce sourcilleux roc l'inébranlable cime;

Et il disposoit ce vers comme il est ici à côté. Dans cette disposition il semble que le mot de *roc* soit monté sur deux échasses, qui sont *sourcilleux* et *inébranlable*..... (*Brossette.*) * Toute cette critique du style de Chapelain est un tableau animé et fidèle.

roc
De ce sourcilleux
l'inébranlable cime.

(2) *Insensée*, qui n'est séparé de *sensé* que par un seul vers, forme une espèce de négligence. (*Le Brun.*)

En me tirant d'erreur m'ôte du paradis [a]!
J'approuve son courroux; car, puisqu'il faut le dire,
Souvent de tous nos maux la raison est le pire.
C'est elle qui, farouche au milieu des plaisirs,

[a] ..... Fuit haud ignobilis Argis
Qui se credebat miros audire tragœdos,
In vacuo lætus sessor plausorque theatro;
Cætera qui vitæ servaret munia recto
More; bonus sanè vicinus, amabilis hospes,
Comis in uxorem; posset qui ignoscere servis,
Et signo læso non insanire lagenæ;
Posset qui rupem et puteum vitare patentem.
Hic ubi cognatorum opibus curisque refectus,
Expulit helleboro morbum, bilemque meraco,
Et redit ad sese: « Pol, me occidistis, amici,
« Non servastis, ait, cui sic extorta voluptas,
« Et demptus per vim mentis gratissimus error. »
(*Horace, liv. II, ép. II, vers* 128—140.)

On raconte qu'Argos avoit un citoyen
Assez noble d'ailleurs mais de qui la folie
Étoit de croire entendre une belle harmonie,
Et d'aller au théâtre, où l'on ne jouoit rien,
Pâmer seul de plaisir tous les jours de sa vie;
Du reste, bon époux, bon hôte, bon voisin;
Fidèle observateur des lois de sa patrie;
Ne battant point ses gens pour quelques pots de vin,
Et sachant éviter un puits sur son chemin.
Ses fils surent pourtant, grace au dieu d'Épidaure,
Rappeler sa raison à force d'ellébore.
« Qu'avez-vous fait? dit-il, à soi-même rendu;
« Vous croyiez me guérir, et vous m'avez perdu
« En m'ôtant une erreur que je regrette encore. »
(*M. Daru.*)

On trouve de pareils traits de folie dans Aristote, liv. VI *De Reb. mir.*; dans Élien, *Hist. divers.*, liv. IV, chap. XXV; dans Galien, liv. *De Symptomatum differentiis*, chap. III.

D'un remords importun vient brider nos desirs.
La fâcheuse a pour nous des rigueurs sans pareilles [a];
C'est un pédant qu'on a sans cesse à ses oreilles [b],
Qui toujours nous gourmande, et, loin de nous toucher,
Souvent, comme Joli (1), perd son temps à prêcher.
En vain certains rêveurs nous l'habillent en reine,
Veulent sur tous nos sens la rendre souveraine,
Et, s'en formant en terre une divinité,
Pensent aller par elle à la félicité:
C'est elle, disent-ils, qui nous montre à bien vivre.
Ces discours, il est vrai, sont fort beaux dans un livre:
Je les estime fort; mais je trouve en effet
Que le plus fou souvent est le plus satisfait [c].

[a] Le poëte affecte d'appliquer à la raison l'un des vers si connus de Malherbe sur la mort.

[b] « Il faut, dit J. B. Rousseau, remarquer le choix des syllabes « au second hémistiche, qui font une image du sifflement importun « de la raison. Nous avons peu de vers dans notre langue qui ex- « prime comme celui-ci la chose par le son. » (*Lettre à Brossette*, du 13 août 1717.)

(1) Illustre prédicateur, alors curé de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris, et depuis évêque d'Agen. (*Desprédaux, édit. de* 1713.) * Claude Joli, né en 1610 à Buri-sur-l'Orne, dans le diocèse de Verdun, mourut en 1678. Il avoit beaucoup d'onction; ses prônes ont été recueillis en huit volumes.

[c] La fin de cette satire est une plaisanterie analogue au ton général de la pièce: il ne faut donc pas la prendre à la lettre, comme on l'a fait dans les *Essais philologiques* de l'édition de Saint-Marc, tome V, page 318, et n'y voir qu'une invective contre la raison. Horace traite le même sujet, liv. II, sat. III. Il offre de nombreux exemples pour prouver que chaque homme érige sa folie en sagesse, et ne sait apercevoir que les travers des autres.

SATIRE V[a].

A M. LE MARQUIS DE DANGEAU[b].

La noblesse, Dangeau, n'est pas une chimère,
Quand, sous l'étroite loi d'une vertu sévère,
Un homme issu d'un sang fécond en demi-dieux

[a] Cette satire fut composée en 1665, si l'on s'en rapporte à Brossette; dans ce cas, elle n'est point le second ouvrage de l'auteur, comme le dit Fontenelle dans l'*Éloge de Dangeau*. La Harpe la trouve fort belle; mais il croit qu'elle pourroit être plus approfondie.

[b] Dans les éditions antérieures à celle de 1683, on lit à *M. le marquis D'Angeau;* ce n'est pas l'une des moindres preuves du peu d'importance que l'auteur attachoit à l'orthographe des noms propres: souvent il les altère, sans le vouloir.

Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, né en 1638, mort en 1720, étoit, par sa mère, arrière-petit-fils de Du Plessis-Mornay. Il se convertit de bonne heure à la religion catholique, et Louis XIV le combla de faveurs. Il fut le premier colonel du régiment du roi, ensuite gouverneur de Touraine, aide-de-camp de sa majesté dans les campagnes de 1672, 1674, chevalier des ordres du roi, grand-maître des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. En 1668 il fut admis à l'académie françoise, et fut, en 1704, nommé membre honoraire de celle des sciences. Il a laissé des mémoires très volumineux, dont Voltaire attribue la rédaction « à un vieux valet-de-chambre imbécile, » et dont il a néanmoins publié, sans y mettre son nom, un extrait sous ce titre: *Journal de la cour de Louis XIV, depuis* 1684 *jusqu'en* 1715, *avec des notes intéressantes* (de l'éditeur), Londres, 1770, in-8°. Dans ces notes, presque toujours ironiques, on donne par dérision à

Suit, comme toi, la trace où marchoient ses aïeux.
Mais je ne puis souffrir qu'un fat, dont la mollesse
N'a rien pour s'appuyer qu'une vaine noblesse,
Se pare insolemment du mérite d'autrui,
Et me vante un honneur qui ne vient pas de lui [a].
Je veux que la valeur de ses aïeux antiques
Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques,
Et que l'un des Capets, pour honorer leur nom,
Ait de trois fleurs de lis doté leur écusson [b].
Que sert ce vain amas d'une inutile gloire,
Si, de tant de héros célèbres dans l'histoire,

l'auteur le nom de Tacite. Plusieurs écrivains ont récemment mis au jour des extraits plus considérables de ces mémoires.

Voyez sur l'abbé de Dangeau, frère du précédent, le tome IV, pages 352 et 356.

[a] ..... Qui genus jactat suum,
Aliena laudat.....
(*Sénèque le tragique*, Hercul. fur., *acte II, sc. II, vers* 340—341.)

[b] Ce vers se lit ainsi dans toutes les éditions avouées par Despréaux. On substitue quelquefois, par erreur, le mot *doré* au mot *doté*.

Dieudonné d'Estaing sauva le roi Philippe-Auguste d'un péril imminent à la bataille de Bouvines, en 1214, et pour récompense il lui fut accordé par ce prince de prendre pour son écusson les armes de France, avec un chef d'or. Dans le temps que Despréaux composoit sa satire, Joachim, comte d'Estaing, né vers 1617, mort en 1688, travailloit à l'*Histoire généalogique* de sa maison, et revenoit sans cesse sur l'action d'éclat qui en étoit le plus bel ornement. C'est lui que le poëte désigne; et l'on voit qu'il avoit eu à s'en plaindre, par la lettre que Brossette lui adresse : « Ce M. d'Estaing, « qui étoit boiteux, lui dit-il, se brouilla avec vous, je ne sais com- « ment, et ce fut pour le railler de sa vanité que vous le plaçâtes « dans votre satire. » (*Lettre du* 20 *septembre* 1702.) Brossette, te-

Il ne peut rien offrir aux yeux de l'univers
Que de vieux parchemins qu'ont épargnés les vers;
Si, tout sorti qu'il est d'une source divine,
Son cœur dément en lui sa superbe origine,
Et, n'ayant rien de grand qu'une sotte fierté,
S'endort dans une lâche et molle oisiveté?
Cependant, à le voir avec tant d'arrogance
Vanter le faux éclat de sa haute naissance,
On diroit que le ciel est soumis à sa loi,
Et que Dieu l'a pétri d'autre limon que moi.
Enivré de lui-même, il croit, dans sa folie[a],
Qu'il faut que devant lui d'abord tout s'humilie.
Aujourd'hui toutefois, sans trop le ménager,
Sur ce ton un peu haut je vais l'interroger:

nant cette particularité de l'évêque de Saint-Flour, neveu de M. d'Estaing, en demande la confirmation; mais il ne paroît pas que Despréaux lui ait répondu sur cet article.

Le Duchat, dans ses *Remarques sur divers sujets d'histoire ou de littérature*, 1738, blâme les vers de Despréaux comme inexacts, parceque « ce fut le roi Charles VI qui, environ l'an 1381, réduisit « à trois les fleurs de lis sans nombre que ses prédécesseurs avoient « dans leur écu. » Le poëte a fort bien pu négliger ces détails historiques: il suffit, pour le justifier, que la maison d'Estaing se soit, dans la forme de son écusson, conformée par la suite au changement fait dans les armes de France, plus d'un siècle et demi après la bataille de Bouvines.

L'amiral Charles-Hector comte d'Estaing, qui périt en 1794 sur l'échafaud révolutionnaire, descendoit de cette ancienne maison, nommée *De Stagno* dans des actes du dixième siècle.

[a] Ces quatre vers furent ajoutés dans l'édition de 1713, parceque le lecteur pouvoit croire que l'apostrophe qui les suit s'adressoit au marquis de Dangeau.

Dites-moi, grand héros, esprit rare et sublime[a],
Entre tant d'animaux, qui sont ceux qu'on estime?
On fait cas d'un coursier qui, fier et plein de cœur,
Fait paroître en courant sa bouillante vigueur;
Qui jamais ne se lasse, et qui dans la carrière
S'est couvert mille fois d'une noble[b] poussière.
Mais la postérité d'Alfane(1) et de Bayard(2),
Quand ce n'est qu'une rosse, est vendue au hasard,
Sans respect des aïeux dont elle est descendue,
Et va porter la malle, ou tirer la charrue[c].

[a] Dites-nous, grand héros, etc.

(*Éditions antérieures à celle de* 1713.)

[b] Le Brun remarque cette épithète, employée depuis par Racine.

(1) Cheval du roi Gradasse dans l'Arioste. (*Despréaux, édition de* 1713.) * Brossette paroît croire qu'*Alfane*, nom générique, ne peut être employé comme nom propre; c'est une erreur.

(2) Cheval des quatre fils Aymon. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Bayard, que montoit Renaud de Montauban, qui étoit l'aîné, tiroit son nom de sa couleur: il avoit le poil bai.

[c] L'apostrophe qu'on vient de lire est une traduction de Juvénal:

Dic mihi, Teucrorum proles, animalia muta
Quis generosa putet, nisi fortia? nempe volucrem
Sic laudamus equum, facili cui plurima palma
Fervet, et exsultat rauco victoria circo;
Nobilis hic, quocumque venit de gramine, cujus
Clara fuga ante alios, et primus in æquore pulvis:
Sed venale pecus Corythæ posteritas et
Hirpini, si rara jugo victoria sedit.
Nil ibi majorum respectus, gratia nulla
Umbrarum; dominos pretiis mutare jubentur
Exiguis, tritoque trahunt epirhedia collo
Segnipedes, dignique molam versare nepotis.

(*Satire VIII, vers* 56—67.)

Pourquoi donc voulez-vous que, par un sot abus,
Chacun respecte en vous un honneur qui n'est plus?
On ne m'éblouit point d'une apparence vaine :
La vertu d'un cœur noble est la marque certaine [a].
Si vous êtes sorti de ces héros fameux,
Montrez-nous cette ardeur qu'on vit briller en eux,
Ce zèle pour l'honneur, cette horreur pour le vice.
Respectez-vous les lois? fuyez-vous l'injustice?
Savez-vous pour la gloire oublier le repos [b],
Et dormir en plein champ le harnois sur le dos?
Je vous connois pour noble à ces illustres marques.
Alors soyez issu des plus fameux monarques [c],
Venez de mille aïeux; et, si ce n'est assez,
Feuilletez à loisir tous les siècles passés [d];

[a] ..... Nobilitas sola est atque unica virtus.
(*Juvénal*, *sat. VIII*, *vers* 20.)

[b] Savez-vous sur un mur repousser des assauts?
Tel est le vers qu'on lit dans les éditions antérieures à celle de 1701. Celui qui le remplace est préférable, et pour l'exactitude de la rime, et pour la noblesse de l'expression, et pour la beauté de la pensée.

[c] ..... Sanctus haberi,
Justitiæque tenax factis dictisque mereris?
Agnosco procerem.....
(*Juvénal*, *sat. VIII*, *vers* 24—26.)
Tunc licet à Pico numeres genus, altaque si te
Nomina delectant, omnem Titanida pugnam
Inter majores ipsumque Promethea ponas :
De quocumque voles proavum tibi sumito libro.
(*Ibidem*, *vers* 131—134.)

[d] Expression empruntée d'Horace :
Tempora si fastosque velis evolvere mundi.
(*Liv. I*, *sat. III*, *vers* 112.)

Voyez de quel guerrier il vous plaît de descendre;
Choisissez de César, d'Achille, ou d'Alexandre :
En vain un faux censeur voudroit vous démentir [a],
Et si vous n'en sortez, vous en devez sortir.
Mais, fussiez-vous issu d'Hercule en droite ligne,
Si vous ne faites voir qu'une bassesse indigne,
Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous
Sont autant de témoins qui parlent contre vous;
Et tout ce grand éclat de leur gloire ternie
Ne sert plus que de jour à votre ignominie [b].
En vain, tout fier d'un sang que vous déshonorez,
Vous dormez à l'abri de ces noms révérés;
En vain vous vous couvrez des vertus de vos pères :
Ce ne sont à mes yeux que de vaines chimères;
Je ne vois rien en vous qu'un lâche, un imposteur,
Un traître, un scélérat, un perfide, un menteur [c],
Un fou dont les accès vont jusqu'à la furie (1),
Et d'un tronc fort illustre une branche pourrie.
Je m'emporte peut-être, et ma muse en fureur
Verse dans ses discours trop de fiel et d'aigreur :

[a] En vain un lache esprit.....
(*Éditions antérieures à celle de* 1701.)
Cette première leçon n'a pas été recueillie par Brossette, qui en omet beaucoup d'autres.

[b] Incipit ipsorum contra te stare parentum
Nobilitas, claramque facem præferre pudendis.
(*Juvénal, sat. VIII, vers* 138—139.)

[c] L'accumulation dans ces vers n'est pas assez graduée.

(1) L'expression me semble un peu outrée; et d'ailleurs *furie* est trop près de *fureur* qu'on trouve en rime deux vers plus bas. (*Le Brun.*) * Despréaux tombe ici dans les déclamations.

Il faut avec les grands un peu de retenue.
Eh bien! je m'adoucis. Votre race est connue,
Depuis quand? répondez. Depuis mille ans entiers [a];
Et vous pouvez fournir deux fois seize quartiers (1).
C'est beaucoup. Mais enfin les preuves en sont claires,
Tous les livres sont pleins des titres de vos pères;
Leurs noms sont échappés du naufrage des temps.
Mais qui m'assurera qu'en ce long cercle d'ans,
A leurs fameux époux vos aïeules fidèles,
Aux douceurs des galants furent toujours rebelles?
Et comment savez-vous si quelque audacieux
N'a point interrompu le cours de vos aïeux [b];
Et si leur sang tout pur, ainsi que leur noblesse [c],

[a] Stemmate quod Tusco ramum millesime ducis.
(*Perse, sat. III, vers 28.*)

(1) Première manière: *du moins trente quartiers.* L'auteur corrigea ainsi: *plus de trente quartiers;* mais il s'aperçut que l'une et l'autre de ces expressions étoient peu exactes, parceque les preuves de noblesse se comptent par quartiers, en progression géométrique, quatre, huit, seize, trente-deux quartiers, etc. La plus haute preuve que l'on fasse ordinairement est de trente-deux quartiers. (*Brossette.*) * Ce vers fut corrigé avant l'impression; il se trouve tel qu'il est ici dans toutes les éditions, depuis celle de 1666 jusqu'à celle de 1713 inclusivement. Celui qu'on lit dans le recueil de P. Du Marteau doit être la première leçon:

Et vous pouvez du moins fournir trente quartiers.

[b] La satire ne pouvoit guère porter plus loin la hardiesse, et la poésie ne pouvoit pas offrir plus noblement de pareilles images.

[c] ..... Avecque leur noblesse.
(*Édit. antér. à celle de 1713.*)

Despréaux n'a, je crois, laissé dans ses œuvres qu'une seule fois l'ancienne orthographe de la préposition *avec*.

Est passé jusqu'à vous de Lucrèce en Lucrèce (1)?
Que maudit soit le jour où cette vanité
Vint ici de nos mœurs souiller la pureté!
Dans les temps bienheureux du monde en son enfance,
Chacun mettoit sa gloire en sa seule innocence,
Chacun vivoit content, et sous d'égales lois;
Le mérite y faisoit la noblesse et les rois;
Et, sans chercher l'appui d'une naissance illustre,
Un héros de soi-même empruntoit tout son lustre.
Mais enfin par le temps le mérite avili
Vit l'honneur en roture, et le vice ennobli;

(1) La chasteté de Lucrèce, dame romaine, est si célèbre qu'elle a passé en proverbe. L'auteur m'a dit qu'un homme, qui pourtant se piquoit d'esprit, s'imaginoit bonnement qu'il parloit du poëte Lucrèce. (*Brossette.*) * Pope, dont les idées sur la noblesse sont exprimées avec plus de modération que celles de Despréaux, a rendu ces deux vers,

Et si leur sang tout pur, ainsi que leur noblesse,
Est passé jusqu'à vous de Lucrèce en Lucrèce,

par ceux-ci :

Boast the pure blood of an illustrious race,
In quiet flow from Lucrece to Lucrece.
(*Essai sur l'homme, épît. IV, vers* 197—198.)

Voici la traduction de M. de Fontanes :

Depuis mille ans entiers, ton sang, si je te croi,
De Lucrèce en Lucrèce a passé jusqu'à toi.

Voici celle de M. Delille :

Le sang de tes aïeux, peut-être toujours pur,
De Lucrèce en Lucrèce a passé dans tes veines.

On remarquera que les deux traducteurs disent *a passé* et non *est passé*. Lorsque Despréaux écrivoit, l'emploi des verbes *être* et *avoir* n'étoit pas déterminé comme il l'a été depuis. D'Olivet rapporte

Et l'orgueil, d'un faux titre appuyant sa foiblesse,
Maîtrisa les humains sous le nom de noblesse. . .
De là vinrent en foule et marquis et barons :
Chacun pour ses vertus n'offrit plus que des noms.
Aussitôt maint esprit fécond en rêveries
Inventa le blason avec les armoiries;
De ses termes obscurs fit un langage à part;
Composa tous ces mots de Cimier et d'Écart,
De Pal, de Contrepal, de Lambel et de Fasce,
Et tout ce que Segoing dans son Mercure entasse (1).
Une vaine folie enivrant la raison,
L'honneur triste et honteux ne fut plus de saison.
Alors, pour soutenir son rang et sa naissance,
Il fallut étaler le luxe et la dépense;
Il fallut habiter un superbe palais,
Faire par les couleurs distinguer ses valets;

l'exemple que fournit ce dernier, et dit seulement : « Je crois qu'*a* « *passé* valoit mieux. » (*Remarques sur Racine*, XXVIII, 1761, page 261.)

(1) Auteur qui a fait le *Mercure armorial*. (*Despréaux, édition de* 1713.) * Dans les éditions de 1666, 1667, 1668, 1669, le poëte avoit mis *Vulson* au lieu de *Segoing*, parcequ'il confondoit l'un avec l'autre. Le nom du dernier fut estropié dans les éditions de 1674, 1683, 1701; on y lit, *Segond*. Dans celle de 1713, il ne fut pas encore imprimé convenablement (*Segoind.*) Vulson de La Colombière, mort en 1658, publia en 1644 la Science Héroïque, in-fol.; et en 1648, le Théâtre d'honneur, ou Miroir de la noblesse, deux vol. in-fol. Charles Segoing, avocat au parlement et au conseil, a publié en 1648 le Mercure armorial, in-4°, et en 1654, l'Armorial universel, in-fol. Les méprises énoncées dans cette note prouvent que Despréaux ne se piquoit pas d'une grande érudition héraldique.

Et, traînant en tous lieux de pompeux équipages,
Le duc et le marquis se reconnut aux pages (1).
Bientôt, pour subsister, la noblesse sans bien
Trouva l'art d'emprunter, et de ne rendre rien;
Et, bravant des sergents la timide cohorte,
Laissa le créancier se morfondre à sa porte:
Mais, pour comble (2), à la fin le marquis en prison
Sous le faix des procès vit tomber sa maison.
Alors le noble altier, pressé de l'indigence [a],
Humblement du faquin rechercha l'alliance;
Avec lui trafiquant d'un nom si précieux,
Par un lâche contrat vendit tous ses aïeux;
Et, corrigeant ainsi la fortune ennemie,
Rétablit son honneur à force d'infamie (3).

(1) Tous les gentilshommes considérables, en ce temps-là, avoient des pages. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * On distinguoit les ducs des marquis, par le nombre et l'uniforme des pages qui les accompagnoient.

(2) Pour comble de quoi? (*Le Brun.*) * L'esprit supplée aisément ce qui est sous-entendu; mais cette manière de parler ne se prend guère dans un sens absolu.

[a] Alors, pour subvenir à sa triste indigence,
Le noble du faquin rechercha l'alliance;
Et trafiquant d'un nom jadis si précieux, etc.
(*Édit. ant. à celle de* 1701.)

Brossette dit que l'auteur avoit mis d'abord:

Le noble du faquin *emprunta* l'alliance.

Si cela est, ce mot fut changé avant l'impression.

(3) Le poëte, ayant besoin de deux vers féminins, fit ceux-ci par nécessité. Le sens étoit fini au vers précédent, etc., etc. (*Brossette.*) * C'étoit obéir fort heureusement aux lois de notre versification.

Car, si l'éclat de l'or ne relève le sang,
En vain [a] l'on fait briller la splendeur de son rang;
L'amour de vos aïeux passe en vous pour manie,
Et chacun pour parent vous fuit et vous renie.
Mais quand un homme est riche il vaut toujours son prix;
Et, l'eût-on vu porter la mandille à Paris (1),
N'eût-il de son vrai nom ni titre ni mémoire,
D'Hozier (2) lui trouvera cent aïeux dans l'histoire [b].
Toi donc, qui, de mérite et d'honneurs revêtu,
Des écueils de la cour as sauvé ta vertu,
Dangeau, qui, dans le rang où notre roi t'appelle [c],

[a] En vain *on* fait briller.....
(*Édit. ant. à celle de* 1701.)

(1) Petite casaque qu'en ce temps-là portoient les laquais. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * On dérive ce mot du latin *mantile*.

(2) Auteur très savant dans les généalogies. (*Despréaux, édition de* 1713.) * Pierre d'Hozier, gentilhomme provençal, né en 1592, débrouilla le premier l'histoire généalogique. Étant mort en 1660, ce n'est pas de lui qu'il s'agit, mais de son fils Charles-René, né à Paris en 1640, mort en 1732, auteur des *Recherches sur la noblesse de Champagne*, et d'autres ouvrages dans le même genre. On a publié sous le nom de Boileau un quatrain pour le portrait de Pierre d'Hozier; la louange y est exagérée: il doit avoir été fait par Gilles Boileau.

[b] La satire finissoit à ce vers; mais Dangeau conseilla au poëte de la terminer par l'éloge du roi. Avant qu'elle fût imprimée, le marquis la lut à quelques seigneurs, dans une salle où Louis XIV étoit à jouer. « Le roi, qui le remarqua, dit Brossette, voulut savoir « ce que c'étoit, et quitta le jeu pour se la faire lire. C'est la pre- « mière pièce de l'auteur qui ait paru devant Sa Majesté. Quelque « temps après on lui lut le *Discours au roi*, qui étoit déja composé.

[c] ..... Où ton prince t'appelle, etc.
(*Édit. ant. à celle de* 1701.)

Le vois, toujours orné d'une gloire nouvelle,
Et plus brillant par soi que par l'éclat des lis,
Dédaigner tous ces rois dans la pourpre amollis;
Fuir d'un honteux loisir la douceur importune;
A ses sages conseils asservir la fortune;
Et, de tout son bonheur ne devant rien qu'à soi,
Montrer à l'univers ce que c'est qu'être roi:
Si tu veux te couvrir d'un éclat légitime,
Va par mille beaux faits mériter son estime;
Sers un si noble maître; et fais voir qu'aujourd'hui
Ton prince [a] a des sujets qui sont dignes de lui [b].

[a] La France a des sujets.....
(*Édit. ant. à celle de* 1701.)

Pradon avoit critiqué ce vers: « La France, dit-il, est un pays, « et un pays a des habitants et non pas des sujets, et la France est « sujette au roi.... » (*Nouvelles Remarques*, page 41.) On voit, par d'autres exemples, que Despréaux savoit mettre à profit les observations de ses adversaires.

[b] L'auteur a beaucoup profité de la huitième satire de Juvénal, celle qui passe pour la mieux faite. Quelques critiques, entre autres Clément de Dijon, croient qu'il auroit dû plutôt imiter la satire d'Horace sur le même sujet, la VIe du Ier livre. Il a mieux aimé s'indigner avec le premier contre les abus, que de partager à leur égard l'indulgente philosophie du second. Ce choix prouve du moins l'injustice du reproche de flatterie envers les grands. Pour faire passer le ton hardi qu'il prend dans cette pièce, qui ne dut pas lui concilier la faveur d'une classe d'hommes alors fort en crédit, il eut besoin de mettre dans ses intérêts l'amour-propre du marquis de Dangeau, l'un des seigneurs les plus vains de la cour de Louis XIV, suivant tous les mémoires du temps. « Le héros, dit Fontenelle, « étoit bien choisi, et par sa naissance, et par sa réputation de se « connoître en vers, et par la situation où il étoit, et par son incli- « nation à favoriser le mérite. Les plus satiriques et les plus mis-

« anthropes sont assez maîtres de leur bile pour se ménager adroi-« tement des protecteurs. » (*Éloge de Dangeau.*) Cette dernière phrase confirme ce que l'on savoit par le témoignage des hommes de lettres qui avoient cultivé la société de Fontenelle jusqu'à ses derniers moments : il ne pardonna jamais à Despréaux et à Racine l'opposition qu'ils lui avoient manifestée dans plusieurs circonstances importantes. *Voyez*, tome IV, page 123, la lettre du 3 avril 1691, ainsi que la note *a*, relatives à son admission à l'académie françoise.

Suivant Louis Racine, l'auteur adressoit d'abord la satire sur la noblesse au duc de La Rochefoucauld ; « mais trouvant que ce nom, « qui devoit revenir plusieurs fois, n'avoit pas de grace en vers, il « prit le parti d'adresser l'ouvrage à M. de Dangeau, le seul homme « de la cour, avec M. de La Rochefoucauld, qu'il connût alors. » (*Mémoires sur la vie de Jean Racine.*)

SATIRE VI [a].

Qui frappe l'air, bon Dieu! de ces lugubres cris?
Est-ce donc pour veiller qu'on se couche à Paris?
Et quel fâcheux démon, durant les nuits entières,
Rassemble ici les chats de toutes les gouttières?
J'ai beau sauter du lit, plein de trouble et d'effroi,
Je pense qu'avec eux tout l'enfer est chez moi:
L'un miaule en grondant comme un tigre en furie;
L'autre roule sa voix comme un enfant qui crie [b].
Ce n'est pas tout encor: les souris et les rats
Semblent, pour m'éveiller, s'entendre avec les chats [c],

[a] Brossette nous apprend que cette satire fut composée dans le même temps que la première, dont elle faisoit d'abord partie. Le poëte françois avoit, d'après Juvénal, joint la description des embarras de Paris à celle des mœurs de cette ville; mais on voit qu'il n'avoit pas, comme le poëte latin, employé les mêmes teintes dans ces deux descriptions d'un genre différent. S'il ne tomboit pas ainsi dans la déclamation de son modèle, qui s'indigne également contre tout, il ne conservoit pas non plus l'unité de style, si nécessaire dans un ouvrage. Son goût, éminemment sûr dès son début, lui fit donc séparer deux morceaux dont les couleurs étoient dissemblables. Le ton de plaisanterie qui, dans l'un, égaie le lecteur, formoit une disparate avec la véhémence chagrine qui règne dans l'autre. *Voyez* la note *a* de la première satire, page 75, ainsi que le volume de Correspondance, page 624.

[b] L'harmonie imitative ne sauroit être portée plus loin qu'en ces vers.

[c] Voltaire rapporte ces vers, et dit, en parlant de Despréaux:

Plus importuns pour moi, durant la nuit obscure,
Que jamais, en plein jour, ne fut l'abbé De Pure (1).
Tout conspire à la fois à troubler mon repos,
Et je me plains ici du moindre de mes maux :
Car à peine les coqs, commençant leur ramage,
Auront de cris aigus frappé le voisinage,
Qu'un affreux serrurier, laborieux Vulcain,
Qu'éveillera bientôt l'ardente soif du gain [a],
Avec un fer maudit, qu'à grand bruit il apprête,
De cent coups de marteau me va fendre (2) la tête.
J'entends déja par-tout les charrettes courir [b],

« S'il avoit vécu alors dans la bonne compagnie, elle lui auroit « conseillé d'exercer son talent sur des objets plus dignes d'elle, « que des chats, des rats et des souris. » (*Dictionnaire philosophique*, article *goût*.) Voilà sur un simple badinage une critique bien rigoureuse. Il étoit facile de choisir des objets plus relevés; mais il ne l'étoit pas de leur donner du prix par d'aussi bons vers.

(1) Ennuyeux célèbre. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Son nom est indiqué par un *P* initial dans les éditions antérieures à celle de 1694. *Voyez* sur cet abbé la note *c* de la IIe satire, page 98.

[a] Au lieu de ces deux vers excellents, on lit ceux-ci dans les éditions antérieures à celle de 1713 :

Qu'un affreux serrurier, que le ciel en courroux
A fait, pour mes péchés, trop voisin de chez nous.

(2) J'aimerois mieux *rompre*, parceque *fendre* se trouve plus bas. (*Le Brun.*)

[b] Ne croit-on pas entendre le mouvement d'une grande ville au point du jour? Juvénal a seulement fourni l'idée de ce tableau :

. . . . . Rhedarum transitus arcto
Vicorum inflexu, et stantis convicia mandræ,
Eripient somnum. . . . . .

(*Juvénal*, *sat. III*, *vers* 236-238.)

Les maçons travailler, les boutiques s'ouvrir :
Tandis que dans les airs mille cloches émues [a]
D'un funèbre concert font retentir les nues;
Et, se mêlant au bruit de la grêle et des vents,
Pour honorer les morts font mourir les vivants.
Encor je bénirois la bonté souveraine,
Si le ciel à ces maux avoit borné ma peine [b].
Mais si seul en mon lit je peste avec raison,
C'est encor pis vingt fois en quittant la maison :
En quelque endroit que j'aille, il faut fendre la presse
D'un peuple d'importuns qui fourmillent sans cesse.
L'un me heurte d'un ais dont je suis tout froissé [c];

[a] Le Brun garde le silence sur le mot *émues*; nous verrons plus bas sa remarque sur le mot *émouvoir*, pris dans le même sens.

[b] M. de Muralt, mort en 1750, emploie la sixième de ses *Lettres sur les François et les Anglois* à critiquer, vers par vers, la satire sur les embarras de Paris. Ses remarques sont si dépourvues de solidité que l'on étoit dispensé d'y répondre. Le judicieux Brumoy, jésuite, né à Rouen en 1688, mort à Paris en 1742, à qui l'on doit le *Théâtre des Grecs*, a néanmoins pris la peine, en 1726, de réfuter chaque article de cette critique fastidieuse. L'auteur suisse dit au sujet des vers suivants :

Encor je bénirois la bonté souveraine,
Si le ciel à ces maux avoit borné ma peine :

« La bonté souveraine et le ciel sont ici précisément la même chose ; « ainsi l'un est de trop, etc. » Saint-Marc adopte cette observation minutieuse, l'une des moins déplacées que se soit permises le censeur de Despréaux.

[c] Ce vers et les deux précédents sont empruntés à Juvénal, que l'imitateur n'efface point ici :

. . . . . Properantibus obstat
Unda prior : magno populus premit agmine lumbos

Je vois d'un autre coup mon chapeau renversé.
Là d'un enterrement la funèbre ordonnance
D'un pas lugubre et lent vers l'église s'avance;
Et plus loin des laquais l'un l'autre s'agaçants [a]
Font aboyer les chiens et jurer les passants.
Des paveurs en ce lieu me bouchent le passage.
Là je trouve une croix de funeste présage [b];

Qui sequitur; ferit hic cubito, ferit assere duro
Alter : at hic tignum capiti incutit, ille metretam.
(*Sat. III, vers* 243—246.)

[a] Il faudroit dire aujourd'hui :

Et plus loin des laquais l'un l'autre s'*agaçant*, etc.

La règle sur l'indéclinabilité des participes présents fut enseignée, en 1660, par la Grammaire générale de Port-Royal, à l'époque où Despréaux composoit cette satire. Nous verrons ce dernier s'écarter encore de cette règle, même dans sa prose, où rien ne le gênoit.

[b] Brossette rapporte dans son commentaire la réponse que Despréaux lui fit sur ce passage : « Je ne sais pas pourquoi vous êtes « en peine du sens de ce vers :

Là je trouve une croix de funeste présage, etc.

« puisque c'est une chose que dans tout Paris *et pueri sciunt*, que « les couvreurs, quand ils sont sur le toit d'une maison, laissent « pendre du haut de cette maison une croix de lattes, pour avertir « de prendre garde à eux et de passer vite; qu'il y en a quelquefois « des cinq ou six dans une même rue, et que cela n'empêche pas « qu'il n'y ait souvent des gens blessés. C'est pourquoi j'ai dit : *une « croix de funeste présage*.... » Ce fragment n'a point été recueilli par Cizeron-Rival; nous croyons qu'il peut remplir la lacune qui existe dans la lettre du 15 mai 1709, tome IV, page 636.

Dans l'édition de 1713, Despréaux a mis la note suivante : « On « faisoit pendre alors du toit de toutes les maisons que l'on cou- « vroit une croix de lattes, pour avertir les passants de s'éloigner. « On n'y pend plus maintenant qu'une simple latte. »

Et des couvreurs grimpés au toit d'une maison
En font pleuvoir l'ardoise et la tuile à foison.
Là sur une charrette une poutre branlante
Vient menaçant de loin la foule qu'elle augmente[a];
Six chevaux attelés à ce fardeau pesant
Ont peine à l'émouvoir (1) sur le pavé glissant.
D'un carrosse en tournant[b] il accroche une roue,
Et du choc le renverse en un grand tas de boue:
Quand un autre à l'instant s'efforçant de passer
Dans le même embarras se vient embarrasser.
Vingt carrosses bientôt arrivant à la file
Y sont en moins de rien suivis de plus de mille:
Et, pour surcroît de maux, un sort malencontreux
Conduit en cet endroit un grand troupeau de bœufs;

[a] Ces vers, travaillés avec un art prodigieux, sont bien supérieurs à ceux de Juvénal:

. . . . . Modo longa coruscat
Sarraco veniente abies, atque altera pinum
Plaustra vehunt; nutant alte, populoque minantur.
(*Sat. III, vers* 254—256.)

(1) *Émouvoir* n'est pas ici dans son sens naturel; on ne s'en sert que pour peindre les affections de l'ame. On ne dit point *émouvoir un fardeau* comme on dit *émouvoir un cœur;* c'est presque une faute de françois. (*Le Brun.*) * Ce mot avoit autrefois une acception plus étendue qu'à présent. Le dictionnaire de l'académie donne des exemples qui prouvent qu'aujourd'hui même il ne s'applique pas seulement aux affections de l'ame.

[b] Les éditions antérieures à celle de 1713 portent:

D'un carrosse en passant. . . . . .

en tournant convient mieux à l'effet que le poëte veut produire, et de plus évite la répétition du mot *passer* qui se trouve au troisième vers.

Chacun prétend passer; l'un mugit, l'autre jure[a];
Des mulets en sonnant augmentent le murmure.
Aussitôt cent chevaux dans la foule appelés[b]
De l'embarras qui croît ferment les défilés,
Et par-tout des passants enchaînant les brigades,
Au milieu de la paix font voir les barricades[c];
On n'entend que des cris poussés confusément[d]:
Dieu pour s'y faire ouïr tonneroit vainement.
Moi donc, qui dois souvent en certain lieu me rendre,
Le jour déja baissant[e], et qui suis las d'attendre,
Ne sachant plus tantôt à quel saint me vouer,
Je me mets au hasard de me faire rouer.
Je saute vingt ruisseaux, j'esquive, je me pousse;

[a] Ce vers énergique et plaisant n'est point à l'abri de la censure de M. de Muralt.

[b] Ce vers et les trois suivants ne se trouvent point dans l'édition de 1666; ils furent ajoutés dans celle de 1667.

[c] Allusion aux barricades qui se firent à Paris le 20 août 1648, pendant la guerre civile de la Fronde. A cette époque de troubles Despréaux avoit douze ans.

[d] Dans l'édition de 1666, on lit :

Au milieu de cent cris poussés confusément,
Dieu pour se faire ouïr tonneroit vainement.

Ces vers furent corrigés dans l'édition de 1667; ce changement est l'un de ceux que tous les éditeurs passent sous silence, et que nous faisons remarquer de temps en temps.

[e] M. de Muralt ayant critiqué mal à propos le sens de ce vers, sur la construction duquel il ne fait aucune observation grammaticale, le père Brumoy lui répond : « Ce participe isolé (le jour « déja baissant) entre deux *qui*, liés par le sens, me fait un scru- « pule mieux fondé, et je crois cela peu correct, quoique vous « n'en disiez rien. »

Guenaud sur son cheval en passant m'éclabousse (1):
Et, n'osant plus paroître en l'état où je suis,
Sans songer où je vais, je me sauve où je puis.
Tandis que dans un coin en grondant je m'essuie,
Souvent, pour m'achever, il survient une pluie:
On diroit que le ciel, qui se fond tout en eau [a],
Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau.
Pour traverser la rue, au milieu de l'orage,
Un ais sur deux pavés forme un étroit passage;
Le plus hardi laquais n'y marche qu'en tremblant:
Il faut pourtant passer sur ce pont chancelant;
Et les nombreux torrents qui tombent des gouttières,
Grossissant les ruisseaux, en ont fait des rivières.
J'y passe en trébuchant; mais, malgré l'embarras
La frayeur de la nuit précipite mes pas.
Car, sitôt que du soir les ombres pacifiques [b]
D'un double cadenas font fermer les boutiques;
Que, retiré chez lui, le paisible marchand
Va revoir ses billets et compter son argent;

(1) C'étoit le plus célèbre médecin de Paris, et qui alloit toujours à cheval. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * On le rencontroit si souvent dans les rues, que l'on disoit ordinairement: *Guenaud et son cheval. Voyez* la note *a* de la IVe satire, page 133.

[a] Le *ruit arduus æther* de Virgile, Géorg., liv. I, vers 324, est mieux rendu par Despréaux, que par l'hémistiche suivant de Delille:

Le ciel descend en eaux, ...

[b] ..... Nam qui spoliet te
Non deerit, clausis domibus, postquam omnis ubique
Fixa catenatæ siluit compago tabernæ.
Interdum et ferro subitus grassator agit rem, etc.
(*Juvénal, sat. III, vers* 302—305.)

Que dans le Marché-Neuf [a] tout est calme et tranquille,
Les voleurs à l'instant s'emparent de la ville (1).
Le bois le plus funeste et le moins fréquenté
Est, au prix de Paris, un lieu de sûreté.
Malheur donc à celui qu'une affaire imprévue
Engage un peu trop tard au détour d'une rue!
Bientôt quatre bandits lui serrant les côtés,
La bourse!.... [b] Il faut se rendre; ou bien non, résistez,
Afin que votre mort, de tragique mémoire,
Des massacres fameux aille grossir l'histoire (2).
Pour moi, fermant ma porte, et cédant au sommeil [c],
Tous les jours je me couche avecque [d] le soleil:
Mais en ma chambre à peine ai-je éteint la lumière,

[a] Place située entre le pont Saint-Michel et le petit pont de l'Hôtel-Dieu.

(1) On voloit beaucoup en ce temps-là dans les rues de Paris. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Louis XIV, en 1667, pourvut à la sûreté publique par de sages ordonnances, dont l'exécution fut confiée à M. de La Reynie, premier lieutenant-général de police.

[b] Ce mouvement rapide l'emporte sur les vers de Juvénal:

Stat contra, starique jubet: parere necesse est.
Nam quid agas, quum te furiosus cogat et idem
Fortior?.....
(*Sat. III, vers* 290—292.)

(2) Il y a une histoire intitulée, *Histoire des larrons.* (*Despréaux, édit. de* 1713.) * On y donne les détails de plusieurs assassinats.

[c] Pour moi qu'une ombre étonne, accablé de sommeil, etc.
(*Éditions ant. à celle de* 1701.)

[d] Despréaux écrivoit ainsi ce mot dans ses premières éditions. Dans les dernières il se conforme à la nouvelle orthographe; mais la mesure du vers lui fait ici conserver l'ancien usage. Je crois que c'est la seule fois qu'il ait été forcé d'obéir à ce genre de contrainte.

Qu'il ne m'est plus permis de fermer la paupière.
Des filous effrontés, d'un coup de pistolet,
Ébranlent ma fenêtre, et percent mon volet;
J'entends crier par-tout : Au meurtre! On m'assassine!
Ou : Le feu vient de prendre à la maison voisine!
Tremblant et demi-mort, je me lève à ce bruit,
Et souvent sans pourpoint je cours toute la nuit [a].
Car le feu, dont la flamme en ondes se déploie,
Fait de notre quartier une seconde Troie,
Où maint Grec affamé, maint avide Argien (1),
Au travers des charbons va piller le Troyen.
Enfin sous mille crocs la maison abymée
Entraîne aussi le feu qui se perd en fumée.
Je me retire donc, encor pâle d'effroi :
Mais le jour est venu quand je rentre chez moi.
Je fais pour reposer un effort inutile :
Ce n'est qu'à prix d'argent qu'on dort en cette ville [b].
Il faudroit, dans l'enclos d'un vaste logement,
Avoir loin de la rue un autre appartement.
Paris est pour un riche un pays de Cocagne (2) :

[a] Tout le monde en ce temps-là portoit des pourpoints. (*Despréaux, édit de* 1713.) * Ancien habillement françois qui couvroit le corps depuis le cou jusqu'à la ceinture, et qui se portoit sous le manteau.

(1) *Grec* et *Argien*, dans le même vers, disent trop la même chose. (*Le Brun.*) * Il est fort rare que Despréaux donne lieu à de pareilles remarques.

[b] ..... Magnis opibus dormitur in urbe.
(*Juvénal, sat. III, vers* 235.)

(2) Pays imaginaire, où les habitants vivent dans une heureuse abondance, sans rien faire. On est incertain sur l'origine de ce

Sans sortir de la ville, il trouve la campagne :
Il peut dans son jardin, tout peuplé d'arbres verts,
Recéler le printemps au milieu des hivers;

nom. Furetière dit que dans le Haut-Languedoc on appelle *Cocagne* un petit pain de pastel; et que, comme le pastel est une herbe qui ne croît que dans des terres extrêmement fertiles, on a nommé ce pays-là *un pays de Cocagne*.

En Italie, sur la route de Rome à Lorette, il y a, dit-on, une petite contrée qu'on nomme *Cucagna*, dont la situation est très agréable et le terroir très fertile; mais sur-tout les denrées y sont excellentes et à bon marché : ne seroit-ce point *le pays de Cocagne?*

M. de La Monnoye, de l'académie françoise, qui a pris la peine de revoir ces remarques, est persuadé que cette façon de parler vient du fameux *Merlin Cocaïe*, qui, tout au commencement de sa première *Macaronée*, après avoir invoqué *Togna, Pedrala, Mafelina*, et autres muses burlesques, décrit les montagnes où elles habitent comme un séjour de sauces, de potages, de brouets, de ragoûts, de restaurants, où l'on voit couler des fleuves de vins et des ruisseaux de lait. Il y a bien de l'apparence qu'un tel pays a tiré son nom de celui de son inventeur [a], et que de *Cocaïo* on en aura fait *Cocagna*. Cette façon de parler n'est pas ancienne dans notre langue : on ne la trouve ni dans Rabelais, ni dans Marot, ni même dans Régnier. Elle s'est établie un peu tard en France, parceque Merlin Cocaïe, dont le jargon n'est pas fort aisé à entendre, y a trouvé peu de lecteurs, et que la traduction qu'on en a faite en prose françoise n'a été imprimée qu'en 1606.

Enfin le savant M. Huet, ancien évêque d'Avranches, a bien voulu enrichir cette remarque de ses conjectures. Il croit que *Cocagne* vient de *Gogaille, pays de Gogaille*, et par conséquent *pays de Cocagne*. Selon lui, *Gogaille* vient de *Gogne*, qui est une espèce

[a] Son véritable nom est Théophile Folengo, né à Mantoue en 1491; il quitta l'ordre des bénédictins pour mener une vie vagabonde, et finit par se retirer dans un couvent, où il mourut en 1544.

Et, foulant le parfum [a] de ses plantes fleuries,
Aller entretenir ses douces rêveries.
Mais moi, grace au destin, qui n'ai ni feu ni lieu (1),

de saupiquet ou de farce. Quoi qu'il en soit, cette diversité d'opinions sur le mot de *Cocagne* sert du moins à faire voir que l'on n'en sait pas la véritable origine. Ménage n'en a rien dit. (*Brossette.*) * Voici ce qu'on lit à la suite de cette note, dans les œuvres de Boileau, Paris, Th. Desoer, 1821, tome I, page 254 : « Un fa-« bliau du douzième siècle, recueilli par Le Grand d'Aussy, inti-« tulé *De Cocagne*, fait la description de ce pays imaginaire, et le « montre tel qu'il est décrit ci-dessus. Il est certain, d'après cela, « que l'origine de ce nom remonte plus haut que ne le présument « les étymologistes précités. »

[a] *Fouler le parfum des plantes.* Cette expression, d'une élégance neuve et hardie, n'a rien que de naturel et de vrai; elle annonce l'écrivain déja consommé dans les secrets de son art.

(1) Quand l'auteur composa cette satire, il étoit logé dans la cour du Palais, chez son frère aîné, Jérôme Boileau. Sa chambre étoit au-dessus du grenier, dans une espèce de guérite, au cinquième étage. Gilles Boileau, leur frère, logeoit aussi dans la même maison, et quand il en sortit on donna sa chambre à notre auteur. Cette chambre étoit pratiquée à côté d'un grenier au quatrième étage; et M. Despréaux, s'applaudissant de son logement, disoit plaisamment : « Je suis descendu au grenier. »

Au reste, l'auteur vouloit mettre au nombre des incommodités de Paris la grande affluence de peuple, qui fait que l'on y est toujours extrêmement serré, et il auroit terminé sa description par ce vers :

Cherchons une autre ville où nous puissions tenir;

ou bien :

Et cherchons une ville où l'on puisse tenir.

Mais il ne voulut pas employer ce vers à cause de l'équivoque qui s'y rencontre, *tenir dans une ville* signifiant aussi se défendre contre les ennemis qui l'assiègent. (*Brossette.*)

Je me loge où je puis, et comme il plaît à Dieu [a].

[a] Les critiques que l'on a faites de cette pièce portent sur le peu d'importance du sujet. Vingt-cinq ans après les remarques de M. de Muralt, Voltaire disoit au roi de Prusse :

Que m'importe en effet.....
Que Boileau, répandant plus de sel que de grace,
Veuille outrager Quinault, pense avilir le Tasse;
Qu'il peigne de Paris les tristes embarras,
Ou décrive en beaux vers un fort mauvais repas?
Il faut d'autres objets à votre intelligence.
De l'esprit qui vous meut vous recherchez l'essence, etc.
(*La Loi naturelle*, poëme, *exorde*, 1751.)

Nous répondons ailleurs à ce qui regarde Quinault et le Tasse. Quant aux sujets traités dans les troisième et sixième satires, il est certain qu'ils tirent leur intérêt du mérite de l'exécution; mais ce mérite, porté à un degré supérieur dans les arts d'imitation, n'est-il pas d'un grand prix à toutes les époques? ne l'étoit-il pas sur-tout en 1660?

La sixième satire de Despréaux est celle contre laquelle Marmontel s'élève particulièrement. Il « s'amuse, dit-il, à peindre les « rues de Paris! c'étoit l'intérieur, et l'intérieur moral, qu'il falloit « peindre; la dureté des pères qui immolent leurs enfants à des « vues d'ambition, de fortune, et de vanité; l'avidité des enfants, « impatients de succéder et de se réjouir sur le tombeau des pères; « leur mépris dénaturé pour des parents qui ont eu la folie de les « placer au-dessus d'eux; la fureur universelle de sortir de son état « où l'on seroit heureux, pour aller être ridicule et malheureux « dans une classe plus élevée; la dissipation d'une mère, que sa « fille importuneroit, et qui, n'ayant que de mauvais exemples à lui « donner, fait encore bien de l'éloigner d'elle, en attendant que, « rappelée dans le monde pour y prendre un mari qu'elle ne connoît « pas, elle y vienne imiter sa mère qu'elle ne va que trop connoître; « l'insolence d'un jeune homme enrichi par les rapines de son père, « et qui l'en punit en dissipant son bien, et en rougissant de son « nom; l'émulation de deux époux à qui renchérira, par ses folles

« dépenses et par sa conduite insensée, sur les travers, sur les « égarements, sur les vices honteux de l'autre; en un mot, la cor- « ruption, la dépravation des mœurs de tous les états où l'oisiveté « règne, où le désœuvrement, l'ennui, l'inquiétude, le dégoût de « soi-même et de tous ses devoirs, la soif ardente des plaisirs, « le besoin d'être remué par des jouissances nouvelles, les fan- « taisies, le jeu vorace, le luxe ruineux causent de si tristes ra- « vages, sans compter tous les sanctuaires fermés aux yeux de la « satire, et où le vice repose en paix. Voilà ce que l'intérieur de « Paris présente au poëte satirique; et ce tableau, à peu de chose « près, étoit le même du temps de Boileau. » (*Éléments de littérature*, article *satire*.)

Marmontel oublie que le satirique, dès son premier essai, s'efforce d'atteindre au but qu'il lui reproche de perdre de vue. S'il a détaché de sa première pièce la description des embarras de Paris, c'est par un motif de goût, comme nous l'avons fait voir [*a*]. Il n'y a pas plus de justice à prétendre que Despréaux attaque seulement des auteurs. C'est oublier encore que la quatrième satire est l'esquisse de nos folies, que la cinquième est une sortie au moins courageuse contre les abus de la noblesse, que la huitième est le tableau de nos vices, que la dixième est une galerie où les travers et les égarements du sexe sont exposés à la censure, que dans la onzième on apprend à discerner le faux honneur du véritable, qu'enfin la dernière a pour objet les méprises de l'esprit humain, et leurs funestes résultats. *Voyez* la satire première, page 95, note *b*.

[*a*] *Voyez* la page 156 de ce volume, note *a*.

SATIRE VII [a].

Muse, changeons de style, et quittons la satire;
C'est un méchant métier que celui de médire (1);
A l'auteur qui l'embrasse il est toujours fatal [b]:
Le mal qu'on dit d'autrui ne produit que du mal.
Maint poëte, aveuglé d'une telle manie,
En courant à l'honneur, trouve l'ignominie;
Et tel mot, pour avoir réjoui le lecteur,
A coûté bien souvent des larmes à l'auteur.
Un éloge ennuyeux, un froid panégyrique,
Peut pourrir à son aise au fond d'une boutique,
Ne craint point du public les jugements divers,
Et n'a pour ennemis que la poudre et les vers :
Mais un auteur malin, qui rit et qui fait rire,
Qu'on blâme en le lisant, et pourtant qu'on veut lire,
Dans ses plaisants accès qui se croit tout permis,

[a] Cette satire fut composée immédiatement après la première et la sixième, à la fin de l'année 1663, suivant Brossette. Le poëte s'entretient avec sa muse, pour savoir s'il doit persister dans le genre satirique, dont il envisage les dangers; son génie l'entraînant, il obéit à sa vocation. Horace délibère sur le même sujet avec son ami Trébatius, liv. II, sat. Ire.

(1) Trait d'autant plus heureux qu'il jaillit de la plume même d'un satirique. (*Le Brun.*)

[b] Ecce nocet vati musa jocosa suo.
(*Martial, liv. II, épig. XXII.*)

De ses propres rieurs se fait des ennemis [a].
Un discours trop sincère aisément nous outrage :
Chacun dans ce miroir pense voir son visage;
Et tel, en vous lisant, admire chaque trait [b],
Qui dans le fond de l'ame et vous craint et vous hait.
Muse, c'est donc en vain que la main vous démange [c] :
S'il faut rimer ici, rimons quelque louange;
Et cherchons un héros, parmi cet univers,
Digne de notre encens et digne de nos vers (1).
Mais à ce grand effort en vain je vous anime :
Je ne puis pour louer rencontrer une rime [d];

[a] Au lieu de ces vers qui peignent le cœur humain, on lit ceux-ci dans le recueil de P. Du Marteau :

Mais un auteur plaisant qui court par tout le monde,
Qui contrôle les mœurs, qui nous mord et nous gronde,
Dans sa critique ardeur qui se croit tout permis,
Des lecteurs en tous lieux se fait des ennemis.

Cette leçon ne mériteroit pas d'être recueillie, si elle n'attestoit le soin avec lequel l'auteur se corrigeoit.

[b] Quùm sibi quisque timet, quanquam est intactus, et odit.
(*Horace, liv. II, sat. I, vers* 23.)

[c] Saint-Marc et Le Brun trouvent que cette expression est triviale. On ne pourroit pas l'employer sérieusement; mais un ton de plaisanterie l'admet et la fait très bien passer.

(1) *Digne* se rapporte à *héros*, et se construit nécessairement avec *univers*. C'est ce que l'on appelle une construction louche. (*Essais philologiques*, tome V, page 390.) * Cette phrase ne présente aucune obscurité. Les observations de Saint-Marc ne sont pas en général plus fondées que celle-là.

[d] Trébatius dit également à Horace :

. . . Si tantus amor scribendi te rapit, aude
Cæsaris invicti res dicere. . . . . .

Dès que j'y veux rêver, ma veine est aux abois.
J'ai beau frotter mon front, j'ai beau mordre mes doigts,
Je ne puis arracher du creux de ma cervelle
Que des vers plus forcés que ceux de la Pucelle (1).
Je pense être à la gêne; et, pour un tel dessein,
La plume et le papier résistent à ma main.
Mais, quand il faut railler, j'ai ce que je souhaite.
Alors, certes, alors je me connois poëte:
Phébus, dès que je parle, est prêt à m'exaucer;
Mes mots viennent sans peine, et courent se placer.
Faut-il peindre un fripon fameux dans cette ville,
Ma main, sans que j'y rêve, écrira Raumaville [a].

Son ami lui répond:

..... Cupidum, pater optime, vires
Deficiunt.

(*Vers* 10—13.)

(1) Poëme héroïque de Chapelain, dont tous les vers semblent faits en dépit de Minerve. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Le poëte imite la dureté du style qu'il critique. *Voyez* sur Chapelain les notes *a*, préface, page 13; 1, discours au roi, page 48; 2, satire III, p. 123; 1, satire IV, page 139.

[a] On lit *Raumaville* dans les éditions de 1666, 1667, *Saumaville* dans celles de 1668, 1669, 1674, 1675; *Raumaville* reparoît dans celles de 1683, 1694, 1713. On croit qu'il y avoit avant l'impression *Sommaville*. Ce nom se trouve en effet dans le recueil de P. Du Marteau. Brossette, à cet égard, ne donne aucun éclaircissement. Ce que J. B. Rousseau lui en écrit nous apprend seulement que *Sommaville* n'est pas un être imaginaire; mais il se trompe dans ce qu'il rapporte sur la manière dont ce nom est imprimé. « Dans « toutes les premières éditions, dit-il, il y avoit *Sommaville*. C'étoit « le nom d'un libraire du palais. Je n'ai point su ce qui avoit donné « lieu à M. Despréaux de le nommer si injurieusement. » (*Lettre du* 13 *août* 1717.)

Faut-il d'un sot parfait montrer l'original,
Ma plume au bout du vers d'abord trouve Sofal (1);
Je sens que mon esprit travaille de génie.
Faut-il d'un froid rimeur dépeindre la manie,
Mes vers, comme un torrent, coulent sur le papier;
Je rencontre à la fois Perrin et Pelletier,
Bonnecorse, Pradon, Colletet, Titreville (2);

(1) C'est Sauval, auteur d'une histoire manuscrite des *Antiquités de Paris*. Il avoit travaillé sur d'assez bons mémoires; mais il gâta tout par son style chargé d'expressions ampoulées et de figures extravagantes. Il avoit mis dans cette histoire un chapitre des lieux de débauche qui étoient autrefois dans Paris. M. Despréaux se souvenoit d'un passage de ce chapitre, qui peut servir à juger du style de Sauval : « Ces sales impudiques, ces infâmes débauchées allèrent « chercher un asile dans la rue Brise-miche; et de là elles contem- « plèrent en sûreté les tempêtes et les orages qui s'élevoient conti- « nuellement dans la rue Chapon, etc., etc. » (*Brossette.*) * Voilà un fait positif; d'ailleurs le nom de *Sauval* se trouve dans le recueil de P. Du Marteau. Quant aux éditions faites de l'aveu de l'auteur, on y lit *Saufal* depuis 1666, et *Sofal* depuis 1674. Henri Sauval, avocat, mourut en 1670, et son ouvrage fut imprimé cinquante-quatre ans après, Paris, 1724, 3 vol. in-fol.

(2) Poëtes décriés. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Nous avons parlé de du Pelletier, de Pradon, de François Colletet. *Voyez* sur le premier les notes *a*, page 50, et *c*, page 80; sur le second, la note *b*, page 45; sur le troisième, la note 1, page 85.

L'abbé Perrin, né à Lyon, mort vers 1680, fut le premier qui donna des opéra françois, à l'imitation de ceux d'Italie. Il obtint, en 1669, le privilège de ce genre de spectacle qui fut ensuite accordé, en 1671, à Lulli. Ses poésies, et sur-tout sa traduction en vers de l'Énéide, sont du style le plus plat. *Voyez* la lettre 92 de Despréaux à Brossette, tome IV, page 368.

Bonnecorse, né à Marseille, mort en 1706, auteur de la *Montre*

Et, pour un que je veux, j'en trouve plus de mille.
Aussitôt je triomphe, et ma muse en secret

d'amour, en vers et en prose, du *Lutrigot*, poëme héroï-comique, parodie du Lutrin. *Voy.* le volume de Correspondance, p. 352 et 354.

Titreville seroit tout-à-fait ignoré sans le triste avantage d'avoir été nommé par Despréaux. Dans le recueil de P. Du Marteau il y a Francheville.

Au lieu de *Bonnecorse*, *Pradon*, il y avoit jusqu'en 1694 exclusivement *Bardou, Mauroi, Boursault.*

Bardou, poëte obscur, dont quelques petites pièces sont insérées dans les recueils du temps. Racine auroit desiré le substituer à sa place, pour composer des cantiques à la cour. *Voyez* la lettre 59, tome IV, page 257.

L'abbé Jean Testu de Mauroi, né en 1626, dont les recueils de poésies offrent quelques pièces. *Voyez* la note *a*, tome IV, p. 566. Despréaux ne fit jamais imprimer les deux vers suivants :

Qui ne hait point tes vers, ridicule Mauroi,
Pourroit bien pour sa peine aimer ceux de Fourcroi.

C'est une traduction prolixe du quatre-vingt-dixième vers de la troisième églogue de Virgile :

Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mœvi.

Boursault se vengea par la comédie intitulée la *Satire des satires*, dont nous avons cité des passages, et dont, suivant Brossette, Despréaux fit défendre la représentation. Ces deux écrivains se réconcilièrent en 1687, et non en 1685, comme le dit le même Brossette. *Voyez* les notes 1, *a* du discours au roi, pages 51, 52 ; *a*, *c* de la troisième satire, pages 111, 115, ainsi que le volume de Correspondance, page 90. Brossette nous apprend que Despréaux plaça Boursault en si mauvaise compagnie, pour le punir d'avoir attaqué Molière dans une petite pièce représentée en 1663, et dont voici le titre : *Le portrait du peintre, ou la Critique de l'École des femmes.* La remarque du commentateur paroît fondée sur ce point ; mais il se trompe lorsqu'il ajoute que l'illustre comique « ne regarda pas « Boursault comme un ennemi digne de son ressentiment, etc. »

S'estime et s'applaudit du beau coup qu'elle a fait.
C'est en vain qu'au milieu de ma fureur extrême
Je me fais quelquefois des leçons à moi-même;
En vain je veux au moins faire grace à quelqu'un:
Ma plume auroit regret d'en épargner aucun;
Et sitôt qu'une fois la verve me domine,
Tout ce qui s'offre à moi passe par l'étamine (1).
Le mérite pourtant m'est toujours précieux:
Mais tout fat me déplaît, et me blesse les yeux;
Je le poursuis par-tout, comme un chien fait sa proie,
Et ne le sens jamais qu'aussitôt je n'aboie [a].

Molière fut si vivement blessé, que, dans l'*Impromptu de Versailles*, composé par l'ordre du roi, et joué devant lui en 1663, il nomme son adversaire sans aucun ménagement, lui refuse jusqu'au mérite d'avoir fait un mauvais ouvrage, et l'immole à la risée publique.

(1) *Passer par l'étamine* est une locution proverbiale. Il vaudroit mieux qu'elle ne fût pas dans Boileau. (*Le Brun.*) * Cette métaphore, qu'il seroit superflu d'expliquer, est, à la vérité, d'un usage fort commun; mais moins elle a de noblesse, plus le poëte fait preuve d'habileté, en lui en donnant. Un des principaux mérites de cette satire est de conserver au dialogue toute son aisance, et de surprendre agréablement par l'heureux emploi des locutions les plus familières.

[a] Ces mots de fat, de sot et de faquin sont, dit Pradon, les mots favoris et répétés très souvent par M. D*** (*Despréaux.*); mais la comparaison qu'il fait de lui-même à un chien lui convient admirablement:

.....Puisque tu jappe et que tu mords,
Qu'on te voit déchirer les vivants et les morts,
A bon droit par ton air, ton style et ta grimace,
On te peut appeler le dogue du Parnasse.

Mais qu'il prenne garde de ne pas outrer la comparaison, et qu'en voulant toujours mordre comme un chien furieux, il n'en ait aussi la

Enfin, sans perdre temps en de si vains propos,
Je sais coudre une rime au bout de quelques mots.
Souvent j'habille en vers une maligne prose :
C'est par là que je vaux, si je vaux quelque chose[a].
Ainsi, soit que bientôt, par une dure loi[b],
La mort d'un vol affreux vienne fondre sur moi,

destinée. (*Nouvelles Remarques*, page 45.) Nous rapportons cette épigramme pour donner une idée des poésies légères de l'antagoniste de Racine et de Despréaux.

[a] Des gens de lettres, d'Alembert entre autres, ont pensé que, par ce langage modeste, Despréaux annonçoit qu'il avoit l'habitude de composer d'abord ses ouvrages en prose, et de les versifier ensuite. Il a plutôt voulu dire, à l'exemple d'Horace, que, dénué des attributs de poëte, son mérite consistoit à soumettre une prose satirique aux lois de la mesure :

.....Neque enim concludere versum
Dixeris esse satis; neque si quis scribat, uti nos,
Sermoni propiora, putes hunc esse poetam.
(*Liv. I, sat. IV, vers* 40—42.)

Pour mériter ce nom (*de poëte*), ne faut-il autre chose
Qu'aligner, comme nous, une servile prose?
(*M. Daru.*)

[b] Ce vers et les dix-sept suivants sont imités d'Horace :

Ne longum faciam; seu me tranquilla senectus
Exspectat, seu mors atris circumvolat alis;
Dives, inops; Romæ, seu fors ita jusserit, exsul;
Quisquis erit vitæ, scribam, color. — O puer, ut sis
Vitalis metuo, et majorum ne quis amicus
Frigore te feriat. — Quid? cùm est Lucilius ausus
Primus in hunc operis componere carmina morem,
Detrahere et pellem, nitidus quâ quisque per ora
Cederet, introrsum turpis; num Lælius, aut qui
Duxit ab oppressâ meritum Carthagine nomen,
Ingenio offensi, aut læso doluere Metello,
Famosisque Lupo cooperto versibus? Atqui

Soit que le ciel me garde un cours long et tranquille (1),
A Rome ou dans Paris, aux champs ou dans la ville,
Dût ma muse par là choquer tout l'univers,
Riche, gueux, triste ou gai [a], je veux faire des vers.

Primores populi arripuit populumque tributim;
Scilicet uni æquus virtuti atque ejus amicis.
(*Liv. II, sat. I, vers* 57—70.)

HORACE.

. . . . . .

En un mot, que j'atteigne une heureuse vieillesse,
Ou que la mort sur moi plane dès ma jeunesse;
Riche ou non, triste ou gai, bravant tous les revers,
A Rome, ou dans l'exil, je veux faire des vers.

TRÉBATIUS.

Jeune homme, je vous plains; vous perdrez, je parie,
Et la faveur des grands et peut-être la vie.

HORACE.

Quoi! lorsque de cet art l'inventeur courageux,
Quand Lucile arracha le masque au vice heureux,
Et sut forcer le monstre à rougir de lui-même,
Le public indigné cria-t-il au blasphème?
Vit-on un Lélius, ou ce grand Scipion
Que l'Afrique soumise illustra de son nom,
Blâmant dans le poëte une noble imprudence,
D'un Lupus diffamé prendre en main la défense?
Parcourant tour-à-tour les états différents,
Sa muse fit justice et du peuple et des grands;
Mais toujours aux vertus elle sut rendre hommage.
Ses dignes protecteurs honoroient son courage, etc.
(*M. Daru.*)

(1) *Me garde un cours* n'est ni assez clair, ni assez françois. (*Le Brun.*) * Cette expression concise n'est-elle pas suffisamment développée par les vers qui la précèdent?

[a] Dans les éditions antérieures à celle de 1683, on lit:

Riche, gueux ou content, je veux faire des vers.

« Ce *content*, dit Desmarets, est bien mal placé, et tout seul il ne « *contente* point. Il falloit lui opposer un mot, comme *triste*; car on

Pauvre esprit, dira-t-on, que je plains ta folie!
Modère ces bouillons de ta mélancolie;
Et garde qu'un de ceux que tu penses blâmer
N'éteigne dans ton sang cette ardeur de rimer.
Eh quoi! lorsqu'autrefois Horace, après Lucile,
Exhaloit en bons mots les vapeurs de sa bile,
Et, vengeant la vertu par des traits éclatants,
Alloit ôter le masque aux vices de son temps;
Ou bien quand Juvénal, de sa mordante plume
Faisant couler des flots de fiel et d'amertume,
Gourmandoit en courroux tout le peuple latin,
L'un ou l'autre fit-il une tragique fin[a]?
Et que craindre, après tout, d'une fureur si vaine?
Personne ne connoît ni mon nom ni ma veine[b].

« ne sait à quoi s'attache ce mot *ou content*. Il falloit dire *riche ou* « *gueux, content ou triste*, pour faire les oppositions nécessaires. « Cela est pris et mal traduit d'Horace, qui fait toutes les oppositions « nécessaires, tant pour ce qui est d'être vieux ou jeune, riche ou « pauvre, soit qu'il fût à Rome ou en exil, si la fortune le vouloit. « Il dit : *ne longum faciam*, etc.; donc sans s'extravaguer sur le *vol* « *affreux* de la mort, et en faisant les oppositions justes, il devoit « dire, pour imiter raisonnablement Horace :

« Enfin, soit que m'attende une heureuse vieillesse,
« Soit que la mort m'arrête en ma verte jeunesse,
« Dans Paris, ou banni, vaguant par l'univers,
« Riche ou gueux, triste ou gai, je veux faire des vers. »

Dans cette traduction de Desmarets, il n'y avoit de bon que le premier hémistiche du quatrième vers. Despréaux profita d'une partie de cet hémistiche. Il auroit mieux valu l'adopter entièrement.

[a] Les vers qui caractérisent Horace et Juvénal portent l'empreinte de la composition de ces deux poëtes.

[b] Cette satire est l'un des premiers ouvrages de l'auteur, qui n'en avoit encore ni dédié ni fait imprimer aucun.

On ne voit point mes vers, à l'envi de Montreuil(1),
Grossir impunément les feuillets d'un recueil.
A peine quelquefois je me force à les lire,
Pour plaire à quelque ami que charme la satire[a],
Qui me flatte peut-être, et, d'un air imposteur,
Rit tout haut de l'ouvrage, et tout bas de l'auteur[b].

(1) Le nom de Montreuil dominoit dans tous les fréquents recueils de poésies choisies qu'on faisoit alors. (*Despréaux, édition de* 1713.) * L'abbé Mathieu de Montreuil, ou plutôt de Montereul, de l'académie françoise, né à Paris en 1620, étoit fils d'un avocat au parlement. Il ne sut point mauvais gré à Despréaux de sa petite raillerie. Le volume de ses œuvres, in-12, 1671, contient beaucoup de lettres, parmi lesquelles on distingue la relation du mariage de Louis XIV. Ses poésies consistent en sonnets, stances, madrigaux, etc. Sa prose et ses vers sont d'un écrivain fort gai, souvent ingénieux sans affectation, et galant sans fadeur; mérite rare dans tous les temps, mais sur-tout au milieu du dix-septième siècle. Quoiqu'il possédât un bénéfice assez considérable en Bretagne, sa vie dissipée lui fit bientôt contracter des dettes. M. de Cosnac lui ayant offert une place de secrétaire, il l'accepta, et mourut long-temps après en 1692, à Valence, chez ce prélat qui étoit évêque de cette ville. Madame de Sévigné écrivoit à Ménage, vers 1656, que « Mon« treuil étoit douze fois plus étourdi qu'un hanneton. » Il ne faut pas, comme on l'a fait dans quelques recueils, le confondre avec son frère Jean de Montereul, de l'académie françoise, mort en 1651, dont rien n'a été imprimé.

[a] .....Cur metuas me?
Nulla taberna meos habeat, neque pila libellos, etc.
(*Horace, liv, I, sat. IV, vers* 70—71.)
Nec recitem quidquam, nisi amicis, idque coactus, etc.
(*Ibidem, vers* 73.)

[b] « Par ces derniers vers, dit d'Alembert, il désignoit l'abbé « Furetière, si connu par son caractère caustique et mordant, qui

Enfin c'est mon plaisir; je veux me satisfaire[a]:
Je ne puis bien parler, et ne saurois me taire;
Et, dès qu'un mot plaisant vient luire à mon esprit[b],
Je n'ai point de repos qu'il ne soit en écrit:
Je ne résiste point au torrent qui m'entraîne.
Mais c'est assez parlé; prenons un peu d'haleine:
Ma main, pour cette fois, commence à se lasser.
Finissons. Mais demain, Muse, à recommencer.

« a fini par le déshonorer et le perdre. Quand Despréaux lut sa « première satire à cet abbé, il s'aperçut qu'à chaque trait Furetière « sourioit malignement, et laissoit voir une joie secrète de la nuée « d'ennemis qui alloit fondre sur l'auteur. *Voilà qui est bien*, disoit-« il, *mais cela fera du bruit.* Cette perfide approbation fut bien remar-« quée par Despréaux, et peut-être lui auroit fait brûler ses satires [a], « s'il n'étoit presque impossible, malgré les réflexions et les exemples, « d'échapper à son caractère et à sa destinée. » (*Éloge de Despréaux*, œuvres de d'Alembert, 1805, tome VII, page 112.) C'est par erreur que d'Alembert dit que les vers auxquels se rapporte cette note appartiennent à la neuvième satire.

[a] Dans toutes les éditions avouées par l'auteur, excepté dans celle de 1701, on lit, suivant l'ancien usage:

. . . . . Je me veux satisfaire.

Quoique cette leçon ait été rétablie dans l'édition de 1713, nous avons, à l'exemple des éditeurs les plus modernes, suivi la leçon de l'édition de 1701 : elle est aujourd'hui la seule qui soit usitée.

[b] . . . « On a trouvé, dit Pradon, *vient luire* bien galimatias. » (*Nouvelles remarques*, page 45.) Cette expression est juste et claire; un mot plaisant jaillit comme une étincelle.

[a] C'est-à-dire ses deux premiers essais en ce genre.

SATIRE VIII (1).

A M. M..... (*MOREL*), DOCTEUR DE SORBONNE [*a*].

De tous les animaux qui s'élèvent dans l'air,
Qui marchent sur la terre, ou nagent dans la mer (2),

(1) Cette satire est tout-à-fait dans le goût de Perse, et marque un philosophe chagrin qui ne peut plus souffrir les vices des hommes. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Cette pièce que, suivant Brossette, l'auteur nommoit « la satire *de l'homme*, et non pas *contre l'homme*, fut composée en 1667, et publiée l'année suivante, d'abord séparément, ensuite dans la troisième édition des satires.

[*a*] Ce docteur étoit surnommé *la mâchoire d'âne*, parcequ'il avoit la mâchoire fort grande et fort avancée; c'est pour cette raison que Despréaux, par le conseil de son frère, autre docteur de Sorbonne, lui adressa cette satire, à la fin de laquelle il met l'homme au-dessous de l'âne. « Il étoit, dit Brossette, grand en« nemi des jansénistes, contre lesquels il a composé divers ou« vrages, mais tous assez mauvais. Cependant le poëte Santeuil fit « des vers latins dans lesquels il affecta de louer ce docteur de ce « que, par ses discours et par ses écrits, il avoit confondu les dis« ciples de Jansénius, comme Samson défit les Philistins, armé « d'une mâchoire d'âne. Claude Morel étoit de Châlons en Cham« pagne, d'une bonne famille de robe. Il mourut à Paris le 30 d'a« vril 1679, étant doyen de la faculté de théologie, et chanoine « théologal de Paris. Il avoit refusé l'évêché de Lombez. » *Voyez* le tome III, page 124, sur ses tentatives pour le maintien de la doctrine d'Aristote dans les écoles.

(2) Ce vers est tout entier dans Ronsard. *Hymne VI*, liv. I, page 126. (*Le Brun.*) * Il se présente si naturellement à l'esprit, qu'il n'est pas à présumer que Despréaux l'ait puisé dans cette source.

De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme.
Quoi! dira-t-on d'abord, un ver, une fourmi,
Un insecte rampant qui ne vit qu'à demi,
Un taureau qui rumine, une chèvre qui broute,
Ont l'esprit mieux tourné que n'a l'homme? Oui, sans doute.
Ce discours te surprend, docteur, je l'aperçoi.
L'homme de la nature est le chef et le roi:
Bois, prés, champs, animaux, tout est pour son usage,
Et lui seul a, dis-tu, la raison en partage.
Il est vrai de tout temps la raison fut son lot:
Mais de là je conclus que l'homme est le plus sot.
Ces propos, diras-tu, sont bons dans la satire,
Pour égayer d'abord un lecteur qui veut rire:
Mais il faut les prouver. En forme.—J'y consens [a].
Réponds-moi donc, docteur, et mets-toi sur les bancs.
Qu'est-ce que la sagesse? une égalité d'ame
Que rien ne peut troubler, qu'aucun desir n'enflamme [b]:
Qui marche en ses conseils à pas plus mesurés
Qu'un doyen au palais ne monte les degrés.
Or cette égalité dont se forme le sage,

[a] Rien de plus vif que ce dialogue: le poëte y supprime les mots qui forment des liaisons. *Voyez* la satire III, note *a*, pag. 128.

[b] Suivant un critique approuvé par Saint-Marc, ces deux vers donnent une belle idée de la sagesse; mais les deux autres la rendent burlesque, en comparant sa démarche à celle d'un homme ridiculement grave. *Voyez* les *Essais philologiques*, tome V de l'édition de 1747, page 295. Cette remarque n'est pas juste: la comparaison employée par Despréaux est plaisante, sans être burlesque; loin de sortir du genre satirique, elle a tous les caractères que ce genre exige, pour corriger en amusant.

Qui jamais moins que l'homme en a connu l'usage?
La fourmi tous les ans traversant les guérets [a]
Grossit ses magasins des trésors de Cérès;
Et dès que l'aquilon, ramenant la froidure,
Vient de ses noirs frimats attrister la nature,
Cet animal, tapi dans son obscurité,
Jouit l'hiver des biens conquis durant l'été.
Mais on ne la voit point, d'une humeur inconstante,
Paresseuse au printemps, en hiver diligente,
Affronter en plein champ les fureurs de janvier,
Ou demeurer oisive au retour du bélier [b].
Mais l'homme, sans arrêt dans sa course insensée,
Voltige incessamment de pensée en pensée:
Son cœur, toujours flottant entre mille embarras,
Ne sait ni ce qu'il veut ni ce qu'il ne veut pas.
Ce qu'un jour il abhorre, en l'autre il le souhaite (1).

[a] Parvula (nam exemplo est) magni formica laboris,
Ore trahit quodcumque potest, atque addit acervo
Quem struit, haud ignara ac non incauta futuri.
Quæ, simul inversum contristat aquarius annum,
Non usquam prorepit, et illis utitur antè
Quæsitis sapiens, etc.
(*Horace, liv. I, sat. I, vers* 33—38.)

La belle imitation que Despréaux a faite de ces vers n'est point épargnée par Saint-Marc; il la trouve trop poétique.

[b] Le printemps commence quand le soleil entre dans le signe du bélier.

(1) L'auteur auroit pu mettre:
Ce qu'un jour il abhorre, un autre il le souhaite.
(*Brossette.*)

Oui; mais ce changement rendroit le vers plus prosaïque:
Quod petiit, spernit: repetit quod nuper omisit, etc.
(*Horace, liv. I, ép. I, vers* 98.)

Moi! j'irois épouser une femme coquette!
J'irois, par ma constance aux affronts endurci,
Me mettre au rang des saints qu'a célébrés Bussi (1)!

(1) Bussi, dans son *Histoire galante*, raconte beaucoup de galanteries très criminelles des dames mariées de la cour. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Il avoit fait relier, comme un livre d'église, un volume qui contenoit, au lieu d'images, les portraits de certains époux fameux par leurs infortunes. Au bas de chaque portrait il avoit, sous la formule d'une prière, mis un petit discours analogue au personnage représenté. Madame la duchesse d'Uzès possède ce volume, qui appartenoit à son aïeul le duc de La Vallière.

Madame de Scudéri, veuve du poëte attaqué par Despréaux, voulut exciter le ressentiment de Bussi contre ce dernier : « Aimez-« vous, monsieur, lui écrit-elle le 4 août 1674, que Despréaux ait « nommé votre nom dans une de ses satires? J'ai ouï dire que le « roi avoit demandé ce que c'étoit qu'il vouloit dire à l'endroit où « il parle de vous; et qu'on lui répondit d'une manière qui vous « auroit fâché, si vous la saviez.... »

Le comte lui répond le 8 : « L'endroit où Despréaux m'a nommé « dans ses satires fait plus contre lui que contre moi. Il y a dit *les « saints qu'a célébrés Bussi*, pour dire les *cocus*. La métaphore est « ridicule. Pour moi, je ne vois pas que cela m'ait fait ni bien ni « mal, ni que la réponse qu'on auroit pu faire au roi ait dû me « déplaire. D'ailleurs Despréaux est un garçon d'esprit et de mé-« rite que j'aime fort. »

Bussi avoit tort dans le jugement qu'il porte de la métaphore de Despréaux; mais il avoit raison de croire qu'elle n'avoit pu ajouter à l'indignation du roi contre lui; cela n'empêcha pas la vindicative madame de Scudéri de lui répliquer le 19 : « .... Pour Despréaux, « je ne trouve pas qu'un homme comme vous, quoi que vous en puis-« siez dire, doive être cité si légèrement que vous l'avez été. Le roi, « à ce qu'on m'a dit, demanda ce que c'étoit que les saints que vous « aviez célébrés; et l'on lui répondit que c'étoit une badinerie un « peu impie que vous aviez faite.... Je ne trouve pas cela plaisant. »

Assez de sots sans moi feront parler la ville,
Disoit le mois passé ce marquis indocile,
Qui, depuis quinze jours dans le piége arrêté,
Entre les bons maris pour exemple cité,
Croit que Dieu tout exprès d'une côte nouvelle (1)
A tiré pour lui seul une femme fidèle.
Voilà l'homme en effet. Il va du blanc au noir:
Il condamne au matin ses sentiments du soir:
Importun à tout autre, à soi-même incommode,
Il change à tous moments d'esprit comme de mode:
Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc (2),
Aujourd'hui dans un casque, et demain dans un froc.
Cependant à le voir, plein de vapeurs légères,
Soi-même se bercer de ses propres chimères,
Lui seul de la nature est la base et l'appui,
Et le dixième ciel ne tourne que pour lui.
De tous les animaux il est, dit-il, le maître.—
Qui pourroit le nier? poursuis-tu.—Moi, peut-être.

Brossette fit imprimer, pour la première fois, ces fragments de lettres dans son commentaire. Madame de Scudéri mourut à Paris en 1711. Bussi, né dans le Nivernois en 1618, mort en 1693, à Autun, a laissé des lettres et des mémoires. Sa vanité ridicule perce dans toutes ses expressions; celles qu'il emploie à l'égard de Despréaux ne sont pas les moins risibles.

(1) *Voy.* la remarque sur le vers 103 de la satire X. (*Brossette.*)

(2) L'auteur faisoit cas de ce vers et du suivant, tant pour leur beauté, que pour la singularité de la rime. (*Brossette.*) * Ces vers ne sont pas beaux; ils sont rimés très heureusement; la tournure en est facile et concise. Voilà sans doute ce qui leur donnoit du prix, aux yeux de l'auteur, dont Brossette n'a pas toujours bien saisi les observations.

Mais, sans examiner si vers les antres sourds (1),
L'ours a peur du passant, ou le passant de l'ours;
Et si, sur un édit des pâtres de Nubie,
Les lions de Barca videroient la Libye (2);
Ce maître prétendu qui leur donne des lois, 65
Ce roi des animaux, combien a-t-il de rois!
L'ambition, l'amour, l'avarice [a], la haine,
Tiennent comme un forçat son esprit à la chaîne.
Le sommeil sur ses yeux commence à s'épancher :
Debout, dit l'avarice, il est temps de marcher [b]. 70
Hé! laisse-moi.—Debout!—Un moment.—Tu répliques?—
A peine le soleil fait ouvrir les boutiques.—

(1) Un critique habile et savant croit que *les antres sourds* donnent une idée trop vague, et ne sont là que pour la rime. Il voudroit que le poëte eût mis :

Mais sans examiner, par un trop long discours,
Si l'ours craint le passant, si le passant craint l'ours.
(*Brossette.*)

* Quand on admettroit la remarque de La Monnoye, ses vers ne pourroient soutenir la comparaison avec ceux de Despréaux. D'ailleurs le mot *sourds* n'est-il qu'une épithète oiseuse? Cette expression poétique, *les antres sourds*, ne signifie-t-elle pas le silence profond des solitudes, où l'homme, réduit à lutter contre l'ours, ne peut faire entendre sa voix?

(2) La Nubie est un grand pays de l'Afrique, situé au milieu du royaume de Barca; il y a beaucoup de lions dans les déserts de Barca. (*Brossette.*)

[a] Dans toutes les éditions antérieures à celle de 1713, on lit :

. . . . . L'avarice ou la haine.

[b] Mane piger stertis : surge, inquit avaritia ; eia,
Surge. Negas ; instat : Surge, inquit. — Non queo. — Surge. —
Et quid agam? — Rogitas? Saperdas advehe ponto,

N'importe, lève-toi.—Pour quoi faire après tout?—
Pour courir l'Océan de l'un à l'autre bout,
Chercher jusqu'au Japon la porcelaine et l'ambre,
Rapporter de Goa (1) le poivre et le gingembre.—
Mais j'ai des biens en foule, et je puis m'en passer.—
On n'en peut trop avoir; et pour en amasser
Il ne faut épargner ni crime ni parjure;
Il faut souffrir la faim, et coucher sur la dure;
Eût-on plus de trésors que n'en perdit Galet (2),
N'avoir en sa maison ni meubles ni valet;
Parmi les tas de blé vivre de seigle et d'orge;

Castoreum, stuppas, ebenum, thus, lubrica coa.
Tolle recens primus piper è sitiente camelo;
Verte aliquid, jura. . . . . .
(*Perse, sat. V, vers* 132—137.)

Sélis, auteur d'une traduction de Perse fort estimée, n'étoit pas à l'égard de Despréaux exempt des préventions de plusieurs écrivains du dix-huitième siècle. Aussi, dans l'analyse qu'il fait de ce passage en latin et en françois, donne-t-il, sous tous les rapports, une préférence marquée à son original sur l'imitateur. Sans adopter son jugement sur celui-ci, on peut, avec le critique, regretter qu'il n'ait pas fait hésiter l'homme « entre l'avarice et la volupté qui tâchent de l'attirer, chacune de son côté.... La rivalité de ces deux « passions personnifiées, dit Sélis, forme un contraste piquant, « une vraie scène dramatique, même de caractère. Il est vrai que « Boileau parle de l'ambition et de son escorte; mais il ne met ni « l'ambition ni son escorte en action. » (*Dissertation sur Perse*, 1783, page 53.)

(1) Ville des Portugais dans les Indes orientales. (*Despréaux, édit. de* 1713.)

(2) Fameux joueur dont il est fait mention dans Regnier. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Il avoit gagné des sommes immenses,

De peur de perdre un liard souffrir qu'on vous égorge (1).
— Et pourquoi cette épargne enfin? — L'ignores-tu?
Afin qu'un héritier, bien nourri, bien vêtu,
Profitant d'un trésor en tes mains inutile,
De son train quelque jour embarrasse la ville. —
Que faire? Il faut partir : les matelots sont prêts.
Ou, si pour l'entraîner l'argent manque d'attraits,
Bientôt l'ambition et toute son escorte [a]
Dans le sein du repos vient le prendre à main-forte,
L'envoie en furieux, au milieu des hasards,
Se faire estropier sur les pas des Césars;
Et cherchant sur la brèche une mort indiscrète,
De sa folle valeur embellir la gazette [b].

qu'il reperdit dans la suite. Après avoir fait bâtir l'hôtel de Sulli, dans la rue Saint-Antoine, il le joua en un coup de dé. Regnier parle de lui dans sa quatorzième satire :

Galet a sa raison; et qui croira son dire,
Le hasard pour le moins lui promet un empire.
Toutefois au contraire, étant léger et net,
N'ayant que l'espérance et trois dés au cornet,
Comme sur un bon fonds de rente et de recettes,
Dessus sept ou quatorze il assigne ses dettes.
(*Vers* 112—116.)

Voyez le *Discours sur la satire*, page 68 de ce volume.

(1) Ce vers et les six précédents font allusion à l'avarice outrée du lieutenant-criminel Tardieu et de sa femme, qui avoient été assassinés dans leur maison, sur le quai des orfèvres. Leur aventure est décrite dans la satire X^e^. *Voyez* les remarques au même endroit. (*Brossette.*)

[a] . . . . . Avec meilleure escorte, etc.
(*Éditions antérieures à celle de* 1683.)

[b] « Tout ce qu'il y a de braves gens ont frémi de ces deux vers, » dit Pradon, et tous les gens du monde ont dit qu'un poëte de

Tout beau, dira quelqu'un, raillez plus à propos;
Ce vice fut toujours la vertu des héros.
Quoi donc! à votre avis, fut-ce un fou qu'Alexandre? —
Qui? cet écervelé qui mit l'Asie en cendre?
Ce fougueux l'Angeli (1), qui, de sang altéré,
Maître du monde entier s'y trouvoit trop serré [a]?
L'enragé qu'il étoit, né roi d'une province
Qu'il pouvoit gouverner en bon et sage prince,
S'en alla follement, et pensant être Dieu,
Courir comme un bandit qui n'a ni feu ni lieu;
Et, traînant avec soi les horreurs de la guerre,
De sa vaste folie emplir toute la terre:
Heureux, si de son temps, pour cent bonnes raisons,
La Macédoine eût eu des petites-maisons (2);
Et qu'un sage tuteur l'eût en cette demeure,
Par avis de parents, enfermé de bonne heure (b)!

« cour devoit savoir mieux faire la sienne. » (*Nouvelles remarques*, page 47.)

(1) Il en est parlé dans la première satire. (*Despréaux*, *édition de* 1713.) *Voyez* sur l'Angeli le vers 112 de cette pièce, page 88, note 3.

[a] Unus Pellæo juveni non sufficit orbis:
Æstuat infelix angusto limite mundi, etc.
(*Juvénal*, *sat. X*, *vers* 168—169.)
. . . . Hic à pueritiâ latro gentiumque vastator, tam hostium pernicies quâm amicorum, qui summum bonum duceret terrori esse cunctis mortalibus, etc. (Sénèque, *des Bienfaits*, liv. I, c. XIII.)

(2) C'est un hôpital de Paris où l'on enferme les fous. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.) * *Voyez* le vers 4 de la satire IV, page 130, note c.

[b] « Quel torrent d'injures, dit Pradon, contre un héros qui a « servi de modèle à tous les autres héros. Il (*Despréaux*) ne se

Mais, sans nous égarer dans ces digressions,

« souvient pas que ce même Alexandre qu'il traite de fou et d'é-
« cervelé est dans d'autres endroits l'image de notre grand mo-
« narque, et le héros auquel il le compare dans son Art poétique :

Qu'il soit tel que César, Alexandre ou Louis [a].

« Voilà donc ce fou et cet écervelé en parallèle avec César et
« Louis. Les rieurs ont dit de cette faute de jugement qu'elle méritoit
« qu'on envoyât M. D*** où il veut placer le grand Alexandre.

« Je ne puis, en passant, m'empêcher de plaindre le destin des
« grands hommes, qui sont après leur mort sujets au caprice et à
« la verve d'un poëte insolent, etc. » (*Nouvelles remarques*, p. 48.)

Desmarets motive ainsi sa censure : « Voilà, dit-il, un poëte bien
« judicieux, de condamner aux petites-maisons un si grand roi,
« qui sortit de son état, ayant entrepris de venger la Grèce des
« ravages que Xercès y avoit faits, de dompter l'Asie ; et de ne
« considérer pas qu'il offense le roi, qui est sorti de son état pour
« passer en Flandre et dans la Hollande. »

La plupart des critiques relèvent Despréaux sur Alexandre, et trouvent une contradiction maladroite à traiter aussi mal un prince auquel il donne ailleurs des éloges. La Harpe lui-même, qui juge si sainement cette satire, ne la croit pas irrépréhensible sur ce point. Ne peut-on pas dire, en faveur du poëte, qu'il se propose seulement de peindre les travers et les vices de l'homme ; qu'il doit par ce motif envisager le vainqueur des Perses sous les seuls rapports des désastres de la guerre et de la folie des conquêtes ? C'est ainsi qu'il s'en explique en écrivant à Brossette. « Il ne faut
« point, lui dit-il, prendre les poëtes à la lettre : aujourd'hui c'est
« chez eux la fête du célibat, demain c'est la fête du mariage ; au-
« jourd'hui l'homme est le plus sot de tous les animaux, demain
« c'est le seul animal capable de justice, et en cela semblable à
« Dieu. » (*Lettre du* 15 *juillet* 1706, tome IV, page 558.)

On sait que Charles XII avoit, dès son enfance, choisi Alexandre

[a] *Art poétique*, chant III, vers 250.

Traiter [a], comme Senaut, toutes les passions,
Et, les distribuant, par classes et par titres,
Dogmatiser en vers, et rimer par chapitres,
Laissons-en discourir La Chambre et Coeffeteau (1),
Et voyons l'homme enfin par l'endroit le plus beau.
Lui seul, vivant, dit-on, dans l'enceinte des villes,

pour son héros, et qu'il déchira la page où Despréaux ravale ses exploits.

[a] « . . . . Il falloit, dit Pradon, mettre : Sans traiter comme « Senaut, etc.... » (*Nouvelles remarques*, page 49.) Il auroit été plus régulier de répéter la préposition. Cette remarque est minutieuse, mais elle est juste.

(1) Senaut, La Chambre, et Coeffeteau, ont tous trois fait chacun un Traité des passions. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.) * Jean-François Senaut, général de l'Oratoire, né à Anvers en 1599, mort à Paris en 1672, l'un des restaurateurs de l'éloquence; outre ses sermons, il a composé plusieurs ouvrages; le plus connu est son *Traité de l'usage des passions.*

Marin Cureau de La Chambre, né au Mans en 1594, mort en 1669, l'un des premiers membres de l'académie françoise, et ensuite de l'académie des sciences, médecin ordinaire du roi, auteur d'un grand nombre d'ouvrages. Ses *Caractères des passions*, 5 vol. in-4°, malgré les erreurs du temps, sont encore regardés comme un de nos bons livres de physiologie. On reprochoit à La Chambre d'être paradoxal et d'une excessive prolixité. Louis XIV étoit, dit-on, si persuadé du talent de ce médecin pour juger, sur la physionomie des hommes, leurs inclinations et leur aptitude, qu'il le consultoit souvent sur le choix de ceux qu'il se proposoit d'employer.

Pierre Cureau de La Chambre, mort en 1693, curé de Saint-Barthélemi, étoit fils du précédent. Il a laissé un recueil de panégyriques et d'oraisons funèbres. Quoiqu'il aimât la poésie, il ne fit jamais qu'un seul vers. Un jour qu'il le récitoit au satirique, celui-ci

Fait voir d'honnêtes mœurs, des coutumes civiles,
Se fait des gouverneurs, des magistrats, des rois,
Observe une police, obéit à des lois [a].
Il est vrai. Mais pourtant sans lois et sans police,
Sans craindre archers, prevôt, ni suppôt de justice,
Voit-on les loups brigands, comme nous inhumains,
Pour détrousser les loups courir les grands chemins [b]?
Jamais, pour s'agrandir, voit-on dans sa manie

s'écria : « Ah! Monsieur, que la rime en est belle ! » Il répondit, en qualité de directeur de l'académie françoise, au discours de réception de Despréaux. *Voyez* le tome III, page 139.

Nicolas Coeffeteau, religieux dominicain, né à Saint-Calais, petite ville du Maine, en 1574, évêque de Dardanie, mort nommé à l'évêché de Marseille, en 1623, a composé le *Tableau des passions humaines, leurs causes et leurs effets.* Sa traduction de l'*Histoire de Florus,* publiée deux ans avant sa mort, passoit dans le temps pour être un chef-d'œuvre de la langue françoise.

[a] Brossette trouve ce vers et les trois précédents « d'une facilité et d'une douceur admirables. Cependant, ajoute-t-il, l'auteur « disoit que de tous les vers qu'il avoit faits, c'étoient ceux-ci qu'il « avoit le plus travaillés, et qui lui avoient coûté le plus de temps « et de peine. » La mémoire du commentateur paroît l'avoir trompé : ces quatre vers sont assez communs pour exclure toute idée de travail.

[b] Neque hic lupis mos, nec fuit leonibus,
Unquam, nisi in dispar, feris.
(*Horace, épod. VII, vers* 11—12.)

Juvénal développe la même idée :

Sed jam serpentum major concordia : parcit
Cognatis maculis similis fera. Quando leoni
Fortior eripuit vitam leo ? Quo nemore unquam
Exspiravit aper majoris dentibus apri ?
Indica tigris agit rabidâ cum tigride pacem

Un tigre en faction partager l'Hyrcanie (1)?
L'ours a-t-il dans les bois la guerre avec les ours (2)?
Le vautour dans les airs fond-il sur les vautours?
A-t-on vu quelquefois dans les plaines d'Afrique,

Perpetuam. Sævis inter se convenit ursis.
Ast homini, etc.
(*Sat. XV, vers* 159—165.)

Pline le naturaliste dit également : « Denique cætera animantia in « suo genere probè degunt; congregari videmus et stare contra « dissimilia.... At, Hercules! homini plurima ex homine sunt mala. » (*Liv. VII, in proœm.*)

Tous ces exemples étoient des autorités suffisantes pour Despréaux. A ses beaux vers Bayle oppose des faits; mais il oublie que, pour un poëte satirique, un trait saillant l'emporte sur l'exactitude. *Voyez* le *Dictionnaire historique et critique*, au mot *Barbe*, remarque C.

(1) Province de Perse sur les bords de la mer Caspienne. (*Despréaux, édit. de* 1713.)

(2) Ce vers étoit autrement dans les premières éditions :

L'ours fait-il dans les bois la guerre avec les ours?

Tous les amis de l'auteur, particulièrement M. de Brienne [a], La Fontaine, et Racine, remarquèrent que l'on ne disoit pas : « faire la « guerre avec quelqu'un, » mais « à quelqu'un; » et qu'ainsi il falloit dire : « l'ours fait-il la guerre aux ours? » Chacun s'efforça de corriger ce vers; mais personne n'y put réussir, et il fut imprimé avec cette négligence. Il avoit même essuyé plusieurs éditions, lorsqu'enfin l'auteur trouva le moyen de le rectifier, par le changement d'un seul mot :

L'ours a-t-il dans les bois la guerre avec les ours?

Ce changement fut fait dans l'édition de 1674; on fut étonné qu'une correction si facile eût été si difficile à trouver par de si habiles gens. (*Brossette.*)

[a] *Voyez* la lettre Ire, tome IV, page 1.

Déchirant à l'envi leur propre république,
« Lions contre lions, parents contre parents,
« Combattre follement pour le choix des tyrans [a]? »
L'animal le plus fier qu'enfante la nature
Dans un autre animal respecte sa figure,
De sa rage avec lui modère les accès,
Vit sans bruit, sans débats, sans noise, sans procès [b].
Un aigle, sur un champ prétendant droit d'aubaine (1),
Ne fait point appeler un aigle à la huitaine;
Jamais contre un renard chicanant un poulet
Un renard de son sac n'alla charger Rolet [c];
Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience;
Et jamais juge, entre eux ordonnant le congrès,

[a] « Romains contre Romains, parents contre parents,
« Combattre seulement pour le choix des tyrans.

« *Corn.*, *Cinna.* » Telle est la note que Despréaux a mise dans les éditions publiées en 1668. On lit seulement ces mots : « Vers du « Cinna » dans l'édition de 1701. Celle de 1713 porte ceux-ci : « Parodie. Il y a dans Cinna : *Romains contre Romains*, etc. » Les autres éditions n'offrent aucune note sur ce passage.

[b] « Cela n'est pas vrai, dit Pradon, car l'on voit souvent un « chien ne pas respecter sa figure dans un autre chien, etc. » (*Nouvelles remarques*, page 49.) Cette objection est à peu près la même que celle de Bayle, à laquelle on a répondu plus haut.

(1) C'est un droit qu'a le roi de succéder aux biens des étrangers qui meurent en France, et qui n'y sont point naturalisés. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.) * Ce droit royal est supprimé depuis peu de temps; ce n'est pas sans intention que le poëte nomme à ce sujet le roi des oiseaux.

[c] *Voyez* sur le procureur Rolet la satire Ire, page 81, note 1.

De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts (1).
On ne connoît chez eux ni placets ni requêtes,
Ni haut ni bas conseil, ni chambre des enquêtes.
Chacun l'un avec l'autre en toute sûreté
Vit sous les pures lois de la simple équité.
L'homme seul, l'homme seul, en sa fureur extrême,
Met un brutal honneur à s'égorger soi-même [b].
C'étoit peu que sa main, conduite par l'enfer,
Eût pétri le salpêtre, eût aiguisé le fer [c]:
Il falloit que sa rage, à l'univers funeste,

(1) Cet usage fut aboli sur le plaidoyer de M. le président de Lamoignon, alors avocat-général. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Ces deux vers contribuèrent à le faire proscrire en 1677. Cela prouve que le ridicule est une arme souvent plus redoutable que la raison la plus sévère. Depuis la publication de la VIIIe satire, toutes les fois qu'il se présenta quelque procès où il s'agissoit de l'épreuve du congrès, le premier président de Lamoignon la combattit. Son fils, avocat-général, portant la parole en 1674, témoigna la juste horreur que devoit inspirer un usage qui offensoit les mœurs et la nature.

[b] Il étoit digne du poëte de la raison de chercher à flétrir un préjugé désastreux, qui prit naissance au milieu des épreuves judiciaires, ces honteux monuments de la sottise humaine, un préjugé contre lequel la religion et la philosophie, la nature et les lois, se sont réunis vainement, et qui, de nos jours, s'enhardit encore par l'impunité. Le meilleur moyen pour le combattre avec succès est de l'attaquer dans sa source, c'est-à-dire dans une opinion égarée qui le consacre, et de le vouer, comme le fait Despréaux, au mépris et à l'horreur.

[c] Ast homini ferrum lethale incude nefandâ
Produxisse parum est. . . . . .
(*Juvénal, sat. XV, vers* 165—166.)

Allât encor de lois embrouiller un Digeste;
Cherchât pour l'obscurcir des gloses, des docteurs,
Accablât l'équité sous des monceaux d'auteurs,
Et pour comble de maux apportât dans la France
Des harangueurs du temps l'ennuyeuse éloquence [a].
Doucement, diras-tu : que sert de s'emporter?
L'homme a ses passions, on n'en sauroit douter;
Il a comme la mer ses flots et ses caprices :
Mais ses moindres vertus balancent tous ses vices.
N'est-ce pas l'homme enfin dont l'art audacieux
Dans le tour d'un compas a mesuré les cieux [b];
Dont la vaste science, embrassant toutes choses,
A fouillé la nature, en a percé les causes?
Les animaux ont-ils des universités?
Voit-on fleurir chez eux des quatre facultés (1)?

[a] Pour répondre à ceux qui reprochent à Despréaux de manquer de verve, La Harpe cite les vingt-six vers que l'on vient de lire. « Est-ce là, dit-il, écrire froidement? Remarquez ce dernier « trait contre le fastidieux babil de la plaidoirie, qu'il met avec un « sérieux si comique au-dessus de tous les maux que produit la chi- « cane. N'est-ce pas là le cachet de la satire? N'est-ce pas mêler, « comme il le prescrit, *le plaisant au sévère?* » (*Cours de littérature*, 1821, tome VII, page 18.)

[b] Descripsit radio totum qui gentibus orbem.
(*Virgile, égl. III, vers* 41.)

(1) L'université est composée de quatre facultés, qui sont les arts, la théologie, le droit, et la médecine. Les docteurs portent, dans les jours de cérémonie, des robes rouges fourrées d'hermine. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * *Voyez* la satire III, note *a*, page 121. La faculté des arts est divisée aujourd'hui en deux facultés, celles des sciences et des lettres.

Y voit-on des savants en droit, en médecine,
Endosser l'écarlate et se fourrer d'hermine?
Non, sans doute; et jamais chez eux un médecin
N'empoisonna les bois de son art assassin.
Jamais docteur armé d'un argument frivole
Ne s'enroua chez eux sur les bancs d'une école.
Mais, sans chercher au fond si notre esprit déçu
Sait rien de ce qu'il sait, s'il a jamais rien su,
Toi-même réponds-moi: Dans le siècle où nous sommes
Est-ce au pied du savoir qu'on mesure les hommes?
Veux-tu voir tous les grands à ta porte courir?
Dit un père à son fils dont le poil va fleurir [a];
Prends-moi le bon parti: laisse là tous les livres.
Cent francs au denier cinq combien font-ils? — Vingt livres (1).
C'est bien dit. Va, tu sais tout ce qu'il faut savoir.
Que de biens, que d'honneurs sur toi s'en vont pleuvoir!
Exerce-toi, mon fils, dans ces hautes sciences;
Prends, au lieu d'un Platon, le Guidon des finances (2):
Sache quelle province enrichit les traitants;

[a] Romani pueri longis rationibus assem
Discunt in partes centum diducere. Dicat
Filius Albini, si de quincunce remota est
Uncia, quid superat? Poteras dixisse, Triens. Heus!
Rem poteris servare tuam. Redit uncia; quid fit?
Semis, etc.

(*Horace, Art poétique, vers* 325—330.)

(1) C'est un usurier qui parle, et qui, au lieu d'interroger son fils sur le pied du denier vingt, qui est l'intérêt légitime, l'interroge sur le pied du denier cinq, qui est son intérêt ordinaire. (*Brossette.*)

(2) Livre qui traite des finances. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * « Il étoit, dit Brossette, d'un grand usage autrefois, mais l'habi- « leté de nos financiers l'a rendu fort inutile. »

Combien le sel au roi peut fournir tous les ans.
Endurcis-toi le cœur : sois arabe, corsaire,
Injuste, violent, sans foi, double, faussaire.
Ne va point sottement faire le généreux :
Engraisse-toi, mon fils, du suc des malheureux;
Et, trompant de Colbert la prudence importune (1),
Va par tes cruautés mériter la fortune.
Aussitôt tu verras poëtes, orateurs,
Rhéteurs, grammairiens, astronomes, docteurs,
Dégrader les héros pour te mettre en leurs places,
De tes titres pompeux enfler leurs dédicaces (2),
Te prouver à toi-même, en grec, hébreu, latin (3),
Que tu sais de leur art et le fort et le fin.
Quiconque est riche est tout : sans sagesse il est sage;
Il a, sans rien savoir, la science en partage;
Il a l'esprit, le cœur, le mérite, le rang,

(1) Il est impossible de donner à l'éloge un tour plus franc et plus délicat : Colbert en dut être bien flatté. (*Le Brun.*) * Ce grand ministre mourut en place le 6 septembre 1683, à l'âge de soixante-quatre ans.

(2) Il a voulu parler du grand Corneille, qui reçut une somme considérable pour dédier son Cinna à Montauron, riche partisan. Depuis ce temps-là on a appelé les épîtres dédicatoires de cette espèce-là *des épîtres à la Montauron.* (*Brossette.*) * Pierre Corneille a pu témoigner sa reconnoissance à un homme bienfaisant, l'ami des gens de lettres; mais tout porte à croire qu'il auroit rougi, malgré l'excuse du malheur, de mettre un prix à son hommage. *Voyez* le volume de correspondance, note *a*, page 56.

(3) Selon la syntaxe, il auroit fallu dire : « en grec, en hébreu, « en latin; » mais la mesure du vers ne le permettoit pas, etc. (*Saint-Marc, Essais philologiques*, tome V, page 402.)

La vertu, la valeur, la dignité, le sang [a];
Il est aimé des grands, il est chéri des belles:
Jamais surintendant ne trouva de cruelles [b].
L'or même à la laideur donne un teint de beauté [c]:
Mais tout devient affreux avec la pauvreté.

[a] Ces vers sont imités d'Horace; le passage avec lequel ils ont le plus de rapport est celui-ci:

. . . . . Omnis enim res,
Virtus, fama, decus, divina humanaque pulchris
Divitiis parent; quas qui construxerit, ille
Clarus erit, fortis, justus, sapiens etiam, et rex,
Et quidquid volet. . . . . .
(*Liv. II, sat. III, vers* 94—98.)

[b] Ce vers rappelle la facilité avec laquelle le dernier surintendant prodiguoit les finances de l'état pour satisfaire l'inconstance de ses goûts. On a reproché à Despréaux de s'être permis ce trait satirique envers un ministre précipité du faîte du crédit dans l'horreur d'une prison perpétuelle. Peut-être n'étoit-il pas fâché que l'on en fît l'application; mais comme il la rend générale, on n'a pas le droit de dire qu'il insulte à la grandeur abattue.

[c] Corneille avoit dit en 1625, époque où la langue n'étoit pas encore formée:

L'argent dans le ménage a certaine splendeur,
Qui donne un teint d'éclat à la *même* laideur, etc.
(*Mélite*, acte Ier, scène Ire.)

pour dire à la laideur *même*.

Brossette nous apprend qu'avant l'impression le vers de Despréaux étoit ainsi:

L'or même à Pellisson donne un teint de beauté.

Paul Pellisson-Fontanier, né à Béziers en 1624, s'est rendu célèbre par sa fidélité courageuse envers le surintendant Fouquet, dont il avoit été le premier commis, et par les beaux plaidoyers qu'au fond de la Bastille il composa pour la défense de ce ministre. Il fut le

C'est ainsi qu'à son fils un usurier habile
Trace vers la richesse une route facile :
Et souvent tel y vient, qui sait, pour tout secret,
Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste sept [a].
Après cela, docteur, va pâlir sur la Bible [b];
Va marquer les écueils de cette mer terrible;
Perce la sainte horreur de ce livre divin;
Confonds dans un ouvrage et Luther [c] et Calvin [d];

premier historien de l'académie françoise, et mourut en 1693. La petite-vérole l'avoit défiguré : aussi disoit-on qu'il abusoit de la permission que les hommes ont d'être laids. Il ne pardonna point à Despréaux, quoiqu'il l'eût nommé seulement dans la satire manuscrite. On sait que Pellisson s'étoit, huit ans auparavant, en 1659, opposé avec toute la violence de la haine à l'admission de Gilles Boileau à l'académie françoise. « Il fit, dit Chapelain, une harangue « d'une heure et demie très aigre et très véhémente contre le pro- « posé, l'accusant de n'avoir ni honneur ni probité; mais comme il « l'assuroit sans preuves, etc. » (*Mélanges de littérature tirés des lettres manuscrites de M. Chapelain*, 1726, page 140.)

[a] Un vers qui contient deux règles d'arithmétique est assurément un modèle de concision. Il y a dans les éditions antérieures à celle de 1674 :

Cinq et quatre sont neuf; . . . . . .

[b] Or va, romps-toi la tête, et de jour et de nuit
Pâlis dessus un livre, à l'appétit d'un bruit
Qui nous honore après que nous sommes sous terre, etc.
(*Regnier, sat. IV, vers* 7—9.)

[c] Martin Luther, moine augustin, né en 1484 à Eisleben, dans le comté de Mansfeld en Saxe, mort en 1546, fut d'abord un zélé partisan de l'autorité du pape. Il la combattit ensuite de toutes ses forces, et parvint à séparer de l'église romaine une grande partie des peuples de l'Allemagne. Ses écrits forment 7 vol. in-fol.

[d] Jean Calvin, né à Noyon en 1509, obtint des bénéfices ecclé-

Débrouille des vieux temps les querelles célèbres;
Éclaircis des rabbins les savantes ténèbres:
Afin qu'en ta vieillesse un livre en maroquin
Aille offrir ton travail à quelque heureux faquin,
Qui, pour digne loyer de la Bible éclaircie,
Te paie en l'acceptant d'un « Je vous remercie. »
Ou, si ton cœur aspire à des honneurs plus grands,
Quitte là le bonnet, la Sorbonne, et les bancs;
Et, prenant désormais un emploi salutaire,
Mets-toi chez un banquier ou bien chez un notaire:
Laisse là saint Thomas s'accorder avec Scot[a];
Et conclus avec moi qu'un docteur n'est qu'un sot.
Un docteur! diras-tu. Parlez de vous, poëte:
C'est pousser un peu loin votre muse indiscrète.

siastiques, même une cure qu'il n'exerça point, n'ayant jamais été engagé dans les ordres. Ses opinions religieuses le forcèrent de quitter la France. En 1564, il mourut à Genève, après y avoir obtenu pendant plus de vingt ans une grande autorité. Il consolida la révolution commencée par Luther, et fit embrasser ses sentiments particuliers à un parti considérable, auquel il donna son nom. Ses ouvrages forment 9 vol. in-fol.

[a] Cette saillie compromet d'autant moins le poëte qu'elle est ironique. Saint Thomas-d'Aquino, écrivain infatigable, né en 1227, mort près de Terracine en 1274, étoit surnommé l'*Ange de l'école*. Jean Duns passe pour être ainsi nommé du lieu de sa naissance, ville d'Écosse, à trois lieues de Berwich. Il est plus connu sous le nom de Scot, en latin *Scotus*, Écossois, et sous celui de *docteur subtil*. Il se distingua dans l'université de Paris, et mourut à Cologne en 1308, âgé au plus de quarante ans. Les écoles ont jusqu'à nos jours été divisées en *Thomistes* et en *Scotistes* sur la grace et sur la prédestination.

Mais, sans perdre en discours le temps hors de saison [a],
L'homme, venez au fait, n'a-t-il pas la raison?
N'est-ce pas son flambeau, son pilote fidèle? 35
Oui. Mais de quoi lui sert que sa voix le rappelle,
Si, sur la foi des vents tout prêt à s'embarquer,
Il ne voit point d'écueil qu'il ne l'aille choquer [b]?
Et que sert à Cotin la raison qui lui crie :
N'écris plus, guéris-toi d'une vaine furie (1); 40

[a] La construction de cette phrase est un peu embarrassée.

[b] « Le faux de cette pensée est sensible, dit Condillac ; car on « est encore à terre quand on est prêt à s'embarquer, et par consé- « quent on ne va pas heurter contre les écueils. » (*De l'Art d'écrire*, page 148.) Saint-Marc avoit fait auparavant la même observation. (*Essais philologiques*, tome V, p. 403.) La pensée du poëte n'en est pas moins juste et bien exprimée : suivant lui, la raison détourne en vain l'homme de s'embarquer ; plein de confiance dans les vents, il part, et va se briser contre les écueils qu'elle lui signale.

(1) Il avoit écrit contre moi et contre Molière ; ce qui donna occasion à Molière de faire *les Femmes savantes*, et d'y tourner Cotin en ridicule. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.) * Brossette nous apprend qu'au lieu de ces vers, le poëte avoit dessein de rimer cette pensée : « Que dirois-tu, docteur, d'un homme qui seroit au milieu d'un « bois, et qui, ayant un flambeau pour s'éclairer, ne laisseroit pas « de s'écarter du chemin, pour s'aller jeter dans des précipices? Il « est à plaindre, dirois-tu :

Il a perdu l'esprit, et demain dès l'aurore
Il prendra, s'il m'en croit, douze grains d'ellébore.
C'est bien dit ; le conseil est sagement donné ;
Et Guenaud chez Cotin n'eût pas mieux ordonné.

« L'auteur ne voulut point employer ces vers, » continue Brossette. On peut en deviner la raison. Il sentit que la pensée qu'il mettoit à l'écart étoit une répétition de celle qui la précédoit immédiatement, et que d'ailleurs les vers relatifs à Cotin étoient plus injurieux que

Si tous ces vains conseils, loin de la réprimer,
Ne font qu'accroître en lui la fureur de rimer?
Tous les jours de ses vers, qu'à grand bruit il récite,
Il met chez lui voisins, parents, amis, en fuite [a];
Car, lorsque son démon commence à l'agiter,
Tout, jusqu'à sa servante, est prêt à déserter [b].
Un âne, pour le moins, instruit par la nature,
A l'instinct qui le guide obéit sans murmure;
Ne va point follement de sa bizarre voix
Défier aux chansons les oiseaux dans les bois:
Sans avoir la raison, il marche sur sa route.
L'homme seul, qu'elle éclaire, en plein jour ne voit goutte;
Réglé par ses avis, fait tout à contre-temps,
Et dans tout ce qu'il fait n'a ni raison ni sens:
Tout lui plaît et déplaît, tout le choque et l'oblige;
Sans raison il est gai, sans raison il s'afflige;
Son esprit au hasard aime, évite, poursuit,

spirituels. Le nom de Cotin fut imprimé en toutes lettres en 1701; dans les éditions précédentes il est indiqué par un C.

[a] Voici la remarque de Condillac sur ce passage: « *Il met de ses « vers chez lui en fuite*, pour *il chasse de chez lui avec ses vers*. La « syntaxe de notre langue ne permet pas de pareilles constructions. » (*De l'Art d'écrire*, page 129.) Despréaux lui auroit répondu ce qu'il écrivoit à Brossette sur une semblable observation: « Permettez-moi « de vous dire que vous avez en cela l'oreille un peu prosaïque, et « qu'un homme vraiment poëte ne me fera jamais cette difficulté. » (*Lettre du 7 janvier* 1709.)

[b] Indoctum, doctumque fugat recitator acerbus.
(*Horace, Art poétique, vers* 474.)

« L'abbé Cotin, dit Brossette, avoit effectivement une servante, et « n'avoit point de valet. »

Défait, refait, augmente, ôte, élève, détruit [a].
Et voit-on, comme lui, les ours ni les panthères
S'effrayer sottement de leurs propres chimères,
Plus de douze attroupés craindre le nombre impair,
Ou croire qu'un corbeau les menace dans l'air (1)?
Jamais l'homme, dis-moi, vit-il la bête folle
Sacrifier à l'homme, adorer son idole,
Lui venir, comme au dieu des saisons et des vents,
Demander à genoux la pluie ou le beau temps?
Non, mais cent fois la bête a vu l'homme hypocondre [b]

[a] Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.
(*Horace, liv. I, ép. I, vers* 100.)

Brossette donne ainsi la première manière de l'imitateur :

Fait, défait et refait, ôte, augmente et détruit.

Ce vers ne se trouve dans aucune édition.

(1) Bien des gens croient que lorsqu'on se trouve treize à table, il y a toujours dans l'année un des treize qui meurt, et qu'un corbeau aperçu dans l'air présage quelque chose de sinistre. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Dans les éditions antérieures à celle de 1683, il y a :

De fantômes en l'air combattre leurs desirs,
Et de vains arguments chicaner leurs plaisirs.

Le docteur Arnauld conseilla à l'auteur de changer ces deux vers, dont le sens pouvoit donner lieu à des interprétations dangereuses.

[b] Desmarets et Pradon prétendoient qu'il falloit dire *l'homme hypocondriaque*, l'*hypocondre* étant le siège de la maladie, et n'ayant pas, suivant eux, d'autre signification; mais les bons écrivains du dix-septième siècle emploient ce dernier mot comme adjectif. Longtemps après cette critique, Despréaux consulta l'académie françoise à ce sujet. Ses confrères partagèrent son opinion, à l'exception de l'abbé de Clérambaut, fils aîné du maréchal, et de Saci, traducteur de Pline le jeune. « Je m'attendois bien, disoit-il, à être condamné; « car outre que j'avois raison, c'étoit moi. » (*Bolæana*, n. XXXVIII.)

Adorer le métal que lui-même il fit fondre;
A vu dans un pays les timides mortels
Trembler aux pieds d'un singe assis sur leurs autels;
Et sur les bords du Nil les peuples imbéciles,
L'encensoir à la main, chercher les crocodiles [a].
Mais pourquoi, diras-tu, cet exemple odieux?
Que peut servir ici l'Égypte et ses faux dieux?
Quoi! vous me prouverez par ce discours profane
Que l'homme, qu'un docteur, est au-dessous d'un âne (1)!
Un âne, le jouet de tous les animaux,
Un stupide animal, sujet à mille maux;
Dont le nom seul en soi comprend une satire!
—Oui, d'un âne: et qu'a-t-il qui nous excite à rire?
Nous nous moquons de lui: mais s'il pouvoit un jour,
Docteur, sur nos défauts s'exprimer à son tour;
Si, pour nous réformer, le ciel prudent et sage
De la parole enfin lui permettoit l'usage;
Qu'il pût dire tout haut ce qu'il se dit tout bas;
Ah! docteur, entre nous, que ne diroit-il pas?

[a] Ces vers sont imités du commencement de la satire XV de Juvénal contre la superstition, et l'emportent sur l'original par une précision énergique et saillante.

Quis nescit, Volusi Bithynice, qualia demens
Ægyptus portenta colat? Crocodilon adorat
Pars hæc; illa pavet saturam serpentibus ibin.
Effigies sacri nitet aurea cercopitheci, etc.
(*Vers* 1—4.)

(1) Dans la table des œuvres de l'auteur, édition de 1694, on avoit mis au mot *Docteur*, voyez *Ane*. Le garçon de Thierri le libraire fit cette plaisanterie. (*Brossette.*) * Elle disparut dans l'édition de 1701.

Et que peut-il penser lorsque dans une rue,
Au milieu de Paris, il promène sa vue;
Qu'il voit de toutes parts les hommes bigarrés,
Les uns gris, les uns noirs, les autres chamarrés?
Que dit-il quand il voit, avec la mort en trousse,
Courir chez un malade un assassin en housse;
Qu'il trouve de pédants un escadron fourré,
Suivi par un recteur de bedeaux entouré [a];
Ou qu'il voit la Justice, en grosse compagnie,
Mener tuer un homme avec cérémonie?
Que pense-t-il de nous lorsque sur le midi
Un hasard au palais le conduit un jeudi (1);
Lorsqu'il entend de loin, d'une gueule infernale,
La chicane en fureur mugir dans la grand'salle?
Que dit-il quand il voit les juges, les huissiers,
Les clercs, les procureurs, les sergents, les greffiers?
Oh! que si l'âne alors, à bon droit misanthrope,
Pouvoit trouver la voix qu'il eut au temps d'Ésope [b];

[a] *Voyez* la satire III, note *a*, page 121.

(1) C'est le jour des grandes audiences. (*Despréaux, édit. de* 1713.)

[b] Phrygien du sixième siècle avant l'ère vulgaire. De nos jours, l'esprit de système s'est exercé sur ce qui le concerne; on a nié jusqu'à son existence. S'il ne faut pas admettre tous les faits que l'on raconte à son égard, il faut encore moins rejeter indistinctement les traditions dont il est l'objet.

Brossette cite un passage du *Cymbalum mundi* qui a du rapport avec la pensée de Despréaux. Un cheval y dit à son maître : « Il a « été un temps que les bêtes parloient; mais si le parler ne nous eût « point été ôté, non plus qu'à vous, vous ne nous trouveriez pas si « bêtes que vous faites. » Cet ouvrage est de Bonaventure Despériers, né en Bourgogne vers la fin du quinzième siècle.

De tous côtés, docteur, voyant les hommes fous,
Qu'il (1) diroit de bon cœur, sans en être jaloux,
Content de ses chardons, et secouant la tête :
Ma foi, non plus que nous, l'homme n'est qu'une bête [a] !

(1) Le *que* dans *qu'il diroit* est absolument inutile. Il falloit simplement *il diroit*, l'auteur ayant commencé sa phrase par *oh! que.* (*Saint-Marc.*) * Les deux *que* sont assez éloignés l'un de l'autre pour en rendre la répétition presque insensible, si elle n'est pas nécessaire.

[a] Voici ce que La Harpe dit de cette pièce, dans le jugement qu'il porte des satires de l'auteur : « On regarde comme une de ses « meilleures la satire *sur l'homme :* c'est une de celles où il y a le « plus de mouvement et de variété, et qui, dans le temps eut le « plus de vogue. Desmarets et d'autres écrivains de même trempe « en firent une critique très absurde, en prenant le sens de l'auteur « dans une rigueur littérale. Ils crièrent au sacrilège sur le parallèle « d'un âne et d'un docteur ; ils prouvèrent démonstrativement que « l'un en savoit plus que l'autre, et je crois que Boileau en étoit « persuadé. Mais qui ne voit que le fond de cette satire est réelle« ment très vrai et très philosophique ? Qui peut nier que l'homme « qui fait un mauvais usage de sa raison ne soit en effet au-dessous « de l'animal qui suit l'instinct de la nature ? Cette vérité appartient « à la satire morale, et Boileau l'a fort bien développée. » (*Cours de littérature*, 1821, tome VII, page 15.) *

Bossuet ne nomme point Despréaux ; mais il le désigne clairement. Il lui reproche de plaider contre l'homme la cause des bêtes, d'attaquer « en forme jusqu'à la raison, sans songer qu'il déprise l'image « de Dieu, dont les restes sont encore si vivement empreints dans « notre chute,.... » de cacher enfin cette grande vérité, parcequ'elle romproit « le cours de ses fausses et dangereuses plaisanteries. » (*Œuvres de Bossuet*, 1816, tome X, *Traité de la concupiscence*, page 400.) C'est prendre bien sérieusement les badinages d'un poëte connu pour avoir toujours respecté la religion et la morale.

ESQUISSE EN PROSE

DE LA SATIRE IX [a].

J'ai dessein de m'entretenir avec vous, mon esprit. Je ne saurois vous passer vos libertés, ni vous accorder davantage

[a] Saint-Marc insère cette esquisse informe dans son édition, tome V, page 257. Il l'imprime sur une copie qui étoit dans un portefeuille, donné, dit-il, par un savant illustre à la bibliothèque du roi. Cette copie, que l'on a vainement cherchée, avoit pour titre: « Satire IX de M. Boileau Despréaux en prose, sur laquelle il a « mis depuis en vers celle qui se lit dans le premier volume de ses « œuvres, trouvée dans son cabinet après sa mort. » Il est impossible de garantir l'authenticité d'une pareille pièce, que Saint-Marc n'a point vue écrite de la main du poëte, et sur laquelle Brossette garde un silence absolu.

D'Alembert n'élève cependant aucun doute à cet égard. « On a, « dit-il, imprimé la satire à son esprit écrite en prose par l'auteur... « Cette comparaison du tableau avec son esquisse peut être très « utile aux jeunes écrivains, et c'est un service que les commenta- « teurs de Despréaux ont rendu à la littérature, etc. » (*Note* 25, *sur l'éloge de Despréaux.*) D'Alembert infère de cette esquisse que le satirique écrivoit ordinairement ses ouvrages en prose avant de les mettre en vers. « On assure, ajoute-t-il, que Racine en usoit de même « pour ses tragédies. La nature du génie de ces deux grands poëtes, « formé d'une heureuse combinaison de verve et de sagesse, les au- « torisoit à cette marche lente et mesurée; mais ce ne seroit pas un « conseil à donner à tous ceux qui écrivent en vers. Combien en est-il « dont les productions seroient desséchées dans leur germe par cette « méthode, propre à faire avorter plus d'un poëte ! Que celui dont

de basses flatteries sur les traits satiriques dont vous piquez les grands auteurs de votre siècle. J'ai donc résolu de ne vous rien cacher de ce que je pense.

Ne soupçonneroit-on pas en lisant vos bons mots, en vous entendant débiter vos belles maximes, au ton que vous prêtez à vos décisions sur les poëtes, et à la hardiesse avec laquelle vous réfutez des théologiens (1), que vous êtes l'u-

« le pas est ferme et sûr, sans être tardif et pesant, suive et achève « pas à pas sa route; que celui qui en modérant sa marche la ren- « droit chancelante et pusillanime s'élance dans la carrière en cou- « rant: la sage lenteur de Raphaël eût énervé la vigueur du Tintoret, « et le travail rapide de l'auteur des Métamorphoses eût été mortel à « l'Énéide. » (*Éloge de Despr.*, *OEuv. de d'Alembert*, t. VII, p. 91.)

Au contraire, Clément de Dijon, qui ne plaide pas toujours la cause du goût avec un ton convenable, s'exprime sans aucun ménagement sur le commentateur Saint-Marc, dont il suspecte la bonne foi à l'égard de l'esquisse attribuée à Despréaux. « Il auroit dû voir, « dit-il, que cette pièce avoit été forgée par quelque ennemi de ce « poëte, pour faire croire qu'il n'avoit d'autre mérite que de tourner « un vers avec peine, ou pour défigurer le chef-d'œuvre du satirique, « en le travestissant d'une manière si indigne. Mais le faussaire a été « si maladroit, qu'il n'y avoit que Saint-Marc qui en pût être la dupe, « à moins qu'il n'eût fait lui-même cette pièce: car on y trouve plu- « sieurs anachronismes; entre autres, on y fait parler à Boileau de « la satire des femmes, qui fut faite plus de vingt ans après. En un « mot, je ne sais ce qu'il y auroit en cela de plus prodigieux, ou que « Despréaux, ayant conçu un plan si excellent, eût pu écrire une « prose si sotte et si ridicule, ou qu'il eût pu, sur cette prose lourde, « traînânte et fade, faire un chef-d'œuvre d'esprit, de naturel, et de « plaisanterie. » (*Sixième lettre à M. de Voltaire*, page 154.)

Les opinions étant partagées sur cette pièce, nous avons dû l'offrir au jugement du lecteur, en lui soumettant les motifs qui peuvent faire penser qu'elle est supposée.

(1) Allusion à la VIIIe satire. (*Saint-Marc.*)* Ce commentateur

nique respecté de la médisance, et qu'il n'est permis qu'à vous de décider du bon ou du mauvais sort d'un ouvrage?

Cependant un génie particulier me parle incessamment de vous contre ce procédé. Ma personne ne perd point de vue le haut et le bas de vos pensées; elle ne peut s'empêcher de sourire en voyant votre foiblesse et votre stérilité se mêler de critiquer la ville de Paris (1), dans vos coups de dent, plus bourru et plus cynique que le sexe en fureur, et l'avocat Gautier qui plaide.

Néanmoins parlons ensemble. D'où vous est venue votre inspiration médisante? Boit-on de l'eau d'Hippocrène, si l'on n'a les muses favorables? Étiez-vous agité, répondez-moi, de cette imagination fougueuse dont le dieu des beaux vers transporte les poëtes qu'il aime? La double montagne a-t-elle été rendue facile pour vous seul? Ne devriez-vous pas être instruit que qui ne franchit pas d'abord la hauteur du Parnasse demeure au pied fort long-temps; et que si un auteur n'a pas l'autorité d'Horace et le badinage de Voiture, il croupit avec la traduction de l'Institution de l'Orateur (2)?

Mais, si mes avis ne sauroient retenir le penchant malicieux qui conduit votre plume, sans passer le temps que vous consacrez aux filles de Mémoire en réflexions inutiles, entreprenez l'histoire du roi. Dans un volume, employant avec grandeur toutes les connoissances que vous vous êtes faites des routes du sacré mont, chaque année ennobliroit

annonce qu'il a conservé les petites notes du copiste de l'esquisse en prose, en les réformant et les augmentant, lorsqu'il l'a cru nécessaire.

(1) Allusion à la VIe satire.

(2) Despréaux désigne ici l'abbé de Pure, auteur d'une version de Quintilien. *Voyez* les raisons qu'il avoit d'en vouloir à cet abbé, satire II, page 98, note *c*.

ce recueil, et votre réputation immortelle chargeroit Barbin de toute sa fumée.

Peut-être répondrez-vous que c'est inutilement que j'ose vous chatouiller d'un travail brillant, qui vous semble trop hardi; que tout poëte n'a pas la voix du chantre thébain; qu'un autre est extraordinaire de faire entonner la trompette à la touchante élégie; et qu'il n'est pas en la puissance de tout bel esprit de chausser le cothurne, pour faire parler de cette sorte la reine au roi:

Lille venoit de voir foudroyer ses remparts,
Et l'Ibère vaincu fuyoit de toutes parts (1).

Avec un vol si téméraire, éloigné de celui d'Icare, le savant élève de Malherbe (2) toucheroit le luth de l'héroïque auteur de l'Iliade; mais, pour le pitoyable traducteur des Lamentations de Jérémie (3), et le caustique Boileau (4), à qui la passion de la poésie dicte des *impromptu*, et que l'envie de critiquer et l'étude ont rendu versificateur, quoique tous les pédants (5) prennent le parti de notre Minerve, il nous est plus favorable de nous croire dans l'oubli. Des vers froids et un panégyrique bas ôtent en même temps l'honneur au poëte et au prince. Je vous le dis, de pareilles entreprises surpassent une légère érudition.

(1) Ces deux vers sont d'une *élégie de M. Fléchier*, dans laquelle la reine parle au roi sur ses travaux guerriers.

(2) Racan.

(3) L'abbé Cotin.

(4) C'est l'auteur lui-même.

(5) Ce mot est remplacé dans les vers par celui de *grimauds*, terme vague auquel nous n'attachons aucune idée précise, et qui ne peut rendre celle que le mot *pédant* exprime. * L'observation de Saint-Marc n'est pas juste: *grimaud* est un terme de mépris, qui signifie *petit écolier*.

Voilà comme s'exprime un esprit qui languit dans la volupté, et qui, sous l'extérieur d'une fausse humilité, couvre une ironie d'autant plus à craindre qu'elle est plâtrée d'un respect peu sincère. Cependant ayant envie de risquer votre renommée, ne vous eût-il pas été plus glorieux de lui donner l'essor vers le ciel, que de contenter votre amour pour la satire, par une poésie contraire au christianisme; par là noircir quiconque ne songe pas à vous, et de la gloire dont flatte une satire hardie, faire la fortune d'un imprimeur, en courant risque de la vôtre?

Votre orgueil se met-il en tête de parvenir à l'immortalité d'Horace, et vous pensez-vous arrivé au degré de ces vers inexplicables qui pourroient désespérer les Scaligers à venir [*a*], par un poëme aussi obscur que celui de Lycophron [*b*]? Quel grand nombre d'auteurs ont été d'abord favorablement approuvés, que l'on a vus ensuite rebutés du public? Combien en voit-on encore pendant un temps se contenter du débit de leur volume, qu'ils savent après dans une balance méprisable? Un poëte estimé de son siècle sait que ses ouvrages sont dans la mémoire de tout un peuple; mais après, vieillis dans la poudre et presque inconnus, ils vont

[*a*] Jules-César Scaliger, né en 1484, au château de Ripa, dans le territoire de Vérone, mort à Agen le 21 octobre 1558, auteur d'un traité latin de l'art poétique, commentateur d'Aristote, de Théophraste, etc. Joseph-Juste Scaliger, fils du précédent, né à Agen en 1540, mort à Leyde en 1609, auteur d'un traité latin de chronologie, commentateur de Varron, Sénèque, Ausone. Ces deux érudits avoient une discussion plus injurieuse que solide: le fils sur-tout est connu par la violence de ses expressions.

[*b*] *Voyez*, sur Lycophron, la note *b*, tome III, page 213. Joseph Scaliger a traduit en vers latins le poëme inintelligible de cet auteur grec, intitulé *Alexandra*.

avec *le Sac de Carthage* (1) et les ridicules rimes d'un poëte méprisé (2), servir avec d'autres d'enveloppes chez l'épicier, ou, par lui châtrés de toutes les pages favorables au galimatias, courir les quais par lambeaux.

Où est la gloire pour vos écrits de servir d'amusement aux pages et aux laquais, et quelquefois même égarés, de les voir à côté des chansons du Savoyard (3)? Cependant, malgré ce destin si rebutant, je suppose qu'ils se soutiennent par la nouveauté de votre satire, et que leur recueil, satisfaisant vos desirs, serve à faire siffler Cotin jusqu'au dernier siècle; une récompense de si longue durée vaut-elle la peine de médire? et une raillerie ingénieuse est-elle bien soutenue, si elle n'a pour approbateurs que l'épouvante du peuple et la vindication des ignorants?

Quel est donc le génie qui émeut votre bile, et vous met l'aiguillon à la bouche? Tel ouvrage vous ennuie. Vous a-t-on contraint d'en faire la lecture? un mauvais livre ne peut-il pas demeurer sans nom, ni un poëte reposer tranquil-

(1) Tragédie de Puget de La Serre.* *Voyez*, sur cet écrivain, la satire III, note 1, page 123.

(2) Neuf-Germain.* *Voyez*, relativement à ce rimeur bizarre, le *Discours sur la satire*, note *a*, page 71.

(3) Fameux chantre du Pont-Neuf.* Voici ce qu'en dit M. de La Borde, dans le quatrième volume de son *Essai sur la musique ancienne et moderne*: « Le Savoyard étoit un chansonnier connu vers « l'an 1660, et couroit toutes les rues en chantant une foule de chan- « sons dont on a fait un recueil de quelques unes en 1665. Tout ce « qu'on sait de lui, c'est qu'il étoit fort à la mode, et n'étoit pas sans « mérite. Dans une de ses chansons, il dit qu'il est l'Orphée du Pont- « Neuf. » Les éditeurs des *Annales poétiques* ont puisé dans l'essai sur la musique deux chansons du Savoyard, tome XXXV, page 253. Ce singulier poëte se nommoit Philipot; son père avoit fait le même métier que lui. *Voyez* le tome III, page 67, note 1.

lement dans sa pourriture? La poudre mange le *Jonas*(1), qui n'a pas vu le jour. Il faudroit être Goliath pour lire le

(1) Poëme de Coras. * Jacques de Coras, né à Toulouse vers 1630, publia *Jonas ou Ninive pénitente*, en 1663; le mauvais succès de son début ne le découragea point; il mit successivement au jour les poëmes de *Josué*, *Samson*, *David*, qui, réunis au premier, parurent sous le titre d'*OEuvres poétiques*, en 1665. La lecture de ces quatre ouvrages exige une grande patience : l'auteur mourut en 1677. Il existe un petit volume de cinquante-neuf pages, publié en 1668, intitulé *le Satirique berné*, en prose et en vers, par L. D. J. et D. D. (par l'auteur du Jonas et du David.) Nous aurons quelquefois occasion de citer des passages de cette défense de Coras.

M. de Châteaubriand pense que l'on peut lire avec fruit *la Pucelle* de Chapelain, le *Moïse* de Saint-Amant et sur-tout le *David* de Coras. A l'appui de son opinion, il rapporte des vers du dernier.

« Le prophète Samuel raconte à David l'histoire des rois d'Israël :

Jamais, dit le grand saint, la fière tyrannie
Devant le roi des rois ne demeure impunie;
Et de nos derniers chefs le juste châtiment
En fournit à toute heure un triste monument.

. . . . . .

Contemple donc Héli, le chef du tabernacle,
Que Dieu fit de son peuple et le juge et l'oracle;
Son zèle à sa patrie eût pu servir d'appui,
S'il n'eût produit deux fils trop peu dignes de lui.

. . . . . .

Mais Dieu fait sur ces fils, dans le vice obstinés,
Tourner l'arrêt des coups qui leur sont destinés;
Et par un saint héraut, dont la voix les menace,
Leur annonce leur perte et celle de leur race.
O ciel, quand tu lanças ce terrible décret,
Quel ne fut point d'Héli le deuil et le regret!
Mes yeux furent témoins de toutes ses alarmes,
Et mon front bien souvent fut mouillé de ses larmes.

« Ces vers sont remarquables, parcequ'ils sont assez beaux comme

David(1), et l'on moisiroit sur le *Moïse*(2). Où est la consé-

« *vers*. Le mouvement qui les termine pourroit être avoué d'un grand « poëte.

« L'épisode de Ruth, raconté dans la grotte sépulcrale où sont en- « sevelis les anciens patriarches, a du charme et de la simplicité :

On ne sait qui des deux, ou l'épouse ou l'époux,
Eut l'ame la plus pure et le sort le plus doux, etc.

« Enfin Coras réussit quelquefois dans le vers *descriptif*. Cette « image du soleil à son midi est pittoresque :

Cependant le soleil, couronné de splendeur,
Amoindrissant sa forme, augmentoit son ardeur.

(*Génie du Christianisme ou beautés de la religion chrétienne*, quatrième édition, Lyon, 1804, tome III, page 31.)

(1) Poëme de Lesfargues.* On ne connoît ni la date de la naissance, ni celle de la mort de cet écrivain ; on croit qu'il étoit de Toulouse. Il a traduit les *Oraisons de Cicéron contre Verrès*, 1640 ; les *Controverses de Sénèque*, le père du philosophe, 1656 ; son *Poëme héroïque de David*, publié d'abord en 1660, eut une seconde édition en 1685 : sa prose et ses vers sont également oubliés.

(2) C'est le *Moïse sauvé*, poëme de Saint-Amant.* *Voyez*, sur ce poëte, la préface des éditions de 1683 et de 1694, note *b*, page 14.

« Saint-Amant, presque vanté par Boileau, qui lui accorde du « génie, dit M. de Châteaubriand, est néanmoins inférieur à Coras. « La composition du *Moïse sauvé* est languissante, le vers lâche et « prosaïque, le style plein d'antithèses et de mauvais goût. Cependant « quelques morceaux d'un sentiment vrai, qu'on y remarque çà et là, « ont pu servir à adoucir l'humeur du chantre de *l'Art poétique*. » (*Génie du Christianisme*, page 33.)

A la vérité, Despréaux, dans l'une de ses préfaces, accorde du *génie* à Saint-Amant, de même qu'il en accorde à *Cotin* et à *plusieurs autres qu'il a critiqués*, dit-il ; mais il ne faut pas oublier que le mot *génie* n'avoit pas alors l'imposante et glorieuse signification qu'on lui donne aujourd'hui : il signifioit *une certaine aptitude*. *Voyez*, à cet

quence de cela? Ceux qui n'ont pas vécu ne meurent pas(1). Leur obscurité n'est-elle pas assez grande pour obliger votre muse à garder le silence? Quel est le crime de ce grand nombre de glaçants écrits, pour en réchauffer les titres dans vos vers? Quel mal ont commis tant d'auteurs que vous nommez? L'un fait parler la tendre Ariane comme une furie qui poursuit Thésée le flambeau à la main (2); un autre discourt en gymnosophiste de la science des mœurs (3); un autre rend la scène françoise le théâtre de Brioché (4); l'autre avorte d'un madrigal sous le titre de sonnet, enfant mort-

égard la page 37, note *a*, dans ce volume, ainsi que la page 216 du IIIe volume, VIe *Réflexion critique*, où Despréaux accorde à ce même Saint-Amant « assez de *génie* pour les ouvrages de débauche et de « satire outrée. » Il étoit si éloigné d'attacher à ce mot l'idée de supériorité que nous y attachons maintenant, qu'il disoit « que Saint-« Amant s'étoit formé du mauvais de Regnier. » (*Bolæana*, n. LXX.)

(1) « Ceux qui n'ont pas vécu ne meurent pas. » Cela vaut beaucoup mieux que ces mots, qui se lisent dans les vers : « Ceux qui sont « morts sont morts. » * Ce trait, que Saint-Marc cite avec éloge, est du trop petit nombre de ceux où l'on pourroit reconnoître Despréaux.

(2) Perrin, dans son poëme lyrique intitulé, *le Mariage de Bacchus et d'Ariane.* * La mort de Mazarin ne permit pas de représenter cet opéra. *Voyez* la satire VII, note 2, page 172.

(3) Ce trait regarde *le Lycée*, ouvrage de Bardin, de l'Académie française. * Pierre Bardin, né à Rouen en 1590, se noya en 1637 en voulant secourir M. d'Humières. Ce fut à sa mort que l'Académie arrêta qu'elle feroit célébrer un service pour chacun des membres qu'elle perdroit. Son éloge, composé par Godeau, évêque de Grasse, est inséré dans l'histoire de cette compagnie, tome I, page 213. Le style de Bardin étoit très diffus.

(4) Pradon. * Nous avons dit que l'on ne savoit presque rien sur sa vie, note *b*, page 45 : il n'est point nommé dans les premières éditions de la IXe satire, comme on peut le voir dans nos notes sur cette dernière pièce, et ne doit pas l'avoir été dans l'esquisse.

né qui noircit l'honneur de son père (1); un autre déclame en prose et en vers contre la fortune (2), qui le fait voir dans Paris aussi crotté que l'auteur du *Cyminde* (3); un autre est aussi pauvre en paraphrase qu'en manteau (4); le dernier se tue de plaire par un tendre qui déplaît à sa femme (5). Tous ces auteurs, démasqués en vos vers, y servent de rimes malignes. Leurs productions vous font bâiller. Voilà une plaisante excuse. Sa majesté et toute sa suite en ont été bien ennuyées : a-t-on vu pour cela que la moindre déclaration ait condamné la licence de leurs froids panégyriques? Gâte du papier qui en aura envie. Une pareille occupation peut tarir le cornet et user les plumes de quiconque l'embrasse. Une intrigue amoureuse, sans choquer Barthole (6) ni Cujas (7), peut être la matière de plusieurs tomes fort impa-

(1) Hesnault. Il s'agit ici de son fameux sonnet de l'avorton, que notre auteur traite de madrigal, parceque les règles du sonnet n'y sont point observées. * Le nom de ce poëte ne se trouve point dans les éditions antérieures à celle de 1694; ce qui peut faire croire que l'esquisse de la IXe satire a été faite après cette époque.

(2) Pierre du Pelletier. * *Voy.* le *Discours au Roi*, note *a*, pag. 50.

(3) Tragédie de Colletet. * *Voyez* la satire Ire, note 1, page 85.

(4) Titreville. * Ce nom se lit également dans la VIIe satire. *Voy.* la page 172, note 2.

(5) Quinault, qui pour lors avoit promis à sa femme de ne plus faire d'opéra. * Ce poëte donna son premier opéra long-temps après la composition de la IXe satire.

(6) *Voyez*, sur Barthole, la satire Ire, page 89, note *b*.

(7) Jurisconsulte très célèbre, né à Toulouse en 1520, mort à Bourges en 1590. L'auteur de son article, dans la *Biographie universelle*, M. Bernardi, dit qu'en Europe on s'est accordé « à le proclamer le premier et le dernier des interprètes du droit, comme celui « que personne n'a pu égaler, encore moins surpasser dans l'art de « l'enseigner et de l'expliquer. »

tientants; c'est pour cela que depuis longues années tous ceux qui se mêlent d'écrire débordent à Paris, où les portails sont masqués de toutes sortes de titres.

Unique de votre clique, plus difficile, sans aucune puissance ni réputation, résoudrez-vous de l'honneur et des places du sacré vallon? Vous cependant qui retouchez les ouvrages de vos confrères, comment vous imaginez-vous que l'on considère vos écrits? Aucun n'échappe à votre satire; mais vous dit-on les discours que l'on tient contre votre personne? N'approchez pas, avertit l'un, de ce médisant; il est trop vindicatif pour deviner le sujet de son courroux. Cet écervelé dans ses licences sacrifieroit le plus cher de ses amis à une plaisanterie. Le brave M. Chapelain (1) n'a pu lui faire goûter son poëme, et il pense réduire tous les savants à son jugement. La chicane a-t-elle jamais mérité qu'il en parlât bien? Sauroit-on entendre d'action oratoire la plus savante, qu'il ne s'y assoupisse? Cependant lui, malgré le souverain pouvoir qu'il s'attribue près d'Apollon, se voit habillé de différents lambeaux d'Horace. Le poëte qui lui prête le collet pour déclamer contre les femmes (2) a exprimé avant lui

Qu'on est assis à l'aise aux sermons de Cotin.

Les deux poëtes latins ne se sont-ils pas aussi déclarés

(1) Par cette épithète donnée à Chapelain, l'auteur paroit avoir eu d'abord intention de faire allusion à ce que Chapelain, dans sa jeunesse, avoit été archer du grand prevôt.* Cette épithète est plutôt relative au caractère loyal de Chapelain, auquel on a toujours rendu justice, en séparant l'homme du poëte.

(2) Juvénal. Ces paroles font voir que M. Despréaux pensoit dès lors à composer sa X^e satire, qui ne parut que 16 ans après la IXe.* Ces paroles, relatives à une pièce publiée plus de vingt-six ans après,

contre le caprice de la rime (1); et n'est-ce pas aussi sur (2) ces satiriques qu'il établit son innocence? Il fait en sorte de s'autoriser de Juvénal et d'Horace. Ces deux poëtes ont peu passé par mes mains. Cependant tout le monde seroit mieux gouverné, si toute cette engeance, si cette tourbe médisante s'alloit noyer.

C'est ainsi que l'on parle de vous, et que chacun vous croit un poëte à vous aller jeter dans la rivière. Inutilement un goguenard, embrassant votre parti, prétend obtenir votre grace. Un lecteur effrayé ne pardonne jamais ces copies de son prochain qu'il reconnoît en sa personne. Vous attirerez-vous tous les jours de nouvelles querelles? ne verrai-je que poëtes se courroucer? vos transports ne s'adouciront-ils point? Composons ensemble, ma Minerve. Trêve de plaisanterie; parlez.... Mais, répondrez-vous, d'où vient vous emportez-vous si fort? Où sont les défenses qui ont été faites de charger les versificateurs arides et froids? Eh! qui, regardant un célèbre ennuyeux vanter ses productions que le raisonnement désavoue à chaque feuillet, ne doive dire au même moment: *L'auteur extravagant! L'écrivain assommant! Le maudit traducteur! Ces épithètes qui ne forment qu'un sens vague, de quoi décident-elles?*

L'ironie ou la vérité se distribuent-elles ainsi dans le public? ne le pensez pas. On prend un ton plus doux lorsque l'on médit de quelqu'un. Veut-on savoir par quel miracle Alidor a dépensé partie de ses richesses à élever un couvent: *Alidor!* répond un menteur; *je ne connois autre. Avant que d'avoir son emploi, on l'a vu laquais. Sa probité n'est pas moins*

feroient plutôt croire à la supposition de l'esquisse; elles ne se trouvent d'aucune manière dans les vers.

(1) Allusion à la IIe satire.

(2) Il y a *contre* dans la copie.

exemplaire que sa dévotion, et il veut rendre à Dieu l'or qu'il vole à tout Paris.

Un génie non fardé, qui hait la flatterie, évite ce raffinement si naturel à la satire. Mais de critiquer une poésie languissante, de berner un savant qui berne le raisonnement, de piquer un fade rieur qui ne nous plaît pas, c'est là le pouvoir que se donne tout homme qui achète un livre.

Un marquis ridicule dit tous les jours à la cour son sentiment avec une prévention impertinente, préfère sans aucun goût le style énervé de Théophile au style nerveux de Malherbe et de Racan (1), et le clinquant de la Jérusalem aux richesses solides de l'Énéide.

Pour quinze sous un clerc de procureur, sans redouter l'insulte, va sur le parterre de la comédie siffler le roi des Huns, et, parcequ'Attila ne chatouille pas ses oreilles, tous les vers de Corneille lui paroissent des Visigoths.

On ne voit à Paris ni copiste ni valet d'auteur à qui toutes sortes d'écrits ne soient sujets pour (2) l'examen. Un poëte n'est pas plus tôt imprimé qu'il est réduit à l'esclavage par celui qui en fait l'emplette. Il en passe par où l'on veut; ses vers seuls entreprennent sa défense.

Dans un respectueux avis un poëte agenouillé adoucit en vain ses lecteurs par des excuses ennuyeuses; ces critiques chagrins, bien loin de l'écouter, le condamnent sans ressource.

Je serois donc le seul qui garderois le silence? Un impertinent me sera visible, et je ne pourrai le barbouiller? Ma satire a-t-elle rien enfanté d'assez outrageant pour déchai-

(1) Il y a dans la copie : « préfère sans aucun goût le style nerveux « de Malherbe et de Racan au style énervé de Théophile. » C'est visiblement une méprise du copiste.

(2) Il y a *par* dans la copie.

ner contre elle des libelles sanglants? Bien loin de mal parler de ces auteurs, j'ai été le premier à les introduire dans le monde: car, sans ces traits dont je les ai désignés, leurs occupations seroient encore inconnues. Quelqu'un sait-il, d'autre que de moi, que Cotin a monté dans la chaire? Rien n'illustre davantage un fat que la satire; les jours différents qu'elle ajoute à son portrait éclaircissent son tableau. Enfin, en chargeant ces auteurs, j'en ai parlé comme ils me sont connus; et d'autres qui me blâment n'en disent pas moins.

Il n'a pas raison, dit l'un. *A-t-il droit d'écrire les noms? Rire de Chapelain! Eh! c'est le bon-homme du siècle. L'illustre épistolier, le célèbre Balzac l'a rendu le héros de ses lettres galantes. A la vérité s'il eût suivi mon avis, il n'eût jamais composé de poëme; il fait des vers trop durs, il devroit écrire en prose.* C'est là comme on en parle; en parlé-je autrement? En raillant ses productions, ma plume a-t-elle répandu sur ses actions une encre maligne? Mon Apollon, en l'entreprenant, ami de sa probité, a jugé bien différemment du faiseur de vers, et de la droiture qu'il a dans le monde. Que l'on flatte sa bonne foi et sa candeur; que l'on mette à prix sa douceur, sa complaisance, sa sincérité, et sa promptitude à obliger ses amis; le veut-on? je m'y soumets, et je me résous à garder le silence. Mais que ses écrits servent de modèle, et qu'il passe pour le plus riche poëte du Parnasse; que, pareil à Corneille, on lui céde le sceptre de la poésie: pour lors mon inspiration éclate, et je meurs d'impatience de la satisfaire; et si la prudence ne me permet pas d'écrire, semblable au barbier, je creuserai la terre, et rendant les roseaux mes oracles (1), je leur ferai répéter: *Le roi Midas a des oreilles d'âne.*

(1) M. Despréaux avoit sans doute écrit, *mes organes.*

Enfin, quel chagrin cela lui produit-il? Mes vers ont-ils causé la dureté de sa muse et pétrifié son génie? Lorsqu'un livre s'étale au palais, que le premier venu a droit de le censurer, que le libraire en orne son deuxième pilier, le peu de goût du critique le fera-t-il tomber? Un ministre célèbre cabale inutilement contre le Cid, le peuple entier a pour Chimène les yeux de son amant. Les sentiments de l'académie censurent vainement l'irrégularité de l'intrigue et la poésie de cette piéce, tout Paris demeure constant à son admiration. Cependant, aussitôt que le père de la Pucelle met quelque nouvel écrit au jour, ses lecteurs lui sont aussi à charge que Linière (1). En vain a-t-il été flatté par mille éloges, son volume ne paroît pas plus tôt qu'il efface l'encens qu'il a reçu. De cette manière, au lieu de me condamner, lorsque la ville entière le siffle, qu'il en accuse cette influence rebutante de ses vers allemands en françois. Mais oublions son poëme, et n'en disons plus rien.

On a dit il y a long-temps que la médisance traîne des suites fort périlleuses après elle, qu'elle divertit force personnes, et qu'elle ne plaît pas à beaucoup d'autres. Son venin est dangereux. Dans ses témérités, la crainte a fort souvent excité du trouble à Regnier. Abandonnez ces divertissements inutiles dont l'éclat surprend. A des occupations plus amies employez votre lyre, et cédez à Feuillet ces prédications outrées qui ne touchent qui que ce soit.

Mais sur quel sujet s'exercera donc dorénavant ma muse? Courrai-je, transporté de l'enthousiasme de Pindare, répéter avec Malherbe après Théophile? irai-je, rassemblant plusieurs de leurs centons ensemble,

> Chanter d'un grave ton dans une ode superbe,
> Faire trembler Memphis? etc.

(1) Ce poëte écrivit contre le poëme de *la Pucelle*. La note de la

Chausserai-je le cothurne, pour marcher au milieu d'une troupe rustique? Enflerai-je la simplicité de l'églogue, pour animer ses chalumeaux? et dessus mon papier, rêvant au pied des arbres, mettrai-je dans la bouche d'Écho une langue qu'elle n'a pas? Le cœur glacé, le jugement sain, faudra-t-il sur un nom inventé imaginer une passion ridicule, ne lui pas épargner les épithètes les plus flatteuses; et, rempli des meilleurs morceaux, expirer par métaphore? Je cède aux fades amants l'affectation de cette langue, l'entretien d'une volupté ignorante.

L'ironie abondante en portraits donne seule du sel à la science et à la plaisanterie, et par une versification que le bon sens embellit, elle sait désabuser les hommes du siècle des erreurs qui s'y glissent. Le trône n'est pas à l'abri de ses poursuites. Elle ne redoute rien, et, souvent aidée d'une pensée vive, elle prend le parti de la raison attaquée par un butor. Voilà de quelle sorte le premier satirique romain, Lucilius, soutenu de Lélius, jouoit Lupus, Métellus, et les autres Cotins de son temps; et c'est ainsi qu'Horace, prodiguant ses bons mots, parla avec liberté d'Alpinus et des Pelletiers romains. C'est la satire qui, guidant mes études, me fit haïr dès l'âge de quinze ans un mauvais livre, et qui, conduisant mes pas sur le Parnasse, encouragea ma témérité et m'ouvrit l'esprit. C'est pour la satire seule que j'ai pris la plume.

Cependant, s'il est nécessaire, je me démentirai sur ce que j'ai avancé; et pour apaiser enfin ce monde de mécontents, je distinguerai les noms qui effarouchent tant d'auteurs. D'abord que vous m'imposez silence, je vais parler sur un autre ton. Je le dis donc une bonne fois, avec fran-

copie ajoute « qu'il est auteur de portraits en vers et en prose, qui « ont fait grand bruit à la cour. »

chise : Quinault fait mieux un opéra que Virgile ; le soleil n'est pas plus éclatant que la réputation de Boursault (1) ; Pelletier tourne plus facilement un vers que Patru ni d'Ablancourt (2). Il y a un monde si surprenant aux sermons de Cotin, que la foule de ses auditeurs le fait suer avant qu'il puisse monter en chaire. Rien n'est au-dessus de l'esprit de Sauval [a], le phénix même : Pomone (3) ou Perrin..... Fort bien, mon Esprit, continuez, ne demeurez pas court ; mais ne vous apercevez-vous pas déja que leur cabale furieuse ne regardera pas de meilleur œil ces derniers vers que les premiers ? Et d'abord, que de poëtes courroucés vous attaqueront ! Fertiles en injures et pauvres en inventions, vous les verrez augmenter contre vous des volumes de remarques. Tel vers sera regardé comme criminel, et tel bon mot comme une hardiesse contre l'état. Le roi sera en vain le sujet de vos veilles, son nom assurera inutilement chaque feuillet de vos écrits : d'abord que Cotin est critiqué par quelqu'un, il n'a pas d'amour pour sa majesté ; et ce téméraire, si l'on en croit Cotin, ne connoît pas son Créateur, ni les lois civiles et humaines.

(1) L'auteur mit ensuite Pradon.

(2) L'ironie consiste en ce que d'Ablancourt et Patru ne faisoient point de vers. * Despréaux dit dans la IXe satire :

Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ni Patru, etc.

L'ironie consiste en ce que ces deux académiciens écrivoient en prose avec un grand succès, et que Du Pelletier écrivoit fort mal de toutes les manières.

[a] Il en est parlé dans la satire VII, page 172, note 1.

(3) Opéra de Perrin, mis en musique par Cambert. * Il ne fut joué qu'en 1671, trois ans après la publication de la IXe satire. Cette même année, le privilège de ce genre de spectacle ayant été donné à Lulli, Cambert se retira en Angleterre, où Charles II le fit surintendant de sa musique : il y mourut en 1677.

Il vous est facile de répondre : mais quel embarras nous peut causer Cotin à la cour? que ses criailleries produiront-elles? Prétend-il par là frustrer mes vers des pensions que je n'ai jamais demandées? Non, pour faire l'éloge d'un prince estimé de tout le monde entier, ma langue désintéressée ne souffrira point que l'argent lui dicte jamais de panégyrique. Tels que sont mes ouvrages, l'intérêt ne leur a point fait voir le jour, et la gloire de louer le prince est le seul prix que je me suis proposé pour récompense. Retenu dans les libertés de ma plume, avec ce même pinceau dont j'ai peint tant de ridicules auteurs et de vicieux, je n'oublierai point l'hommage que doit ma muse à ses rares vertus. Je veux bien vous croire; cependant on se plaint, les menaces se multiplient. Je me soucie peu, répondrez-vous, de ces soutenieurs de muses. Eh! redoutez le fiel d'un poëte en fureur, son style glaçant peut vous réduire à un éternel silence [a].

[a] Les anachronismes que nous avons fait remarquer dans cette pièce permettent de croire qu'elle n'est pas de Despréaux, et que d'Alembert l'avoit à peine examinée, lorsqu'il en a regardé la découverte comme importante. Le style embarrassé, ou plutôt dégoûtant, dont elle est écrite ajoute encore à la défiance; on n'y trouve presqu'aucune trace de l'esprit de l'auteur. Rien ne s'y présente sous les formes poétiques, et l'on conçoit difficilement qu'il ne les ait pas quelquefois employées, même sans le vouloir. L'exemple de Racine fortifie ces doutes, au lieu de les détruire. Le premier acte d'*Iphigénie en Tauride* existe en prose, écrit de la main de ce grand homme; mais ce n'est pas une paraphrase insipide : c'est une esquisse claire et rapide, dont il faut conclure qu'il traçoit en prose le plan de ses tragédies, en indiquant la matière générale de chaque scène en particulier.

LE LIBRAIRE AU LECTEUR [a].

Voici le dernier ouvrage qui est sorti de la plume du sieur D***. L'auteur, après avoir écrit contre tous les hommes en général [b], a cru qu'il ne pouvoit mieux finir qu'en écrivant contre lui-même, et que c'étoit le plus beau champ de satire qu'il pût trouver [c]. Peut-être que ceux qui ne sont pas fort instruits des démêlés du Parnasse, et qui n'ont pas beau-

[a] Cet avertissement précède la IXe satire, dans l'édition qui en fut d'abord publiée séparément en 1668. L'auteur ne pouvoit avouer les éloges qu'il y reçoit, ou plutôt qu'il s'y donne sous le nom de son libraire : aussi l'a-t-il retranché dans toutes les éditions de ses œuvres, même dans celle de 1668. Brossette et Saint-Marc en font usage ; mais le dernier le donne d'une manière inexacte.

[b] Dans la VIIIe satire.

[c] La VIIIe satire avoit eu un succès extraordinaire, suivant ce que Brossette nous apprend : « Le roi lui-même, ajoute-t-il, à qui « on en fit la lecture, en parla plusieurs fois avec de grands éloges. « Le sieur de Saint-Mauris (1), chevau-léger de la garde du roi, qui « en fut témoin, lui dit que Boileau avoit fait une autre satire qui « étoit encore plus belle que celle-là, et dans laquelle il parloit de « sa majesté. Le roi lui dit fièrement, mais avec quelque surprise [a]. « *Il y parle de moi, dites-vous? — Oui, sire*, répondit Saint-Mau- « ris ; *mais il en parle avec tout le respect qui est dû à votre majesté.* « Alors le roi témoigna de la curiosité pour la voir, et Saint-Mauris

(1) Il avoit l'honneur d'approcher de la personne du roi, parcequ'il lui montroit à tirer à la volée. (*Brossette.*)

[a] Louis XIV dut éprouver moins de surprise que de plaisir : le poëte l'avoit déja loué dans le *Discours au roi*, ainsi que dans la première et la cinquième satire.

coup lu les autres satires du même auteur, ne verront pas tout l'agrément de celle-ci, qui n'en est, à bien parler, qu'une suite; mais je ne doute point que les gens de lettres, et ceux sur-tout qui ont le goût délicat, ne lui donnent le prix, comme à celle où il y a le plus d'art, d'invention et de finesse d'esprit. Il y a déja du temps qu'elle est faite; l'auteur s'étoit en quelque sorte résolu de ne la jamais publier. Il vouloit bien épargner ce chagrin aux auteurs qui s'en pourront choquer. Quelques libelles diffamatoires que l'abbé Kautain et plusieurs autres eussent fait imprimer contre lui (1), il s'en

« lui promit de la demander à l'auteur qui étoit de ses amis. M. Des-« préaux lui remit en effet une copie de la satire *à son Esprit*, en lui « faisant promettre qu'il ne la montreroit qu'au roi. Le roi, l'ayant « lue, la fit voir à quelques personnes de sa cour. Madame la maré-« chale de la Mothe, gouvernante de MONSEIGNEUR, en fit faire une « copie qui en produisit bientôt quantité d'autres..... L'auteur crai-« gnant qu'on ne l'imprimât sur quelque copie défectueuse, se dé-« termina à la faire imprimer lui-même, et l'accompagna d'un petit « discours en prose, où il justifie, par l'autorité des poëtes anciens et « modernes, la liberté qu'il s'est donnée dans ses satires de nommer « les auteurs. » (*Voyez* ce discours, page 61.)

(1) L'abbé Cotin avoit publié une satire en vers contre M. Despréaux, et un libelle en prose, intitulé *Critique désintéressée sur les satires du temps*. Boursault avoit fait imprimer *la Satire des satires;* c'étoit une comédie où il faisoit la critique des satires de notre auteur. (*Brossette.*) * Le satirique n'avoit pas sans doute en vue la petite comédie de Boursault, puisqu'elle ne fut imprimée qu'en 1669. Cette pièce, dont nous avons cité quelques vers [*a*], n'est point d'ailleurs un libelle diffamatoire : l'auteur s'y permet seulement de critiquer trois ou quatre passages, soit des *satires*, soit du *Discours au roi*.

[*a*] *Voyez* le *Discours au roi*, page 51, note 1, et la *satire III*, page 115, note *c*.

tenoit assez vengé par le mépris que tout le monde a fait de ses ouvrages, qui n'ont été lus de personne, et que l'impression même n'a pu rendre publics; mais une copie de cette satire étant tombée, par une fatalité inévitable, entre les mains des libraires, ils ont réduit l'auteur à recevoir encore

Despréaux ne pouvoit pas trouver mauvais que l'on repoussât ses attaques; mais il ne croyoit pas qu'on eût le droit de le mettre sur la scène. S'il est attesté qu'il obtint un arrêt pour empêcher que la comédie faite contre lui ne fût représentée, il ne l'est pas qu'il ait voulu s'opposer à l'impression, comme l'avance La Monnoye [a].

On ne sera pas fâché d'entendre Boursault lui-même. C'est ainsi qu'il s'adresse *au lecteur:* « Qu'on ne m'allègue point que j'ai voulu « faire pis que M. Despréaux n'a fait; et que s'il y a du crime à mettre « du monde sous la presse, il y en a encore davantage à en vouloir « traduire sur un théâtre. Je n'ai pas vécu jusqu'à présent sans le « savoir aussi bien que ceux qui me l'allégueroient; mais outre que, « pour se bien venger, on doit faire un peu plus de mal qu'on n'en « a reçu, M. Despréaux méritoit bien d'être joué en présence de « toute la terre qu'il joue; et le tribunal auguste, où il a mendié les « défenses dont il s'est servi, et qui a coutume de se déclarer contre « toutes sortes d'agresseurs, ne lui auroit pas été si favorable, n'étoit « qu'il en a surpris la religion. Ceux qui se donneront la peine de « lire la pièce que je mets au jour verront bien que je n'y ai rien « mis de diffamatoire contre son honneur ni contre sa personne, « comme il le suppose dans l'arrêt qui fait défense aux comédiens de « la représenter. Je ne sais rien de lui qui soit à son désavantage, « que ce que toute la France sait aussi, c'est-à-dire, cette liberté « qu'il prend d'offenser les gens qui ne lui ont jamais fait de mal; et « je pense qu'il n'y en auroit guère qui lui refusassent leur estime s'il « faisoit un meilleur usage de son génie. » (*Recueil de pièces choisies*, etc. 1714, tome Ier, page 358.)

[a] Dans sa préface du *Recueil de pièces choisies, tant en prose qu'en vers*, article VI.

la loi d'eux. C'est donc à moi qu'il a confié l'original de sa piéce, et il l'a accompagnée d'un petit discours en prose, où il justifie, par l'autorité des poëtes anciens et modernes, la liberté qu'il s'est donnée dans ses satires. Je ne doute donc point que le lecteur ne soit bien aise du présent que je lui en fais [a].

[a] Presque tous les anciens éditeurs donnent cet avertissement, qui ne se trouve dans aucune des éditions les plus récentes.

SATIRE IX (1).

C'est à vous, mon Esprit, à qui je veux parler (2).
Vous avez des défauts que je ne puis celer :
Assez et trop long-temps ma lâche complaisance
De vos jeux criminels a nourri l'insolence ;
Mais, puisque vous poussez ma patience à bout,
Une fois en ma vie il faut vous dire tout.
On croiroit à vous voir dans vos libres caprices (3)
Discourir en Caton des vertus et des vices,

(1) Cette satire est entièrement dans le goût d'Horace et d'un homme qui se fait son procès à soi-même, pour le faire à tous les autres. (*Despréaux, édit. de* 1713.)* Elle parut immédiatement apres la VIIIe, en 1668. Suivant Brossette, elle fut composée en 1667, peu de temps avant cette même satire.

(2) On a relevé cette faute avec trop de sévérité ; la correction exigeoit sans doute :

C'est à vous, mon Esprit, que je voudrois parler.

ou

Oui, c'est vous, mon Esprit, à qui je veux parler.

mais la grace de la langue sollicitoit peut-être la version qu'a adoptée Boileau. Il préféroit le vers plus naturel avec cette espèce de faute, qui est un *parisianisme*, au vers sans cette faute. Louis Racine m'a confirmé lui-même ce fait. (*Le Brun.*)* Despréaux avoit pour lui le vœu de l'oreille et l'autorité de l'usage. Cette locution étoit alors irréprochable ; il l'emploie plusieurs fois dans sa prose, et, même après lui, on en trouve des exemples dans les meilleurs écrivains.

(3) Ce vers et les trois suivans, qui désignent les satires précédentes, particulièrement la VIIIe, furent ajoutés par l'auteur à

Décider du mérite et du prix des auteurs,
Et faire impunément la leçon aux docteurs,
Qu'étant seul à couvert des traits de la satire
Vous avez tout pouvoir de parler et d'écrire.
Mais moi, qui dans le fond sais bien ce que j'en crois,
Qui compte tous les jours vos défauts par mes doigts,
Je ris quand je vous vois, si foible et si stérile,
Prendre sur vous le soin de réformer la ville,
Dans vos discours chagrins plus aigre et plus mordant
Qu'une femme en furie, ou Gautier(1) en plaidant.
Mais répondez un peu. Quelle verve indiscrète
Sans l'aveu des neuf sœurs vous a rendu poëte?

la satire IXe, quand il voulut la faire imprimer : car elle avoit été faite avant la VIIIe. Il y avoit auparavant :

Vous croyez qu'à couvert des traits de la satire, etc.
(*Brossette.*)

(1) Avocat célèbre et très mordant. (*Despréaux, édit. de* 1713.)* Au lieu de *célèbre*, on lit *fameux* dans l'édition de 1701. L'orthographe des noms propres est ordinairement altérée, à dessein, dans les premières éditions, lorsqu'ils sont cités avec un trait satirique. C'est probablement avec intention que Gautier est écrit avec un o jusqu'en 1674. Il mourut en 1666. On le surnomma *Gautier la Gueule;* et lorsqu'un plaideur vouloit intimider son adversaire, il le menaçoit *de lui lâcher Gautier*. Sa composition avoit tous les vices de la fausse éloquence du barreau de ce temps-là. On peut s'en convaincre, en lisant le plaidoyer qu'il rédigea contre la duchesse douairière de Rohan. Martinet son confrère, chargé de la même cause, la défendit par un *mémoire*, où l'on remarque un plan sage, une discussion pressante, un style approprié au sujet. Un pareil discours étoit un monument bien précieux en 1646. Despréaux n'auroit pas dû en confondre l'auteur avec ceux qui l'avoient *doctement ennuyé*. *Voyez* le dialogue intitulé *les Héros de roman*, tome III, page 52.

Sentiez-vous (1), dites-moi, ces violents transports
Qui d'un esprit divin font mouvoir les ressorts?
Qui vous a pu souffler une si folle audace?
Phébus a-t-il pour vous aplani le Parnasse?
Et ne savez-vous pas que, sur ce mont sacré,
Qui ne vole au sommet tombe au plus bas degré [a],
Et qu'à moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture [b],

(1) Dans les dernières éditions de l'an 1701, faites in-4° et in-12, l'imprimeur a mis, *sentez-vous;* mais c'est une faute. (*Brossette.*)

[a] Si paulùm à summo discessit, vergit ad imum.

(*Horace, Art poétique, vers* 378.)

Saint-Marc blâme, sans aucune justesse, la construction des deux vers françois. L'hémistiche *sur ce mont sacré* lui semble amené par la rime; il ne voit pas que la médiocrité est interdite sur le Parnasse, précisément parcequ'elle le profaneroit. (*Voyez* les *Essais philologiques,* tome V, page 405.)

[b] Ce jugement est un de ceux qui excitent le plus de réclamations. La Harpe le rejette sur la jeunesse du poète, entraîné par la voix publique, et sur l'impossibilité d'avoir toujours raison. Clément affirme que Voltaire n'a pas entendu le satirique, en disant qu'il avoit osé comparer l'ami de Mécène au François bel esprit. « L'abbé de « Pure, dit-il, vouloit imiter la galanterie de Voiture, et Boileau fai- « soit des satires dans le goût d'Horace. L'auteur, qui s'égaie dans « les remontrances qu'il se fait à lui-même, dit à son esprit qu'il « prenne garde d'avoir le même sort, en imitant Horace, que celui de « l'abbé de Pure en imitant Voiture. Tel est le véritable sens de ces « vers, sur lequel on ne peut guère se tromper, si l'on veut lire « l'endroit où ils sont placés. » (*Seconde lettre à M. de Voltaire,* page 122.) Cette explication ne manque pas d'adresse; mais elle ne détruit pas le reproche de placer sur la même ligne deux écrivains, dont l'un est fort éloigné d'avoir dans un seul genre la supériorité soutenue que l'autre a dans plusieurs. *Voyez,* sur le mérite particulier à Voiture, le tome IV, note 1, page 12.

On rampe dans la fange avec l'abbé de Pure [a]?
Que si tous mes efforts ne peuvent réprimer
Cet ascendant malin qui vous force à rimer,
Sans perdre en vains discours tout le fruit de vos veilles,
Osez chanter du roi les augustes merveilles :
Là, mettant à profit vos caprices divers,
Vous verriez tous les ans fructifier vos vers [b];
Et par l'espoir du gain votre muse animée
Vendroit au poids de l'or une once de fumée.
Mais en vain, direz-vous, je pense vous tenter
Par l'éclat d'un fardeau trop pesant à porter :
Tout chantre ne peut pas, sur le ton d'un Orphée,

[a] L'abbé de Pure est désigné par un P** dans les éditions antérieures à celle de 1694. *Voyez* comment il s'étoit exposé aux traits du satirique, page 98.

[b] Aut si tantus amor scribendi te rapit, aude
Cæsaris invicti res dicere, multa laborum
Præmia laturus. — Cupidum, pater optime, vires
Deficiunt; neque enim quivis horrentia pilis
Agmina, nec fractâ pereuntes cuspide Gallos,
Aut labentis equo describat vulnera Parthi.
(*Horace, liv. II, sat. I, vers* 10 — 15.)

TRÉBATIUS.

. . . . . .

Que si l'amour des vers est incurable en vous,
Consacrez à César vos accords les plus doux;
Vous ne vous ferez point de fâcheuses affaires,
Et vous mériterez ses bontés tutélaires.

HORACE.

Mais les forces, ami, manquent à mon ardeur.
Chacun n'a pas le droit de peindre un fier vainqueur,
Des centaures du Nord la valeur écrasée,
Et le Gaulois mourant sur sa pique brisée.
(*Daru,*)

Entonner en grands vers la Discorde étouffée;
Peindre Bellone en feu tonnant de toutes parts,
Et le Belge effrayé fuyant sur ses remparts (1).
Sur un ton si hardi, sans être téméraire,
Racan pourroit chanter au défaut d'un Homère [a];
Mais pour Cotin [b] et moi, qui rimons au hasard [c],

(1) Cette satire a été faite dans le temps que le roi prit Lille en Flandre. (*Despréaux, édit. de* 1701.)* L'édition de 1713 ajoute : « et « plusieurs autres villes. »

[a] Racan, le premier poëte lyrique de cette époque, puisque Malherbe n'existoit plus depuis quarante ans, étoit sur le point de terminer sa longue carrière. A ce double titre, il méritoit un hommage, et l'on applaudiroit à celui que Despréaux lui rend, s'il n'étoit pas exagéré.

Honorat de Beuil, marquis de Racan, né en 1589 à La Roche-Racan, château situé dans la Touraine, mort en 1670, cousin germain de la duchesse de Bellegarde, avoit pour père un chevalier des ordres du roi. Chapelain son ami, dont les jugemens valoient mieux que les vers, en parle en ces termes : « Il n'a aucun fonds, et « ne sait que sa langue, qu'il parle bien en prose et en vers. Il excelle « principalement en ces derniers, mais en pièces courtes, et où il « n'est pas nécessaire d'agir de tête. » (*Mélanges de littérature*, 1726, page 226.) L'épopée n'étoit donc pas le genre auquel l'appeloit son talent. C'est dans la pastorale qu'il s'est le plus distingué. *Voyez*, à cet égard, *l'Art poétique*, chant Ier, vers 18; *voyez* aussi le tome IV, note *a*, page 273, et note *b*, page 378. On s'étonne de ne pas trouver Racan dans le catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV, par Voltaire. Au jugement des connoisseurs, de Pompignan entre autres, sa traduction des psaumes est d'une grande foiblesse.

[b] On lit Kautain dans les éditions de 1666, 1667, 1668, 1669.

[c] . . . . . Versum,
Qualemcumque potest, quales ego, vel Cluvienus.
(*Juvénal, Sat. I, vers* 79—80.)

Que l'amour de blâmer [a] fit poëtes par art,
Quoiqu'un tas de grimauds vante notre éloquence,
Le plus sûr est pour nous de garder le silence.
Un poëme insipide et sottement flatteur
Déshonore à-la-fois le héros et l'auteur:
Enfin de tels projets passent notre foiblesse.
Ainsi parle un esprit languissant de mollesse,
Qui, sous l'humble dehors d'un respect affecté,
Cache le noir venin de sa malignité.
Mais, dussiez-vous en l'air voir vos ailes fondues,
Ne valoit-il pas mieux vous perdre dans les nues,
Que d'aller sans raison, d'un style peu chrétien,
Faire insulte en rimant à qui ne vous dit rien [b],
Et du bruit dangereux d'un livre téméraire
A vos propres périls enrichir le libraire [c]?
Vous vous flattez peut-être, en votre vanité,
D'aller comme un Horace à l'immortalité;
Et déja vous croyez dans vos rimes obscures
Aux Saumaises futurs (1) préparer des tortures.
Mais combien d'écrivains, d'abord si bien reçus,
Sont de ce fol espoir honteusement déçus!

[a] Locution concise et poétique: le mot *amour* ne se construit guère en prose avec un infinitif.

[b] Quantò rectius hoc, quàm tristi lædere versu
Pantolabum scurram, Nomentanumque nepotem, etc.?
(*Horace, liv. II, sat. I, vers* 21—22.)

[c] Saint-Marc fait sentir le mérite de ces deux vers. Son analyse est superflue; mais du moins elle est juste.

(1) Fameux commentateur. (*Despréaux.*)* Telle est la note qu'on lit dans l'édition de la satire IX, publiée séparément en 1668. On ne la retrouve plus dans les éditions postérieures, si ce n'est dans celle

Combien, pour quelques mois, ont vu fleurir leur livre,
Dont les vers en paquet se vendent à la livre!
Vous pourrez voir, un temps, vos écrits estimés
Courir de main en main par la ville semés;
Puis de là, tout poudreux, ignorés sur la terre [a],

de 1713, où le mot *fameux* est remplacé par *célèbre*.

Aux Saumaises futurs préparer des tortures.

« C'est ce vers, dit Brossette, qui m'a inspiré la première pensée de « faire un commentaire historique sur les œuvres de Boileau, afin « de donner une entière connoissance des endroits sur lesquels l'éloi- « gnement des temps ne manqueroit pas de jeter de l'obscurité. »

Claude Saumaise, né à Semur en Auxois en 1588, mort à Spa en 1653, étoit fils d'un doyen du parlement de Dijon. Son nom est consacré, pour ainsi dire, aux érudits enflés de leur mérite, qui répondent aux objections par des injures.

[a] Nous avons fait connoître le mécontentement que les satires de Despréaux causoient à Gilles Boileau son frère aîné [a]. « On les lira « pendant quelque temps, disoit-il, d'un air dédaigneux, mais à la « fin elles tomberont dans l'oubli, comme font la plupart de ces pe- « tits ouvrages; et le temps leur ôtera les charmes que la nouveauté « leur a donnés. » Le satirique se servit à dessein des mêmes expressions en les appliquant à deux opuscules que ce frère avoit mis au jour, l'un contre Costar [b], l'autre contre Ménage. Après ces deux vers :

Vous pourrez voir, un temps, vos écrits estimés
Courir de main en main par la ville semés;

Il y avoit d'abord :

Puis suivre avec...., ce rebut de notre âge,
Et la *lettre à Costar*, et *l'avis à Ménage*.

Avant l'impression, cette dernière leçon fut changée aux dépens de deux poëtes ridicules.

[a] *Voyez* la satire I, note *c*, page 87.

[b] Pierre Costar, né à Paris en 1603, mort en 1660, fut un grand défenseur de Voiture contre Girac, qui étoit un enthousiaste de Balzac.

Suivre chez l'épicier Neuf-Germain (1) et La Serre (2);
Ou, de trente feuillets réduits peut-être à neuf,
Parer, demi-rongés, les rebords du Pont-Neuf [3].
Le bel honneur pour vous, en voyant vos ouvrages
Occuper le loisir des laquais et des pages,
Et souvent dans un coin renvoyés à l'écart
Servir de second tome aux airs du Savoyard [4]!
Mais je veux que le sort, par un heureux caprice,
Fasse de vos écrits prospérer la malice,
Et qu'enfin votre livre aille, au gré de vos vœux,
Faire siffler Cotin chez nos derniers neveux:
Que vous sert-il qu'un jour l'avenir vous estime,
Si vos vers aujourd'hui vous tiennent lieu de crime,
Et ne produisent rien, pour fruit de leurs bons mots,
Que l'effroi du public et la haine des sots?
Quel démon vous irrite, et vous porte à médire?
Un livre vous déplaît: qui vous force à le lire?
Laissez mourir un fat dans son obscurité:

(1) Poëte extravagant. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.)* *Voyez* le *Discours sur la satire*, note *a*, page 71.

(2) Auteur peu estimé. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.)* *Voyez* la satire III, note 1, page 123.

(3) Où l'on vend d'ordinaire les livres de rebut. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.)

(4) Célèbre chantre du Pont-Neuf. (*Despréaux.*)* On lit cette note dans l'édition de la satire IX, publiée séparément en 1668. Elle ne se trouve point dans les autres éditions antérieures à 1701. Dans celle de cette dernière année, elle est ainsi conçue: « Fameux chantre « du Pont-Neuf, dont on vante encore les chansons. » Celle de 1713 porte seulement: « Chantre du Pont-Neuf. » *Voyez*, sur ce singulier poëte, la page 212, note 3.

Un auteur ne peut-il pourrir en sûreté?
Le Jonas inconnu sèche dans la poussière:
Le David imprimé n'a point vu la lumière;
Le Moïse commence à moisir par les bords (1).

(1) Poëmes héroïques qui n'ont point été vendus. (*Despréaux.*)* On lit cette note dans les diverses éditions de 1668; elle n'existe dans aucune des éditions postérieures, qui ont été publiées avant 1701. Dans celle de cette dernière année, on trouve sur le *Jonas* la note suivante: « poëme héroïque qui n'a point réussi, non plus que le « *David* ni le *Moïse.* » Enfin dans l'édition de 1713, il y a: « Ces « trois poëmes avoient été faits, le Jonas par Coras, le David par « Las Fargues, et le Moïse par Saint-Amant. » *Voyez*, sur ces poëtes, les pages 213, note 1, 214, notes 1 et 2. L'auteur du David se nomme Les Fargues et non Las Fargues, comme le répètent quelques éditeurs, d'après Despréaux.

Coras, ayant composé également un poëme sur David, crut que le satirique l'avoit deux fois en vue. Voici sa réponse: « Alléguer qu'il « ne s'est point fait de vente de mes poëmes, et prétendre les détruire « par un mensonge si sot et si grossier, c'est s'exposer à recevoir le « démenti des libraires qui les ont vendus et des curieux qui les ont « achetés. Que si vous voulez faire entendre par là qu'on a vendu « plus d'exemplaires de vos satires que de mes poëmes, je n'ai garde « de vous contredire ni de le trouver étrange, sachant que dans le « commerce du monde il se débite plus d'allumettes que de flam- « beaux. » (*Réponse de l'auteur du Jonas et du David*, in-16, 1668, page 11.)

L'abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque françoise*, tome XVII, p. 445, et M. de Châteaubriand, dans son *Génie du Christianisme*, Lyon, 1804, tome III, page 31, se sont mépris l'un et l'autre, lorsqu'ils ont cru que Despréaux avoit en vue le *David* par Coras. C'est un exemple des inexactitudes que font commettre les éditions où l'on néglige de recueillir les notes de l'auteur.

Pradon s'applaudit en croyant découvrir une mauvaise pointe dans le vers sur le poëme de Saint-Amant. « Méchant jeu de mots, s'é-

Quel mal cela fait-il? Ceux qui sont morts sont morts :
Le tombeau contre vous ne peut-il les défendre?
Et qu'ont fait tant d'auteurs, pour remuer leur cendre?
Que vous ont fait Perrin, Bardin, Pradon, Hainaut,
Colletet, Pelletier, Titreville, Quinault [a],

« crie-t-il, Moïse et Moisir, etc.! » (*Nouvelles remarques*, page 52.) Le Brun prête la même intention à Despréaux, et, ce qu'il y a de pis, il lui en fait, pour ainsi dire, un mérite.

[a] Voici comment ces noms se trouvent dans les différentes éditions :

Que vous ont fait Perrain, Bardin, Mauroy, Bursaut,
Colletet, Pelletier, Titreville, Kainaut, etc.?
(*Édition de* 1668.)
Que vous a fait Perrain, Bardin, Mauroy, Bursaut,
Colletet, Pelletier, Titreville, Quinaut, etc.?
(*Éditions de* 1669—1674.)
Que vous ont fait Perrain, Bardin, Mauroy, Boursaut,
Colletet, Pelletier, Titreville, ..., etc.?
(*Édition de* 1675.)
Que vous ont fait Perrain, Bardin, Mauroy, Boursaut,
Colletet, Pelletier, Titreville, Kainaut, etc.?
(*Édition de* 1683.)
Que vous ont fait Perrain, Bardin, Pradon, Haynaut,
Colletet, Pelletier, Titreville, Kaynaut, etc.?
(*Édition de* 1694.)
Que vous ont fait Perrin, Bardin, Pradon, Haynaut,
Colletet, Pelletier, Titreville, Quinaut, etc.?
(*Éditions de* 1702—1713.)

Ces diverses leçons font voir comment Despréaux changeoit, rétablissoit, altéroit de nouveau l'orthographe des noms propres qu'il plaçoit dans ses satires; comment il y enchaînoit à jamais ses victimes, ou leur en substituoit d'autres à son gré. Parmi les écrivains qu'il a sacrifiés au besoin de la rime, il faut distinguer Hesnault; il le regardoit même, si l'on en croit La Monnoye, comme un des hommes qui tournoient le mieux un vers. La pièce de lui qu'il esti-

Dont les noms en cent lieux, placés comme en leurs niches,
Vont de vos vers malins remplir les hémistiches?
Ce qu'ils font vous ennuie. O le plaisant détour!
Ils ont bien ennuyé le roi, toute la cour,
Sans que le moindre édit ait, pour punir leur crime,
Retranché les auteurs, ou supprimé la rime.
Écrive qui voudra. Chacun à ce métier
Peut perdre impunément de l'encre et du papier.
Un roman, sans blesser les lois ni la coutume,
Peut conduire un héros au dixième volume[a].
De là vient que Paris voit chez lui de tout temps
Les auteurs à grands flots déborder tous les ans (1);
Et n'a point de portail où, jusques aux corniches,
Tous les piliers ne soient enveloppés d'affiches.
Vous seul, plus dégoûté, sans pouvoir et sans nom,
Viendrez régler les droits et l'état d'Apollon!

moit le plus, pour le mérite de l'exécution, étoit un sonnet contre le ministre Colbert, ennemi du surintendant Fouquet. Tous les recueils de poésies offrent le sonnet sur l'*Avorton* et l'*Invocation à Vénus*, traduite de Lucrèce. Hesnault a laissé un petit nombre d'ouvrages qui déposent, en général, plus en faveur de son esprit que de la sagesse de ses principes. La date de sa naissance est ignorée; d'après un nécrologe manuscrit de La Monnoye, il mourut à Paris en 1682. Dans la notice que nous avons rédigée pour la *Biographie universelle*, on trouvera sur ce poëte de plus amples détails.

[a] Dans les éditions antérieures à 1694, ce vers est ainsi:

Peut conduire un héros au *douzième* volume.

Dans celle de 1713, on lit la note suivante: « Les romans de Cyrus, « de Clélie, et de Pharamond, sont chacun de dix volumes. »

(1) La répétition des mots *tout* et *tous*, loin d'être une négligence, devient ici presqu'une grace. (*Le Brun.*)

Mais vous, qui raffinez sur les écrits des autres,
De quel œil pensez-vous qu'on regarde les vôtres?
Il n'est rien en ce temps à couvert de vos coups,
Mais savez-vous aussi comme on parle de vous?
Gardez-vous, dira l'un, de cet esprit critique :
On ne sait bien souvent quelle mouche le pique.
Mais c'est un jeune fou qui se croit tout permis,
Et qui pour un bon mot va perdre vingt amis [a].
Il ne pardonne pas aux vers de la Pucelle,
Et croit régler le monde au gré de sa cervelle.
Jamais dans le barreau trouva-t-il rien de bon?
Peut-on si bien prêcher qu'il ne dorme au sermon?
Mais lui, qui fait ici le régent du Parnasse,
N'est qu'un gueux revêtu des dépouilles d'Horace (1).

[a] Omnes hi metuunt versus, odere poetas.
Fœnum habet in cornu, longè fuge; dummodò risum
Excutiat sibi, non hic cuiquam parcet amico.
(*Horace, liv. I, sat. IV, vers* 33—35.)

Regnier avoit imité aussi ce passage du poëte latin :

. . . . . Fuyez ce médisant,
Fâcheuse est son humeur, son parler est cuisant.
Quoi, monsieur! n'est-ce pas cet homme à la satire,
Qui perdroit son ami plutôt qu'un mot pour rire?
(*Satire XII, vers* 51—54.)

(1) Saint-Pavin reprochait à l'auteur qu'il n'étoit riche que des dépouilles d'Horace, de Juvénal, et de Regnier. (*Despréaux, édition de* 1713.)* Saint-Pavin avoit repoussé par le sonnet suivant le trait lancé contre lui, satire I, vers 128, page 91 :

Despréaux, grimpé sur Parnasse
Avant que personne en sût rien,
Trouva Regnier avec Horace,
Et rechercha leur entretien.

Avant lui Juvénal avoit dit en latin
Qu'on est assis à l'aise aux sermons de Cotin [a].
L'un et l'autre avant lui s'étoient plaints de la rime,
Et c'est aussi sur eux qu'il rejette son crime:
Il cherche à se couvrir de ces noms glorieux.
J'ai peu lu ces auteurs: mais tout n'iroit que mieux,
Quand de ces médisants l'engeance toute entière [b]
Iroit la tête en bas rimer dans la rivière (1).

Sans choix et de mauvaise grace,
Il pilla presque tout leur bien;
Il s'en servit avec audace,
Et s'en para comme du sien.

Jaloux des plus fameux poëtes,
Dans ses satires indiscrètes
Il choque leur gloire aujourd'hui.

En vérité, je lui pardonne.
S'il n'eût mal parlé de personne,
On n'eût jamais parlé de lui.

Despréaux répondit à Saint-Pavin par une épigramme, insérée dans le tome II.

[a] Raillerie d'un bonheur inattendu. Cotin furieux veut accabler Despréaux sous le poids d'une accusation de plagiat; celui-ci se fait un jeu de le percer avec ses propres armes. *Voy.* la sat. III, vers 60, page 111.

[b] Dans les éditions surveillées par Despréaux, on lit: « L'engeance « *toute* entière. » Dans celles que MM. Didot ont publiées, il y a « *tout* « entière, » conformément à la règle générale, qui veut que le mot *tout* soit considéré comme adverbe devant un adjectif féminin commençant par une voyelle; mais, suivant l'académie, *tout* est déclinable devant le mot *entière*.

(1) L'austère vertu dont M. le duc de Montausier faisoit profession lui fit regarder les précédentes satires de l'auteur comme des médisances affreuses qu'on ne devoit pas autoriser; de sorte qu'un

Voilà comme on vous traite : et le monde effrayé
Vous regarde déja comme un homme noyé.
En vain quelque rieur, prenant votre défense,
Veut faire au moins, de grace, adoucir la sentence :
Rien n'apaise un lecteur toujours tremblant d'effroi,
Qui voit peindre en autrui ce qu'il remarque en soi.
Vous ferez-vous toujours des affaires nouvelles?
Et faudra-t-il sans cesse essuyer des querelles?
N'entendrai-je qu'auteurs se plaindre et murmurer?
Jusqu'à quand vos fureurs doivent-elles durer?
Répondez, mon Esprit; ce n'est plus raillerie :
Dites.... Mais, direz-vous, pourquoi cette furie?

jour il dit, dans un mouvement de colère, qu'il faudroit envoyer Boileau et tous les satiriques rimer dans la rivière. Cependant on sait que ce duc, qui s'étoit mêlé de poésie dans sa jeunesse, avoit lui-même composé des satires (1) qui passoient pour vives et piquantes. (*Brossette.*) * Dans ces pièces, il devoit exercer une censure amère contre les mœurs publiques, et s'interdire les attaques personnelles. On l'infère du moins des propos violents qui lui échappoient contre Despréaux [*a*], dont le plus grand tort à ses yeux étoit sans doute de faire une guerre ouverte aux hommes qu'admiroit l'hôtel de Rambouillet. Après avoir plaisanté sur les brusques sorties du misanthrope, le satirique travailla sérieusement à se concilier l'estime du grand seigneur incorruptible [*b*]. A la fin de sa carrière, il se rappeloit avec reconnoissance qu'il avoit été autrefois à la cour vivement défendu contre lui par Félix, premier chirurgien du roi [*c*].

(1) Testes vividæ illæ atque acres satiræ quæ nobile et generosum illud tuum quodam modo præ se ferunt..... testes miræ rotunditatis epigrammata.... (Ménage, dans l'épître dédicatoire de ses Poésies.) (*Brossette.*)

[*a*] *Voyez* le *Discours sur la satire*, page 67, note 1.

[*b*] L'épître VII nous en offrira la preuve.

[*c*] Lettre à Brossette, du 3 juillet 1703, tome IV, page 471.

Quoi! pour un maigre auteur que je glose en passant,
Est-ce un crime, après tout, et si noir et si grand?
Et qui, voyant un fat s'applaudir d'un ouvrage
Où la droite raison trébuche à chaque page,
Ne s'écrie aussitôt : L'impertinent auteur!
L'ennuyeux écrivain! Le maudit traducteur!
A quoi bon mettre au jour tous ces discours frivoles,
Et ces riens enfermés dans de grandes paroles?
Est-ce donc là médire, ou parler franchement?
Non, non, la médisance y va plus doucement.
Si l'on vient à chercher pour quel secret mystère [a]
Alidor à ses frais bâtit un monastère [b]:

[a] . . . . . Mentio si qua
De Capitolini furtis injecta Petilli
Te coram fuerit, defendas, ut tuus est mos :
Me Capitolinus convictore usus amicoque
A puero est, causâque meâ permultâ rogatus
Fecit; et incolumis lætor quod vivit in urbe;
Sed tamen admiror quo pacto judicium illud
Fugerit. Hic nigræ succus loliginis, hæc est
Ærugo mera, etc.

(*Horace, liv. I, sat. IV, vers* 93—101.)

Que l'on vienne à parler d'un fripon, de Posthume,
Vous prendrez son parti, selon votre coutume.
« Posthume, direz-vous, c'est un homme excellent;
« Il est de mes amis, il a plus d'un talent,
« Et je me réjouis de le voir hors d'affaire :
« La justice a voulu le chicaner naguère;
« Il faut bien de l'esprit pour s'en être tiré. »
Voilà le noir poison avec art préparé.

(*M. Daru.*)

[b] Brossette ne nomme point celui que ce vers désigne. Il fait entendre que c'étoit un partisan, réfugié à Rome, pour s'y mettre à l'abri des poursuites de la chambre de justice, établie à Paris en 1661.

Alidor! dit un fourbe, il est de mes amis;
Je l'ai connu laquais avant qu'il fût commis :
C'est un homme d'honneur, de piété profonde,
Et qui veut rendre à Dieu ce qu'il a pris au monde [a].
Voilà jouer d'adresse, et médire avec art;
Et c'est avec respect enfoncer le poignard.
Un esprit né sans fard, sans basse complaisance,
Fuit ce ton radouci que prend la médisance.
Mais de blâmer des vers ou durs ou languissants,
De choquer un auteur qui choque le bon sens,
De railler d'un plaisant qui ne sait pas nous plaire,
C'est ce que tout lecteur eut toujours droit de faire.
Tous les jours à la cour un sot de qualité
Peut juger de travers avec impunité (1);
A Malherbe, à Racan, préférer Théophile,
Et le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile [b].

Saint-Marc ajoute que ce particulier avoit fait construire un bâtiment très connu. Despréaux a voulu parler de Pinette, qui a bâti à ses frais la maison de l'institution de l'Oratoire, rue d'Enfer, que, suivant L. Racine, on nommoit *la maison de la restitution.*

[a] Ce trait d'un naturel si plaisant rappelle un bon mot de Louis XI, à l'égard de Nicolas Raulin, chancelier de Bourgogne, qui avoit employé une partie de ses concussions à fonder un hôpital. « Ayant fait, dit-il, une infinité de pauvres, il est juste qu'il les « loge. »

(1) Un homme de qualité fit un jour ce beau jugement en ma présence. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.)* Ne voulant pas lui répondre d'une manière qui pût l'offenser, le poëte lui dit : « Vous savez bien « que j'ai raison; or dites-vous à vous-même ce que vous me diriez, « si vous étiez à ma place. »

[b] Voilà, sans contredit, le vers contre lequel on s'est récrié avec le plus de force. On l'a pris, à la vérité, dans un sens absolu, qui

Un clerc, pour quinze sous, sans craindre le holà,

sans doute n'est pas celui du poëte; mais il faut convenir que la méprise étoit facile à commettre, et qu'elle servoit trop bien la malveillance des détracteurs.

M. Ginguené prétend, avec raison, que Despréaux n'a point réduit le Tasse au foible mérite du *clinquant*, qu'il a voulu dire qu'il y avoit de l'alliage dans son or. Il a seulement tort d'ajouter que le grand versificateur le dit d'une manière positive, parcequ'il sait exprimer tout ce qu'il veut [*a*]. La langue poétique est-elle donc toujours un instrument docile dans les mains du plus habile artiste?

La Harpe aperçoit simplement, dans le fameux vers du satirique, le sens qu'il présente, et regrette que l'auteur italien n'y soit cité que sous un rapport défavorable. Après avoir fait cet aveu, il donne les développements qui suivent: « Mais ce vers est-il sans fondement? « les plus grands admirateurs de ce poëte (et je suis du nombre) « peuvent-ils disconvenir qu'il ne soit aussi inférieur à Virgile pour « le style, qu'il l'emporte sur lui pour l'invention? Sa poésie n'est-elle « pas assez souvent foible dans l'expression et recherchée dans les « idées? Ce *clinquant* que blâme Despréaux n'est-il pas assez fréquent « dans *la Jérusalem*, et même dans les morceaux les plus importants « ou les plus pathétiques, dans la description des jardins d'Armide, « dans le récit de la mort de Clorinde? L'aristarque du siècle n'é- « toit-il pas d'autant plus fondé à réprouver ce *clinquant* qu'il oppo « soit à l'*or de Virgile*, qu'alors la France alloit chercher ses modèles « dans l'Italie et dans l'Espagne? Et n'étoit-ce pas sa mission de faire « voir en quoi ces modèles pouvoient être dangereux? Faut-il en « conclure que le mérite du Tasse lui eût échappé? Il y revient dans « *l'Art poétique* [*b*], à propos de l'intervention du diable et de l'en- « fer des chrétiens, qu'il veut exclure de l'épopée moderne... » Ici La Harpe transcrit le passage de Despréaux; il le modifie et continue en ces termes: « Mais ces vers enfin ne sont-ils pas un éloge du

[*a*] *Histoire littéraire d'Italie*, tome V, partie II, chap. XV, page 335.
[*b*] Chant III, vers 209—216.

Peut aller au parterre attaquer Attila [a];
Et, si le roi des Huns ne lui charme l'oreille,
Traiter de visigoths tous les vers de Corneille [b].

« Tasse? Boileau convient que son livre a illustré *l'Italie;* il rend té-
« moignage à sa gloire; il ne la dément pas; il explique sur quoi elle
« est fondée, et son explication est très judicieuse. Veut-on savoir
« quel est sur ce même poëte l'avis d'un de ses plus zélés partisans,
« de Voltaire? précisément celui de Boileau; il place le Tasse après
« Virgile :

De faux brillants, trop de magie,
Mettent le Tasse un cran plus bas;
Mais que ne tolère-t-on pas
Pour Armide et pour Herminie [a]?

« Toutes ces considérations peuvent justifier suffisamment l'avis
« de Boileau, mais pas tout-à-fait le vers dont on se plaint. Le Tasse,
« malgré ses défauts, est un si grand poëte, qu'il ne falloit pas le
« nommer à côté de Virgile uniquement pour sacrifier l'un à l'au-
« tre, etc. » (*Cours de littérature*, 1821, tome VII, page 25.)

Torquato Tasso, né à Sorrento le 11 mars 1544, mourut à Rome le 25 avril 1595, lorsque le pape Clément VIII lui destinoit les honneurs du triomphe, et vouloit le dédommager des rigueurs de la fortune. Personne ne paya plus cher les dons du génie. Ses œuvres ont été recueillies en six vol. in-fol. à Florence, 1724.

[a] Cette pièce, l'une des dernières et des plus foibles de P. Corneille, parut la même année qu'Andromaque, en 1667. Brossette pense que Despréaux a voulu rappeler deux épigrammes qu'il avoit composées sur les tragédies d'Agésilas et d'Attila [b]. Cette allusion, s'il s'est proposé de la faire, étoit bien peu digne de lui.

[b] « On a prétendu, dit Voltaire (car que ne prétend-on pas?),
« que Corneille avoit regardé ces vers comme un éloge; mais quel
« poëte trouvera jamais bon qu'on traite ses vers de visigoths, sur-

[a] Stances à madame la marquise Du Châtelet, sur les poëtes épiques.
[b] Ces épigrammes sont insérées dans le tome II.

Il n'est valet d'auteur, ni copiste, à Paris,
Qui, la balance en main, ne pèse les écrits.
Dès que l'impression fait éclore un poëte,
Il est esclave né de quiconque l'achète :
Il se soumet lui-même aux caprices d'autrui,
Et ses écrits tout seuls doivent parler pour lui.
Un auteur à genoux, dans une humble préface,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grace;
Il ne gagnera rien sur ce juge irrité,
Qui lui fait son procès de pleine autorité.
Et je serai le seul qui ne pourrai rien dire!
On sera ridicule, et je n'oserai rire!
Et qu'ont produit mes vers de si pernicieux,
Pour armer contre moi tant d'auteurs furieux?
Loin de les décrier, je les ai fait paroître :
Et souvent, sans ces vers qui les ont fait connoître,
Leur talent dans l'oubli demeureroit caché;
Et qui sauroit sans moi que Cotin (1) a prêché?

« tout lorsqu'ils sont en effet durs et obscurs pour la plupart? » (*Œuvres de P. Corneille, avec les commentaires*, 1817, tome IX, page 11.) La manière dont ces vers sont encadrés pouvoit fort bien tromper leur auteur sur l'intention du satirique, si toutefois elle étoit de ne pas épargner la vieillesse d'un grand homme.

(1) Allusion à ce vers de la satire III :

Qu'aux sermons de Cassaigne ou de l'abbé Cotin.

Quelque temps après la publication de la IIIe satire, l'abbé Cassaigne prêcha dans l'église de Saint-Benoît. La curiosité attira à son sermon plus de monde qu'il n'en avoit ordinairement; ce que notre auteur ayant appris : « Il m'est redevable de cet honneur, dit-il, « parceque je l'ai fait connoître. Sans moi l'on ne sauroit pas que « l'abbé Cassaigne eût prêché. » Il appliqua ensuite à l'abbé Cotin,

La satire ne sert qu'à rendre un fat illustre:
C'est une ombre au tableau qui lui donne du lustre.
En les blâmant enfin j'ai dit ce que j'en croi;
Et tel qui m'en reprend en pense autant que moi.
Il a tort, dira l'un; pourquoi faut-il qu'il nomme?
Attaquer Chapelain [a]! ah! c'est un si bon homme!
Balzac [b] en fait l'éloge en cent endroits divers.
Il est vrai, s'il m'eût cru, qu'il n'eût point fait de vers.
Il se tue à rimer: que n'écrit-il en prose?
Voilà ce que l'on dit. Et que dis-je autre chose (1)?
En blâmant ses écrits, ai-je d'un style affreux
Distillé sur sa vie un venin dangereux?
Ma muse en l'attaquant, charitable et discrète,

ce qu'il avoit dit de l'abbé Cassaigne. (*Brossette.*)* On sait que l'abbé Cassaigne ne tarda pas à renoncer à la prédication. *Voyez* la note qui le concerne, satire III, page 111, note *a*.

[*a*] Il y a *Patelain* dans les éditions de 1668, 1669; P*** dans celles de 1674, 1675; Chapelain dans celles de 1683, 1694, 1701 et 1713.

[*b*] G. L. Guez de Balzac, né à Angoulême en 1592, mort en 1654, de l'académie françoise, a donné de la noblesse et de l'harmonie à la prose françoise. Ses *Lettres familières* à Chapelain sont divisées en six livres, et forment un volume imprimé par les *Elzevirs*. *Voyez* les jugements de Despréaux sur cet écrivain, tome IV, pages 10, 359, 361.

(1) Un jour l'abbé de la Victoire disoit à l'auteur: « Chapelain est « de mes amis, et je suis fâché que vous l'ayez nommé dans vos sa- « tires. Il est vrai que s'il m'en avoit cru il n'auroit jamais fait de « vers: la prose lui convenoit mieux. — Voilà ce que l'on dit, s'écrie « ici notre poëte, et que dis-je autre chose? » Il ajoutoit encore: « Je suis le secrétaire du public. » (*Brossette.*) * Suivant L. Racine, le nom de *Patelain* fut la seule chose qui fâcha l'auteur de la *Pucelle*. « Pourquoi, disoit-il, défigurer mon nom? »

Sait de l'homme d'honneur distinguer le poëte[a].
Qu'on vante en lui la foi, l'honneur, la probité;
Qu'on prise sa candeur et sa civilité;
Qu'il soit doux, complaisant, officieux, sincère:
On le veut, j'y souscris, et suis prêt de me taire[b].
Mais que pour un modèle on montre ses écrits;
Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux esprits(1),

[a] Ce témoignage rendu aux qualités sociales de Chapelain étoit dicté par la justice; il devoit d'autant moins coûter à Despréaux, que ses satires en recevoient un caractère de vérité.

[b] Dans toutes les éditions surveillées par Despréaux, on lit: « et « suis prêt *de* me taire. » On disoit alors je suis *prêt à faire*, je suis *prêt de faire;* et cependant le même sens n'étoit pas attaché à ces deux locutions: des exemples fournis par le père Bouhours en donnent la preuve [a]. On emploie aujourd'hui l'adjectif prêt avec *à*, pour signifier *disposé à*, et la préposition *près* avec *de*, pour *sur le point de*. L'éditeur de 1768 est, je crois, le premier qui ait changé l'expression du poëte pour celle qui est conforme à l'usage actuel. MM. Didot, Daunou, etc. l'ont imité. Maître de choisir l'une ou l'autre locution, Despréaux s'est déterminé en faveur de l'oreille; mais à présent il devroit employer la préposition *près* au lieu de l'adjectif *prêt*. Il diroit: « et suis près de me taire. »

(1) Chapelain avoit de divers endroits 8,000 livres de pension. (*Despréaux, édit. de* 1713.)* Le cardinal de Richelieu lui en accorda une de mille écus; le duc de Longueville doubla, pour la vie, celle de pareille somme qu'il lui avoit faite, pendant les trente ans que dura la composition de *la Pucelle*, afin de le consoler du peu de succès de ce poëme. Le cardinal Mazarin lui avoit assigné 1,500 livres de rente sur l'abbaye de Corbie. Ces détails sont puisés dans l'Histoire de l'Académie, par d'Olivet.

« Boileau, dit Marmontel, affecte l'humeur âpre et sévère, pour

[a] *Suite des remarques nouvelles sur la langue françoise*, 1737, p. 198.

Comme roi des auteurs qu'on l'éléve à l'empire :
Ma bile alors s'échauffe, et je brûle d'écrire;

« être flatteur plus adroit; et en même temps qu'il bafoue quelques « méchants écrivains, auxquels il ne rougit pas de reprocher leur « misère, il prodigue l'excès de la louange à tout ce qui peut le prô- « ner ou le protéger. Le généreux courage que celui d'attaquer « Cotin, Cassaigne, ou Chapelain! Et contre Chapelain, qu'est-ce qui « le révolte?

« Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux esprits.

« Passe encore s'il l'eût voulu punir d'avoir osé se déclarer pour « Scudéry contre Corneille, et de s'être mêlé de critiquer *le Cid.* » (*Éléments de littérature*, au mot *satire.*)

Voilà des reproches plus amers que réfléchis. Si Despréaux, dans la Ire satire, peint Colletet réduit à

. . . . Chercher son pain de cuisine en cuisine,

ce n'est point pour insulter bassement à sa misère, c'est pour accuser l'injustice du siècle. N'y avoit-il pas quelque mérite à couvrir d'un ridicule ineffaçable ce Cotin, le plus intrépide défenseur du mauvais goût dans le fameux hôtel de Rambouillet? N'y avoit-il pas plus de courage encore à détrôner Chapelain, qui avoit usurpé le sceptre littéraire, et qui, pour les savants étrangers et françois, étoit le dispensateur des libéralités du gouvernement? Comment ne pas s'indigner de le voir comblé d'honneurs et de richesses, tandis que le grand Corneille languissoit dans l'indigence? Enfin Marmontel voudroit que le satirique eût réservé ses traits contre le censeur du Cid. Cette opinion n'est pas mieux fondée que les autres. Dans une circonstance si délicate, Chapelain tint la plume au nom du corps auquel il appartenoit; la critique qu'il rédigea lui fera toujours honneur, et par la décence dont il ne s'écarte jamais, et par le goût dont il fait preuve assez souvent [a]: car en faisant de mauvais vers, il jugeoit sainement ceux des autres poëtes. On sait qu'il fut loin

[a] La pièce de Corneille fut jouée en 1636, et la critique intitulée *Sentiments de l'académie françoise sur la tragédie du Cid*, parut l'année suivante.

Et, s'il ne m'est permis de le dire au papier,
J'irai creuser la terre, et, comme ce barbier [a],
Faire dire aux roseaux par un nouvel organe :

de complaire au cardinal de Richelieu, qui, jaloux de dominer dans tous les genres, eut la foiblesse de chercher à ternir une gloire à laquelle il ne pouvoit atteindre. Aussi les coups de Despréaux portent-ils directement sur l'acte de violence que le ministre exerça dans le sanctuaire des lettres.

[a] Ovide raconte qu'Apollon ayant choisi Midas, roi de Phrygie, pour juge entre Pan et lui, et voulant le punir d'avoir décerné le prix du chant à son rival, lui donna des oreilles d'âne, que le prince cachoit sous sa tiare de pourpre. Il continue son récit en ces termes :

Sed, solitus longos ferro resecare capillos,
Viderat hoc famulus; qui, cùm nec prodere visum
Dedecus auderet, cupiens efferre sub auras,
Nec posset reticere tamen, secedit; humumque
Effodit; et, domini quales aspexerit aures,
Voce refert parvâ, terræque immurmurat haustæ.
Indiciumque suæ vocis telluse regestâ
Obruit, et scrobibus tacitus discedit opertis.
Creber arundinibus tremulis ibi surgere lucus
Cœpit; et, ut primùm pleno maturuit anno,
Prodidit agricolam : leni nam motus ab austro
Obruta verba refert, dominique coarguit aures.
(*Métamorphoses, liv. XI, vers* 182—193.)

Mais son barbier l'a vu; témoin de ce mystère,
N'osant le divulguer, et ne pouvant se taire,
Il va creuser la terre, et, murmurant tout bas,
Lui confie en secret la honte de Midas;
Remplit le creux d'argile, et par ce soin *frivole*
Croit avoir en lieu sûr enfoui sa parole.
Mais des roseaux parleurs, en peu de temps formés,
Trahirent les secrets dans la terre enfermés.
Sitôt que sur ces joncs les vents légers frémirent,
Ce qu'a dit le barbier, les roseaux le redirent.
(*Saint-Ange.*)

Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne[a].
Quel tort lui fais-je enfin? Ai-je par un écrit
Pétrifié sa veine et glacé son esprit?
Quand un livre au Palais se vend et se débite,
Que chacun par ses yeux juge de son mérite,
Que Bilaine l'étale au deuxième pilier(1),
Le dégoût d'un censeur peut-il le décrier?
En vain contre le Cid un ministre se ligue(2):

[a] Perrault, le médecin, avoit voulu transformer ce vers en crime d'état. Il en fut question chez le ministre Colbert, à un souper où étoit Despréaux : « Ce sera toujours mal à propos, dit-il, que mes « ennemis m'accuseront de parler contre les puissances; mais pour « juger des auteurs, c'est un droit qui m'appartient, et quand il ne « m'appartiendroit pas, je l'usurperois. » — « J'étois audacieux, « disoit-il, dans ma jeunesse, et je parlois avec une courageuse li- « berté. » (*Bolæana*, n. XXXIX.) Suivant Brossette, l'accusation de Perrault étoit appuyée par Pellisson.

Claude Perrault, né en 1613, mort en 1688. *Voyez*, sur sa traduction de Vitruve, le tome III, page 203, note *a*. Le passage dont il vouloit se servir pour perdre le satirique est imité de Perse, qui dit :

P. Men' mutire nefas, nec clam, nec cum scrobe? — A. Nusquàm.
P. Hìc tamen infodiam. Vidi, vidi ipse, libelle :
Auriculas asini quis non habet? . . . . .
(*Sat. I, vers* 119—121.)

Cornutus, ami de Perse, lui fit substituer, par ménagement pour Néron, *quis non* à *Mida rex* dans le vers

Auriculas asini Mida rex habet. . . . . .

(1) Libraire du Palais. (*Despréaux*, *édition de* 1713.)* Ce vers n'est point un remplissage, comme le dit Saint-Marc, tome V, p. 411 : Bilaine étoit chargé de vendre *la Pucelle*.

(2) *Voyez* l'histoire de l'académie, par Pellisson. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.)

Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue [a].
L'académie en corps a beau le censurer:
Le public révolté s'obstine à l'admirer.
Mais lorsque Chapelain met une [b] œuvre en lumière,
Chaque lecteur d'abord lui devient un Linière (1).
En vain il a reçu l'encens de mille auteurs;

[a] Éloge charmant, plein de délicatesse, qui fait oublier les petites épigrammes échappées au satirique sur le créateur de la scène françoise, sans doute parceque celui-ci ne rendoit pas à son jeune émule Racine la justice qu'il méritoit.

[b] Dans les éditions antérieures à 1674, on lit *un œuvre* au masculin. Ce mot ne s'emploie plus guère en ce sens au singulier.

(1) Auteur qui a écrit contre lui. (*Despréaux.*)* Telle est la note qui se lit dans l'édition de la IXe satire, publiée séparément en 1668, et qui ne se voit plus dans les éditions postérieures, jusqu'en 1694. On la retrouve ainsi: « Auteur qui a écrit contre Chapelain. » (*Édit. de* 1694.)

François Payot de Linière, né à Paris en 1628, mort en 1704, faisoit des couplets satiriques avec beaucoup de facilité. On raconte qu'ayant consulté Chapelain, celui-ci lui dit: « Monsieur le chevalier, « vous avez beaucoup d'esprit et de bonnes rentes: c'en est assez; « croyez-moi, ne faites point de vers: le titre de poëte est méprisable « dans un homme de qualité comme vous. » Linière se vengea en critiquant *la Pucelle*, sous le nom d'Éraste. Avant que ce poëme parût, il fit l'épigrammme suivante:

Nous attendons de Chapelain,
Ce rare et fameux écrivain,
Une merveilleuse Pucelle.
La cabale en dit force bien;
Depuis vingt ans on parle d'elle,
Dans six mois on n'en dira rien.

Despréaux dut savoir gré de cette épigramme à Linière; mais dans la suite il eut à se plaindre de lui. *Voyez* l'*Art poétique*, chant II, vers 194, tome II, et le tome IV, page 6, à la fin de la note *a*.

Son livre en paroissant dément tous ses flatteurs.
Ainsi, sans m'accuser, quand tout Paris le joue,
Qu'il s'en prenne à ses vers que Phébus désavoue;
Qu'il s'en prenne à sa muse allemande en françois [a].
Mais laissons Chapelain [b] pour la dernière fois.
La satire, dit-on, est un métier funeste,
Qui plaît à quelques gens, et choque tout le reste.
La suite en est à craindre : en ce hardi métier
La peur plus d'une fois fit repentir Regnier (1).
Quittez ces vains plaisirs dont l'appas [c] vous abuse :
A de plus doux emplois occupez votre muse;
Et laissez à Feuillet (2) réformer l'univers.

[a] Les mots *François* et *fois* n'étoient point alors de fausses rimes. *Voyez* le *Traité de la grammaire françoise*, par Regnier-Desmarais, 1705, in-4°, page 45.

[b] *Voyez* la note *a*, page 13.

(1) « Et moi aussi, » disoit quelquefois l'auteur. (*Brossette.*)

[c] Les anciennes éditions écrivent ainsi ce mot, à l'exemple de Despréaux, et d'après le dictionnaire de l'académie, édit. de 1694. MM. Didot, Daunou, etc. l'écrivent avec un *t*, *appât*, suivant l'usage actuel.

(2) Fameux prédicateur. (*Despréaux.*)* Cette note se trouve dans les éditions antérieures à 1701, excepté dans celle de 1669. Dans l'édition de 1701, elle est en ces termes : « Fameux prédicateur, fort « outré dans ses prédications. » Dans l'édition de 1713, elle est ainsi conçue : « Fameux prédicateur et chanoine de Saint-Cloud. »

Nicolas Feuillet mourut en 1693, à l'âge de soixante-onze ans. On a de lui l'*Histoire de la conversion de M. de Chanteau*, cousin germain de M. de Caumartin, conseiller d'état; des *lettres* et une *Oraison funèbre de madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans*. La dureté avec laquelle il traita cette princesse mourante [a] prouve

[a] Ce récit se trouve dans la plupart des éditions des Oraisons funèbres de Bossuet.

Et sur quoi donc faut-il que s'exercent mes vers?
Irai-je dans une ode, en phrases de Malherbe [a],
Troubler dans ses roseaux le Danube superbe;
Délivrer de Sion le peuple gémissant;
Faire trembler Memphis, ou pâlir le croissant;
Et, passant du Jourdain les ondes alarmées,
Cueillir, mal à propos, les palmes idumées?
Viendrai-je en une églogue, entouré de troupeaux [b],

que la seconde note de Despréaux étoit bien appliquée. « Ce chanoine, dit d'Alembert, avoit beaucoup d'embonpoint et un air de « santé qui paroissoit démentir l'austérité de sa doctrine. Despréaux « se plaignoit malignement à mademoiselle de Lamoignon, qui aimoit beaucoup ce prédicateur, du contraste fâcheux d'un extérieur « si peu mortifié avec la pénitence rigoureuse qu'il exigeoit de ses « auditeurs. Oh ! répondit-elle, on dit qu'il commence à devenir « maigre. » (*Note* 9 *sur l'éloge de Despréaux.*)

[a] Suivant Brossette, le satirique désigne ici Charles du Perrier, né à Aix, qui faisoit des odes dans lesquelles il copioit Malherbe. C'est à son oncle François du Perrier que le grand lyrique adressa des stances si touchantes sur la mort de sa fille. Charles du Perrier mourut en 1692. *Voy.* la note sur le vers 58 du chant IV de l'Art poétique. *Voyez* aussi le tome III, pages 104 et 108.

[b] On a cru voir le germe de ces heureux vers dans une pensée de Saint-Geniez, dont les poésies parurent en 1654. Dans l'idylle intitulée *Euterpe*, *sive De re rusticâ*, il dit :

Sunt etiam nullâ qui fixi cuspide, nullas
Experti fabulas, veros imitantur amores.
Nescio quam fictâ Chlorim vel Phillida flammâ
Commemorant, falsos gemitus, suspiria fundunt
Ludicra, mendacique incusant astra querelâ.

Lisez, dans les *Amusements du cœur et de l'esprit*, tom. XI, p. 550, une lettre de Desforges-Maillard au président Bouhier. L'abbé

Au milieu de Paris enfler mes chalumeaux,
Et, dans mon cabinet assis au pied des hêtres,
Faire dire aux échos des sottises champêtres?
Faudra-t-il de sang froid, et sans être amoureux,
Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux,
Lui prodiguer les noms de Soleil et d'Aurore,
Et, toujours bien mangeant, mourir par métaphore[a]?
Je laisse aux doucereux ce langage affété,
Où s'endort un esprit de mollesse hébété.
La satire, en leçons, en nouveautés fertile,
Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile,
Et, d'un vers qu'elle épure aux rayons du bon sens,
Détromper[b] les esprits des erreurs de leur temps.
Elle seule, bravant l'orgueil et l'injustice,
Va jusque sous le dais faire pâlir le vice;
Et souvent sans rien craindre, à l'aide d'un bon mot,
Va venger la raison des attentats d'un sot.

Genest, de l'académie françoise, pense que les vers de Despréaux ont beaucoup contribué à décréditer parmi nous le genre pastoral. « Il a, dit-il, tourné l'églogue en ridicule dans une de ses satires, « trouvant que le public y étoit déja porté, soit par la faute des au- « teurs, soit par celle des lecteurs. » (*Dissertations sur la poésie pastorale*, 1re édit. Paris, 1707, p. 104.) La critique du poëte ne tombe point sur le genre bucolique en lui-même, mais sur la manière vague et peu sentie dont il est traité parmi nous.

[a] Ces vers, suivant Brossette, regardent Charles et Pierre Perrault, qui blâmoient fortement les satires de l'auteur: ils s'occupoient alors de stances amoureuses, d'églogues tendres, d'élégies à Iris, etc.

[b] Les éditions antérieures à 1713 portent:

Détrompe les esprits. . . . . .

C'est ainsi que Lucile (1), appuyé de Lélie (2),
Fit justice en son temps des Cotins d'Italie,
Et qu'Horace, jetant le sel à pleines mains,
Se jouoit aux dépens des Pelletiers romains [a].
C'est elle qui, m'ouvrant le chemin qu'il faut suivre,
M'inspira dès quinze ans la haine d'un sot livre;
Et sur ce mont fameux, où j'osai la chercher,
Fortifia mes pas et m'apprit à marcher.
C'est pour elle, en un mot, que j'ai fait vœu d'écrire.
Toutefois, s'il le faut, je veux bien m'en dédire,
Et, pour calmer enfin tous ces flots d'ennemis,
Réparer en mes vers les maux qu'ils ont commis (3).
Puisque vous le voulez, je vais changer de style.
Je le déclare donc: Quinault [b] est un Virgile;

(1) Poëte latin satirique. (*Despréaux, édit. de* 1713.) *Voyez* le *Discours sur la satire*, page 63, note *a*.

(2) Consul romain. (*Despréaux, édit. de* 1713.)

[a] Perse se justifie également par l'exemple de Lucilius et d'Horace:

. . . . . Secuit Lucilius urbem,
Te, Lupe, te, Muti, et genuinum fregit in illis.
Omne vafer vitium ridenti Flaccus amico
Tangit, et admissus circum præcordia ludit,
Callidus excusso populum suspendere naso.
(*Sat. I, vers* 114—118.)

(3) Dans la dernière édition que M. Despréaux fit faire en 1701, il y a:

. . . . . Les maux que j'ai commis.

Mais c'est une faute d'impression dont l'auteur m'a fait apercevoir, et qui n'a point été corrigée dans l'édition posthume de 1713.
(*Brossette.*)

[b] Dans les éditions de 1668, 1675, il y a simplement un *Q* initial; dans celles de 1669, 1674, il y a *Quinaut;* dans celles de 1683, 1694, on lit Kaynaut, et l'on a rétabli Quinaut en 1701 et 1713.

Pradon [a] comme un soleil en nos ans a paru;
Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt [b] ni Patru;
Cotin, à ses sermons traînant toute la terre,
Fend les flots d'auditeurs pour aller à sa chaire;
Saufal est le phénix des esprits relevés;
Perrin (1).... Bon, mon Esprit! courage! poursuivez [c].
Mais ne voyez-vous pas que leur troupe en furie
Va prendre encor ces vers pour une raillerie?
Et Dieu sait aussitôt que d'auteurs en courroux,
Que de rimeurs blessés s'en vont fondre sur vous!

[a] On lit Bursaut jusqu'en 1674 exclusivement; depuis cette année jusqu'en 1683, on lit Boursaut; en 1694, ce dernier nom fut remplacé par celui de Pradon.

[b] Nicolas Perrot d'Ablancourt, né à Châlons-sur-Marne en 1606, mort en 1664, de l'académie françoise. Ses nombreuses traductions étoient fort estimées de son temps, et la facilité du style les fait lire encore avec plaisir. *Voyez* le tome III, page 131, note *a*. Brossette pense que Despréaux a joint ici d'Ablancourt et Patru, parce qu'ils étoient liés d'une étroite amitié. On doit croire qu'il s'est déterminé plutôt à les réunir à cause du goût qui les distingue particulièrement. *Voyez*, sur Patru, la satire I, page 90, note *b*.

(1) *Saufal, Perrin:* auteurs médiocres. (*Despréaux, édit. de* 1713.)* Les éditions de la IXe satire, publiées séparément en 1668, portent *Sofal;* toutes les éditions postérieures jusqu'à celle de 1701 écrivent *Saufal*. En 1713, on a mis *Sauvalle*. Le véritable nom est *Sauval*. *Voyez*, sur cet écrivain, la satire VII, page 172, note 1.

[c] Despréaux a feint de se rétracter, à l'exemple de Perse, dont il développe l'ironie en vers dignes de lui:

P. Per me equidem sint omnia protinùs alba;
Nil moror. Euge, omnes, omnes benè miræ eritis res.
Hoc juvat? . . . . . .
(*Satire I, vers* 110—112.)

Le second vers latin est si plat, que Sélis, qui a pour son original

Vous les verrez bientôt, féconds en impostures,
Amasser contre vous des volumes d'injures,
Traiter en [a] vos écrits chaque vers d'attentat,
Et d'un mot innocent faire un crime d'état (1).
Vous aurez beau vanter le roi dans vos ouvrages,
Et de ce nom sacré sanctifier vos pages;
Qui méprise Cotin [b] n'estime point son roi,
Et n'a, selon Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi.
Mais quoi! répondrez-vous, Cotin nous peut-il nuire (2)?

tout le zèle d'un traducteur, ne doute pas que Perse n'ait voulu contrefaire le style des mauvais poëtes de son temps.

[a] Les diverses éditions de 1668 portent:

Traiter *dans* vos écrits. . . . . .

La correction légère, faite en 1669, est au nombre de celles que Brossette et Saint-Marc ont cru pouvoir omettre : elle prouve du moins l'attention continuelle du poëte à polir son style.

(1) Cotin, dans un de ses écrits, m'accusoit d'être criminel de lèse-majesté divine et humaine. (*Despréaux, édit. de* 1713.)* Cette note est positive. Au lieu de la rapporter, Brossette la supprime, et inculpe le duc de Montausier ainsi que Pellisson. Quelles que fussent leurs préventions contre le satirique, on a peine à croire que deux hommes de ce mérite aient pu s'aveugler au point de favoriser une calomnie aussi maladroite.

[b] Telles étoient les accusations que Cotin se permettoit dans la *Critique désintéressée sur les satires du temps.*

(2) Voici la neuvième fois que le mot de Cotin se présente dans cette satire. Les amis de notre auteur craignirent que le fréquent retour du même nom ne parût affecté, et ne déplût aux lecteurs. « Il « faut voir, dit-il; je consens d'ôter tout ce qui sera de trop. » On s'assembla, on lut la satire entière; mais on trouva par-tout le nom de Cotin si bien placé, qu'on ne crut pas qu'il y eût aucun de ces endroits qui dût être retranché. (*Brossette.*)

Et par ses cris enfin que sauroit-il produire?
Interdire à mes vers, dont peut-être il fait cas,
L'entrée aux pensions où je ne prétends pas [a]?
Non, pour louer un roi que tout l'univers loue,
Ma langue n'attend point que l'argent la dénoue;
Et, sans espérer rien de mes foibles écrits,
L'honneur de le louer m'est un trop digne prix:
On me verra toujours, sage dans mes caprices,
De ce même pinceau dont j'ai noirci les vices
Et peint du nom d'auteur tant de sots revêtus,
Lui marquer mon respect, et tracer ses vertus.
Je vous crois; mais pourtant on crie, on vous menace.
Je crains peu, direz-vous, les braves du Parnasse.
Hé! mon Dieu, craignez tout d'un auteur en courroux [b],
Qui peut.... - Quoi? - Je m'entends. - Mais encor? - Taisez-vous [c].

[a] Cotin étoit pensionné par le roi. Dans le mémoire rédigé sur les gens de lettres, en 1662, par ordre du ministre Colbert, il est un de ceux dont Chapelain parle le plus avantageusement. « Cotin, « y est-il dit, a beaucoup d'esprit et de savoir dans les humanités « et dans la théologie.....; il écrit facilement, purement et éloquem- « ment, aussi bien en vers qu'en prose, etc. »

[b] Brossette trouve du rapport entre la fin de cette pièce et le commencement de la septième macaronée, par Merlin Cocaïe :

Siste labrum. Quare? cupies tacuisse. Tacendum est
Quod nocet. Imò nocet vatem nimis esse loquacem.

Voyez, sur cet auteur burlesque, la satire VI, page 164, note 2.

[c] Les critiques les moins favorables à Despréaux regardent cette satire comme la meilleure qu'il ait composée, et les bons juges y voient le chef-d'œuvre du genre. Il accable ses ennemis, en opposant à leurs injures, à leurs calomnies grossières, tout le sel de l'ironie, toute la verve de la gaieté satirique.

AU LECTEUR.

Voici enfin la satire qu'on me demande depuis si longtemps. Si j'ai tant tardé à la mettre au jour, c'est que j'ai été bien aise qu'elle ne parût qu'avec la nouvelle édition qu'on faisoit de mon livre, où je voulois qu'elle fût insérée [a]. Plusieurs de mes amis, à qui je l'ai lue, en ont parlé dans le monde avec de grands éloges, et ont publié que c'étoit la meilleure de mes satires [b]. Ils ne m'ont pas en cela fait plaisir. Je connois le public: je sais que naturellement il se révolte contre ces louanges outrées qu'on donne aux ouvrages avant qu'ils aient paru, et que la plupart des lecteurs ne lisent ce qu'on leur a élevé si haut qu'avec un dessein formé de le rabaisser.

Je déclare donc que je ne veux point profiter de ces discours avantageux; et non seulement je laisse au public son jugement libre, mais je donne plein pouvoir à tous ceux qui ont tant critiqué mon ode sur Namur d'exercer aussi contre ma satire toute la rigueur de leur critique. J'espère qu'ils le feront avec le même succès; et je puis les assurer que

[a] Achevée en 1693, elle parut, à la suite du Lutrin, sous le titre de *Dialogue ou Satire X*, dans les deux éditions in-4° et in-12 que l'auteur publia de ses œuvres diverses en 1694.

[b] « C'est, ce me semble, le chef-d'œuvre de M. Despréaux. » (Dictionnaire de Bayle, article *Barbe*, n. *a*.) La postérité est loin d'avoir confirmé ce jugement.

tous leurs discours ne m'obligeront point à rompre l'espèce de vœu que j'ai fait de ne jamais défendre mes ouvrages, quand on n'en attaquera que les mots et les syllabes. Je saurai fort bien soutenir contre ces censeurs Homère [a], Horace, Virgile, et tous ces autres grands personnages dont j'admire les écrits; mais pour mes écrits, que je n'admire point, c'est à ceux qui les approuveront à trouver des raisons pour les défendre. C'est tout l'avis que j'ai à donner ici au lecteur.

La bienséance néanmoins voudroit, ce me semble, que je fisse quelque excuse au beau sexe de la liberté que je me suis donnée de peindre ses vices; mais, au fond, toutes les peintures que je fais dans ma satire sont si générales, que, bien loin d'appréhender que les femmes s'en offensent, c'est sur leur approbation et sur leur curiosité que je fonde la plus grande espérance du succès de mon ouvrage [b]. Une chose au moins dont je suis certain qu'elles me loueront, c'est d'avoir trouvé moyen, dans une matière aussi délicate que celle que j'y traite, de ne pas laisser échapper un seul mot qui pût le moins du monde blesser la pudeur. J'espère donc que j'obtiendrai aisément ma grace, et qu'elles ne seront pas plus choquées des prédications que je fais contre leurs défauts dans cette satire, que des satires que les prédicateurs font tous les jours en chaire contre ces mêmes défauts.

[a] Le plus grand des poëtes, et celui peut-être sur lequel on a le moins de détails positifs. L'opinion la plus vraisemblable le fait naître 900 ans avant l'ère vulgaire.

[b] Cette satire fut imprimée séparément : nous en avons un exem-

plaire qui porte seulement ces mots, après le titre : *à Cologne*, 1694. Elle eut un si grand débit que le libraire avouoit en avoir tiré plus de deux mille écus; mais elle excita des critiques si vives et si nombreuses, que l'auteur en fut presque entièrement découragé. Racine, pour le rassurer, lui dit : « Vous avez attaqué tout un corps, qui « n'est composé que de langues, sans compter celles des galants, qui « prennent parti dans la querelle. Attendez que le beau sexe ait « dormi sur sa colère, vous verrez qu'il se rendra à la raison, et « votre satire reviendra à sa juste valeur. » (*Bolæana*, n. CXV.)

SATIRE X.

Enfin bornant le cours de tes galanteries (1),
Alcippe, il est donc vrai, dans peu tu te maries;
Sur l'argent, c'est tout dire, on est déja d'accord;
Ton beau-père futur vide son coffre-fort;
Et déja le notaire a, d'un style énergique,
Griffonné de ton joug l'instrument authentique (2).

(1) M. Racine n'étoit pas content de ces deux vers; la construction ne lui en paroissoit pas nette. Il le manda à M. de Maucroix, chanoine de Reims, leur ami commun; et M. de Maucroix les tourna de cette manière :

Alcippe, il est donc vrai qu'enfin l'on te marie,
Et que tu prends congé de la galanterie.

Mais M. Despréaux ne s'en accommoda point, les ayant trouvés foibles et prosaïques. Alcippe est un personnage inventé. (*Brossette.*)* « M. Racine n'est pas le seul qui ait été blessé de ce début, « dit J. B. Rousseau. Beaucoup de personnes ont critiqué le gérondif « *bornant,* qui fait tout l'embarras de la phrase, et qui paroît sur-tout « au commencement d'un ouvrage. Je crois que le vers auroit mar- « ché plus légèrement en mettant :

« Enfin désabusé de tes galanteries,
« Alcippe ». . . . . .

(*Lettres de Rousseau*, tome II, page 184.)

Il est à présumer que Despréaux n'auroit pas accueilli cette correction, quoiqu'elle soit meilleure que la première. *Voyez*, sur Maucroix, le tome IV, page 267, note *b*, et sur J. B. Rousseau la page 388, note *c*.

(2) *Instrument*, en style de pratique, veut dire toutes sortes de contrats. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.)

C'est bien fait. Il est temps de fixer tes desirs.
Ainsi que ses chagrins l'hymen a ses plaisirs :
Quelle joie en effet, quelle douceur extrême,
De se voir caressé d'une épouse qu'on aime!
De s'entendre appeler petit cœur, ou mon bon (1)!
De voir autour de soi croître dans sa maison,
Sous les paisibles lois d'une agréable mère,
De petits citoyens dont on croit être père (2)!
Quel charme, au moindre mal qui nous vient menacer,
De la voir aussitôt accourir, s'empresser,
S'effrayer d'un péril qui n'a point d'apparence,
Et souvent de douleur se pâmer par avance (3)!
Car tu ne seras point de ces jaloux affreux,
Habiles à se rendre inquiets, malheureux,
Qui, tandis qu'une épouse à leurs yeux se désole,

(1) Madame Colbert appeloit ainsi son mari. (*Brossette.*)* « Cette manière de parler, bourgeoise à l'excès, dit J. B. Bousseau, ne répond « point à la noblesse du reste de cette satire, que le célèbre M. Bayle « appelle le chef-d'œuvre de l'auteur, et qui en effet est écrite avec « autant d'art et de force qu'aucun de ses ouvrages. Il étoit aisé de « substituer à la place :

« . . . . . Petit cœur, ou mon fils,
« De voir autour de soi croître dans son logis, etc.

« La rime n'auroit pas été si riche à l'œil ; mais elle est plus belle « à l'oreille, et l'expression n'a rien de bas. » (*Lettres de Rousseau*, tome II, page 184.)

(2) Me semble un peu dur ; j'aurois préféré : « Dont on se croit le « père. » (*Le Brun.*)

(3) .... Le poëte a eu particulièrement en vue madame B..... qui témoignoit des frayeurs excessives au moindre mal dont son mari étoit menacé ; elle se pâmoit, il lui falloit jeter de l'eau sur le visage. (*Brossette.*)* C'étoit la femme de Jérôme Boileau, son frère aîné.

Pensent toujours qu'un autre en secret la console.
Mais quoi! je vois déja que ce discours t'aigrit.
Charmé de Juvénal (1), et plein de son esprit,
Venez-vous, diras-tu, dans une pièce outrée,
Comme lui nous chanter que, dès le temps de Rhée (2),
La chasteté déja, la rougeur sur le front,

(1) Juvénal a fait une satire contre les femmes, qui est son plus bel ouvrage. (*Despréaux, édit. de* 1694.) * Dans l'édition de 1713, on a retranché la seconde partie de cette note.

(2) Paroles du commencement de la satire de Juvénal. (*Despréaux, édition de* 1694.) * Le poëte a maintenu sa note dans les différentes éditions, malgré la critique de Charles Perrault, qui après avoir traduit en vers, à sa manière, tout le passage de la satire latine, s'exprime ainsi : « On voit clairement, par cette traduction, que les « paroles qu'on donne pour être de Juvénal n'en sont point, et même « qu'elles portent un sens contraire à celui de ce poëte : car ce poëte « dit que la pudeur demeura sur la terre pendant le règne de Saturne, « qui est le même que celui de Rhée, et que le siècle d'argent vit les « premiers adultères, etc. » (*Préface de l'apologie des femmes.*)

Les divers éditeurs ont jusqu'à ce jour donné plus ou moins raison à Perrault; Saint-Marc lui oppose seulement qu'Alcippe, homme du monde, est dispensé de citer un poëte latin avec justesse. Plus on lit la sixième satire de Juvénal avec attention, plus on se persuade que Despréaux en a saisi le véritable sens. Le satirique latin croit que, sous le règne de Saturne, la chasteté habita long-temps la terre; mais il ne dit pas que, sous ce même règne, on ait constamment joui de sa présence. Au contraire, il ajoute que, pendant la première jeunesse de Jupiter, on apercevoit peut-être encore quelques traces du séjour qu'elle faisoit parmi les hommes; ce qui suppose que dès l'âge précédent, ce séjour n'étoit plus habituel. Il termine son tableau en disant qu'elle se retira peu-à-peu dans l'Olympe, et qu'enfin elle prit la fuite avec sa sœur Astrée. Voilà bien les progrès successifs de la corruption, tels que les suit le satirique françois. D'après son original, il peint la chasteté recevant déja plus d'un affront,

Avoit chez les humains reçu plus d'un affront;
Qu'on vit avec le fer naître les injustices,
L'impiété, l'orgueil et tous les autres vices:
Mais que la bonne foi dans l'amour conjugal
N'alla point jusqu'au temps du troisième métal?
Ces mots ont dans sa bouche une emphase admirable:
Mais, je vous dirai, moi, sans alléguer la fable,
Que si sous Adam même, et loin avant Noé[a],

dès le temps de Rhée, et réduite à voir, dans l'âge suivant, le plus grand des outrages, c'est-à-dire l'adultère.

Dans un commentaire publié tout récemment, on a voulu justifier l'interprétation de Despréaux, en prêtant au poëte latin une intention ironique. « Il est clair, dit le nouveau commentateur, qu'il parle « ironiquement, etc... Le reste de la satire le prouve assez. » (*OEuvres de Boileau, etc.* Lefèvre, 1821, tome I, page 190.) Le bouillant Juvénal emploie quelquefois une ironie amère; mais la suite de la satire démontre qu'il n'en fait pas usage ici. Après avoir représenté Rome sous les plus horribles couleurs, il remonte à la cause des vices monstrueux qui l'accablent. Il la découvre dans les excès du luxe qui a remplacé l'innocente simplicité des premiers âges. Voici cette peinture, l'une des plus vigoureuses qu'il ait tracées:

Unde hæc monstra tamen vel quo de fonte, requiris?
Præstabat castas humilis fortuna Latinas
Quondam, nec vitiis contingi parva sinebant
Tecta labor, somnique breves, et vellere tusco
Vexatæ duræque manus, ac proximus urbi
Annibal, et stantes collinâ in turre mariti.
Nunc patimur longæ pacis mala: sævior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.
Nullum crimen abest facinusque libidinis, ex quo
Paupertas romana perit. . . . . .

(*Satire VI*e, *vers* 286—295.)

[a] Cet hémistiche inutile n'est pas seulement amené par la rime: il est dur.

Le vice audacieux, des hommes avoué,
A la triste innocence en tous lieux fit la guerre,
Il demeura pourtant de l'honneur sur la terre;
Qu'aux temps les plus féconds en Phrynés (1), en Laïs (2),
Plus d'une Pénélope honora son pays;
Et que, même aujourd'hui, sur ce fameux modèle [a],
On peut trouver encor quelque femme fidèle.
Sans doute, et dans Paris, si je sais bien compter,
Il en est jusqu'à trois (3) que je pourrois citer.

(1) Phryné, courtisane d'Athènes. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.)* Elle étoit si riche, qu'elle offrit de faire rebâtir la ville de Thèbes, ruinée par Alexandre. Cette offre invraisemblable ne fut pas acceptée.

(2) Laïs, courtisane de Corinthe. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.)* Le haut prix qu'elle mettoit à ses faveurs fit dire proverbialement qu'il n'étoit pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe.

[a] Dans les éditions antérieures à 1713, on lit:

. . . . . Sur ces fameux modèles,
On peut trouver encor quelques femmes fidèles.

(3) Ceci est dit figurément. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.)* Suivant Brossette, le poëte disoit en plaisantant: « A la rigueur on en trouveroit peut-être davantage. » Juvénal comparé la femme vertueuse à un cygne au noir plumage:

. . . . . Nigroque simillima cycno.
(*Vers* 165.)

Quoique Despréaux n'ait pas l'exagération de son modèle, quoiqu'il soit évident qu'il se propose moins de convaincre le lecteur que d'offrir une suite de portraits, tracés en vers dignes de lui, La Harpe le blâme d'avoir imité le poëte latin, « d'abord parcequ'un grand « écrivain doit se garder d'un sujet qui, comme tous les lieux com« muns, en prouvant trop, ne prouve rien; ensuite, parcequ'en at« taquant indistinctement une des deux moitiés du genre humain, il

Ton épouse dans peu sera la quatrième :
Je le veux croire ainsi. Mais, la chasteté même
Sous ce beau nom d'épouse entrât-elle chez toi,
De retour d'un voyage, en arrivant, crois-moi,
Fais toujours du logis avertir la maîtresse.
Tel partit tout baigné des pleurs de sa Lucrèce,

« faudroit songer combien la récrimination seroit facile, et si une « femme qui auroit le talent des vers ne feroit pas tout aussi aisé- « ment contre les hommes une satire qui ne prouveroit pas plus « que celle qu'on a faite contre les femmes ; enfin, parceque la jus- « tice, qui est de règle en toute occasion, exigeroit qu'en disant le « mal on dît aussi le bien qui le balance, et qu'on n'allât pas enve- « lopper ridiculement tout un sexe dans la même condamnation. » (*Cours de littérature*, 1821, tome II, page 196.)

Regnard, brouillé avec Despréaux, lui a répondu par une *Satire contre les maris*, d'environ 300 vers, qui n'est pas plus forte en preuves que la pièce de son adversaire, mais dont les portraits sont loin d'avoir autant de vigueur et de fini. Il défend les femmes, contre le satirique, de la manière suivante :

Ne t'imagine pas que l'ardeur de médire
Arme aujourd'hui ma main des traits de la satire,
Ni que par un censeur le beau sexe outragé
Ait besoin de mes vers pour en être vengé.
Ce sexe plein d'attraits, sans secours et sans armes,
Peut assez se défendre avec ses propres charmes,
Et les traits d'un critique affoibli par les ans
Sont tombés de ses mains sans force et languissants.

Le poëte termine ainsi ses portraits, ou plutôt ses ébauches :

Si, dans des vers piquants, Juvénal en furie
A fait passer pour fou celui qui se marie ;
D'un esprit plus sensé concluons aujourd'hui
Que celle qui l'épouse est plus folle que lui.

Regnard se réconcilia dans la suite avec Despréaux.

Qui, faute d'avoir pris ce soin judicieux,
Trouva.... tu sais. — Je sais que d'un conte odieux
Vous avez comme moi sali [a] votre mémoire.
Mais laisons là, dis-tu, Joconde et son histoire :
Du projet d'un hymen déja fort avancé,
Devant vous aujourd'hui criminel dénoncé,
Et mis sur la sellette aux pieds de la critique,
Je vois bien tout de bon qu'il faut que je m'explique.
Jeune autrefois par vous dans le monde conduit (1),
J'ai trop bien profité pour n'être pas instruit
A quels discours malins le mariage expose :
Je sais que c'est un texte où chacun fait sa glose;
Que de maris trompés tout rit dans l'univers,
Épigrammes, chansons, rondeaux, fables en vers,
Satire, comédie; et, sur cette matière,
J'ai vu tout ce qu'ont fait La Fontaine et Molière [b];

[a] Cette expression, ainsi que celle de *conte odieux*, semblent être mises à dessein, pour annoncer le regret que Despréaux éprouvoit d'avoir, dans sa jeunesse, discuté le mérite d'une pièce de ce genre. *Voy.* la *Dissertation critique sur Joconde*, et les notes qui l'accompagnent, tome III, page 3.

(1) Ce vers et le suivant n'étoient pas ainsi. M. le prince de Conti, à qui l'auteur récita cette satire, n'approuvoit pas que l'un des deux interlocuteurs de ce dialogue tutoyât l'autre. Cette objection obligea notre poëte de faire dire à celui qui va se marier, « qu'il a été autre« fois sous la conduite de l'autre : » ce qui autorise ce dernier à le traiter plus familièrement. (*Brossette.*)* *Voyez* le plaisir que les princes de Condé et de Conti avoient à répéter plusieurs vers de la Xe satire, tome IV, page 173.

[b] On regrette que Despréaux n'ait nommé La Fontaine dans ses vers que cette seule fois ; mais il le fait, à la vérité, d'une manière bien glorieuse, puisqu'il l'associe à Molière. « Doués tous les deux au

J'ai lu tout ce qu'ont dit Villon [a] et Saint-Gelais [b],
Arioste [c], Marot [d], Bocace [e], Rabelais [f],

« plus haut degré du génie d'observation, génie dirigé dans l'un par « une raison supérieure, guidé dans l'autre par un instinct non « moins précieux, ils descendent dans le plus profond secret de nos « travers et de nos foiblesses, etc. » (*Éloge de La Fontaine*, par Chamfort.)

Jean de La Fontaine, de l'académie françoise, né à Château-Thierri en 1621, mort à Paris en 1695. *Voyez* la lettre de Despréaux à Maucroix, tome IV, page 267.

[a] François Villon, né à Paris en 1431, est un poëte d'un goût, d'un naturel, remarquables pour son temps: il fait époque dans notre littérature. Les ballades, les rondeaux, le Grand, le Petit Testament, dont se compose le volume très mince de ses œuvres, sont d'un esprit fin, mais corrompu. Sa vie fut celle d'un misérable tombé au dernier degré de l'infamie: condamné par le châtelet à être pendu, il s'estima fort heureux de n'être que banni par le parlement. Clément Marot a revu ses poésies, par l'ordre de François Ier, et Coustelier les a réimprimées en 1723. L'abbé Sabatier, dans *les trois Siècles littéraires*, n'a pas craint de hasarder un parallèle de Villon et de Voltaire, sous le double rapport du génie et des inclinations.

[b] Mellin de Saint-Gelais, né à Angoulême en 1491, mort en 1558, passe pour être le fils naturel d'Octavien de Saint-Gelais, évêque de cette ville. François Ier lui donna une abbaye, et le nomma aumônier du Dauphin, qui fut depuis le roi Henri II. Meilleur poëte que son père, il eut cette conformité avec son ami Marot. De tous les auteurs du temps, il fut celui qui s'approcha le plus de ce dernier par la grace et la facilité. Despréaux en parle encore dans sa VIIe *Réflexion critique*, tome III, page 240. Les auteurs des *Annales poétiques* lui reprochent cependant de n'en avoir fait aucune mention, tome III, page 69.

[c] Lodovico Ariosto, né à Reggio en 1474, mort en 1533, l'un des plus illustres poëtes italiens. Dans ses divers ouvrages on reconnoît le don de plaire, dont il étoit éminemment doué. Il doit sa

Et tous ces vieux recueils de satires naïves,

grande réputation au poëme de *Roland furieux*. « Ce qui m'a sur-« tout charmé dans ce prodigieux ouvrage, dit Voltaire, c'est que « l'auteur, toujours au-dessus de sa matière, la traite en badinant. « Il dit les choses les plus sublimes sans effort, et il les finit souvent « par un trait de plaisanterie qui n'est ni déplacé ni recherché. « C'est à la fois l'*Iliade*, l'*Odyssée* et *Don Quichotte :* car son prin-« cipal chevalier errant devient fou comme ce héros espagnol, et est « infiniment plus plaisant. » (*Dictionnaire philosophique*, au mot *Épopée.*)

[*d*] Clément Marot, né à Cahors en 1495, mort en 1544 à Turin, où ses opinions religieuses le forcèrent de se réfugier, est toujours le modèle d'une naïveté fine et délicate. Il est plus célèbre par ce genre de mérite que par les progrès sensibles dont notre versification lui fut redevable. Sa grande réputation a beaucoup nui à celle de Jean Marot, son père, dont les poésies forment un volume, réimprimé par Coustelier en 1723. A la fin de ce volume se trouvent quelques petites pièces de Michel Marot, son fils.

[*e*] Jean Bocace, né à Paris en 1313, fut le fruit illégitime d'une liaison que son père eut en cette ville. Il a composé beaucoup d'ouvrages ; mais il est principalement connu par le *Décameron*, ou le *Recueil de cent nouvelles*, qui le place au premier rang des prosateurs italiens, si même il ne le met à leur tête. Il mourut en 1375 à Certaldo, village de Toscane; d'où sa famille étoit originaire. La mort de Pétrarque, son meilleur ami, l'affligea profondément ; il lui survécut un peu plus d'une année. La Fontaine ayant puisé la plupart de ses contes dans les nouvelles de Bocace, on en a conclu vulgairement qu'elles étoient licencieuses ; ce qui n'est pas, en général.

[*f*] François Rabelais, né à Chinon en 1483, cordelier, prédicateur, bénédictin, médecin, secrétaire d'ambassadeur, chanoine, mort curé de Meudon en 1553, semble avoir pris plaisir à cacher une raison quelquefois supérieure sous les écarts d'une imagination folle. Il faut bien connoître les mœurs, les ridicules, l'histoire du temps, pour sentir toutes les allusions de Gargantua et de Pantagruel.

Des malices du sexe immortelles archives(1).
Mais, tout bien balancé, j'ai pourtant reconnu
Que de ces contes vains le monde entretenu
N'en a pas de l'hymen moins vu fleurir l'usage;
Que sous ce joug moqué tout à la fin s'engage;
Qu'à ce commun filet les railleurs mêmes pris
Ont été très souvent de commodes maris;
Et que, pour être heureux sous ce joug salutaire,
Tout dépend, en un mot, du bon choix qu'on sait faire[a].
Enfin, il faut ici parler de bonne foi,
Je vieillis, et ne puis regarder sans effroi
Ces neveux affamés dont l'importun visage
De mon bien à mes yeux fait déja le partage.

(1) Les contes de la reine de Navarre, etc. (*Despr., édit. de* 1713.) Tous ces vieux récits ne pouvoient être mieux caractérisés en deux vers charmants.

Marguerite de Valois, née à Angoulême en 1492, sœur de François Ier, mariée d'abord au duc d'Alençon, ensuite à Henri d'Albret, roi de Navarre, donna le jour à la mère de Henri IV, roi de France. La liberté de ses contes peut d'autant mieux être rejetée sur son siècle, qu'il paroît certain que ses mœurs furent irréprochables. Elle a laissé des poésies, dont plusieurs respirent la piété.

[a] Lorsque Brossette fit part de son mariage à Despréaux, celui-ci lui répondit : « A mon avis, vous ne pouviez rien faire de plus judi-« cieux. Quoique j'aie composé, *animi gratiâ*, une satire contre les « méchantes femmes, je suis pourtant du sentiment d'Alcippe, et je « tiens, comme lui,

« . . Que pour être heureux sous ce joug salutaire,
« Tout dépend, en un mot, du bon choix qu'on sait faire. »

(*Lettre du* 15 *juillet* 1766, tome IV, page 558.)

Le tableau que fait Alcippe des inconvénients du célibat est plein de vérité et quelquefois frappant d'énergie.

Je crois déja les voir, au moment annoncé
Qu'à la fin sans retour leur cher oncle est passé,
Sur quelques pleurs forcés, qu'ils auront soin qu'on voie,
Se faire consoler du sujet de leur joie.
Je me fais un plaisir, à ne vous rien celer,
De pouvoir, moi vivant, dans peu les désoler,
Et, trompant un espoir pour eux si plein de charmes,
Arracher de leurs yeux de véritables larmes.
Vous dirai-je encor plus? Soit foiblesse ou raison,
Je suis las de me voir le soir [a] en ma maison
Seul avec des valets, souvent voleurs et traîtres,
Et toujours, à coup sûr, ennemis de leurs maîtres.
Je ne me couche point qu'aussitôt dans mon lit
Un souvenir fâcheux n'apporte à mon esprit
Ces histoires de morts lamentables, tragiques,
Dont Paris tous les ans peut grossir ses chroniques (1).
Dépouillons-nous ici d'une vaine fierté.
Nous naissons, nous vivons, pour la société;
A nous-mêmes livrés dans une solitude,
Notre bonheur bientôt fait notre inquiétude;
Et, si durant un jour notre premier aïeul (2),

[a] Dans les éditions antérieures à celle de 1713, on lit:

Je suis las de me voir les soirs en ma maison.

(1) Blandin et du Rosset ont composé ces histoires. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Le poëte conserve, autant qu'il le peut, le titre de l'ouvrage intitulé: *Les histoires tragiques de notre temps, où sont contenues les morts funestes et lamentables de plusieurs personnes.* Le second des deux auteurs n'est point du Rosset, mais François de Rosset, qui a traduit l'Arioste, etc.

(2) L'auteur comparoit ces deux vers avec ceux-ci de la sa-

Plus riche d'une côte, avoit vécu tout seul,
Je doute, en sa demeure alors si fortunée,
S'il n'eût point prié Dieu d'abréger la journée.
N'allons donc point ici réformer l'univers,
Ni, par de vains discours et de frivoles vers [a]
Étalant au public notre misanthropie,
Censurer le lien le plus doux de la vie.
Laissons là, croyez-moi, le monde tel qu'il est.
L'hyménée est un joug, et c'est ce qui m'en plaît:
L'homme en ses passions toujours errant sans guide
A besoin qu'on lui mette et le mors et la bride;

tire VIII :

Croit que Dieu tout exprès d'une côte nouvelle
A tiré pour lui seul une femme fidèle;
(*Vers* 47—48.)

et il donnoit la préférence à ceux de la satire X. (*Brossette.*)

[a] « N'est-il pas plaisant, dit Charles Perrault, que le poëte fasse « parler un de ses interlocuteurs, comme si la conversation qu'il « rapporte s'étoit faite en vers? C'est comme si Corneille avoit fait « dire à Auguste en parlant à Cinna : Prête l'oreille à mes vers, au « lieu de dire, comme il fait : Prête l'oreille à mes discours. » (*Préface de l'Apologie des femmes.*) Cette critique spécieuse, adoptée par Saint-Marc, omise par les autres éditeurs, mérite une réponse. La Xe satire est moins un dialogue en forme qu'une pièce où le poëte prévient les objections que pourroit lui faire Alcippe, à qui s'adressent ses conseils. Il n'est pas étonnant qu'au nom de ce dernier il se dise à lui-même, au milieu de sa composition :

N'allons donc point ici réformer l'univers,
Ni, par de vains discours et de frivoles vers, etc.

Despréaux, comme nous l'avons dit, page 261, note *a*, avoit d'abord intitulé sa pièce, assez improprement, *Dialogue ou Satire.* Il supprima le premier mot, qui étoit au moins inutile, et qui donnoit prise à la critique.

Son pouvoir malheureux ne sert qu'à le gêner;
Et, pour le rendre libre, il le faut enchaîner [a].
C'est ainsi que souvent la main de Dieu l'assiste.
Ha! bon! voilà parler en docte janséniste,
Alcippe; et, sur ce point si savamment touché,
Desmâres (1) dans Saint-Roch (2) n'auroit pas mieux prêché.
Mais c'est trop t'insulter; quittons la raillerie;
Parlons sans hyperbole et sans plaisanterie.
Tu viens de mettre ici l'hymen en son beau jour:

[a] . . . . . Animum rege, qui nisi paret
Imperat: hunc frænis, hunc tu compesce catenâ.
(*Horace, liv. I, épît. II, vers* 62—63.)

Domptez vos passions, soumettez-les au frein;
Songez qu'il faut en être esclave ou souverain.
(*M. Daru.*)

En citant les deux vers latins, Despréaux disoit qu'Horace étoit janséniste: Brossette rapporte cette plaisanterie.

(1) Le père Desmâres, fameux prédicateur. (*Despréaux, édition de* 1694.)* L'édition de 1713 porte seulement ces mots: « Célèbre « prédicateur. » Toussaint Gui-Joseph Desmâres, né à Vire en 1599, entra de très bonne heure dans la congrégation de l'Oratoire, et fut un disciple zélé de l'abbé de Saint-Cyran. Il prêchoit avec succès, depuis 1638 jusqu'en 1643, lorsqu'une lettre de cachet l'exila à Quimper. En 1653 il se rendit à Rome pour y soutenir la doctrine de Jansénius. De retour en France, il se tint long-temps caché. L'archevêque de Paris, Péréfixe, le chargea de prêcher dans l'église de Saint-Roch l'avent de 1668; mais il fut obligé de disparoître presque aussitôt après. Le vers de Despréaux fait connoître dans quel esprit ce prédicateur remplit alors sa mission. Suivant la *Biographie universelle*, il mourut à Liancourt en 1669, et suivant Saint-Marc en 1687. On a de lui plusieurs opuscules, entre autres un Discours sur la grace efficace, prononcé en 1653, devant Innocent X.

(2) Paroisse de Paris. (*Despréaux, édit. de* 1713.)

Entends donc(1); et permets que je prêche à mon tour.
L'épouse que tu prends, sans tache en sa conduite,
Aux vertus, m'a-t-on dit, dans Port-Royal[a] instruite,
Aux lois de son devoir règle tous ses desirs.
Mais qui peut t'assurer qu'invincible aux plaisirs,
Chez toi, dans une vie ouverte à la licence,
Elle conservera sa première innocence?
Par toi-même bientôt conduite à l'Opéra,
De quel air penses-tu que ta sainte verra
D'un spectacle enchanteur la pompe harmonieuse,
Ces danses, ces héros à voix luxurieuse;
Entendra ces discours sur l'amour seul roulants,
Ces doucereux Renauds, ces insensés Rolands,
Saura d'eux qu'à l'amour, comme au seul dieu suprême,
On doit immoler tout, jusqu'à la vertu même[b];
Qu'on ne sauroit trop tôt se laisser enflammer;

(1) *Entends* est impropre en cet endroit: il falloit *écoute*. (*Saint-Marc.*)* Il seroit plus exact de dire que les mots *entends donc* sont durs, et que l'on pourroit y substituer *or écoute*.

[a] Célèbre abbaye de l'ordre de Cîteaux, réformée par la mère Angélique, sœur d'Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne. En 1709 on en dispersa les religieuses pour cause de jansénisme, et l'année suivante les bâtiments en furent détruits. Lorsqu'on dit à Despréaux que Louis XIV, fort irrité de la résistance des religieuses qui habitoient ce monastère, se disposoit à les traiter avec la dernière rigueur, il répondit: « Eh! comment fera-t-il pour les traiter plus « durement qu'elles ne se traitent elles-mêmes? »

[b] Ce vers est à peu près le même que celui que Racine met dans la bouche d'Œnone:

Il faut immoler tout, et même la vertu.
(*Phèdre, acte III, scène III.*)

Qu'on n'a reçu du ciel un cœur que pour aimer (1);
Et tous ces lieux communs de morale lubrique
Que Lulli réchauffa des sons de sa musique [a]?

(1) Maximes fort ordinaires dans les opéras de Quinault. (*Despr. édit. de* 1713.)* Parmi les exemples de la morale des opéras, contre lesquels le satirique se récrioit toujours vivement, Brossette choisit ces deux vers :

Il faut souvent, pour devenir heureux,
Qu'il en coûte un peu d'innocence.
(*Atys, acte III, scène II.*)

Suivant Monchesnay, il se récrioit sur-tout contre la morale du *chœur* dans l'opéra. « Ce n'est pas là, disoit-il, l'esprit des chœurs « de l'antiquité, dans lesquels la vertu étoit toujours prêchée, mal- « gré les ténèbres du paganisme. Voici comme parle Horace à propos « des chœurs des tragédies :

« Ille bonis faveatque et concilietur amicis,
« Et regat iratos, et amet peccare timentes, etc. »
(*Art poétique, vers* 196—197.)
(*Bolœana*, n. VI.)

Le passage d'Horace sur le chœur nous a semblé fort bien rendu dans une traduction publiée récemment, et que nous croyons peu répandue :

Qu'à l'austère vertu toujours il applaudisse,
Qu'il protége les bons et réprime le vice;
Qu'il tâche d'apaiser un esprit irrité,
Vante la modestie et la frugalité,
Prêche l'amour des lois, la paix, la tempérance,
Sur ce qu'on lui confie observe le silence;
Et, pour l'infortuné réservant tous ses vœux,
Demande aux dieux enfin d'abaisser l'orgueilleux.

L'Art poétique d'Horace, traduit en vers françois, etc., par le marquis de Sy, Londres, 1816.

[a] Despréaux convient que les opéras de Quinault « lui ont acquis « une juste réputation. » A cet éloge, consigné dans quelques unes

Mais de quels mouvements, dans son cœur excités,

de ses préfaces [a], il en joint un autre dans ses *Réflexions critiques:* « Il avoit, dit-il, un talent tout particulier pour faire des vers bons « à mettre en chant [b]. » On peut croire néanmoins que cet esprit sévère, familiarisé avec les beautés poétiques du premier ordre, goûtoit médiocrement des vers qui ont souvent le mérite que comporte le genre lyrique, qui sont pleins de facilité, de grace, de mollesse, mais qui sont presque toujours dénués des inversions et des images de la haute poésie. Aussi ajoute-t-il que « c'étoit leur « foiblesse même qui les rendoit d'autant plus propres pour le mu- « sicien, auquel ils doivent *leur principale gloire.* »

Quoique Despréaux s'élève nommément ici contre la morale dangereuse de l'opéra et les lieux communs qui la consacrent, on pense, contre l'opinion de quelques commentateurs, qu'il a voulu dire que le génie de l'auteur de *Roland* et d'*Armide* avoit généralement besoin d'être réchauffé par celui de Lulli. La Harpe ne l'entend pas autrement, puisqu'il s'exprime de la manière suivante :

Boileau, je l'avouerai, se trompa quelquefois ;
Mais aucun intérêt ne corrompit sa voix,
Et s'il a dans Atys méconnu l'art de plaire,
Du moins en se trompant son erreur fut sincère.
Boileau crut que Lulli, qu'on a tant surpassé,
Faisoit valoir Quinault, qu'on n'a point effacé.
Il falloit que le temps vengeât l'auteur d'Armide ;
Ce juge des talents en sa faveur décide ;
Chaque jour à sa gloire il paroît ajouter.
Aux dépens du poëte, on n'entend plus vanter
Ces accords languissants, cette foible harmonie,
Que réchauffa Quinault du feu de son génie.

(*Discours huitième sur les préjugés et les injustices littéraires*, œuvres de La Harpe, tome III, page 283, in-8°, 1820.)

Si Voltaire loue avec excès les beautés de Quinault, Clément n'en

[a] *Voyez* la préface des éditions de 1683 et de 1694, page 13, ainsi que celle des éditions de 1701 et de 1713, page 36.

[b] Réflexion III, tome III, page 182.

Sentira-t-elle alors tous ses sens agités!
Je ne te réponds pas qu'au retour, moins timide,
Digne écolière enfin d'Angélique et d'Armide (1),
Elle n'aille à l'instant, pleine de ces doux sons,
Avec quelque Médor pratiquer ces leçons.
Supposons toutefois qu'encor fidèle et pure
Sa vertu de ce choc revienne sans blessure :
Bientôt dans ce grand monde où tu vas l'entraîner,
Au milieu des écueils qui vont l'environner,
Crois-tu que, toujours ferme aux bords du précipice,

relève pas les défauts avec moins d'exagération, dans sa *troisième* lettre, adressée en 1778 au panégyriste. La Harpe est celui qui en parle avec le plus d'impartialité. « Il n'est pas, dit-il, du nombre des « écrivains qui ont ajouté à la richesse et à l'énergie de notre langue; « il est un de ceux qui ont le mieux fait voir combien on pouvoit « la rendre souple et flexible [a]. »

J. B. Lulli, né à Florence en 1633, mort à Paris en 1687, à peu près une année avant Quinault, avoit une si grande célébrité, qu'il n'est pas étonnant que Despréaux ait pensé avec toute la France que les accords du musicien donnoient du prix aux vers du poëte. On prétend même qu'étant à la salle de l'Opéra de Versailles, il disoit à l'officier qui donnoit les places : « Monsieur, mettez-moi dans un « endroit où je n'entende que la musique. »

Suivant Monchesnay, il ne la trouvoit que trop bien appropriée aux paroles du poëte. « M. Despréaux, dit-il, soutenoit que Lulli « avoit énervé la musique; que la sienne amollissoit les ames, et « que s'il excelloit, c'étoit sur-tout dans le mode lydien. » (*Bolæana*, n. XLI.)

(1) *Voyez* les opéras de Quinault intitulés *Roland* et *Armide*. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.)

[a] *Cours de littérature*, 1821, tome VI, page 375.

Elle pourra marcher sans que le pied lui glisse;
Que, toujours insensible aux discours enchanteurs
D'un idolâtre amas de jeunes séducteurs,
Sa sagesse jamais ne deviendra folie?
D'abord tu la verras, ainsi que dans Clélie (1),
Recevant ses amants sous le doux nom d'amis,
S'en tenir avec eux aux petits soins permis;
Puis bientôt en grande eau sur le fleuve de Tendre [a]
Naviger [b] à souhait, tout dire et tout entendre.
Et ne présume pas que Vénus, ou Satan [c],

(1) Roman de *Clélie*, et autres romans du même auteur. (*Despr.*, *édit. de* 1713.)* Voici les expressions de mademoiselle de Scudéri: « Clélie, cette admirable fille, vivoit de façon qu'elle n'avoit pas un « *amant* qui ne fût obligé de se cacher sous le nom d'*ami*, et d'ap- « peler *son amour amitié:* car autrement ils eussent été chassés de « chez elle. » (*Clélie*, part. I, liv. 1, page 389.)

[a] Dans la première partie du roman de Clélie, on a figuré la carte allégorique du pays de *Tendre*. On a de la tendresse par les trois causes suivantes: l'*estime*, la *reconnoissance* et l'*inclination*. Cette carte représente trois rivières qui portent ces trois noms, et sur lesquelles sont situées trois villes nommées *Tendre:* ce sont *Tendre-sur-Estime*, *Tendre-sur-Reconnoissance*, *Tendre-sur-Inclination*. Parmi les villages indiqués sur cette carte, se trouve *Petits-Soins*, auquel fait allusion le vers suivant:

S'en tenir avec eux aux *petits soins* permis.

[b] Le dictionnaire de l'académie admet encore le mot *naviger*, employé par Despréaux, mais qui n'est plus usité. Vaugelas, au contraire, abandonnoit aux marins le mot *naviguer*, le seul qui soit à présent en usage.

[c] Cette alternative de *Vénus ou Satan* fit crier les adversaires du satirique à l'impiété. Saint-Marc se borne à la trouver *très ridicule*. Le docteur Arnauld, dont le jugement est d'un tout autre poids,

Souffre qu'elle en demeure aux termes du roman :
Dans le crime il suffit qu'une fois on débute;
Une chute toujours attire une autre chute [a].
L'honneur est comme une île escarpée et sans bords :
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
Peut-être avant deux ans, ardente à te déplaire,
Éprise d'un cadet [b], ivre d'un mousquetaire [c],
Nous la verrons hanter les plus honteux brelans,
Donner chez la Cornu (1) rendez-vous aux galants;

n'en fut point blessé : il n'en fait aucune mention dans sa lettre à Charles Perrault [a], n'ayant pas cru qu'il fût nécessaire de la justifier. Les opéras, presque tous puisés dans l'ancienne mythologie, roulent uniquement sur l'amour, ainsi que les romans modernes. Les uns et les autres étant aux yeux du poëte les principaux écueils de l'innocence, n'est-il pas naturel qu'il fasse de Vénus le principe de séduction le plus redoutable employé par Satan?

[a] Abyssus abyssum invocat, etc. (*Psaume XLI, verset* 8.)

[b] En 1682, Louis XIV établit des compagnies de jeunes gens, que l'on nommoit *cadets*. Quand on les jugeoit assez instruits des exercices militaires, ils passoient dans des régiments en qualité d'officiers.

[c] On nommoit autrefois ainsi tout soldat qui portoit un mousquet. Le nom de *mousquetaires* se donna ensuite exclusivement à ceux qui composoient deux compagnies à cheval dans la maison du roi. La première compagnie fut créée en 1622, et la seconde en 1660. Celle-ci étoit la compagnie des gardes du cardinal Mazarin, que cette éminence donna à Louis XIV.

(1) Une infame, dont le nom étoit alors connu de tout le monde. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.)* Ce nom est en toutes lettres dans les diverses éditions.

[a] *Voyez* cette lettre intéressante, tome IV, page 216.

De Phèdre dédaignant la pudeur enfantine [a],
Suivre à front découvert Z.... [b] et Messaline;
Conter [c] pour grands exploits vingt hommes ruinés,
Blessés, battus pour elle, et quatre assassinés:
Trop heureux si, toujours femme [d] désordonnée,
Sans mesure et sans règle au vice abandonnée,
Par cent traits d'impudence aisés à ramasser
Elle t'acquiert au moins un droit pour la chasser!

[a] Ces mots traduits du vers d'Horace,

Infans namque pudor. . . . . .
(*Liv. I, sat. VI, vers* 57.)

rappellent ce que dit Phèdre:

. . . . . Je sais mes perfidies,
Œnone, et ne suis point de ces femmes hardies
Qui, goûtant dans le crime une tranquille paix,
Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.
(*Acte III, scène III.*)

[b] « Je ne sais pourquoi l'auteur, au lieu d'estropier son vers par « un nom en blanc, qui peut d'ailleurs donner lieu à de malignes « interprétations, ne s'est pas avisé, dit J. B. Rousseau, de mettre « *Julie et Messaline*, qui sont deux noms anciens, et qui contras- « tent fort bien avec celui de Phèdre. » (*Lettre à Brossette*, du 13 août 1717, tome II, page 185.) Brossette croit que Despréaux employa cette précaution pour dépayser les lecteurs. Il est vraisemblable que son dessein fut d'éveiller la curiosité. En effet, elle s'exerça sur plusieurs noms qui malheureusement commençoient par la lettre z.

[c] Ce mot est écrit de cette manière dans toutes les éditions avouées par Despréaux, ainsi que dans celles de Brossette, de Saint-Marc, de 1735, 1768.

[d] Dans l'édition in-4° de cette satire, publiée séparément en 1694, on lit:

Trop heureux si, toujours ainsi désordonnée, etc.

Mais que deviendras-tu si, folle en son caprice,
N'aimant que le scandale et l'éclat dans le vice,
Bien moins pour son plaisir que pour t'inquiéter,
Au fond peu vicieuse, elle aime à coqueter [a]?
Entre nous, verras-tu d'un esprit bien tranquille
Chez ta femme aborder et la cour et la ville?
Hormis toi, tout chez toi [b] rencontre un doux accueil:
L'un est payé d'un mot, et l'autre d'un coup d'œil.
Ce n'est que pour toi seul qu'elle est fière et chagrine:
Aux autres elle est douce, agréable, badine;
C'est pour eux qu'elle étale et l'or et le brocard,
Que chez toi se prodigue et le rouge et le fard,
Et qu'une main savante, avec tant d'artifice,
Bâtit de ses cheveux le galant édifice [c].
Dans sa chambre, crois-moi, n'entre point tout le jour.
Si tu veux posséder ta Lucrèce à ton tour,

[a] Ce verbe est du style le plus familier; mais il est expressif, et tient lieu d'une périphrase. « Il suffit à une coquette, dit La « Bruyère, d'être trouvée aimable et de passer pour belle. » .... Elle « se contente de plaire. » Ce qui domine en elle, « c'est la vanité et « la légèreté. » (*Les Caractères ou les Mœurs de ce siècle*, 1731, t. Ier, chap. III, page 210.)

[b] Tout, hormis toi, chez toi. . . . . .
(*Édit. antérieures à celle de* 1713.)

[c] Tot premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum
Ædificat caput. . . . . .
(*Juvénal, sat. VI, vers* 502—503.)

La coiffure des femmes, sur laquelle la mode exerce sa bizarre inconstance, eut, dans le temps où Despréaux écrivoit cette satire, des rapports avec l'*édifice aux nombreux étages* dont parle Juvénal. Cette conformité nous a valu un vers de la plus gracieuse élégance.

Attends, discret mari, que la belle en cornette
Le soir ait étalé son teint sur la toilette,
Et dans quatre mouchoirs, de sa beauté salis,
Envoie au blanchisseur ses roses et ses lis [a].
Alors tu peux entrer; mais, sage en sa présence,
Ne va pas murmurer de sa folle dépense.
D'abord, l'argent en main, paie et vite et comptant.
Mais non, fais mine un peu d'en être mécontent,
Pour la voir aussitôt, de douleur oppressée [b],
Déplorer sa vertu si mal récompensée.
Un mari ne veut pas fournir à ses besoins!
Jamais femme, après tout, a-t-elle coûté moins?
A cinq cents louis d'or, tout au plus, chaque année,
Sa dépense en habits n'est-elle pas bornée?

[a] Il étoit impossible de présenter des détails si communs, si ingrats en apparence, sous des couleurs plus neuves et plus animées. « Le *blanchisseur* au masculin ennoblit tout, dit Le Brun : la *blan-* « *chisseuse* eût tout gâté. » Cette remarque est d'une justesse trop évidente. Eh! qui ne connoît tout le pouvoir d'un seul mot? Regnier a dit avec moins de poésie que Despréaux, mais avec bien de la naïveté :

L'amant juge sa dame un chef-d'œuvre ici-bas,
Encore qu'elle n'ait sur soi rien qui soit d'elle,
Que le rouge et le blanc par art la fasse belle,
Qu'elle ente en son palais ses dents tous les matins,
Qu'elle doive sa taille au bois de ses patins,
. . . . . .
Et tout ce qui, de jour, la fait voir si doucette,
La nuit, comme en dépôt, soit dessous sa toilette.
(*Sat. IV, vers* 84—94.)

[b] Pour la voir aussitôt, sur ses deux pieds haussée, etc.
(*Édit. ant. à celle de* 1713.)

Que répondre? Je vois qu'à de si justes cris,
Toi-même convaincu, déja tu t'attendris,
Tout prêt à la laisser, pourvu qu'elle s'apaise,
Dans ton coffre, à pleins sacs [a], puiser tout à son aise.
A quoi bon en effet t'alarmer de si peu?
Eh! que seroit-ce donc si, le démon du jeu (1)
Versant dans son esprit sa ruineuse rage,

[a] Dans ton coffre en pleins sacs. . . . . .
(*Édit. ant. à celle de* 1713.)

(1) Le caractère de la joueuse a été fait sur madame. . . . . Sa passion pour le jeu étoit si grande, qu'elle regardoit comme perdu tout le temps qu'elle passoit hors du jeu; elle donnoit à jouer chez elle, et parmi les joueurs qui y alloient, M. B. . . . étoit un des plus assidus; elle avoit ordonné que ceux qui s'émanciperoient en paroles paieroient un écu chaque fois que cela leur arriveroit. M. B. . . . se trouvant trop gêné par cette loi aima mieux, un jour qu'il étoit en colère, acheter la liberté de jurer tout à son aise par une grosse poignée d'écus qu'il jeta d'avance. (*Brossette.*) * Ce joueur, si peu maître de lui-même, étoit Jérôme Boileau, frère aîné du poëte. *Voyez* à son égard la satire IV, page 138, note 2.

Quant à la joueuse, on présume, d'après les notes de Brossette, que c'étoit une dame de Miramion, parente de la pieuse fondatrice de la communauté des filles de Sainte-Geneviève. Après avoir perdu une fortune considérable, elle alla cacher en Angleterre sa misère et sa honte. Saint-Marc n'est pas entièrement d'accord avec Brossette sur ce qui concerne cette dame. Il nous apprend qu'elle se nommoit Louise Foucauld; qu'elle avoit épousé Thierri Sevin, seigneur de Miramion, qui, non plus qu'elle, n'étoit point parent de celle qui a rendu ce dernier nom si respectable; qu'elle mourut en Angleterre, où elle s'étoit rendue pour y recueillir des sommes gagnées au jeu à Paris, et qu'elle ne laissa d'autre héritage à ses enfants que sa funeste passion. (*Voyez* les *Essais philologiques, édit. de* Saint-Marc, tome V, page 417.)

Tous les jours, mis par elle à deux doigts du naufrage,
Tu voyois tous tes biens, au sort abandonnés,
Devenir le butin d'un pique(1) ou d'un sonnez(2)?
Le doux charme pour toi de voir, chaque journée,
De nobles champions ta femme environnée,
Sur une table longue et façonnée exprès,
D'un tournoi de bassette ordonner les apprêts!
Ou, si par un arrêt la grossière police
D'un jeu si nécessaire interdit l'exercice,
Ouvrir sur cette table un champ au lansquenet,
Ou promener trois dés chassés de son cornet:
Puis sur une autre table, avec un air plus sombre,
S'en aller méditer une vole au jeu d'hombre;
S'écrier sur un as mal à propos jeté;
Se plaindre d'un gâno(3) qu'on n'a point écouté!
Ou, querellant tout bas le ciel qu'elle regarde,
A la bête gémir d'un roi venu sans garde!
Chez elle, en ces emplois, l'aube du lendemain
Souvent la trouve encor les cartes à la main:
Alors, pour se coucher, les quittant, non sans peine,

(1) Terme du jeu de piquet. (*Despréaux, édit. de* 1713.)

(2) Terme du jeu de trictrac. (*Despréaux, édit. de* 1713.)

(3) Terme du jeu d'hombre. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * On voit par cette note du poëte que ce n'est point la gêne de la mesure qui, deux vers plus haut, lui a fait dire: « une vole au jeu d'hombre, » plutôt que « au jeu de l'hombre, » comme le voudroit Saint-Marc, conformément aux remarques faites dans le temps où parut la Xe satire. En supposant que la prose eût voulu qu'on dît, « au jeu « de l'hombre, » la poésie, soumise aux décisions de l'oreille, quand elles n'influent pas sur le sens des mots, exige que l'on dise, « au « jeu d'hombre ».

Elle plaint le malheur de la nature humaine,
Qui veut qu'en un sommeil où tout s'ensevelit
Tant d'heures sans jouer se consument au lit[a].
Toutefois en partant la troupe la console,
Et d'un prochain retour chacun donne parole.
C'est ainsi qu'une femme en doux amusements
Sait du temps qui s'envole employer les moments;
C'est ainsi que souvent par une forcenée[b]
Une triste famille à l'hôpital traînée
Voit ses biens en décret sur tous les murs écrits
De sa déroute illustre[c] effrayer tout Paris.
Mais que plutôt son jeu mille fois te ruine,
Que si, la famélique et honteuse lésine
Venant mal à propos la saisir au collet,
Elle te réduisoit à vivre sans valet,
Comme ce magistrat(1) de hideuse mémoire

[a] Brossette rapporte le trait suivant, qui est d'une naïveté vraiment comique. Un confesseur représentoit à une joueuse la perte de temps qu'entraînoit sa passion. « Hélas! oui, répondit-elle, on en « perd tant à mêler les cartes! »

[b] Le Brun ne trouve pas que cette épithète soit juste. L'amour du jeu est pourtant une véritable frénésie.

[c] Saint-Marc approuve la censure que l'on a faite de cette épithète; il la trouve « très singulière, » et s'en autorise pour accuser « Despréaux de n'avoir pas assez respecté l'usage de sa propre lan- « gue. » Pour justifier celui-ci, ne suffit-il pas de voir qu'il prend dans un sens ironique les mots *déroute illustre*, comme il a pris dans la même phrase ceux de *doux amusements?*

(1) Le lieutenant-criminel Tardieu. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.) * Le satirique le connoissoit particulièrement, son frère Jacques Boileau, docteur de Sorbonne, ayant été tenu sur les fonts du baptême par ce magistrat.

Dont je veux bien ici te crayonner l'histoire.
Dans la robe on vantoit son illustre maison [a];
Il étoit plein d'esprit, de sens et de raison;
Seulement pour l'argent un peu trop de foiblesse
De ces vertus en lui ravaloit la noblesse.
Sa table toutefois, sans superfluité,
N'avoit rien que d'honnête en sa frugalité.
Chez lui deux bons chevaux, de pareille encolure,
Trouvoient dans l'écurie une pleine pâture,
Et, du foin que leur bouche au râtelier laissoit,
De surcroît une mule [b] encor se nourrissoit.
Mais cette soif de l'or qui le brûloit dans l'ame
Le fit enfin songer à choisir une femme,
Et l'honneur dans ce choix ne fut point regardé.
Vers son triste penchant son naturel guidé
Le fit, dans une avare et sordide famille,
Chercher un monstre affreux [c] sous l'habit d'une fille:
Et, sans trop s'enquérir d'où la laide venoit,
Il sut, ce fut assez, l'argent qu'on lui donnoit.
Rien ne le rebuta, ni sa vue éraillée [d],

[a] Il étoit neveu de Jacques Gillot, conseiller-clerc au parlement de Paris, l'un des principaux auteurs de la *satire Ménippée*.

[b] Le lieutenant-criminel, obligé d'accompagner les criminels au lieu du supplice, étoit sur une mule, l'ancienne monture des magistrats, avant l'usage des carrosses.

[c] Elle étoit fille de Jérémie Ferrier, qui avoit été ministre à Nîmes, et qui abjura ensuite le calvinisme. La petite-vérole l'avoit horriblement défigurée.

[d] *La vue éraillée* paroît à Le Brun un tour poétique. C'est l'effet pour la cause, employé moins peut-être avec intention que par nécessité.

Ni sa masse de chair bizarrement taillée :
Et trois cent mille francs avec elle obtenus
La firent (1) à ses yeux plus belle que Vénus.
Il l'épouse; et bientôt son hôtesse nouvelle
Le prêchant lui fit voir qu'il étoit, au prix d'elle,
Un vrai dissipateur, un parfait débauché.
Lui-même le sentit, reconnut son péché,
Se confessa prodigue, et plein de repentance,
Offrit sur ses avis de régler sa dépense.
Aussitôt de chez eux tout rôti disparut.
Le pain bis, renfermé, d'une moitié décrut;
Les deux chevaux, la mule, au marché s'envolèrent [a];
Deux grands laquais, à jeun, sur le soir s'en allèrent;
De ces coquins déja l'on se trouvoit lassé,
Et pour n'en plus revoir le reste fut chassé :
Deux servantes déja, largement souffletées,
Avoient à coups de pied descendu les montées,
Et se voyant enfin hors de ce triste lieu,
Dans la rue en avoient rendu graces à Dieu.
Un vieux valet restoit, seul chéri de son maître,
Que toujours il servit, et qu'il avoit vu naître,
Et qui de quelque somme amassée au bon temps
Vivoit encor chez eux, partie à ses dépens.
Sa vue embarrassoit : il fallut s'en défaire;

(1) *La firent plus belle* est une expression hardie, sans le paroître. . . .; *la rendirent plus belle* affoibliroit bien l'idée. (*Le Brun.*) * Le prestige des trois cent mille francs devient par là subit et complet.

[a] Une lettre de Racine à Despréaux, du 30 mai 1693, donne ce vers tel qu'il étoit avant l'impression. *Voy.* le t. IV, p. 173, note *a*.

Il fut de la maison chassé comme un corsaire (1).
Voilà nos deux époux sans valets, sans enfants,
Tout [a] seuls dans leur logis libres et triomphants.
Alors on ne mit plus de borne à la lésine :
On condamna la cave, on ferma la cuisine;
Pour ne s'en point servir aux plus rigoureux mois,
Dans le fond d'un grenier on séquestra le bois.
L'un et l'autre dès-lors vécut à l'aventure
Des présents qu'à l'abri de la magistrature
Le mari quelquefois des plaideurs extorquoit,
Ou de ce que la femme aux voisins escroquoit [b].

(1) Il se nommoit Desbordes, et portoit ordinairement une méchante casaque rouge. (*Brossette.*) * Le traitement qu'il essuie est le dernier coup de pinceau donné à l'impitoyable avarice.

[a] Dans les éditions avouées par Despréaux, dans les éditions postérieures qui ont précédé celles de MM. Didot, on lit *tous* au pluriel, au lieu de *tout* adverbe. La règle existoit pourtant, mais, dit Vaugelas : « C'est une faute que presque tout le monde fait, etc. » (*Remarques de M. de Vaugelas*, 1738, tome I, page 287.)

[b] Dans toutes les éditions antérieures à celles de MM. Didot, on lit *excroquoit*, suivant l'ancien usage. D'après ce que rapporte Brossette, madame Tardieu n'entroit jamais dans une maison sans y dérober, ou, tout au moins, sans y emprunter quelque chose qu'elle ne rendoit pas. C'est elle que Racine avoit en vue lorsqu'il a dit, dans *les Plaideurs*, acte Ier, scène IV :

> Elle eût du buvetier emporté les serviettes,
> Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.

Elle avoit en effet emporté celles du buvetier du palais. Tous les jours elle alloit dîner dans un mauvais lieu, d'où elle envoyoit des aliments à son mari qui les payoit de sa protection. Pour la dégoûter de ses biscuits, dont elle faisoit une grande consommation, un pâtissier finit par lui en donner de purgatifs.

Mais, pour bien mettre ici leur crasse en tout son lustre [a],
Il faut voir du logis sortir ce couple illustre;
Il faut voir le mari tout poudreux, tout souillé,
Couvert d'un vieux chapeau de cordon dépouillé,
Et de sa robe, en vain de pièces rajeunie,
A pied dans les ruisseaux traînant l'ignominie [b].
Mais qui pourroit compter le nombre de haillons,
De pièces, de lambeaux, de sales guenillons,
De chiffons ramassés dans la plus noire ordure,
Dont la femme, aux bons jours, composoit sa parure?
Décrirai-je ses bas en trente endroits percés,
Ses souliers grimaçants [c] vingt fois rapetassés,
Ses coiffes d'où pendoit au bout d'une ficelle
Un vieux masque pelé presque aussi hideux qu'elle (1)?
Peindrai-je son jupon bigarré de latin,
Qu'ensemble composoient trois thèses de satin;

[a] Ce vers et les dix-neuf suivants sont probablement ceux que, dans une lettre à Racine [a], le poëte hésite à conserver. Son ami insista pour leur suppression, comme Brossette nous l'apprend. Ils ne parurent point dans les premières éditions; mais ils furent rétablis dans celle de 1701. On doit, il me semble, en savoir gré à l'auteur. Le style en est parfaitement approprié aux objets, sans toutefois aller jusqu'au dégoût. D'ailleurs ce morceau complette le portrait de l'avarice : elle est presque aussi ridicule qu'elle est odieuse et sordide.

[b] Le sacrifice de ces deux vers devoit coûter à Despréaux.

[c] Dans les éditions avouées par Despréaux, dans celles de Brossette, de Saint-Marc, de presque tous les éditeurs qui ont précédé MM. Didot, on lit *grimassants*.

(1) La plupart des femmes portoient alors un masque de velours noir lorsqu'elles sortoient. (*Despréaux, édit. de* 1713.)

[a] Lettre du 7 octobre 1692, tome IV, page 168.

Présent qu'en un procès sur certain privilége
Firent à son mari les régents d'un collége,
Et qui, sur cette jupe à maint rieur encor,
Derrière elle faisoit dire ARGUMENTABOR?
Mais peut-être j'invente une fable frivole [a].
Démens donc tout Paris, qui, prenant la parole,
Sur ce sujet encor de bons témoins pourvu,
Tout prêt à le prouver, te dira : Je l'ai vu;
Vingt ans j'ai vu ce couple, uni d'un même vice [b],
A tous mes habitants montrer que l'avarice
Peut faire dans les biens trouver la pauvreté,
Et nous réduire à pis que la mendicité.
Des voleurs, qui chez eux pleins d'espérance entrèrent,
De cette triste vie enfin les délivrèrent [c]:

[a] Ce vers et les quarante-trois qui le suivent sont insérés, tels qu'ils étoient avant l'impression, dans la lettre de Despréaux à Racine, du 7 octobre 1692, tome IV, page 169. On y trouvera des notes sur les changements faits par l'auteur.

[b] Un pareil couple ne pouvoit pas avoir d'autre lien.

[c] En 1701, ce vers remplaça celui-ci, qui étoit la première leçon imprimée :

A la fin un beau jour tous deux les massacrèrent.

les autres changements qui se trouvent dans tout ce morceau furent faits en 1694, dans la première édition.

Le lieutenant-criminel et sa femme furent assassinés dans leur demeure, sur le quai des Orfèvres, le 24 août 1665, jour de saint Barthélemi. Les assassins étoient deux frères, René et François Touchet, qui, pour sortir, n'ayant pu ouvrir la porte qui avoit un secret à la serrure, furent arrêtés dans la maison même et rompus vifs le 27 du même mois. Quelques jours avant cet assassinat, le roi avoit enjoint au premier président de Lamoignon de faire informer contre le lieutenant-criminel, à cause de ses malversations.

Crois-tu que d'une fille humble, honnête, charmante,
L'hymen n'ait jamais fait de femme extravagante?
Combien n'a-t-on point vu de belles aux doux yeux,
Avant le mariage anges si gracieux,
Tout-à-coup se changeant en bourgeoises sauvages,
Vrais démons apporter l'enfer dans leurs ménages,
Et, découvrant l'orgueil de leurs rudes esprits,
Sous leur fontange(1) altière asservir leurs maris!
Et puis, quelque douceur dont brille ton épouse,
Penses-tu, si jamais elle devient jalouse,
Que son ame livrée à ses tristes soupçons
De la raison encore écoute les leçons[a]?
Alors, Alcippe, alors, tu verras de ses œuvres:
Résous-toi, pauvre époux, à vivre de couleuvres;
A la voir tous les jours, dans ses fougueux accès,
A ton geste, à ton rire, intenter un procès;
Souvent, de ta maison gardant les avenues,
Les cheveux hérissés, t'attendre au coin des rues;
Te trouver en des lieux de vingt portes fermés,
Et, par-tout où tu vas, dans ses yeux enflammés

maison, après avoir obéi plus d'un siècle aux règlements de madame de Maintenon, est aujourd'hui une école militaire.

(1) C'est un nœud de ruban que les femmes mettent sur le devant de la tête pour attacher leur coiffure. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.) * Cette parure doit son nom à la belle duchesse de Fontanges. La jeune favorite s'étant aperçue à la promenade que ses cheveux se détachoient, les retint avec une de ses jarretières qu'elle noua sur le front. Elle n'a pas laissé d'autre trace de sa courte existence. Née en 1661, elle mourut dans sa vingtième année.

[a] Ce portrait de la femme jalouse n'offre à Brossette aucune application.

T'offrir non pas d'Isis la tranquille Euménide (1),
Mais la vraie Alecto (2) peinte dans l'Énéide,
Un tison à la main, chez le roi Latinus,
Soufflant sa rage au sein d'Amate et de Turnus (3).
Mais quoi! je chausse ici le cothurne tragique.
Reprenons au plus tôt le brodequin comique,
Et d'objets moins affreux songeons à te parler.
Dis-moi donc, laissant là cette folle hurler,
T'accommodes-tu mieux de ces douces Ménades (4)
Qui, dans leurs vains chagrins, sans mal toujours malades [a],
Se font des mois entiers, sur un lit effronté [b],
Traiter d'une visible et parfaite santé;

(1) Furie, dans l'opéra d'Isis, qui demeure presque toujours à ne rien faire. (*Despréaux, édit. de* 1694.) * Érynnis, évoquée par Junon pour tourmenter Io, remplit sa mission avec un zèle qui n'a rien de plaisant dans l'opéra d'*Isis*, par Quinault. La raillerie n'auroit dû tomber que sur l'acteur. Suivant Brossette, comme il bâilloit et mettoit sur sa bouche la main en forme de croix, Despréaux dit à ceux avec qui il étoit : « Voyez, voyez la furie qui fait des signes de croix. »

(2) Une des furies. (*Despréaux, édit. de* 1713.)

(3) Énéide, livre VII. (*Despréaux, édit. de* 1713.)

(4) Bacchantes. (*Despréaux, édit. de* 1713.)

[a] Suivant Brossette, le poëte choisit encore ici pour modèle sa belle-sœur dont il a été parlé, pages 265, 294, 295, notes 3, 2, 1. Quand son mari ne se plioit pas à ses fantaisies, elle jouoit la malade, et se mettoit au lit jusqu'à ce qu'elle eût obtenu ce qu'elle desiroit. Claude Perrault, son médecin, étoit dupe de cet artifice qui fut découvert par Rainssant, que Gui Patin maltraite dans ses lettres.

[b] La Harpe « trouve abusive et forcée la figure qui attribue au « lit l'*effronterie* de la malade. Il faut, dit-il, comme l'observe très « judicieusement Dumarsais dans son excellent *Traité des Tropes*, que « dans toute figure l'imagination aperçoive toujours un rapport clair

Et douze fois par jour, dans leur molle indolence,
Aux yeux de leurs maris tombent en défaillance?

« et prochain. Ainsi l'on diroit très bien un lit adultère, un lit cri-
« minel, quoique dans la réalité un lit ne soit pas plus *adultère* ni
« *criminel* qu'il n'est *effronté;* mais l'esprit saisit sur-le-champ le
« rapport des idées, et voit dans le lit l'instrument de l'adultère et
« le théâtre du crime: et comment voir de l'*effronterie* dans un
« lit [a]? »

La Harpe ajoute que cette faute, la plus évidente que l'auteur ait commise, est la seule de ce genre dans tous ses ouvrages. De très bons esprits cependant sont loin de la trouver aussi grave. M. de Fontanes, dont le goût étoit éminemment sûr, n'a pas craint d'adopter l'hémistiche de Despréaux dans un essai de traduction, où il a voulu prouver que la poésie françoise pouvoit conserver l'affreuse énergie de Juvénal, sans blesser aucune des bienséances exigées par notre langue. Il rend le 124e vers de la VIe satire,

Ostenditque tuum, generose Britannice, ventrem,

de la manière suivante :

Noble Britannicus, sur un lit effronté,
Elle étale à leurs yeux les flancs qui t'ont porté.

Le traducteur ayant adressé aux journalistes son essai, comme étant l'ouvrage de Thomas, termine ainsi sa lettre, écrite en 1797 :
« On doit remarquer que Thomas a pris dans Boileau une expression
« fameuse, *le lit effronté.* Elle convient peut-être mieux à Messaline
« qu'à une femme qui, comme dans la satire françoise,

Se fait des mois entiers, sur un lit effronté,
Traiter d'une visible et parfaite santé.

« On sait que cette expression fut très critiquée dans le dernier siècle.
« Le prince de Conti, homme de goût, ne la blâmoit pas en elle-
« même, mais trouvoit avec raison qu'elle disoit plus que l'auteur
« n'avoit voulu dire. Boileau convenoit de la justesse de la critique.

[a] *Cours de littérature. Analyse des institutions oratoires de Quintilien, section III, de l'élocution et des figures*, 1821, tome III, page 89.

Quel sujet, dira l'un, peut donc si fréquemment
Mettre ainsi cette belle aux bords du monument?
La Parque, ravissant ou son fils ou sa fille,
A-t-elle moissonné l'espoir de sa famille?

« Thomas, en replaçant cette expression dans un tableau où tant « d'autres idées accessoires l'appellent et la justifient, semble l'avoir « créée de nouveau, et nous apprend comment on peut, sans être « plagiaire, imiter quelquefois jusqu'aux auteurs de sa nation. »

La remarque de Le Brun est à peu près la même que celle de M. de Fontanes pour le résultat: « *Sur un lit effronté*, s'écrie-t-il, « est beau en dépit de tous les critiques, parcequ'il peint l'objet *ef-* « *fronté* que ce lit renferme. Seulement on attendoit, après cette « épithète énergique, autre chose qu'une *visible santé:* c'est le second « vers qui rend presque trop fort le premier. »

Le second vers, si heureux en lui-même, annonceroit plus de caprice que d'effronterie dans la fausse malade, s'il terminoit son portrait. Mais les vers suivants le complètent, et parmi les motifs qui déterminent cette femme impérieuse et dissimulée, il en est un qui réclame l'expression critiquée généralement, c'est celui

. . De rompre un voyage utile et nécessaire,
Mais qui la priveroit huit jours de ses plaisirs,
Et qui, loin d'un galant, objet de ses desirs....

Despréaux accueillit par déférence la remarque du prince de Conti, qui semble juste lorsqu'on ne lit pas le passage entier de la satire: non seulement il ne changea pas son expression, il la défendit d'une manière formelle dans sa X^e^ épître, où il dit à ses vers:

. . Bientôt vous verrez mille auteurs pointilleux,
. . . . . .
Vous soutenir qu'un lit ne peut être *effronté*.
(*Vers* 48—55.)

Les éditeurs des œuvres de Thomas insèrent parmi ses poésies le fragment de traduction de la Xe satire de Juvénal, publié par M. de Fontanes. Ils ignorent que ce dernier en est l'auteur: c'est un fait certain que nous tenons de lui-même.

Non : il est question de réduire un mari
A chasser un valet dans la maison chéri,
Et qui, parcequ'il plaît, a trop su lui déplaire;
Ou de rompre un voyage utile et nécessaire,
Mais qui la priveroit huit jours de ses plaisirs,
Et qui, loin d'un galant, objet de ses desirs....
Oh! que pour la punir de cette comédie
Ne lui vois-je une vraie et triste maladie!
Mais ne nous fâchons point. Peut-être avant deux jours,
Courtois et Denyau (1), mandés à son secours,
Digne ouvrage de l'art dont Hippocrate [a] traite [b],
Lui sauront bien ôter cette santé d'athlète;
Pour consumer l'humeur qui fait son embonpoint,
Lui donner sagement le mal qu'elle n'a point;
Et, fuyant de Fagon (2) les maximes énormes [c],

(1) Médecins de Paris. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Dans les éditions de 1694, il y a *Dunyau* au lieu de *Denyau*.

[a] Hippocrate, surnommé le père de la médecine, naquit l'an 460 avant l'ère vulgaire dans l'île de Cos, où sa mémoire est encore en vénération. On pense que plusieurs médecins de sa famille ne sont point étrangers aux ouvrages qu'on lui attribue. Si l'on ne connoît pas précisément l'âge auquel il mourut, on sait du moins que ce fut dans une extrême vieillesse.

[b] Ce vers, ainsi placé, jette un peu d'embarras dans la phrase.

(2) Premier médecin du roi. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Fagon, né à Paris en 1638, mort en 1718, avoit obtenu en 1693 la première dignité de sa profession. Il a composé le livre intitulé *les admirables qualités du quinquina;* il eut la principale part au catalogue de toutes les plantes du jardin du roi, publié sous le titre de *hortus regius*, à la tête duquel il mit un petit poëme latin qui n'est pas sans élégance. *Voyez* le tome IV, page 46, note *b*.

[c] La manière dont Racine et Despréaux parlent de Fagon dans

Au tombeau mérité la mettre dans les formes.
Dieu veuille avoir son ame, et nous délivre [a] d'eux!
Pour moi, grand ennemi de leur art hasardeux,
Je ne puis cette fois que je ne les excuse [b].
Mais à quels vains discours est-ce que je m'amuse?
Il faut sur des sujets plus grands, plus curieux,
Attacher de ce pas ton esprit et tes yeux.
Qui s'offrira d'abord? Bon, c'est cette savante
Qu'estime Roberval, et que Sauveur fréquente (1).

leur correspondance annonce l'estime qu'ils avoient pour lui. « Sa « maison, dit Fontenelle, ressembloit à ces temples de l'antiquité, « où étoient en dépôt les ordonnances et les recettes qui convenoient « aux maux différents [a]. » Tout dévoué aux intérêts de la science, ce médecin donnoit gratuitement des consultations approfondies. Despréaux, que l'on n'a pas compris, les appelle ironiquement des *maximes énormes*, et les oppose aux traitements de Courtois et de Denyau, qui étoient circonscrits dans les *formes* expéditives de la routine. *Voyez*, dans l'*arrêt burlesque*, l'opposition faite au bon sens par les docteurs Courtois et Denyau, tome III, pages 116 et 118.

[a] Ce vers est ainsi dans les éditions avouées par Despréaux, ainsi que dans celles de Brossette, Saint-Marc, etc. On le lit de la manière suivante dans quelques éditions, entre autres dans celle de M. Daunou:

Dieu veuille avoir son ame, et nous délivrer d'eux!

[b] Ancienne locution que le poëte emploie pour rendre son aveu plus naïf.

(1) Illustres mathématiciens. (*Despréaux, édit. de* 1713.)
* Gilles Personne, né en 1602 à Roberval, village près de Beauvais, mort en 1676, porta le nom du lieu de sa naissance. On a de lui un livre de physique systématique, intitulé *Aristarque de Samos;* dans

[a] *Œuvres de Fontenelle*, 1792, tome VII, page 36.

D'où vient qu'elle a l'œil trouble et le teint si terni?
C'est que sur le calcul, dit-on, de Cassini (1),
Un astrolabe en main, elle a dans sa gouttière

un temps bien antérieur à Newton, il y attribue à toutes les particules de la matière une attraction réciproque. Ses ouvrages sont imprimés dans les anciens mémoires de l'académie des sciences. Il occupa la chaire de mathématiques, fondée au collége royal par Ramus. « S'il avoit étudié la géométrie de Descartes, au lieu de la combattre, « dit Condorcet, il auroit été le premier parmi ses disciples; et cette « gloire eût mieux valu sans doute que le triste honneur d'avoir été « son ennemi plutôt que son rival [a]. »

Joseph Sauveur, né à la Flèche en 1653, mort en 1716, fut introduit à la cour par le marquis de Dangeau. Il y expliqua au roi et à la reine les calculs de différents jeux; il y donna des leçons de mathématiques à tous les jeunes princes et aux enfants de France. Le célèbre Eugène de Savoie fut l'un de ses premiers élèves. Il obtint en 1686, au collége royal, la chaire que Roberval avoit occupée, et en 1699 une place à l'académie des sciences.

(1) Fameux astronome. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Jean-Dominique Cassini, né à Perinaldo, dans le comté de Nice, en 1625, fut choisi en 1650 par le sénat de Bologne pour remplir, dans l'université de cette ville, la première chaire d'astronomie. Il acquit une si grande célébrité, que Louis XIV le fit demander seulement pour quelques années. Il arriva en 1669 à Paris, où il reçut l'accueil le plus honorable. L'Italie l'ayant réclamé dans la suite avec chaleur, le gouvernement françois n'en mit pas moins à le lui disputer. « Enfin, « dit Fontenelle, il eut le plaisir de vaincre et de lui faire expédier « des lettres de naturalité en 1673 [b]. » Cassini mourut en 1712. Sa gloire s'est perpétuée dans sa famille, où l'astronomie reçoit un culte héréditaire depuis quatre générations.

[a] *Eloges des académiciens de l'académie royale des sciences*, 1799, t. Ier, page 52.

[b] *OEuvres de Fontenelle*, tome VI, page 337.

A suivre Jupiter (1) passé la nuit entière.
Gardons de la troubler. Sa science, je croi,
Aura pour s'occuper ce jour plus d'un emploi:
D'un nouveau microscope on doit, en sa présence,
Tantôt chez Dalancé (2) faire l'expérience,
Puis d'une femme morte avec son embryon
Il faut chez du Verney (3) voir la dissection.
Rien n'échappe aux regards de notre curieuse [a].

(1) Une des sept planètes. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * On sait que le célèbre Herschell a découvert une nouvelle planète en 1781.

(2) Chez qui on faisoit beaucoup d'expériences de physique. (*Despréaux, édition de* 1713.) * Ces expériences le ruinèrent. « Il étoit, « dit Brossette, fils d'un des plus habiles chirurgiens de Paris, qui « avoit gagné des biens considérables. »

(3) Médecin du roi, connu pour être très savant dans l'anatomie. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Guichard-Joseph du Verney, né à Feurs, dans le Forez, en 1648, mort en 1730. Il avoit un talent particulier pour professer. « A mesure, dit Fontenelle, qu'il parvenoit à « être plus à la mode, il y mettoit l'anatomie qui, renfermée jusque-« là dans les écoles de médecine ou à Saint-Côme, osa se produire « dans le beau monde, présentée de sa main [a].

[a] Charles Perrault, dans sa *préface de l'apologie des femmes*, s'exprime en ces termes: « On croit que le caractère de la savante « ridicule a été fait pour une dame qui n'existe plus, et dont le mé-« rite extraordinaire ne devoit lui attirer que des louanges. Cette « dame se plaisoit, aux heures de son loisir, à entendre parler d'as-« tronomie et de physique; et elle avoit même une très grande péné-« tration pour ces sciences, de même que pour plusieurs autres. . . « Elle étoit estimée de tout le monde; le roi même prenoit plaisir à « marquer la considération qu'il avoit pour son mérite par de fré-« quentes gratifications, et elle est morte dans la réputation d'une

[a] *Œuvres de Fontenelle*, tome VII, page 361.

Mais qui vient sur ses pas? c'est une précieuse,
Reste de ces esprits jadis si renommés
Que d'un coup de son art Molière a diffamés (1).
De tous leurs sentiments cette noble héritière
Maintient encore ici leur secte façonnière.
C'est chez elle toujours que les fades auteurs
S'en vont se consoler du mépris des lecteurs.

« piété singulière. L'auteur de la satire ayant mis dans un de ses « ouvrages, il y a environ vingt ans, les deux vers qui suivent :

Que l'astrolabe en main, un autre aille chercher
Si le soleil est fixe ou tourne sur son axe [a], etc.

« Cette dame eut la bonté de lui dire que, quand on se mêloit de « faire des satires, il falloit connoître les matières dont on parloit ; « que ceux qui soutiennent que le soleil est fixe et immuable sont « les mêmes qui soutiennent qu'il tourne sur son axe, et que ce ne « sont point deux opinions différentes, comme il paroît le dire dans « ses vers. Elle ajouta qu'un astrolabe n'étoit d'aucune utilité pour « découvrir si le soleil est fixe ou s'il tourne sur son axe. .... »

Charles Perrault ne nomme point cette dame, que Brossette désigne par les initiales L. S. Madame de La Sablière étoit sœur de M. Hessein, cet impitoyable contradicteur, dont il est question dans la correspondance de Racine et de Despréaux [b]. Elle contribua à faire connoître le géomètre Sauveur. On sait que, pendant vingt ans, elle exerça une généreuse hospitalité envers La Fontaine. C'est mal à propos que différents auteurs lui attribuent des poésies : elle n'en a jamais composé. On la confond à cet égard avec son mari, auteur d'un si grand nombre de madrigaux, que Conrart, en qualité de secrétaire des muses, lui expédia des lettres de *madrigalier françois*. Elle mourut en 1693.

(1) *Voyez* la comédie des Précieuses. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Elle fut jouée en 1659.

[a] Épître V, vers 28—29. *Voy.* la réponse à la critique de ces vers, tome II.
[b] Tome IV, page 65.

Elle y reçoit leur plainte; et sa docte demeure
Aux Perrins, aux Coras [a], est ouverte à toute heure.
Là, du faux bel esprit se tiennent les bureaux:
Là, tous les vers sont bons pourvu qu'ils soient nouveaux.
Au mauvais goût public la belle y fait la guerre;
Plaint Pradon opprimé des sifflets du parterre [b];

[a] *Voyez* sur Perrin la satire VII, page 172, note 2, et sur Coras l'*esquisse en prose* de la satire IX, page 213, note 1.

[b] On a toujours cru reconnoître ici madame Deshoulières, qui avoit eu le malheur de composer un sonnet burlesque contre la *Phèdre* de Racine, en faveur de *Phèdre et Hippolyte* de Pradon. Son injustice lui fit encourir celle des partisans d'un grand homme. J. B. Rousseau ne lui reproche pas seulement un esprit de cabale, il lui refuse le talent de la poésie. Suivant lui, tout son mérite « n'a « jamais consisté que dans une facilité languissante et dans une fa- « deur molle et puérile, propres à éblouir de petits esprits du der- « nier ordre, comme ceux qui composoient sa petite académie [a]. » Voltaire, qui la connoissoit par des traditions de société, n'en parle pas comme d'une précieuse: « Jamais, dit-il, personne n'eut moins « ce défaut que madame Deshoulières; elle passa toujours pour la « femme du meilleur commerce; elle étoit très simple et très agréable « dans la conversation [b]. »

Antoinette du Ligier de La Garde Deshoulières, née à Paris vers 1634, mourut en 1694, après avoir souffert, pendant douze ans, les douleurs d'un cancer au sein. Ses *idylles*, ses *réflexions morales*, ont obtenu le succès le moins équivoque: on les sait par cœur. On a prétendu qu'elle avoit emprunté sa pièce intitulée *Les moutons* à un poëte de Blois, nommé Coutel, né en 1622, mort

[a] Lettre de Jean-Baptiste Rousseau à Brossette, du 4 juillet 1730, t. III, page 125.

[b] Œuvres de Voltaire, in-8°, 1819, tome XXXV, Dictionnaire philosophique, tome III, page 125, au mot *Dictionnaire*.

Rit des vains amateurs du grec et du latin;
Dans la balance met Aristote et Cotin [a];
Puis, d'une main encor plus fine et plus habile,
Pèse sans passion Chapelain et Virgile [b];
Remarque en ce dernier beaucoup de pauvretés,
Mais pourtant confessant qu'il a quelques beautés;
Ne trouve en Chapelain, quoi qu'ait dit la satire,
Autre défaut, sinon qu'on ne le sauroit lire;

en 1693; et, pour rendre le plagiat vraisemblable, on a dit que le recueil de ce dernier étoit imprimé en 1649, tandis qu'il porte la date de 1676, et que le plus souvent il n'en porte aucune. La première édition des œuvres de madame Deshoulières ne parut à la vérité qu'en 1687 ou 1688; mais plusieurs de ses pièces étoient répandues dans le public bien des années auparavant. Les amateurs de vers les copioient avec un empressement marqué; elles étoient insérées dans les ouvrages périodiques. Le poëte de province ayant eu connoissance de l'idylle des *moutons*, s'est amusé à y faire des changements. Cette opinion paroît d'autant plus sûre, que dans le volume, d'ailleurs si médiocre, qui porte le titre de *promenades de messire Antoine Coutel*, etc., on rencontre quelques autres pièces d'anciens poëtes, tels que Bertaud, etc., dont le style est également changé, ou, si l'on veut, gâté.

[a] *Voyez* sur le premier la satire IV, page 131, note *b*, et sur le second la satire III, page 111, note *a*.

[b] Brossette cite les vers suivants :

Laudat Virgilium, perituræ ignoscit Elisæ;
Committit vates et comparat; indè Maronem,
Atque aliâ parte in trutinâ suspendit Homerum.
(*Sat. VI, vers* 435—437.)

Mais Juvenal peint la domination du savoir, et Despréaux rapporte les jugements du faux goût. *Voyez* sur Chapelain la page 13 et la note *a*.

Et, pour faire goûter son livre à l'univers [a],
Croit qu'il faudroit en prose y mettre tous les vers.
A quoi bon m'étaler cette bizarre école
Du mauvais sens, dis-tu, prêché par une folle?
De livres et d'écrits bourgeois admirateur,
Vais-je épouser ici quelque apprentive [b] auteur?
Savez-vous que l'épouse avec qui je me lie
Compte entre ses parents des princes d'Italie;
Sort d'aïeux dont les noms....? Je t'entends, et je voi

[a] Au lieu de ce vers et du suivant, l'édition de 1694 offre le morceau qu'on va lire, que l'auteur supprima après sa réconciliation avec Charles Perrault :

Et croit qu'on pourra même enfin le lire un jour (1),
Quand la langue vieillie ayant changé de tour,
On ne sentira plus la barbare structure
De ses expressions mises à la torture;
S'étonne cependant d'où vient que chez Coignard
Le Saint-Paulin (2) écrit avec un si grand art,
Et d'une plume douce, aisée et naturelle,
Pourrit, vingt fois encor moins lu que la Pucelle.
Elle en accuse alors notre siècle infecté
Du pédantesque goût qu'ont pour l'antiquité
Magistrats, princes, ducs, et même fils de France,
Qui lisent sans rougir et Virgile et Térence;
Et toujours pour P** pleins d'un dégoût malin,
Ne savent pas s'il est au monde un Saint-Paulin.

[b] On lit *apprentie* dans les éditions antérieures à 1713, et le dictionnaire de l'académie n'admet aujourd'hui que ce mot-là au féminin.

(1) Paroles de M. P** dans ses dialogues à propos de Chapelain. (*Despréaux, édit. de* 1694.) * Le P*** initial désigne Charles Perrault.

(2) Poëme de M. P**. (*Despréaux, édit. de* 1694.) * Ce P** désigne le même Perrault.

D'où vient que tu t'es fait secrétaire du roi[a]:
Il falloit de ce titre appuyer ta naissance.
Cependant, (t'avouerai-je ici mon insolence?)
Si quelque objet pareil chez moi, deçà les monts,
Pour m'épouser entroit avec tous ces grands noms,
Le sourcil rehaussé d'orgueilleuses chimères[b];
Je lui dirois bientôt : Je connois tous vos pères;
Je sais qu'ils ont brillé dans ce fameux combat(1)
Où sous l'un des Valois Enguien sauva l'état.
D'Hozier n'en convient pas[c]; mais, quoi qu'il en puisse être,

[a] Brossette cite un George Dantrague qui, s'étant enrichi dans la recette générale des aides de Paris, s'anoblit, au moyen d'une charge de secrétaire du roi, pour épouser une demoiselle de condition.

[b] Ce beau vers efface celui de Juvénal. Voici le passage latin :

. . . . . Malo
Malo Venusinam, quam te, Cornelia mater
Gracchorum, si cum magnis virtutibus affers
Grande supercilium, et numeras in dote triumphos.
Tolle tuum, precor, Annibalem, victumque Syphacem
In castris, et cum totâ Carthagine migra.
(*Sat. VI, vers* 166—171.)

(1) Combat de Cérisoles, gagné par le duc d'Enguien en Italie. (*Despréaux, édit. de* 1694.) * Le 14 avril 1544, sous le règne de François Ier.

[c] Varillas n'en dit rien; . . . . . .
(*Edit. de* 1694.)

Cet hémistiche donnoit lieu à une équivoque : on pouvoit croire que le silence de cet historien étoit relatif à ce *fameux combat.* « Varillas « lui-même y fut trompé et s'en plaignit, » dit Brossette. Comme il s'agissoit d'un point de généalogie, Despréaux leva tous les doutes, en substituant au nom de Varillas celui du généalogiste d'Hozier.

Antoine Varillas, né à Guéret en 1624, mort en 1676, figure au

Je ne suis point si sot que d'épouser mon maître.
Ainsi donc, au plus tôt délogeant de ces lieux,
Allez, princesse, allez, avec tous vos aïeux,
Sur le pompeux débris des lances espagnoles,
Coucher, si vous voulez, aux champs de Cérisoles :
Ma maison ni mon lit ne sont point faits pour vous.
J'admire, poursuis-tu, votre noble courroux.
Souvenez-vous pourtant que ma famille illustre
De l'assistance au sceau ne tire point son lustre [a];
Et que, né dans Paris de magistrats connus,
Je ne suis point ici de ces nouveaux venus,
De ces nobles sans nom, que, par plus d'une voie,
La province souvent en guêtres nous envoie.
Mais eussé-je comme eux des meuniers pour parents,
Mon épouse vînt-elle encor d'aïeux plus grands,
On ne la verroit point, vantant son origine,
A son triste mari reprocher la farine.
Son cœur, toujours nourri dans la dévotion,
De trop bonne heure apprit l'humiliation :
Et, pour vous détromper de la pensée étrange
Que l'hymen aujourd'hui la corrompe et la change,
Sachez qu'en notre accord elle a, pour premier point,
Exigé qu'un époux ne la contraindroit point

premier rang des historiens infidèles qui sacrifient la vérité à l'agrément. Son *histoire de France* commence à Louis XI, et finit à Henri III.

[a] Une des principales fonctions de ceux que des charges de secrétaires du roi anoblissoient étoit d'assister au sceau dans les chancelleries, d'après un édit de Louis XI, du mois de novembr 1482.

A traîner après elle un pompeux équipage,
Ni sur-tout de souffrir, par un profane usage,
Qu'à l'église jamais devant le Dieu jaloux
Un fastueux carreau soit vu sous ses genoux[a].
Telle est l'humble vertu qui, dans son ame empreinte....
Je le vois bien, tu vas épouser une sainte;
Et dans tout ce grand zèle il n'est rien d'affecté.
Sais-tu bien cependant, sous cette humilité,
L'orgueil que quelquefois nous cache une bigote,
Alcippe, et connois-tu la nation dévote[b]?
Il te faut de ce pas en tracer quelques traits,
Et par ce grand portrait finir tous mes portraits.
A Paris[c], à la cour, on trouve, je l'avoue,
Des femmes dont le zèle est digne qu'on le loue,
Qui s'occupent du bien, en tout temps, en tout lieu.
J'en sais une chérie et du monde et de Dieu,
Humble dans les grandeurs, sage dans la fortune,
Qui gémit, comme Esther, de sa gloire importune,
Que le vice lui-même est contraint d'estimer,
Et que sur ce tableau d'abord tu vas nommer[d].

[a] L'heureux emploi des mots *jaloux* et *fastueux* relève ces vers d'ailleurs si simples, et donne de la noblesse à l'image qu'ils expriment.

[b] Expression familière et méprisante.

[c] A la ville, à la cour, ...

Cet hémistiche se lit de cette manière dans l'édition de la Xe satire, publiée séparément en 1694. Ce changement, que l'oreille seule a dicté, n'a, comme beaucoup d'autres, été recueilli par aucun éditeur.

[d] Lorsque Despréaux travailloit à cette satire, l'abbé Jacques Boileau, son frère, obtint un canonicat à la Sainte-Chapelle de Paris,

Mais pour quelques vertus si pures, si sincères,
Combien y trouve-t-on d'impudentes faussaires,
Qui, sous un vain dehors d'austère piété,
De leurs crimes secrets cherchent l'impunité;
Et couvrent de Dieu même [a], empreint sur leur visage,
De leurs honteux plaisirs l'affreux libertinage!
N'attends pas qu'à tes yeux j'aille ici l'étaler;
Il vaut mieux le souffrir que de le dévoiler.
De leurs galants exploits les Bussys [b], les Brantômes [c],
Pourroient avec plaisir te compiler des tomes:

auquel madame de Maintenon avoit contribué à le faire nommer. Racine écrit à ce sujet à son ami: « Elle mérite bien que vous lui « fassiez quelque remerciement, ou du moins que vous fassiez d'elle « une mention honorable qui la distingue de tout son sexe, comme « en effet elle en est distinguée de toute manière. » (*Lettre du* 31 *mai* 1693, tome IV, page 175.) Le satirique eut l'art de satisfaire à-la-fois à la reconnoissance et à l'amitié, en rappelant sans affectation la tragédie d'*Esther*, si vivement applaudie de la cour, qui en avoit saisi toutes les allusions.

Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, née à Niort en 1635, épousa Scarron en 1652, Louis XIV en 1685, et mourut à Saint-Cyr en 1719.

[a] Cette expression, simple en apparence, est d'une grande énergie.

[b] L'*histoire amoureuse des Gaules*, chronique scandaleuse écrite par Bussy-Rabutin, causa sa disgrace en 1665. *Voyez* sur cet auteur la satire VIII, page 183, note 1.

[c] Pierre de Bourdeilles, seigneur de Brantôme, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de Charles IX et de Henri III, naquit dans le Périgord vers 1527, et mourut en 1614. Ses récits intéressent d'autant plus que la vérité n'y paroît jamais déguisée. Il a écrit sur les grands capitaines françois et étrangers, sur les dames illustres, sur les *dames galantes*, etc.

Mais pour moi, dont le front trop aisément rougit(1),
Ma bouche a déja peur de t'en avoir trop dit.
Rien n'égale en fureur, en monstrueux caprices,
Une fausse vertu qui s'abandonne aux vices.
De ces femmes pourtant l'hypocrite noirceur
Au moins pour un mari garde quelque douceur.
Je les aime encor mieux qu'une bigote altière,
Qui, dans son fol orgueil, aveugle et sans lumière(2),
A peine sur le seuil de la dévotion,
Pense atteindre au sommet de la perfection(3);
Qui du soin qu'elle prend de me gêner sans cesse
Va quatre fois par mois se vanter à confesse;
Et, les yeux vers le ciel, pour se le faire ouvrir,
Offre à Dieu les tourments qu'elle me fait souffrir[a].
Sur cent pieux devoirs aux saints elle est égale;

(1) On le surnommoit *le chaste Despréaux :* la pureté de ses mœurs et de ses écrits lui a valu cet éloge. (*Brossette.*)

(2) *Sans lumière* est amené par le besoin de la rime. (*Le Brun.*) * Remarque juste au premier coup d'œil. Cependant comme Despréaux s'étoit fait une loi de commander à la rime, il ne faut pas, sans un sérieux examen, l'accuser d'en être quelquefois l'esclave. En relisant le vers critiqué, il semble que les mots *aveugle* et *sans lumière* ne répètent point la même idée; que l'un caractérise l'ivresse de l'orgueil, et que les deux autres s'appliquent à l'ignorante bigoterie.

(3) *Le seuil* et *le sommet* contrastent dans ces deux vers de la manière la plus heureuse. (*Le Brun.*) * Ces deux mots en effet sont employés d'une manière si habilement figurée, qu'il étoit impossible de mieux relever les expressions prosaïques *dévotion* et *perfection*, qui en déterminent le sens.

[a] Railleries fines et plaisantes sur les travers d'une dévotion absurde et tyrannique.

Elle lit Rodriguez [a], fait l'oraison mentale,
Va pour les malheureux quêter dans les maisons,
Hante les hôpitaux, visite les prisons,
Tous les jours à l'église entend jusqu'à six messes:
Mais de combattre en elle et dompter ses foiblesses,
Sur le fard, sur le jeu, vaincre sa passion,
Mettre un frein à son luxe, à son ambition,
Et soumettre l'orgueil de son esprit rebelle,
C'est ce qu'en vain le ciel voudroit exiger d'elle.
Et peut-il, dira-t-elle, en effet l'exiger?
Elle a son directeur, c'est à lui d'en juger:
Il faut sans différer savoir ce qu'il en pense.

[a] Alfonse Rodriguez, jésuite espagnol, mort en 1616 à l'âge de quatre-vingt-dix ans, a composé un *traité sur la perfection chrétienne*, que Regnier Desmarais a traduit en françois.

Ce dernier fait à MM. de Port-Royal une imputation grave: ces pieux solitaires, à qui l'on attribue une autre traduction du même traité, prétendent dans leur préface qu'ils ont eu de la peine à se déterminer sur le choix qu'ils devoient faire d'une des trois éditions espagnoles qu'ils avoient en leur possession, et qui étoient très différentes entre elles. L'abbé Regnier leur répond: « J'avoue pour moi « que les ayant soigneusement conférées, je n'y ai pas aperçu la « moindre différence. Je laisse à juger de l'intention que les auteurs « de cette traduction si vantée peuvent avoir eue en la donnant. Ce « qui est certain, c'est que le texte espagnol y est entièrement altéré « en plusieurs endroits, et sur-tout dans le chapitre où, en parlant « de la grace, on prête à l'auteur des expressions toutes contraires « aux siennes. » (*Voyez* les *œuvres philosophiques*, *historiques et littéraires de d'Alembert*, in-8°, 1805, tome IX, *éloge de Regnier Desmarais*, page 9.) J'ignore si MM. de Port-Royal ont répondu à ce reproche; mais il leur est adressé avec un ton d'assurance qui ne permet guère de douter qu'il ne soit mérité.

Bon! vers nous à propos je le vois qui s'avance(1).
Qu'il paroît bien nourri! Quel vermillon! quel teint!
Le printemps dans sa fleur sur son visage est peint[a].
Cependant, à l'entendre, il se soutient à peine[b];
Il eut encore hier la fièvre et la migraine;
Et, sans les prompts secours qu'on prit soin d'apporter,
Il seroit sur son lit peut-être à trembloter.
Mais de tous les mortels, grace aux dévotes ames,
Nul n'est si bien soigné qu'un directeur de femmes.
Quelque léger dégoût vient-il le travailler,
Une froide vapeur le fait-elle bâiller,

(1) De tous les caractères qui sont dans cette satire, c'est à celui du directeur que notre poëte donnoit la préférence. Quoique ce portrait soit assez général, l'auteur n'a pas laissé d'avoir un objet particulier: C'étoit M. H...., grand directeur de femmes. Il étoit tel qu'on le représente ici, frais, vermeil, plein de santé; cependant il se plaignoit toujours de quelque indisposition; il alloit souvent chez madame B....., sa pénitente, qui logeoit près du palais, dans le voisinage de notre poëte. Cette dame dévote et sa fille recevoient leur cher directeur avec un respect infini, et lui rendoient les soins les plus empressés. (*Brossette.*)

[a] Despréaux, dans *le Lutrin*, avoit employé déja cette image, en peignant le trésorier :

La jeunesse en sa fleur brille sur son visage, etc.
(*Chant Ier, vers* 65.)

Lorsque vingt ans après il s'est copié lui-même dans le portrait du directeur, il a voulu se surpasser, et il y est parvenu. On n'auroit pas cru que la fraîcheur du premier vers pût être effacée, et pourtant le coloris du dernier est plus suave encore.

[b] Ce vers et les trois qui le suivent forment une opposition piquante avec le précédent.

Un escadron coiffé [a] d'abord court à son aide :
L'une chauffe un bouillon, l'autre apprête un remède ;
Chez lui sirops exquis, ratafias vantés,
Confitures sur-tout, volent de tous côtés [b] :
Car de tous mets sucrés, secs, en pâte, ou liquides,
Les estomacs dévots toujours furent avides :
Le premier massepain pour eux, je crois, se fit (1),
Et le premier citron à Rouen fut confit (2).
Notre docteur bientôt va lever tous ses doutes,
Du paradis pour elle il aplanit les routes ;
Et, loin sur ses défauts de la mortifier,
Lui-même prend le soin de la justifier.
Pourquoi vous alarmer d'une vaine censure?
Du rouge qu'on vous voit on s'étonne, on murmure :
Mais a-t-on, dira-t-il, sujet de s'étonner?
Est-ce qu'à faire peur on veut vous condamner?
Aux usages reçus il faut qu'on s'accommode :

[a] Expression pittoresque et plaisante.

[b] « Ces vers, dit Voltaire, sont bons pour Brossette. Il y avoit, « ce me semble, quelque chose de mieux à nous dire [a]. » Mais Despréaux se borne-t-il à ces vers agréables? La suite du portrait d'un faux directeur n'est-elle pas tracée d'une main courageuse?

(1) Vers charmants où la rime caresse agréablement l'oreille ; et le *je crois* est bien aimable. (*Le Brun.*) * On ne sauroit mieux louer ces jolis vers.

(2) Les plus exquis citrons confits se font à Rouen. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * « Ce fut d'abord par Rouen, dit saint Marc, que « vinrent à Paris les citrons confits dans les îles françoises de l'Amé- « rique. C'est de là qu'ils ont pris le nom de *citrons de Rouen.* »

[a] Dictionnaire philosophique, au mot *Directeur.*

Une femme sur-tout doit tribut à la mode.
L'orgueil brille, dit-on, sur vos pompeux habits;
L'œil à peine soutient l'éclat de vos rubis;
Dieu veut-il qu'on étale un luxe si profane?
Oui, lorsqu'à l'étaler notre rang nous condamne.
Mais ce grand jeu chez vous comment l'autoriser?
Le jeu fut de tout temps permis pour s'amuser;
On ne peut pas toujours travailler, prier, lire:
Il vaut mieux s'occuper à jouer qu'à médire (1).
Le plus grand jeu, joué dans cette intention,
Peut même devenir une bonne action:
Tout est sanctifié par une ame pieuse.
Vous êtes, poursuit-on, avide, ambitieuse;
Sans cesse vous brûlez de voir tous vos parents
Engloutir à la cour charges, dignités, rangs.
Votre bon naturel en cela pour eux brille;
Dieu ne nous défend point d'aimer notre famille.
D'ailleurs tous vos parents sont sages, vertueux:
Il est bon d'empêcher ces emplois fastueux
D'être donnés peut-être à des ames mondaines,
Éprises du néant des vanités humaines [a].

(1) Les deux dévotes dont on vient de parler aimoient beaucoup le jeu. Notre poëte y trouvoit à redire; et mademoiselle B..... lui disoit, pour se venger de ses railleries, « qu'il valoit mieux jouer que « médire. » (*Brossette.*)

[a] Tartufe dit à Cléante:

Tous les biens de ce monde ont pour moi peu d'appas,
De leur éclat trompeur je ne m'éblouis pas;
Et si je me résous à recevoir du père
Cette donation qu'il a voulu me faire,
Ce n'est, à dire vrai, que parceque je crains

Laissez là, croyez-moi, gronder les indévots,
Et sur votre salut demeurez en repos.
Sur tous ces points douteux c'est ainsi qu'il prononce.
Alors, croyant d'un ange entendre la réponse,
Sa dévote s'incline, et, calmant son esprit,
A cet ordre d'en haut sans réplique souscrit.
Ainsi, pleine d'erreurs qu'elle croit légitimes,
Sa tranquille vertu conserve tous ses crimes;
Dans un cœur tous les jours nourri du sacrement
Maintient la vanité, l'orgueil, l'entêtement,
Et croit que devant Dieu ses fréquents sacriléges
Sont pour entrer au ciel d'assurés priviléges.
Voilà le digne fruit des soins de son docteur [a].
Encore est-ce beaucoup si ce guide imposteur,
Par les chemins fleuris d'un charmant quiétisme,
Tout-à-coup l'amenant au vrai molinosisme [b],

Que tout ce bien ne tombe en de méchantes mains;
Qu'il ne trouve des gens, qui, l'ayant en partage,
En fassent dans le monde un criminel usage,
Et ne s'en servent pas, ainsi que j'ai dessein,
Pour la gloire du ciel et le bien du prochain.
(*Acte IV, scène Ire.*)

Voyez dans ce volume le *discours au roi*, page 54, note 1.

[a] *Voyez* la réponse d'Antoine Arnauld aux objections de Charles Perrault contre les vers suivants. « Un peu d'obscurité, lui dit-il, ne « sied pas mal dans ces matières; mais il n'y en a point ici que les « gens d'esprit ne développent sans peine. » Tome IV, page 224.

[b] Michel Molinos, théologien espagnol, né dans le diocèse de Saragosse en 1627, publia, en 1675, à Rome un livre intitulé *La guide spirituelle*, dans lequel il prétendoit diriger les ames vers la perfection. Cet ouvrage parut d'abord en espagnol, ensuite en italien et en latin. L'auteur veut, suivant le dernier éditeur de Fénélon, que l'homme

Il[a] ne lui fait bientôt, aidé de Lucifer,
Goûter en paradis les plaisirs de l'enfer.

soit dans un acte continuel de contemplation, qu'il anéantisse ses facultés pour s'abandonner totalement à Dieu, et demeurer dans une inaction, une indifférence absolue, qui est la *quiétude* ou *voie intérieure*.

Après avoir offert un abrégé du système de Molinos, dont nous donnons seulement la base, l'éditeur continue en ces termes : « Il est « aisé de voir que cette doctrine, si pernicieuse aux bonnes mœurs, « tend à précipiter l'homme dans une monstrueuse indifférence sur « son salut et sur les pratiques de piété les plus essentielles au chris- « tianisme. Aussi le pape Innocent XI ne se borna pas à condamner, « par sa bulle du 20 novembre 1687, les principales assertions de « Molinos, comme *respectivement hérétiques, scandaleuses et blasphé-* « *matoires*. Il l'obligea de plus à rétracter sa doctrine, en habit de « pénitent, devant toute la cour romaine et le peuple assemblé; « et ce ne fut qu'en considération de son repentir qu'on se borna à « le condamner à une pénitence et à une prison perpétuelles, dans « lesquelles il finit pieusement ses jours le 29 décembre 1696. » (*Œuvres de Fénélon*, Versailles, 1820, tome IV, page 91.)

L'éditeur de Fénélon expose ensuite toute la différence qui existe entre la doctrine de Molinos, celle de madame Guyon, et sur-tout celle de l'immortel archevêque de Cambrai. Ce dernier avoit un si grand éloignement pour les propositions dangereuses du prêtre espagnol, qu'il les avoit combattues avec force article par article, même avant ses affligeants débats sur le *quiétisme* avec Bossuet. Sa réfutation est insérée dans le volume déja cité, page 26.

Les gens du monde confondent quelquefois Michel Molinos avec Louis Molina, jésuite espagnol, né en 1535 dans la Nouvelle Castille, mort à Madrid en 1601. Celui-ci a donné son nom à la doctrine du *molinisme*. En s'occupant d'un commentaire sur la Somme de saint Thomas, il chercha les moyens de concilier le libre arbitre de l'homme avec la prescience divine et avec la prédestination; il publia ce dernier travail à Lisbonne, sous le titre, *de liberi arbitrii cum*

Mais dans ce doux état, molle, délicieuse(1),
La hais-tu plus, dis-moi, que cette bilieuse

gratiæ donis..... concordia, 1588. Suivant la *Biographie universelle*, « ce théologien n'admet point de graces efficaces par elles-mêmes, « et paroît accorder beaucoup au libre arbitre; il suppose en Dieu « une science qu'il appelle *moyenne*, relativement aux actes *condi-« tionnels*, et croit que la prédestination est postérieure à la prévision « des mérites. » Ce système a donné lieu à d'interminables divisions. Il fut déféré à l'inquisition d'Espagne, ensuite à Rome, où Clément VIII nomma en 1597 une congrégation pour le juger. L'affaire s'étant continuée sous Paul V, ce pontife ne publia aucune censure; il congédia les contendants, et leur défendit en 1607 de se censurer les uns les autres, décision trop sage pour être respectée par les passions, qui se couvrent toujours des motifs les plus respectables.

Molina est encore auteur d'un traité *De justitiâ et jure*, où se trouvent des propositions d'une morale relâchée, qui font partie de l'*extrait des assertions*, etc., d'après lequel la société des jésuites a été supprimée. Racine annonce avec plaisir à Despréaux la condamnation prononcée par plusieurs évêques contre la doctrine de ce théologien. *Voyez* sa lettre du 8 octobre 1697, tome IV, page 305.

[*a*] Desforges-Maillard, dans une *lettre sur l'imitation*, adressée au président Bouhier, pense avec raison que le pronom *il* est une faute dans cette phrase où le nominatif est exprimé, et par conséquent le rend inutile. Nous aurons occasion de remarquer cette inadvertance plus d'une fois dans les vers de l'auteur, et fréquemment dans sa prose.

Paul Desforges-Maillard, né en 1699 au Croisil en Bretagne, mort en 1772, publia des pièces de vers fort médiocres sous le nom de mademoiselle Malcrais de La Vigne. A l'aide de cet innocent artifice, il parvint à fixer l'attention, et s'attira même les cajoleries poétiques de Voltaire. Il a servi d'original au rôle de *Francaleu* dans la *Métromanie*, par Piron.

(1) *Molle* ne fait pas ici un très bel effet, et *délicieuse*, dans le sens où il est pris, est un terme un peu néologue; mais il est cepen-

Qui, follement outrée en sa sévérité,
Baptisant son chagrin du nom de piété,
Dans sa charité fausse où l'amour-propre abonde,
Croit que c'est aimer Dieu que haïr tout le monde?
Il n'est rien où d'abord son soupçon attaché
Ne présume du crime et ne trouve un péché.
Pour une fille honnête et pleine d'innocence
Croit-elle en ses valets voir quelque complaisance?
Réputés criminels, les voilà tous chassés,
Et chez elle à l'instant par d'autres remplacés.
Son mari, qu'une affaire appelle dans la ville(1),
Et qui chez lui sortant a tout laissé tranquille,
Se trouve assez surpris, rentrant dans la maison,
De voir que le portier lui demande son nom;
Et que parmi ses gens, changés en son absence [a],
Il cherche vainement quelqu'un de connoissance.

dant placé avec quelque intention. (*Le Brun.*) * Si l'observation du critique n'est pas sans justesse, son expression est impropre: il falloit dire *néologique, néologue* ne se disant que des personnes.

(1) L'auteur désigne encore ici sa belle-sœur. Elle changeoit souvent de domestiques. Un jour son mari fut fort surpris de voir, en rentrant chez lui, des gens qui ne le connoissoient pas et qui lui demandoient son nom. (*Brossette.*) * On lit dans le commentaire de ce dernier des vers de la XIe satire de Regnier, qui n'ont pas assez de rapport avec ceux de Despréaux pour être rapportés. Ses objets de comparaison ne sont pas toujours bien choisis.

[a] Et que dans son logis, *fait neuf* en son absence, etc.
(*Édit. de* 1694.)

« On sait, dit Le Brun, que Perrault, dans la préface de son *apo-* « *logie des femmes*, critiqua cette expression *faire son logis*. Cette re- « marque, absolument vraie pour la prose, ne l'est pas pour les vers:

Fort bien! le trait est bon! dans les femmes, dis-tu,
Enfin vous n'approuvez ni vice ni vertu.
Voilà le sexe peint d'une noble manière :
Et Théophraste même, aidé de La Bruyère (1),
Ne m'en pourroit pas faire un plus riche tableau.

« le goût seul peut en désigner les exceptions. Tel est *un logis fai* « *neuf*, pour *faire une maison neuve.* » Despréaux profita de la censure de Perrault, qui paroît bien motivée. Dans cette locution *faire maison neuve*, le mot *maison* se prend pour ceux qui habitent la maison, au lieu que le mot *logis* n'est jamais pris dans une acception semblable. D'ailleurs, quand on pourroit dire l'un pour l'autre, s'ensuivroit-il que *faire sa maison neuve*, eût au figuré la même signification que *faire maison neuve*, c'est-à-dire *changer tous ses domestiques?* La langue poétique a de grands priviléges; mais ils ne s'étendent pas jusqu'à changer à ce point les locutions consacrées. Despréaux les respecte presque toujours, à cause de leur clarté et du mérite de la difficulté vaincue. Le changement que Le Brun lui reproche ici est heureux sous tous les rapports.

(1) La Bruyère a traduit les *Caractères* de Théophraste, et a fait ceux de son siècle. (*Despréaux, édit. de* 1713.)* *Voyez* sur Théophraste le tome III, page 326, note *a*, et sur La Bruyère le tome IV, page 37, note *a*.

Despréaux mettoit des restrictions à l'éloge qu'il fait de ce dernier. Il disoit « que c'étoit un homme qui avoit beaucoup d'esprit et d'éru- « dition; mais que son style étoit prophétique, qu'il falloit souvent « le deviner; qu'un ouvrage comme le sien ne demandoit que de l'es- « prit, puisqu'il délivroit de la servitude des transitions, qui est la « pierre d'achoppement de presque tous les écrivains. » (*Bolœana*, nomb. LXXIV.) En parlant de l'immortel auteur des *Caractères*, l'abbé d'Olivet adopte ce jugement rigoureux, qu'il développe dans son *Histoire de l'académie*. Si La Bruyère s'écarte quelquefois du naturel, en recherchant l'effet, personne, il faut en convenir, n'a mis un plus heureux artifice dans son style et dans ses portraits. A cet égard,

C'est assez : il est temps de quitter le pinceau ;
Vous avez désormais épuisé la satire.

on le trouve généralement supérieur au philosophe grec, auquel Despréaux et d'Olivet paroissent néanmoins donner la préférence.

M. Suard, dans son intéressante *Notice sur la personne et les écrits de La Bruyère*, n'a pas bien saisi tout ce que le satirique entendoit par la difficulté des transitions. Voici comment il s'exprime : « Des-« préaux observoit, à ce qu'on dit, que La Bruyère, en évitant les « transitions, s'étoit épargné ce qu'il y a de plus difficile dans un « ouvrage. Cette observation ne me paroît pas digne d'un si grand « maître. Il savoit trop bien qu'il y a dans l'art d'écrire des secrets « plus importants que celui de trouver ces formules qui servent à lier « les idées, et à unir les parties du discours. » (*Mélanges de littérature*, tome II, page 108.)

La Harpe réfute son confrère, en écrivant au grand duc de Russie. « Il paroît, dit-il, que c'est M. Suard qui n'a pas assez réfléchi « sur les *secrets de l'art d'écrire*, pour pénétrer tout le sens de la re-« marque de Boileau. Il se trompe fort, s'il croit que tout l'art des « transitions consiste dans les formules qui servent à lier les idées et « les parties du discours. Il a cru parler apparemment des particules ; « mais l'art des transitions, tel qu'il est en effet, et tel que Boileau « le connoissoit parfaitement, est celui qui apprend à disposer les « idées principales de manière que l'une semble naître de l'autre, « que cet ordre leur donne plus d'effet et de clarté, et que le lecteur « soit mené insensiblement par cette succession d'objets, sans aper-« cevoir jamais ni vide à remplir, ni intervalle à franchir, ni les ef-« forts de l'auteur pour passer d'une chose à une autre. Or, il est « sûr qu'après le talent naturel qu'il faut toujours supposer, ce qu'il « y a de plus difficile, c'est d'exceller dans cette partie de l'art d'é-« crire, l'une de celles qui constituent le bon écrivain, et qui font « relire le plus souvent les ouvrages, mais, par la même raison, « l'une des plus méconnues du vulgaire des auteurs et des critiques. » (*Correspondance littéraire*, 1820, tome II, lettre CLIX, page 450.)

Jean de La Bruyère, né à Dourdan, suivant les uns en 1639, sui-

Épuisé, cher Alcippe! Ah! tu me ferois rire!
Sur ce vaste sujet si j'allois tout tracer,
Tu verrois sous ma main des tomes s'amasser.
Dans le sexe j'ai peint la piété caustique:
Et que seroit-ce donc si, censeur plus tragique,
J'allois t'y faire voir l'athéisme établi,
Et, non moins que l'honneur, le ciel mis en oubli;
Si j'allois t'y montrer plus d'une Capanée (1)
Pour souveraine loi mettant la destinée,
Du tonnerre dans l'air bravant les vains carreaux,
Et nous parlant de Dieu du ton de Desbarreaux (2)?
Mais sans aller chercher cette femme infernale,
T'ai-je encor peint, dis-moi, la fantasque inégale
Qui, m'aimant le matin, souvent me hait le soir?

vant d'autres en 1644. Cette dernière date paroît être la véritable, l'abbé d'Olivet le faisant mourir en 1696, à l'âge de 52 ans. *Voyez* l'*Histoire de l'Académie françoise*, 1743, tome II, page 342.

(1) Capanée étoit un des sept chefs de l'armée qui mit le siège devant Thèbes. Les poëtes ont dit que Jupiter le foudroya à cause de son impiété. (*Despréaux, édit. de* 1713.)* Voici sur ce nom la remarque de Charles Perrault: « Je ne sais pas si on peut dire qu'une « femme est *une Capanée*, pour signifier qu'elle est une impie; mais je sais « bien qu'on ne dira jamais qu'une femme est *une Thésée*, pour dire « qu'elle est une infidèle; qu'elle est *une Cicéron*, pour dire qu'elle « est fort éloquente; ni qu'elle est *une Socrate*, pour dire qu'elle est « fort sage. » (*Préface de l'apologie des femmes.*) La remarque de Perrault est juste; si le nom de *Capanée* ne blesse pas ici, c'est qu'il est généralement peu connu. Le Brun applaudit à l'image employée par le poëte; mais il n'aime pas qu'une femme, dont le nom est « grec « d'origine, *parle à Dieu du ton de Desbarreaux.* »

(2) On dit qu'il se convertit avant que de mourir. (*Despréaux, édit. de* 1713.)* *Voyez* sur Desbarreaux la satire Ire, page 93, note 1.

T'ai-je peint la maligne aux yeux faux, au cœur noir?
T'ai-je encore exprimé la brusque impertinente?
T'ai-je tracé la vieille à morgue dominante,
Qui veut, vingt ans encore après le sacrement,
Exiger d'un mari les respects d'un amant (1)?
T'ai-je fait voir de joie une belle animée,
Qui souvent d'un repas sortant tout enfumée,
Fait, même à ses amants, trop foibles d'estomac,
Redouter ses baisers pleins d'ail et de tabac?
T'ai-je encore décrit la dame brelandière
Qui des joueurs chez soi se fait cabaretière (2),
Et souffre des affronts que ne souffriroit pas
L'hôtesse d'une auberge à dix sous pas repas?
Ai-je offert à tes yeux ces tristes [a] Tisiphones,
Ces monstres pleins d'un fiel que n'ont point les lionnes,
Qui, prenant en dégoût les fruits nés de leur flanc,
S'irritent sans raison contre leur propre sang [b];
Toujours en des fureurs que les plaintes aigrissent,
Battent dans leurs enfants l'époux qu'elles haïssent,
Et font de leur maison, digne de Phalaris (3),

(1) Madame de T....., madame de la F....., madame de Freg..... et tant d'autres. (*Brossette.*)

(2) Il y a des femmes qui donnent à souper aux joueurs, de peur de ne les plus revoir s'ils sortoient de leurs maisons. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * Telle étoit madame de Miramion, que le poëte a déja désignée. *Voyez* la page 286, note 1.

[a] *Tristes* est une épithète foible pour les furies.

[b] La première femme du père de l'auteur avoit pris en aversion l'une de ses filles; ses mauvais traitements firent mourir cette jeune personne.

(3) Tyran en Sicile très cruel. (*Despréaux, édit. de* 1713.)

Un séjour de douleur, de larmes et de cris?
Enfin t'ai-je dépeint la superstitieuse,
La pédante au ton fier, la bourgeoise ennuyeuse,
Celle qui de son chat fait son seul entretien [a],
Celle qui toujours parle et ne dit jamais rien?
Il en est des milliers; mais ma bouche enfin lasse
Des trois quarts pour le moins veut bien te faire grace.
J'entends: c'est pousser loin la modération.
Ah! finissez, dis-tu, la déclamation.
Pensez-vous qu'ébloui de vos vaines paroles,
J'ignore qu'en effet tous ces discours frivoles
Ne sont qu'un badinage, un simple jeu d'esprit
D'un censeur dans le fond (1) qui folâtre et qui rit,
Plein du même projet qui vous vint dans la tête
Quand vous plaçâtes l'homme au-dessous de la bête [b]?

[a] Une sœur de l'auteur se reconnut à ce portrait: elle en fut très blessée. Le vers qui suit lui étoit sans doute également applicable.

(1) *Dans le fond*, pour *au fond:* construction louche et irrégulière. (*Le Brun.*) * Ces deux expressions sont également admises, et la première convient mieux au style soutenu. Le vers critiqué n'offre, dans sa marche, aucun embarras à l'esprit.

[b] Le poëte indique assez quelles furent ses intentions, en composant la VIIIe et la Xe satire. Aussi Bossuet, même au jugement du pieux Racine le fils [a], pousse-t-il trop loin la sévérité, lorsqu'il dit que Despréaux, dans la première pièce, « attaque en forme la « raison, sans songer qu'il dégrade l'image de Dieu. » En parlant de la seconde pièce, le grand évêque prend un ton plus imposant encore. « Celui-là, dit-il, s'est mis dans l'esprit de blâmer les femmes; « il ne se met point en peine s'il condamne le mariage, et s'il en

[a] *OEuvres de Louis Racine*, 1808, *Réflexions sur la poésie*, chap. Ier, tome II, pages 141 et 170.

Mais enfin vous et moi c'est assez badiner,
Il est temps de conclure; et, pour tout terminer,
Je ne dirai qu'un mot. La fille qui m'enchante,
Noble, sage, modeste, humble, honnête, touchante,
N'a pas un des défauts que vous m'avez fait voir.
Si, par un sort pourtant qu'on ne peut concevoir,
La belle, tout-à-coup rendue insociable,
D'ange, ce sont vos mots, se tranformoit en diable,
Vous me verriez bientôt, sans me désespérer,
Lui dire : Eh bien! madame, il faut nous séparer[a];
Nous ne sommes pas faits, je le vois, l'un pour l'autre.
Mon bien se monte à tant : tenez; voilà le vôtre.
Partez : délivrons-nous d'un mutuel souci.
Alcippe, tu crois donc qu'on se sépare ainsi?
Pour sortir de chez toi sur cette offre offensante,
As-tu donc oublié qu'il faut qu'elle y consente?
Et crois-tu qu'aisément elle puisse quitter
Le savoureux plaisir de t'y persécuter?
Bientôt son procureur, pour elle usant sa plume,

« éloigne ceux à qui il a été donné comme un remède : pourvu qu'avec « de beaux vers il sacrifie la pudeur des femmes à son humeur satirique, et qu'il fasse de belles peintures d'actions bien souvent très « laides, il est content. » C'est ainsi qu'il s'exprime, dans son *Traité de la Concupiscence*, ouvrage où, suivant son historien (M. le cardinal de Bausset), il a allié la plus haute philosophie à la plus sublime théologie [a]. *Voy.* la satire VIII, page 206, note *a*.

[a] Ce vers et les deux suivants contiennent la formule usitée chez les Romains pour le divorce : *res tuas tibi habeto; tuas res tibi agito*, etc. Loi 2, § 1, au Digeste *de divortiis et repudiis*.

[a] *Histoire de J. B. Bossuet*, etc., 1814, tome II, page 352, note 1.

De ses prétentions va t'offrir un volume :
Car, grace au droit reçu chez les Parisiens [a],
Gens de douce nature, et maris bons chrétiens,
Dans ses prétentions une femme est sans borne [b].
Alcippe, à ce discours je te trouve un peu morne.
Des arbitres, dis-tu, pourront nous accorder.
Des arbitres!.... Tu crois l'empêcher de plaider [c]!
Sur ton chagrin déja contente d'elle-même,
Ce n'est point tous ses droits, c'est le procès qu'elle aime.
Pour elle un bout d'arpent qu'il faudra disputer
Vaut mieux qu'un fief entier acquis sans contester.
Avec elle il n'est point de droit qui s'éclaircisse,
Point de procès si vieux qui ne se rajeunisse;
Et sur l'art de former un nouvel embarras,
Devant elle Rolet mettroit pavillon bas.
Crois-moi, pour la fléchir trouve enfin quelque voie,
Ou je ne réponds pas dans peu qu'on ne te voie.

[a] Pierre Corneille avoit dit, dans *la Suite du Menteur*, en 1643 :

Il est riche, et de plus il demeure à Paris,
Où des dames, dit-on, est le vrai paradis;
Et, ce qui vaut bien mieux que toutes ces richesses,
Les maris y sont bons et les femmes maîtresses.
(*Acte II, scène Ire.*)

[b] La coutume de Paris étoit très favorable aux femmes. « Parmi « nous, dit Patru, les femmes ont des douaires et des préciputs; « elles partagent la communauté, où pourtant elles n'apportent pres- « que rien que le bonheur de leur sexe et la faveur de nos coutumes. « Enfin, à bien parler, elles sont les principales héritières de leurs « maris. » (*Plaid. IX.*)

[c] Ce portrait de la plaideuse, l'un des mieux amenés, est celui de la comtesse de Crissé. *Voyez* la satire III, page 116, note 1.

Sous le faix des procès abattu, consterné,
Triste (1), à pied, sans laquais, maigre, sec, ruiné,
Vingt fois dans ton malheur résolu de te pendre,
Et, pour comble de maux, réduit à la reprendre [a].

(1) *Triste* est une épithète oisive après *consterné*. (*Le Brun.*)

[a] « La satire contre les femmes, quoique plus travaillée (*que les « deux dernières*), dit La Harpe, quoiqu'elle offre des portraits bien « frappés, entre autres celui du directeur, quoique les transitions « y soient ménagées avec un art dont le poëte avoit raison de s'ap- « plaudir, n'est pourtant qu'un lieu commun, qui rebute par la lon- « gueur et révolte par l'injustice. Tout y est appuyé sur l'hyperbole, « et Boileau, qui en a reproché l'excès à Juvénal, n'auroit pas dû « l'imiter dans ce défaut. » (*Cours de littérature*, 1821, tome VII, page 13.) La Harpe confond ici le jugement porté par Brossette avec celui de l'auteur. On ne voit pas que ce dernier se soit applaudi des transitions qui lui avoient coûté de longs efforts, et qui, suivant ses expressions, le tuoient par leur multitude [a]. En général, elles sont pénibles et monotones. Malgré ce défaut d'aisance et de mouvement, cette satire si critiquée est remplie de beaux détails. Les plaisanteries qui la commencent et la terminent, dont Brossette nous apprend que le poëte se félicitoit, annoncent qu'il ne vouloit pas que l'on prît à la lettre les déclamations qu'il s'est permises.

Le Brun, en rapportant l'épigramme très connue de Fontenelle contre la satire des femmes, met ce dernier au nombre des ennemis que cette pièce suscita au poëte. C'est une erreur : lorsqu'elle parut, il y avoit déja long-temps que l'auteur des *Mondes* étoit brouillé avec Racine et Despréaux, d'une manière irréconciliable. *Voyez* la lettre du premier, écrite du camp devant Mons, le 3 avril (1691), tome IV, page 128, note *a*.

[a] Lettre à Racine, du 7 octobre 1692, tome IV, page 168.

SATIRE XI [a].

A M. DE VALINCOUR,

CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA MARINE ET DES COMMANDEMENTS DE MONSEIGNEUR LE COMTE DE TOULOUSE [b].

Oui, l'honneur, Valincour, est chéri dans le monde:
Chacun, pour l'exalter, en paroles abonde;
A s'en voir revêtu chacun met son bonheur;
Et tout crie ici-bas: L'honneur! Vive l'honneur!

[a] Cette pièce, commencée au mois de novembre 1698, ne doit pas avoir été publiée par l'auteur avant 1701. En parlant de l'édition de ses œuvres, qui parut cette dernière année, il écrit à Brossette: « *Le faux honneur* y fera la onzième satire, et j'espère qu'elle ne « vous paroîtra pas plus mauvaise que lorsque je vous en récitai les « premiers vers. » (*Lettre du 8 septembre* 1700, tome IV, page 367.)

[b] Jean-Baptiste-Henri du Trousset de Valincour, né en 1653 d'une famille noble, originaire de Picardie, mort en 1730, de l'académie françoise et de celle des sciences, étoit un bon littérateur, dont il reste quelques vers, des *Lettres à madame la marquise *** sur la princesse de Clèves*, une *Vie du duc de Guise*, des *Observations sur Sophocle*, etc. On connoît ce mot si philosophique, lorsque sa bibliothèque fut consumée en 1725 dans un incendie à Saint-Cloud: « Je n'aurois guère profité de mes livres, si je ne savois pas les per« dre. » *Voyez* le tome IV, page 326, note *b*. La satire « que Des« préaux lui a adressée fait, suivant Voltaire, sa plus grande répu« tation. » (*Écrivains français du siécle de Louis XIV*, article *Valincour*.)

Entendons discourir, sur les bancs des galères
Ce forçat abhorré même de ses confrères;
Il plaint, par un arrêt injustement donné,
L'honneur en sa personne à ramer condamné (1).
En un mot, parcourons et la mer et la terre;
Interrogeons marchands, financiers, gens de guerre,
Courtisans, magistrats : chez eux, si je les croi,
L'intérêt ne peut rien, l'honneur seul fait la loi.
Cependant, lorsqu'aux yeux leur portant la lanterne (2),
J'examine au grand jour l'esprit qui les gouverne,

(1) Allusion à une action mémorable du duc d'Ossone, vice-roi de Sicile et de Naples. Ce seigneur étant un jour à Naples, et visitant les galères du port, eut la curiosité d'interroger les forçats; mais ils se trouvèrent tous innocents, à l'exception d'un seul qui avoua de bonne foi que si on lui avoit fait justice, il auroit été pendu. « Qu'on « m'ôte d'ici ce coquin-là, dit le duc, en lui donnant la liberté, il gâte- « roit tous ces honnêtes gens. » (*Brossette.*)* Ce fait est une réponse à Voltaire qui s'exprime ainsi, en rapportant les vers de Despréaux : « Nous ignorons s'il y a beaucoup de galériens qui se plaignent du « peu d'égard qu'on a eu pour leur honneur. » (*Dictionnaire philosophique*, au mot *honneur*, tome IV, page 448.)

(2) Allusion au mot de Diogène le cynique, qui portoit une lanterne en plein jour, et qui disoit qu'il cherchoit un homme. (*Despréaux, édition de* 1713.)* Diogène, né à Sinope, ville de l'Asie mineure, paroît n'avoir pas toujours méprisé les richesses : on rapporte qu'il ne vint à Athènes que pour échapper aux peines qu'il avoit encourues, en altérant la monnoie dans sa profession de changeur. Il ne faut pas ajouter foi à ce que les anciens racontent de son tonneau; il est cependant possible qu'il ait couché quelquefois dans celui qui étoit dans le temple de la mère des dieux. On lui attribue un grand nombre de reparties. Il mourut l'an 323 avant J.-C., la même année qu'Alexandre, à l'âge de quatre-vingt-dix-ans. Il ne reste aucun de ses ouvrages, dans lesquels on devoit retrouver son esprit

Je n'aperçois par-tout que folle ambition,
Foiblesse, iniquité, fourbe, corruption,
Que ridicule orgueil de soi-même idolâtre.
Le monde, à mon avis, est comme un grand théâtre,
Où chacun en public, l'un par l'autre abusé,
Souvent à ce qu'il est joue un rôle opposé.
Tous les jours on y voit, orné d'un faux visage,
Impudemment le fou représenter le sage;
L'ignorant s'ériger en savant fastueux,
Et le plus vil faquin trancher du vertueux.
Mais, quelque fol espoir dont leur orgueil les berce,
Bientôt on les connoît, et la vérité perce.
On a beau se farder aux yeux de l'univers:
A la fin sur quelqu'un de nos vices couverts
Le public malin jette un œil inévitable (1);
Et bientôt la censure, au regard formidable [a],
Sait, le crayon en main, marquer nos endroits faux,
Et nous développer avec tous nos défauts.

original et mordant. Les lettres qui portent son nom dans les collections d'épistolaires grecs, passent pour être supposées. Monchesnai nous apprend que Despréaux, dans sa jeunesse, avoit eu dessein de travailler à la vie de ce philosophe cynique, ébauchée et même défigurée par Diogène-Laërce, historien sec et sans attrait. (*Boleæana*, n. XXV.)

(1) La césure est brisée par le mot *jette;* mais la faute en fait le charme. (*Le Brun.*)* Il seroit plus juste de dire que cette césure brisée produit de l'effet.

[a] Brossette rapporte les deux manières dont ce vers avoit été fait d'abord:

1° Et bientôt la censure, épagneule admirable, etc.

2° . . . . . au regard admirable, etc.

Du mensonge toujours le vrai demeure maître[a].
Pour paroître honnête homme, en un mot, il faut l'être[b]:
Et jamais, quoi qu'il fasse, un mortel ici-bas
Ne peut aux yeux du monde être ce qu'il n'est pas.
En vain ce misanthrope, aux yeux tristes et sombres[c],
Veut, par un air riant, en éclaircir les ombres:
Le ris sur son visage est en mauvaise humeur[d];

[a] Vers dur, mais d'une grande justesse: le triomphe de la vérité est lent, mais il est assuré.

[b] Ce vers est le premier que Voltaire cite, en parlant de « ce « qu'on doit appeler des maximes dignes des honnêtes gens. » (*Siècle de Louis XIV*, article *Boileau-Despréaux.*)

[c] Dans une lettre à Despréaux, du 18 juillet 1701, Brossette annonce qu'il connoît celui que le poëte a peint en six vers excellents; mais il ne le nomme nulle part. J. B. Rousseau dit: « C'est le por« trait du P. P. de H. » (*Lettre du* 13 *août* 1717, tome II, p. 18.) Voici comment Louis Racine s'énonce à ce sujet: « Boileau lisoit « parfaitement ses vers, et étoit attentif en les lisant à la contenance « de ses auditeurs, pour apprendre dans leurs yeux les endroits qui « les frappoient davantage. Il eut un jour dans M. le premier prési« dent de Harlai un auditeur immobile, qui après la lecture de la « pièce, dit froidement: « Voilà de beaux vers. » La critique la plus « vive l'eût moins irrité que cet éloge. Il s'en vengea en mettant dans « sa onzième satire ce portrait, qu'il commençoit toujours, quand il « le lisoit, par cet hémistiche:

En vain ce faux Caton. . . . . .

(*Mémoires sur la vie de J. Racine*, 1808, page 163.) L'accord de Rousseau et de Racine doit l'emporter sur le simple témoignage de Monchesnai. Suivant ce dernier, ce fut un grand seigneur très caustique, qui loua d'un ton si sec Despréaux lisant la *Satire à son Esprit*, chez le P. président de Lamoignon, à Bâville. (*Bolœana*, n. CI.)

[d] Dans ce portrait, chaque coup de pinceau est d'un maître; mais voilà le plus heureux. « Boileau a dû être bien satisfait, dit Le

L'agrément fuit ses traits, ses caresses font peur;
Ses mots les plus flatteurs paroissent des rudesses,
Et la vanité brille en toutes ses bassesses.
Le naturel toujours sort, et sait se montrer:
Vainement on l'arrête, on le force à rentrer;
Il rompt tout, perce tout, et trouve enfin passage [*a*].
Mais loin de mon projet je sens que je m'engage.
Revenons de ce pas à mon texte égaré.
L'honneur par-tout, disois-je, est du monde admiré;
Mais l'honneur en effet qu'il faut que l'on admire,
Quel est-il, Valincour? pourras-tu me le dire?
L'ambitieux le met souvent à tout brûler;
L'avare, à voir chez lui le Pactole rouler (1);
Un faux brave, à vanter sa prouesse frivole;
Un vrai fourbe, à jamais ne garder sa parole [*b*];

« Brun, quand ce vers charmant est venu sourire à son imagination.
« Avec quelle adresse ensuite il encadre sa pensée! »

[*a*] Naturam expellas furcâ; tamen usque recurret,
Et mala perrumpet furtim fastidia victrix.
(*Horace, liv. I, ép. X, vers* 24.)

La nature a ses droits, et de nos vains dégoûts,
Quand nous la repoussons, triomphe malgré nous.
(*M. Daru.*)

(1) Fleuve de Lydie, où l'on trouve de l'or, ainsi que dans plusieurs autres fleuves. (*Despréaux, édition de* 1713.)

[*b*] « Comment Boileau a-t-il pu dire qu'un fourbe fait consister « l'honneur à tromper? Il nous semble qu'il met son intérêt à man- « quer de foi, et son honneur à cacher ses fourberies. (*Dict. philos.*, au mot *honneur.*) Cette observation de Voltaire sur le fourbe est généralement vraie; elle peut néanmoins se concilier avec le vers de Despréaux. Celui-ci, suivant toute apparence, parle d'un homme as-

Ce poëte (1), à noircir d'insipides papiers;
Ce marquis, à savoir frauder ses créanciers;
Un libertin, à rompre et jeûnes et carême;
Un fou perdu d'honneur, à braver l'honneur même.
L'un d'eux a-t-il raison? Qui pourroit le penser?
Qu'est-ce donc que l'honneur que tout doit embrasser?
Est-ce de voir, dis-moi, vanter notre éloquence;
D'exceller en courage, en adresse, en prudence;
De voir à notre aspect tout trembler sous les cieux;
De posséder enfin mille dons précieux?
Mais avec tous ces dons de l'esprit et de l'ame
Un roi même souvent peut n'être qu'un infame (2),
Qu'un Hérode, un Tibère effroyable à nommer [a].
Où donc est cet honneur qui seul doit nous charmer?
Quoiqu'en ses beaux discours Saint-Évremond (3) nous prône,

servi par instinct à la fourberie, et qui, regardant comme une sottise d'être fidèle à sa parole, se fait un faux honneur de s'en jouer avec adresse.

(1) Notre auteur disoit quelquefois en récitant :

Linière, à barbouiller d'insipides papiers.

(*Brossette.*)

(2) C'est beau de liberté dans un siècle tout royal. (*Le Brun.*)

[a] *Effroyable à nommer:* expression d'une énergie qui ne pouvoit être mieux appliquée.

(3) Saint Évremond a fait une dissertation, dans laquelle il donne la préférence à Pétrone sur Sénèque. (*Despréaux, édit. de* 1713.) * L'austère satirique ne pouvoit goûter un bel esprit épicurien. « On « n'osoit, dit Racine le fils, louer devant Boileau les ouvrages de Saint-« Évremond, qui alors séduisoient encore plusieurs admirateurs : de « pareils ouvrages, selon lui, ne devoient pas vivre long-temps. » (*Mémoires sur la vie de Jean Racine*, 1808, page 161.) *Voyez* sur Saint-Évremond la page 2, note *a*.

Aujourd'hui j'en croirai Sénèque [a] avant Pétrone [b].
Dans le monde il n'est rien de beau que l'équité;
Sans elle la valeur, la force, la bonté,
Et toutes les vertus dont s'éblouit la terre,
Ne sont que faux brillants, et que morceaux de verre.
Un injuste guerrier, terreur de l'univers (1),
Qui, sans sujet, courant chez cent peuples divers,
S'en va tout ravager jusqu'aux rives du Gange,
N'est qu'un plus grand voleur que du Terte et Saint-Ange (2).
Du premier des Césars on vante les exploits;

[a] Sénèque, né à Cordoue vers l'an 2 de l'ère vulgaire, mort à Rome l'an 65, victime de la cruauté de Néron, son élève, affecte une doctrine sévère dans ses ouvrages, qui consistent en lettres et en divers traités de morale. *Voyez* sur les tragédies qu'on lui attribue le tome III, page 246, note c. La jeunesse doit le lire avec d'autant plus de défiance, que les défauts que lui reprochent les gens de goût sont séduisants pour elle.

[b] Pétrone étoit un écrivain voluptueux, qui mit du raffinement jusque dans la manière de se donner la mort, sous le règne de Néron, dont il fut long-temps le favori.

(1) Alexandre. (*Despréaux, édit. de* 1713.)* On a trouvé de la déclamation dans cette sortie contre les conquérants; mais n'y avoit-il pas du courage à se la permettre, sous un roi qui, en mourant, s'accusa d'avoir trop aimé la guerre? La fureur des conquêtes, dont la source est toujours une ambition sans bornes, entraîne après elle tant de calamités, qu'il faut pardonner à un poëte d'oublier le génie intrépide d'Alexandre et de César, en écoutant les cris de l'humanité désolée.

(2) Fameux voleurs de grands chemins. (*Despr., édit. de* 1701.)* Le premier étoit un joueur de profession, que l'on recevoit dans les maisons les plus distinguées. Le second étoit un ancien capitaine au régiment de Languedoc, que l'auteur avoit connu; l'un et l'autre périrent du supplice de la roue.

Mais dans quel tribunal, jugé suivant les lois,
Eût-il pu disculper son injuste manie?
Qu'on livre son pareil [a] en France à La Reynie (1),
Dans trois jours nous verrons le phénix des guerriers
Laisser sur l'échafaud sa tête et ses lauriers.
C'est d'un roi (2) que l'on tient cette maxime auguste,
Que jamais on n'est grand qu'autant que l'on est juste.
Rassemblez à-la-fois Mithridate et Sylla;
Joignez-y Tamerlan, Genséric, Attila:
Tous ces fiers conquérants, rois, princes, capitaines,
Sont moins grands à mes yeux que ce bourgeois d'Athènes (3)
Qui sut, pour tous exploits, doux, modéré, frugal,
Toujours vers la justice aller d'un pas égal [b].

[a] Dans l'édition de 1713, on lit:

Qu'on *trouve* son pareil en France à La Reynie, etc.

Ce changement n'est pas heureux; l'éditeur de 1740 est le seul qui l'ait adopté.

(1) Célèbre lieutenant-général de police à Paris. (*Despréaux, édition de* 1713.)* Gabriel-Nicolas de La Reynie, né à Limoges en 1625, occupa le premier, comme nous l'avons dit, dans la VIe satire, p. 163, note 1, la charge de lieutenant de police, créée en 1667 et qui étoit auparavant remplie par le lieutenant-civil. Il mourut en 1709, après avoir exercé ses fonctions avec autant d'activité que d'intelligence. En 1697, le célèbre d'Argenson l'avoit remplacé.

(2) Agésilas. (*Despréaux, édit. de* 1701.)* Dans l'édition de 1713, on a ajoûté les mots « roi de Sparte. » Le roi de Perse se nommoit *le grand roi*. « Pourquoi, disoit Agésilas, seroit-il plus *grand* que « moi, s'il n'est ni plus *juste*, ni plus tempérant? » (*Œuvres morales* de Plutarque, traduction de Ricard, tome II, page 453.)

(3) Socrate. (*Despréaux, édit. de* 1701.)* Il périt l'an 399 avant J. C., dans sa soixante-dixième année.

[b] « Seroit-ce dans ces vers et les suivants, que Jean-Baptiste

Oui, la justice en nous est la vertu qui brille :
Il faut de ses couleurs qu'ici-bas tout s'habille [a];
Dans un mortel chéri, tout injuste qu'il est,
C'est quelque air d'équité qui séduit et qui plaît.
A cet unique [b] appas l'ame est vraiment sensible :
Même aux yeux de l'injuste un injuste est horrible;
Et tel qui n'admet point la probité chez lui
Souvent à la rigueur l'exige chez autrui.
Disons plus : il n'est point d'ame livrée au vice
Où l'on ne trouve encor des traces de justice.
Chacun de l'équité ne fait pas son flambeau;
Tout n'est pas Caumartin, Bignon, ni Daguesseau (1):

« Rousseau a puisé les plus mâles pensées de son *Ode à la fortune?* Je « l'ignore; mais il ne semble que la copie, et Boileau est toujours « l'original. » Telle est la remarque hasardée par Le Brun, au sujet de la sortie que l'on vient de lire contre les conquérants. Rousseau ne doit point à la XIe satire *les plus mâles pensées* de sa belle ode : il paroît seulement y avoir trouvé le germe de quelques unes des strophes, jugées par La Harpe avec une injustice minutieuse.

[a] Charmante image, que Le Brun passe sous silence. Il admire bien des vers qui ne valent pas celui-là.

[b] *Appas* est le mot véritable; il se lit ainsi dans les éditions de 1701, 1713, dans celles de Brossette, de Saint-Marc, etc. MM. Didot, Daunou, etc., écrivent *appât*. Ce dernier mot ne se trouve point d'ailleurs dans *le Dictionnaire de l'académie françoise*, 1694.

(1) Le tour naïf de cet éloge fait mieux croire à sa vérité. (*Le Brun.*)* Louis-Urbain Lefèvre de Caumartin, né en 1653, mort en 1720, intendant des finances et conseiller d'état, eut Fléchier pour précepteur. Il étoit un des plus grands admirateurs de Henri IV et de Sully. Ce fut dans son château de Saint-Ange, près de Fontainebleau, bâti par François Ier pour la duchesse d'Étampes, que Voltaire forma le projet de composer *la Henriade*. On lui doit la conser-

Mais jusqu'en ces pays où tout vit de pillage,
Chez l'Arabe et le Scythe, elle est de quelque usage;
Et du butin, acquis en violant les lois,
C'est elle entre eux qui fait le partage et le choix [a].
Mais allons voir le vrai jusqu'en sa source même.
Un dévot aux yeux creux, et d'abstinence blême,

vation des *Mémoires du cardinal de Retz*, dont son père étoit l'ami; l'ouvrage intitulé *Recherches sur la noblesse de Champagne*, par d'Hozier, fut exécuté sous sa direction.

Jean-Baptiste Rousseau lui adressa une ode, dont voici la première strophe :

Digne et noble héritier des premières vertus
Qu'on adora jadis sous l'empire de Rhée;
Vous qui dans le palais de l'aveugle Plutus
Osâtes introduire Astrée; etc.
(*Liv. II, ode III.*)

Voyez sur l'abbé Bignon le tome IV, page 411, note *a*. Henri-François d'Aguesseau, né à Limoges en 1668, avoit alors trente ans: il remplissoit les fonctions de procureur-général, après avoir exercé celles d'avocat-général dès l'âge de vingt-deux ans. Il fut chancelier de France en 1717, et mourut en 1751. Son amour pour les lettres l'avoit lié, dès sa première jeunesse, avec Racine et Despréaux. C'est un des hommes rares qu'il suffit de nommer pour en faire l'éloge.

[a] La justice est inhérente au maintien de toutes les associations, même des plus criminelles; vérité reconnue par Cicéron [a], saint Jean Chrysostôme [b] et Pascal. « C'est, dit ce dernier, une chose « plaisante à considérer, de ce qu'il y a des gens dans le monde qui, « ayant renoncé à toutes les lois de Dieu et de la nature, s'en sont faites « eux-mêmes auxquelles ils obéissent exactement; comme, par exem- « ple, les voleurs, etc. » (*Pensée LII, prem. part., art. IX*, 1779, page 134.)

[a] Traité des Devoirs (*de Officiis*), liv. II, chap. XI.
[b] Sur le chap. IV de l'épître aux Éphésiens.

S'il n'a point le cœur juste, est affreux devant Dieu.
L'Évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Sois dévot : elle dit [a] : Sois doux, simple, équitable.
Car d'un dévot souvent au chrétien véritable
La distance est deux fois plus longue, à mon avis,
Que du pôle antarctique au détroit de Davis (1).
Encor par ce dévot ne crois pas que j'entende
Tartufe, ou Molinos [b] et sa mystique bande :

[a] Suivant Voltaire, Despréaux a fait par inadvertance le mot *Évangile* féminin [a], dans le sens qu'il lui donne. Brossette cependant avoit soumis au dernier ses doutes à cet égard, dans une lettre du 10 août 1706, laissée sans réponse ; d'où l'on peut conclure que le satirique se crut autorisé par un ancien usage à persister dans sa première leçon. *Voyez* le tome IV, page 581, note *a*.

(1) Détroit sous le pôle arctique près de la nouvelle Zemble. (*Despréaux, édit. de* 1701.)* Ce détroit doit son nom à Jean Davis, navigateur anglois, qui le découvrit en 1585.

Condillac blâme, à sa manière, cette comparaison. « Il n'y a point « là d'image que l'esprit puisse saisir, dit-il ; et nous aimerions beau- « coup mieux que le poëte se fût contenté de dire : *Il y a une grande « distance d'un dévot à un chrétien.* Car cette distance et celle du « pôle antarctique au détroit de Davis ne sont pas à comparer [b]. » Le genre de comparaison qu'emploie Despréaux est consacré par l'usage : tous les jours on indique ainsi l'intervalle qui sépare moralement deux hommes.

D'un autre côté, Le Brun aperçoit dans cette comparaison une sorte de mérite qui ne s'y rencontre pas. « Plaisanterie adroite, s'é- « crie-t-il : la gaieté fait sortir le poëte avec grace d'un pas difficile. » Assurément, le poëte ne plaisante, ni ne cherche à déguiser sa pensée ; le développement qu'il lui donne le prouve assez.

[b] *Voyez* sur Molinos la satire X, page 317, note *b*.

[a] *Dictionnaire philosophique*, au mot *Dévot*.
[b] *De l'art d'écrire*, liv. II, chap. IV, *des Comparaisons*.

J'entends un faux chrétien, mal instruit, mal guidé[a],
Et qui de l'Évangile en vain persuadé,
N'en a jamais conçu l'esprit ni la justice;
Un chrétien qui s'en sert pour disculper le vice;
Qui toujours près des grands, qu'il prend soin d'abuser,
Sur leurs foibles honteux sait les autoriser,
Et croit pouvoir au ciel, par ses folles maximes,
Avec le sacrement faire entrer tous les crimes.
Des faux dévots pour moi voilà le vrai héros.
Mais, pour borner enfin tout ce vague propos,
Concluons qu'ici-bas le seul honneur solide,
C'est de prendre toujours la vérité pour guide;
De regarder en tout la raison et la loi;
D'être doux pour tout autre, et rigoureux pour soi;
D'accomplir tout le bien que le ciel nous inspire;
Et d'être juste enfin : ce (1) mot seul veut tout dire.
Je doute que le flot des vulgaires humains
A ce discours pourtant donne aisément les mains[b];

[a] Au sujet de ce portrait, Brossette écrit à Despréaux : « Je ne « vous demande rien sur celui-là, car je pense avoir attrapé l'original « que vous copiez, et à qui vous levez le masque. Je crois bien que « je ne me trompe pas dans ma conjecture. » (*Lettre du* 18 *juillet* 1701.) Dans le commentaire de Brossette, on ne trouve aucune note qui soit relative à ce portrait.

(1) Dans l'édition in-12 faite en 1701, il y a ici :

. . . . . Ce seul mot veut tout dire.

C'est une faute. (*Brossette.*)

[b] Le Brun, pour qui les expressions forcées, les figures incohérentes sont le plus souvent un objet d'admiration, dit : « *donne aisé-* « *ment les mains* est bien, et d'autant mieux qu'il est mis après *je* « *doute que le flot des vulgaires humains.* » Rien n'annonce que Des-

Et, pour t'en dire ici la raison historique,
Souffre que je l'habille en fable allégorique.
Sous le bon roi Saturne, ami de la douceur,
L'honneur, cher Valincour, et l'équité sa sœur,
De leurs sages conseils éclairant tout le monde,
Régnoient, chéris du ciel, dans une paix profonde.
Tout vivoit en commun sous ce couple adoré :
Aucun n'avoit d'enclos ni de champ séparé [*a*].
La vertu n'étoit point sujette à l'ostracisme (1),
Ni ne s'appeloit point alors un jansénisme [*b*].

préaux ait eu l'intention qu'on lui prête, lorsqu'il a fait une image où l'on ne reconnoît pas son exactitude ordinaire.

[*a*] Nec signare quidem aut partiri limite campum
Fas erat; in medium quærebant, etc.
(*Virgile, Géorg., liv. I, vers* 126—127.)

Avant lui (*Jupiter*) point d'enclos, de bornes, de partage;
La terre étoit de tous le commun héritage.
(*Delille.*)

(1) Loi par laquelle les Athéniens avoient droit de reléguer tel de leurs citoyens qu'ils vouloient. (*Despr., édit. de* 1713.)* Cette peine n'étoit point infamante; elle duroit ordinairement dix ans, et l'exilé jouissoit de ses biens. On l'infligeoit à ceux dont la trop grande influence pouvoit dégénérer en tyrannie.

[*b*] Dans les éditions de 1701 et de 1713, ce vers se trouve ainsi :

Ni ne s'appeloit point alors un ****.

Brossette ne le donne pas autrement : voici sa note : « Les personnes « peu instruites confondent ordinairement avec les véritables jansé- « nistes ceux qui font profession d'une vertu austère, etc... Dans une « lettre écrite au roi par M. Godeau, évêque de Vence, ce prélat se « plaignoit à sa Majesté des maux que le jansénisme faisoit à l'Église, « en ce que les ecclésiastiques les plus savants et les plus vertueux, « étant exposés à être soupçonnés de jansénisme, se trouvoient par là

L'honneur, beau par soi-même, et sans vains ornements,
N'étaloit point aux yeux l'or ni les diamants;
Et, jamais ne sortant de ses devoirs austères,
Maintenoit de sa sœur les règles salutaires.
Mais une fois au ciel par les dieux appelé,
Il demeura long-temps au séjour étoilé [a].
Un fourbe cependant, assez haut de corsage,
Et qui lui ressembloit de geste et de visage,
Prend son temps, et par-tout ce hardi suborneur
S'en va chez les humains crier qu'il est l'honneur;
Qu'il arrive du ciel, et que, voulant lui-même
Seul porter désormais le faix du diadème,
De lui seul il prétend qu'on reçoive la loi.
A ces discours trompeurs le monde ajoute foi.
L'innocente équité, honteusement bannie,
Trouve à peine un désert où fuir l'ignominie.
Aussitôt sur un trône éclatant de rubis

« éloignés des emplois où ils auroient fait beaucoup de fruit. Un « évêque reprenant un abbé de condition de ce que sa conduite « n'étoit pas assez réglée: — Que voulez-vous que l'on fasse? ré- « pondit l'abbé; si nous étions plus réglés, on nous prendroit pour « des jansénistes. » On voit que Brossette ne manifeste qu'à demi sa pensée.

[a] « Ce *séjour étoilé*, dit Saint-Marc, ne me plaît nullement dans « un poëte tel que Despréaux, et dans un ouvrage tel que celui-ci. « C'est un terme du jargon poétique, qu'il faut réserver pour les « genres de poésie, où l'on peut se parer impunément de toutes les « phrases usées et rebattues de ce jargon. » (*Essais philologiques*, tome V, page 434.) L'expression réprouvée par Saint-Marc n'est pas neuve, à la vérité, mais elle est fort bien placée dans une description écrite avec noblesse.

L'imposteur monte, orné de superbes habits.
La hauteur, le dédain, l'audace l'environnent;
Et le luxe et l'orgueil de leurs mains le couronnent
Tout fier il montre alors un front plus sourcilleux:
Et le Mien et le Tien (1), deux frères pointilleux,
Par son ordre amenant les procès et la guerre,
En tous lieux de ce pas vont partager la terre;
En tous lieux, sous les noms de bon droit et de tort,
Vont chez elle établir le seul droit du plus fort [a].
Le nouveau roi triomphe, et, sur ce droit inique,
Bâtit de vaines lois un code fantastique;
Avant tout aux mortels prescrit de se venger,
L'un l'autre au moindre affront les force à s'égorger,
Et dans leur ame, en vain de remords combattue,
Trace en lettres de sang ces deux mots: *Meurs* ou *tue* [b].

(1) Le *mien* et le *tien*; ces deux adjectifs sont habilement relevés par ces mots *deux frères pointilleux*. (*Le Brun.*)

[a] Ce morceau est une imitation de Regnier.

Lors du Mien et du Tien naquirent les procès,
A qui l'argent départ bon ou mauvais succès.
Le fort battit le foible, et lui livra la guerre.
De là l'ambition fit envahir la terre,
Qui fut, avant le temps que survinrent ces maux,
Un hôpital commun à tous les animaux, etc.
(*Satire VI, vers* 115—120.)

[b] Ces mots sont empruntés à Corneille. Dans le Cid, don Diègue dit à Rodrigue:

Va contre un arrogant éprouver ton courage;
Ce n'est que dans le sang qu'on lave un tel outrage;
Meurs ou tue. . . . . .
(*Acte Ier, scène VIII.*)

On voit avec plaisir Despréaux assigner la première place au duel,

Alors, ce fut alors, sous ce vrai Jupiter,
Qu'on vit naître ici-bas le noir siècle de fer.
Le frère au même instant s'arma contre le frère;
Le fils trempa ses mains dans le sang de son père[a];
La soif de commander enfanta les tyrans,
Du Tanaïs au Nil porta les conquérants (1);
L'ambition passa pour la vertu sublime;
Le crime heureux fut juste et cessa d'être crime:
On ne vit plus que haine et que division,
Qu'envie, effroi, tumulte, horreur, confusion[b].
Le véritable honneur sur la voûte céleste

dans le code du faux honneur. C'est pour la seconde fois qu'il s'élève à ce sujet contre la tyrannie de l'opinion. *Voyez* la satire VIII, page 194, note *b*.

[a] . . . Despréaux étend trop loin l'empire du faux honneur, qui n'a jamais consacré de pareils crimes; mais il ne faut pas en conclure, comme le fait La Harpe, qu'il « est presque toujours hors « du sujet. » (*Cours de littérature*, 1821, tome VII, page 13.)

(1) Le Tanaïs est un fleuve du pays des Scythes. (*Despréaux*, *édit. de* 1713.) * Allusion aux expéditions des Scythes contre l'Égypte, rapportées par Justin, liv. II, chap. III, et par Hérodote, liv. I, chap. CV.

[b] Protinus irrupit venæ pejoris in ævum
Omne nefas; fugêre pudor, verumque, fidesque;
In quorum subiêre locum fraudesque, dolique, etc.
. . . . . Fratrum quoque gratia rara est.
. . . . . .
Filius ante diem patrios inquirit in annos.
(*Ovide, métamorph., liv. I, vers* 128—148.)
Ce fut au siècle affreux, nommé siècle de fer,
Que triompha le crime échappé de l'enfer.
La vérité s'enfuit, la pudeur, la justice.
A leur place ont régné la fraude, l'artifice,
Et l'envie, et l'orgueil, la soif de posséder,

Est enfin averti de ce trouble funeste.
Il part sans différer, et, descendu des cieux,
Va par-tout se montrer dans les terrestres lieux:
Mais il n'y fait plus voir qu'un visage incommode;
On n'y peut plus souffrir ses vertus hors de mode;
Et lui-même, traité de fourbe et d'imposteur,
Est contraint de ramper aux pieds du séducteur.
Enfin, las d'essuyer outrage sur outrage,
Il livre les humains à leur triste esclavage;
S'en va trouver sa sœur(1), et dès ce même jour,
Avec elle s'envole au céleste séjour.
Depuis, toujours ici riche de leur ruine,
Sur les tristes mortels le faux honneur domine,
Gouverne tout, fait tout, dans ce bas univers;
Et peut-être est-ce lui qui m'a dicté ces vers[a].
Mais en fût-il l'auteur, je conclus de sa fable

Et plus coupable encor la soif de commander.
. . . . . .
Du beau-père en secret le gendre est l'ennemi;
Entre les frères même on ne voit plus d'ami.
. . . . . .
Le fils des jours d'un père accuse la durée.
La nature est sans droits, et la divine Astrée,
D'un séjour d'où le crime a chassé tous les dieux,
La dernière, en pleurant, remonte dans les cieux.
(*Saint-Ange.*)

(1) *S'en va trouver sa sœur* est lourd et lent, et presque opposé à l'action du personnage jaloux de s'envoler au ciel. (*Le Brun.*)

[a] Ce que Despréaux dit du faux honneur, Regnier l'avoit dit du véritable, qui gêne et combat nos passions; différence de langage qui caractérise les deux poëtes:

Mais, mon Dieu! que ce traître est d'une étrange sorte!
Tandis qu'à le blâmer la raison me transporte,

Que ce n'est qu'en Dieu seul qu'est l'honneur véritable[a].

Que de lui je médis, il me flatte et me dit
Que je veux par ces vers acquérir son crédit, etc.
(*Sat. VI, vers* 229—232.)

[a] La Harpe reconnoît Despréaux dans les soixante premiers vers de la satire: « Mais, à ses yeux, le reste est un sermon froid et lan- « guissant, chargé de redites. L'auteur est presque toujours hors du « sujet, et les tournures monotones et le prosaïsme avertissent de la « foiblesse de l'âge [a]. » Cette critique, pour être juste, a besoin d'être restreinte dans tous ses points. La pièce n'offre pas seulement de bons vers parmi les soixante premiers; le reste n'est dépourvu ni d'intérêt ni de mouvement, et l'ordonnance est loin d'être presque toujours vicieuse.

D'après Brossette, cette satire fut composée à l'occasion d'un procès que les traitants, préposés à la recherche des usurpateurs des privilèges de la noblesse, avoient, en vertu de la déclaration du roi du 4 septembre 1696, intenté à M. Gilles Boileau, payeur des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris, et cousin du poëte. Ce dernier intervint dans ce procès sur lequel nous nous sommes étendus ailleurs. Il se proposoit de crayonner énergiquement Bourvalais [b], l'un des principaux intéressés à la poursuite des faux nobles. Quand il eut obtenu un arrêt favorable [c], il oublia sa vengeance, et finit même par ne laisser dans sa pièce rien qui pût la retracer. En annonçant à Brossette que cette satire feroit partie de l'édition de 1701, il lui dit: « J'y parle de mon procès sur la noblesse d'une manière assez « noble, et qui pourtant ne donnera aucune occasion de m'accuser d'orgueil [d]. » Il supprima ce passage pendant l'impression.

[a] *Cours de littérature*, 1821, tome VII, page 12.

[b] Paul Poisson de Bourvalais, fils d'un paysan des environs de Rennes, fit une fortune si considérable, que le tribunal érigé en 1716 par le régent, pour rechercher la conduite des exacteurs, le condamna à payer une taxe de 4,400,000 liv. Il mourut en 1719.

[c] *Voyez* le tome IV, depuis la page 328 jusqu'à la page 335.

[d] Lettre du 8 septembre 1700, page 367.

AVERTISSEMENT (1)

SUR LA SATIRE XII.

Quelque heureux succès qu'aient eu mes ouvrages, j'avois résolu depuis leur dernière édition [a] de ne plus rien donner au public; et quoiqu'à mes heures perdues, il y a environ cinq ans [b], j'eusse encore fait contre l'*équivoque* une satire que tous ceux à qui je l'ai communiquée ne jugeoient pas inférieure à mes autres écrits [c], bien loin de la publier, je la tenois soigneusement cachée, et je ne croyois pas que, moi vivant, elle dût jamais voir le jour. Ainsi donc, aussi soigneux désormais de me faire oublier, que j'avois été autrefois curieux de faire parler de moi, je jouissois, à mes infirmités près, d'une assez grande tranquillité, lorsque tout d'un coup j'ai appris qu'on débitoit dans le monde, sous mon nom, quantité de méchants écrits, et

(1) Cet avertissement est intitulé par M. Brossette et par tous les éditeurs qui l'ont suivi : *Discours de l'auteur, pour servir d'apologie à la satire suivante.* On a cru bien faire en lui donnant un titre pareil à celui que l'auteur a donné lui-même à l'*avertissement* qui précède la satire X. (*Saint-Marc.*) * Brossette ayant été dépositaire du manuscrit de Despréaux, nous avons dû suivre son édition, où nous pensons que cet avertissement fut imprimé pour la première fois, en 1716. Saint-Marc y a fait de légers changements qui ont été adoptés par quelques éditeurs, tels que MM. Daunou, etc.

[a] En 1701.

[b] Cet avertissement fut composé en 1710.

[c] La postérité n'a pas confirmé ce jugement.

entre autres une pièce en vers contre les jésuites, également odieuse et insipide, et où l'on me faisoit, en mon propre nom, dire à toute leur société les injures les plus atroces et les plus grossières [a]. J'avoue que cela m'a donné un très grand chagrin : car, bien que tous les gens sensés aient connu sans peine que la pièce n'étoit point de moi, et qu'il n'y ait eu que de très petits esprits qui aient présumé que j'en pouvois être l'auteur, la vérité est pourtant que je n'ai pas regardé comme un médiocre affront de me voir soupçonné, même par des ridicules [b], d'avoir fait un ouvrage si ridicule.

J'ai donc cherché les moyens les plus propres pour me laver de cette infamie; et, tout bien considéré, je n'ai point trouvé de meilleur expédient que de faire imprimer ma satire contre l'ÉQUIVOQUE; parcequ'en la lisant, les moins éclairés, même de ces petits esprits, ouvriroient peut-être les yeux, et verroient manifestement le peu de rapport qu'il y a de mon style, même en l'âge où je suis, au style bas et rampant de l'auteur de ce pitoyable écrit. Ajoutez à cela que je pouvois mettre à la tête de ma satire, en la donnant au public, un avertissement en manière de préface, où je me justifierois pleinement, et tirerois tout le monde d'erreur. C'est ce que je fais aujourd'hui; et j'espère que le peu que je viens de dire produira l'effet que je me suis proposé. Il ne me reste donc plus maintenant qu'à parler de la satire pour laquelle est fait ce discours.

Je l'ai composée par le caprice du monde le plus bizarre,

[a] Cette pièce est insérée dans le quatrième volume, page 653.

[b] On disoit alors un *ridicule*, des *ridicules*, pour un homme ridicule, des hommes ridicules. Les préfaces de Despréaux et *le Dictionnaire de l'académie françoise*, édit. de 1694, fournissent plusieurs exemples de ce mot employé dans ce sens-là.

et par une espèce de dépit et de colère poétique, s'il faut ainsi dire, qui me saisit à l'occasion de ce que je vais raconter. Je me promenois dans mon jardin à Auteuil, et rêvois en marchant à un poëme que je voulois faire contre les mauvais critiques de notre siècle [a]. J'en avois même déja composé quelques vers, dont j'étois assez content. Mais voulant continuer, je m'aperçus qu'il y avoit dans ces vers une équivoque de langue; et m'étant sur-le-champ mis en devoir de la corriger, je n'en pus jamais venir à bout. Cela m'irrita de telle manière, qu'au lieu de m'appliquer davantage à réformer cette équivoque, et de poursuivre mon poëme contre les faux critiques, la folle pensée me vint de faire contre l'équivoque même une satire, qui pût me venger de tous les chagrins qu'elle m'a causés depuis que je me mêle d'écrire. Je vis bien que je ne rencontrerois pas de médiocres difficultés à mettre en vers un sujet si sec; et même il s'en présenta d'abord une qui m'arrêta tout court: ce fut de savoir duquel des deux genres, masculin ou féminin, je ferois le mot d'équivoque, beaucoup d'habiles écrivains, ainsi que le remarque Vaugelas, le faisant masculin [b]. Je me déterminai pourtant assez vite au féminin, comme au plus usité des deux: et bien loin que cela empêchât l'exécution de mon projet, je crus que ce ne

[a] Pope a traité le même sujet dans l'*Essai sur la critique*, poëme où Despréaux « auroit retrouvé la sagesse de ses principes et la so- « lidité de son jugement. » (*Discours préliminaire de l'Essai sur l'homme*, traduit par M. De Fontanes, 1821, page 50.)

[b] « Quelques uns encore, dit Vaugelas, le font masculin. » (*Remarques sur la langue françoise*, 1738, t. I, p. 144.) D'après l'académie françoise, ce mot est présentement toujours féminin, et l'usage ne souffre plus qu'on le fasse masculin. (*Observations de l'académie françoise sur les remarques de M. de Vaugelas*, 1704, in-4°, p. 31.)

seroit pas une méchante plaisanterie de commencer ma satire par cette difficulté même. C'est ainsi que je m'engageai dans la composition de cet ouvrage. Je croyois d'abord faire tout au plus cinquante ou soixante vers; mais ensuite les pensées me venant en foule, et les choses que j'avois à reprocher à l'équivoque se multipliant à mes yeux, j'ai poussé ces vers jusqu'à près de trois cent cinquante.

C'est au public maintenant à voir si j'ai bien ou mal réussi. Je n'emploierai point ici, non plus que dans les préfaces de mes autres écrits, mon adresse et ma rhétorique à le prévenir en ma faveur. Tout ce que je lui puis dire [a], c'est que j'ai travaillé cette pièce avec le même soin que toutes mes autres poésies. Une chose pourtant dont il est bon que les jésuites soient avertis, c'est qu'en attaquant l'équivoque, je n'ai pas pris ce mot dans toute l'étroite rigueur de sa signification grammaticale; le mot d'équivoque, en ce sens-là, ne voulant dire qu'une ambiguité de paroles; mais que je l'ai pris, comme le prend ordinairement le commun des hommes, pour toutes sortes d'ambiguités de sens, de pensées, d'expressions, et enfin pour tous ces abus et toutes ces méprises de l'esprit humain qui font qu'il prend souvent une chose pour une autre [b]. Et c'est dans ce sens que j'ai dit que l'idolâtrie avoit pris naissance

[a] Dans les dernières éditions, on lit: « Tout ce que je puis lui « dire; » ce qui n'est pas conforme au texte conservé par Brossette.

[b] C'est le reproche que l'on fait généralement à cette pièce. Voici néanmoins le jugement qu'en portoit Jean-Baptiste Rousseau. « Cet ouvrage, disoit-il, doit avoir trouvé beaucoup de contradic- « teurs à sa naissance. Il attaque des partis trop puissants, pour ne « pas avoir révolté une grosse cabale; mais pour moi, je vous avoue « que je l'ai trouvé admirable: l'idée générale en est grande et tout- « à-fait neuve, l'économie parfaite, et la versification travaillée avec

de l'équivoque; les hommes, à mon avis, ne pouvant pas s'équivoquer plus lourdement que de prendre des pierres, de l'or et du cuivre pour Dieu. J'ajouterai à cela que la Providence divine, ainsi que je l'établis clairement dans ma satire, n'ayant permis chez eux cet horrible aveuglement qu'en punition de ce que leur premier père avoit prêté l'oreille aux promesses du démon, j'ai pu conclure infailliblement que l'idolâtrie est un fruit, ou, pour mieux dire, un véritable enfant de l'équivoque. Je ne vois donc pas qu'on me puisse faire sur cela aucune bonne critique; surtout ma satire étant un pur jeu d'esprit, où il seroit ridicule d'exiger une précision géométrique de pensées et de paroles.

Mais il y a une autre objection plus importante et plus considérable, qu'on me fera peut-être au sujet des propositions de morale relâchée que j'attaque dans la dernière partie de mon ouvrage: car ces propositions ayant été, à ce qu'on prétend, avancées par quantité de théologiens, même célèbres, la moquerie que j'en fais peut, dira-t-on, diffamer en quelque sorte ces théologiens, et causer ainsi une espèce de scandale dans l'Église. A cela je réponds pre-

« toute la force et tout l'art possible [*a*]. » Si l'on reconnoît dans ce jugement l'illusion d'un élève et d'un ami, on trouvera dans la critique de Voltaire une rigueur excessive. « Comment, dit-il, un « homme d'un aussi grand sens que lui (*Despréaux*) s'est-il avisé de « faire de l'équivoque la cause de tous les maux de ce monde?.... En « un mot, *rien n'est vrai* dans cette satire. Aussi c'est sa plus mau- « vaise, de l'aveu des connoisseurs [*b*]. »

[*a*] Clément de Dijon s'autorise de ce passage pour combattre Voltaire, dans la *quatrième lettre* qu'il lui adresse, 1773, page 102.

[*b*] *Œuvres complètes de Voltaire*, tome XLIII, *Mélanges littéraires*, t. II, 1821, page 123, *du vrai dans les ouvrages*.

mièrement qu'il n'y a aucune des propositions que j'attaque qui n'ait été plus d'une fois condamnée par toute l'Église, et tout récemment encore par deux des plus grands papes qui aient depuis long-temps rempli le saint siège. Je dis en second lieu qu'à l'exemple de ces célèbres vicaires de Jésus-Christ, je n'ai point nommé les auteurs de ces propositions, ni aucun de ces théologiens dont on dit que je puis causer la diffamation, et contre lesquels même j'avoue que je ne puis rien décider, puisque je n'ai point lu ni ne suis d'humeur à lire leurs écrits, ce qui seroit pourtant absolument nécessaire pour prononcer sur les accusations que l'on forme contre eux; leurs accusateurs pouvant les avoir mal entendus, et s'être trompés dans l'intelligence des passages où ils prétendent que sont ces erreurs dont ils les accusent[a]. Je soutiens en troisième lieu qu'il est contre la droite raison de penser que je puisse exciter quelque scan-

[a] Despréaux s'étoit contenté d'extraire ces propositions de ce livre admirable qu'il lisoit habituellement, où Pascal a mis en œuvre avec tant d'habileté les matériaux que lui fournissoient MM. de Port-Royal contre leurs adversaires. « Ces opinions répréhensibles, dit un écri-« vain respectable, n'appartenoient pas plus à quelques jésuites qu'à « des religieux de quelques autres ordres. La bonne foi exigeoit au « moins qu'on fît observer qu'elles avoient été réfutées de la manière « la plus forte par des membres de cette même société. C'est ainsi « que Nicole a puisé ses principaux raisonnements contre le *proba-« bilisme* dans les écrits du jésuite Comitolo[a], et il se donne bien « de garde de le citer. » (*Histoire de Fénélon*, par M. le cardinal de Bausset, 1817, tome Ier, page 29.)

[a] Paul Comitolo, né à Pérouse en 1545, y mourut en 1626. Son principal ouvrage est une traduction du grec en latin d'un recueil des meilleurs commentateurs du livre de Job : *Catena illustrium auctorum in librum Job*, Lyon, 1586.

dale dans l'Église, en traitant de ridicules des propositions rejetées de toute l'Église, et plus dignes encore, par leur absurdité, d'être sifflées de tous les fidèles, que réfutées sérieusement. C'est ce que je me crois obligé de dire pour me justifier. Que si après cela il se trouve encore quelques théologiens qui se figurent qu'en décriant ces propositions j'ai eu en vue de les décrier eux-mêmes, je déclare que cette fausse idée qu'ils ont de moi ne sauroit venir que des mauvais artifices de l'équivoque, qui, pour se venger des injures que je lui dis dans ma pièce, s'efforce d'intéresser dans sa cause ces théologiens, en me faisant penser ce que je n'ai pas pensé, et dire ce que je n'ai point dit.

Voilà, ce me semble, bien des paroles, et peut-être trop de paroles employées pour justifier un aussi peu considérable ouvrage qu'est la satire qu'on va voir. Avant néanmoins que de finir, je ne crois pas me pouvoir dispenser d'apprendre aux lecteurs qu'en attaquant, comme je fais dans ma satire, ces erreurs, je ne me suis point fié à mes seules lumières; mais qu'ainsi que je l'ai pratiqué, il y a environ dix ans, à l'égard de mon épître de l'Amour de Dieu, j'ai non seulement consulté sur mon ouvrage tout ce que je connois de plus habiles docteurs, mais que je l'ai donné à examiner au prélat de l'Église qui, par l'étendue de ses connoissances et par l'éminence de sa dignité, est le plus capable et le plus en droit de me prescrire ce que je dois penser sur ces matières: je veux dire M. le cardinal de Noailles, mon archevêque [a]. J'ajouterai que ce pieux et

[a] Louis-Antoine de Noailles, né le 27 mai 1651, fut d'abord évêque de Cahors en 1679, et l'année suivante il le fut de Châlons-sur-Marne. En 1695, il remplaça M. de Harlay à l'archevêché de Paris. Sur la présentation de Louis XIV, le pape le nomma cardinal en 1700. Il mourut en 1728, laissant son diocèse agité par des

savant cardinal a eu trois semaines ma satire entre les mains, et qu'à mes instantes prières, après l'avoir lue et relue plus d'une fois, il me l'a enfin rendue en me comblant d'éloges, et m'a assuré qu'il n'y avoit trouvé à redire qu'un seul mot [a], que j'ai corrigé sur-le-champ, et sur lequel je lui ai donné une entière satisfaction. Je me flatte donc qu'avec une approbation si authentique, si sûre et si glorieuse [b], je puis marcher la tête levée, et dire hardiment des critiques qu'on pourra faire désormais contre la doctrine de mon ouvrage, que ce ne sauroient être que de vaines subtilités d'un tas de misérables sophistes formés dans l'école du mensonge, et aussi affidés amis de l'équivoque, qu'opiniâtres ennemis de Dieu, du bon sens et de la vérité.

dissensions qu'il ne sut pas prévenir. Voici comment en parle l'un des meilleurs juges, le digne historien de Bossuet et de Fénélon : « Ce prélat, avec des vertus et des qualités infiniment estimables, avoit ce « mélange d'entêtement et de foiblesse, apanage trop ordinaire des « caractères plus recommandables par la droiture des sentiments et « des intentions, que par la rectitude et l'étendue des idées ; il « consuma tout son épiscopat dans des discussions où il se voyoit « sans cesse obligé de reculer pour s'être trop imprudemment « avancé, et dans lesquelles il finissoit par mécontenter également « tous les partis. » (*Histoire de Fénélon*, par M. le cardinal de Bausset, 1817, tome III, livre VI, page 401.)

[a] Au vers 148, page 363, note *f*.

[b] *Voyez* la lettre de Despréaux au duc de Noailles, t. IV, p. 559. Cette approbation de l'archevêque de Paris, dont se glorifie Despréaux, ne fut peut-être pas un des moindres motifs qui firent défendre d'imprimer la XIIe satire : le prélat étoit très opposé aux jésuites, et le père Le Tellier, dont la redoutable influence commençoit à se faire sentir, lui donnoit tous les désagréments qui étoient en son pouvoir.

SATIRE XII[a].

Du langage françois bizarre hermaphrodite,
De quel genre te faire, équivoque maudite,
Ou maudit? car sans peine aux rimeurs hasardeux (1)

[a] Le poëte commença cette pièce en 1705, et la termina en 1707. Son *avertissement* annonce qu'il se disposoit (en 1710) à l'insérer dans la dernière édition de ses œuvres. N'en ayant pas obtenu la permission, l'édition fut interrompue. Deux ans après sa mort, en 1713, cette édition fut donnée au public; mais la pièce proscrite ne s'y trouve point. L'abbé d'Artigny se trompe, lorsqu'il dit que cette pièce « ne parut pour la première fois qu'en 1713 dans une édition « publiée à Amsterdam, deux volumes in-8° [a]. » Dès 1711, elle fut imprimée et séparément, in-8°, 14 pages, et dans un petit volume, intitulé *OEuvres posthumes de M. Boileau-Despréaux*, etc., *enlevées du cabinet de l'auteur après sa mort*, in-12 de 37 pages. Ces deux éditions sont très incorrectes, sur-tout celle de la pièce isolée, dont voici le titre, *Satire sur les équivoques*. Les autres pièces, contenues dans le petit volume, ne sont pas de la même main, à l'exception de l'épitaphe du docteur Arnauld.

(1) On ne peut pas plus dire un *rimeur hasardeux* qu'un *rimeur périlleux*, etc. (*Saint-Marc, Essais philologiques*, tome V, p. 436.) * Erreur manifeste: le mot *hasardeux* s'applique aux personnes comme aux choses.

[a] *Nouveaux Mémoires d'Histoire, de critique et de littérature*, par l'abbé d'Artigny, tome VII, page 372.

Antoine Gachet d'Artigny, chanoine de l'église primatiale de Vienne en Dauphiné, naquit dans cette ville en 1706, et y mourut en 1778.

L'usage encor, je crois, laisse le choix des deux[a].
Tu ne me réponds rien. Sors d'ici, fourbe insigne,
Mâle aussi dangereux que femelle maligne,
Qui crois rendre innocents les discours imposteurs;
Tourment des écrivains, juste effroi des lecteurs;
Par qui de mots confus sans cesse embarrassée
Ma plume, en écrivant, cherche en vain ma pensée[b].
Laisse-moi; va charmer de tes vains agréments
Les yeux faux et gâtés de tes louches amants;
Et ne viens point ici de ton ombre grossière
Envelopper mon style, ami de la lumière.
Tu sais bien que jamais chez toi, dans mes discours,
Je n'ai d'un faux brillant emprunté le secours[c]:
Fuis donc. Mais non, demeure; un démon qui m'inspire
Veut qu'encore une utile et dernière satire,
De ce pas en mon livre exprimant tes noirceurs,
Se vienne, en nombre pair, joindre à ses onze sœurs[d];
Et je sens que ta vue échauffe mon audace.
Viens, approche: voyons, malgré l'âge et sa glace,
Si ma muse aujourd'hui sortant de sa langueur,

[a] L'usage n'admettoit dès lors que le genre féminin pour ce mot, comme le prouve *le Diction. de l'académie franç.*, édit. de 1694; mais l'auteur étoit bien aise de commencer une satire sur l'équivoque, par un doute de cette sorte. Ce début est heureux.

[b] Clément fait l'éloge de ces deux vers, « qui marquent si bien « les peines d'un auteur, embarrassé dans des équivoques de style « dont il veut se tirer. » (*Quatrième lettre à M. de Voltaire*, p. 104.)

[c] Dans ces vers élégants, le poëte ne fait que devancer le langage de la postérité.

[d] On ne sauroit exprimer d'une manière plus poétique une chose aussi commune.

Pourra trouver encore un reste de vigueur.
Mais où tend, dira-t-on, ce projet fantastique?
Ne vaudroit-il pas mieux dans mes vers, moins caustique,
Répandre de tes jeux le sel divertissant (1),
Que d'aller contre toi, sur ce ton menaçant,
Pousser jusqu'à l'excès ma critique boutade?
Je ferois mieux, j'entends, d'imiter Benserade.
C'est par lui qu'autrefois, mise en ton plus beau jour,
Tu sus, trompant les yeux du peuple et de la cour,
Leur faire, à la faveur de tes bluettes folles,
Goûter comme bons mots tes quolibets frivoles [*a*].
Mais ce n'est plus le temps : le public détrompé
D'un pareil enjouement ne se sent plus frappé.
Tes bons mots, autrefois délices des ruelles,
Approuvés chez les grands, applaudis chez les belles,
Hors de mode aujourd'hui chez nos plus froids badins,
Sont des collets montés et des vertugadins [*b*].
Le lecteur ne sait plus admirer dans Voiture

(1) Il disoit tantôt *le sel divertissant* et tantôt *le sel réjouissant*. Il auroit même préféré ce dernier, s'il ne l'avoit pas employé dans l'épître X à ses vers. (*Brossette.*) * Ce commentateur adopte le mot *réjouissant*, qui ne se trouve ni dans les éditions de 1711 que nous avons citées, ni dans la plupart des éditions suivantes.

[*a*] Despréaux, après avoir fait l'éloge de Benserade dans le quatrième chant de l'*Art poétique*, en parle avec une juste sévérité, à cause de ses *Métamorphoses d'Ovide* mises en rondeaux. *Voyez* la page 25, note *b*.

[*b*] La mode des *collets montés* et des *vertugadins* étoit passée depuis long-temps. Le *vertugadin* étoit, suivant la définition de l'académie françoise, une « espèce de bourrelet que les dames avoient « coutume de porter au-dessous de leur corps de robe. »

De ton froid jeu de mots l'insipide figure.
C'est à regret qu'on voit cet auteur si charmant,
Et pour mille beaux traits vanté si justement [a],
Chez toi toujours cherchant quelque finesse aiguë,
Présenter au lecteur sa pensée ambiguë,
Et souvent du faux sens d'un proverbe affecté
Faire de son discours la piquante beauté.
Mais laissons là le tort qu'à ses brillants ouvrages
Fit le plat agrément de tes vains badinages [b].
Parlons des maux sans fin que ton sens de travers,
Source de toute erreur, sema dans l'univers :
Et, pour les contempler jusque dans leur naissance,
Dès le temps nouveau-né, quand la Toute-Puissance
D'un mot forma le ciel, l'air, la terre et les flots,
N'est-ce pas toi, voyant le monde à peine éclos [c],
Qui, par l'éclat trompeur d'une funeste pomme,
Et tes mots ambigus, fis croire au premier homme
Qu'il alloit, en goûtant de ce morceau fatal,
Comblé de tout savoir, à Dieu se rendre égal?
Il en fit sur-le-champ la folle expérience.
Mais tout ce qu'il acquit de nouvelle science
Fut que, triste et honteux de voir sa nudité,

[a] Despréaux modifie l'éloge excessif qu'il a fait de Voiture, dans sa neuvième satire; mais il ne le rétracte point, comme le prétend Voltaire. *Voyez* la page 231, note *b*.

[b] Première manière, avant l'impression :

> Mais laissons là le mal qu'à de tels discours jointe,
> Tu fis en mille endroits sous le beau nom de pointe.

[c] Ce passage est celui contre lequel Voltaire se récrie avec le plus d'amertume. *Voyez* la page 350, note *b*.

Il sut qu'il n'étoit plus, grace à sa vanité [a],
Qu'un chétif animal pétri d'un peu de terre,
A qui la faim, la soif par-tout faisoient la guerre,
Et qui, courant toujours de malheur en malheur,
A la mort arrivoit enfin par la douleur.
Oui, de tes noirs complots et de ta triste rage
Le genre humain perdu fut le premier ouvrage :
Et bien que l'homme alors parût si rabaissé,
Par toi contre le ciel un orgueil insensé
Armant de ses neveux la gigantesque engeance,
Dieu résolut enfin, terrible en sa vengeance,
D'abymer sous les eaux tous ces audacieux.
Mais avant qu'il lâchât les écluses des cieux,
Par un fils de Noé fatalement sauvée,
Tu fus, comme serpent, dans l'arche conservée.
Et d'abord poursuivant tes projets suspendus,
Chez les mortels restants [b], encor tout éperdus,
De nouveau tu semas tes captieux mensonges,
Et remplis leurs esprits de fables et de songes.
Tes voiles offusquant leurs yeux de toutes parts,

[a] On est tenté de croire que la mémoire de Brossette le trompe, lorsqu'il dit : « L'auteur convenoit qu'il avoit été un mois à trouver « ce demi-vers. » D'un autre côté, Du Monteil fait remarquer, dans ce même hémistiche, « grace à sa vanité, » une cacophonie *gra-ça-sa-va*, qu'il est facile d'éviter par une prononciation convenable.

[b] Dans la première manière, avant l'impression, il y avoit *hommes*, au lieu de *mortels;* ce qui rendoit l'hémistiche encore plus foible. En récitant ce vers, l'auteur faisoit un long repos après le mot *restants*, pour que l'on sentît qu'il ne doit pas se joindre avec le second hémistiche. Malgré la remarque de Brossette, la plupart des derniers éditeurs ont commis cette méprise.

Dieu disparut lui-même à leurs troubles regards.
Alors [a] tout ne fut plus que stupide ignorance,
Qu'impiété sans borne [b] en son extravagance :
Puis, de cent dogmes faux la superstition
Répandant l'idolâtre et folle illusion,
Sur la terre en tout lieu disposée à les suivre,
L'art se tailla des dieux d'or, d'argent et de cuivre;
Et l'artisan lui-même, humblement prosterné
Aux pieds du vain métal par sa main façonné,
Lui demanda les biens, la santé, la sagesse.
Le monde fut rempli de dieux de toute espèce :
On vit le peuple fou qui du Nil boit les eaux
Adorer les serpents, les poissons, les oiseaux;
Aux chiens, aux chats, aux boucs [c] offrir des sacrifices;
Conjurer l'ail, l'oignon, d'être à ses vœux propices;
Et croire follement maîtres de ses destins [d]

[a] Dans les éditions de 1711, on lit :

Alors *ce* ne fut plus. . . . . .

[b] *Sans bornes* au pluriel auroit mieux valu; mais alors point d'élision.

[c] Dans les éditions de 1711, on lit :

Aux chiens, aux chats, aux rats. . . . . .

« C'est, dit Brossette, une faute grossière, qui doit être si peu sur « le compte de l'auteur, que toutes les fois qu'il récitoit cette sa- « tire, il appuyoit extrêmement sur le mot de *boucs*, pour en faire « sentir la force et l'énergie. »

[d] Ces deux vers sont les meilleurs de tout le morceau sur l'idolâtrie des peuples après le déluge; morceau plus étendu, mais bien moins poétique que celui du même genre dans la VIIIe satire. L'auteur se félicitoit d'avoir varié ses tableaux : « J'ai dit deux fois « la même chose et ne me suis point copié, » répétoit-il à Brossette.

Ces dieux nés du fumier (1) porté dans ses jardins.
Bientôt te signalant par mille faux miracles [a],
Ce fut toi qui par-tout fis parler les oracles :
C'est par ton double sens dans leurs discours jeté
Qu'ils surent, en mentant, dire la vérité;
Et sans crainte, rendant leurs réponses normandes,
Des peuples et des rois engloutir les offrandes.
Ainsi, loin du vrai jour par toi toujours conduit,
l'homme ne sortit plus de son épaisse nuit.
Pour mieux tromper ses yeux, ton adroit artifice

(1) Le mot de *dieux* ennoblit le vers, et fait passer avec lui *le fumier des jardins.* (*Le Brun.*) * Ce vers tire son mérite du contraste que présentent les *dieux* que l'on adore, et le *fumier* qui les fait naître.

[a] Les oracles de l'antiquité, fondés sur un double sens, appartiennent au domaine de l'équivoque. « Ce vers

Bientôt te signalant par mille faux miracles,

« et ceux qui le suivent jusqu'au cent quarante-unième, ne furent faits, « dit Jean-Baptiste Rousseau, qu'un an après que M. Despréaux eut « achevé cette satire. Un de ses amis (qu'il n'est pas nécessaire que « vous nommiez) lui fit remarquer qu'il ne parloit dans toute sa « pièce que des équivoques en matière de religion, et lui conseilla « de donner plus d'étendue à son sujet, en touchant quelque « chose de l'ambiguité des oracles, des fausses idées que les hom- « mes se font sur les vertus et sur-tout sur celles des héros, et « enfin des équivoques et des doubles sens, dont les juges dégui- « sent les meilleures lois. M. Despréaux saisit cette pensée, et la « mit en œuvre en ces quarante vers qui peuvent être mis au rang « des meilleurs de la pièce. » (*Lettre à Brossette*, du 15 juillet 1717, tome II, page 185.)

En lisant ce fragment, on conçoit tout l'intérêt avec lequel Rousseau parle ailleurs de la XIIe satire. *Voyez* la page 350, note *b*.

Fit à chaque vertu prendre le nom d'un vice;
Et par toi, de splendeur faussement revêtu,
Chaque vice emprunta le nom d'une vertu.
Par toi l'humilité devint une bassesse;
La candeur se nomma grossièreté, rudesse:
Au contraire, l'aveugle et folle ambition
S'appela des grands cœurs la belle passion;
Du nom de fierté noble on orna l'impudence,
Et la fourbe passa pour exquise prudence;
L'audace brilla seule aux yeux de l'univers;
Et pour vraiment héros, chez les hommes pervers,
On ne reconnut plus qu'usurpateurs iniques [a],
Que tyranniques rois [b] censés grands politiques,
Qu'infames scélérats à la gloire aspirants,
Et voleurs revêtus du nom de conquérants.
Mais à quoi s'attacha ta savante malice?
Ce fut sur-tout à faire ignorer la justice.
Dans les plus claires lois ton ambiguité
Répandant son adroite et fine obscurité,
Aux yeux embarrassés des juges les plus sages
Tout sens devint douteux, tout mot eut deux visages [c];
Plus on crut pénétrer, moins on fut éclairci;

[a] « C'est avoir, dit Voltaire, une terrible envie de rendre l'é-« quivoque responsable de tout, que de dire qu'elle a fait les pre-« miers tyrans. » (*Mélanges littéraires*, tome II, page 124.) Ce reproche rentre dans celui qu'on fait généralement à cette satire. Le poëte a cru le prévenir, en disant qu'elle « étoit un pur jeu d'es-« prit, où il seroit ridicule d'exiger une précision géométrique de « pensées et de paroles. » (*Avertissement*, page 351.)

[b] D'Artigny doute que l'on puisse dire des rois *tyranniques*.

[c] Expression dont la hardiesse plaît.

Le texte fut souvent par la glose obscurci :
Et, pour comble de maux, à tes raisons frivoles
L'éloquence prêtant l'ornement des paroles,
Tous les jours accablé [a] sous leur commun effort,
Le vrai passa pour faux, et le bon droit eut tort [b].
Voilà comme, déchu de sa grandeur première,
Concluons, l'homme enfin perdit toute lumière,
Et, par tes yeux trompeurs se figurant tout voir,
Ne vit, ne sut plus rien, ne put [c] plus rien savoir.
De la raison [d] pourtant, par le vrai Dieu guidée,
Il resta quelque trace encor dans la Judée.
Chez les hommes ailleurs sous ton joug gémissants
Vainement on chercha la vertu, le droit sens :
Car, qu'est-ce [e], loin de Dieu, que l'humaine sagesse?
Et Socrate, l'honneur de la profane Gréce,
Qu'étoit-il en effet, de près examiné,
Qu'un mortel par lui-même au seul mal entraîné [f],

[a] Il y avoit avant l'impression :

Chaque jour accablés. . . . . .

Ce dernier mot étoit au pluriel, comme l'on voit ; ce qui ne changeoit rien au sens, mais étoit moins exact.

[b] Vers dont la concision égale la simplicité.

[c] Ne *put plus* est trop pénible à prononcer.

[d] L'auteur avoit mis avant l'impression :

De l'équité pourtant, ...

[e] *Car, qu'est-ce*, est un tour bien négligé.

[f] Au lieu de ce vers, l'auteur avoit fait celui-ci :

Qu'un mortel comme un autre, au mal déterminé, etc.

C'est ce vers que le cardinal de Noailles lui fit changer [a], pour le rendre plus conforme aux idées religieuses.

[a] *Voyez l'avertissement*, page 354, note *a*.

Et, malgré la vertu dont il faisoit parade,
Très équivoque ami du jeune Alcibiade [a]?
Oui, j'ose hardiment l'affirmer contre toi,
Dans le monde idolâtre, asservi sous ta loi,
Par l'humaine raison de clarté dépourvue
L'humble et vraie équité fut à peine entrevue:
Et, par un sage altier, au seul faste attaché,
Le bien même accompli souvent fut un péché [b].
Pour tirer l'homme enfin de ce désordre extrême,
Il fallut qu'ici-bas Dieu, fait homme lui-même,
Vînt du sein lumineux de l'éternel séjour
De tes dogmes trompeurs dissiper le faux jour [c].
A l'aspect de ce Dieu les démons disparurent;

[a] Ce vers irrita M. et madame Dacier, qui en témoignèrent leur mécontentement à l'auteur, chez M. Le Verrier où ils dînoient avec lui. « Vous avez, leur répondit Despréaux, un beau zèle pour les « morts. Que diriez-vous donc si j'avois fait la chanson qui court « contre le père Massillon? » C'étoit, si l'on en croit d'Alembert, une chanson très satirique, que les jésuites avoient faite ou fait faire contre les mœurs, selon eux, peu religieuses de ce prédicateur célèbre, mais oratorien. « Ah! répliqua Dacier, le bel homme « que Massillon pour le comparer à Socrate! » (*Note* 29 *de l'éloge de Despréaux.*)

Voyez, sur ce qu'il faut penser des mœurs de Socrate, le tome IV, page 33, note *a*.

[b] Ce vers et le précédent avoient été faits de deux autres manières. Voici la première :

Et faite avec un cœur au seul faste attaché,
La bonne action même au fond fut un péché.

Voici la seconde :

Et fait avec un cœur au seul faste attaché,
Le bien même, le bien au fond fut un péché.

[c] Despréaux disoit qu'il n'avoit pu, dans le paganisme, immoler à Jésus-Christ une plus grande victime que Socrate.

Dans Delphes, dans Délos, tes oracles se turent:
Tout marqua, tout sentit sa venue en ces lieux;
L'estropié marcha [a], l'aveugle ouvrit les yeux.
Mais bientôt contre lui ton audace rebelle,
Chez la nation même à son culte fidèle,
De tous côtés arma tes nombreux sectateurs,
Prêtres [b], pharisiens, rois, pontifes, docteurs.
C'est par eux que l'on vit la vérité suprême
De mensonge et d'erreur accusée elle-même,
Au tribunal humain le Dieu du ciel traîné,
Et l'auteur de la vie à mourir condamné [c].
Ta fureur toutefois à ce coup fut déçue,
Et pour toi ton audace eut une triste issue.
Dans la nuit du tombeau ce Dieu précipité
Se releva soudain tout brillant de clarté;
Et par-tout sa doctrine en peu de temps portée
Fut du Gange [d] et du Nil et du Tage écoutée;

[a] On fit remarquer au poëte que le mot *estropié* ne désignant pas une infirmité particulière, convenoit également à tous ceux qui étoient privés de l'usage de leurs bras, de leurs jambes ou de tout autre membre. Après avoir substitué d'abord à sa première leçon celle-ci : « Le foible devint fort, » ensuite la suivante : « Le muet « discourut, » il crut pouvoir la rétablir, parceque le mot *marcha* lui parut déterminer suffisamment le sens du mot *estropié*.

[b] Il y avoit d'abord *scribes* au lieu de *prêtres;* mais *scribes* et *docteurs* étoient la même chose.

[c] Ce vers et les trois précédents offrent un tableau parfait; mais les deux qui suivent sont bien foibles.

[d] Les éditions de 1711 portent :

Fut du Gange, du Nil et du Tage écoutée.

Ces trois fleuves représentent les trois anciennes parties du monde, l'Asie, l'Afrique et l'Europe.

Des superbes autels à leur gloire dressés
Tes ridicules dieux tombèrent renversés :
On vit en mille endroits leurs honteuses statues
Pour le plus bas usage utilement fondues,
Et gémir vainement Mars, Jupiter, Vénus,
Urnes, vases, trépieds, vils meubles devenus [a].
Sans succomber pourtant tu soutins cet orage,
Et, sur l'idolâtrie enfin perdant courage,
Pour embarrasser l'homme en des nœuds plus subtils,
Tu courus chez Satan brouiller de nouveaux fils [b].
Alors, pour seconder ta triste frénésie,
Arriva de l'enfer ta fille l'hérésie.
Ce monstre, dès l'enfance à ton école instruit,
De tes leçons bientôt te fit goûter le fruit.
Par lui l'erreur, toujours finement apprêtée,
Sortant pleine d'attraits de sa bouche empestée,
De son mortel poison tout courut s'abreuver,
Et l'Église elle-même eut peine à s'en sauver.
Elle-même deux fois, presque tout [c] arienne,

[a] Dans la première leçon il y avoit :

Pour le plus *vil* usage utilement fondues,
. . . . . .
Urnes, vases, trépieds, *vains* meubles devenus.

Vains étant une épithète au moins oiseuse, le poëte emprunta du vers précédent le mot *vil*, qu'il remplaça par celui de *bas*. Saint-Marc et d'Artigny trouvent avec raison que l'inversion des deux vers suivants est forcée :

Et gémir vainement Mars, Jupiter, Vénus,
Urnes, vases, trépieds, vils meubles devenus.

[b] Expression un peu familière dans un sujet aussi grave.

[c] On lit *toute* dans les anciennes éditions.

Sentit chez soi trembler la vérité chrétienne,
Lorsqu'attaquant le Verbe et sa divinité,
D'une syllabe impie [a] un saint mot augmenté
Remplit tous les esprits d'aigreurs si meurtrières,
Et fit de sang chrétien couler tant de rivières [b].
Le fidèle, au milieu de ces troubles confus,
Quelque temps égaré, ne se reconnut plus;
Et dans plus d'un aveugle et ténébreux concile
Le mensonge parut vainqueur de l'Évangile [c].
Mais à quoi bon ici du profond des enfers (1),

[a] Avant l'impression, ce vers étoit ainsi :

D'une *adroite* syllabe un saint mot augmenté.

[b] Ce vers et les trois précédents ont remplacé ceux-ci :

Lorsque chez ses sujets, l'un contre l'autre armés,
Et sur un Dieu fait homme au combat animés,
Tu fis dans une guerre et si triste et si longue,
Périr tant de chrétiens, martyrs d'une diphtongue.

Les Catholiques vouloient que le Verbe fût, pour nous servir du mot grec, *omousios*, c'est-à-dire *consubstantiel* (au père); et les Ariens prétendoient qu'il étoit seulement *omOIousios*, c'est-à-dire *de substance semblable*. Cette diversité d'expressions, en apparence si légère, n'est point indifférente à la précision du langage orthodoxe, puisqu'aux yeux des théologiens elle détruit la divinité du Verbe. Il en résulte qu'une diphtongue alluma des guerres sanglantes de religion; vérité déplorable, exprimée d'abord par un vers très heureux. Le satirique le sacrifia sans doute, parcequ'il sembloit, contre son intention, jeter un ridicule égal sur tous les combattants, quelle que fût leur cause.

[c] Au concile de Bythinie, Eusèbe de Nicomédie, séduit par les discours d'Arius, le fit absoudre de l'excommunication prononcée par le concile d'Alexandrie.

(1) Je ne sais pas si *du profond des enfers*, pour *du fond des enfers*,

Nouvel historien de tant de maux soufferts,
Rappeler Arius [a], Valentin [b] et Pélage [c],
Et tous ces fiers démons que toujours d'âge en âge
Dieu, pour faire éclaircir à fond ses vérités,
A permis qu'aux chrétiens l'enfer ait suscités?

est une expression françoise; mais j'ai peine à le croire, etc. (*Saint-Marc, Essais philologiques*, tome V, page 441.) * Le mot *profond* s'emploie substantivement, quoique le dictionnaire de l'académie n'en cite aucun exemple. Voltaire a dit :

> Comme il parloit ainsi, *du profond* d'une nue,
> Un fantôme éclatant se présente à sa vue; etc.
> (*Henriade, chant VII, vers* 319—320.)

[a] Arius, le plus fameux hérésiarque des premiers siècles de l'Église, naquit dans la Lybie cyrénaïque. Ses qualités éminentes s'allioient à un esprit inquiet et novateur. Il combattit si ouvertement l'unité de substance dans les trois personnes divines, que le patriarche Alexandre le cita en plein concile, et qu'il y fut condamné par les Pères. Dès lors Arius déguisa ses opinions sous des formes si équivoques, que l'empereur Constantin, pour le juger, convoqua le célèbre concile de Nicée, en 325. Sa doctrine ayant été débattue en présence du prince, il fut exilé en Illyrie. Sur une nouvelle profession de foi, on lui permit de reprendre possession de son église à Alexandrie; et comme il se disposoit à y rentrer en triomphe, malgré la résistance d'Athanase, successeur d'Alexandre, il mourut subitement en 336.

[b] Valentin, hérésiarque du deuxième siècle, voulut corrompre les dogmes du christianisme, en y introduisant les doctrines des *faux gnostiques* (faux savants), hérétiques dont la prétention étoit d'en posséder seuls la véritable connoissance.

[c] Pélage, l'un des plus redoutables hérésiarques que l'Église ait combattus, n'admettoit ni le péché originel ni la nécessité de la grace. Il fallut tout le génie de saint Augustin pour en triompher. Le pape Zozime l'anathématisa, et l'empereur Honorius le bannit.

Laissons hurler là-bas tous ces damnés antiques,
Et bornons nos regards aux troubles fanatiques
Que ton horrible fille ici sut émouvoir,
Quand Luther et Calvin [a], remplis de ton savoir,
Et soi-disant choisis pour réformer l'Église,
Vinrent du célibat affranchir la prêtrise,
Et, des vœux les plus saints blâmant l'austérité,
Aux moines las du joug rendre la liberté.
Alors n'admettant plus d'autorité visible,
Chacun fut de la foi censé juge infaillible;
Et, sans être approuvé par le clergé romain,
Tout protestant [b] fut pape, une bible à la main.
De cette erreur dans peu naquirent plus de sectes
Qu'en automne on ne voit de bourdonnants insectes (1)
Fondre sur les raisins nouvellement mûris,
Ou qu'en toutes saisons sur les murs, (2) à Paris,
On ne voit affichés de recueils d'amourettes,

[a] L'édition de Brossette étant imprimée à Genève, les noms de Luther et de Calvin y sont en blanc; mais les éditions de 1711 les donnent en toutes lettres. *Voyez*, page 199, les notes *c* et *d*.

[b] Dans l'édition de Brossette, imprimée à Genève, le mot *protestant* est indiqué par trois astérisques * * *.

(1) L'épithète *bourdonnants* peint fort bien, et je n'ai garde de la blâmer. Il me semble seulement qu'elle devroit suivre le mot *insectes*, et non le précéder, etc., etc. (*Saint-Marc, Essais philologiques*, tome V, page 442.) * Ce commentateur s'épuise en efforts, pour démontrer que la place de l'adjectif *bourdonnants* détruit l'image que le poëte a voulu produire. Nous pensons au contraire que ce n'est pas sans intention que Despréaux termine son vers par le mot *insectes*. Plus on est forcé d'appuyer sur ce mot, plus les *sectes*, objet de la comparaison, deviennent méprisables.

(2) Quelqu'un proposa à l'auteur de mettre *sur les murs de Paris*.

De vers, de contes bleus, de frivoles sornettes,
Souvent peu recherchés du public nonchalant,
Mais vantés à coup sûr du *Mercure Galant* [*a*].
Ce ne fut plus par-tout que fous anabaptistes [*b*],
Qu'orgueilleux puritains [*c*], qu'exécrables déistes [*d*];
Le plus vil artisan eut ses dogmes à soi,
Et chaque chrétien fut de différente loi.
La discorde, au milieu de ces sectes altières,
En tout lieu cependant déploya ses bannières;
Et ta fille, au secours des vains raisonnements
Appelant le ravage et les embrasements,

« Si je mettois *sur les murs de Paris*, dit-il, cela signifieroit les « *murailles de la ville.* » (*Brossette.*)

[*a*] *Voyez*, sur le *Mercure Galant*, le tome IV, page 211, note *c*. Au sujet de ces comparaisons, voici comment s'exprime l'abbé d'Artigny : « Les deux que met ici Despréaux sont ingénieuses et « réjouissent le lecteur; mais sont-elles à leur place? et dans une « matière aussi sérieuse que le dénombrement des diverses sectes « d'hérétiques, contre lesquelles on déclame avec tant de véhé- « mence, est-il permis de les comparer aux guêpes et aux affiches « des carrefours, et de faire, d'une idée si propre à exciter la « terreur, une idée risible, pour avoir occasion de tomber sur le « Mercure Galant? Cela auroit fait merveille dans le Lutrin, mais « non dans un sujet tel que l'hérésie, qui ne permet pas que l'on « s'abaisse à des comparaisons badines [*a*]. » Cette remarque est la plus judicieuse et la plus importante de toutes celles que d'Artigny a faites sur la XIIe satire.

[*b*] Sectaires qui ne baptisent qu'à l'âge de raison.

[*c*] Presbytériens rigides d'Angleterre, des États-Unis, etc.

[*d*] Ceux qui rejettent toute religion révélée.

[*a*] *Nouveaux mémoires d'histoire*, etc., tome VII, page 389.

Fit, en plus d'un pays, aux villes désolées,
Sous l'herbe en vain chercher leurs églises brûlées.
L'Europe fut un champ de massacre et d'horreur,
Et l'orthodoxe même, aveugle en sa fureur [a],
De tes dogmes trompeurs nourrissant son idée,
Oublia la douceur aux chrétiens commandée;
Et crut, pour venger Dieu de ses fiers ennemis,
Tout ce que Dieu défend légitime et permis.
Au signal tout à coup donné pour le carnage [b],
Dans les villes, par-tout, théâtres de leur rage,
Cent mille faux zélés, le fer en main courants,
Allèrent attaquer leurs amis, leurs parents;
Et, sans distinction, dans tout sein hérétique
Pleins de joie enfoncer un poignard catholique [c]:

[a] Plusieurs vers qui suivent font honneur au poëte, sur-tout au véritable chrétien qui déteste la persécution.

[b] Le dimanche 24 août 1572, journée dite de la Saint-Barthélemy, à deux heures après minuit, commença le massacre des protestants à Paris; il dura sept jours entiers. Les villes d'Orléans, de Toulouse, etc., obéirent au signal affreux donné par la capitale.

[c] Clément de Dijon trouve que ce vers et les trois précédents « caractérisent beaucoup mieux une guerre civile de religion que « tout le récit de Voltaire (*dans le second chant de la Henriade.*) » Il défie les admirateurs de ce dernier de lui montrer, dans ses divers ouvrages, une seule épithète que l'on puisse opposer à celle de *catholique* appliquée à un poignard. (*Voyez* la *huitième lettre à M. de Voltaire*, page 192.)

Une telle partialité excite toute la vengeance de La Harpe, qui, à son tour, méconnoît jusqu'à l'énergique profondeur de cette même épithète. Voici sa critique amère: « *Cent mille faux zélés* est à peine « de la prose noble. *Le fer en main courants* forme une chute de vers « et une inversion également désagréables, sans parler de la faute de

Car quel lion, quel tigre égale en cruauté
Une injuste fureur qu'arme la piété (1)?
Ces fureurs, jusqu'ici du vain peuple admirées (2),
Étoient pourtant toujours de l'Église abhorrées [a];
Et, dans ton grand crédit pour te bien conserver,
Il falloit que le ciel parût les approuver:
Ce chef-d'œuvre devoit couronner ton adresse.

« françois *courants*, quand le participe ne doit pas être décliné. « *Allèrent attaquer leurs amis* est de la plus grande foiblesse. *Sans* « *distinction* ne peut guère entrer dans la poésie soutenue. *Dans tout* « *sein hérétique* est affreux à l'oreille. Le dernier vers est le meilleur, « ou plutôt le seul bon; mais peut-on s'extasier sur une métonymie « aussi commune que le *poignard catholique?* Qui jamais s'est avisé « de citer ce vers comme un des beaux traits d'un auteur qui a « mille fois employé cette même figure bien plus heureusement? » (*Cours de littérature*, 1821, tome VIII, page 130, *des beautés poétiques de la Henriade*, etc.)

(1) On a entendu quelquefois réciter à l'auteur :

Une injuste fureur qui se croit piété.

Cette expression étoit plus hardie. (*Brossette.*) Elle étoit plus rigoureusement exacte, mais elle avoit moins de noblesse. « La piété, sui- « vant Du Monteil, est également éloignée de l'injustice et de la fureur. » Eh! vraiment oui; aussi le poëte, fidèle à sa pensée, qui est très claire, a-t-il voulu dire que la fureur se croit armée par la piété.

(2) Il avoit eu dessein de mettre *adorées;* mais il a préféré le mot qu'il a mis, quoique l'autre rimât plus richement. (*Brossette.*)

[a] « Dans un exemplaire manuscrit de cette satire, que j'avois « retenue par cœur avant qu'elle fût imprimée, je trouve, dit Jean- « Baptiste Rousseau, ces deux vers tournés de la manière suivante :

Ces fureurs toutefois, du vain peuple admirées,
Avoient été toujours de l'église abhorrées; etc.

« Il me semble qu'ils se lient plus naturellement avec ce qui pré- « cède. » (*Lettre à Brossette*, du 13 août 1717, tome II, page 186.)

Pour y parvenir donc, ton active souplesse,
Dans l'école abusant tes grossiers écrivains,
Fit croire à leurs esprits ridiculement vains
Qu'un sentiment impie[a], injuste, abominable,
Par deux ou trois d'entre eux réputé soutenable,
Prenoit chez eux un sceau de probabilité[b]
Qui même contre Dieu lui donnoit sûreté;
Et qu'un chrétien pouvoit, rempli de confiance,
Même en le condamnant, le suivre en conscience[c].
C'est sur ce beau principe, admis si follement,
Qu'aussitôt tu posas l'énorme fondement
De la plus dangereuse et terrible morale
Que Lucifer, assis dans sa chaire infernale,

[a] Dans les éditions de 1711, on lit :

Qu'un sentiment *horrible*, injuste, abominable, etc.

[b] « Une opinion est appelée probable, lorsqu'elle est fondée sur « des raisons de quelque considération. D'où il arrive quelquefois « qu'un seul docteur fort grave peut rendre une opinion probable : « car un homme adonné particulièrement à l'étude ne s'attacheroit « pas à une opinion, s'il n'y étoit attiré par une raison bonne et suf- « fisante.... Il y a peu de questions où vous ne trouviez que l'un dit « oui, l'autre dit non; et en tous ces cas-là, l'une et l'autre des opi- « nions contraires est probable. » (*Lettres Provinciales* [a], 1779, *lettre V*, page 78—79.)

[c] .... « Et si une opinion est tout ensemble et moins probable et « moins sûre, sera-t-il permis de la suivre, en quittant ce que l'on « croit être plus probable et plus sûr? Oui, etc. » (*Lettre V*, page 80.)

[a] Ce titre a prévalu; mais voici le véritable : *Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis, et aux révérends pères jésuites, sur la morale et la politique de ces pères.* La première fut publiée le 23 janvier 1656, et la dix-huitième le 24 mars 1657.

Vomissant contre Dieu ses monstrueux sermons,
Ait jamais enseignée [a] aux novices démons.
Soudain, au grand honneur de l'école païenne,
On entendit prêcher dans l'église chrétienne [b]
Que sous le joug du vice un pécheur abattu
Pouvoit, sans aimer Dieu ni même la vertu [c],
Par la seule frayeur au sacrement unie,
Admis au ciel, jouir de la gloire infinie;
Et que, les clefs en main, sur ce seul passe-port,
Saint Pierre à tous venants devoit ouvrir d'abord.
Ainsi, pour éviter l'éternelle misère
Le vrai zèle au chrétien n'étant plus nécessaire,
Tu sus, dirigeant bien en eux l'intention [d],

[a] L'édition donnée par Brossette, en 1716, peu correcte en général, porte *enseigné* au masculin. Cette double faute contre la grammaire et la versification n'a pas été corrigée par les éditeurs de 1735 et de 1740. On la trouve également dans l'édit. de 1711, in-12.

[b] Dans l'édition de 1711, in-12, on lit *école païenne, école chrétienne.* Dans celle de Brossette, on lit *église païenne, école chrétienne,* déplacement de termes qui a été suivi par les éditeurs de 1735 et de 1740. La véritable leçon, rétablie dans les éditions de Hollande, existe dans la feuille in-8° publiée en 1711.

[c] .... « C'est une erreur, et presque une hérésie, de dire que la « contrition soit nécessaire, et que l'attrition toute seule, et même « conçue par le seul motif des peines de l'enfer, qui exclut la vo- « lonté d'offenser, ne suffit pas avec le sacrement. » (*Lettre X*, page 192.) Ce fut pour combattre cette doctrine, que Despréaux composa sa XIIe épître *sur l'amour de Dieu.*

[d] « C'est l'intention qui règle la qualité de l'action. » (*Lettre IX*, page 169.) « Les promesses n'obligent point, quand on n'a point « intention de s'obliger en les faisant. » (*Ibid.*, page 170.) La septième lettre roule sur la méthode *de diriger l'intention.*

De tout crime laver la coupable action.
Bientôt, se parjurer [a] cessa d'être un parjure;
L'argent à tout denier se prêta sans usure [b];
Sans simonie, on put, contre un bien temporel,
Hardiment échanger un bien spirituel [c];
Du soin d'aider le pauvre on dispensa l'avare;
Et même chez les rois le superflu fut rare [d].
C'est alors qu'on trouva, pour sortir d'embarras,
L'art de mentir tout haut en disant vrai tout bas [e];

[a] Dans les éditions de 1711, ce vers se lit ainsi :

Bientôt se parjurer ne fut plus un parjure.

« On peut jurer qu'on n'a pas fait une chose, quoiqu'on l'ait faite « effectivement, en entendant en soi-même qu'on ne l'a pas faite « un certain jour, ou avant qu'on fût né, ou en sous-entendant « quelque autre circonstance pareille, sans que les paroles dont on « se sert aient aucun sens qui puisse le faire connoître. » (*Lettre IX*, page 169.)

[b] « L'usure, fait dire Pascal à son interlocuteur, ne consiste « presque, selon nos Pères, qu'en l'intention de prendre ce profit « comme usuraire; et c'est pourquoi notre père Escobar fait éviter « l'usure par un simple détour d'intention. » (*Lettre VIII*, p. 138.)

[c] Voici les paroles de Sanchez, au rapport d'Escobar : « Si on « donne un bien temporel pour un bien spirituel, non pas comme « *prix*, mais comme un *motif* qui porte le collateur à le donner, ou « comme une reconnoissance, si on l'a déja reçu, est-ce simonie? « Sanchez assure que non. » (*Lettre XII*, page 139.)

[d] « Ce que les personnes du monde gardent, pour relever leur « condition et celle de leurs parents, n'est pas appelé *superflu*, dit « Vasquez; et c'est pourquoi à peine trouvera-t-on qu'il y ait jamais « de superflu dans les gens du monde, et non pas même dans les « rois. » (*Lettre VI*, page 88.)

[e] Filiutius indique un moyen sûr d'éviter le mensonge : « C'est

C'est alors qu'on apprit qu'avec un peu d'adresse
Sans crime un prêtre peut vendre trois fois sa messe;
Pourvu que, laissant là son salut à l'écart,
Lui-même en la disant n'y prenne aucune part[a];
C'est alors que l'on sut qu'on peut pour une pomme,
Sans blesser la justice, assassiner un homme:
Assassiner! ah! non, je parle improprement;
Mais que, prêt à la perdre, on peut innocemment,
Sur-tout ne la pouvant sauver d'une autre sorte,
Massacrer le voleur qui fuit et qui l'emporte[b].
Enfin ce fut alors que, sans se corriger,
Tout pécheur.... Mais où vais-je aujourd'hui m'engager?
Veux-je d'un pape illustre(1), armé contre tes crimes,

« qu'après avoir dit tout haut, *Je jure que je n'ai point fait cela*, on « ajoute tout bas *aujourd'hui;* ou qu'après avoir dit tout haut *je « jure*, on dise tout bas *que je dis*, et que l'on continue ensuite tout « haut *que je n'ai point fait cela.* » (*Lettre IX*, page 169.)

[a] » Un prêtre, qui a reçu de l'argent pour dire une messe, peut-il « recevoir de nouvel argent sur la même messe? Oui, dit Filiutius, « en appliquant la partie du sacrifice qui lui appartient comme « prêtre, à celui qui le paie de nouveau, pourvu qu'il n'en reçoive « pas autant que pour une messe entière, mais seulement pour une « partie, comme pour un tiers de messe. » (*Lettre VI*, page 98.)

[b] Suivant Lessius, « Il n'est pas permis de tuer pour conserver « une chose de petite valeur, comme pour un écu, ou *pour une « pomme*, si ce n'est qu'il nous fût honteux de la perdre: car alors « on peut la reprendre et même tuer, s'il est nécessaire, pour la « ravoir, parceque ce n'est pas tant défendre son bien que son « honneur. » (*Lettre XIV*, page 286.)

(1) Benoît Odescalchi, élu pape en 1676, sous le nom d'Innocent XI, mort en 1689. Son pontificat fut remarquable par une longue division entre la cour de Rome et celle de France. Le vers

A tes yeux mettre ici toute la bulle en rimes [*a*];
Exprimer tes détours burlesquement pieux
Pour disculper l'impur, le gourmand, l'envieux;
Tes subtils faux-fuyants pour sauver la mollesse,
Le larcin, le duel, le luxe, la paresse;
En un mot, faire voir à fond développés
Tous ces dogmes affreux d'anathème frappés,
Que, sans peur débitant tes distinctions folles [*b*],
L'erreur encor pourtant maintient dans tes écoles?
Mais sur ce seul projet soudain puis-je ignorer
A quels nombreux combats il faut me préparer?
J'entends déja d'ici tes docteurs frénétiques
Hautement me compter au rang des hérétiques,
M'appeler scélérat, traître, fourbe, imposteur,
Froid plaisant, faux bouffon, vrai calomniateur [*c*];

de Despréaux concerne les propositions condamnées par ce pape, comme il le dit lui-même dans sa lettre du 12 mars 1706, t. IV, page 550.

[*a*] Sur ce vers et le précédent, *voyez* le volume de correspondance, page 598, note *c*. On y trouve la première leçon du poëte, dans un fragment de la XIIe satire qu'il envoie à Brossette.

[*b*] Sur ce vers et le suivant, *voyez* le volume de correspondance, page 599, note *a*. La première leçon du poëte se trouve dans le fragment dont fait mention la note précédente.

[*c*] Pascal commence ainsi sa XIIe lettre provinciale, adressée aux jésuites: « Mes révérends Pères, j'étois prêt à vous écrire sur le « sujet des injures que vous me dites depuis si long-temps dans vos « écrits, où vous m'appelez *impie*, *bouffon*, *ignorant*, *farceur*, *im-* « *posteur*, *calomniateur*, *fourbe*, *hérétique*, *calviniste déguisé*, *dis-* « *ciple de Dumoulin*, *possédé d'une légion de diables*, et tout ce qu'il « vous plaît. »

De Pascal [a], de Wendrock [b] copiste misérable;
Et, pour tout dire enfin, janséniste exécrable.
J'aurai beau condamner, en tous sens expliqués,
les cinq dogmes fameux par ta main fabriqués [c],
Blâmer de tes docteurs la morale risible:
C'est, selon eux, prêcher un calvinisme [d] horrible;
C'est nier qu'ici-bas par l'amour appelé
Dieu pour tous les humains voulut être immolé (1).
Prévenons tout ce bruit: trop tard, dans le naufrage,
Confus on se repent d'avoir bravé l'orage.

[a] Blaise Pascal, né à Clermont en Auvergne en 1623, mort à Paris en 1662. Mathématicien, physicien, théologien, il a eu l'honneur de fixer la langue par ses *Lettres Provinciales*, publiées en 1656. Une lettre de madame de Sévigné, du 15 janvier 1690, nous apprend avec quelle admiration Despréaux parloit de ce chef-d'œuvre, même en présence des jésuites. *Voy.* la Ire note de l'épître XII.

[b] Pierre Nicole, né à Chartres en 1625, mort à Paris en 1695, l'un des plus estimables écrivains de Port-Royal, est principalement connu par ses *Essais de Morale*, ouvrage plein de raison. Il a traduit en latin, sous le nom de Wendrock, les *Lettres Provinciales*, et les a accompagnées de notes.

[c] Ce sont les cinq propositions condamnées, pour la première fois en 1653, par le pape Innocent X, qui causèrent tant d'écrits et tant de troubles: il s'agissoit de savoir si elles exprimoient la doctrine de l'ouvrage intitulé *Augustinus*, composé par Jansénius, évêque d'Ypres, né en Hollande en 1585, mort en 1638.

[d] Les éditions de 1711 portent:

. . . . . Un jansénisme horrible.

C'étoit la première leçon, suivant Brossette.

(1) A côté de ce vers il y avoit écrit: *Proposition de S. Paul.* Elle est dans la seconde épître aux Corinthiens, chap. V, v. 14, 15. *Pro omnibus mortuus est Christus.* (*Brossette.*)

Halte-là donc, ma plume. Et toi, sors de ces lieux,
Monstre à qui, par un trait des plus capricieux,
Aujourd'hui terminant ma course satirique,
J'ai prêté dans mes vers une ame allégorique.
Fuis, va chercher ailleurs tes patrons bien-aimés,
Dans ces pays par toi rendus si renommés,
Où l'Orne épand ses eaux, et que la Sarthe arrose[a];
Ou, si plus sûrement tu veux gagner ta cause,
Porte-la dans Trévoux[b], à ce beau tribunal
Où de nouveaux Midas un sénat monacal,
Tous les mois[c], appuyé de ta sœur l'ignorance,

[a] La Basse-Normandie et le Maine, provinces dont les habitants passent pour aimer les détours de l'équivoque.

[b] Le nom de *Trévoux* se lit dans les éditions de 1711 ; mais il est omis dans celle de Brossette. Ce commentateur, dans le cours de son travail, emploie envers les jésuites tous les ménagements d'une timide circonspection. La correspondance de Despréaux fait connoître les motifs pour lesquels il s'exprime avec un pareil dédain sur les membres de cette société, qui rédigeoient à Trévoux un journal intitulé : *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts.* Aux premières attaques de ces journalistes il répondit par deux épigrammes rapportées, dans une de ses lettres [a], avec les circonstances qui les firent composer. Après une réconciliation qui sembloit complète, et dont il fait mention dans une autre lettre [b], il se plaint de ce qu'ils « l'ont encore insulté en trois ou quatre en« droits de leur journal, etc. [c]. »

[c] Il y avoit avant l'impression :

Tous les mois sous l'appui. . . . . .

[a] Lettre du 7 novembre 1703, tome IV, page 491.
[b] Lettre du 25 janvier 1704, page 506.
[c] Lettre du 12 mars 1706, page 549.

Pour juger Apollon tient, dit-on, sa séance [a].

[a] L'abbé d'Artigny a rassemblé un assez grand nombre d'éloges et de critiques en vers qui ont pour objet la XIIe satire [a], dont le sujet est ingrat, dont l'exécution n'est pas heureuse; mais où l'on retrouve quelquefois l'imagination du poëte, et plus souvent la touche du versificateur. Il y a joint ses propres remarques, la plupart ou fausses ou minutieuses.

Comme partisan de Port-Royal, Saint-Marc réserve son admiration pour cette pièce; et Clément ne la vante pas moins, en haine de Voltaire. Le Brun en parle plus convenablement; mais il se méprend lorsqu'il dit : « Arnauld pouvoit préférer cette satire à toutes celles « de l'auteur, parcequ'Arnauld étoit plus théologien que poëte. » Le docteur de Sorbonne étoit mort depuis plus de dix ans, quand Despréaux s'occupa de l'*équivoque*, par une espèce de boutade poétique, comme il nous l'apprend lui-même [b].

Si le jugement de La Harpe est trop sévère, il n'en est pas moins le plus juste et le mieux motivé. Voici comment il s'exprime : « C'est « un fruit dégénéré, une foible production d'un sol épuisé. On ne « reconnoît point le bon esprit de l'auteur dans cette longue et « vague déclamation qui roule tout entière sur un abus de mots, « et où l'on attribue à l'*équivoque* tous les malheurs et les crimes « de l'univers, à dater du péché originel et de la chute d'Adam, « jusqu'à la morale d'Escobar et de Sanchez. Le satirique vieilli redit « en assez mauvais vers ce qu'avoit dit Pascal en très bonne prose, « et ce n'est plus, à quelques endroits près, le style de Boileau. » (*Cours de littérature*, 1821, tome VII, page 12.) Les vers de Despréaux contre les faux casuistes ne sont pas, il est vrai, saillants comme la prose de Pascal; mais ils sont bien tournés en général.

[a] *Nouveaux Mémoires d'histoire*, etc., tome VII p. 369—399.
[b] *Voyez l'avertissement*, page 351.

Nota benè. Les passages ci-après de la Correspondance de Bros-

sette et de Jean-Baptiste Rousseau complètent la note *a* de la page 171, satire VII.

« La note suivante que j'ai supprimée, dit Brossette à Rousseau, « et que je pourrai rétablir dans la seconde édition, vous instruira « du fait que vous ignorez. C'est Antoine de Sommaville, libraire « du Palais. L'auteur se venge un peu sévèrement d'un démêlé qu'il « avoit eu avec Sommaville, au sujet d'un livre imparfait que ce « libraire lui avoit vendu, et qu'il ne voulut pas reprendre. » (*Lettre du* 13 *septembre* 1717.)

Dans sa réponse du 5 octobre suivant, Rousseau s'exprime ainsi : « Je trouve, comme vous, un peu sévère le châtiment de l'auteur « à l'égard de Sommaville. Je crois pourtant que vous ne ferez « point mal de rétablir le nom et la note : toute friponnerie mérite « punition. »

FIN DES SATIRES.

TABLE

DU PREMIER VOLUME.

PRÉFACES DE DESPRÉAUX POUR LES DIVERSES ÉDITIONS DE SES ŒUVRES.

Page

PRÉFACE des éditions de 1666, 1667, 1668, 1669. 1

PRÉFACE de l'édition de 1674. 7

PRÉFACE de l'édition de 1675. 9

PRÉFACE des éditions de 1683 et de 1694. 12

AVERTISSEMENT mis à la suite de la préface précédente, dans l'édition de 1694. 17

PRÉFACE des éditions de 1701 et de 1713. 22

CATALOGUE des ouvrages de Despréaux, trouvé dans ses papiers. 38

ORDRE CHRONOLOGIQUE d'une grande partie des ouvrages du même. 42

SOMMAIRES DES PIÈCES.

DISCOURS (*en vers*) au roi. 45

Malgré son penchant pour la satire, le poëte cède au besoin de louer un règne aussi mémorable que celui de Louis XIV.

SATIRES.

DISCOURS (*en prose*) sur la satire. 61

L'auteur s'autorise de l'exemple des poëtes satiriques les plus célèbres qui nomment les personnes dans leurs vers.

SATIRE Ire. 75

Adieux d'un poëte misanthrope à la ville de Paris, d'où le chassent sa misère et la corruption générale.

SATIRE II, à M. de Molière. 97

Tourmenté par l'amour de la rime, Despréaux prie l'illustre comique de lui enseigner l'art si difficile de la trouver.

SATIRE III. 106

Description d'un repas ridicule, où les convives portent les jugements les plus faux, et finissent par se battre.

SATIRE IV, à M. l'abbé Le Vayer. 130

Tous les hommes sont fous; et chacun, dans sa folie, se regarde comme le seul sage.

SATIRE V, à M. le marquis de Dangeau. 143

La vraie noblesse consiste dans la vertu.

SATIRE VI. 156

Description des embarras de Paris et des périls qu'on y court.

SATIRE VII. 169

Despréaux obéit à sa vocation pour la satire, malgré les dangers attachés à ce genre de composition.

SATIRE VIII, à M. M....(*Morel*), docteur de Sorbonne. 180

Le poëte s'amuse à prouver, par un tableau de la société, que l'homme est le plus sot des animaux.

ESQUISSE EN PROSE DE LA SATIRE IX, (faussement attribuée à Despréaux, suivant toute apparence.) 207

LE LIBRAIRE AU LECTEUR. (Avertissement sur la satire suivante, omis par la plupart des éditeurs.) 225

SATIRE IX. 229

Despréaux fait le procès à son esprit, et, par le moyen de la plus fine ironie, achève d'accabler ses adversaires.

AU LECTEUR. (Avertissement sur la satire suivante.) 261

SATIRE X. 264

Le poëte s'amuse à démontrer à un ami les inconvénients du mariage, en traçant divers portraits, tels que ceux de la femme sans honneur, de la coquette, de la joueuse, de l'avare, de la savante, de la précieuse, de la fausse dévote, etc., etc.

SATIRE XI, à M. de Valincour, conseiller du roi en ses conseils, etc. 329

Du véritable et du faux honneur, sur lesquels se méprennent la plupart des hommes.

AVERTISSEMENT sur la satire XII. 347

SATIRE XII. 355

L'équivoque, dans le sens étendu que l'auteur se plaît à lui donner, n'est pas seulement le tourment des écrivains, mais la source de nos erreurs et de nos maux.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

Page 64, ligne 11, *populumque tributum*, lisez *populumque tributim*.

Page 81, note 1, ligne 13, *sous le nom de Rollichon*, lisez *sous le nom de Vollichon*.

Page 100, ligne 5, *un objet nompareil*, lisez *non pareil*.

Page 238, ligne 28, *éditions de* 1702—1713, lisez *éditions de* 1701—1713.